This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

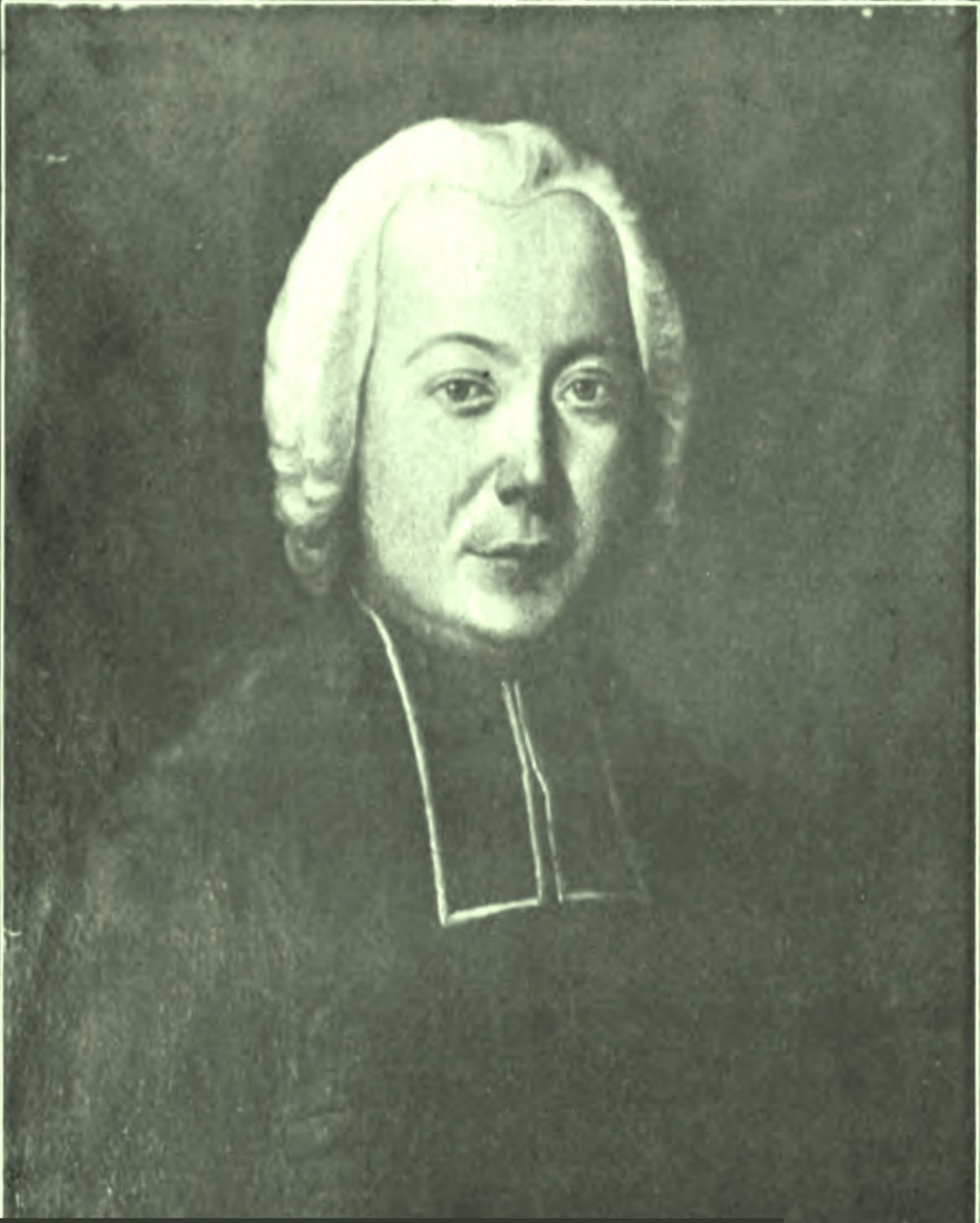

*Revue catholique d'histoire, d'archéologie et litterature de ...*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

14me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1904

F. Somménil : Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — A. Gosselin : Pages canadiennes : une famille de héros. — Bon J. Angot des Rotours : La Normandie sous l'ancien régime, à propos de deux ouvrages récents. — P. Hébert : Le château de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Inférieure). — A. Tougard : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1904

Digitized by Google

QUATORZIEME ANNÉE

## SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON


I. — ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE (*suite*) . . . . . **F. Somménil.** 5.

II. — NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 17

III. — PAGES CANADIENNES : UNE FAMILLE DE HÉROS. . . . . **A. Gosselin.** 29

IV. — LA NORMANDIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME, A PROPOS DE DEUX OUVRAGES RÉCENTS . . . . . **Bon J. Angot des Rotours.** 44

V. — LE CHATEAU DE BAILLEUL (CANTON DE GODERVILLE, SEINE-INFRE) . . **P. Hébert.** 47

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **A. Tougard.** 59


## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

ORIGINES DE L'ABBAYE DU VALASSE, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. DE BRIGEAT, DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES (1733-1794), par le comte FOURIER DE BACOURT (*suite*).

NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

LE CHATEAU DE BAILLEUL (CANTON DE GODERVILLE, SEINE-INFÉRIEURE), par l'abbé P. HÉBERT, curé de d'Etretat (*suite*).

LE BAILLI DE CHEVESTRE-CINTRAY, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

---

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

14me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'ABBAYE DU VALASSE

*(Suite)*

Un monastère si bien réglé donnait aux abbés et aux prieurs le désir de le visiter. Au besoin même, on procurait aux prieurs l'argent nécessaire pour satisfaire leur désir. C'est dans ce but qu'au « prieur de Bonport, lequel était venu *voer* la maison *de* « *céans*, » Pierre Boutren donnait xx sols.

Avec un cœur aussi généreux que bon, l'abbé du Valasse connaissait les tendresses de l'affection. Il aimait à visiter ses frères les abbés. Pour Bonport, maison bénie où s'était écoulée sa jeunesse, il avait un attachement spécial. Mortemer, dont le Valasse était la fille, ne l'attirait pas moins. Ce n'était jamais sans bonheur qu'il s'y retirait pour profiter des causeries intimes et tout en Dieu de leurs abbés. Il visitait également les abbés de l'Estrée, de la Noe, de Conches, de Saint-Taurin, de la Croix-Saint-Leufroy et du Lieu-Dieu.

Dans une circonstance il les ramena tous au Valasse « pour « *voer* la maison *de céans* et consoler les Frères ». Comme les abbés de l'époque, il voyageait toujours en compagnie de *gens notables* et *autres gens de bien*. Les chemins n'étaient pas sûrs, il fallait chevaucher en bonne et forte compagnie.

A l'arrivée de la caravane, tout le monastère était en mouvement. Les moines l'empressaient autour des abbés, les palefreniers et les serviteurs s'occupaient des nombreux chevaux.

Ce n'était pas seulement la curiosité ou les attractions de l'amitié qui appelaient les abbés au Valasse. Tous les trois ans, l'un d'eux, délégué par le Chapitre général, venait visiter et réformer l'abbaye. On se rappelle en effet que, par ses privilèges,

Digitized by Google

l'Ordre de Citeaux ne devait être visité et réformé que par ses propres abbés.

En l'année 1518, ce fut l'abbé de Mortemer qui fut chargé de réformer le Valasse : il fit sa visite accompagné par R. Père en Dieu l'abbé de la Noe. Aucune pièce ne nous est restée pour nous en faire connaître le résultat. Une autre visite, faite quelques années plus tard par Martin Hennequin, abbé de Sainte-Marie de la Trappe, nous révèle l'état de l'abbaye à cette époque.

Le visiteur déclare que l'abbaye, dans son chef et dans ses membres, pratique convenablement la vie religieuse. Les moines sont fidèles aux statuts et aux règles de l'Ordre. L'abbé, par sa vie et son maintien, est un exemple vivant pour sa maison.

Le nombre des religieux, taxé à cinquante profès et trente convers dans les visites précédentes, a été réduit à quarante profès à cause des charges de l'abbaye.

Il rappelle que les femmes, quelle que soit leur dignité, ne peuvent être introduites dans l'église ou le monastère, à moins qu'elles ne viennent pour accomplir un pèlerinage ou un acte quelconque de dévotion. Elles doivent être âgées de cinquante ans au moins.

L'abbé enverra deux religieux des plus capables à l'Université de Paris pour s'y exercer à la discipline et acquérir la science.

Une bibliothèque sera établie dans l'endroit le plus convenable du monastère, avec les livres utiles pour l'instruction des moines.

Les ornements nécessaires pour le culte divin seront procurés au sacristain.

Les cellules des moines seront suffisamment closes pour éviter l'incommodité des vents et des tempêtes.

Les aumônes auront lieu le jeudi de chaque semaine, et chaque pauvre recevra au moins vingt et une onces de blé et une mesure de bière.

Il n'est pas convenable que les religieux vivent séparés l'un de l'autre et habitent des demeures particulières. Il faut qu'ils aient des témoins de leur vertu et de leur chasteté.

Ils assisteront ensemble au service divin.

Le Frère Jehan Barbey, infirmier, est brisé par l'âge : on lui adjoindra un religieux plus alerte.

On continuera de dire la messe dans les chapelles de Beauvais et du Petit-Bec, conformément aux fondations.

Digitized by Google

La grange du Petit-Bec menace ruine; nous recommandons de la restaurer, ainsi que les maisons et les tenures.

Les comptes seront faits chaque année. Les religieux chargés des dépenses et des recettes doivent rendre compte par écrit de leurs dépenses et, sur un cartulaire spécial, désigner les tenures *par tenans et aboutissans*, afin de maintenir la connaissance des rentes.

En outre, le visiteur exhorte les moines à tenir toujours leur esprit élevé vers Dieu. Ils savent quel péril ce serait pour les âmes s'ils manquaient à leurs promesses religieuses. Obligés de vivre surnaturellement et de préférer à tout le divin service, ils se conduiront dans leurs offices comme de vrais et dévots ministres de Dieu, observant avec soin les cérémonies, s'édifiant par leur charité mutuelle et la pratique des observances religieuses [1].

Pierre Boutren était de temps en temps appelé à l'extérieur de son monastère.

En 1519 il se rendait à Mortemer pour assister à la *possession* de l'abbé du dit lieu.

La même année, il était à Rouen pour la bénédiction de Révérend Père en Dieu l'abbé du *Miroer*.

Nous le voyons à la foire Saint-Romain et de Chandeleur, où il fait des achats de vin.

Il paraît à la foire de Bolbec et à la foire de Lillebonne; à Bolbec, sa dépense monte à III sols, et I sol VI deniers à Lillebonne.

Il se rend aussi à Tancarville pour aller visiter Mgr de *Thoulouze* [2], lequel *estoit* au dit lieu. Son palefrenier et *la repue* de ses chevaux lui coûta XI sols VI deniers.

Le jour de la sainte Trinité, à la requeste du prieur de Saint-Lô, il célébra la grand'messe et fit le sermon.

« Le jour de la *dédicasse* de l'abbaye de Fécamp, à la prière « du prieur et des officiers du dit lieu, il présida les premières et « les secondes vêpres, et célébra la messe solennelle. »

Parfois, il recevait lui-même de notables visites : en 1517, l'archevêque de Toulouse, l'abbé de Saint-Wandrille, Monsieur le

1. *Arch. dép.*, Val., orig.

2. L'archevêque de Toulouse résidait momentanément à Tancarville pour administrer les biens de son frère, le duc de Longueville, comte de Tancarville, faits prisonniers avec La Palisse et Bayard *à la Journée des Éperons. Hist. de Tancarville*, par Deville, 243.

Digitized by Google

confesseur du roi, Monsieur le petit Prince, les sieurs des Essarts, de Clarcy, de Raffetot, de Fontaine, et plusieurs gens de bien arrivèrent au monastère.

« Pour les traicter plus honnestement, a été achatté par plu-
« sieurs foys, de salvagine comme lièvres, *congnyns*, lapins, per-
« drix, coullieurs, plounges, bécaches, canards, cochons, *ouesons*
« et autres espèces, à ce, comprins, les festes de St Pierre et
« sainct Bernard, jusques à la somme de VIII livres XV sols
« III deniers.

« Pour la venue de Monsieur le général, accompagné de
« notables personnages, on fit provision d'une douzaine de *mau-*
« *luitz*, sept douzaines de *pouchins*, sept pigeons, quatre *estou-*
« *diaulx*, quatre *ouesons* gras, deux veaux, un demi *agnel* et demi
« mouton. »

« Et pour la venue des sieurs les conseillers de *la grand court*
« *Bedelievre*, Carles, Vandrimare, on acheta quatre chapons, deux
« congnyns, un *levrault*, six *ralles*, troys ramiers, deux *videquots*
« et aultres menus oiseaux. »

Pour ces grands personnages on servait la *cervoyse blanche*, le vin de *marvoisie* et de *tryel*, le *vin vermeil* pris à Rouen, le vin de Gascogne et de Beaune.

Si saint Bernard passait par le Valasse, que dirait-il de ces achats de *salvagine*, de vins de Gascogne et de Beaune, sans compter « les *poessons fraitz* comme *tombetz*, *mulletz*, *plitz*,
« *turbotz*, *esplane*, *alozes*, lamproyes, *pimpreneaulx*, *camprions*,
« carpes achetés par le cauquonnier »?

Le monastère était encore régulier; mais il avait rompu avec l'esprit de mortification, de pénitence et les lois de l'abstinence.

Que penserait-il encore de l'appartement natté du Père abbé, de sa double couverture, « l'une perse, l'autre vermeille », et des *plats*, de *la vaisselle* d'argent, et des chasses auxquelles il présidait à Fongueusemare et dans lesquelles on abattait force *levraults* et sans doute le cerf? — car il vivait encore dans ces grandes forêts : Guillaume de Melun, comte de Tancarville, envoyait à Rouen des pâtés de cerfs tués dans la forêt de Lillebonne. — Comme à Tancarville, l'aigle planait aussi sur les arbres séculaires du Valasse. Le Père abbé fit monter Guillaume de Bourracher au *ny* de ces carnassiers et envoya un aiglon au prieur de la Madeleine à l'Hôtel-Dieu de Rouen. Quant à « l'*hours* que menoit ung

Digitized by Google

« homme » et que Pierre Boutren envoya comme curiosité à l'abbé de Mortemer, ce n'était pas un hôte de nos bois.

Quand Pierre Boutren allait au Chapitre général, il y séjournait quelquefois longtemps (1er mai — 5 juin). « Tant pour aller que « séjourner et retourner, pour dépense faicte par nous, nos servi- « teurs et entretenement de chevaux, à ce comprins plusieurs « deffinicions et expéditions dû dit Chapitre; et mesme pour « plusieurs dons tant en omosnes aux pauvres sur le chemyn que « aux serviteurs et chamberières des hostelleries et aux escoliers « de nostre collège à Paris : IIII^XX^III livres V sols VIII deniers. »

En 1535, l'abbé du Valasse fut nommé par le Chapitre général, pour trois ans, visiteur des abbayes cisterciennes de la Normandie.

L'abbé de Citeaux et le Chapitre général, comptant sur sa prudence et sa discrétion, lui déléguèrent leur autorité sur les abbayes de Savigny, Bonport, Mortemer, Barberay, Beaubec, Aulnay, Val-Richer, Thorigny, la Trappe, le Vœu, Saint-Taurin, l'Estrée, la Noe, Saint-André, Breuil-Benoît.

Ils le chargèrent également de visiter les abbayes de femmes : Foucarmont, le Trésor, Fontaine-Guérard, Gomerfontaine, les prieurés de Villiers et de Mortain [1].

Les lettres lui donnaient le pouvoir de nommer un ou deux abbés pour l'aider dans sa visite. Il prit pour son coadjuteur l'abbé de Bonport [2].

Il partit donc du Valasse « pour aller en visitation par les « abbayes de l'Ordre en Normandie, toujours accompagné de gens « de bien ».

Pendant sa gestion, il eut à remettre l'ordre dans le monastère d'Aulnay. L'abbé d'Igny avait introduit dans ce monastère un religieux du nom de Fremyn pour exercer la fonction de prieur claustral; d'un autre côté, les religieux d'Aulnay avaient investi de la même charge un autre religieux du nom de Hamel. Les moines, menacés de peines canoniques par l'abbé d'Igny, ne savaient à qui obéir. Pierre Boutren excommunia Fremyn et commanda aux religieux d'obéir au prieur Hamel.

Il usa encore de son autorité pour permettre à l'un de ses

1. *Arch. dép.*, Val., orig.
2. *Arch. dép.*, Val., orig.

Digitized by Google

moines. Pierre de la Fontaine, de recevoir des bénéfices avec ou sans charge d'âmes (1538) [1].

Les visites des grands personnages, ses missions n'empêchaient pas l'abbé du Valasse de travailler à l'achèvement de son église.

Les pignons de l'édifice, à l'origine de la tour, étaient encore *couverts de chaulme*. Le Père abbé fit fonctionner le *fournel a caux* et appela Guillaume l'Advenu et Guillaume Floquet pour *carrier* quinze cent trente-deux pieds de pierre dans la carrière du Valasse [2]. Avec ces matériaux, Jean Baucher fit la tour de la basilique, *le tout à journée*.

La construction eut lieu peu de temps après la prise de possession de Pierre Boutren.

A cette époque, pendant la compétition des trois abbés, les revenus de l'abbaye avaient été mis sous séquestre. L'abbé avait dû aller à Rouen, en cour d'Église, chercher les fonds nécessaires pour faire marcher sa maison. Ces circonstances et la construction de la tour de l'église laissèrent un moment d'embarras dans les finances de l'abbaye.

Un marchand, Pierre Blondel, prêta « soixante escus rozes pour « estre convertis et employés à payer les machons qui faisoient la « tour de l'église ».

Le même, en 1515, avait prêté soixante escus soleil pour la même destination.

Le cellerier, Guillaume Lefebvre, fit des emprunts à « plusieurs « gens de bien, pour subvenir aux affaires de la Maison en temps « de séquestre ».

L'expédition des bulles avait coûté vi$^{cc}$iiii$^{xx}$xii livres qu'il avait fallu payer « au banquier Pierre Gravelle, bourgeois de Rouen, « lequel avait le sequestre et l'administration du temporel de « l'abbaye pendant le litige, et un plat d'argent à nous « appartenant ».

Malgré ces dépenses et grâce aux emprunts, Jean Baucher put « monter la tour depuys *l'embrasement des fenestres* du beffroy « jusques à la charpenterie étant dessus ».

Pendant ce temps, on continuait de « carrier six cent soixante-

1. *Arch. dép.*, Val., orig.
2. *Arch. dép.*, Val., livre de comptes.

Digitized by Google

« dix pieds de pierre pour faire la voulte ». Elle fut construite par Jehan Gauvin, et la tour fut couverte d'ardoises par Guillaume Hue.

Le VI décembre 1515, les couvreurs d'ardoises avaient fini leur travail ; « et pour avoir porté et mis le *coquet* sur la croisée », ils recurent XXV sols III deniers.

Les cloches prirent place dans le beffroi. Le cordier Jean Legras fournit les cordes. Martin Canu fit les trous dans la *voulte* pour les passer, et, aux fêtes de Noël 1515, les joyeuses volées allèrent réjouir les habitants de la vallée.

De l'église du premier abbé Richard, il ne nous est rien resté, ni gravure, ni description. Elle devait être sévère, comme les églises de l'Ordre de Citeaux. Belles dimensions, absence de sculptures. L'église de l'abbaye de Saint-Paul-Trois-Fontaines, dans la campagne de Rome, est le type de ces monuments.

Cependant, la lettre de l'abbé de Citeaux et du Chapitre général, citée plus haut, fait tant d'éloge de la beauté et de l'élégance de cette église, qu'il est permis de croire que la sévérité des lignes n'excluait pas quelques sobres ornements comme à Pontigny.

Quant à l'église bâtie par Guillaume David et achevée par Pierre Boutren, tout porte à croire qu'elle fut digne de la basilique de Richard. Quelques détails inscrits dans les livres de comptes de Pierre Boutren nous permettront d'en entrevoir l'intérieur. Quant à l'extérieur, les lignes principales sont tracées sur un plan fait à main levée et conservé dans un terrier de l'abbaye.

Ce plan indique des nefs d'une grande élévation ornées de balustrades, d'arcs-boutants, de pyramides et de gargouilles [1]. Une tour centrale les domine, c'est un corps carré avec une lanterne éclairée par quatre grande fenêtres. Le beffroi surmonte la voûte de la lanterne et lance ses ondes sonores par huit ouvertures. Il semble qu'on ait voulu copier la tour centrale de l'abbaye de Fécamp et même sa toiture provisoire qui attend toujours une flèche.

Le portail est flanqué de deux tourelles et percé d'une rosace que des peintures rehaussaient à l'extérieur [2].

1. « A Simon Petit, carrieur au Val des leus pour une pierre pour faire une gargouille pour les arsboutants de l'église X l. V s. » *Arch. dép.*, livre de comptes.

2. « Pour la peinture qui est à l'oo hors l'église LX s. » *Arch. dép.*, Val., livre de comptes, 1537.

Digitized by Google

Son pignon est sans ornements, mais imposant dans sa simplicité. Les comptes cependant nous signalent « six ymages pour « mettre au *portal*[1] ».

A l'intérieur, une large nef avec ses bas-côtés et ses transepts. Les colonnes supportaient les images des apôtres surmontée de couronnements sculptés[2].

Au centre, une belle et large lanterne. Dans la rosace de la nef figurait probablement une verrière achetée à Rouen par l'abbé Boutren, « en quoy sont paintes les armes de France ».

La nef ne fut point séparée du chœur par une dentelle de pierre. Selon l'usage du temps, comme à Fécamp, à Saint-Ouen et ailleurs, la clôture fut faite en fer; mais, sur cette clôture en fer, l'imaginier Jaspar de Laval trouva moyen de faire figurer les images traditionnelles : auprès du Rédempteur crucifié, il plaça Notre-Dame des Douleurs, *saint Jehan* et *la Madelaine*[3]. Le serrurier Nicolas Leperdriel, « pour la féraille de la closture du « chœur », reçut LX livres, et Nicolas Janvier XLV sols I denier « pour avoir basé cette neufve closture ».

Les bas-côtés furent ornés de ces pavés émaillés jaunes et verts, très communs à cette époque. On les fabriquait au Lendin. « Traize milliers de carrel plombé, de couleur de vert et de « jaune, sans compter deux autres milliers à cause que le dit « nombre n'avoit suffi », fournis par Guillaume Mouton, furent mis en place par Michel Lafosse et Henry Deshaies, tant aux *croissées* qu'aux *soubselles* et au chœur entre les chaires. Ce qui fait le nombre de 33 acres 67 pieds, à 19 sols pour acre.

« Le chœur fut pavé de nuef, de pierre de Caen, neufs acres, à « XL s. pour acre. Le reste du pavement fut faict de pierre vieil « rassis à XX s. pour acre; pour tout ce payé aux *machons* « XXXIX l. II s. »

1. « Six ymages pour mettre au portal, XL l. pour le marché. » *Arch. dép.*, livre de comptes, 1540.

2. « A Jaspar de Laval ymidginier la somme de 19 l. 4 s. pour l'estoffe de neuf couronnements des apôtres mis en la nef de céans. » 14 avril 1537.

« A Jaspar de Laval sur la fachon des couronnes de la nef de l'église IIII l. X s. » *Arch. dép.*, 1537, livre de comptes.

3. « A Jaspar de Laval pour compte fait de l'argent par lui receu du marché du crucifix, saint Jehan, Notre-Dame et la Madelaine, la somme de 70 l. » 1537. *Arch. dép.*, livre de comptes.

Digitized by Google

Quant aux fenêtres des « soubselles, Jehan Tropichault les fit de « voirre blanc, à l'escantillon de la lozenge et du plom des voir- « rières de la tour » : au milieu « devoit être un rondeau en façon « de couronnes d'épines et aux autres lieux où sera requis des « rondeaux en façon de solleil [1] ».

Des écussons ornaient la clôture de la *soubselle*; on les décora de peintures [2].

Le Bénédictin Dom Beaunier avait vu l'abbaye du Valasse et en avait conservé un bon souvenir. « La maison abbatiale, dit-il, le « cloître, le chapitre, le réfectoire et les autres bâtiments de cette « abbaye sont assez grands et fort bien entretenus : l'enceinte des « jardins est vaste, et les tourelles qui flanquent les murailles la « font regarder, de la côte de Lillebonne, comme une petite ville. « L'église, bâtie en croix, est grande, belle èt achevée dans son « dessein. Sa nef est accompagnée de bas-côtés; et dans chaque « croisillon sont trois chapelles tournées à l'orient, de même que « le grand-autel. Il y a un gros et fort beau clocher de pierre « porté sur une tour ouverte en manière de lanterne, élevée sur « le milieu de la croisée de cette église. Deux hautes tourelles « servent d'ornement au grand portail, où l'on voit une vitre en « forme de rose assez bien ouvragée [3]. »

Les livres de comptes de Pierre Boutren nous révèlent que, pendant les années 1536-1537, six menuisiers accompagnés d'un tourneur travaillèrent constamment à construire des *pennaulx*, des *archets*. A n'en pas douter, ils faisaient le magnifique lambris qui orne aujourd'hui l'église de Gruchet, après avoir décoré la basilique du Valasse.

Un lambris d'un dessin absolument pareil se trouve dans la chapelle du Grand-Séminaire d'Orléans. La sculpture est d'une finesse admirable, digne d'un travail sur ivoire, peut-être a-t-il servi de modèle au lambris du Valasse.

C'était l'époque où des artistes sans nom, mais non sans valeur, ornaient de belles boiseries les chapelles de nos abbayes. A Fécamp, ils couvraient les membres du Rédempteur d'un voile de bois plus moelleux que la gaze et faisaient jaillir du cœur des

1. *Arch. dép.*, Val., 25 may 1536.

2. « Pour la painture qu'il a convenu mettre aux escus sous la closture de la soubselle et pour la painture qui est à l'oo hors l'église LX s. » *Ibid.*, 1537.

3. D. Beaunier, *Recueil historique des évêchés et abbayes de France*, II, 696-697.

Digitized by Google

chênes séculaires de Fongueusemare les admirables figures des patriarches.

Au Valasse, ils jetèrent sur les murs de la chapelle de Notre-Dame les souvenirs de l'ancienne loi et de la loi nouvelle. A gauche la loi de Moïse, à droite la loi de grâce. A gauche les tables de la loi, l'arche d'alliance, la table des pains de proposition, au-dessus desquelles émergeait le serpent d'airain; à droite les instruments de la loi nouvelle, les torches, les chandeliers, les lampes. Au milieu de ces souvenirs du présent et du passé, les sculpteurs disposèrent les instruments d'un puissant orchestre, d'où s'échappaient à travers les croix, les calices, les ostensoirs, de suaves symphonies chantant la gloire du Rédempteur promis et les bienfaits du Rédempteur donné.

N'est-ce pas de cette réunion de menuisiers-sculpteurs que sortit cet essaim d'artistes qui, dans le cours du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles, ornèrent les buffets de nos fermes des fruits et des fleurs de nos vergers, et les armoires des Cauchoises de la faune de nos bois.

A l'heure actuelle, ces sculptures, rehaussées par l'or, appuyées sur un fond couleur d'ébène, encadrent des panneaux de cristal, en place de leurs anciens panneaux de bois, et décorent les somptueux salons de la capitale et les grandes salles de nos vieux châteaux.

Les comptes de Pierre Boutren ne nous donnent pas d'autres détails sur l'ornementation intérieure de l'abbaye. Nous devons ajouter cependant l'achat de « deux tableaux paints en toile et « imaginerie » fournis par maistre Leseigneur qui avait travaillé à *raccouster* les livres de l'église, XVIII sols VI deniers. Un autre « *paintre*, pour ung tableau ou est paincte la Cène », reçut VIII sols VI deniers. Si l'on en juge par le prix, ces tableaux n'étaient pas des chefs-d'œuvre.

Gabriel, fondeur de cloches, fit deux grands candélabres pour l'ornementation du sanctuaire.

Pour ces candélabres, le frère sacristain recevait les fonds nécessaires pour *l'entretènement d'un cierge ardant devant le grand autel* aux heures canoniques. C'est ce cierge que l'archevêque Eudes Rigaud recommandait constamment dans ses visites pastorales; et avec raison, car l'église n'est pas un édifice ordinaire, c'est la maison de Dieu. A l'endroit le plus en vue et le plus hono-

Digitized by Google

rable, se dresse un autel, au centre un tabernacle, autour du tabernacle, des prêtres adorateurs, des enfants de chœur, une lampe brûle devant le Rédempteur du monde caché sous les espèces eucharistiques, et la grande voix de l'orgue vient se mêler au chant des moines. Car l'église du Valasse avait un orgue. Il était ancien, une réparation s'imposait.

L'abbé du Valasse la confia à « maistre Hugues, organiste, par « marché faict avecques lui pour eslargir nos orgues et leur « bailler aultre ton et meilleur qu'ils n'avoient et y adiouster « troys aultres jeux, c'est assavoir, les souldelles, les flustes et le « hautboys, et les rendre bonnes et suffisantes; de quoy doibt avoir « six-vingt livres ».

Le bois nécessaire fut acheté à Rouen, et, le « IIII de juing, « maistre Hugues, pour aller à Caudebec recevoir le bois acheté à « Rouen et destiné à faire la menuiserie des orgues, reçut, pour « le bastelier et ses dépens, XV sols ».

Sous la direction de maistre Hugues, les menuisier Guillaume fit les *secrets* des orgues et le sommier : « en quoy faisant a vacqué « le nombre de LXXX journées à III sols VI deniers par jour ».

Jean Vitry y travailla de son côté l'espace de XX jours à III sols par jour.

Le buffet de l'orgue ne fut pas couvert de sculptures comme c'était l'usage au XVIe siècle : la règle de Citeaux ne les admettait pas. « Le menuisier Jacques fit la menuiserie du corps des dites « orgues, à la mode antique, pour le prix de XXVIII livres. »

Telle fut l'œuvre achevée par Pierre Boutren. Elle fut confiée aux ouvriers de la vallée, et spécialement de Gruchet. Ce ne fut pas un petit honneur pour le maçon Baucher, pour le constructeur de voûtes Gauvin et pour les menuisiers Vitry, Jacques et Guillaume d'avoir mis la main à un pareil monument. Cet honneur rejaillit sur la petite patrie.

L'abbé Boutren laissa dans la contrée un renom de prudence et de sagesse administrative. Richard de Blosseville, fondateur et messager des rois vers le pape, ouvre une liste d'une longue suite d'abbés. C'est Pierre Boutren qui la termine. Il est le dernier des abbés réguliers. Avec les commendataires va commencer l'ère du relâchement et de la décadence.

Les religieux de Pierre Boutren l'ensevelirent dans le chœur de leur église et couvrirent sa tombe d'une pierre tumulaire; il est

Digitized by Google

représenté crosse en main et mitre en tête. Elle a beaucoup de ressemblance, quant au dessin, avec la magnifique dalle tumulaire de Guillaume Leroux, abbé de Saint-Georges. On lit au bas cette inscription :

HIC . JACET . PIE . MEMORIE . DOMPNUS
PETRUS . BOVTEREN . RELIGIOSVS . DOCTOR
THEOLOGUS . HVJUS . MONASTERII
ABBAS . XXX$^{mus}$ . QVI . HANC . E$^{c}$LIAM . XXXIII$^{bus}$
ANNIS . LAVDABILITER . REXIT . OBIIT
AVTEM . X.III$^{o}$.KAL . JVNII . ANNO . DOMINI
M$^{mo}$ . Q$^{mo}$ . XL$^{mo}$ . VI$^{to}$ . ANIMA . EJVS . REQVIESCAT . IN
PACE .

La dalle tumulaire de Pierre Boutren, l'un des rares débris de la deuxième église du Valasse [1], mutilée, probablement pour faire un devant d'autel, a été restaurée par une main amie du Valasse et encastrée dans le mur de l'église de Gruchet.

*(A suivre.)* L'abbé F. SOMMÉNIL.

1. Cette pierre, dit M. l'abbé Cochet, sciée en deux à l'époque de la Révolution, était consacrée à des usages profanes, lorsqu'en 1842 elle fut sauvée par M. l'abbé Avenel, curé de Gruchet, qui la conserve religieusement.

C'est cette même pierre tombale que notre zélé inspecteur (M. l'abbé Cochet) des monuments historiques et religieux vient de faire encastrer le vendredi 22 courant (novembre 1865) dans le mur de la nef de l'église de Gruchet. La tête et la crosse, ainsi que toute la partie supérieure du monument, ont été refaites par M. l'abbé Somménil avec le ciseau le plus scrupuleux et le mieux obéi. — Brianchon, *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. II, 354.

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

---

### § II. Manuscrits

PROVENANT DU PRIEURÉ DE SAINT-LÔ DE ROUEN

*(Suite)*

XXI. **Antiphonaire de Saint-Lô** (1er volume).

(Fol. 1) Offices de la messe pour diverses fêtes : « In die nativitatis Domini... »

(Fol. 21) Propre des saints noté pour toute l'année : « Notandum est quod festri Andree... »

(Fol. 203) Commun noté.

(Fol. 231 v°) Office de la Vierge, noté.

(Fol. 233 v°) Invitatoires notés du 1er au 8e ton.

(Fol. 242 v°) Leçons à dire le samedi depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à la Septuagésime.

(Fol. 243) (Autre main, xve siècle). Oraison en l'honneur de saint Louis.

(Fol. 245) (Troisième main, xve siècle). Prières à dire en diverses circonstances, « per ferias ». (Écriture un peu effacée.)

(Fol. 247) (Quatrième main, xve siècle). Réflexions pieuses sur le Sacrement de la messe.



Digitized by Google

Parchemin; 249 ff.; 195 sur 139 millim.; XIVe et XVe siècles. Notes marginales aux fol. 7 vo, 18, 30, 35 vo, 48, 71, 76, 97, 155 vo. Au fol. 21, les lettres *B S G* entrelacées. Beaucoup de feuillets mutilés dans ce volume, fol. 58, 70, 84, 86, 87, 90, 126, 127, 128, 142, 145, 147, 148, 152, 153, 161, 167, 181, 184, 194, 205, 206, 207, 212, 213, 215, 216, 217, 220 à 230. Blancs : la fin du fol. 202 et le verso tout entier; 243, fin et verso tout entier; 244 et 244 vo. Texte à deux colonnes, excepté à partir du fol. 245. Les premières pages contiennent de 42 à 45 lignes, et les autres 26 à 28 seulement. Ce volume a conservé une ancienne reliure en cuir gaufré, avec clous, bordures et restes de fermoirs en cuivre. Lettrines en couleur, titres rubriquées. No 2634 actuel.

XXII. **Antiphonaire de Saint-Lô** (2e volume), contenant :

(Fol. 1) Le Psautier. (Manque tout le commencement jusqu'au milieu du psaume 21.)

(Fol. 32 vo) Litanie des Saints, suivies d'oraisons.

(Fol. 34) Hymnes notés, pour diverses fêtes.

(Fol. 46) Propre du temps, noté.

Parchemin; 244 ff.; 194 sur 139 millim.; manuscrit incomplet à la fin. Lettrines en couleur, titres rubriqués. Dans ce volume, quelques capitales offrent de petites peintures : aux fol. 1 vo; 5, personnage en prière; 8; 11, Jonas sortant de la baleine; 15, personnage frappant sur un carillon; 18 vo, mutilée; 22 vo, la Trinité; 72 vo, la Visitation. Quelques notes marginales aux fol. 8, 11, 13 vo, 23 vo, 24 vo, 25, 50 vo, 91. Le verso du feuillet 45 est resté en blanc. Les ff. 230 et 230 vo sont écrits par une autre main. Beaucoup de feuillets mutilés : 20, 25, 28, 88, 103, 136, 146, 159, 196, 202, 211, 212, 228, 229, 231 et 232. Reliure en parchemin XVIIe siècle. Même titre que le mss. précédent. No 2635 actuel.

XXIII. **Heures de Notre-Dame**, XIVe siècle, composées peut-être à l'usage du diocèse de Lisieux. (On lit en effet sur le feuillet de garde : « Heures de Lisieux », écriture du XVIIe siècle.) Ce volume contient :

(Fol. 1 et 2) Court fragment des psaumes pénitentiaux et des oraisons à Jésus-Christ. (Écriture plus récente que le corps du volume.)

(Fol. 3 à 8) Une prière à la Vierge, en français :

« Douce dame de misericorde mère de pitié fontaine de tous « biens qui portas Jsu Christ IX moys en vos precieux flans et qui

Digitized by Google

« lalaitastes de vos douces mamelles. Belle très douce dame je « vous ay mieu et vous prie que vous veuilles prier vostre benoist « chier filz q̄ il ait pitié et merci de moy. Et me doint en icelle « maniere vivre que puisse venir à vraye confession et repentance « de tous les pechiez que je fis oncques. Et aussi vous luy belle « tres douce dame et je men agenoillerai xv foys devant vostre « ymage en lonneur des xv joyes que vous eustes en terre de « vostre chier filz, *Ave Maria*, tres douce dame pour icelle. »

Suivent les « quinze joyes de Nostre Dame » en français, qui se terminent par l' « O salutaris hostia... » d'une main plus récente.

(Fol. 9) Calendrier en français indiquant spécialement des saints normands et bretons :

*Janvier :*

1. Le jour de lan.
6. La typhame *(sic)*.
13. Saint Hylaire.
15. Saint Mor.

*Février :*

2. La Candeleur.

*Mars :*

1. Saint Aulbin.
12. Saint Grégoire.
17. Saint Patrice.
25. La Nostre Dame.

*Avril :*

4. Saint Ambroise.
30. Saint Eutroppe.

*May :*

3. Sainte Avix.
9. Saint Nicholas.
19. Saint Yves.
28. Saint Germain.
31. Sainte Pernelle.

*Juing :*

1. Saint Nichomède.
11. Saint Barnabé.
16. Saint Richard.
19. Saints Gervais et Prothays.
21. Saint Heffroy.
25. Saint Eloy.

*Juillet :*

18. Saint Der.
20. Sainte Marguerite.
28. Saint Sanson.
31. Saint Germain.

Digitized by Google

*Aoust :*

15. La Nostre Dame.
20. Saint Philebert.
24. Saint Ouen.
25. Saint Louys.
28. Saint Augustin.

*Septembre :*

1. Saints Gire et Leu.
8. La Nostre Dame.
14. Sainte Avix.
17. Saint Lambert.

*Octobre :*

1. Saint Remy.
2. Saint Legier.
6. Sainte Foy.
9. Saint Denis.
15. Saint Gouffien.
22. Saint Mellon.
23. Saint Romain.
25. Saints Crespin et Crespinien.
26. Saint Amand.
31. Saint Quentin.

*Novembre :*

1. La Toussains.
2. Saint Eustace.
15. Saint Maclou.
17. Saint Aignen.
21. Sainte Cécile.

*Décembre* :

1. Saint Eloy.
4. Sainte Barbe.
6. Saint Nicholas.
8. La Nostre Dame.
13. Sainte Luce.
21. Saint Thomas ap.
25. Le jour de Noel.
26. Saint Estienne.
27. Saint Johan.
28. Les Innocens.
31. Saint Sevestre *(sic)*.

(Fol. 21) Leçons tirées des quatre évangélistes : « Sequentia sancti evangelii secundum Lucam » ; « In illo tempore missus est Angelus Gabriel... »

(Fol. 23) « Sequentia sancti evangelii secundum Matheum » : « Cum natus esset Jesus in Bethleem jude... »

(Fol. 25) Évangile selon saint Marc.

(Fol. 26 v°) Commencement de l'Évangile de saint Jean : « In principio erat verbum... »

(Fol. 29) Offices des Heures : « Domine labia mea aperies... »

(Fol. 53) Prime de Notre-Dame : « Deus in adjutorium meum intende... »

Digitized by Google

(Fol. 59 v°) Tierce de Notre-Dame.
(Fol. 63 v°) A midy (*sic*).
(Fol. 67) A Nonne.
(Fol. 70 v°) A Vespres.
(Fol. 73.) A Complies.
(Fol. 88) Les Psaumes pénitentiaux.
(Fol. 106 v°) Litanies des Saints et oraisons à dire en diverses occupations journalières.
(Fol. 108) « Oroison de toute la passion Ste Catherine. » « Domine Jesu Christe qui inter cetera... »
(Fol. 111) Oraison à saint Christophe.
(Fol. 113) Oraison à la Vierge : « Obsecro te... »
(Fol. 119 v°) Oraison à saint Sébastien.

Les feuillets 79, 80, 121 et 122, écrits par une troisième main (xve siècle), contiennent :

Un « Salve mater dolorosa... » en rimes latines;

Une oraison en latin à la Vierge;

Une oraison à Jésus-Christ en prose latine : « In manus tuas Domine, commendo... »;

Diverses oraisons à sainte Barbe, en rimes et prose latines.

Les feuillets 122 v°, 124, écrits par une quatrième main (xve siècle), contiennent :

Des oraisons à la sainte Vierge, à saint Jacques, apôtre; à saint Bernard.

Parchemin; i-125 ff.; 183 sur 130 millim.; xive siècle. On lit les ex-libris suivants : « Ex libris S. Laudi Rothomagensis 1670 » (fol. 9). « Ex libris Biblioth. S. Genovefæ Paris, 1753 » (fol. i). Lettrines en couleurs; une partie de celles du calendrier est ornée de figures d'hommes et d'animaux dessinées à la plume. Titres rubriqués.

On remarque quelques belles miniatures sur ce manuscrit : au fol. 29, l'Annonciation. La Vierge, vêtue d'un long manteau bleu doublé d'or, la tête ceinte du nimbe, est agenouillée et tient un livre entre ses mains. L'ange Gabriel, vêtu d'une robe bleue et blanche, recouverte d'un long manteau rouge, les ailes éployées, fléchit le genou devant Marie. Il tient en main un phylactère sur lequel on lit les premières paroles de la salutation angélique. En haut le Saint-Esprit descend sur la Vierge sous la forme d'une colombe portée sur un rayon de lumière. Ce tableau a pour encadrement un gracieux édicule du temps, revêtu de somptueuses tentures; le sol est composé d'un échiquier d'or et d'azur. — Au fol. 53, la Nativité : la Vierge, vêtue de bleu, est agenouillée, et, sur son man-

Digitized by Google

teau étalé devant elle, l'Enfant-Dieu est assis. De l'autre côté, saint Joseph est aussi agenouillé, il porte un manteau rouge retenu par une ceinture bleue et, rabattu sur ses épaules, un capuchon de couleur verte. Un peu en arrière, les deux animaux traditionnels, l'âne et le bœuf, sont couchés. Comme fond du tableau, quelques arbres sur fond d'or. — Au fol. 59 v°, se trouve une miniature tellement mutilée qu'il est impossible de la décrire. — Au fol. 63 v°, l'Adoration des Mages. La Vierge, nimbée d'or et revêtue d'un manteau bleu, est assise portant sur ses genoux l'Enfant Jésus, la tête ceinte d'un nimbe crucifère. Il a sa main gauche plongée dans un coffret d'or que lui présente le premier mage agenouillé devant lui. Ce mage porte une ample robe rouge retenue par une ceinture enrichie de pierreries; sa couronne d'or est posée à terre près de lui. Le second, portant l'encens, est vêtu d'une robe verte, il est coiffé d'un turban au milieu duquel s'aperçoit sa couronne; il porte dans les mains un encensoir, ou vase à parfums, d'or. Le troisième, portant la mire, est costumé d'azur semé de fleurs d'or, coiffé d'une sorte de bonnet rouge sur lequel se détache sa couronne d'or. Son offrande est renfermée dans un vase d'or qu'il porte. Comme fond, paysage sur fond d'or. — Au fol. 84, la Crucifixion. Au pied de la croix, Marie et Jean se tiennent debout. La Vierge est vêtue d'un long manteau bleu doublé d'or et a les mains jointes. Saint Jean est revêtu d'une robe bleue, en partie recouverte par un manteau rouge bordé d'or; il tient un livre dans sa main gauche. Il est difficile de juger l'ensemble de cette miniature malheureusement quelque peu dégradée. — Au fol 88, le roi David. Le roi-prophète est représenté à genoux, la tête nue, sa coiffure à ses pieds et sa harpe derrière lui. Il porte une robe bleue retenue par une ceinture d'or; sur le tout, un grand manteau de pourpre doublé de blanc. Dans les nuées, au milieu d'un rayon de lumière, apparait la figure du Père éternel. La scène se passe au milieu d'un charmant paysage, plein de poésie et de quiétude : une rivière serpente au loin et les silhouettes de quelques arbres, d'un château-fort avec ses tours et ses créneaux, se profilent sur l'azur du ciel. — Au fol. 108 v°, sainte Catherine. La sainte est représentée debout, tenant un livre de sa main droite et de l'autre une palme. Elle a la tête ceinte d'un nimbe d'or et, derrière elle, on aperçoit les instruments de son supplice : l'épée et la roue. La sainte est revêtue d'une robe bleue bordée d'or, recouverte d'un manteau rose doublé de blanc. — Au fol. 111, saint Christophe. Il est représenté, suivant la légende, fendant avec peine l'onde du torrent et portant l'Enfant Jésus sur ses épaules. Au loin, on aperçoit l'ermite traditionnel. Le saint est revêtu d'une tunique bleue recouverte d'un manteau rouge; l'Enfant Jésus est en vert. Dans les cieux, une gloire rayonne au-dessus du divin Enfant. Des rochers et quelques arbres sur fond d'or encadrent cette scène. [A pro-

Digitized by Google

pos de saint Christophe, on me permettra de mentionner ici une curieuse statue de ce saint, qui se trouve dans l'église d'Epaignes (Eure). Cette statue, qui n'a pas moins de 16 pieds de haut, a été décrite par M. Raymond Bordeaux, dans une curieuse plaquette intitulée : *L'église d'Epaignes et sa statue de saint Christophe*, Evreux, Hérissey, dont je ne saurais trop recommander la lecture.]

Marges ornées de rinceaux entremêlés de feuillages, fleurs et fruits, aux fol. 21, 23, 25, 26 v°, 29, 40 v°, 53, 59 v°, 63 v°, 67, 70 v°, 73 v°, 84, 88, 108 v°, 111, 117. — Interlignes garnis de peintures d'ornement presque à toutes les pages. — Feuillets blancs : 28 v°, fin du 78 v°, 112 fin et 112 v° fin. — Feuillets mutilés ou déchirés : 1, 2, 125. — Texte, 14 lignes par page. — Tranches dorées, reliure en parchemin (XVII^e siècle). Titre : *Horæ diurnæ*. N° 2698 actuel.

**XXIV. Évangéliaire écrit à l'usage de l'église de Saint-Lô de Rouen.** Les Évangiles du temps et des saints y sont entremêlés à peu près dans l'ordre de ces fêtes suivant le calendrier.

Le fol. 1 est occupé par le début de l'Évangile de la fête de saint Nicolas. La page est encadrée d'une bordure fleurie, et la capitale du texte nous reproduit la scène de la résurrection des trois petits enfants (1).

Je relève les autres capitales historiées en suivant le texte, et je trouve : fol. 5 v°, la Nativité; fol. 10 v°, l'Adoration des Mages; 11 v°, la Purification; 12 v°, l'Annonciation; 26 v°, la Pentecôte; 29 v°, la sainte Trinité; 31, la fête du saint Sacrement; 31 v°, saint Jean-Baptiste; 32 v°, saint Pierre et saint Paul; 34, l'Assomption de la Vierge Marie; 35 v°, saint Augustin; 35 v°, la décollation de saint Jean-Baptiste; 37, saint Lô; 37 v°, saint Michel; 40 v°,

(1) On sait combien la dévotion à saint Nicolas a été répandue dans le moyen âge. L'histoire du saint a été racontée à maintes reprises, en latin et en français, en prose et en vers. Voyez : Jacques de Voragine, *Légende dorée;* du Méril, *Poés. pop. lat.*, p. 185; Wace, *Vie de saint Nicolas;* Mystère latin en quatre parties représenté à Fleury-sur-Loire; Hilarii, *Versus et laudi*; Mommerqué et F. Michel, *Ancien théâtre français, le jeu de saint Nicolas*, par Jean Bodel; *Mystère et beau miracle de saint Nicolas à 24 personnages*, Paris, in-4°, Pierre Sergent (vers 1530?); du Verdier de Vauprivaz, *Bibl. franç.*, p. 297. La légende de saint Nicolas a été particulièrement en faveur en Normandie. Nous en avons la preuve dans l'existence d'un poème de Wace et par un recueil mss. de la Bibl. d'Alençon, n° 19, mss. du XII^e siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Evroult, et dont M. Joly a publié des extraits dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. IX, p. 202 et sqq.

Digitized by Google

sainte Catherine; 48, l'entrée de Jésus à Jérusalem : « Dominica in ramis palmarum »; 49, la trahison de Judas, en tête de la Passion selon saint Mathieu qui se termine au fol. 61.

Au verso de ce feuillet est représentée la Crucifixion, en tête de la Passion selon saint Jean. Le volume paraît incomplet, il s'arrête à ce passage de l'Évangile de saint Jean : « Venit autem et Nicodemus qui venerat ad Jesum nocte primum... » du ch. XIX, verset 39.

A noter, l'Évangile de la translation des reliques et de la dédicace de saint Lô, fol. 22 et 22 v°; et l'Évangile de saint Edmond, fol. 45 v°.

Parchemin; 68 ff.; 253 sur 183 millim.; XVe siècle. On remarque des capitales fleuries aux fol. 5 8 v°, 9, 14, 15, 16 v°, 18 v°, 22 v°, 23, 24, 39, 41 v°, 42, 42 v°, 43, 43 v°, 44 v°. A partir du fol. 45, les capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées. La fin du fol. 47 et le fol. 47 v° sont en blanc. Au bas du premier feuillet sont peintes les armes suivantes : *de gueules à trois trèfles d'or, au chef cousu de sable chargé d'un croissant d'or,* qui sont de la famille Aubert. Sur le plat intérieur de la couverture, on a collé l'ex-libris armorié de l'Église de Saint-Lô que j'ai décrit plus haut. « Ex libris S. Laudi, Rothomagensis, 1652. » « Ex bibliotheca Sanctæ Genovefæ, Paris, XVIIIe siècle. » Anciens nos 2437 (de la Bibl. de Saint-Lô?); H (?) C 18 B B 40. Reliure veau antique, filets dorés sur les plats. No 110 actuel.

XXV. **Recueil liturgique à l'usage de Saint-Lô de Rouen,** contenant :

(Fol. 1) « Capitula et orationes duplicia festorum e principia antiphonarum, cum notis, dicendarum ad Benedictus et Magnificat, que dicuntur a prelato, secundum usum ecclesiæ S. Laudi Rothomagensis »

(Fol. 119) Oraisons des dimanches de l'année.

(Fol. 130) « Sequitur servicium religiosorum professorum, secundum usum sancti Laudi. »

(Fol. 143) Les exorcismes de l'eau et du sel et la bénédiction de l'eau.

(Fol. 147 v°) Versets et oraisons : « In domus infirmorum »; « In dormitorio »; « In refectorio »; « In coquina »; « In cellario »; « Ante introitum ecclesiæ »; « Ante crucifixum »; « In choro »; « De S. Laudo ».

Digitized by Google

Parchemin; 152 ff. (les fol. 49-56 ont été transposés par le relieur et devaient prendre place après le fol. 72 actuel); 240 sur 180 millim.; xv^e siècle. Le texte est émaillé de lettrines en or et couleur, bleu et rouge, avec filigranes et rinceaux. Il y a environ 15 lignes par page où il n'y a pas de notation musicale. Capitales sur fond d'or avec peintures, fleurs et bordures aux fl. 3 v°, 6, 8, 9 v°, 15, 17, 21, 22, 28, 29, 34, 48, 52, 63 v°, 65 v°, 76, 83, 98 v°, 103, 105 v°, 109 v°, 111, 113, 119, 130.

Capitales historiées aux ff. 1, la fuite en Égypte : saint Joseph y est représenté sous le costume d'un paysan du xv^e siècle; fol. 11, la Purification; 13 v°, l'Adoration des Mages; 49, l'Ascension; 51, la Pentecôte; 55, la sainte Trinité; les trois personnes y sont représentées sous forme humaine, revêtues d'une robe bleue recouverte d'un manteau rouge rehaussé d'or; elles portent toutes trois le nimbe crucifère et chacune d'elles tient entre les mains un objet symbolique : le Père, le globe surmonté d'une croix, le Fils, la croix, et le Saint-Esprit les Tables de la Loi; 58, la Résurrection; 67, la vénération des saintes Reliques; 69 v°, la dédicace de l'Église; 74 v°, la fête du saint Sacrement; 78 v°, la Nativité de saint Jean-Baptiste; 80 v°, saint Pierre et saint Paul; 85, l'Assomption de la Vierge; 88, saint Augustin; 91, la Nativité de la Vierge; 95, saint Lô; 95 v°, saint Michel terrassant le démon; 97 v°, saint Mellon; 101, la fête de tous les saints; 114, saint Nicolas, la résurrection des trois enfants; 116, l'Annonciation; 143, la bénédiction de l'eau.

Les ff. 118, 138 v°, 139, 140, 141, 142, 152 fin, 153, 154 sont en blanc.

Au bas du fol. 1 sont peintes les armoiries de la famille Aubert, comme sur le mss. précédent. Armoiries gravées de l'Église de Saint-Lô sur le premier plat intérieur de la reliure. « Ex libris can[onicorum] reg[ularium] S. Laudi Roth. 1652. » « Ex bibliotheca S. Genovefæ, Paris, xviii^e siècle. » Anciens n^os H 25; Q 11. Tranches dorées, reliure veau antique avec filets dorés sur les plats. N° 1272 actuel.

XXVI. **Bréviaire de Saint-Lô de Rouen,** contenant :

(Fol. 1) Propre du temps.

(Fol. 193) Calendrier. Au 11 janvier, une main du xvi^e siècle a ajouté : « Dedicacio ecclesiæ de Cressi », et au 25 mars : « Pardon al .. d'Fscouys.... l'an mil v^c... » En tête de chaque mois, on trouve des pronostics pour deux des jours du mois. Ainsi, en janvier : « Prima dies mensis et septima truncat ut ensis ». En février : « Quarta subit mortem, prosternit tercia

Digitized by Google

fortem ». Ces mêmes pronostics se trouvent dans les mss. 2636 (1), 2640 (2), 2643 (3) et 2646 (4).

(Fol. 199) Psautier.

(Fol. 319 v°) Litanies des saints suivies d'oraisons, de suffrages, des psaumes graduels, d'un office de la Vierge et de l'office des morts.

(Fol. 342) Commun des saints.

(Fol. 382) Propre des saints, depuis la fête de saint André (30 nov.) jusqu'à celle des saints Tiburce et Valérien (14 avril).

(Fol. 442 v°) Autre main (xvi^e siècle). « Benedictiones, versus de fine orationum sive collectarum ». Invocation à sainte Barbe.

(Fol. 443 v°) Troisième main (xv^e siècle). « Tabula paschalis. »

Parchemin; 445 ff.; 134 sur 98 millim.; xv^e siècle. Au commencement et à la fin ont été ajoutés des feuillets de papier restés en blanc : 20 au commencement et 19 à la fin. 9 de ces feuillets au commencemement ont été réglés pour recevoir une notation en plain chant ainsi que 8 de la fin. Les marges sont ornées de fleurs, de feuillages et de rinceaux. Les ff. 190 v°, 191, 192, 444, 445 sont restés en blanc. Le texte est à 2 col., 25 lignes par page. — « Ex libris S^ti Laudi Rothom. » (xvii^e ou xviii^e siècle). Au verso du fol. 45, on lit le nom de Karolus Baudouyn, sieur du Bosc (xvii^e siècle). « Ex bibliotheca S. Genovefæ, Paris » (xviii^e siècle). Anciens n^os N 17; Q 17. Reliure en cuir avec filets et ménaillons dorés. Sur les plats de la reliure, on lit : A. M. DV. TAC. RELIG^x. A S^t LO. Fermoirs en cuivre, tranches dorés. N° 2630 actuel.

XXVII. **Bréviaire de Saint-Lô de Rouen,** contenant :

(Fol. 1) Calendrier avec pronostics comme dans le manuscrit précédent.

(Fol. 7) « Ordo librorum qui legendi sunt in ecclesia Rot[omagensi] per totum annum. »

(Fol. 201) Psautier.

(Fol. 276) Litanies des saints suivies d'oraisons.

(Fol. 278 v°) Office de la Vierge.

(Fol. 282 v°) Office de la dédicace de l'église.

(1) Bréviaire de Senlis, mss., xv^e siècle.

(2) Bréviaire à l'usage de l'Église de Beauvais, xiv^e et xv^e siècles.

(3) Missel, écrit probablement à l'usage de Paris et complété plus tard siècle), à l'usage de Saint-Rieul-de-Senlis (xiv^e et xv^e siècle).

) Bréviaire à l'usage de Paris, xiv^e-xv^e siècle.

Digitized by Google

(Fol. 287) « Sequitur commune sanctorum. »

(Fol. 311) « Hic incipit tabula servicii sanctorum et sanctarum per totum annum. »

(Fol. 313) Propre des saints.

Parchemin; 502 ff.; 147 sur 100 millim.; xv^e siècle. Lettrines en couleur. Marges ornées de rinceaux entremêlés de feuillages, fleurs et fruits : ff. 7, 169, 201 v°, 211 v°, 218, 224 v°, 230 v°, 239, 246 v°, 255 v°, 282 v°, 287, 311. La fin du fol. 199 v°, 200, la fin du fol. 309, 310, la fin des ff. 502 et 502 v°, sont en blanc. Le texte est à 2 col. et émaillé de lettrines en or et couleur, il y a environ 30 lignes par page. « Ex libris S^ti Laudi Rothomagensis » (xvii-xviii^e siècle). « Ex libris S. Genovefæ Paris » (xviii^e siècle). Ancien N 18; Q 18; n° 2633 actuel. Tranches dorées, reliure en cuir avec un médaillon doré représentant la crucifixion.

XXVIII. **Heures de Notre-Dame**, contenant :

(Fol. 1) Calendrier, en français, avec bordures ornées de fleurs et de miniatures représentant les signes du zodiaque et les occupations propres à chaque mois.

(Fol. 13) Leçons tirées des quatre Évangiles.

(Fol. 18 v°) Oraisons à la Vierge.

(Fol. 26) Offices des heures.

(Fol. 94) Psaumes pénitentiaux suivis des Litanies des Saints.

(Fol. 111 v°) Vigiles des morts.

(Fol. 154 v°) Antiennes de la sainte Trinité, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, des saints Pierre et Paul, de saint Sébastien, de saint Laurent, saint Nicolas. saint Antoine, de sainte Anne, sainte Marie-Madeleine, de sainte Catherine, vierge et martyre; de sainte Marguerite, de sainte Geneviève, de sainte Barbe (incomplète à la fin).

Parchemin; 162 ff.; 170 sur 115 millim.; xv^e siècle. Miniatures aux fol. 13, saint Jean dans l'île de Pathmos écrivant l'*Apocalypse*, l'aigle se tient près de lui; fol. 25 v°, miniature à pleine page représentant quatre figures, l'Église, la justice, la miséricorde, la sapience, entre lesquelles paraît un ange, les ailes éployées, tenant d'une main un phylactère sur lequel se lisent les premières paroles de la salutation angélique, et de l'autre une verge fleurie. Au dessus, dans les nuages, les trois personnes divines sous figure humaine; fol. 26, autre grande miniature représentant l'Annonciation : la Vierge, à genoux, est revêtue d'une robe rose

Digitized by Google

brochée d'or recouverte d'un ample manteau bleu; près d'elle se tient l'ange Gabriel, revêtu d'une robe blanche que recouvre une sorte de cote d'or; le Saint-Esprit plane au-dessus de l'ange sous la forme d'une colombe; 47 v°, la Visitation; 58 v°, la Nativité; 64, l'annonce aux bergers de la naissance du Sauveur; 68, l'adoration des mages; 72, la fuite en Égypte; 75 v°, la Purification; 82, le couronnement de la Vierge; 87, la Crucifixion; 90 v°, la Pentecôte; 93 v°, David et Bethsabée; 94, David repentant; 111 v°, Job, figures d'une expression et d'une finesse saisissantes. En regard des antiennes citées plus haut, et commençant au fol. 154 v°, une petite miniature correspondante, ff. 154, 155, 155 v°, 156, 156 v°, 157, 157 v°, 158, 159 v°, 160, 160 v°, 161, 162, 162 v°, la fin manque. Manuscrit d'une richesse d'ornementation difficile à décrire. Chaque page est émaillée de lettrines en or et couleur et encadrées dans des bordures ornées de rinceaux entremêlés de feuillages, fleurs, fruits, oiseaux, insectes. Interlignes remplis par des peintures d'ornement. « Ex libris S. Laudi Rothomagensis » (XVIIIe siècle). « Ex libris S. Genovefæ, Paris, 1753. » 17 lignes à la page, d'une belle écriture. Reliure veau antique, avec tranches dorées, filets et fleurons sur les plats. N° 2699 actuel.

Il est regrettable, pour la ville de Rouen, que les manuscrits de Saint-Lô aient été ainsi dispersés. Leur place était toute indiquée à la suite de ceux que possède la bibliothèque de notre capitale normande, déjà si riche en monuments du même genre!

*(A suivre.)* Étienne DEVILLE.

---

Digitized by Google

# PAGES CANADIENNES

## UNE FAMILLE DE HÉROS

Il s'agit, cette fois, non plus d'une famille normande, — ce qui nous empêche de donner à ces pages notre titre général *Les Normands au Canada* — mais bien d'une famille originaire du Dauphiné. Si la Normandie a contribué pour une large part, la plus grande peut-être, à la colonisation de la Nouvelle-France, il ne faut pas oublier, cependant, qu'il nous est venu des recrues de presque toutes les provinces de notre ancienne mère patrie, même des provinces méridionales. Le Dauphiné, en particulier, donna au Canada, outre son second évêque, Mgr de Saint-Vallier (1), l'émule du vénérable Montmorency-Laval en vertus, en charité et en dévouement, plusieurs prêtres remarquables, comme par exemple M. de Belmont, troisième supérieur du séminaire de Montréal, M. de la Colombière, et un grand nombre de citoyens qui ont fait leur marque dans toutes les carrières.

* * *

La famille Pécaudy de Contrecœur, à laquelle nous consacrons cet article, se distingua surtout dans la carrière des armes. La bravoure, l'intrépidité et l'héroïsme semblaient un héritage que l'on s'y transmettait de père en fils.

L'ancêtre des Contrecœur, au Canada, s'appelait Antoine, et était natif de Vigneux, bourg de Saint-Chef, évêché de Vienne, en

(1) Voir *Mgr de Saint-Vallier et son temps*, dans la *Revue catholique de Normandie*, 8e année, p. 117.

Digitized by Google

Dauphiné. Capitaine au célèbre régiment de Carignan, il vint au Canada en 1665, après avoir servi bravement en France dans un grand nombre de campagnes. Les lettres de noblesse dont il était porteur et qu'il avait obtenues de Louis XIV quatre ans auparavant, en disent plus sur ses états de services que de longs commentaires. Nous nous contenterons de les citer textuellement :

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyois, à tous présents et à venir, salut.

« Depuis qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale entre les Couronnes, nous avons été excité de reconnaître ceux de nos sujets qui se sont signalés dans nos armées et qui continuent leur service à cet état, à l'imitation de leurs aïeuls qui se sont acquis la qualité de noble, quoiqu'ils n'aient été soigneux d'en conserver ou rechercher le titre que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier.

« C'est pourquoi, ayant été informé par tous les généraux de nos armées de la valeur et générosité de nostre cher et bien-aimé Antoine Pécaudy de Contrecœur, de nostre pays de Dauphiné, capitaine au régiment de Carignan, lequel, depuis l'établissement d'iceluy, nous a rendu et au feu Roy nostre très honoré seigneur et père, des preuves de son courage, affection et fidélité à nostre service dans nos armées et troupes tant de cavalerie que d'infanterie, l'espace de vingt-cinq ans, ayant commencé soit en qualité de lieutenant et de capitaine depuis quinze années en ça au régiment de Montegon et de celui de Carignan, s'étant en tous les exploits de guerre qui se sont présentés, trouvé, particulièrement au siège de Pignerol sous le feu sieur de Montmorency, en la Compagnie de la Prape au régiment de Sault, comme aussi au combat de Thezin, en la Compagnie de chevau-légers de Dizinieu, sous le sieur de Crequy, où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaule, et au siège de Valence d'un coup de mousquet à la cuisse, et du depuis au dit régiment de Carignan au retour de Viguères au combat de Pro sous le prince Thomas, où il fut blessé d'une mousquetade à la teste dont il a été trépané, au faubourg du Temple fut blessé d'une mousquetade à travers le corps, au faubourg Saint-Antoine, dans la même Compagnie, où il fut blessé d'une mousquetade au bras dont il demeura estropié, sous nostre cousin le vicomte de Turenne, l'année dernière, commandant le

Digitized by Google

régiment de Carignan à l'attaque d'Auxerre, sous nostre cousin le maréchal de Grançay en Piedmont, finalement en tous les autres lieux où il a été commandé, en sorte que nous avons tous sujets de satisfaction, et de le juger digne de l'honneur et titre de noblesse, auquel il a aspiré, dont le voulant gratifier, tant en reconnaissance de ses services, de la preuve desquels nous le relevons, tant en considération de ses dits services, qu'à la supplication qui nous en a été faite par nostre très cher et très amé cousin le comte de Soissons.

« A ces causes,... nous avons le dit de Contrecœur, ses enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, annobli et annoblissons, et du titre de noblesse décoré et décorons par ces présentes signées de notre main. Voulons et nous plaît...

« Donné à Paris au mois de janvier l'an de grâce seize cent soixante et un. *(signé)* Louis. »

Rendu au Canada, Pécaudy de Contrecœur prit part à la campagne de M. de Tracy contre les Iroquois; puis, lors du licenciement du régiment de Carignan, il résolut, comme plusieurs autres officiers et soldats de l'armée, de se fixer dans la colonie. Veuf d'Anne Dubois, et déjà septuagénaire, il épousa à Québec, en 1667, Barbe Denis, fille de Simon Denis de la Trinité, et devint la souche de la famille canadienne de son nom. Il eut, entre autres enfants, un fils, François-Antoine, qui continua au Canada le nom et la gloire de la famille, et une fille, Marie, qui épousa le brave Jean-Louis de Lacorne.

En 1672, il obtint de l'intendant Talon la seigneurie de Contrecœur sur le Saint-Laurent, entre les terres de M. de Saint-Ours et celles de M. Vitré. « Cette seigneurie lui est accordée, est-il dit dans l'acte de concession, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté, en différents endroits, tant en l'ancienne France que dans la nouvelle, depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendre ci-après... »

*
* *

François-Antoine Pécaudy de Contrecœur, fils du précédent, entra au service en 1689, vers la fin de l'administration de M. de Denonville, et atteignit, comme son père, le grade de capitaine.

Digitized by Google

Nous n'avons pu nous assurer s'il appartenait à quelqu'un des trois partis de guerre qui dévastèrent Corlar, Salmon-Falls et l'établissement de la baie de Casco dans l'hiver de 1689 et 1690. Il y avait déjà guerre à mort entre la France et l'Angleterre au sujet de la domination de l'Amérique du Nord; et c'était à qui, des Canadiens et des Anglais, se ferait le plus de mal. Pécaudy de Contrecœur prit certainement part à l'expédition si heureuse, quoique un peu écourtée, de Frontenac aux Cinq-Cantons, en 1696. Voici d'ailleurs un document officiel où les états de services du deuxième capitaine de Contrecœur sont mentionnés : c'est une lettre de l'intendant Hocquart, adressée au comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État, demandant la croix de Saint-Louis pour François-Antoine Pécaudy de Contrecœur : cette lettre est datée de 1732 :

« Monseigneur, De Contrecœur, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenues par Sa Majesté au Canada, fils de feu le sieur de Contrecœur, vivant premier capitaine au régiment de Carignan, décédé au service de Sa Majesté après avoir reçu vingt-deux blessures en diverses occasions, et trépané trois fois, a l'honneur de représenter très respectueusement à Votre Grandeur qu'il a l'honneur d'être au service de Sa Majesté depuis quarante-trois ans, tant en qualité de cadet qu'en celle de capitaine dont il est revêtu aujourd'hui, après avoir passé par tous les grades; et que pendant ce temps il n'a point négligé de remplir son devoir, comme il paraît par les certificats de ses supérieurs.

« En 1696, il fit la campagne des Onontagués et des Oneyouts, n'étant que cadet, sous les ordres de M. le comte de Frontenac, pour lors gouverneur général.

« La même année, il fut détaché sous M. de Muy (1) pour aller

(1) Jacques-Pierre Daneau, sieur de Muy, chevalier, capitaine, commandant pour le roi au Détroit. Il y mourut en 1758, « ayant, dit l'acte de sa sépulture, reçu les sacrements avec toute la piété que nous pouvions désirer à la fin d'une vie qui avait toujours été des plus édifiantes. »

Quelle perte pour la Nouvelle-France, à la veille de la catastrophe de 1759! Elle en avait fait une autre non moins regrettable dans la personne de M. Marin, décédé quelques années auparavant au fort Duquesne. Voici ce qu'écrivait à la Cour le gouverneur Duquesne, à l'occasion de la mort de M. Marin :

« Je regarde la perte du sieur Marin comme irréparable dans cette colonie.

Digitized by Google

à Plaisance en l'île de Terreneuve; et l'hiver suivant il se trouva, sous les ordres de MM. Brouillant et d'Iberville, à la prise de trente-six postes qu'occupaient les Anglais dans la dite île (1).

« En 1708, il fut, en qualité d'enseigne, avec MM. Deschaillons et Rouville, aux côtes anglaises, se trouva à la prise d'Haverhill, enleva un étendard, et fit prisonnière la fille du gouverneur de la place (2).

« Après la prise d'Haverhill, le détachement que commandaient les sieurs Deschaillons et Rouville rencontra une forte embuscade d'ennemis, dont la force supérieure qui la composait détermina la plus grande partie du détachement à se sauver; mais le sieur de Contrecœur s'opposa à leur fuite et les ramena joindre le sieur Deschaillons qui était resté avec cinq ou six hommes pour faire face, ce qui procura le gain de la bataille, ne s'étant sauvé que quatre Anglais de l'embuscade.

Cet officier joignait à l'esprit une tête excellente, et avec l'air et des manières sauvages, il a eu occasion de me prouver beaucoup de modération et de prudence. Quant au zèle, jamais homme n'en a eu plus, puisqu'il a préféré de mourir sur le champ de bataille, plutôt que devenir rétablir sa santé chez lui... »

Beaucoup de nos officiers canadiens avaient l'esprit très cultivé. M. de Muy était un botaniste remarquable. Avant de commander au Détroit, il avait rempli une fonction analogue, à la rivière Saint-Joseph; et voici ce qu'écrivait de lui à la Cour le gouverneur Beauharnais :

« J'ai reçu votre lettre au sujet du sieur de Muy, enseigne des troupes. Cet officier s'est appliqué à la connaissance des plantes pendant le temps qu'il a été dans les pays d'en haut. Il en a rapporté en poudre, en racines et feuilles, comme vous me le marquez. Il assure avoir guéri quantité de Sauvages de différentes maladies. Je pense que beaucoup de ses plantes sont inconnues en France. Il passe dans le vaisseau du roi, chargé des paquets de la Cour. Vous serez en état de tenir de lui ses connaissances, ayant fait un mémoire instructif sur leurs propriétés... »

(1) *Journal d'une expédition de d'Iberville*, publié dans la *Revue catholique de Normandie*, 9e année, p. 522.

(2) Le brave Hertel de Rouville, qui commandait les Canadiens dans cette affaire, est le même qui, quatre ans auparavant, à la tête de 250 hommes, avait franchi les Alléghanys, au milieu de l'hiver, était allé fondre sur la bourgade de Deerfield, et l'avait complètement détruite. C'est lui, également, qui dans l'hiver de 1689, avait emporté d'assaut et livré aux flammes le village fortifié de Salmon-Falls.

Hertel de Rouville est un des plus braves officiers qui figurent dans les annales de la Nouvelle-France. Son aïeul, Jacques Hertel, venait de Fécamp, pays de Caux; il avait épousé à Québec Marie Marguerie, originaire de Saint-Vincent de Rouen.



Digitized by Google

« En 1709, il fut sous M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, en qualité de premier aide de camp, à la Pointe-à-la-Chevelure (1), où les ennemis furent défaits (2).

« En 1710, il fut à l'Acadie, sous les ordres de M. de Montigny, donner secours à M. de Subercase, gouverneur du dit lieu (3).

« En 1711, les Anglais venant pour prendre Québec par mer et par terre, il fut, sous M. de Longueuil, en qualité de major, au devant de ceux qui venaient par le lac Champlain (4).

« En 1712, sur la nouvelle que l'on eut qu'il venait des Anglais d'Orange (5), il fut détaché, sous M. de Sabrevois (6), pour aller

(1) Poste français très important, situé à la tête du lac Champlain. C'est aujourd'hui Crown-Point.

(2) Il n'y eut qu'un combat d'avant-garde, où les Canadiens, en effet, furent victorieux. Mais l'expédition fut manquée, grâce à la tactique des Iroquois, qui s'arrangèrent de manière à observer la neutralité entre l'armée canadienne et l'armée anglaise :

« Dans l'intérêt de leur nation, dit l'abbé Ferland, les Iroquois chrétiens, aussi bien que les infidèles, s'étaient, depuis plusieurs années, entendus pour empêcher que ni les Français, ni les Anglais, n'eussent la supériorité dans la lutte entre les deux nations. Par ce moyen, les Cantons s'assuraient une importance qu'ils n'auraient pu acquérir autrement, et obligeaient les Anglais et les Français à les ménager. »

On ne peut s'empêcher d'admirer la finesse et l'astuce, l'habileté et les ressources diplomatiques de ce petit peuple, qui, vraiment, sous bien des rapports, n'avait de sauvage que le nom.

(3) Cette fois encore, l'expédition ne fut pas couronnée de succès. M. de Subercase fut obligé de céder à la force supérieure, et d'abandonner Port-Royal aux Anglais. Cette ville acadienne perdit son nom si français, et s'appela dès lors Annapolis, du nom de la reine Anne d'Angleterre. Mais l'échec de M. de Subercase n'ôte rien au mérite et à la valeur de nos milices canadiennes, qui se portaient avec tant d'intrépidité d'un bout du pays à l'autre, au moindre signe de leurs officiers.

(4) M. de Longueuil, M. de Contrecœur et leurs Canadiens en furent quittes pour leur bonne volonté. Le temps n'était pas encore venu pour le Canada de passer à l'Angleterre. La flotte de l'amiral Walker qui s'avançait dans le golfe Saint-Laurent pour venir prendre Québec, alla se briser à la côte Nord, sur les récifs des Sept-Iles : ce fut un désastre complet, tel qu'il s'en rencontre peu dans l'histoire. Nicholson, qui venait avec son armée de terre, par la route du lac Champlain, pour surprendre Montréal, apprit à temps la triste aventure de son ami Walker, et prit le parti de rebrousser chemin. Nos milices canadiennes firent de même.

(5) Aujourd'hui Albany, sur l'Hudson.

(6) Jacques-Charles Sabrevois de Bleury. Il obtint en 1733 une seigneurie le long de la rivière Chambly.

Digitized by Google

au devant d'eux dans le lac Champlain. Depuis ce temps, il a fait plusieurs autres campagnes, et a toujours servi sans reproche.

« Et depuis le 1er octobre 1729, il commande, pendant trois ans, au fort de Chambly, avec l'applaudissement de ses supérieurs.

« C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Grandeur de lui faire accorder la croix de Saint-Louis, et une enseigne pour son fils, qui a l'honneur de servir Sa Majesté depuis sept années en qualité de cadet; et il continuera ses vœux pour la santé de Votre Grandeur. *(signé)* HOCQUART. »

La lettre de M. Hocquart que nous venons de citer est de 1732. François-Antoine Pécaudy de Contrecœur, pour qui il sollicitait la croix de Saint-Louis, avait encore onze ans à vivre : il mourut à Montréal en 1743, laissant un fils, Claude-Pierre, qui continuait déjà depuis plusieurs années, au service de son pays, la gloire de son nom et de sa famille.

Un autre fils qu'il avait eu de son épouse Jeanne de Saint-Ours, était mort en 1736 : il avait succombé glorieusement, au champ d'honneur, dans un combat livré par M. de Bienville contre les Sauvages Chicachas, à la Louisiane.

Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur, le troisième capitaine de ce nom, avait trente-sept ans à la mort de son père. Comme son père et comme son aïeul, il se distingua en maintes occasions dans les différentes rencontres des milices canadiennes avec l'ennemi. Il se distingua également comme commandant au fort de Niagara. Mais c'est surtout comme commandant de la Belle-Rivière qu'il a illustré son nom.

C'est lui qui remplaça l'intrépide et brave Marin au fort Duquesne (1). C'est lui qui dirigea toutes les opérations militaires dans cette campagne si intéressante, si mouvementée, entre les troupes françaises et les troupes anglaises, où était en jeu la possession de la vallée de l'Ohio.

Contrecœur apprend que Washington s'avance dans cette vallée avec deux compagnies de soldats, et il envoie aussitôt Jumonville le sommer de se retirer du territoire français. Jumonville est

(1) Aujourd'hui la grande ville de Pittsburg.

Digitized by Google

attaqué à l'improviste et tué avec sept soldats de son escorte : Washington se hâte aussitôt de construire le fort Nécessité sur la Monongahéla.

Contrecœur ordonne alors à Viliers d'aller venger la mort de son frère Jumonville; et ce brave officier se rend au fort Nécessité avec une poignée de Canadiens et de Sauvages. Il attaque le fort, qui est défendu par cinq cents hommes et neuf pièces de canon. Le combat dure dix heures, et les Anglais sont obligés de capituler pour éviter l'assaut. Le fort Nécessité se rend aux Français.

L'ennemi veut se reprendre l'année suivante, et Braddock s'avance à la tête de deux mille hommes contre le fort Duquesne. C'est encore Contrecœur qui y commande, et il envoie M. de Beaujeu, avec un corps de Canadiens et de Sauvages, à la rencontre du général Braddock : de Beaujeu succombe glorieusement dans la mêlée; mais Dumas le remplace au commandement, et fait subir à Braddock une éclatante défaite. Contrecœur, par la sûreté de son coup d'œil, par sa résolution et l'heureux choix des moyens, a contribué au succès des armes françaises, et en partage la gloire.

La brillante victoire de la Monongahéla eut lieu le 9 juillet 1755. C'est dans l'automne de cette même année ou au printemps de l'année suivante que Pécaudy de Contrecœur quitta son poste pour descendre à Montréal. Il fut remplacé comme commandant au fort Duquesne par Dumas, à qui son brillant exploit avait bien mérité cet honneur.

Malgré son âge et ses infirmités, Contrecœur fut utilement employé par le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, jusqu'en 1759. Le roi lui accorda sa retraite le 1er janvier de cette année, avec la « demi-solde de 540 livres par an, à compter du dit jour. »

Suivant l'usage de l'époque, notre brave militaire avait sollicité la croix de Saint-Louis. Voici la lettre que M. de Vaudreuil écrivit de sa part à M. Rouillé, ministre et secrétaire d'État de la Marine :

« Monseigneur, Contrecœur, capitaine, a l'honneur de représenter très humblement à Votre Grandeur qu'il sert depuis trente-cinq ans dans les troupes entretenues par le Roy au Canada, et s'est toujours acquitté de son devoir avec honneur, distinction, et à la satisfaction de ses supérieurs, dans toutes les occasions où il a été employé, et entre autres en cette dernière guerre, où il a

Digitized by Google

marché sans discontinuer, soit en party, soit en garnison. Il a commandé un an à Niagara, au plus fort de la guerre; il a fait les fonctions de major partout où il a été.

« Il est petit-fils de feu sieur de Contrecœur, premier capitaine du régiment de Carignan, qui avait reçu au service du Roy vingt-deux blessures d'armes à feu sur le corps. Son père, qui est mort capitaine et chevalier de Saint-Louis, a servi cinquante-quatre ans, et a marché dans presque tous les partis de guerre qui se sont présentés. Son frère cadet, enseigne à la Louisiane, a été tué en brave officier dans le combat que donna M. de Bienville contre les Chicachas le 26 may 1736. Il reste le seul de ses frères.

« Il a deux garçons, l'un âgé de vingt ans, et l'autre de dix-neuf. Ils servent tous deux en qualité de cadets à l'aiguillette. L'aîné sort de faire une longue campagne avec son père de près de douze cents lieues à la Belle-Rivière.

« Je demande très respectueusement qu'il plaise, Monseigneur, à Votre Grandeur, en considération de tant de services, lui accorder, l'année prochaine, la croix de Saint-Louis, et une des enseignes en second qui se trouvent vacantes en ce pays, pour son fils aîné.

« Cette grâce qu'il espère de pouvoir obtenir lui sera un puissant et nouveau sujet de continuer son zèle et son ardeur au service du Roy, et de prier pour la santé et prospérité de Votre Grandeur. *(signé)* VAUDREUIL. »

* * *

On a du brave capitaine Claude-Pierre Pécaudy de Contrecœur, le héros de la Belle-Rivière, une lettre magnifique qu'il adressait à son fils aîné, au moment où le jeune homme commençait son service militaire et partait pour « cette longue campagne de près de douze cents lieues », dont il est parlé dans la dépêche de M. de Vaudreuil. Les recommandations admirables qu'elle renferme ne font pas moins honneur au fils qui était jugé digne de les entendre et de les mettre en pratique, qu'au père qui avait le noble courage de les donner :

« Mon cher fils, pensez que voilà votre première campagne et qu'elle peut décider de votre sort; ainsi comportez-vous y de façon que vos supérieurs puissent rendre un compte favorable de votre conduite.

Digitized by Google

« Pour cela, il faut que vous ayez bien de la déférence pour tous les officiers avec lesquels vous serez, et aller au devant de tout ce qui leur peut faire plaisir.

« Vous rendre serviable et actif pour tout ce qui regarde le service, et ne point vous embarrasser de tout ce que vos camarades pourraient vous dire à ce sujet.

« Demandez à être employé souvent, et le sollicitez : ne pas faire comme quelques-uns qui disent : « C'est toujours à mon tour, mes camarades ne font rien. » Être toujours charmé de la préférence que l'on vous donne, si cela vous arrive. Vous piquer toujours de mieux faire que les autres, en exécutant les ordres que l'on vous donnera avec toute la ponctualité et diligence possible.

« Qu'aucun plaisir ni divertissement ne vous fasse négliger votre devoir.

« Ne point vous rendre la bête hargneuse du parti, en cherchant querelle à tout le monde; au contraire, vivre avec tous avec une grande politesse envers vos supérieurs et déférence envers vos camarades; et lorsque vous serez chargé de faire exécuter quelques ordres, que ce soit toujours avec politesse et douceur : mais de la fermeté en tout.

« S'il se faisait par hasard quelques ligues, donnez-vous bien de garde de vous en mêler; tenez-vous toujours attaché à vos supérieurs, et ne vous avisez jamais de blâmer leur conduite. Il faut écouter tout, et ne rien dire; c'est le bon parti : car souvent nous comptons parler à un ami confidemment; point du tout; nous parlons à une personne qui va répéter toute la confidence que nous lui avons faite, et toujours plus mauvaise que nous lui avons dite : ainsi, pour ne point tomber dans ce cas, le meilleur parti est de se taire.

« Surtout, ayez la crainte de Dieu devant les yeux. Pensez que si vous abandonnez Dieu, il vous abandonnera, et que le moyen de prospérer est de le servir.

« Ne vous abandonnez point au libertinage. Si Dieu n'est pas capable de vous arrêter, craignez les suites du libertinage, qui vous feront perdre votre âme et ruiner votre corps.

« Avoir toujours bien de la bonté pour tous ceux sur qui vous avez de l'autorité, les traiter doucement; avoir soin de ceux qui pourraient se trouver malades, les assister en tout ce que vous pourrez.

Digitized by Google

« Surtout, ne vous laissez point aller à la paresse : soyez toujours alerte et toujours dans l'action, et par ce moyen vous verrez que votre santé s'en trouvera bien et que cela engagera vos commandants à vous employer utilement.

« Donnez-vous bien de garde de faire la sottise de vous faire *piquer* (1) : je vous le défends; et envisagez que c'est un père qui vous aime tendrement qui vous demande en grâce tout ce qu'il a écrit ici, et qui vous le demande non pas par rapport à lui, mais par rapport à vous; parce que si vous voulez suivre ce que je vous marque, vous aurez infailliblement l'applaudissement de tous les officiers du parti, qui ne pourront s'empêcher de rendre de bons témoignages de vous à M. le Général, qui ne vous pourra être que très avantageux, et le vrai moyen de me prouver que vous m'aimez.

« Quelle satisfaction n'aurais-je pas si je pouvais entendre dire que vous vous êtes comporté comme vous le devez dans votre campagne, et que ces messieurs m'en peuvent dire du bien avec justice! Au contraire, ce serait un coup de poignard pour moi, vous aimant comme je fais, si j'entendais dire le contraire.

« Ainsi, mon cher fils, j'espère que vous vous comporterez de façon à nous donner toute la satisfaction que nous pouvons désirer de vous.

« Donnez-vous bien de garde de vous amuser à jouer; c'est la perte de toute la jeunesse : aussi, que la sobriété règne dans les parties de plaisir que vous pourrez prendre avec vos camarades. Je vous recommande de vous tenir sur vos gardes sur ces deux articles, comme de vous ressouvenir de ce que je vous ai dit bien des fois, qui est de ne jamais mentir, pour quelle que chose que ce soit. »

Quel admirable code de morale chrétienne et civique, conservé dans nos vieilles archives! Est-il besoin de s'évertuer pour en composer un autre? Que d'enseignements, dans cette lettre, bons à recueillir et à mettre à profit dans toutes les conditions de la vie! Voilà le genre d'éducation que nos anciens Canadiens avaient sans doute apporté de France, qu'ils ne craignaient pas de donner

(1) Il parait qu'à cette époque la pratique du tatouage était assez répandue, du moins en certains milieux. Mais ceux qui *se piquaient* d'une bonne éducation l'avaient en horreur.

Digitized by Google

à leurs enfants, et avec lequel ils formaient des hommes, des chrétiens, des héros!

Le jeune Pécaudy de Contrecœur reçut avec amour et respect ce petit code écrit de la main de son père; il le recopia lui-même avec soin sur des feuilles de papier d'un plus petit format, qu'il recouvrit « d'un modeste bougran pour les mieux conserver »; et il le portait habituellement sur son cœur (1). M. Jacques Viger le trouva parmi un grand nombre de « précieux papiers historiques » qui lui furent donnés par le dernier des Contrecœur, décédé à Boucherville au commencement du siècle dernier.

* * *

Et qu'on ne croie pas que l'exemple de M. de Contrecœur, écrivant à son fils de si belles recommandations, soit un fait absolument unique dans notre histoire. Il a dû se répéter bien des fois. Nous avons, du moins, une autre lettre non moins remarquable, écrite, à plus de soixante ans d'intervalle, par un autre père à son fils, qui servait dans une compagnie de voltigeurs canadiens commandée par M. Jacques Viger, dans la guerre de 1812 avec les États-Unis. Nous ne pouvons résister au plaisir de la citer ici, comme en appendice, la faisant précéder de celle que M. Viger écrivait à sa femme, à Montréal, de Kingston où il était en garnison :

« Vous vous rappelez, ma bonne amie, le jeune et beau voltigeur, Pierre-Chrysologue Pambrun, fils de M. Pambrun, agent de l'honorable M. de Lotbinière, qui s'engagea à moi, au mois d'août 1812, que sa bonne conduite, ses heureuses dispositions et un peu d'éducation m'ont porté à recommander et à faire agréer comme caporal dans ma compagnie, dès le 8 janvier 1813, et qui, le 25 février suivant, a passé à la compagnie du capitaine Herse avec le rang de sergent.

« Il n'a point cessé de bien faire depuis son entrée dans le corps et de se montrer aussi bon soldat qu'homme bien né : j'aime à me flatter qu'il ira encore plus loin. Vous avez su, vous avez admiré sa conduite intrépide à Sackett's-Harbour, sous les yeux mêmes

(1) Manuscrits de Jacques Viger.

Digitized by Google

du major Heriot (1). Il est parti pour le fort George, et j'aime à croire qu'il y donnera suite à son brillant et honorable début au Havre : alors, il trouvera des amis dans ceux de son respectable père, pour s'intéresser à son avancement auprès de chefs justes et naturellement portés, par état, à rechercher et récompenser le mérite du soldat (2).

« Au mois de novembre 1812, Pambrun, que j'avais déjà fait lance-caporal, me remit une lettre de son père, du 28 octobre, pleine de beaux sentiments et d'excellents conseils, bien propres sans doute à faire une impression profonde et telle que désirée par ce père sur son fils. J'ai jusqu'ici conservé cette lettre — elle mérite de l'être — pour la remettre à ce brave garçon, à un jour plus heureux. Je la relis aujourd'hui (23 août 1813) avec plus de plaisir, avec plus d'intérêt que jamais, depuis que je me persuade qu'elle a eu son effet sur le jeune homme, tout d'abord, et qu'il ne peut manquer de recevoir bientôt le prix de son respect pour son vénérable père et pour ses sages et fermes avis. La voici : gardez-la bien, je pourrais la perdre ici. *(signé)* J. V. »

La lettre de M. Pambrun à son fils est datée de Vaudreuil, le 28 octobre 1812 : et M. Viger y ajoute l'en-tête suivant :

« Recommandations admirables d'un homme bien né et d'un père religieux à son fils, servant comme voltigeur dans ma compagnie durant la dernière guerre avec les États-Unis. »

« Monsieur, Votre lettre, de Saint-Philippe, en date du douze du courant, m'est parvenue il y a quelques jours. J'y réponds en qualité de père et d'ami sincère, qui désire ardemment votre bonheur; mais vous ne sauriez parvenir à ce bonheur qu'en implorant le secours de la divine Providence, et en ne vous éloignant jamais des principes d'un honnête homme.

« Je suis charmé que vous ayez pris le parti des armes, pour servir votre Roi, votre Religion et votre Patrie. C'est l'état le plus honorable dans lequel un jeune homme vertueux et courageux puisse se distinguer et se faire un sort. Mais, monsieur, il faut bien du mérite pour parvenir dans le militaire.

« Une éducation libérale est nécessaire, et malheureusement

(1) Commandant les compagnies de voltigeurs canadiens montées à Kingston en avril 1813.

(2) Avant la fin de la guerre, Pambrun mérita en effet d'être fait enseigne.

Digitized by Google

vous en êtes dépourvu, par votre propre faute; vous devez à présent en sentir les mauvaises conséquences. Dans les douze lignes qui composent le contenu de votre lettre, il n'y en a pas une seule où il n'y ait cinq à six fautes d'orthographe (1). C'est pourquoi je vous supplie de vous occuper souvent à lire de bons livres qui traitent de la guerre et des voyages.

« Il faut aussi un courage et une bravoure au-dessus du commun pour faire son chemin dans la profession des armes. Vous êtes né sans fortune, c'est à vous à améliorer votre sort. Dans la guerre, la fortune a un grand pouvoir : j'entends par fortune la divine Providence, qui dispose tout selon la nature des choses et de la justice. C'est Dieu qui donne le mouvement à tout; s'attribuer le bon succès des événements, c'est une ignorance très criminelle.

« La valeur d'un vrai militaire n'est qu'un vif et noble sentiment par lequel il expose sa vie aux dangers les plus évidents, pour des choses justes et légitimes, dans l'espérance d'une vie plus heureuse, si l'ordre de la Providence veut qu'il succombe : telle doit être celle d'un chrétien, et par conséquent la vôtre.

« Si mes avis et conseils peuvent avoir quelque effet sur vous, pour votre propre félicité, je vous exhorte à être exact à tous vos devoirs; à obéir avec zèle à tous vos supérieurs; à vous distinguer de tous vos camarades par une conduite sage et vertueuse. Cherchez à vous faire aimer de votre commandant en chef, qui est un militaire de mérite, de votre capitaine, ainsi que de tous les officiers de votre compagnie; et si jamais vous vous trouvez dans une action avec eux, ne les abandonnez pas d'un seul pas; exposez même votre vie pour sauver la leur. Si par malheur votre chef ou aucun de vos officiers est tué, ne quittez pas le champ de bataille sans avoir vengé leur mort. Suppléez à votre manque d'éducation par votre bravoure.

« Évitez les mauvaises compagnies et les lâches, dont le cœur corrompu soupire après la débauche; ils ne peuvent que vous jeter dans des précipices affreux, où conduit le vice.

« Vous me demandez d'écrire en votre faveur à votre comman-

(1) Les Canadiens-Français eurent de nombreux obstacles à vaincre, dans le premier demi-siècle du régime anglais, avant de pouvoir établir parmi eux l'enseignement primaire sur le bon pied où il est à présent.

Digitized by Google

dant : je ne le puis. C'est vous seul qui devez vous recommander par votre zèle et dévouement à votre Roi.

« Votre commandant (1) est un militaire respectable et d'un mérite distingué. En conséquence, il se fera un devoir de récompenser le mérite et de punir le vice. Il commettrait une injustice en vous préférant à ceux qui le méritent plus que vous. La gloire est chère à tout individu, de quelque rang qu'il soit. Je suis même surpris que l'on vous ait donné la place de caporal, dans le si peu de temps que vous avez le bonheur de servir Sa Majesté. Tâchez de vous maintenir dans cet emploi; c'est votre conduite future et principalement votre bravoure qui pourront m'exciter à demander la protection de personnes respectables pour votre avancement.

« Réfléchissez sur la conduite de votre commandant, qui n'est parvenu que par ses talents et son mérite. Trois de ses frères ont suivi la même carrière et sont morts glorieusement au service du Roi et de leur Patrie. Dites à votre commandant que je le prie bien d'agréer mes sincères respects et que je lui souhaite de tout mon cœur toutes sortes de prospérités à la tête de ses voltigeurs.

« Votre pauvre infortunée mère ne va pas mieux. Vos sœurs et toute la famille vous souhaitent une parfaite santé et bien du succès.

« Je suis sincèrement, monsieur, votre affectionné père. *(signé)* A. D. Pambrun (2). »

L'abbé A.-H. Gosselin,
Membre de la Société royale du Canada.

(1) Le colonel Charles-Michel de Salaberry, le « héros de Chateauguay », né à Beauport, près de Québec, en 1778, et décédé à Chambly en 1829. Il avait épousé Marie-Anne-Julie Hertel, descendante du brave Hertel de Rouville.

(2) Manuscrits de Jacques Viger. — Nous devons la communication de ces manuscrits à la bienveillance de feu notre ami M. l'abbé Verreau, à qui M. Viger les avait légués.

Digitized by Google

# LA

# NORMANDIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

## A PROPOS DE DEUX OUVRAGES RÉCENTS (1)

On désigne volontiers sous le nom d'*ancien régime* toute notre histoire avant 1789, toute celle dont on a le tort parfois de vouloir nous séparer par une complète solution de continuité, sous prétexte que la société française s'est transformée profondément et radicalement, ce qui n'est pas contestable, à la fin du XVIIIe siècle. Si l'on veut être plus précis, on distingue, avec Littré, trois grandes périodes du temps de Clovis à celui de Louis XVI : la première, qui va de l'invasion des barbares jusqu'à l'avènement des Capétiens, ou mieux jusqu'au mouvement pour la paix de Dieu, est proprement l'âge de la féodalité; la seconde, le moyen âge, lui succède et dure jusqu'au XVIe siècle; à la troisième, qui conduit de la fin des guerres de Religion à la chute de l'antique royauté, doit être réservé le nom d'ancien régime. Pour étudier en Normandie l'ancien régime ainsi défini, nos érudits compatriotes ajoutent chaque année quelque nouvelle contribution de détail; telle la récente monographie de M. Chanoine-Davranches sur la suppression et le rétablissement du Parlement de Rouen (1771-1773); mais nous n'avions pas encore le tableau d'ensemble qu'esquisse l'ouvrage posthume de M. A. Legrelle.

(1) *La Normandie sous la monarchie absolue*, par A. Legrelle, avec une préface de M. Ch. de Beaurepaire, Rouen. A. Lestringant, in-8° de XI-396 p., 1903.
*Le Parlement de Normandie, sa suppression, son rappel* (1771-1774), par L. Chanoine-Davranches, extrait de *La Normandie littéraire*, Sotteville-lès-Rouen, in-8° de 173 p., 1903.

Digitized by Google

L'auteur, un vrai lettré et un vrai patriote, dont les ouvrages sur *Louis XIV et Strabourg*, *La diplomatie française et la succession d'Espagne* (1659-1725) font autorité, avait de plus vastes desseins encore, comme nous l'apprend dans une utile préface M. Ch. de Beaurepaire, pour ses études normandes. Il se proposait de résumer toute l'histoire de notre province, et avait groupé, dans ce dessein, de précieux documents. Souhaitons que l'on en tire un nouveau volume, *La Normandie jusqu'au* XVIe *siècle*, correspondant, pour des temps plus lointains, à celui qui nous est offert aujourd'hui et qui forme réellement un tout.

La Normandie parait avoir été médiocrement calme et médiocrement heureuse de 1610 à 1643, c'est-à-dire sous le règne de Louis XIII. Aux soulèvements des grands qui embrassent le parti de Marie de Médicis, succèdent des soulèvements de huguenots qui prennent fin par la capture de Montchrétien, tué aux Tourailles (octobre 1621). Puis se répandent des maladies infectieuses, dont l'horreur est attestée par le nom de peste qu'on leur donne avec plus ou moins de précision; les impôts sont lourds et augmentent; la révolte des *Va-nu-pieds*, née dans l'Avranchin, se propage vite et loin; elle est sévèrement réprimée par Séguier.

Notre province, fut-elle, comme l'affirme M. A. Legrelle, « calme et glorieuse entre 1643 et 1715, ennoblie et florissante jusqu'à la fin du XVIIIe siècle »? Des appréciations aussi sommaires ne présentent qu'une exactitude très approximative. Ce qui est certain, c'est que « quiconque, vers le milieu du règne de Louis XIV, connaissait la Normandie, n'en parlait jamais sans vanter son état florissant et sa richesse exceptionnelle ». Cette prospérité la consola de la perte de ses États. Et les déplorables vexations qui troublèrent, avant et après 1685, une minorité protestante qui, d'ailleurs, n'était pas sans reproches, n'émurent sans doute pas beaucoup le reste de la population. Mais à la fin du XVIIe siècle et durant une bonne partie du XVIIIe, les guerres que soutint la France contre des puissances maritimes firent vraiment de la Normandie un pays frontière. On fortifia ses cités parfois attaquées, très souvent menacées.

A l'intérieur, la royauté eut à batailler pendant tout le XVIIIe siècle contre les Parlements. Celui de Rouen fut l'un des plus acharnés dans cette opposition systématique que le chancelier Maupeou avait cru, par l'établissement des Conseils supérieurs

Digitized by Google

en 1771, briser à tout jamais. On sait qu'en 1774 le jeune Louis XVI rappela les anciens parlementaires. Sur l'histoire de cette crise en notre province, M. Chanoine-Davranches a rassemblé des documents et réédité de vieux pamphlets qui montrent à quel degré les passions furent alors surexcitées. Cette monographie est très favorable aux parlements. M. Legrelle, au contraire, leur témoigne la même antipathie qu'il éprouve à l'égard des Jésuites, et ce n'est pas peu dire. Je crois que l'histoire impartiale doit être sévère pour ces corps judiciaires qui, outrepassant leurs attributions, semblaient prendre à tâche d'entraver les réformes les plus justes et de propager le mauvais esprit révolutionnaire.

Il est regrettable que M. Legrelle n'ait consacré aucune de ses causeries aux assemblées provinciales instituées en 1787 pour la Haute-Normandie, la Basse, et la Moyenne. Peut-être eut-il été ainsi amené à reconnaître que l'ancien régime, bien qu'il ait eu le tort d'atrophier la vie provinciale, ne l'avait pas entièrement étouffée. Il y a quelque exagération à dire (p. 220) qu'alors notre province « n'est plus qu'une simple expression géographique, à laquelle correspond une antique communauté de souvenirs glorieux et de mœurs traditionnelles, association de tronçons plus ou moins homogènes dépourvus de toute puissance collective ».

B^on^ J. Angot des Rotours.

---

Digitized by Google

# LE CHATEAU DE BAILLEUL [1]

(Canton de Goderville, Seine-Inférieure)

Le chemin qui conduit de Fécamp à Bolbec passe par le charmant village d'Angerville-Bailleul. Le touriste qui, du bord de la mer, part en excursion vers l'intérieur du pays, traverse, qu'il vienne de Fécamp, d'Yport ou d'Étretat, les plaines les plus fertiles du pays de Caux. Mais, s'il se dirige vers Bolbec par une route large et facile aux cycles et aux automobiles, il voit passer devant ses yeux éblouis, tour à tour de plantureuses moissons, de gras pâturages, de grands arbres qui enveloppent d'une ceinture de végétation luxuriante les fermes et les hameaux, ou forment, en files serrées, des allées ombreuses vers quelque château.

C'est le spectacle qui s'offre au regard du promeneur, surtout quand il vient de laisser la coquette église d'Annouville-Vilmesnil, pour aller vers Angerville-Bailleul. Devant lui un immense rideau de verdure annonce le vieux manoir; d'instinct le regard fouille cette forêt pour y découvrir le donjon seigneurial. Sur le bord de la route, deux tours revêtues de lierre apparaissent comme des gardiens en vedette. Le temps les a quelque peu maltraitées : l'une a perdu son couronnement, mais le lierre dissimule les ruines et monte, s'accrochant aux débris, comme pour refaire la construction à moitié détruite par les siècles. Et puis, c'est le mur antique, fait de silex mal taillé, mais solidement uni par un

(1) Pour rédiger ce travail, nous n'avons eu recours qu'à des documents originaux. Nous y renvoyons rarement pour ne point fatiguer le lecteur par des notes trop fréquentes; mais tout est puisé aux meilleures sources, telles que : aveux, actes de vente, contrats de mariage, d'échange, etc., appartenant aux Archives du Château de Bailleul.

Digitized by Google

mortier dont l'ouvrier de notre époque ignore la formule; là encore le lierre court, monte et garnit le faîte, retombant en larmier pour protéger l'œuvre tout entier.

Mais voici la grille; elle n'attire pas votre attention. Passez; tout à l'heure vous vous arrêterez plus volontiers devant la chapelle que ferme une autre grille, chef d'œuvre de ferronnerie. Le parc avec ses échappées lointaines, ses allées tantôt obscures et un peu froides, tantôt baignées de lumière, s'étend à perte de vue. A cinq cents mètres de là est assis l'imposant manoir. Vous n'apercevez rien encore; l'artiste qui a dessiné le parc, a si bien ménagé les massifs d'arbres, contourné le chemin, que vous ne verrez le château qu'à l'endroit où la courbe gracieuse de l'avenue vous mettra tout à coup en présence de l'édifice. Cette brusque apparition vous surprend, vous ravit; et spontanément vous dites : cela est beau, cela est grand, cela est majestueux.

Devant vous en effet, se dresse dans sa robe de pierre blanche un antique manoir, aux formes sévères, imposantes. A l'aspect d'une telle masse, flanquée de pavillons et de tourelles dont les faces ne présentent d'abord à vos yeux que d'étroites ouvertures en meurtrières, vous avez l'impression d'un ouvrage de défense; et par la pensée vous franchissez quatre siècles pour assister à ces luttes féodales ou religieuses engagées autour des donjons qui étaient de vraies forteresses. Mais il faut écarter au plus vite ces tristes souvenirs; derrière ces murailles habitent la paix, l'amabilité, l'hospitalité large; et si vous jetez un regard discret à l'une de ces fenêtres qui, tout à l'heure, vous faisaient presque trembler, vous apercevez, dans ce cadre sévère, une noble et gracieuse figure, dont les lèvres esquissent le meilleur des sourires. Il signifie que vous pouvez étudier et admirer tout à loisir la demeure séculaire de la famille de Bailleul.

Une base massive de pierres, en forme de talus, se perd aujourd'hui dans le sol, mais autrefois le pied plongeait dans les eaux d'un fossé profond qui courait autour de l'édifice tout entier. Sur cette base qui défie les siècles, s'élève le château : avec d'aussi puissantes assises, on pouvait élever sans crainte un majestueux monument. Arrêtez-vous devant le perron demi-circulaire qui donne accès à l'entrée principale, et jouissez de l'ensemble harmonieux que forme le pavillon du centre, protégé, à droite et à gauche, par les deux pavillons avancés des angles; et puis, consi-

Digitized by Google

dérant plus en détail le pavillon du centre, le pavillon de l'horloge comme on l'appelait encore il y a cinquante ans, vous remarquerez bientôt que vous êtes en présence d'un monument de la Renaissance. Les trois styles superposés, les jambes des lucarnes si élégamment ouvragées, les casques qui couronnent leur toiture, tout rappelle l'époque de François Ier. Et plus haut, les toits qui s'élancent, surmontés eux-mêmes par des clochetons et des statues, tout cela rappelle l'architecture du XVIe siècle. Pourtant, il faut le reconnaître, nous sommes ici à une époque plus voisine de Henri II que de Louis XII (1); les ornements sont distribués avec une grande sobriété, plus de trumeaux chargés de dais, de statues et de clochetons, partout la muraille sévère et nue, belle quand même dans sa surface unie, où des fenêtres, aussi peu nombreuses que possible, s'ouvrent avec leurs meneaux de pierre.

Vous observerez que les trumeaux, dans cette façade principale, ne sont pas également divisés par les ouvertures; et même, dans la partie qui, de chaque côté, est plus voisine de la porte, l'appareil semble de date plus récente. C'est qu'en effet, dans l'ancien château, tel qu'il était avant la restauration commencée en 1871, chaque trumeau avait deux fenêtres. La restauration en a supprimé une, et elle a sagement fait; car des ouvertures nombreuses paraissent ne point convenir à cet édifice qui rappelle par l'ensemble de sa construction, par les jours en meurtrières des pavillons l'époque où le château était forteresse. Sans doute, il n'y a jamais eu là qu'un souvenir des guerres de religion et de la féodalité; jamais le château de Bailleul ne connut les luttes et les défenses chevaleresques du moyen âge. Il n'en est pas moins vrai que le caractère primitif de ce monument, comme celui de nombre d'autres, bâtis à la même époque, en pleine paix, rappelait les demeures fortifiées des siècles précédents. Ce n'était plus alors qu'un souvenir; mais la noblesse y tenait comme au témoignage vivant de la valeur guerrière et de la puissance des ancêtres.

Qu'il nous suffise d'avoir orienté le touriste; nous lui laisserons le plaisir de découvrir peu à peu et par un examen attentif les

(1) La date inscrite sur un cartouche au sommet du pavillon central : 1543 (ancien château), justifie cette remarque.



Digitized by Google

beautés de détail semées d'une main discrète et habile sur toutes les parties du monument. S'il est archéologue, il n'a pas besoin d'être dirigé dans cette étude artistique; s'il n'est qu'amateur et ne veut d'autre plaisir que de se laisser empoigner par le sentiment du beau, point encore n'est besoin de lui fournir de longues explications. Le sentiment esthétique est chose délicate; il ne s'éveille pas indifféremment dans toutes les âmes; il est fils d'un goût fin et exercé, il faut une âme d'artiste pour bien juger les œuvres d'art. Cherchons donc de préférence à éveiller et à satisfaire la curiosité de l'historien et revivons à la hâte quelques siècles en face du superbe témoin des anciens âges et des générations disparues.

Le plus ancien représentant de la famille de Bailleul dans le pays de Caux nous paraît être Guillaume qui vivait en 1393. Du moins c'est ce que nous avons trouvé dans une ancienne généalogie. Il laissa à son fils puîné, Pierre (vers 1427), une maison « sise en la ville de Rouen ». Et Guillaume n'avait pas été seul à « s'habituer en Caux », car un acte de vente daté du 5 avril 1429 nous apprend que « Messire Nicole Bailleul, prestre, demeurant en la paroisse Saint-Cande, ès ville de Rouen, vend une terre à Vinemesnil de dix-huit acres, avec masure édifiée et plantée dessus ». Une portion de cette terre était bornée d'un côté par le chemin « qui mayne de la Croix de l'Allouette vers le mont d'Omonville ».

La famille de Bailleul s'établit donc en Haute-Normandie et même au pays de Caux, plus tôt que ne l'a prétendu François Blanchard dans sa *Généalogie de Messieurs les premiers présidents du Parlement de Paris* (1645), où il rapporte que, « dans la suite de la septième branche de la généalogie de la maison de Bailleul établie dès l'an 1260 en Basse-Normandie, au Perche et dans le Maine, Pierre de Bailleul, cadet de cette maison, fut le premier qui vint demeurer au pays de Caux en Haute-Normandie, et qui jeta les fondements de cette branche et du château de Bailleul, paroisse d'Anserville-Bailleul encore existants ». Il ajoute qu'il « fut marié, par Jacques, son père, et de son consentement, le 6 juillet 1476, à Guillemette Hareng, fille de Robert de Hareng, escuyer, demeurant aux Loges en Caux ».

Est-il bien vrai que ce fut Pierre de Bailleul, fils de Jacques, qui bâtit le château? Peut-être; nous n'avons trouvé aucun document

Digitized by Google

qui vint contredire l'affirmation de François Blanchard. Mais hâtons-nous d'ajouter que ce château n'est pas la demeure seigneuriale des Bailleul d'aujourd'hui. En effet, avant la reconstruction qui eut lieu de 1871 à 1886, on pouvait lire sur un cartouche, au sommet du pavillon de l'horloge, la date 1543.

Il y eut donc un château de la famille de Bailleul avant la construction du château actuel; et cette première demeure des Bailleul était aussi à Angerville (1). Une pièce des archives de la famille nous donne à ce sujet un renseignement précieux. C'est un petit registre « du faict et escripture du Sr Nicollas de Bailleul, seigneur de Sainte-Marie », lequel commence ainsi : « Combien que ce qui ensuict soit chose quasy estant inutille aux humains, toutes fois pour en faire certains ceux qui pourraient s'en servir, j'ay avisé, Dieu aydant, le mestre par escript ».

Ce registre n'est autre chose que le recueil des actes de fiançailles et mariage de Nicolas, et des actes de naissance et de baptême de ses quinze enfants, neuf garçons et six filles. Il rappelle ses fiançailles avec Marie Hervieu, fille de Richard Hervieu, seigneur des Grandes-Ifs, le 18 août 1534, et il ajoute : « Item le XXIIII jour de novembre prochain ensuivant, nous fusmes espousez en l'église parroissialle d'Anouville pour ce qu'elle estoit plantée par le beau chemin de venir de chez ledit sieur des Ifs, mon beau-père, *chez Mons' de Ruffosse mon frère aisné*, là où fut le banquet de nos nopces, et fusmes espousés par Monsieur Maistre Charles Lefébure, curé de la Potherie et doyen de Saint-Romain, oncle de mon beau-frère Lefébure (2) ».

Nous soulignons *chez Monsieur de Ruffosse mon frère aisné*, parce que ces mots peuvent nous aider à fixer l'emplacement de l'ancien château bâti par Pierre de Bailleul, une soixantaine d'années auparavant. Ce M. de Ruffosse était Bertrand de Bailleul qui avait épousé, en 1526, Catherine de Prétreval, et qui mourut sans enfants en 1570. A l'époque du mariage de Nicolas (1534), comme aîné de la famille, il devait habiter le manoir seigneurial;

(1) Dans l'acte de naissance de Bertrand, son premier enfant (23 septembre 1535), Nicolas de Bailleul écrit : « Et fut baillé à nourrir et allaiter à la femme Regnault Lalouette en leur maison, *en ce village auprès du manier de Rufosse*.

(2) Sa sœur, Marie de Bailleul, avait été mariée à Jean Lefébure, seigneur de Longueil.

Digitized by Google

or, puisqu'il fallait, pour venir des Ifs chez M. de Rufosse, passer par l'église d'Annouville, ce manoir devait se trouver, comme celui d'aujourd'hui, dans le domaine de Bailleul qui, à Angerville, borde la route qui vient de Fécamp vers Bolbec, traversant le village d'Annouville-Vilmesnil.

Nous avons aussi entendu dire qu'un peu en avant du château, il y a eu un autre manoir. Le marquis Raymond de Bailleul, mort en 1886, parlait souvent de l'ancien château; d'après une tradition de famille, il devait s'élever à la place occupée actuellement par les carrés de gazon si joliment encadrés de fleurs. En cultivant la terre, les jardiniers ont souvent heurté avec leurs outils des restes de maçonnerie qui semblent bien être les fondations du vieux manoir d'Angerville. Voilà tout ce que nous savons, ou, pour dire plus vrai, tout ce que nous conjecturons de cet ancien château.

Le manoir bâti au XVIe siècle nous intéresse d'ailleurs uniquement, c'est son origine que nous voulons d'abord indiquer, et puis nous vivrons par la pensée, trois ou quatre siècles dans ses murs, en énumérant avec quelques détails historiques, les membres de la famille de Bailleul qui l'ont successivement habité depuis sa fondation jusqu'à notre époque.

Pierre de Bailleul était mort l'année 1507 ou avant septembre 1508; en effet, en 1508, dans un acte de vente, neus lisons : « Vente faite... à Jehan de Bailleul, escuyer, fils aisné et héritier de Maistre Pierre Bailleul, de la paroisse d'Anzerville ». Mais en 1507, le 14 may, Pierre de Bailleul échangeait encore avec Guillaume Gollon, fils aisné et héritier de Bernard Gollon de ladite paroisse, « sept vergées d'une terre sise à Vilmesnil, contre une terre d'Angerville (1) ».

Cette terre d'Angerville, propriété de Gollon, cédée à Pierre de Bailleul, nous paraît être l'emplacement occupé aujourd'hui par le château. Et ce fut peut-être dans l'intention de construire le nouveau manoir que Pierre fit cet échange. Vingt-cinq ans plus tard, en effet, dans cette terre, portion de l'héritage de Gollon, on jetait les fondements du château qui devait être achevé en 1543. Nous trouvons dans le recueil des actes de naissance des enfants de Nicolas de Bailleul, la preuve que ce fut bien sur la terre acquise de Gollon que fut bâti le manoir; voici ce qu'écrivait

(1) Arch. du château, *original*.

Digitized by Google

Nicolas dans l'acte de naissance et de baptême de son huitième enfant et sixième fils : « Le jour du benoist saint Nicollas, neufe jour de may mil cinq cent quarante-quatre sur les huict ou neuf heures du matin, le bon Jésus, de sa grâce nous donna encore un fils. Et ce vinrent à son chrestiennement et baptesme Mons. Me Adam de Fesques, curé de Vronville, s. de Bosguerar et chanoine de Rouen, Mr M. Michel Vasquel, lieutenant gnal du baillage de Caux et Mad. des Vaulx, femme du sr des Vaulx, tabellion à Rouen, et luy baillèrent à nom Nicollas pour ce qu'il avait été né led. jour saint Nicollas; *et a esté mis à nourice en la femme de Pierre Rigoult, cuissinier de céans en la maison que l'on a faict neufve, en l'héritage qui fut Gollon village d'Anserville.* » Le château terminé en 1543 nous semble bien désigné par ces derniers mots; et rapprochés de l'acte d'échange que nous avons cité plus haut, ils nous autorisent bien à supposer que Pierre de Bailleul avait acheté cet héritage et tous les droits y afférents parce qu'il le trouvait bien placé, entre ses terres de Vilmesnil et d'Angerville, pour y élever une demeure des Bailleul, vraiment digne de leur nom.

Vers l'an 1500, Pierre de Bailleul avait marié son fils aîné, Jean, à Jeanne Olivier, fille de Jacques, seigneur de la Motte, du bailliage de Caux. Jean, seigneur de Vattetot-sous-Beaumont et de Ruffosse, obtint, comme aîné de la famille, le manoir de Ruffosse ou d'Angerville, après la mort de son père, vers la fin de 1508. Il eut une fille, Marie, qui fut mariée, au mois de février 1519, à Jean le Fèvre, fils aîné et héritier de Robert le Fèvre, « le dit Robert, fils de Guillaume Lefèvre de la paroisse de Bornembuc ». Sept ans après, le 31 août 1526, Jean de Bailleul fiançait son fils aîné, Bertrand, à Catherine de Prétreval, et s'alliait ainsi à l'une des plus nobles familles du pays de Caux. C'est dans le château même de Prétreval, voisin du manoir de Bailleul, qu'eurent lieu les fiançailles. Catherine était fille de Guillaume de *Prestreval*, Mesmoullins et Annouville, et de Marguerite Le Parmentier. Elle reçut pour dot quinze cents livres tournois « à paier après la bénédiction nuptiale et consommation du dit mariage », et de plus « sept cent cinquante livres en rente ou héritage pour le coffre et linge de lad. demoiselle Catherine ». « Et a esté donné par le dict sieur de Saincte-Marie au dict Bertrand, son fils, la propriété du manoir féodal et du domaine de Rufosse contenant

Digitized by Google

cent acres de terre, avec cent livres de rente à prendre sur tous les biens du dict sieur de Ste-Marye (1) ».

Nous sommes en 1526, le manoir dont il est ici question est donc encore l'ancien manoir de Rufosse. Bertrand, seigneur de Rufosse, l'habita avec Catherine de Prétrevalle (2) jusqu'en 1543, date de l'achèvement du nouveau manoir. Jean, son père, était mort en 1534, car cette année-là, il reçut chez lui, comme représentant de la famille, son frère Nicolas qui épousait Marie Hervieu, fille de Richard Hervieu, seigneur des Grandes-Ifs, et donnait aux jeunes époux « le banquet des nopces ». Ainsi le fief d'Angerville appartenait alors à Bertrand de Bailleul; et en effet, quelques années plus tard, « il fit foy et hommage au Roy (26 juin 1543) des fiefs et seigneuries de Vilmesnil, Anserville, etc. ». C'est donc Bertrand qui édifia le magnifique manoir qui subsiste encore aujourd'hui. En ce mois de juin 1543, il était achevé ou bien près de l'être. Bertrand l'habita jusqu'à sa mort, arrivée en 1570.

Bertrand n'avait point d'enfants. Le manoir eût été bien vide s'il n'avait eu comme seuls hôtes que Bertrand et Catherine de Prétreval; mais avec eux entraient au château Nicolas de Bailleul, son épouse, Marie Hervieu, et quatre enfants : Catherine, Bertrand, Robert et Georges, et, le 16 mars 1543, on fêta, peut-être au château, la naissance d'une deuxième fille, Marie, qui était le septième enfant; deux étaient morts âgés à peine de quelques mois : Bertrand, le premier né, et Nicolas, le sixième; l'un et l'autre avaient été inhumés dans l'église d'Angerville, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Nicolas. Cette même année, au mois de mai, le jeune manoir, tout rayonnant dans sa robe de pierre blanche, fut visité par « Monsieur l'évesque de Coutence (3) ». C'était alors Philippe de Cossé, grand aumônier de France, frère de Charles (4) et d'Artur de Cossé, maréchaux de France; il était donc de très noble race, comme les hôtes qui le recevaient. Le prélat voulut leur laisser un souvenir de son passage au milieu d'eux; voici à quelle occasion, mais laissons la parole à Nicolas de Bailleul qui aime à noter les incidents de la vie de

(1) Arch. de Bailleul, contrat de mariage, *original*.

(2) Nous conservons la forme ancienne du mot. Aujourd'hui on dit Pétrevalle; le bois et le *fonds* qui portent ce nom, se trouvent entre Annouville et Daubeuf.

(3) Il était allié à la famille de Bailleul par les seigneurs de Prétreval.

(4) Maréchal de Brissac.

Digitized by Google

famille. « Le sixième jour de mars mil cinq cent quarante-trois, sur les deux heures après minuit, Notre-Seigneur Jésus nous donna encore une fille, qui fut tinse à son baptême et crestiennement par Melle de Fréville, femme de mon dit sieur de Fréville, porte mantiau du Roy, par ma belle-sœur de Fauville, femme du frère de ma femme, et par Mond. Sr le doyen de Vallemont curé de Estemare et lui baillèrent à nom Catherine.

« Et pour ce que sa sœur aisnée avait aussi à nom Catherine, nous avisasmes luy faire changer son nom. Et fut changé par Monsieur Lévesque de Coutence, qui la nomma Marie en lui donnant et baillant le Sacrement de Confirmation, le xxixe jour de may mil cinq cent quarante-trois en la chapelle de céans, et commanda que pour l'advenir qu'on ne la nommast plus Catherine et qu'on la nommast Marie (1). »

Ce ne fut pas la dernière visite de l'évêque aux nobles seigneurs de Bailleul. Deux ans plus tard, encore au mois de mai (1545), il revenait passer quelques jours au manoir d'Angerville; et, cette fois encore, la jolie chapelle fut témoin d'une autre cérémonie religieuse : « Item soit mémoire, écrit notre bon Nicolas (entre les lignes de l'acte de naissance et baptême de Bertrand, troisième enfant, né en janvier 1537), que le deuxe jour de may mil cinq cent quarante-cinq, il plust à Monsr Lévesque de Coutence, suffragant de Monsr de Rouen, bailler et donner couronne (2) à Bertrand. Et luy fut baillé en la chapelle de céans, avec ses deux cousins de Houppeville, et plusieurs autres ».

Certes ce ne sont pas là faits très importants; l'histoire ne perdrait rien sans doute à les laisser dans l'oubli. Et pourtant, n'est-ce pas avec ces menus détails qu'on refait la vie d'autrefois; il semble qu'à les lire, le passé se ranime. L'imagination, transportée en pleine société féodale, remplit de grands seigneurs, de nobles dames, de serviteurs et de valets aux brillantes livrées ces parcs immenses, ces longues avenues de vieux arbres; on se représente derrière les vieux murs du donjon une de ces familles nombreuses, comme celle de Nicolas de Bailleul, où se conservaient les traditions d'honneur, de respect, d'exquise politesse,

(1) Elle fut mariée en 1561 à Charles Le Bouteiller, sieur de la Bouteillerie.
(2) Il s'agit apparemment de la tonsure ecclésiastique, qui conférait les privilèges de cléricature.

Digitized by Google

protégées et entretenues par la religion qui toujours inspirait et consacrait les actes importants de la vie.

Nicolas de Bailleul eut quinze enfants : neuf garçons et six filles. Le huitième naquit le 9 mai 1544, le jour de saint Nicolas que lui donnèrent pour patron Michel Vasquel, lieutenant général du bailli de Caux, et Mme des Vaulx, femme du sr des Vaulx, tabellion à Rouen. Mre Adam de Fesques, curé de Vronville, sr du Bosguerard et chanoine de Rouen, le baptisa.

Sept autres enfants naquirent encore au château de Bailleul. La quinzième, une fille, vint au monde le 14 juillet 1558 et fut nommée Joachine. En cette année, Nicolas de Bailleul et Catherine de Prestreval avaient encore auprès d'eux au moins onze enfants; car trois étaient morts, et leur première fille Catherine avait épousé, en 1556, Pierre du Tot, seigneur patron de Varneville-en-Grès et de Saint-Ouen-du-Breuil, fils et héritier de feu noble homme Françoys du Tot, en son vivant seigneur desdits lieux, et de demoiselle Jacqueline de Heugleville (1).

En 1560, Robert épousa Catherine de Ballue, seule héritière de défunt Charles Ballue, fils et héritier de « deffunts Jehan de Ballue et de Ysabeau de Dragueville, en leur vivant demourant en la paroisse du Bourg de Dun (2). Leur union fut féconde; ils eurent dix garçons et huit filles. Robert fut le dernier enfant que maria Nicolas de Bailleul. En 1568, Marie épousait Charles Le Bouteiller, seigneur de la Bouteillerie et de la fiefferme de Rocquefort; fils aîné et héritier de feu noble homme Adrien Le Bouteiller et de Marguerite de Putot; le contrat porte la date du 16 avril 1568 et fut fait « à l'instance de noble homme Robert de Bailleul, seigneur de Vilmesnil, fils et héritier *de deffunt Nicolas de Bailleul*, en son vivant escuyer, seigneur de Saincte-Marie ».

Robert était devenu le représentant de la famille par la mort de son père et de son frère aîné Bertrand. Son oncle, Bertrand de Bailleul, mourut en 1570. Trois ans auparavant, sans doute peu de temps après la mort de Nicolas, il avait fait, à son neveu Robert, une donation « de la tierce partie de tous ses fiefs et héritages »; et, en conséquence de cette donation, les enfants de Nicolas firent des lots et partages le 26 septembre de la même année.

(1) Arch. de Bailleul, contrat, *original*.
(2) Contrat, *original*.

Digitized by Google

Après la mort de Bertrand, Robert devint propriétaire du château qu'il habitait en effet en 1572, comme le prouve l'acte d'une donation faite cette année-là par « le dit Robert, seigneur du lieu, de Sainte-Marie, de Vattetot-sous-Beaumont, Ruffosse et Vynemesnil, *demeurant au manoir seigneurial de Bailleul*, paroisse d'Anzerville, héritier de feux nobles hommes Nicollas et Bertrand dits de Bailleul, ses père et frère aîné, en leur vivant seigneurs des dites seigneuries de Saincte-Marye et Vynemesnil, à Nicolas de Bailleul, son dernier frère (1) et troisième du nom, demeurant au manoir seigneurial de Bailleul, du noble fief de Drumare qui est un quart de fief tenu du roy, à cause de sa vicomté de Montivilliers, par foy et hommage ». L'acte finit ainsi : « Ce fust faist et passé au lieu de Anserville, au manoir seigneurial de Bailleul, le vingt-septième jour de febvrier, l'an de grâce mil cinq cent soixante et douze (2) ».

Leur mère, « noble Damoiselle de Hervyeu », vivait encore; elle fut aussi présente à cet acte et y donna son consentement.

Ce dernier frère, du nom de Nicolas, seigneur de Drumare, épousa, le 25 novembre 1585, à Rouen (3), Barbe Tharel, veuve de feu noble Jehan Le Sauvage de Criquetot, fille de Pierre Tharel, seigneur d'Annouville, « conseiller en la cour des Aydes ». Il porte, dans les documents de l'époque, le titre de « valet de chambre du Roy ».

Le sixième fils de Nicolas de Bailleul, qui portait le nom de son père, hérita du fief de Vattetot-sur-Mer, et il fut le chef de la branche des seigneurs de Vattetot-sur-Mer, marquis de Chateaugontier. Il rendit de grands services au roi Henri *le Grand*, dit Moreri. Marié en 1586, à Marie Habert dame du Tremblay, il mourut le 16 décembre 1610, laissant deux fils et une fille, qui méritent un souvenir dans ce rapide exposé historique. Avec le fils aîné, Nicolas de Bailleul, commence la dixième branche de la maison de Bailleul, la branche des Bailleul-Vattetot, noblesse de robe qui fournit des conseillers et des présidents au Parlement de

(1) Georges était mort à dix ans en 1550, au collège de Montaigu; des deux autres appelés aussi Nicolas, l'un mourut en nourrice, l'autre mourut à Bailleul le 22 janvier 1584 (il faisait sa demeure à Rouen), le dernier fils, Jean, mourut en nourrice.

(2) Pièce originale en parchemin.

(3) Paroisse Saint-Pierre-l'Honoré.

Digitized by Google

Paris. Il fut en effet, « le premier de sa maison qui préféra, dit encore Moreri, les emplois de la robe à ceux des armes ». Son frère, cependant, Charles de Bailleul, continua les traditions des ancêtres, et occupa longtemps la charge de grand louvetier de France. Leur sœur, Marie de Bailleul, entra elle-même dans une famille de magistrats : elle épousa, en 1614, Jean de Chaumont, conseiller du roi.

Nicolas de Bailleul mérita la confiance de Louis XIII, comme son père avait joui de celle de Henri IV. Il représenta le roi aux États de Bretagne et de Normandie, et fut envoyé ensuite comme ambassadeur en Savoie. A son retour, il fut nommé président du Grand-Conseil. En 1624, il se démit de cette charge pour accepter celle de lieutenant civil de Paris; quatre ans après il était reçu président à mortier et devenait ensuite chancelier de la reine. Fait surintendant des finances en 1643, il mourut en 1652.

*(A suivre).*

Abbé P. Hébert,
Curé d'Étretat.

---

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## Lettre inédite de Pascal II (8 octobre 1104) notifiant la déposition de Turold, évêque de Bayeux, puis moine du Bec

Sous ce titre, notre savant compatriote Dom G. Morin, moine de l'abbaye belge de Maredsous, vient d'insérer dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain une notice de six pages.

Si la publication d'une lettre encore inconnue d'un pape est d'un vif intérêt pour tout le monde, les catholiques de Normandie trouvent ici un épisode attachant de leur histoire ecclésiastique.

Tout en dégageant de certaines obscurités chronologiques le lumineux exposé des faits qu'on lira ci-après, Dom Morin affirme l'exactitude de notre vieil historien monastique Orderic Vital, et loue en même temps la belle *Histoire du Bec* par M. le chanoine Porée. Les documents nouveaux, qui complètent des ouvrages antérieurs, ne font qu'ajouter un plus vif éclat à leur réel mérite.

Le célèbre Eudes de Conteville, frère de Guillaume le Conquérant, était évêque de Bayeux, lorsqu'il mourut à Palerme au mois de février 1097. Dès que la nouvelle lui en fut parvenue, le roi d'Angleterre Guillaume le Roux nomma au siège vacant Turold d'Envermeu, joli bourg voisin de Dieppe, et dont l'église venait d'être bâtie par Hugues, frère de Turold.

En 1101, ou l'année suivante, un premier procès canonique fut commencé à Rome par le clergé de Bayeux qui se refusait de reconnaître Turold pour son évêque légitime. Convoqué une première, puis une seconde fois, Turold comparaît seulement en 1103. Il implore et obtient un sursis jusqu'au 1er octobre de l'année suivante. Mais à cette date, Turold n'ayant point paru, ne s'étant fait ni représenter ni même excuser, ses accusateurs eurent beau jeu, et obtinrent du pape la sentence de déposition, appuyée sur divers motifs que l'évêque avait lui-même avoués : par exemple la réception du diaconat hors le temps marqué par les lois canoniques; et son entrée dans l'épiscopat par la seule intervention du pouvoir civil, sans élection d'aucune sorte (ce qui prouve, en

Digitized by Google

passant, que le *nobis nominavit* est un peu plus ancien que les angoisses actuelles de l'Église de France). Le pape rappelle par deux fois cette belle maxime : *La vertu des gouvernants, c'est le salut des gouvernés.*

« Qu'arriva-t-il alors? Il est probable que Turold réussit à émouvoir une fois de plus le pape sur son sort. Là-dessus, nouveau délai, d'abord jusqu'au 1er octobre 1106, puis jusqu'à Pâques 1107. Or, le 7 novembre 1106, Turold signe, en qualité d'évêque de Bayeux, l'acte d'union de Saint-Taurin d'Évreux à l'abbaye de Fécamp; mais sa démission dut coïncider avec la dernière limite fixée par le pape, Pâques 1107. Il est également vraisemblable que l'intervention de saint Anselme « ne fut pas étrangère à la conclusion de ce long débat »; d'autant plus que la Cour de Rome l'avait déjà pris pour aplanir certaines difficultés qui s'étaient élevées avec le siège de Rouen, au temps de l'archevêque Guillaume.

« Turold vécut au Bec de longues années encore, en donnant à ses confrères l'exemple de toutes les vertus monastiques. » Il y obtint par l'intercession de sainte Foy la guérison d'une dangereuse maladie.

De cette modeste page de nos annales religieuses, Dom Morin tire cette double conclusion :

« Alors ces sortes de procès traînaient parfois en longueur, soit par suite de la difficulté des communications, soit à cause de l'exactitude scrupuleuse et du caractère plutôt temporisateur de la curie pontificale.

« Les négociations et atermoiements, qui se prolongèrent au-delà de deux années, n'eurent d'autre but que d'amener le prélat déposé à reconnaître la justice de la sentence portée contre lui.

« Il se soumit enfin; et l'on aime à constater la part prise par « Anselme le Doux » et les religieux du Bec à la pacifique solution de cet interminable débat. Au XIIe siècle donc, comme de nos jours, les saints et les moines auront, quoi qu'on dise, servi à quelque chose : au sein d'une société où jamais n'a chômé le travail de la souffrance, beaucoup d'âmes, sans eux, eussent souffert davantage, et davantage fait souffrir les autres. »

L'Abbé A. Tougard.

---

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## Billets d'aller et retour

### Extension à toutes les gares et haltes du réseau de la délivrance de ces billets

Les billets d'aller et retour qui étaient, jusqu'à ce jour, délivrés seulement entre les gares comprises dans des zones variant suivant l'importance des villes, sont maintenant délivrés entre toutes les gares et haltes du réseau.

La durée de validité de ces billets reste fixée ainsi qu'il suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2 | jours pour les parcours jusqu'à | | . . . | 125 | kilomètres. |
| 3 | » | » | de 126 à . . | 250 | » |
| 4 | » | » | de 251 à . . | 400 | » |
| 5 | » | » | de 401 à . . | 500 | » |
| 6 | » | » | de 501 à . . | 600 | » |
| 7 | » | » | au-dessus de | 600 | » |

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix initial du billet.

Digitized by Google

## Abonnements sur tout le réseau

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, sur tout le réseau, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles (en 1re, 2e et 3e classe), pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou un an.

Ces cartes donnent le droit à l'abonné de s'arrêter à toutes les stations comprises dans le parcours indiqué sur sa carte et de prendre tous les trains comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit.

Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue.

Il est facultatif de régler le prix de l'abonnement de six mois ou d'un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque, ceux de 3 mois, 6 mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois.

## Abonnements à paiements mensuels

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet l'abaissement de 0 fr. 50 à 0 fr. 25 du versement supplémentaire prévu, à chaque paiement, pour frais de confection de cartes d'abonnement dont le montant est acquitté mensuellement.

Digitized by Google

Dans le but de faciliter les relations entre *Le Havre, la Basse-Normandie et la Bretagne,* il sera délivré, du 19 mars au 2 octobre 1904, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la Compagnie normande de Navigation, des billets directs comportant le parcours, par mer, du *Havre à Trouville* et, par voie ferrée, *de la gare de Trouville au point de destination* et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

*Trajet en chemin de fer.* Prix du tarif ordinaire;

*Trajet en bateau.* 1 fr. 60 pour les billets de 1re et 2me classe (chemin de fer), et 1re classe (bateau); et 0 fr. 85 pour les billets de 3me classe (chemin de fer), et 2me classe (bateau).

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf. :** A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados :..** MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure :.....** MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche :...** MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne :.....** MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

14me ANNÉE — 2me LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1904

P. Hébert : Le château de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Inférieure) (*fin*). — F. Somménil : Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — P. Le Cacheux : Une mine d'or dans les environs de Caen, au xviie siècle. — A. Tougard : Le patois des environs du Havre.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1904

Digitized by Google

## SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Le chateau de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Inf.) (*fin*). **P. Hébert.** 61

II. — Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*) . . . . . **F. Somménil.** 72

III. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 93

IV. — Une mine d'or dans les environs de Caen au XVII^e siècle . . . . . **P. Le Cacheux.** 106

V. — Le patois des environs du Havre. **A. Tougard.** 108

## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye du Valasse, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# LE CHATEAU DE BAILLEUL

## (Canton de Goderville, Seine-Inférieure)

*(Fin)*

Dans le pays de Caux, la branche aînée devait aussi compter des magistrats; mais ce ne fut guère qu'au commencement du XVIIIe siècle qu'elle entra au Parlement de Normandie avec Charles-Pierre de Bailleul. Cependant, déjà depuis plus de vingt-cinq ans, les Bailleul figuraient au nombre des conseillers, en effet, un fils de Nicolas le jeune, frère de Robert-François de Bailleul (1), seigneur de Drumare, avait été conseiller au Parlement. Il avait lui-même épousé la fille d'un conseiller, Anne Deshommets, fille de Jacques Deshommets et de Marguerite de la Place, par contrat du 12 février 1674. C'est le premier, croyons-nous, qui représenta, dans le pays de Caux, la famille de Bailleul, comme noblesse de robe, avant lui les Bailleul furent surtout gens d'épée. Le petit-fils de Robert de Bailleul, Charles de Bailleul, fils de Charles de Bailleul et de Marie Martel (2), était capitaine dans le régiment de la reine-cavalerie, en 1643. Émancipé en 1634, il avait obtenu, dès 1635, la permission de lever une compagnie de chevau-légers, de quatre-vingt-dix hommes, par lettre patente du 3 juillet de la même année. Un autre fils de Charles, François (3), servit dans les armées du roi en qualité de volontaire, comme l'atteste un certi-

(1) Né le 24 octobre 1647, baptisé à Saint-Maclou de Rouen.

(2) Charles de Bailleul, fils de Robert, hérita du château; il l'habitait en 1624. Il eut dix enfants. Sa fille aînée, Marie, fut mariée en 1624 à François de Pardieu, seigneur d'Avremesnil.

(3) Né le 19 août 1618.

Digitized by Google

ficat donné (1640) par Louis de Montecler, chanoine de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant-colonel au régiment de M. le cardinal. En 1644, il était capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de la reine; et le 24 septembre 1674, en vertu d'un ordre à lui adressé par le duc de Saint-Aignan, il recevait le commandement de la noblesse dans le pays de Caux.

Marié par contrat du 10 janvier 1655, à Françoise Secart, fille d'Adrien Secart, seigneur d'Auzouville, il en eut cinq enfants, dont le second, Charles (1), succéda à son père dans le commandement de la noblesse dans le pays de Caux, et, le 26 janvier 1709, il rendit aveu du fief de Bailleul, avec congé de cour, à Jacques, sire de Matignon, duc de Valentinois. (Une fille, Françoise de Bailleul, fut religieuse chez les Ursulines de Dieppe, où déjà elle avait une tante, Angélique de Bailleul, entrée au couvent en 1637).

François de Bailleul se maria une seconde fois par contrat du 9 août 1673, à Élisabeth de Palme, fille de Ferdinand de Palme, seigneur de Feugerolles. A cette époque il habitait le château de Bailleul avec sa femme, son fils Charles de Bailleul âgé de quatorze ans, et une de ses filles, Adrienne de Bailleul, morte en 1728 sans alliance. Des deux autres filles, l'une, Jacqueline, était morte en 1575, et l'autre, Françoise, était religieuse à Dieppe.

Dans les premiers jours de septembre de cette année 1677, le château de Bailleul fut visité par trois voyageurs qui faisaient leur tour de France, c'étaient Antoine-Hiérosme Morel, jeune gentilhomme lorrain, et ses deux cousins : Jean-Charles Morel dit M. d'Haussignement, et François-Philippe dit Morel du Fresne. Le premier a fait une relation de son voyage (2).

François de Bailleul mourut au commencement de 1702; car, le 13 juillet de cette même année, son fils Charles recevait le commandement de la noblesse du pays de Caux, au lieu et place de son frère, par une lettre de M. d'Herbigny, intendant de Rouen; il était confirmé dans cette charge par une lettre que lui adressa du Havre, le 22 juillet, M. du Vivier, lieutenant du Roy, et, vers le même temps, par une autre lettre de M. le duc de Beauvilliers.

(1) Né le 2 octobre 1663.

(2) *Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677)*, publié dans la *Revue catholique de Normandie*, par le c^te E. Fourier de Bacourt (15 nov. 1902, pp. 128 et suiv.).

Digitized by Google

Le 20 décembre suivant, il faisait « foy et hommage au Roy », à cause de sa vicomté de Montivilliers, pour les fiefs du Donjon, de Villemesnil et de Baigneville.

Le 23 juillet 1703, demeurant en sa terre de Bailleul, « Charles, fils de deffunt M. François de Bailleul et de feue noble dame Françoise Secart d'Ozouville », et Élisabeth Hallé d'Orgeville « se promettaient respectueusement la foy et s'épouser l'un l'autre en légitime mariage, les cérémonies de l'Église préalablement observées ». Cette promesse de mariage fut signée des noms les plus connus de la noblesse du pays de Caux : de Bailleul, Élisabeth d'Orgeville, Hallé d'Orgeville (frère d'Élisabeth), A. de Rouen de Bermonville, Puchot d'Orgeville, E. de Palme-Bailleul, A. de Bailleul, Hallé d'Orgeville du Saussay, de Bailleul de Saint-Maclou, Anne de Bailleul, de Bautot, de Boudeville de Bautot, Maignart de Bautot, Marie Bretel de Gromeny, R. de Boishebert, de Fresnel, Houcquetot de Beauvoir Hébert, de Sonning, de Monchy, M. E. de Mérault, de Brinon, Coquerel de Brinon, F. Maignart d'Houcquetot, Hébert Lesdo, Maignart de la Vaupalière, F. de Brévedent de Lahure, H. de Monchy, F. de Palme.

Élisabeth d'Orgeville apportait en dot « quarante mille livres » que le seigneur d'Orgeville, son frère, s'obligeait à payer « trois jours auparavant les épousailles ». C'était la part d'héritage qu'elle tenait de son père, le président d'Orgeville. Elle reçut en outre, de son frère, vingt mille livres, « en témoignage d'amitié ». Le 23 juillet suivant, le contrat de mariage était dressé en bonne et due forme par Charles Luce et Jean Rauvost, notaires garde-notes du Roy, en présence de Gilles Hallé d'Orgeville, conseiller au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue du Coquet, paroisse Saint-Godard, frère d'Élisabeth, et d'autres parents.

Charles de Bailleul habita le manoir de la famille pendant près de cinquante ans. En 1739, « fut fait et passé audit chasteau de Bailleul, paroisse d'Anzerville-Bailleul, » le contrat de mariage entre Françoise-Élisabeth de Bailleul, née le 2 novembre 1712, fille du seigneur du dit lieu, et François-Armand Le Cornier, chevalier, marquis de Sainte-Hélène et patron d'Anzerville-Martel.

Charles avait eu deux autres enfants, Pierre-Charles de Bailleul, né le 10 février 1706, et Claude-Jean-Marie-Pierre-Bruno-Louis-Marie-Emmanuel, né le 16 septembre 1714, et baptisé le 29 sep-

Digitized by Google

tembre 1717 (1), dans l'église d'Angerville-Bailleul, par Maître Georges Bourdon, prêtre, curé de la dite paroisse. Pierre, l'aîné, épousa, le 23 décembre 1744, Dlle Marie-Charlotte-Renée de Brinon, dame châtelaine de Formoville, patronne de la Lande, Fresnay, etc. Charles, son père, mourut vers 1748, et le laissa en possession du manoir de la famille; en effet, le 23 avril 1743, il faisait à son tour foi et hommage pour les fiefs du Donjon, de Vilmesnil et de Baigneville, qui dépendaient de Bailleul. Il était président à mortier du Parlement de Normandie depuis 1742; il avait obtenu cette charge avec dispense d'âge et il l'occupa pendant cinquante ans. Il eut trois fils, dont deux furent chevaliers de Malte; l'un, Claude-Charles-Emmanuel, né le 5 juillet 1751, fut reçu le 17 octobre de la même année. Il ne vécut que trois ans. Mort le 8 septembre 1754, il fut remplacé par son frère qui mourut officier au régiment des gardes françaises en 1772.

Il ne restait plus à Pierre de Bailleul que son fils aîné, Nicolas-Charles; il le maria après la mort de sa femme, Marie de Brinon, à Marie-Louise-Félicité-Alphonse de Civille de Rames, le 7 février 1774. Nicolas était alors conseiller au Parlement de Normandie, il devait succéder à son père dans sa charge de président à mortier le 27 mars 1776. En 1789, le roi le nomma à « l'état et officier de Grand Bailli d'épée du Bailliage de Caux, vacant par la démission du Sr Louis-Charles-Alexandre de Beaunay ».

Seul héritier du château de Bailleul et des nombreux fiefs qui s'y rattachaient, il devenait, par son mariage, l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs du pays de Caux. Le marquis de Bailleul était en effet seigneur et patron de Bailleul, Anzerville, Croixmare, Saint-Arnould, Vilmesnil, Bénarville, Serville-Putot, Mantheville, Gonfreville-la-Caillot, Baigneville, La Crique, Annouville, Saint-Maclou-de-la-Bruyère, Gerponville, Bertheauville et le Longfresnay.

Seigneur, châtelain et patron de Fortmoville, d'Ancel, de Brinon (par sa mère), du Bosc-Bourdin, du Bosc-Bestre, du Bosc-Rosé, de Croixmare-Bailleul, Croixmare-Martel, Bretteville, Montgrard et Chambellière; aussi seigneur et patron de la châtellenie de Rames, de Gommerville, Guillerville, Saint-Thomas-de-Loizelière, Yport, Criquebeuf et autres fiefs et seigneuries. Il présida

(1) Ce fut sans doute le supplément des cérémonies.

Digitized by Google

les trois états du bailliage de Caux, tenus à Caudebec en 1789, et joua un rôle important pendant l'émigration. Nous avons publié ailleurs (1) les nombreuses lettres qui lui furent adressées par les nobles normands qui formèrent l'armée des princes. Ces exilés volontaires et imprudents avaient quitté la France avec l'espoir d'y rentrer bientôt; le peu de ressources qu'ils avaient emportées furent vite épuisées, et l'exil durait toujours. Le marquis de Bailleul, pour venir en aide à tant de misères, forma une caisse d'association. Il en procura les premiers fonds en venant chercher à Rouen une somme de soixante mille livres; il risquait sa vie, car sa tête était mise à prix.

Émigré au mois d'avril 1791 avec sa femme et ses enfants, il alla à Bruxelles, puis à Spa. Il prit part à la malheureuse campagne de 1792 et n'obtint l'autorisation de rentrer en France et de résider à Paris qu'en 1801. Cette même année, Mme de Bailleul fut rayée de la liste des émigrés (16 prairial an 9). L'année suivante, le marquis de Bailleul obtint un certificat d'amnistie et un passeport pour rentrer à Rouen.

Le château de Bailleul, abandonné par ses maitres obligés de fuir devant la Révolution, ne les revit qu'à de rares intervalles.

Le marquis Armand de Bailleul résida jusqu'à sa mort à Rouen et à Paris, où il mourut en 1823. A Rouen, il habitait, rue Beauvoisine, une maison qui portait alors le numéro 55. Pendant les dix années d'exil, le château et ses dépendances furent surveillés et administrés par un régisseur tout dévoué à ses maîtres, Bellet d'Angerville, dont nous avons retrouvé une partie de la correspondance avec M. de Bailleul dans les archives du château (2).

Entre autres faits intéressant le vieux manoir, nous lisons, dans une lettre datée du 7 juillet 1791 : « Samedy 25 juin dernier, à six heures du matin, sont arrivés au château une compagnie de cinquante hommes de gardes nationales de Fécamp, par ordre de leur municipalité, qui m'a demandé ouverture sur le moment de toutes les portes, étant soupçonné d'y avoir des armes et munitions de guerre. Ils ont bien cherché; les portes dont je n'avois pas la clef, il a fallu les forcer, on n'a pas fait grâce de la moindre

(1) *La noblesse de Normandie en émigration*, in-8°.

(2) Voir notre brochure (in-8°), *La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux*.

Digitized by Google

petite porte ». Les gardes nationales d'ailleurs s'acquittèrent de de leur mission avec toute la modération possible, car, dans une lettre adressée au district de Caux par la municipalité de Fécamp (26 juin 1791, Arch. de l'hôtel de ville), il est dit que « ce détachement a été à Daubeuf et s'est transporté de là à Angerville-Bailleul et chez M. le curé d'Anouville. Ils n'ont rien trouvé, et ont rapporté des certificats de ces trois maisons de leur bonne conduite ».

Le château de Bailleul, après le départ du marquis et de sa famille en 1791, avait été à peu près abandonné, et pendant trente-cinq ans, de 1791 à 1826, le temps avait fait son œuvre et grandement endommagé le vieux manoir; une note trouvée dans les archives nous apprend en quel triste état il était au mois de mai 1826. « Il y a des réparations urgentes à faire au château qui menace ruine et dont une partie pourrait s'écrouler prochainement, par la raison que les étais qui le soutiennent sont entièrement pourris et que le comble et le feuillet qui portent l'ardoise le sont également, que la plupart des planchers sont défoncés, qu'enfin les plombs qui sont sur le château étant trop minces, il pleut avec abondance dans son intérieur. Pour prévenir de grands accidents, il est utile de décider s'il doit être réparé ou démoli en partie. »

On décida en effet de faire des démolitions et des réparations; un état général des travaux exécutés en 1826 et 1827 nous donne quelques détails importants sur cette question.

L'aile gauche fut démolie tout entière; les voûtes mêmes des caves disparurent. Cette partie, sans doute, ne pouvait pas être conservée; car tout le reste du manoir fut réparé. Les combles furent remplacés; on refit en pierre de taille les anciennes cheminées et plusieurs colonnes et pieds-droits des croisées. Le dôme de l'horloge fut démoli et reconstruit. Des travaux de maçonnerie et de charpente consolidèrent, pour quelques années encore, les murs et les planchers; mais tous ces travaux faits à la hâte et provisoires défigurèrent l'édifice. Les toits surtout eurent à souffrir; ils furent abaissés, et rappelèrent plutôt l'époque de Louis XIV que celle de François Ier.

Une restauration entreprise par M. le marquis Raymond de Bailleul en 1871, et qui était à peine achevée lorsqu'il mourut en 1886, supprima cet anachronisme. L'édifice tout entier fut refait

Digitized by Google

avec le plus grand souci du style primitif. Outre les changements apportés dans le nombre et la forme des fenêtres, dont nous avons dit un mot en commençant cette étude, on ajouta les deux tours carrées (latérales) surmontées d'un dôme hémisphérique couronné par une lanterne à jour. La restauration ne fut entièrement terminée qu'en 1889.

Depuis 1826, le manoir fut habité d'abord par le marquis Charles-Pierre-Alphonse de Bailleul et par le comte Alphonse-Jérôme de Bailleul, son frère, ensuite par le marquis Raymond de Bailleul qui fit élever la construction en bois, très coquette, connue sous le nom de *maison normande;* c'est dans cette maison, située à l'extrémité nord-est du parc, que Raymond de Bailleul habita pendant quinze années, surveillant et dirigeant la reconstruction du château avec une certaine lenteur, il est vrai, mais aussi avec la préoccupation de demeurer fidèle à la vérité archéologique. D'ailleurs, aux œuvres durables, il faut patience et longueur de temps : « Le temps n'épargne point ce qu'on a fait sans lui ».

---

Nous publions ce qui suit à titre de simple curiosité, sans attribuer à cette pièce aucune importance au point de vue de l'histoire. (L'original est en papier, archives du château de Baillleul.)

DE BAILLEUL

—

BAILLAGE ET ELECTION DE CHARTRES

*Du 4 octobre 1667*

*Copié sur la minutte en papier.*

---

Moyens de généalogie et Tiltres de noblesse que met et produit par devant vous Monseigneur de Machault Chevalier, Conseiller du Roy en tous ses conseils Me des Requestes ordinaire de son hostel commissaire departy par sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la généralité dorléans, Mre Jacques de Bailleul Chevalier Seigneur de Percé (1) et y demeurant Eslection de Louigny bailliage de

(1) Pour Péray.

Digitized by Google

Chartres tant pour luy que pour Pierre de Bailleul Escuyer son fils Capitaine Enseigne au Régiment de Picardie et par Damoiselle Marie Marguerite de Bailleul sa fille;

Aux fins d'estre renvoyé de la demande et assignation du Préposé à la recherche des usurpateurs du Tiltre de noblesse en la ditte généralité et maintenu en la qualité de Chevalier et aux privileiges et exemptions dont jouissent les nobles du Royaume comme estant issu et descendu de la famille et maison des de Bailleul dont la noblesse est d'un temps immémorial non seulement par la qualité mais encore par la dignité. Emplois honnorables dont les ancestres dudit sieur produisant ont esté revestus. Les histoire de france, de Normandie, Bretaigne et Escosse en rendent des tesmoignages certains et la tige de la famille originaire du Royaume d'Escosse est parvenue à la Couronne du mesme Royaume. L'histoire d'Escosse fait mention que Jean de Bailleul avait eu en mariage la fille aisnée de David Moleaulme Cinquiesme Roy d'Escosse lequel n'a eu qu'un fils nommé Alexandre troisiesme Roy d'Escosse qui decedda sans hoirs tellement que le dit Jean le Bailleul gendre et Beaufrère de ses deux Roys parvint à la Couronne et après luy succéda Edouart troisième son fils et l'un et l'autre ont régné en mil trois cens jusques en mil trois cens soixante et le dernier espouza la fille de Charles Compte de Vallence et d'Anjou frère du Roy Philippes et par le traicté du mariage assigna le Douaire de la Royne son Espouse sur la terre de Bailleul et de Dampierre.

De ces deux Roys, Engueran de Bailleul serait descendu et honnoré de la charge de grand admiral de France soubs le règne du Roy Philippes troisiesmes et eust l'honneur d'accompagner sa Majesté au voyage d'Aragon ou il decedda.

1060. — Messire Pierre de Bailleul Chevalier Seigneur de fecan accompagna le Duc Guillaume Bastard à la conqueste d'Angleterre en l'an mil soixante.

1064. — Messire Regnault de Bailleul espousa Emerie niepce de Roger de Montgommery en l'an mil soixante quatre.

1315. — Messire Jean de Bailleul chevalier fut tué à la bataille d'Azincourt sous le Règne du Roy Charles six en l'an mil trois cens quinze.

1306. — Messire Pierre de Bailleul chevalier eust un don considérable du Roy Philippes le Bel en l'an mil trois cens six;

Digitized by Google

1309. — Messire Jean de Bailleul chevalier espouza la fille de Monsieur de harcourt en mil trois cens neuf;

1313. — Messire Pierre de Bailleul seneschal de Xainctonge en mil trois cens treize et fut fait chevalier des deux ordres du Roy;

1368. — Messire Guillaume Henry Gouin de Bailleul Chevaliers moururent à la guerre Sa Majesté fist au Roy de Castille en mil trois cens soixante huit;

Mre Henry de Bailleul Chevalier fut tué dans une bataille pour Edouart de Bailleul Roy d'Escosse et remarqué d'avoir vaillamment combattu.

De ces filiations sont descendus Edouard Chevalier Sire de Bailleul, Foucault de Bailleul, Jean, Regnault, Henry, Joachim, Guillaume, Robert, Gaston, Guillaume, autre Guillaume, troise Guillaume, Gilles, Galleran, Robert, Jean de Bailleul, de tous lesquels ledit sieur produisant pourrait justifier de Titres, mais comme ils sont au dessoubs du temps prescript par la Déclaration de sa Majesté, ledit sieur produisant pour n'estre point prolixe rapporte et produit les Titres qui suivent..... (Suit l'énumération des titres établissant la noblesse de Jacques de Bailleul, seigneur de Percé, depuis l'an 1488 jusqu'à l'an 1666)..... (A la fin de cette pièce on lit :) A la minutte de ce jugement est joint un morceau de parchemin sur lequel sont peintes les armes suivantes : *d'hermine à une croix de gueule.* (Au-dessous est écrit :) Armes de la famille des sieurs de Bailleul. (Signé :) DE MACHAULT.

N. B. — Les Bailleul, sgrs de Peray (dans le Perche) et les Bailleul du Pays de Caux ont pour ancêtre commun Guillaume de Bailleul qui vivait en 1393. Ce Guillaume eut 3 fils : Geoffroy, l'aîné, de lui est descendue la maison des Bailleul du Perche; Pierre, fils puîné qui dans le partage des biens de la famille eut entre autre chose, une maison « scise en la ville de Rouen » (1427). De Pierre naquit Robert de Bailleul dont le second fils Jacques fut le Père de la septième branche de la maison de Bailleul « establie à Anzerville ». Les premières et plus anciennes armes de la famille de Bailleul, paraissent avoir été (1) : *d'argent semé de 5 mouchetures d'hermine.* Les armes anciennes des Bailleul de Caux, d'après

(1) D'après une ancienne généalogie. (Arch. de Bailleul.)

Digitized by Google

la maintenue de noblesse de 1667, portaient : *d'argent à la fasce de gueules et 3 mouchetures d'hermine de sable* (1).

Aujourd'hui l'écu des Armoiries des Bailleul de Caux est *accolé :* à gauche il est *party d'hermine et de gueules ;* à droite, il est *d'azur émanché d'or et chevronné de même.*

---

# SEIGNEURS DE BAILLEUL

| | |
|---|---|
| PIERRE DE BAILLEUL | |
| (bâtit l'ancien château de Ruffosse (Angerville). | 1476?-1483 |
| JEAN (fils aîné de Pierre). | 1500 |
| BERTRAND (fils aîné de Jean) | 1519-† 1570 |
| (bâtit le manoir de Bailleul vers 1535, terminé en 1543). | |
| Il l'habita avec son frère Nicolas mort en 1568. | |
| ROBERT (fils et héritier de Nicolas). | 1572 |
| CHARLES (fils aîné de Robert). | 1614 |
| CHARLES-FRANÇOIS. | 1655-1702 |
| CHARLES (fils aîné de François). | 1703-1748 |
| PIERRE (fils aîné de Charles). | 1749-1775 (2) |

(1) Au-dessus de la porte principale du château de Bailleul, l'écu paraît porter : *d'argent et 3 mouchetures d'hermine de sable.*

(2) On lit aux pp. 19 et 20 d'une petite brochure très rare un magnifique éloge de Charles-Pierre de Bailleul. Cette brochure a pour titre : *Les poésies couronnées à l'Académie des Palinods de Rouen en 1750, sous la principauté de Maître Charles-Pierre de Bailleul, seigneur et patron de Bailleul, Angerville et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et président à mortier au Parlement de Normandie.* — « Y eut-il jamais jour plus heureux pour notre Académie que celui où cet illustre Mécène a bien voulu, en acceptant la Principauté, l'honorer de sa protection. Quel lustre, en effet, ne tire-t-elle pas de la protection d'un magistrat qui unit aux avantages d'une naissance des plus distinguées, l'assemblage des vertus les plus brillantes et les plus aimables. Cette religieuse exactitude à remplir les fonctions de juge, cette intégrité, cette droiture, cette modération qui préside à tous ses décrets; cette pénétration enfin, cette justesse d'esprit, cette solidité de jugement qui réunissent en sa faveur les suffrages du barreau, sont de ces vertus d'éclat qui caractérisent dans

Digitized by Google

NICOLAS-CHARLES-ARMAND.
CHARLES-PIERRE-ALPHONSE 1776-1823
et son frère Alphonse-Jérôme habitent le château vers 1830
RAYMOND (fils de Pierre-Alphonse). †1886

Abbé P. HÉBERT,
Curé d'Étretat.

lui le magistrat accompli. Mais cette affabilité peinte sur son visage, cette politesse naturelle et majestueuse qui sait gagner le cœur, en même temps qu'elle impose le respect; cet air de bonté, cet accès facile et gracieux, dont la confiance du peuple, le respect et l'amour seront toujours le prix; cet heureux caractère, en un mot, qui lui fait trouver un plaisir délicat à faire du bien et à obliger ses amis, forment dans lui le portrait de l'ami tendre, du magistrat aimable.

« C'est à tant de rares qualités que le public n'a pu jusqu'ici refuser son administration (*sic;* admiration) et ses éloges. Notre Académie, guidée par le sentiment et animée de la plus vive reconnaissance, pourrait-elle leur refuser le juste tribut de louanges qu'elles méritent, et ne pas en consacrer le précieux souvenir dans ses fastes? »

Digitized by Google

# L'ABBAYE DU VALASSE

*(Suite)*

## CHAPITRE VIII

LES ABBÉS COMMENDATAIRES. — GESTION DU PREMIER ABBÉ, ANTOINE OLLIVIER. — RAVAGES DES PROTESTANTS, PILLAGE DE L' ABBAYE.

L'abbaye du Valasse était à peine sortie de ses ruines, qu'elle eut à traverser de nouvelles épreuves : elle fut saccagée par les protestants et eut à souffrir de la gestion de plusieurs abbés commendataires.

Vaincu à Pavie, François Ier, pour s'opposer à l'invasion de la France projetée par Charles-Quint, ne balança pas à ravager toute la Provence. Par une mesure toute fabienne, il fit le vide dans cette province : toutes les provisions de bouche furent anéanties, tous les édifices capables de prêter un abri furent ruinés, démolis; les habitants s'enfuirent dans les montagnes et les bois, emportant avec eux leurs objets précieux et les vivres indispensables. En pénétrant dans le pays, Charles-Quint ne trouva qu'un désert. Presque effrayé de cette solitude, il alla assiéger Arles et Marseille. Il y rencontra, contre son attente, une résistance opiniâtre. Découragé, sans vivres, sans abri pour ses soldats, il délogea avec tout son camp et alla, comme on le disait alors, *enterrer en Espagne son honneur mort en Provence.*

On attendit avec anxiété la campagne de 1537. François Ier, bravant l'opinion, fit alliance avec le Turc. Soliman promit de lui envoyer une flotte nombreuse. Lui-même réunit une grande et noble assemblée : les princes, les pairs, plus de cinquante évêques,

Digitized by Google

la cour du parlement, le roi d'Écosse, le roi de Navarre s'y trouvaient réunis. Le roi fit exposer les rébellions et félonies que Charles-Quint, comte de Flandre et de Charolais, mouvants de la couronne de France, avait *perpétrées* contre le roi, son suzerain, et déclara ces provinces confisquées et réunies au royaume.

La Cour ordonna d'envoyer à la frontière, ajourner, à son de trompe, Charles d'Autriche, afin qu'il eût à envoyer tels qu'il lui plairait pour défendre sa cause.

Personne ne comparut et, incontinent, le roi fit campagne dans le nord, contre les États de l'empereur.

Pour faire la guerre, il fallait de l'argent. L'abbé du Valasse reçut du roi François Ier la lettre suivante ; elle dut être également envoyée à ses frères, les autres abbés : « Comme nostre ennemy, « l'empereur, voyant qu'il n'a peu mectre à exécution ses « damnées et mauvaises entreprises, envahir et opprimer nos « royaulmes, pays et seigneuries, et par l'aide de Dieu et de nos « bons et loyaulx subjects, a esté, par nous et nos armées, où « nous avons esté en personne, vaincu et contraint de se retirer, « à sa grande honte et confusion, continue et ce, par force et par « tous les moyens qu'il peut excogiter et perquérir, et assemble « deniers et gens pour redoubler ses forces, cuydant à ceste fois « parvenir à l'exécution de son mauvais et inique voulloir, reffu- « sant la paix, laquelle nous avons acquise et pourchassée par « tous les moyens et conditions, pour le bien et repos de nostre « royaulme et de toute la crestienté; nonobstant laquelle obsti- « nation et persévérance de nostre dict ennemy, soyons délibéré, « avec l'aide de Dieu et de nos bons et loyaulx subjects, y obvier « et résister et empescher qu'il ne destruise et mecte en pièces « nostre dict royaulme, comme il se jacte et vante, tant en public « comme en privé, à quoy ne pourroit estre pourveu, sans lever « et assembler grand nombre de gens, tant de cheval que de pied, « faire et dresser bonnes et puissantes armées par terre et par « mer, et ne pourroient, les frais si grans et urgens estre portés « et soustenus de nos ordinaires tailles et aides que prélevons et « levons pour cet effect, sur nostre peuple, lesquel nous désirons, « par tous moyens, soullaiger, et pour ce ayans engagé nostre « domaine..... Requérons aide des prélats, abbés, prieurs, de « leurs deniers, pour réparation et fortification de nos villes et « places frontières, et repousser nostre dict ennemy ». Le

Digitized by Google

conseiller Martin de Troyes devait recevoir les sommes marquées sur les rôles transmis par le roi et signées de sa main. Montbrison, 25 mars 1537[1].

Ceci se passait dans les dernières années de Pierre Boutren. L'abbaye fut taxée pour sa part à la somme de 300 livres.

Le Frère Sochon, procureur, versa 150 livres, mais il appela de la somme de 300 livres auprès de l'abbé de Castignolles, grand vicaire du cardinal d'Amboise. Il prétexta que les rentes de l'abbaye avaient diminué de valeur, que les religieux étaient nombreux et les charges du monastère considérables. Il fut assigné à comparaître devant l'archevêque d'Aix, gagna sa cause et vit sa taxe réduite à 150 livres[2].

Toutefois, les rentrées ne se faisaient point assez vite au gré du roi. Il envoya des ordres au bailli de Caux. « Nous avons adressé, « dit-il, des lettres patentes aux bénéficiers pour leur remonstrer « les grans et urgens affaires que nous avons à supporter pour la « tuition et deffense d'icelluy pays et requérir ceulx qui font le « premier estat de nostre royaulme nous aider..... et prester les « sommes..... contenues ès rolles..... sur ce faits et signés de « nostre main. Toutesfois, comme le recouvrement des dicts « deniers n'estoit prompt », nous sommes aidés « par les engaige- « ments et venditions de nostre domaine et par emprunts à gros « intérêts » qui retombent sur le pauvre peuple. « Néantmoins « sommes advertis que aulcuns des prélats, soubs coulleur seulle- « ment qu'ils nous voient soulagés d'affaires, veulent différer et « diffèrent nous faire les dits prests et payements sans avoir sur « ce autre déclaration que nostre voulloir. Pour ce afin que la « rentrée des dits payements soit moins dispendieuse, sera faicte « par vous, en contraignant les delaiants par prinse et saisie de « leur temporel....., emprisonnements et détention de leurs per- « sonnes. Car ainsi nous plaist-il estre faict. » Chantilly, 1er août 1539[3].

Malgré les démarches du Frère Sochon et la décharge de l'archevêque d'Aix, Pierre Boutren dut s'exécuter : le 2 juin 1540, il versa au trésorier général des finances extraordinaires, Martin

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Arch. dép.*, Val., origin.
3. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

de Troyes, « cent dix livres dix sols tournois, en cinquante escus « sol *faisant parfait* de la somme de cent cinquante escus sols dont « le surplus a esté payé et dont le dit Bouteren a faict prest au « roy nostre sire pour subvenir à ses grans et urgens affaires[1] ».

Comme la vie de l'individu, la vie des communautés a des périodes de prospérité, auxquelles succèdent souvent des jours d'épreuves.

L'abbaye du Valasse avait relevé les ruines laissées par les Anglais, elle avait reconstruit ses édifices et sa splendide église, la plus belle du pays de Caux, disait le prieur Dom Orillard. A cette nouvelle prospérité succédèrent bientôt de nouveaux revers, ménagés cette fois par ceux-là même qui semblaient devoir être ses protecteurs naturels, et par des Frères égarés.

Quand Pierre Boutren eut disparu, un abbé commendataire prit aussitôt possession de l'abbaye du Valasse.

De l'aveu de tous, les commendes furent pour les abbayes un véritable fléau, la ruine de la discipline, de la régularité, quelquefois des mœurs et des revenus des monastères.

Les bénéficiers, toujours très empressés à recueillir les fruits de leurs bénéfices, n'avaient, le plus souvent, aucun égard à l'entretien des religieux, aux dépenses du service divin, à la réparation des lieux réguliers. Des plaintes s'élevèrent bientôt de tous côtés.

« On ne saurait croire, dit M. Floquet, à quel degré de désordre « on était venu dans les abbayes et les prieurés donnés en com- « mende à des séculiers, à des laïques, à des hommes de guerre, « à des valets qui ne se souciaient que du revenu, y laissaient « d'ailleurs tout à l'abandon, au temporel comme au spirituel. « Scandale, culte nul ou misérable, églises, lieux conventuels « tombant en ruine, ornements en lambeaux, argenterie vendue « ou engagée[2]. »

Saint Pie V, pour mettre à l'abri de leurs convoitises les vases d'argent, les vases sacrés et les joyaux destinés à l'ornement du prieur, fit défense aux commendataires de les vendre ou de les engager.

Le Chapitre général de Citeaux, soucieux de maintenir la discipline et la régularité des monastères, fit entendre ses réclama-

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Hist. du Parlem. de Norm.*, II, 39.

Digitized by Google

tions. « Depuis que la plaie des commendes s'est répandue dans l'Église, l'expérience démontre, disent les abbés, que les commendataires recherchent les abbayes surtout à cause des revenus : ils essayent en même temps de s'emparer de la juridiction spirituelle. Le Chapitre général, voulant mettre un frein à leur témérité, défend à tous les réguliers, sous peine d'excommunication, de se soumettre à toute ingérence étrangère dans le spirituel[1]. »

Les papes avaient autorisé les abbés de Citeaux et le Chapitre général :

1° A faire visiter les abbayes par les abbés de leur Ordre;

2° A lever sur chaque monastère une légère somme pour les frais du Chapitre général, pour la pension des maîtres requis, *bibliers*, lecteurs en humanités, dans les collèges de l'Ordre à Paris et à *Thoulouse*, et pour conduire et démener les procès et négoces touchant les affaires de l'Ordre.

« Néantmoins, certains abbés, pour n'avoir aucune connais-
« sance et moins encore de zèle, affection et révérence audit
« Ordre et à la profession de religion, ont refusé de recevoir les
« dites visitations; d'où pourrait succéder la cessation du Chapitre
« général et la totale ruine de l'Ordre[2]. »

Le roi dut intervenir et prêter main-forte aux abbés. « Consi-
« dérant, dit-il, que par le refus de satisfaire aux ordonnances
« des visiteurs, quand pour l'exécution d'icelles est requis de faire
« dépense..... Comme quand, pour la correction des religieux,
« est nécessaire de les transporter d'une maison en autre, même
« pour y pourvoir de Prieur, des bonnes mœurs et doctrine, pour,
« en défaut d'abbé, faire observer la régularité, et à iceux prieurs
« assigner, outre la portion monachalle, quelque raisonnable
« subvention, afin que, ayant plus de peine que les autres, aient
« plus de moyen de s'entretenir. Pour l'entretien du nombre
« commandé de religieux et des novices pour la continuation des
« aumônes et de l'hospitalité... . D'où le dit Ordre va du tout en
« ruyne en l'estat spirituel et temporel. Nous ordonnons, dit le
« roi, de faire droit à la requête des abbés, mandons à nos parle-
« ments de leur donner confort, ayde et le secours de la justice
« et bras séculier[3]. »

1. *Arch. dép.*, Val., origin., 25 avril 1524.
2. *Arch. dép.*, Val., origin., 1542.
3. *Arch. dép.*, Val., origin., 1556.

Digitized by Google

Les commendataires ne mettaient pas seulement obstacle à la vie religieuse; ils mettaient encore en péril les revenus de leurs abbayes.

« Nous avons été advertis, dit François Ier, que plusieurs pré-
« lats de nostre royaulme, outre les ventes ordinaires et accou-
« tumées ès boys, buissons et forêts de leurs bénéfices, ont fait
« couper et gardent les boys de haulte futaye du fons de leurs
« bénéfices, qui céderait par temps à la diminution du service
« divin, entretenement des successeurs prélats et des couvents,
« Chapitres, etc.; inhibons les dites coupes extraordinaires,
« desgatz, dégradation des dites forêts et à tous l'achapt d'icelles;
« à moins que la nécessité le requerre[1]. »

Cette ordonnance n'empêcha pas Loménie de Brienne, ancien ministre, abbé de Saint-Ouen et de Saint-Wandrille, de faire des *dégatz* dans la Forêt Verte. Le marquis d'Harcourt dut lui faire de vertes remontrances, et le Parlement, en défendant ses dégâts, ordonna la saisie des deniers déjà perçus et les affecta à la restauration de l'église abbatiale et du monastère de Saint-Ouen[2].

Santeuil n'avait-il pas raison de dire que les commendataires étaient les sangsues des abbayes?

Dans certaines abbayes, de femmes surtout, ils avaient toléré la présence de vagabonds et de gens de guerre.

A Sainte-Croix de Poitiers, la Cour dut enjoindre « à tous vaga-
« bons, gens de guerre et autres non nécessaires pour le service
« divin de la dite abbaye, vuyder dedans trois jours[3] ».

Le Frère Guillaume Paineau, abbé de Villeneuve, résumait en ces mots ces doléances générales : « Les abbés commendataires,
« dit-il, s'aydent de la malice du temps, méprisant les visitations
« et ordonnances faites par les abbés et visiteurs, ont pour la plus
« grande part laissé ruyner par deffault de réparations, les églises,
« clouastres, dortouers, lieux réguliers.....; et ne sont en icelles
« abbayes, données aulcunes aulmosnes.....; vendent, dissipent
« les bois; n'est le service divin fait comme il debvroit pour n'y
« avoir nombre suffisant de religieux et en quelques-unes du tout
« point; et ceux qui y sont du tout ignorans pour n'y avoir
« aucuns régens ».

1. *Arch. dép.*, Val. Du registre des ordonnances royales, 1537.
2. Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, VI, 300.
3. *Arch. dép*, Val., origin., 13 mars 1538.



Digitized by Google

Telle était la situation de ces vieilles abbayes jadis si ferventes et si prospères. Évidemment, ces résultats du Concordat, en soi très légitime, de François Ier avec Léon X n'avaient pas été prévus.

Le premier abbé commendataire du Valasse fut Antoine Olivier, évêque de Digne et plus tard de Lombez.

Il était frère de François Olivier, président au Parlement de Paris (1517), chancelier de la reine de Navarre, et enfin chancelier de France sous François Ier. « Il était docte, éloquent, judicieux, doué d'un courage inflexible et d'une force d'esprit qui ne se relâchait jamais de ce qu'il devait à son roi et à la patrie[1] ». Sous Henri II, Diane de Poitiers obtint sa disgrâce.

Son père, Jacques Olivier, fut premier président au Parlement de Paris, et son oncle, Jean Olivier, bénédictin, devint grand aumônier, puis abbé de Saint-Denis, et enfin évêque d'Angers. Il céda au cardinal de Bourbon le titre d'abbé de Saint-Denis.

Daniel d'Auge, de Sens, précepteur des fils du chancelier, lui dédie le poëme de Sannazar, intitulé : *De morte Christi* (1555)[2].

Ce Daniel d'Auge devint professeur royal de langue grecque dans l'Université de Paris[3].

Le revenu des abbayes devait, dans l'intention des supérieurs, se partager en trois parts : l'une pour les religieux, le service divin, les aumônes, l'hospitalité; l'autre pour l'entretien et la réparation des lieux réguliers; et la troisième pour l'abbé commendataire.

Sous l'administration d'Antoine Olivier, les religieux se laissèrent imposer un mode différent de partage, dont ils eurent à souffrir.

Le mardi 28 janvier 1551, en la cohue de Gruchet, le jour des plaids du Valasse, Nicolle Deschamps, lieutenant général de Monseigneur le bailli, mit aux enchères le bénéfice de l'abbaye. Antoine Olivier, les religieux et le prieur devaient être d'accord. En effet, ce fut ce dernier qui fit publier les enchères à Bolbec et à Lillebonne.

Elles furent attribuées à Simon Conquin pour cinq ans, moyennant la somme de 160 livres tournois[4].

Après quelques années d'essai, l'abbé de Citeaux trouva que la

1. Moreri, v. Olivier.
2. *Ibid.*
3. *Dict. de Bayle*, au mot *Auge*.
4. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

somme attribuée au vivre et au vestiaire des moines était fort petite. Il engagea ses religieux à recourir à M. de Morimond, procureur d'Antoine Olivier.

Dans le mémoire qu'ils adressèrent au procureur de Morimond, les religieux rappelèrent à l'évêque de Lombez et au chancelier, son frère, que, depuis trois ou quatre ans, « ils ont été entretenus « de leurs vivres par gens séculiers, suppliants estre autrement « pourvus. »

Ils demandaient à faire accord avec leur abbé commendataire, « pour estre mis hors des mains des séculiers qui les ont gouver- « nés par l'espace de trois à quatre ans, leur donnant de mauvaises « viandes, pain et boisson; molesté, battu.

« Pour avoir la paix, laissant nostre abbé taxer les prix, ainsi « qu'il lui pleust, nous contentant à beaucoup plus petit traite- « ment, qu'avions du vivant de nostre défunt père abbé régulier, « sous lequel accord avons essayé à vivre environ cinq ans, ce « qui, à la fin, a été impossible. Endettés, priâmes nostre abbé de « nous venir en aide, ce qu'il fit une fois et nous donna trois « cents livres, insuffisantes pour payer nos dettes. Présentâmes de « nouveau la pénurie que nous endurions... .

« Monsieur de Morimond, nous vous envoyons nos raisons, « escrites en un caiet de onzé feuilles, vous suppliant de parler « pour nous à nostre abbé, pour nous augmenter : tout est cher, « surtout à cause de la présence des gents d'armes. Nous vous « prions de casser la sentence du Père abbé de Citeaux, à raison « des injures qu'elle contient, sauf pour ce qui regarde Pierre de « la Fontaine[1]. »

La supplique restant sans effet, les religieux, en détresse, « furent contraints de présenter requeste à messieurs les juges du « roi, au Présidial de Caudebec, à ce qu'ils eussent à nous faire « délivrer vivre et vestiaire[2]. »

Les juges ordonnèrent que chaque religieux « aurait cent cin- « quante livres par an. »

Antoine Olivier appela de cette sentence au « Parlement de « Rouen, lequel cassa la sentence des juges de Caudebec, et « ordonna que deux cents livres seraient accordées aux religieux

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

« jusqu'à sentence définitive; ordonna en plus que visite de « l'abbaye serait faite par deux conseillers et un notable religieux « de l'Ordre. »

L'abbé commendataire, au lieu de conseillers, fit venir l'abbé de Citeaux.

Circonvenu par Antoine Olivier, il traita ses religieux avec rigueur, diminua les chapitres du premier accord, déjà insuffisants, et ajouta sept religieux aux vingt-quatre présents dans l'abbaye.

Les moines appelèrent de la sentence de leur abbé. L'abbé de Citeaux, indigné, « mit en son ordonnance, avoir trouvé au Valasse « incréables abus, ce qui n'a pas été justifié, réservé la faute de « feu Pierre de la Fontaine ».

C'est alors que l'affaire fut évoquée au Grand Conseil. « Entre « mille autres qui s'étaient fait octroyer ce privilège (de n'être pas « jugés par le Parlement de Rouen), les cardinaux surtout, tant « les archevêques de Rouen que les évêques ou abbés, voulaient « se soustraire au Parlement de Normandie et faire évoquer au « Grand Conseil tous les procès qu'ils pouvaient avoir dans la « province[1]. »

Faute d'argent, les religieux se trouvèrent dans l'impossibilité de poursuivre leur réclamation devant le Grand Conseil. Ils prirent le parti de se remettre entre les mains de leur commendataire, demandant quatre ou cinq cents livres par an. Il fit répondre « qu'il serait bon abbé, si nous étions bons enfants. Si est-il que « depuis, ne nous a faict aucun bien[2] ».

Avant l'évocation de l'affaire au Grand Conseil, Antoine Olivier avait envoyé au Parlement de Normandie un grave réquisitoire contre les religieux du Valasse : « Ayant esté adverty du désordre « et vie dissolute des moines, le dit abbé commandataire eust, « iceulx, usant de personnelle affection, exhortés de résispis- « cence, par commination de, en cas de persévérer en leur « désordre, iceulx ferait réformer, et que, pour icelle réformation « empescher, iceulx religieux par trop grande astuce et finesse, « eussent par prévention et trop grande précipitation, présenté au « bailli de Caux requestes en forme de graves complaintes, à

1. Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, II, 204.
2. *Arch. dép*, Val., origin.

Digitized by Google

« l'encontre du dit suppliant, icelluy voulant charger de toutes « leurs fautes, le dit suppliant quand il fut pourveu d'icelle « abbaye, par la bonne estime qu'il avait des dits religieux, il « leur eust accordé tout et tel règlement, tant pour la célébration « du divin service que de leur vivre et vestiaire, gaiges et entrete- « nements de tous les officiers et serviteurs ». Selon lequel règlement « ils auraient vescu sans trouble depuis l'an 1554 environ « jusques en l'an 1559. Auquel an ils s'estoient enhardis présenter « autres articles, pour augmenter leurs dits vivres et vestiaire et « que pareillement, iceluy suppliant n'ayant ouy mal parler de « ses religieux, leur eust accordé iceulx, augmenté de grande « somme de deniers, grains et autres choses que leur devait « suffire. Depuys leur eust baillé argent en somme notable pour « payer dettes jusques à la somme de IIIc livres et plus. Néant- « moins, abusant des dons de Dieu et bienfaits du dit suppliant, « au lieu de faire donner l'aumosne du relief de leur table, ils « avaient le tout particularisé..... »

L'abbé fait ici les plus graves reproches à la moralité de ses moines. L'histoire n'a pas le droit de les taire; mais nous ne nous croyons pas obligé d'en reproduire les termes. Pour favoriser leurs excès, « ils ont dégradé les murailles, ajoute l'abbé; et « toutesfois, ils s'étaient plaints au dit bailly du deffaut d'omosnes, « de réparations, même de pénurie de vivre et de vestiaire; le dit « suppliant entend, sous l'autorité de la dicte court, poursuivre « la réformation de la dicte abbaye[1] ».

Les religieux du Valasse, qui formaient une communauté assez régulière encore sous l'abbé Boutren, se trouvant, sous la gestion de l'abbé commendataire, mal nourris, mal vêtus, manquant du nécessaire pour la marche régulière de l'abbaye, s'étaient peut-être relâchés de la pratique sévère de la vie monastique. Mais il ne faut accepter qu'avec réserve les crimes dont on les accuse : ces crimes n'avaient pas été constatés, il avouent la faute de l'un d'eux et n'en reconnaissent pas d'autres, pas plus que les accusations « d'aller au bois, l'arbalestre au col, d'aller nommer des « enfants, visiter les femmes dans leurs gésines[2] ». Antoine Olivier qui les charge de tels désordres, avoue lui-même la bonne

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

estime qu'il avait des religieux, quand il fut pourvu de l'abbaye du Valasse, « n'ayant ouy mal parler d'eulx ». Il ne faut pas oublier les accointances de l'évêque de Lombez avec les réformés. Il s'attacha à la duchesse de Ferrare : cette princesse, « sçavante et qui parlait bien », avait reçu dans son duché Marot et Calvin, à leur départ de France. Ils lui inspirèrent les sentiments de la prétendue Réforme. Sous ces influences, on prétend qu'Antoine Olivier lui-même se mit de la religion réformée [1].

En 1560, la paix n'était pas encore rétablie au Valasse, l'abbé laissait toujours ses religieux dans les privations et la pénurie.

Nous trouvons, à cette époque, une nouvelle ordonnance de l'abbé de Citeaux. Il adjuge à chaque religieux prêtre, pour son vestiaire, 20 livres, et autres 12 livres par chacun an, et, pour le vivre, 2 sols 5 deniers par jour. En outre, une distribution de certaine quantité de blé, vin, bière, sel, vinaigre, boys, et autres choses pour le divin service, aumônes et l'hospitalité.

La Cour confirma cette ordonnance en 1561 et enjoignit aux religieux de faire « convenir » Antoine Olivier, pour voir homologuer la dite ordonnance et pour répondre aux conclusions du procureur général.

L'évêque, assigné par trois fois, se laissa trois fois mettre en défaut. Sur ces entrefaites éclatèrent les troubles de la Réforme. La Cour cessa de siéger.

Cet orage grondait depuis longtemps. C'est sans doute dans la crainte de ces événements que le roi François Ier maintenait, dès les temps de Pierre Boutren, le gendarme Mayot au Valasse et que le pays de Caux était occupé par les *gents d'armes* dont les religieux indiquent la présence au procureur de Morimont.

De toutes parts on commençait à discourir témérairement sur les matières religieuses et à professer des doctrines nouvelles.

Dès 1531, l'inquisiteur de la loi déplorait au Chapitre la rapidité effrayante avec laquelle les doctrines de Luther se propageaient dans le Diocèse [2].

La Réforme progressait, même dans le clergé et dans les monastères. A Rouen, le seul couvent des Augustins semblait être devenu comme un foyer d'hérésie.

1. Moreri, v. Ferrare. — *Gallia christ.*, III, 1132.
2. Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, II, 224.

Digitized by Google

L'abbaye du Valasse ne paraît point avoir été envahie par les discussions de la prétendue Réforme. Un religieux pourtant, du temps même de l'abbé Boutren, se laissa surprendre par la nouvelle doctrine. Ce fut un moine profès, frère Jean de Brilly. Il s'échappa de l'abbaye, où il ne revint qu'après un an d'absence.

Avant de le réintégrer parmi ses frères, Pierre Boutren chargea le prieur Robert Nollent de lui faire subir un examen.

Le frère de Brilly appartenait à une famille ancienne dans le pays. Dès le XIIe siècle, Guillaume de Brilly est cité comme témoin dans une charte de 1238. Roger de Brilly, sénéschal, paraît également comme témoin d'une autre charte de 1250, et Geoffroy de Brilly, chevalier, en 1433[1].

Le religieux Jean de Brilly promit au prieur Robert Nollent de dire la vérité sur tout ce qui lui serait demandé.

*D.* — Pour quelle raison a-t-il quitté le monastère et par quels conseils?

*R.* — Parce que je remarquais que je scandalisais tout le monde par la profession de cette doctrine et que cela me nuirait toujours.

Personne ne m'a conseillé et je n'ai déclaré mon dessein à personne.

Il résulte de cette réponse de Jean de Brilly que la doctrine de Luther ne s'était pas glissée dans le monastère.

*D.* — Par où est-il sorti, et à quelle heure?

*R.* — Par une des ouvertures du cabinet, en s'appuyant sur une pièce de bois, — à dix heures du soir.

*D.* — Par où est-il sorti du monastère?

*R.* — Par le mur voisin de la montée (*ulmeti*), auprès de la tour voisine de la porte.

*D.* — Où est-il allé?

*R.* — Droit à Alençon par Caudebec. Là il donna de l'argent au portier afin qu'il lui ouvrît la porte de la ville. Puis il se dirigea *ad portam Gemellorum*, et loua un cheval pour 15 sols après avoir passé la Seine.

*D.* — Était-il vêtu en religieux?

*R.* — Jusqu'au monastère *Gemellorum*, il n'était vêtu que d'un

1. *Arch. dép.*, Val., Cartul., IV, 24, r°.

Digitized by Google

caleçon et d'un gilet; ensuite, il reprit ses habits religieux et le scapulaire.

A ceux qui lui demandaient où il allait : — à Caen; — d'où il était : — de Foucarmont.

*D.* — Quels compagnons a-t-il rencontrés, — qu'a-t-il fait?

*R.* — Il a trouvé maître Richard Silvin et maître Michel à la tête d'un pensionnant à Alençon. Après lui avoir adressé des reproches, ils le renvoyèrent.

Sur les conseils de certains hommes du pays, dont l'un était président et l'autre conseiller, il quitta l'habit religieux. Un certain prêtre, Raoul de Feugueray, dont il fit la rencontre, lui demanda où il voulait aller. Pris d'inquiétude, il rentra à Alençon et demeura quinze jours chez maître Silvin.

Puis trois hommes le dépouillèrent après l'avoir blessé; il prit de nouveau Alençon pour son refuge.

C'est dans cette ville qu'il fit ses pâques, après s'être confessé à un Augustin. C'était le prédicateur de la station de Carême.

De la ville d'Alençon il partit pour Paris, où, pendant une année, il s'occupa de l'étude des lettres.

Chez les Augustins il suivit la lecture des préliminaires de saint Mathieu et de saint Paul aux Romains;

Chez les Carmes, il étudia l'Épître à Timothée;

A Sainte-Barbe, Térence et Tite-Live;

Au collège de Reims, les Offices de Cicéron.

Sa demeure était dans le quartier des clercs, *in vico clericorum.*

Ensuite Jean de Brilly gagna la Belgique, comme précepteur de deux jeunes gens.

De là, il conduit quatre jeunes gens à Orléans, d'où il revient au Valasse. Grâces à Dieu!

*D.* — A-t-il parcouru les livres impies de la secte?

*R.* — Plusieurs, mais il n'a lu attentivement que la doctrine ancienne et nouvelle et la messe privée.

*D.* — A Paris, de quoi vivait-il?

*R.* — Le président d'Alençon et maître Silvin lui avaient donné trois pièces d'or, sur lesquelles il vécut en compagnie d'un médecin, précepteur de deux enfants. Il lui rendait le service d'acheter les vivres.

*D.* — A-t-il changé de nom?

*R.* — A Paris, il s'appelait Duval.

Digitized by Google

*D.* — Que pense-t-il de la doctrine ancienne et nouvelle?

*R.* — Déplorable.

*D.* — A-t-il causé de cette doctrine?

*R.* — Non, excepté à Alençon : il en conféra avec cet Augustin auquel il se confessa et avec les gens du pays.

L'Augustin prêcha tous les jours de Carême sur la Réforme, et il assista à tous les sermons.

Mais il a abjuré, rejeté cette doctrine.

*Signé :* frère DE BRILLY.

Cependant, les partisans de la Réforme devenaient nombreux. On les entendait, la nuit, chanter en différents endroits les psaumes de Marot.

Le Parlement, auquel on reprochait sa douceur, nomma une Cour spéciale pour connaître du fait d'hérésie, sans qu'elle pût vaquer à d'autres affaires. Malgré cette mesure, l'audace des religionnaires ne fit que s'accroître. On ne saurait croire combien le conseiller Postel des Minières et l'avocat du roi Laurent Bigot de Thibermesnil, envoyés au Havre par la Cour, trouvèrent de religionnaires dans ces contrées. Ils multipliaient les placards injurieux, brisaient les statues, abattaient les croix, interrompaient les offices[1].

Les officiers du roi, les prêtres ne pouvaient plus paraître en public sans être insultés.

Les réformés arrivaient à fonder des églises, celle de Paris fut érigée en 1555, celle de Rouen en 1557, l'église de Dieppe vers le même temps.

Partout, des prédicants entachés d'erreurs et de fausses doctrines dogmatisaient et entraînaient le peuple, partout ils établissaient des prêches : il n'y avait quasi bon bourg où il n'y eût église dressée.

A Cany, un nommé Lacaille, lieutenant du prévost des marchands au bailliage de Caux, avec Lucas Bonpain et le sieur de Rouelles, excitait, par ses sorties, des commotions et des séditions populaires.

Le prêtre Louis Fourneaulx portait plainte contre lui et contre plusieurs autres, qui luy avaient faict « divers excès et oultraiges ».

1. Floquet, *Hist. du Parlem.*, *passim*.

Digitized by Google

Les gens de Doudeville, « pour la tuition et deffense de leurs « personnes et réprimer les sorties et invasions des séditieux et « rebelles estant au pays de Caux, pillant un chacun jour les « laboureurs du pays, entre lesquels était un des principaux chefs « ledit Lacaille, dénoncèrent au Parlement ce pillard qui portait « l'audace jusqu'à informer contre eux[1]. »

Les malfaiteurs profitaient du désordre pour tenir la campagne. La Cour était impitoyable à leur égard. Claude l'Esprevier, « *soldart* », appréhendé pour homicide sur la personne du sieur de Montigny « et avoir tenu les champs, fut condamné à avoir la « tête tranchée en place et marché de Caudebec. La tête mise et « affichée en une potence, son corps mis en quatre quartiers et « portés en lieux éminents à l'entour de la dite ville ».

Guillaume Corday, « pour *meurdre* et avoir porté harquebuse et tenu les champs », se vit condamné par le lieutenant du bailli de Caux à avoir la tête tranchée, son corps mis en lieu patibulaire et sa tête affichée à une estamperche.

Il y eut en Normandie, dit Théodore de Bèze, de grandes émeutes, quoique les ministres s'efforçassent de modérer les *estourdis* jusqu'à les forclure de l'assemblée. Il traite d'étourdis des gens qui se permettaient d'étranges violences.

La portion du peuple qui ne s'était pas laissé séduire, et c'était de beaucoup la plus considérable, montrait en toute rencontre une grande animation contre les sectaires.

Tandis que les religionnaires ouvraient partout des prêches et chantaient hardiment les psaumes français de Théodore de Bèze et de Marot; des catholiques sans nombre étaient privés de leurs cérémonies, ne pouvaient célébrer en mille endroits le service divin. « Les prêtres n'étaient en assurance de célébrer, ni les pré- « dicateurs de prescher, ni les paroissiens de la religion du roi « d'y assister[2]. »

Le Parlement, débordé, avait fait un rapport au roi, lui représentant « qu'en plusieurs endroits de ce pays de Caux, se faisaient « de grandes assemblées d'hommes en armes, effractions de « prisons, abattements d'ymages et croix, et autres viollences, « sous prétexte de religion. »

1. Floquet, *Hist. du Parlem.*
2. Floquet, *Hist. du Parlem.*, III, 16, et *passim.*

Digitized by Google

Après avoir averti le roi, la Cour, « pour faire cesser les dites « assemblées, exterminer les ministres et prédicants », avait envoyé des conseillers pour informer dans le bailliage de Caux. « Les uns lancèrent des mandements contre plusieurs personnes « de diverse qualité, les autres furent empeschés de procéder « oultre. » Malgré leur présence, « les prisons de Montivilliers « furent enfondrées, la ville et prison de Caudebec forcées; et « pareillement d'autres choses depuis advenues ès villes de Dieppe, « Neufchâtel et autres lieux; et plusieurs églises volées, pillées. »

L'émotion populaire fut plus forte que la justice. C'était comme un torrent qui s'avance, rompant ses digues et tout obstacle à sa marche invincible.

Au milieu d'une population si agitée, prête à tout briser, les religieux du Valasse durent par prudence prendre quelques précautions et se mettre en garde contre le saccagement et le pillage. Ils prirent à leur solde des gardes pour veiller sur leur abbaye « contre les séditieux, menassant journellement de faire saccage- « ment, en lieu du Valasse ».

Le 29 juillet 1561, cinq hommes furent choisis « pour garder et « veiller que les séditieux ne fissent aucun tort à l'abbaye ».

Pendant tout le mois d'août, ces gardiens veillèrent la nuit dans la tour de l'église. Leur surveillance continua tout le mois de septembre.

En octobre, l'émotion populaire fut sans doute moins menaçante. Une partie des gardiens « se départit »; un nommé Dubusc veilla seul, pendant les mois de novembre et de décembre.

En janvier, février et mars, un sieur de la Moissonnière fut appelé, avec plusieurs autres, « pour contregarder les religieux à l'encontre des séditieux[1] ».

La place assignée aux gardiens était admirablement choisie. De la tour de l'église ils dominaient toute la vallée, de Bolbec à Lillebonne. Cependant, le chemin du roi étant presque toujours engagé dans la lisière des bois, une troupe d'assaillants pour peu qu'elle prît quelques précautions, pouvait arriver à l'abbaye presque inaperçue.

Dès juillet 1561, les moines firent provision de « deux livres de « poudre à canon, de sept autres livres le 2 août; en novembre de

1. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

« la même année, deux autres livres de poudre » furent achetées.

Ils firent « raccoutrer » par Cardin Claye six harquebuzes pour xxv sols, et achetèrent « une botte de coton pour faire mèche, « xx deniers, et quatre lanches à feu, ix l. »

Les religieux n'étaient pas sans inquiétude pour leur « librairie ». Le même Cardin leur fournit « vingt-deux livres de fer pour la « ferrure de son huys, au couppeau du degré du dorteur[1] ».

Pendant que les moines du Valasse se munissaient d'armes contre les émeutiers, le Chapitre de Rouen en faisait acheter aussi pour la défense de la métropole menacée[2].

L'assaut redouté eut lieu enfin vers les fêtes de Pâques. Le 15 et le 16 avril marqués pour l'exécution de leurs desseins, les protestants se rendirent maîtres de la ville de Rouen et fortifièrent le couvent des Célestins.

Tous les religieux reçurent l'ordre de sortir de la ville; toutes les maisons conventuelles furent abandonnées. Elles devinrent autant de postes importants pour les rebelles.

Le 3 mai, toutes les églises de Rouen furent envahies, pillées, dévastées. Le culte catholique cessa entièrement pendant six mois[3].

Rouen étant au pouvoir des religionnaires, le Chapitre de la cathédrale, « à cause du saccagement advenu en la ditte église, « fut contraint d'abandonner la ville. Les chanoines se retirèrent « au bourg de Gaillon, pour illec célébrer le divin service ».

Le Parlement lui-même, obligé d'abandonner le Palais de Justice, se réfugia à Louviers.

Ce fut le 19 avril, vers le soir, que les religionnaires vinrent saccager l'abbaye du Valasse.

Les gardiens veillaient. Mais que pouvaient « six harquebuzes, avec leur pouldre et leur mèche », contre une populace nombreuse, prête à tout renverser?

Les religieux ont consigné le récit du pillage de l'abbaye dans une supplique adressée à Messieurs du Parlement :

« A partir du 20 avril, les religieux furent par plusieurs fois, « par les rebelles séditieux de la nouvelle religion, pillés, dévastés, « saccagés à port d'armes. Ils s'attaquèrent à l'église, où ils « auraient rompu, brisé et cassé les ymages, autels, bancs et

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Registres capit.*, 26 janvier 1561.
3. *Hist. du Parlem.*, II, 382.

Digitized by Google

« sièges. Les calices d'argent ne furent pas épargnés, pas plus que « les croix, reliques, châsses, chandeliers et autres joyaulx, de « grosse valleur ». Dans les chambres des religieux, « messieurs « étant en leurs cellules, il auraient rompu, brisé leurs couches, « bancs, tables... prins, ravy, emporté leurs licts garnis, linges, « langes; jusqu'aux huys de leurs chambres et tous les ustensiles « de la maison. »

Après avoir « bruslé les livres pour faire le service divin et autres « livres de leur librairie....., ils consommèrent les vivres et les « provisions; et ce ne fut pas seulement en passant, mais ils « s'établirent dans l'abbaye et contraignirent les religieux à les « servir, pendant plusieurs mois ».

Les moines furent *mutilés*, *chassés* de leur abbaye, *dépouillés* de l'habit religieux, et obligés « de se retirer chez leurs parents et « amys, les uns en partye à Fescamp, les autres à Caudebec, à « Rouen, n'ayant aucun secours de leur abbé demeurant hors de « ce pays de Normandie ».

Le procureur nous a conservé quelques détails de ses dépenses pour les soldats *huguenos*, établis à demeure dans le monastère.

« Le vingtième jour d'avril, furent saccagées les chambres des « religieux et plusieurs autres lieus par les huguenos. Ils ravyrent « et emportèrent le pain fourny pour les gardiens de l'abbaye, de « la valleur de quatre boisseaux de blé froment.

« Le 21, les protestants restèrent dans la maison et, par con- « trainte, se firent servir du pain et du blé.

« Le même jour, baillé au boullanger, deux boisseaux et demye « de bled, pour faire pain pour les soldats huguenos qui estoient « demeurés en la maison.

« Du 22 avril 1562 jusques au premier jour de juing, a esté « mangé le pain de vingt-deux boisseaux de bled par les soldats « huguenos, qui tenoient la maison et lieus réguliers, par force.

Le procureur dut encore leur fournir quatre-vingts boisseaux de blé « qui valent 70 livres;

« 105 pièces de chair de bœuf qui valent III sols la pièce;

« 95 pièces de mouton, qui sont la chair de six moutons, à « 40 sols le mouton.

« Le lundi vingtième jour d'avril, furent pillées, robbées les « chairs de deux veaux et demye par les huguenos, qui estoient « venus saccager la maison, le soir du jour précédent.

Digitized by Google

« Du vingt avril au quinze juillet, baillé par contrainte aux « soldats huguenos qui estoient en la maison, quatre-vingts pièces « de veau qui sont la chair de onze veaulx qui valent au prix de « 10 sols le veau 22 livres 14 sols;

« 2400 œufs, à 12 sols le cent;

« 100 livres de beurre, à III sols la livre. »

Les protestants restèrent maîtres de l'abbaye, et s'y firent ainsi nourrir jusqu'à la fin d'août.

De Louviers, le Parlement publia un arrêt que les excès commis par les protestants peuvent seuls expliquer :

« La Court, désirant rétablir dans ce pays de Normandie le « service de Dieu et de l'Église, remettre les archevesques, « évèques, abbés, prieurs, curés, chanoynes, religieux et autres, « chassés, dispersés, en leur estat et ministaire; réprimer les « séditions, rébellions, saccagements et viollences : ordonne que « les villes et lieus réduits à l'obéissance du roi ou qui le seront « cy-après, les églises, chapelles, couvents, monastères, cymetières, « croix, sépultures, maisons et autres lieux, servant au service de « Dieu....., ruinés, destruits, les ustensiles, ornements, livres, « joyaulx, reliquaires, châsses, soient restitués, réparés, remis en « leur entier aux despens de ceux qui ont fait lesdits saccagements.

« Et, pour l'advenir, si aucuns seraient trouvés saccageant ou « pillant les temples, les églises, abattant ymages et croix, la « Cour, en cas de flagrant délit, permet au peuple empescher les « oultraiges dessus dicts... et courre sus de leur autorité privée, « pour les appréhender ou mettre à mort; et où il serait besoin « avoir plus grand force, a permys assembler gens à avis de toxain. »

Le voisinage du Valasse eut aussi à souffrir de la fureur et de la rapacité des émeutiers. A Fécamp, ils mutilèrent la châsse du Précieux-Sang, les bas-reliefs des Richard, les tombeaux des abbés, les groupes des chapelles[1].

A Lillebonne, toutes les vitres de l'église furent cassées. Les églises de Caudebec, Étretat, Cany furent saccagées, pillées.

On rencontrait dans la plupart des églises, des autels renversés, des fonts baptismaux détruits. Au carrefour des chemins et dans les cimetières, les débris des croix jonchaient le sol.

Les religieuses de Montivilliers, saisies de terreur, se retirèrent

1. L'abbé Cochet, *Les églises de l'arr. du Havre*, II, 12.

Digitized by Google

de leur abbaye « aux maisons de leurs parents pour éviter aux « troubles et séditions qui se mouvaient dès lors par les gens de la « nouvelle religion ».

Cependant le duc d'Aumale vint assiéger Rouen en compagnie de Villebon, sire d'Estouteville, des seigneurs de Clères et d'Aligre, d'Auzebosc et de Haucourt. Les protestants, repoussés, durent lâcher leur proie; et, le 1er novembre 1562, le culte catholique fut rétabli. Le roi Charles IX assista à la messe dans la cathédrale.

Bientôt après, Catherine de Médicis et son fils Charles IX, émus de compassion, s'avancèrent vers le pays de Caux pour le ramener à l'autorité royale et à la religion catholique. Ils avaient aussi pour but de reprendre le Havre, que les protestants, traîtres à la patrie comme à leur Dieu, avaient vendu aux Anglais pour la somme de 140.000 écus.

En 1563, le roi et sa mère se trouvaient à Criquetot-l'Esneval. On indique encore la ferme où Charles IX résida, au fief d'Azélonde. Le 23 juillet, le canon de la tour de Saint-Étienne saluait son entrée à Fécamp, et peu après le Havre se soumettait à l'autorité royale (27 juillet 1563).

On ne sait comment le château de Tancarville se trouva à cette époque entre les mains des religionnaires. Charles IX fit reprendre la place et la mit sous sa sauvegarde. Mais en rentrant dans son donjon, le duc de Longueville trouva ses archives en désordre. Il s'excuse dans un aveu de 1583 d'omissions dans la liste de ses fiefs « pour raison que nostre chasteau de Tancarville avec la « plupart de nos tiltres, chartes et enseignements, ont été pillés « et ravagés puys vingt ans par les Anglais et aultres personnes « de nouvelle religion[1] ».

Les religieux du Valasse, épuisés jusqu'à la misère, profitèrent de la présence de Charles IX pour demander à la Cour quelque secours à prendre sur le revenu de l'abbaye. « Voyant, disent-ils, « que par la grâce de Dieu le roi a eu la victoire contre les « rebelles à Rouen, et autres villes détenues par les dits séditieux, « au moyen de quoy sont diminués de leurs forces, désirant les « dits suppliants retourner en leur monastère pour illec vivre « régulièrement...; sans plus vivre vacabons à leur grand regret

1. *Arch. dép.*, fonds de Tancarville; aveu de Henri d'Orléans, 1583.

Digitized by Google

« et préjudice... : ce qu'ils ne peuvent faire sans que leur monas-
« tère soit réparé, muni de calices, aornements..., même que
« leurs chambres soient refournies de meubles... Il vous plaise
« recevoir les suppliants, informer du dévalisement, fractions,
« bruslements d'ymages, ravissements de calices et joyaulx. Il
« sera fait estimation du prix que coutera la remise en ordre de
« la maison [1]. »

L'information nous manque; mais nous savons que le Parlement accéda à la demande des religieux le 16 novembre 1562.

A la même date, le roi Charles IX « leur adjugea par provision
« 7 sols VI deniers par jour pour chacun d'eulx à commencer du
« jour qu'ils auraient été contraints de sortir hors de l'abbaye
« pour raison des troubles [2]. »

Le roi leur accorda en plus la confirmation de leurs privilèges.

« Les religieux du Valasse nous ont fait entendre, dit
« Charles IX, que de nombreux privilèges leur ont été accordés
« par nos prédécesseurs, et dont ils ont toujours joui paisiblement
« jusques à présent; qu'ils doubtent que à cause des bruslements
« et pertes advenues pendant les derniers troubles des principaux
« tiltres originaux et chartres d'iceux privilèges, ou les voulsist
« empescher en la dite jouissance à l'advenir sans nos lettres
« qu'ils nous ont très humblement supplié et requis leur
« octoyer... Sçavoir faisons que nous, désirant favorablement
« traiter les dits exposants et les conserver en leurs droicts afin
« que plus commodément ils puissent vivre en leur régularité et
« l'entretenir en faisant et cellébrant le divin service suivant leur
« louable coutume...; avons confirmé... à iceux exposants tous et
« chacun les privilèges, franchises, immunités à eulx donnés par
« nos dits prédécesseurs... Voulons, oultre, à cette fin que foy soit
« ajoutée aux copies qui s'en trouveront faites tout aussi bien que
« aux originaux ». Paris, 1563 [3].

Cette même année disparut l'abbé commendataire Anthoine Olivier. Les moines n'eurent pas plus à se féliciter de sa gestion que du passage des *rebelles séditieux*.

*(A suivre.)* L'abbé F. Somménil.

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Ibid.*, origin.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

### § III. Manuscrits rouennais

La classification des sept manuscrits suivants sous la dénomination de manuscrits rouennais est, je le reconnais, tout à fait arbitraire. J'ai réuni dans ce paragraphe quelques manuscrits dont la provenance n'était pas nettement exprimée; les rattachant pour ainsi dire à un centre commun : la capitale de la Normandie. Ces sept manuscrits sont intéressants à des titres divers : la liturgie, l'hagiographie, la jurisprudence, la littérature, l'histoire et le blason normands s'y rencontrent tour à tour, offrant ainsi à l'archéologue et à l'historien un vaste champ d'études. C'est ce que je vais essayer de faire entrevoir dans les notices qui suivent :

XXIX. **Propre des saints** (juin à novembre) **à l'usage de Rouen** (Cf. fol. 44 v°, 189 v°, 225 v°, 227 v°), avec notation. Incomplet de quelques feuillets au commencement. A remarquer : S. Ursin, évêque de Bourges (fol. 2); S. Romain, archevêque de Rouen (fol. 4, 227, 240); S. Paul et S. Jean, martyrs (fol. 18); S. Martin de Tours (fol. 41, 265 v°); S. Thomas de Canterbury (fol. 43 v°); S. Evodius (Yved), archevêque de Rouen (fol. 44 v°); S. Benoît du Mont-Cassin (fol. 44 v°); S. Arnoul, évêque de Metz (fol. 45 v°); S. Wandregisile ou Wandrille (fol. 47, 52);



Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

XXX. **Recueil liturgique** formé de pièces manuscrites et d'imprimées, contenant :

1. Heures de Notre-Dame; calendrier, en français, fol. 5, le mois de janvier manque; fol. 16, oraison à la Vierge; fol. 19, leçons des Évangiles; fol. 24, office des heures; fol. 64, psaumes pénitentiaux (incomplets au commencement), suivis des litanies des saints et d'oraisons; fol. 79, l'office des morts.

2. Autre manuscrit. Pièces liturgiques diverses en français : fol. 103, oraison à la Vierge; fol. 106 v°, « S'ensuivent les quinze joyes de Nostre Dame, tres devotes »; fol. 112, « Oroisons des cinq playes de Nostre-Seigneur »; fol. 116, la Salutation angélique;

Digitized by Google

fol. 116, « S'ensuyt le *Credo*, auquel sont contenuz les douze articles de la foy »; fol. 117, « Les dix commendemens de la loy »; fol. 117 v°, « les cinq commendemens de Ste Eglize »; à la suite (fol. 118 v°, 127), une main plus récente (XVIe-XVIIe siècle) a copié diverses oraisons à Notre-Dame, à Dieu, à Jésus-Christ, avant et après la confession, avant la communion.

3. Recueil d'oraisons, en français, imprimé à Paris par Jehan Le Blanc, pour Jacques Kerver, libraire demeurant en la rue Saint-Jacques, à la Licorne, 1569, en gothique avec rubriques, et contenant : fol. 128, « aucunes belles preparations pour devotement recevoir le saint sacrement de l'autel; fol. 140, « oraison de Ste Genevieſve », en vers; début :

« Glorieuse vierge de frace née
Genevieſve de bonte pleine,
De Dieu tu as grande puissance;
La chose en est toute certaine
Tu jettes gens hors de peine
Qui ont maladies furieuses,
De par la bonte souveraine
Gueris fievres contagieuses.
A Nanterre près de Paris
Tu fus née et baptisée... »

Fin (fol. 142) :

« Donc saincte vierge Genevieſve
Je te supplie bénignement,
Que de maladie si greſve
Me fasse avoir allegrement
Et que nostre Dieu dignement
A mes biensfaicteurs et amis
Apres mon definement
Il nous donne son paradis. »

Fol. 142 v°, « les jours moralisez », en vers :

« Je suis le dimanche dhonneur
Requerant au doux fruict de vie
. . . . . .

Digitized by Google

Et pour la journée seconde
Lundy je me fais appeller
Qui dois maintenir vie monde
Et mettre peine à labourer.

. . . . . .

Et moy quon appelle mardy.
Je dois bien employer mes bras
A labourer, estre hardy
Et soigneur sans faire barats

. . . . . .

. . . me dois en douleur
Moy qui mercredy ai nom :
Penser comme nostre seigneur
Fut vendu par grande trahison.

. . . . . .

Je suis jeudy le plus joyeulx
Qui soit en toute la sepmaine
Car sous mon nom le dieu des dieux
Feit très joyeusement la Cène.

. . . . . .

Et je fus celuy qui na cure
De joye, ne aussi desbatement,
Jay nom vendredy ma nature
Si est de vivre simplement...
Le samedy ne fais nommer
Vivant toujours en espérance
Priant celuy qui na nul pair
Que tousjours soit à mon aidance... »

Fol. 143 v°, oraison à la Vierge Marie, en vers :

4. Recueil de pièces liturgiques, imprimé s. l. n. d. (XVI^e siècle), incomplet au commencement et à la fin et comprenant : fol. 144, propositions et louanges du saint Sacrement; fol. 167 v°, « les biens et utilitez pour oster scrupule »; fol. 172, « méditation sur la passion de Nostre Seigneur »; fol. 184, oraison à la Vierge Marie; fol. 184 v°, oraison à son bon ange; fol, 185, « oraison de saincte Syrie », en vers, début :

« O glorieuse dame pucelle
Saincte Syrie de Dieu ancelle

Digitized by Google

Pleine de paix et de concorde
De douceur et de misericorde... »

Fin :

« Et me impetrer par ta bonte
Que avec toy puisse à lo fin
Veoir Dieu qui est plein de bonte
En la gloire qui est sans fin. »

Fol. 186, « Le voyage et oraisons du mont de Calvaire de Romans, en Dauphine », très longue composition en prose et en vers, dont voici le début : « Rememorant que nostre premier pere « Adam par la transgression quil feit mangeant du fruict de vie « se submist luy et sa posterite a damnation pour laquelle trans- « gression a mener le verbe divin vint prendre chair humaine par « union hypostatique au ventre de la tresauriere de grâce... »

Fol. 195 v°, « Ce sont les 72 noms de la glorieuse Vierge Marie et les donna à ung evesque dune cite nomme Esclavonie et luy dist que quiconque les retireroit devotement chacun jour de samedy avec sept fois *Ave Maria* devant son image, elle apparoistra à luy visiblement devant sa mort et luy fera veoir le royaulme de son filz : « Regina, Virgo, flos, nubes, regina, theo- « tocos, theoteca, imperatrix, pacifica, Dei genitrix, domina, « immaculata, pia, theonia, gratia, virtus, fons, puteus, via « semita, aurora, luna, solaris, acies, porta, tellus, domina, « templum, beata, gloriosa, aula, rubus, schola, scala, ancilla, « molum, granatum, via, vinea, turris, navis, redemptrix, atha, « thalamum, cinnamomum, balsamum, generatio, homo, femina, « amica, tallis, columba, turtur, tuba, liber, puchra, pharetra, « sponsa, mater, alma, formosa, benedicta, rosa, lilium, janua, « civitas, tabernaculum, mulier, mediatrix, magna, assumpta, « Maria ».

Fol. 196, une méditation pour l'espace d'une messe basse; fol. 198 v°, « Les allumettes pour nous spirituellement allumer et enflamber au feu damour divin pour chaque jour de la semaine ». Ce ne sont que de simples aspirations sans grande originalité. Voici celle du lundi :

« O doulx Jesus faictes moy sentir
« Lamour que vous avez a moy. »

Digitized by Google

Fol. 199, « Oraisons tres devotes et Instruction et manière de vivre pour une femme seculière »; fol. 224, « Dévote contemplation de la benoiste Vierge Marie à son cher enfant Jésus-Christ »; fol. 224 v°, « La vie de madame saincte Marguerite, vierge et martyre, avec son oraison ». Début :

« Après la sainte passion
Jhesucrist a lascention
Qnt il fut au ciel motes
Furent aucuns de gnt botes .. »

Fin :

« Or de prions tout la pucelle
Marguerite, la Dieu ancelle
Que pour nous prie son createur
Quen cest siecle nous domt honneur
Et nous dompt li maintenir
Que nous puissions tous parvenir
Lassus en paradis tout dreit
Dittes amen que Dieu nous lottroye. »

Nous avons en français au moins quatre légendes rimées de la vie de sainte Marguerite, et celle contenue dans notre manuscrit se rencontre dans plus de trente autres. J'ai collationné un grand nombre de textes de cette vie, si répandue au xv^e siècle, que je me propose d'étudier dans un long travail intitulé : *Sainte Marguerite, vierge et martyre, à Antioche de Pisidie.* Cette popularité de la vie de la sainte est due à la croyance où on était que la lecture de cette légende procurait aux femmes en couches une prompte délivrance.

Les Bollandistes se montrent en général très sévères à l'examen des textes de la Passio de la sainte, surtout à l'égard de celui qui se lit dans Mombritius (tome II, fol. 103), texte latin qui a dû servir de thème à la vie de la sainte rédigée en vers français à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui ne doit cependant pas excéder le xiii^e siècle. Le P. Pinio se prononce d'une façon impitoyable, voici ses paroles : « ... in quibus præter ineptos ac « ridiculos sanctam inter et diabolum dialogos, alia plura absurda « et falsa... »

C'est peut-être un peu excessif pour une semblable légende!

Digitized by Google

Fol. 230 v°, « Les quinze effusions du sang de nostre Sauveur et Rédempteur J.-C. en la fin desquelles sont adjoutez les *douze vendredis blancs* », avec de petites vignettes. Ce sont des prières à dire après avoir jeûné et fait l'aumône à des époques spécialement déterminées :

« Le I aux Quatre Temps de Caresme, trois *Pater* et *Ave* en l'honneur de la S^te^ Trinité.

« Le II devant Nostre Dame de Mars, sept *Pater* et *Ave* en l'honneur des sept noms de J.-C.

« Le III est le grand vendredy, soixante *Pater* et *Ave* en l'honneur des soixante épines de la sainte couronne .. »

Fol. 140 v°, les quinze oraisons de sainte Brigide; fol. 244, bénédictions des cinq sens de la nature.

Fol. 244, oraison de sainte Barbe, en vers :

« Glorieuse saincte Barbe
Je te requier tres humblement
Quil te plaise me prendre en garde
Que lennemy aucunement
Ne puisse sur moy nullement
Avoir victoire deshonneste... »

Fol. 245, « Protestations de la foy avec sept considerations que doibt avoir une personne pour effacer et estaindre tous peschez mortels et pour vivre seurement ».

Fol. 245 v°, « Devote exposition et contemplation sur le *Salve regina* », en vers; début :

Salve
« Je te salue estoille matutine
De touz pechez remede et medecine
Port de salut, radressant à la voye
Le pauvre humain qui par peche desvoye... »

Fol. 248, « Confession generalle »; fol. 250 v°, les dons du Saint-Esprit; fol. 250 v°, « Instruction pour cognoistre les pechez et vertuz »; fol. 252, oraison à la Vierge Marie; fol. 253, « Très devote contemplation à notre seigneur J.-C. », en vers; début :

« Dicelle saincte bouche dont J.-C. parla
Et de la Vierge Marie qui neuf mois le porta
Et après les neuf mois pucelle en délivra... »

Digitized by Google

Fol. 254 v°, « Dévote oraison à N.-S. J.-C. »; ici, une lacune; fol. 256 v°, oraison pour guérir des fièvres : « Ante portam Jerusalem sedebat sanctus Petrus... »

Fol. 257, « Oraison de sainct Augustin »; fol. 258 v°, « Dévote oraison pour dire devant le sacrifice de la messe »; fol. 259, contemplations en vers.

Aux fol. 1, 118, 127 v°, 260, 261, une main plus récente (XVII^e siècle) a copié diverses prières françaises : oraisons à saint Roch, à saint Sébastien, à la Vierge, à Jésus-Christ, à Dieu, à sainte Barbe. Le testament du pèlerin. Oraisons avant et après la confession, avant la communion. Oraisons à sainte Élisabeth, à sainte Anne, etc.

Parchemin (la partie imprimée est sur papier), 261 ff., 156 sur 100 millim., XV^e siècle. La partie imprimée est du XVI^e siècle, en gothique. Miniatures au fol. 24, l'Annonciation; fol. 41, la Crucifixion; fol. 42, la Pentecôte, et 79, l'office des morts. Lettrines en couleur. Interlignes remplis de peintures d'ornement; marges ornées de rinceaux entremêlés de feuillages et de fleurs. Au fol. 125 v°, dans le second mss., on lit : « Ces presentes heures sont à moy Maryc Douette *(sic)* fille de Estiennet Douet... ce 16^e jour de may 1570 » [*Signé*] Marie Douet. On voit en outre par des notes des ff. 4, 78 et 124 v°, que le présent volume appartenait, en 1618-1620, à Pierre Penard, notaire à Rouen. Sur le premier plat intérieur de la couverture est collé l'ex-libris gravé de Jérôme Collot, « regis lithotomi », avec ses armoiries. « Ex-libris S. Genovefæ, Paris, 1753. » Il y a environ 15 lignes à la page, dans la première partie du mss. Reliure en cuir avec un médaillon doré représentant la Crucifixion. Tranches dorées. N° 2694 actuel.

XXXI. **Coutumes de Rouen**, manuscrit. Les textes contenus dans ce petit volume ont été publiés; ce sont :

1° Les coutumes de la vicomté de l'eau de Rouen, qui commencent au fol. 1 : « Cy commencent les coustumes et les usages des acquis de la vicomté de leaue de Rouen ».

Début, fol. 5 v° : « Le prologue des coustumes de la vicomté de « leaue de Rouen. Comme mon entente soit à desclairer en ceste « œuvre presente les drois et les coustumes et les appartenances « de la vicomté de leaue de Rouen... »

Fin, fol. 83 v° : « ... tout ce qui est divisé en cest livre, en plusieurs lieux ».

Digitized by Google

Le Coutumier de la vicomté de l'Eau n'est en grande partie qu'une espèce de tarif des droits de coutume. M. de Beaurepaire en a fait ressortir l'intérêt dans la notice qu'il consacre à ce texte en tête de l'édition qu'il en a donnée dans son remarquable ouvrage (1). Le Coutumier de la vicomté de l'Eau a été publié pour la première fois, en 1617, par Germain de la Tour, « contrôleur et garde des bleds en ceste ville de Rouen ». On connaît plusieurs éditions de ce coutumier. La plus récente a été donnée par M. de Beaurepaire, dans l'ouvrage cité, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Bigot, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Les manuscrits du Coutumier de la vicomté de l'Eau ne sont pas rares, ce qui tient évidemment à l'usage où étaient les fermiers de s'en faire délivrer copie pour acquérir la connaissance des droits à percevoir. M. de Beaurepaire a signalé incidemment (2) ce manuscrit dans son intéressant ouvrage.

2° Les Rôles d'Oleron, qui commencent au fol. 84 : « Cy commencent les Droits d'Olleron ». Début : « L'en fait ung homme « maistre d'une nef et la nef est à II hommes ou à III... »

Fin : « ... et, sur les compaignons, c'est le jugement en ce cas ».

C'est le texte généralement désigné sous le titre de Rôles d'Oleron. Cette pièce fameuse, objet de tant de savantes recherches, de tant de prétentions opposées, a été publiée bien des fois. Elle l'a été notamment par M. Pardessus dans sa belle *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIII^e^ *siècle* (3), et par M. de Beaurepaire dans l'ouvrage que j'ai cité. C'est en quelque sorte le complément nécessaire des dispositions législatives insérées dans le Coutumier de la vicomté de l'Eau. Ce recueil a depuis longtemps une grande célébrité et les avis sont partagés sur la question qui consiste à savoir dans quel pays et à quelle époque ce recueil a été rédigé. Les uns assurent que les Rôles d'Oleron sont la traduction d'un certain nombre d'articles de la compilation dite « Droit maritime de Wisby », qu'ils considèrent comme la plus ancienne du moyen âge. D'autres pensent qu'ils ont été empruntés à la Flandre, où ils furent originairement rédigés sous le nom de « Jugemens de Damme », et d'où ils furent successivement appro-

(1) *De la vicomté de l'Eau de Rouen et de ses Coutumes aux* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles*, Évreux, imp. Hérissey, 1856, in-8° de 520 pages.

(2) De Beaurepaire, op. cit., p. 276, en note.

(3) Pardessus, op. cit., t. I, p. 323-354.

Digitized by Google

« et préjudice... : ce qu'ils ne peuvent faire sans que leur monas-
« tère soit réparé, muni de calices, aornements..., même que
« leurs chambres soient refournies de meubles... Il vous plaise
« recevoir les suppliants, informer du dévalisement, fractions,
« bruslements d'ymages, ravissements de calices et joyaulx. Il
« sera fait estimation du prix que coutera la remise en ordre de
« la maison [1]. »

L'information nous manque; mais nous savons que le Parlement accéda à la demande des religieux le 16 novembre 1562.

A la même date, le roi Charles IX « leur adjugea par provision
« 7 sols VI deniers par jour pour chacun d'eulx à commencer du
« jour qu'ils auraient été contraints de sortir hors de l'abbaye
« pour raison des troubles [2]. »

Le roi leur accorda en plus la confirmation de leurs privilèges.

« Les religieux du Valasse nous ont fait entendre, dit
« Charles IX, que de nombreux privilèges leur ont été accordés
« par nos prédécesseurs, et dont ils ont toujours joui paisiblement
« jusques à présent; qu'ils doubtent que à cause des bruslements
« et pertes advenues pendant les derniers troubles des principaux
« tiltres originaux et chartres d'iceux privilèges, ou les voulsist
« empescher en la dite jouissance à l'advenir sans nos lettres
« qu'ils nous ont très humblement supplié et requis leur
« octoyer... Sçavoir faisons que nous, désirant favorablement
« traiter les dits exposants et les conserver en leurs droicts afin
« que plus commodément ils puissent vivre en leur régularité et
« l'entretenir en faisant et cellébrant le divin service suivant leur
« louable coutume...; avons confirmé... à iceux exposants tous et
« chacun les privilèges, franchises, immunités à eulx donnés par
« nos dits prédécesseurs... Voulons, oultre, à cette fin que foy soit
« ajoutée aux copies qui s'en trouveront faites tout aussi bien que
« aux originaux ». Paris, 1563 [3].

Cette même année disparut l'abbé commendataire Anthoine Olivier. Les moines n'eurent pas plus à se féliciter de sa gestion que du passage des *rebelles séditieux*.

*(A suivre.)* L'abbé F. Somménil.

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Ibid.*, origin.
3. *Ibid.*

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

### § III. Manuscrits rouennais

La classification des sept manuscrits suivants sous la dénomination de manuscrits rouennais est, je le reconnais, tout à fait arbitraire. J'ai réuni dans ce paragraphe quelques manuscrits dont la provenance n'était pas nettement exprimée; les rattachant pour ainsi dire à un centre commun : la capitale de la Normandie. Ces sept manuscrits sont intéressants à des titres divers : la liturgie, l'hagiographie, la jurisprudence, la littérature, l'histoire et le blason normands s'y rencontrent tour à tour, offrant ainsi à l'archéologue et à l'historien un vaste champ d'études. C'est ce que je vais essayer de faire entrevoir dans les notices qui suivent :

XXIX. **Propre des saints** (juin à novembre) **à l'usage de Rouen** (Cf. fol. 44 v°, 189 v°, 225 v°, 227 v°), avec notation. Incomplet de quelques feuillets au commencement. A remarquer : S. Ursin, évêque de Bourges (fol. 2); S. Romain, archevêque de Rouen (fol. 4, 227, 240); S. Paul et S. Jean, martyrs (fol. 18); S. Martin de Tours (fol. 41, 265 v°); S. Thomas de Canterbury (fol. 43 v°); S. Evodius (Yved), archevêque de Rouen (fol. 44 v°); S. Benoît du Mont-Cassin (fol. 44 v°); S. Arnoul, évêque de Metz (fol. 45 v°); S. Wandregisile ou Wandrille (fol. 47, 52);



Digitized by Google

SS. Étienne, Nicodème, Gamaliel, Abibon (fol. 63); S. Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs (fol. 73); S. Victricius, archevêque de Rouen (fol. 84 v°); S. Taurin, évêque d'Évreux (fol. 94 v°, 95); S. Philibert, abbé de Gembloux (fol. 121); S. Ouen (fol. 124, 126); S. Louis (fol. 126 v°, 134); S. Gilles, abbé (fol. 147); S. Grégoire le Grand (fol. 148); S. Gorgon, 9 sept. (fol. 161 v°); S. Maurille, évêque d'Angers (fol. 162); S. Lambert, évêque d'Utrecht (fol. 170 v°): S. Lô (fol. 171); S. Firmin, évêque d'Amiens (fol. 176); S. Jérôme (fol. 188 v°); S. Hermeland, abbé (fol. 224 v°); S. Juste, martyr, 18 oct. (fol. 224 v°); S. Mellon, archevêque de Rouen (fol. 225 v°); les quatre couronnés (fol. 265); S. Brice, archevêque de Tours (fol. 278 v°); S. Edmond, roi, 20 nov. (fol. 281); Ste Cécile (fol. 282); S. Chrysogone (*Grysogonus*), martyr (fol. 294); Ste Catherine, vierge et martyre, 25 nov. (fol. 294 et 297).

Outre les offices des saints énumérés ci-dessus, on trouve dans le présent recueil ceux de la dédicace de l'Église (fol. 190), de la Toussaint (242), du jour des Morts (252).

Parchemin, 301 ff., 152 sur 105 millim., XIVe siècle. Sur le plat intérieur de la reliure, une note mss. nous apprend que « le présent mss. et « le mss. coté BB ont été acquis pour la Bibliothèque Ste Geneviève en « août 1889, de M. Jean-René Pottier, professeur suppléant au lycée « Condorcet, pour le prix de 63 frs. l'un dans l'autre ».

Lettrines en couleur, texte à deux col., 24 lignes à la page, rel. veau ant. avec filets dorés sur les plats. No d'entrée à la Bibl. : 12368. No 2732 actuel.

XXX. **Recueil liturgique** formé de pièces manuscrites et d'imprimés, contenant :

1. Heures de Notre-Dame; calendrier, en français, fol. 5, le mois de janvier manque; fol. 16, oraison à la Vierge; fol. 19, leçons des Évangiles; fol. 24, office des heures; fol. 64, psaumes pénitentiaux (incomplets au commencement), suivis des litanies des saints et d'oraisons; fol. 79, l'office des morts.

2. Autre manuscrit. Pièces liturgiques diverses en français : fol. 103, oraison à la Vierge; fol. 106 v°, « S'ensuivent les quinze joyes de Nostre Dame, tres devotes »; fol. 112, « Oroisons des cinq playes de Nostre-Seigneur »; fol. 116, la Salutation angélique;

Digitized by Google

fol. 116, « S'ensuyt le *Credo*, auquel sont contenuz les douze articles dē la foy »; fol. 117, « Les dix commendemens de la loy »; fol. 117 v°, « les cinq commendemens de Ste Eglize »; à la suite (fol. 118 v°, 127), une main plus récente (XVIe-XVIIe siècle) a copié diverses oraisons à Notre-Dame, à Dieu, à Jésus-Christ, avant et après la confession, avant la communion.

3. Recueil d'oraisons, en français, imprimé à Paris par Jehan Le Blanc, pour Jacques Kerver, libraire demeurant en la rue Saint-Jacques, à la Licorne, 1569, en gothique avec rubriques, et contenant : fol. 128, « aucunes belles preparations pour devotement recevoir le saint sacrement de l'autel; fol. 140, « oraison de Ste Geneviefve », en vers; début :

« Glorieuse vierge de frace née
Geneviefve de bonte pleine,
De Dieu tu as grande puissance;
La chose en est toute certaine
Tu jettes gens hors de peine
Qui ont maladies furieuses,
De par la bonte souveraine
Gueris fievres contagieuses.
A Nanterre près de Paris
Tu fus née et baptisée... »

Fin (fol. 142) :

« Donc saincte vierge Geneviefve
Je te supplie bénignement,
Que de maladie si grefve
Me fasse avoir allegrement
Et que nostre Dieu dignement
A mes biensfaicteurs et amis
Apres mon definement
Il nous donne son paradis. »

Fol. 142 v°, « les jours moralisez », en vers :

« Je suis le dimanche dhonneur
Requerant au doux fruict de vie
. . . . . .

Digitized by Google

Et pour la journée seconde'
Lundy je me fais appeller
Qui dois maintenir vie monde
Et mettre peine à labourer.

. . . . . .

Et moy quon appelle mardy.
Je dois bien employer mes bras
A labourer, estre hardy
Et soigneur sans faire barats

. . . . . .

. . . me dois en douleur
Moy qui mercredy ai nom :
Penser comme nostre seigneur
Fut vendu par grande trahison.

. . . . . .

Je suis jeudy le plus joyeulx
Qui soit en toute la sepmaine
Car sous mon nom le dieu des dieux
Feit très joyeusement la Cène.

. . . . . .

Et je fus celuy qui na cure
De joye, ne aussi desbatement,
Jay nom vendredy ma nature
Si est de vivre simplement...
Le samedy ne fais nommer
Vivant toujours en espérance
Priant celuy qui na nul pair
Que tousjours soit à mon aidance... »

Fol. 143 v°, oraison à la Vierge Marie, en vers :

4. Recueil de pièces liturgiques, imprimé s. l. n. d. (XVI^e siècle), incomplet au commencement et à la fin et comprenant : fol. 144, propositions et louanges du saint Sacrement; fol. 167 v°, « les biens et utilitez pour oster scrupule »; fol. 172, « méditation sur la passion de Nostre Seigneur »; fol. 184, oraison à la Vierge Marie; fol. 184 v°, oraison à son bon ange; fol, 185, « oraison de saincte Syrie », en vers, début :

« O glorieuse dame pucelle
Saincte Syrie de Dieu ancelle

Digitized by Google

Pleine de paix et de concorde
De douceur et de misericorde... »

Fin :

« Et me impetrer par ta bonte
Que avec toy puisse à lo fin
Veoir Dieu qui est plein de bonte
En la gloire qui est sans fin. »

Fol. 186, « Le voyage et oraisons du mont de Calvaire de Romans, en Dauphine », très longue composition en prose et en vers, dont voici le début : « Rememorant que nostre premier pere « Adam par la transgression quil feit mangeant du fruict de vie « se submist luy et sa posterite a damnation pour laquelle trans- « gression a mener le verbe divin vint prendre chair humaine par « union hypostatique au ventre de la tresauriere de grâce... »

Fol. 195 v°, « Ce sont les 72 noms de la glorieuse Vierge Marie et les donna à ung evesque dune cite nomme Esclavonie et luy dist que quiconque les retireroit devotement chacun jour de samedy avec sept fois *Ave Maria* devant son image, elle apparoistra à luy visiblement devant sa mort et luy fera veoir le royaulme de son filz : « Regina, Virgo, flos, nubes, regina, theo- « tocos, theoteca, imperatrix, pacifica, Dei genitrix, domina, « immaculata, pia, theonia, gratia, virtus, fons, puteus, via « semita, aurora, luna, solaris, acies, porta, tellus, domina, « templum, beata, gloriosa, aula, rubus, schola, scala, ancilla, « molum, granatum, via, vinea, turris, navis, redemptrix, atha, « thalamum, cinnamomum, balsamum, generatio, homo, femina, « amica, tallis, columba, turtur, tuba, liber, puchra, pharetra, « sponsa, mater, alma, formosa, benedicta, rosa, lilium, janua, « civitas, tabernaculum, mulier, mediatrix, magna, assumpta, « Maria ».

Fol. 196, une méditation pour l'espace d'une messe basse; fol. 198 v°, « Les allumettes pour nous spirituellement allumer et enflamber au feu damour divin pour chaque jour de la semaine ». Ce ne sont que de simples aspirations sans grande originalité. Voici celle du lundi :

« O doulx Jesus faictes moy sentir
« Lamour que vous avez a moy. »

Digitized by Google

Fol. 199, « Oraisons tres devotes et Instruction et manière de vivre pour une femme seculière »; fol. 224, « Dévote contemplation de la benoiste Vierge Marie à son cher enfant Jésus-Christ »; fol. 224 v°, « La vie de madame saincte Marguerite, vierge et martyre, avec son oraison ». Début :

« Après la sainte passion
Jhesucrist a lascention
Qnt il fut au ciel motes
Furent aucuns de gnt botes .. »

Fin :

« Or de prions tout la pucelle
Marguerite, la Dieu ancelle
Que pour nous prie son createur
Quen cest siecle nous domt honneur
Et nous dompt li maintenir
Que nous puissions tous parvenir
Lassus en paradis tout dreit
Dittes amen que Dieu nous lottroye. »

Nous avons en français au moins quatre légendes rimées de la vie de sainte Marguerite, et celle contenue dans notre manuscrit se rencontre dans plus de trente autres. J'ai collationné un grand nombre de textes de cette vie, si répandue au xv^e siècle, que je me propose d'étudier dans un long travail intitulé : *Sainte Marguerite, vierge et martyre, à Antioche de Pisidie.* Cette popularité de la vie de la sainte est due à la croyance où on était que la lecture de cette légende procurait aux femmes en couches une prompte délivrance.

Les Bollandistes se montrent en général très sévères à l'examen des textes de la Passio de la sainte, surtout à l'égard de celui qui se lit dans Mombritius (tome II, fol. 103), texte latin qui a dû servir de thème à la vie de la sainte rédigée en vers français à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui ne doit cependant pas excéder le xiii^e siècle. Le P. Pinio se prononce d'une façon impitoyable, voici ses paroles : « ... in quibus præter ineptos ac « ridiculos sanctam inter et diabolum dialogos, alia plura absurda « et falsa... »

C'est peut-être un peu excessif pour une semblable légende!

Digitized by Google

Fol. 230 v°, « Les quinze effusions du sang de nostre Sauveur et Rédempteur J.-C. en la fin desquelles sont adjoutez les *douze vendredis blancs* », avec de petites vignettes. Ce sont des prières à dire après avoir jeûné et fait l'aumône à des époques spécialement déterminées :

« Le I aux Quatre Temps de Caresme, trois *Pater* et *Ave* en l'honneur de la S^te^ Trinité.

« Le II devant Nostre Dame de Mars, sept *Pater* et *Ave* en l'honneur des sept noms de J.-C.

« Le III est le grand vendredy, soixante *Pater* et *Ave* en l'honneur des soixante épines de la sainte couronne .. »

Fol. 140 v°, les quinze oraisons de sainte Brigide; fol. 244, bénédictions des cinq sens de la nature.

Fol. 244, oraison de sainte Barbe, en vers :

« Glorieuse saincte Barbe
Je te requier tres humblement
Quil te plaise me prendre en garde
Que lennemy aucunement
Ne puisse sur moy nullement
Avoir victoire deshonneste... »

Fol. 245, « Protestations de la foy avec sept considerations que doibt avoir une personne pour effacer et estaindre tous peschez mortels et pour vivre seurement ».

Fol. 245 v°, « Devote exposition et contemplation sur le *Salve regina* », en vers; début :

Salve
« Je te salue estoille matutine
De touz pechez remede et medecine
Port de salut, radressant à la voye
Le pauvre humain qui par peche desvoye... »

Fol. 248, « Confession genéralle »; fol. 250 v°, les dons du Saint-Esprit; fol. 250 v°, « Instruction pour cognoistre les pechez et vertuz »; fol. 252, oraison à la Vierge Marie; fol. 253, « Très devote contemplation à notre seigneur J.-C. », en vers; début :

« Dicelle saincte bouche dont J.-C. parla
Et de la Vierge Marie qui neuf mois le porta
Et après les neuf mois pucelle en délivra... »

Digitized by Google

Fol. 254 v°, « Dévote oraison à N.-S. J.-C. »; ici, une lacune; fol. 256 v°, oraison pour guérir des fièvres : « Ante portam Jerusalem sedebat sanctus Petrus... »

Fol. 257, « Oraison de sainct Augustin »; fol. 258 v°, « Dévote oraison pour dire devant le sacrifice de la messe »; fol. 259, contemplations en vers.

Aux fol. 1, 118, 127 v°, 260, 261, une main plus récente (XVII^e siècle) a copié diverses prières françaises : oraisons à saint Roch, à saint Sébastien, à la Vierge, à Jésus-Christ, à Dieu, à sainte Barbe. Le testament du pèlerin. Oraisons avant et après la confession, avant la communion. Oraisons à sainte Élisabeth, à sainte Anne, etc.

Parchemin (la partie imprimée est sur papier), 261 ff., 156 sur 100 millim., XV^e siècle. La partie imprimée est du XVI^e siècle, en gothique. Miniatures au fol. 24, l'Annonciation; fol. 41, la Crucifixion; fol. 42, la Pentecôte, et 79, l'office des morts. Lettrines en couleur. Interlignes remplis de peintures d'ornement; marges ornées de rinceaux entremêlés de feuillages et de fleurs. Au fol. 125 v°, dans le second mss., on lit : « Ces presentes heures sont à moy Marye Douette *(sic)* fille de Estiennet Douet... ce 16^e jour de may 1570 » [*Signé*] Marie Douet. On voit en outre par des notes des ff. 4, 78 et 124 v°, que le présent volume appartenait, en 1618-1620, à Pierre Penard, notaire à Rouen. Sur le premier plat intérieur de la couverture est collé l'ex-libris gravé de Jérôme Collot, « regis lithotomi », avec ses armoiries. « Ex-libris S. Genovefæ, Paris, 1753. » Il y a environ 15 lignes à la page, dans la première partie du mss. Reliure en cuir avec un médaillon doré représentant la Crucifixion. Tranches dorées. N° 2694 actuel.

XXXI. **Coutumes de Rouen**, manuscrit. Les textes contenus dans ce petit volume ont été publiés; ce sont :

1° Les coutumes de la vicomté de l'eau de Rouen, qui commencent au fol. 1 : « Cy commencent les coustumes et les usages des acquis de la vicomté de leaue de Rouen ».

Début, fol. 5 v° : « Le prologue des coustumes de la vicomté de « leaue de Rouen. Comme mon entente soit à desclairer en ceste « œuvre presente les drois et les coustumes et les appartenances « de la vicomté de leaue de Rouen... »

Fin, fol. 83 v° : « ... tout ce qui est divisé en cest livre, en plusieurs lieux ».

Digitized by Google

Le Coutumier de la vicomté de l'Eau n'est en grande partie qu'une espèce de tarif des droits de coutume. M. de Beaurepaire en a fait ressortir l'intérêt dans la notice qu'il consacre à ce texte en tête de l'édition qu'il en a donnée dans son remarquable ouvrage (1). Le Coutumier de la vicomté de l'Eau a été publié pour la première fois, en 1617, par Germain de la Tour, « contrôleur et garde des bleds en ceste ville de Rouen ». On connaît plusieurs éditions de ce coutumier. La plus récente a été donnée par M. de Beaurepaire, dans l'ouvrage cité, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque Bigot, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Les manuscrits du Coutumier de la vicomté de l'Eau ne sont pas rares, ce qui tient évidemment à l'usage où étaient les fermiers de s'en faire délivrer copie pour acquérir la connaissance des droits à percevoir. M. de Beaurepaire a signalé incidemment (2) ce manuscrit dans son intéressant ouvrage.

2° Les Rôles d'Oleron, qui commencent au fol. 84 : « Cy commencent les Droits d'Olleron ». Début : « L'en fait ung homme « maistre d'une nef et la nef est à II hommes ou à III... »

Fin : « ... et, sur les compaignons, c'est le jugement en ce cas ».

C'est le texte généralement désigné sous le titre de Rôles d'Oleron. Cette pièce fameuse, objet de tant de savantes recherches, de tant de prétentions opposées, a été publiée bien des fois. Elle l'a été notamment par M. Pardessus dans sa belle *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIII^e^ *siècle* (3), et par M. de Beaurepaire dans l'ouvrage que j'ai cité. C'est en quelque sorte le complément nécessaire des dispositions législatives insérées dans le Coutumier de la vicomté de l'Eau. Ce recueil a depuis longtemps une grande célébrité et les avis sont partagés sur la question qui consiste à savoir dans quel pays et à quelle époque ce recueil a été rédigé. Les uns assurent que les Rôles d'Oleron sont la traduction d'un certain nombre d'articles de la compilation dite « Droit maritime de Wisby », qu'ils considèrent comme la plus ancienne du moyen âge. D'autres pensent qu'ils ont été empruntés à la Flandre, où ils furent originairement rédigés sous le nom de « Jugemens de Damme », et d'où ils furent successivement appro-

(1) *De la vicomté de l'Eau de Rouen et de ses Coutumes aux* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles*, Évreux, imp. Hérissey, 1856, in-8° de 520 pages.

(2) De Beaurepaire, op. cit., p. 276, en note.

(3) Pardessus, op. cit., t. I, p. 323-354.

Digitized by Google

priés aux localités dans diverses contrées de l'Europe. D'autres les attribuent à l'Angleterre, et plusieurs prétendent que des rois de ce pays les ont publiés et augmentés.

Un seul auteur, et son nom est d'une grande autorité, Leibnitz, croit que les Rôles d'Oleron sont l'ouvrage d'Othon de Saxe, lorsqu'il était seigneur d'Oleron par la cession que Richard Ier, roi d'Angleterre, lui avait faite de la Guyenne et du Poitou en échange du comté d'York.

L'opinion la plus générale en France est qu'Éléonore de Guyenne, femme du roi Louis VII et duchesse d'Aquitaine, fit rédiger ces usages, ou du moins les revêtit du sceau de son autorité à son retour de la croisade où elle avait accompagné son mari.

Les quatre parties très distinctes de cette compilation ont été analysées sommairement par M. Pardessus, op. cit., p. 286.

Ceux qui voudraient avoir de plus amples renseignements sur ce texte curieux à plus d'un titre, peuvent recourir à la longue dissertation dont M. Pardessus a fait précéder son édition de ce texte (op. cit., p. 283-322).

Parchemin, 100 ff., 108 sur 78 millim., xve siècle. Lettrines en couleur. Titres rubriqués. Au verso du fol. 100, une main du xve siècle a écrit : « Ce livre est à Pierre l'Archier (?) le grenetier du Pont de l'Arche, qui le trouvera, cy lui rende ». C'est peut-être le même personnage dont le nom est écrit au recto de ce même feuillet et au bas du verso, quoique, en ces deux endroits, il semble qu'on doive lire plutôt : « Pierre Chazé le Buy », ou quelque chose d'approchant. Des notes écrites au xviiie siècle sur les fol. 3 et 95, indiquent que ce volume a appartenu à un nommé « François Véron » et à une nommée « Mari Catherine ». « Ex-libris S. Genovefæ, Paris ». Rel. mod. No 2998 actuel.

XXXII. **Armorial**, comprenant plusieurs familles de Normandie : les armoiries sont peintes. Ce volume, qui semble avoir été primitivement destiné à recevoir un ouvrage du P. Rostreaux, intitulé : *Les sentiments du P. Rostreaux sur divers sujets de littérature* (ce titre se trouve reproduit au fol. 2 de notre manuscrit), contient :

Fol. 3, de France, Arthur de Cossé-Brissac, de Normandie, Mourdiau, Monmorency *(sic)*, Paisnel, de Harcourt, Pirou du Bour.

Fol. 4, de Carbonnel, Argouges, de Carbonnel de Canisy,

Digitized by Google

Dornartol, Jean Feré sieur de Dur-Escu, Bourgoin, Rochebaron, Morchy.

Fol. 5, Morchy, Boussosery, de Gourfaloris, Robert de Gros-Parmy, Montfort-Marquetol, Bricourt, Jacques David, de Cricqueville, de Combourg.

Fol. 6, de Chantepie, de Gautier, Tourlaville, Duaquaille, Pigouer, de Firmanville, Mesnil-Vité, Protast-Dorglands, Meslin de Montagu.

Fol. 7, de Louvel, du Sautorz, Jehan Michel, d'Epoumeveril, Mesnil de Montevril, Bernard Henry, de Dreux, de Tourteville.

Fol. 8, Danquerville, de Seilli, Dauvanchiere, Laplanque, de Georges, Duingang, Moncauvel.

Fol. 9, de Saint-Tiller, La Haye-Hue, La Bellière Saint-Pierre, La Housave, Serisi, Thierville, Saintemarie, Sorin.

Fol. 10, Valeries, Desmontier du Tot, Pierre Poul, Brucourt de Coulombières, Agniaulx Sainte-Marie, Baumont-Vauquelin, Launoy, Selborq, Bricqueville, Sainte-Marie du Mont-aux-Epaules.

Fol. 11, Dupouy de la Porte, de Parfouvre, de Bauproud, Chifrenard-Tamerville, La Vabondange, Folligny, Cotellère.

Fol. 12, de Bords, Craquemesnil-Mouyon, des Bouillons des Loges, des Bords Saint-Malo, de Garby, le sire de Saint-Germain, Saint-Germain du Chastel.

Fol. 13, La Hougue-Dorglande, Longuaney, Franqueville, Corbeling, Mesnil-Aumont, Andouville d'Isigny, Gueroult, Crouillet.

Fol. 14, Verdun, de Frestel, de La Neaus, Osber, Louat, de Banque-Mard, Lotol.

Fol. 15, Betouille, de Vampais, de Saint-André, du Griffoz, la Lizerne de Buiseroille, Bouer, Esquilly Saint-Marin, du Mesnil-Adelée, de Montagne.

Fol. 16, La Campagne-Noel, Sainct-Denys le Gast, La Guerrie, du Pontbelleny, Geauville, Tourville de Cotentin, Louvel-Moumarlin, Pont-Vogere, Glatigny.

Fol. 17, de la Vogue, Querqueville, Mesnil du Hamel, Lotoll, Mesnil, Lemaistre, Fauvel sieur de la Lande, Le Gascang.

Fol. 18, Lepont, la Braudière, la Voudière, de la Morgain, Mesnil-Enry, Mannerville, de Franctot, de Guienro.

Fol. 19, Boucard-Sienne, de Bandecoste, Beaucourt de Dessoy, de Burgault, Lavignard, Lingerville.

Digitized by Google

Fol. 20, de Silly, Le Mouton, de Brocq, de Saint-Fremont, Lesse-au-Choppe, Blanchelande, de Silles, de Hassy.

Fol. 21, Jallot, de la Pailluech, Escoullant, Langloys, Bernard, Lavenarde, Poietvin, Mauban.

Fol. 22, Sainct-Planchier, Dumonsol, La Branière, Inouville, de Saint-Louis, La Couambe, Sainct-Maumeil, de Saint-Geran.

Fol. 23, d'Auxai, Lomanel du Val, Varron, Sauson de Saint-Bouchos, du Maistier, de Mauduit, de Bricqueville.

Fol. 24, Glatigny de Ploy, Regnauville, Sainct-Denis, Lecointe, Jovismo, de Fontenay, Danebaust, Larquetiere, Debretouol.

Fol. 25, Vaultiere, Estienin, la Lande Saint-Brive, de la Monnaye, Duhamel de la Ville, Larmontier de Saint-Foullon.

Fol. 26, de Biroy, de la Marre, Demarcambie, Letellière, Mesnil-Durand, Adam.

Fol. 27, Donatan, Boudier, La Servière-Servillu, Thomas de Bricoz, La Rommalais.

Fol. 28, de Quivreville, Ordigo, Beaumont-Hardoin, Thourangères, Rosieres, de Sallines, du Bailleul de la Hogue.

Fol. 29, Gueroult, Le Roux du Bisson, Le Tallois-Monrocq, de Saint-Vaast, Passemer la Feuille, Denneville, de la Broise-Plantère, La Conte des Froris.

Fol. 30, Poillevillain, Hue de Lengronne, du Manel-Tiel, Collibert, Escoucherie, Le Roux-Touqueville, La Tergressière, la Besnardière, Chesnebrun, Estroussanville.

Fol. 31, Beton-Boigesroy, de Verieres, Martigny, Le Terrier-Tocqueville, Chante-Eon, Guesnon-les-Terrieres des Touches, du Bouillon.

Fol. 32, Mastinel, Sacy, Bordier, Sarcy, Merlet, Franqueville, du Burel Detgon, Poupet.

Fol. 33, de Beuseville, Boislong, Troussey, Lecointe-Lenguerville, Poisson du Tal, du Quesne, du Hamel du Plessis.

Fol. 34, Potier, Tierville, Serrant des Mares, Gousland des Martels, Eustache Denneville, du Fournel, de Noisy.

Fol. 35, de Thiéville, La Grasserie, Mondreville, Henry de Savigny, Gosselin, Dambleville, Le Conte-Moneuit, la Bunerie.

Fol. 36, Toustain de Billy, Yvelin, Pynel, du Chemin du Coudray, Anquetil, Boisguyon, Bellin, Chalon.

Fol. 37, Simon Boisdavy, Neel Tierville, Tallois, de la Duiquere, Mesnil-Neneron, du Desert de la Cervelle, Dotrinot.

Digitized by Google

Fol. 38, de Quilly, Martel, Maisnier du Cros, de Brouy, Channalon, Longchamps, Colonnes.

Fol. 39, Fauquernay, de Terdun, Plemus, du Moulin, La Ferté, Clamorgan, Breuville, Painel.

Fol. 40, Messy, Deseman, Mortemer, Denneval, Mesmirault, du Roset, Faucheren, Freanville.

Fol. 41, Bayeul, Palaiseau, Briguemont, Le Borgne, des Barres, Marleville, Gallais, Galentières.

Fol. 42, Courcy, Tillieres, Talende, Dangerville, Daunay, Creully, Tillequier, de Choquonville.

Fol. 43, Vouvenon, Tournebu, Montagu, Chaselon, Hotot-en-Caux, de Tillieres, de Yvetot, Thanguy.

Fol. 44, Briencourt, Beuseville, Darvillières, Bacqueville, Tierneville, Touteville, Hermenanville, Haye du Mesnil.

Papier, 53 ff., 305 sur 190 millim., XVIIe-XVIIIe siècles. Le fol. 45 est en blanc; du fol. 46 jusqu'à la fin du volume, se lit une nomenclature de familles avec la description de leurs armes. Le volume se termine par 14 ff. blancs. Une note, répétée à l'intérieur du second plat de la couverture et sur le premier feuillet de garde, nous apprend que ce volume a appartenu à « M. le Curé du Mesnil du Parc » (XVIIe-XVIIIe siècles). Simple couverture en parchemin. Ancien 5e carton; no 858 actuel.

*(A suivre.)*

Étienne DEVILLE,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

# UNE MINE D'OR

DANS LES

# ENVIRONS DE CAEN

## AU XVII^e SIÈCLE

On admet aujourd'hui sans trop de difficulté qu'il n'existe pas de mines d'or dans le département du Calvados, et nul de nos compatriotes ne songe à explorer les profondeurs de la terre pour y découvrir le gisement précieux qui ferait de notre Normandie une rivale des Républiques Sud-Africaines. Il n'en a pas été toujours ainsi. La question de l'existence d'une mine d'or aux environs de Caen, dans la commune de Tracy-Bôcage, a été soulevée au XVII^e siècle, et dans des circonstances assez curieuses pour que les lecteurs de la *Revue* nous sachent gré, croyons-nous, de leur conter ici cette anecdote.

En 1692, l'année même du célèbre désastre de la Hougue, vivait au manoir de Tracy une bonne dame qui avait nom la dame de Clinchamp. Elle appartenait à une vieille famille normande dont les branches nombreuses s'enchevêtrent les unes dans les autres, au point de rendre fort difficile l'identification des personnages qui en ont fait partie. Aucun fait saillant d'ailleurs ne s'attache à son nom. Sous le toit qui abrita longtemps sa lignée, elle devait mener l'existence calme et sans secousse de cette noblesse rurale de l'ancienne France dont un livre récent, apprécié ici même avec une bienveillante compétence, a mis en relief l'action bienfaisante et l'énergie parfois un peu rude; noblesse rurale qui a trop chèrement expié les fautes de la noblesse de cour. Moitié paysanne moitié châtelaine, également préoccupée du produit de

Digitized by Google

ses terres et du choix de ses relations, étroitement renfermée dans ses préjugés de caste et jalouse de ses droits honorifiques, telle était sans doute la dame de Clinchamp. On peut lui supposer en outre d'excellentes qualités de chrétienne et de mère de famille qui n'étaient pas rares au XVIIe siècle chez les personnes de sa condition. Quoiqu'il en fût, s'il fallait exhiber quelques quartiers de noblesse pour être admis dans son intimité, la châtelaine de Tracy n'hésitait pas à s'adresser au roi lui-même quand elle avait une grâce à solliciter. Témoin le placet suivant qu'elle envoyait à Sa Majesté, à la fin de l'année 1692 ou au début de 1693. Nous en respectons scrupuleusement l'orthographe :

« Sire, Votre Majesté aura la bonté, sy luy plais, d'avoir agreable que jai luy aprenne que j'ay eu un predécesseur qui vivoit en mil cinq cens quarante ou cinquante ans; s'estoit un homme d'une grande probité et sainteté; il soustenoit luy seul la guerre contre les Hugnots a Caen et aux environs. A l'aage de quatre vingt dix ans, il fit un livre de remarque de la ville et du pays. Les sçavans ont esté curieux de rechercher le livre. Monsieur l'evesque d'Avranche et de Seigrest (1) l'aveoint, l'ayant voulu lire. Ji remarqué l'article que je donne à Votre Majesté, a laquelle il faut qu'elle adjoute foy, sy luy plais, sans comparaison, comme a l'evangille. Depuis un an je me suis senty poussée de faire veoir cette article a Votre Majesté. Vous este, Sire, un grand monarque, a qui Dieu veut peut-estre donner cette benediction dans son Royaume. Et je mouray comptante si j'estais assée heureuse pour estre premier mobil de ce bonheur pour Votre Majesté, pour laquelle je fait jour et nuit des vœux pour sa prospérité et santé. — *Signé :* DE CLINCHAMP. »

L'ouvrage dont il est question dans cette naïve épître paraît bien être les fameuses *Recherches et Antiquitez* de Charles de Bourgueville, sieur de Bras. L'auteur, qui vivait au XVIe siècle, était en effet apparenté à la famille de Clinchamp. L'extrait concernait l'existence d'une mine d'or dans la paroisse de Tracy. Le voici textuellement, tel qu'il fut transcrit par la bonne dame et joint à son placet :

« En un village appellé Tracy, distant de quatre lieues, est une montagne d'or si clair et luisant que tout ce qu'on en tire semble

(1) Daniel Huet, évêque d'Avranches, et le poëte Segrais.

Digitized by Google

vray or. Ne reste que l'industrie de le pouvoir fondre et affiner pour le rendre maléable.

« Des Allemants minéraux (1) — J'ay memoire que, viron l'an 1537, aucuns Allemants minéraux passèrent par cette ville, s'y transporterent et après avoir bien veu et contemplé cette si belle et luisante miniere, s'y arrêtèrent et y fouyrent par un long temps; mais pour les grands coûtages qu'ils pouvoient souffrir en leurs travaux, aussy qu'ils estoient en pays etranger, sans avoir esté secourus d'aucuns marchands, et que les guerres étoient grandes entre Charle le Quint, élu empereur, et le grand roy François, ou pour quelque autre secrete occasion que l'on n'a pu entendre, ils se retirèrent, sans qu'on eust connoissance s'ils affinèrent aucune quantité dudit or. Cela vaudroit bien pour en faire une bonne épreuve, et ce par l'authorité du Roy et aux frais de Sa Majesté, avec certaines bonnes et louables conditions, pour ce que, si cette matière, qui est par apparence pur or, se pouvoit affiner et rendre maléable, ce royaume et province de Normandie seroient les plus riches et opulens de ce monde, et ne nous seroit besoin de l'aller chercher et naviger tant de mer a Canadas (*sic*), la Floride, a Corinthe et au fleuve Tagus. Voila l'avertissement que j'en fais de bonne affection; et peut-estre que ces Allemants minéraux furent faits retirer par le prince ennemy, de crainte que l'on connust ce secret et qu'en France y eust une si precieuse minière et terroir. Il se fit aux jours gras de cet an une mascarade de laquelle les masques etoient dorez et se titroient les mines d'or.

« Je me recorde que, au mesme temps 1537, ces Allemans mineraux etoient en cette ville pour s'acheminer a cette montagne d'or de Tracy; l'on commençoit ce plaisant et superbe bâtiment que faisoit feu Nicolas Le Vallois, sieur d'Escouville, proche le carefour de Saint Pierre (2); et, comme l'on y fouyssoit à l'entour de la maison de feu Jean de la Bigne, sieur du Londel, pour y asseoir les fondemens, l'on apperceut couler une bonne quantité de vif argent, dont il en fut racueilly presque plein un pot d'etain. Ces Allemans vouloient qu'on se desistast de faire les fondemens a cet endroit là et disoient que c'étoit une veine ou cour de vif argent. Aucuns autres, qui desiroient l'avancement de cet edifice,

(1) C'est-à-dire : chercheurs de métaux.
(2) L'hôtel d'Ecoville.

Digitized by Google

faisoient entendre qu'un apotiquaire avoit demeuré auprès, sans en designer le temps, et qu'il pouvoit estre coulé de son vif argent; pourquoy ledit sieur d'Escouville ne se voulut desister de faire bâtir à l'endroit où couloit cette liqueur, près le cour d'Oudon, au grand deplaisir desdits Allemans et de plusieurs marchands, qui asseuroient que c'étoit une veine de vif argent et que tous les apotiquaires de plusieurs villes n'en pourroient avoir fourny une si grande quantité qu'on en avoit déja recueilly et qui encore distilloit. »

Le souhait de la dame de Clinchamp ne fut pas exaucé. Si le placet passa sous les yeux de Louis XIV, ce qui est douteux, le Roi-Soleil ne se jugea pas appelé du ciel à recueillir ce somptueux héritage et il ne crut pas, hélas! comme parole d'Évangile l'extrait que l'on vient de lire. Le 14 février 1693, M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, adressait à M. de Pontchartrain, contrôleur général des Finances, la lettre suivante qui montrait le peu de cas qu'il convenait de faire de ces allégations et qui ruinait définitivement les espérances de la châtelaine de Tracy :

« Monsieur — Il y a longtemps que l'on a examiné la qualité de la terre qui se trouve dans la paroisse de Tracy, que la dame de Clinchamp pretend renfermer une mine d'or; mais on a reconnu que les grainds qu'on y trouve couleur d'or ne sont qu'une espèce de sable, et je l'ay fait encore voir et esprouver par des orphèvres, qui asseurent que ce n'est point matière d'or; un grand nombre de ces grainds ou paillettes assemblées dans le creuset n'ayant pu s'allier et faire corps, en sorte qu'elles se sont anéanties au feu. Je me donne l'honneur de vous renvoyer le placet de ladite dame de Clinchamp et suis avec un profond respect, etc. — *Signé :* FOUCAULT — A Caen, ce 14 febvrier 1693. »

La parole est maintenant aux habitants de Tracy. Qu'ils nous disent s'il y a lieu de renouveler aujourd'hui l'expérience des orfèvres du XVII^e siècle ou s'il ne vaut pas mieux laisser le projet de la dame de Clinchamp dormir d'un sommeil profond dans le carton des Archives Nationales ($G^7$ 214) où nous sommes allés le dénicher. La réponse du bon sens normand ne nous paraît pas douteuse.

Paul LE CACHEUX.

---



Digitized by Google

# LE PATOIS

DES

# ENVIRONS DU HAVRE [1]

Il y a quelques mois a paru une *Étude sur le langage de la banlieue du Havre par l'abbé Maze*, publiée par les soins et aux frais de la Société havraise d'Études diverses. C'est un beau volume grand in-8° de 238 pages, qui fait honneur à l'imprimerie Micaux, du Havre.

M. l'abbé Maze n'avait d'abord donné à ses notes que le nom d'essai. Il avait conscience, en changeant de titre, que ces notes avaient pris corps. En réalité, s'il eût pu s'appliquer régulièrement à ces recherches philologiques, il aurait encore notablement perfectionné son œuvre. Telle qu'elle est, la Société d'Études diverses l'a jugée avec raison digne d'être imprimée. Car si, pour l'histoire de la langue, elle n'a pu assez profiter des récentes publications, elle est, par contre, appelée à fournir de curieux points de comparaison pour les textes encore inédits qui viendront à être mis au jour. Et d'ailleurs, sa principale utilité sera, il faut l'espérer, de provoquer sur divers points de la Seine-Inférieure des inventaires semblables, auxquels le patois de la banlieue du Havre offrira une base toute naturelle, propre à simplifier de fructueux parallèles.

(1) Une première rédaction de cette note a eu les honneurs d'une lecture à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Plusieurs additions, et plus encore l'intérêt même du sujet font espérer qu'elle sera bien accueillie des lecteurs de la *Revue catholique*, surtout en Basse-Normandie, où le parler local a compté et compte encore de savants observateurs.

Digitized by Google

Le volume havrais est divisé en trois parties : la phonétique, la grammaire, le vocabulaire. Cette dernière partie, qui comporte certainement des additions, est plus longue à elle seule que les deux autres réunies. Suivent un appendice et quelques corrections.

La phonétique examine à part les voyelles et les diphthongues, puis les consonnes : elle en dégage une double conclusion sur l'orthographe et sur l'étymologie du patois. La grammaire traite successivement des différentes parties du discours et note enfin les divers accidents qu'éprouve la syntaxe des propositions.

Les deux singularités les plus remarquables de la prononciation affectent les consonnes *n* et *r*. La première est arbitrairement tantôt retranchée et tantôt surajoutée : « *I n'est pas* ocore *bien* cotent *de sa* vointure » (1). Mais, par une revanche curieuse que l'abbé Maze aimait à relever en conversation, nos villageois ont quelque avantage sur le français correct dans l'émission de cette lettre. Ainsi, la langue académique ne connaît qu'une articulation uniforme pour quatre mots d'orthographe et de sens fort divers : *vin*, *vain*, *vint*, *vingt*. Nos paysans, au contraire, savent y mettre des nuances très caractéristiques et si particulières qu'il est presque impossible de les reproduire pour quiconque n'est pas enfant de ce sol (2).

Quant à l'*r*, les confins du Havre en ont une sorte d'horreur instinctive : *laitié*, *visié*, pour « laitière, visière ». En certains cas, bien déterminés, cette suppression inexplicable s'aggrave d'une compensation non moins arbitraire. Cette élision de l'*r* est indiquée par le redoublement de la consonne précédente : *pottie*, pour « poterie », substantif commun ou nom propre de village. Il en peut résulter, pour une oreille parisienne, des quiproquos pour bon nombre de verbes qui n'ont ainsi pas plus de syllabes au futur

(1) Il est à remarquer qu'assez souvent la suppression de l'*n* porte sur des mots qui, autrement, auraient une double nasale : *cobien*. — S'explique-t-on, après ce scrupule d'euphonie, certains mots à redoublement nasal, que rien ne justifie, l'harmonie moins que tout le reste : *gangner*, pour « gagner »?

(1) L'habitat que la botanique détermine pour les plantes, la linguistique le préciserait à certaines cacophonies. Une lecture publique amena, vers 1858, un étudiant des environs de Londinières à prononcer (pour la douce hilarité de ses auditeurs) *Gole gautique*, ce qui était écrit « Gaule gothique ». Une quinzaine d'années plus tard, la même phrase fut identiquement estropiée. Les deux lecteurs n'étaient pourtant pas compatriotes, mais appartenaient tous deux à la région nord-est de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

qu'au passé défini : *chantas*, en doublant le *t*, devient le futur « chanteras ». Cette étrange anomalie n'est d'ailleurs pas confinée aux alentours du Havre, puisqu'elle se fait sentir au moins jusqu'à Doudeville. On s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de l'attribuer à une influence anglaise. Un petit Anglais, habitant la France depuis plusieurs années, ne prononçait jamais autrement que *côdier* le nom d'homme « Cordier ». Ses camarades, auxquels on le fit remarquer, demandaient en riant : « Comment dira-t-il donc *une règle?* » L'expérience ne fut pas tentée; mais il est probable que c'eût été quelque chose comme *une héègle*; et ce qui semble l'indiquer, c'est qu'une seule signification est représentée dans l'abbé Maze par les deux verbes *ravir* et *havir* (1).

Ces notions approfondies sur l'articulation et les idiotismes grammaticaux de la langue champêtre voisine du Havre sont singulièrement méritoires de la part d'un homme qui était avant tout un « scientifique », un mathématicien et un météorologiste de profession. Mais, pour le commun des lecteurs, le principal intérêt de son ouvrage réside surtout dans le glossaire.

Ses six mille articles et plus sont tous à ajouter aux dictionnaires français, si complets qu'on les suppose. Il peuvent se classer en trois catégories : 1° les mots, et ce sont les plus nombreux, qui ne diffèrent de la langue commune que par la prononciation; 2° les mots ou acceptions propres au canton de Montivilliers et (pour partie) à celui de Criquetot, sur lesquels ont porté les observations de l'auteur; 3° enfin les locutions ou dictons usités dans la banlieue havraise.

Pour la première catégorie, l'auteur ne s'est pas contenté de dresser une liste de mots. Dans les cinquante premières pages de son livre, il s'est appliqué à en tirer des règles générales, propres à intéresser la majorité de ses lecteurs. Mais, ici comme en tout le reste, il a procédé avec une judicieuse circonspection. En voici un exemple. Les finales en *eau*, pluriel *eaux*, se prononcent *é* (de l'ancienne terminaison *el*), pluriel *ias* : « un *couté*, des *coutiàs* ». Cependant on lit à la page 215 : « *Tuyas*, tuyaux; pluriel de... ». L'abbé Maze ne s'est pas rappelé avoir entendu prononcer le sin-

(1) Un jeune licencié, également partisan d'études comparatives avec d'anciens textes anglais, signalait particulièrement les *Munimenta Gildhallæ Londoniensis*, Londres, 1859-1862, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

gulier, et il n'a pas osé affirmer que ce fut *tuyé*. Peut-on soupçonner que *tuyas* soit une dérivation de *tué*, que la technologie a gardé sous la forme ordinaire *tuel* (le *Complément de l'Académie* écrit *tueil*).

Et voici que de ces déviations campagnardes de la prononciation découlent des conséquences pratiques pour l'étude de nos vieux auteurs. Deux vers du *Mystère du siège d'Orléans* tirent de la page 33 une interprétation lumineuse. Les pages 52-53 ont groupé quelques autres exemples plus significatifs encore.

Quant à la seconde catégorie, celle des termes particuliers à cette région, qui, proprement, formeraient la matière d'un vocabulaire local, il avait paru intéressant d'y signaler les mots qui se retrouvent dans le parler populaire de Rouen et de sa banlieue (prolongée jusqu'au Val-de-la-Haie). Mais on a bientôt reconnu qu'ils rempliraient des lignes entières. Voici en effet ce qu'ont fourni les trois premières pages des lettres *A*, *M*, *T*.

*Abiter, acagnardir, acanté, acquiescer, adviner, s'affecter, agacer* (un couteau), *agers, agitation, agnian, allouvi, aloser;*

*Massacre, machine, machoquer, mairesse, malaise, malcommode, malentente, malin, malinaud, malvas, man, maquaille, maquiard, marque, martyr, mastoc, masure, matière, matte, mauve, mauviard;*

*Tabler, tallevanne, tambouille, tant qu'à, tapette, taquette, tarabuquer, tavelé, teinture, temple, tétet, teurs, tille, tinette, tire-point, Toine, toise.*

On peut conclure de ces trois moyennes que l'*Étude* contient environ six cents mots, ou sens exceptionnels, usités dans la banlieue de Rouen non moins que dans celle du Havre. Il est donc assez probable, sauf constatation contraire, qu'ils ont cours dans toute la partie occidentale du département.

Parmi les substantifs qui n'ont pas remonté la Seine, il en est de remarquables jusque dans leurs variantes. Du sens adouci donné à *sottises* (d'autres, pour cet euphémisme, diraient *bêtises*), on désigne un homme immoral par les qualificatifs de *sottisier* et de *sottias;* mais le second est beaucoup plus fort que le premier. — Les pêcheurs de « rocaille » sont des *rocailleux;* mais s'ils sont habiles, ils deviennent des *roquilleux*.

Des noms parfaitement français ont pris ici une valeur tout exceptionnelle. Et ce qui prouve combien ces études philologiques sont entourées de difficultés, c'est que l'éditeur du manus-

Digitized by Google

crit de l'abbé Maze a dû, après vérification, ajouter quelques acceptions qui l'avaient précédemment frappé, et qui étaient absentes des amples matériaux sur lesquels il travaillait. Par exemple, un *monsieur :* un taureau ; — *maître* (un tel, ordinairement par simple prénom) : le chef d'une grande ferme. Ces deux acceptions, usuelles dans le pays de Caux, sont profondément inconnues près de Rouen. — Plus curieux encore est le cas de *savantise*, qu'omit l'abbé Letendre dans son répertoire alphabétique, bien qu'il l'eût employé dans un joli billet écrit en patois.

En somme, ce vocabulaire n'est absolument instructif dans toute son étendue que pour les philologues de profession. Cela n'empêche pas qu'il présente un intérêt de lecture supérieur à celui des dictionnaires manuels. Le plus grand nombre des articles contenus en une seule ligne n'ont pourtant rien qui retienne l'attention. Mais, outre qu'on n'en rencontre jamais de suite dix aussi succincts, il s'y trouve des formes exclusivement propres au patois, mots qui n'ont jamais été imprimés ni même écrits. C'est là l'objet essentiel de l'ouvrage, et son mérite le plus appréciable pour tous (1).

En voici une douzaine qu'on avait déjà signalés dans des documents locaux : *chiment*, *claire-vue*, *cossard*, *couverte*, *crachard*. *écumiche*, *guigner*, *lachet*, *rapasser*, *respir*, *saquet*, *tondelier*. Il est hors de doute que les recueils manuscrits ou imprimés de pièces normandes en conservent une infinité d'autres qui donneront lieu à de nombreuses remarques. Comme échantillon, en voici deux qui complètent l'article *vendue :* 1° ce qui prouve que le mot fut de bon usage à Rouen, c'est qu'au XVIII^e siècle, un prêtre écrivit sur le titre d'un volume : « Acheté à la *vendue* de M. X... » ; 2° le texte du moyen âge fait voir que le mot était alors synonyme de *vente* dans tous les sens, tandis que l'usage populaire actuel le restreint à la « vente à la criée » : « *Si ma* vente *va bien à la foire, j'irai demain à la* vendue *de maître Baptiste* ». — *Avoir vu le loup*, disait, en 1750, un *Dictionnaire des Proverbes*, c'est avoir voyagé, et ainsi avoir acquis de l'expérience. — Ajoutons sur l'article « feuillolets », qu'aucun dictionnaire n'enregistre le mot

(1) Cette tradition purement orale, qui bientôt ne sera plus qu'un mythe, le savant abbé G. Comont l'avait encore connue à Lanquetot dans des circonstances assez curieuses. Consignant dans ses notes quelques lignes d'un chant de l'église paroissiale, il remarquait qu'il n'avait jamais pu lire ce texte nulle part.

Digitized by Google

*papillote*, au sens de la mince lamelle de bois que la varlope du menuisier détache en la frisant. Ce mot est en Haute-Normandie d'un emploi si général, que tout le monde doit l'y croire français.

D'un attrait presque égal sont encore les tours et les locutions pittoresques, comme aussi les dictons et proverbes; et il n'y a point de page qui en soit dépourvue, c'est ce qui résulte d'une moyenne prise sur le cinquième du glossaire.

Les illettrés qui se moquent des académiciens, et spécialement de l'Académie française, sont (qualifions-les avec notre vocabulaire) des « innocents », d'autant plus injustes que les plus grands écrivains n'ont jamais pu leur rendre la pareille, témoin la marchande de salade et Théophraste, ou Cicéron lui-même avouant qu'un matelot venait de lui apprendre un des sens de *inhibere* (1). Cependant le *Dictionnaire de l'Académie française*, sept fois élaboré en deux siècles par les plus habiles maîtres de la langue, semblerait irréductible à tout rapprochement avec des notes empruntées à des phrases qui, cette fois, sont vraiment au-dessous de rien. Et voici néanmoins que l'*Étude* a formulé près d'une trentaine d'observations d'où il ressort que nos villageois ici sont restés fidèles à la rédaction de 1694, et là provoqueront peut-être quelque retouche au texte de 1878 pour la future réimpression de 1920 ou environ. On peut voir aux mots *aoûter*, *assaver*, *assiétèye*, *asticoter*; *banne*; *carre*, *clanche*, *coffre*, *colle*; *échanger*, *épauler*; *fenaison*, *fillol*; *gouailleux*, *grincher*; *louchet*; *minable* (appendice), *montée*; *purin*; *ramender*, *repairer*, *ruer*; *ségret*, *sercelle*; *temple*, *tuyoter*; *verglacher*, *veule*. Mais si nous croyons avoir inventé l' « enfant morveux, auquel il ne faut point arracher le nez », l'Académie nous répondra qu'elle a, dès 1694, naturalisé

(1) Conservons ici une anecdote, peut-être apocryphe, qui commente à point l'affirmation de Boileau sur la prodigalité des métaphores, plus grande à la halle qu'à l'Académie. Pour lui mériter quelque indulgence, il suffit que le spirituel abbé Houlière, qui aimait à la raconter, ait peut-être pu, sur les bancs du collège de Rouen, la recueillir des lèvres de Maillet-Lacoste au début de la Restauration, et conséquemment deux générations au plus après le fait.

On veut donc que Piron, désespérant de remplacer le nom de profession « vinaigrier » par quelque périphrase imagée, se soit avisé d'un travestissement pour aller offrir aux dames de la halle d'acheter du vinaigre. Il entre en pourparlers avec une d'elles, et se met à manier sa marchandise. La poissarde devient furieuse, et, à grand renfort de proverbiales injures, elle chasse brutalement ce maudit « limonadier de la Passion ».

Digitized by Google

cette pittoresque maxime, qu'elle cite encore aujourd'hui dans quatre articles au moins de son Dictionnaire.

Plus étonnant encore semble l'appoint que l'abbé Maze peut fournir au *Dictionnaire général* d'Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas, si bien informé, si complet et si exact. Notons donc, sans avoir la certitude de ne rien omettre, les articles *coulisse, craque, dépiaucer, enfle, finas, grincher, liane, lierder* (1). *marauder, minable, parement*. Il s'agit parfois d'étymologies, matière épineuse s'il en fut. Aussi ne peut-on que louer les sages réserves faites par l'imprimé aux conjectures manuscrites de l'auteur.

Parmi les curiosités du volume se rangent une demi-douzaine de rapprochements avec des mots grecs. L'un des plus piquants, déjà fait à Rouen depuis près d'un demi-siècle, est la conformité des lettres et du sens entre μῆχος et *mèche* dans la locution familière : « Il n'y a pas mèche! »

Enfin, bien que la nature même d'un lexique impose une rigoureuse brièveté, une quinzaine d'articles de notre *Étude* constituent de minuscules dissertations, qui groupent des données jusqu'alors isolées. Tels sont *affut, ajusté, annuel* (appendice), *apos, brouisseresse, claire-voir, copin* (addition), *cordel, se débaucher, gadelle, grouin, inochent, jordamboise, mangeure, menteur* (appendice), *occire, puche*.

Sujette à mille incertitudes et pleine de périls d'erreur, reste encore, malgré tous les progrès de la linguistique, l'explication des termes locaux. Le verbe *affriter* en présente un exemple peu banal. Quand l'éditeur croyait pouvoir l'entendre des arbres, l'appendice prouve qu'on ne l'emploie qu'au sujet des vases de cuisine. — La locution « entre deux soleils » est interprétée de trois façons différentes; la dernière, dûment constatée, est certainement la plus sûre.

Dire d'un homme mis en prison qu'il est « au séminaire », se justifie aujourd'hui malaisément, quelque grands qu'on suppose certains préjugés sectaires. L'euphémisme doit dater de près de deux siècles, et semblait alors tout naturel. Sous l'ancien régime, l'autorité diocésaine envoyait parfois un ecclésiastique dont elle

(1) Notons en passant que son étymologie de *liard* vient d'être savamment rectifiée par M. J. Drouet dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, de 1903.

Digitized by Google

avait à se plaindre passer quelque temps de récollection au séminaire (1).

Pour des termes d'origine mystérieuse et qui n'ont jamais été lus, la figuration orthographique devient assez souvent un véritable problème. Sous la forme *prais* et *prêt* est reproduite la même locution. — Combien plus embarrassant est le cas d'une fleur des champs, connue à Rouen sous un autre nom, mentionnée sous ces cinq variantes : *amouoque, mouaque, mouoque, mouraque, mouroque!* L'éditeur aux abois réclamait un argument décisif en faveur de l'orthographe la plus autorisée. Un profane l'a fourni sans hésiter, après l'impression; mais voilà, on ne s'avise jamais de tout! Le pluriel *des amouoques* prouve au moins que le mot doit être inscrit à l'*A*, sans préjudice de la variante *a* et *o* de l'avant-dernière syllabe.

« Arter du treuffe », répété à *treuffe*, quoique déjà indiqué à *arter*, n'est qu'un double emploi excusable. Plus malheureuse est la faute, uniquement imputable aux compositeurs, qui a transformé (p. VIII) les « *centièmes* de millimètres » en *centaines*. Elle surprend d'autant plus que la correction du volume est excellente.

La lecture attentive de cette *Étude* est propre à suggérer nombre de comparaisons instructives. La charmante anecdote (p. 82) sur « Jésus-Christ *a mouru* » reproduit la nuance qui, en grec, conseille l'emploi du parfait de préférence à l'aoriste; elle a fait écrire, il y a quelque quarante ans, une petite dissertation intitulée : *La syntaxe grecque justifiée par un barbarisme français.* — Le « trou normand » provoqua ce joli mot d'un missionnaire : « Quant au *trou normand*, passe! pourvu qu'il ne devienne pas un précipice! » Les antialcooliques seraient moins accommodants. — La locution du glossaire : « Ça vient en reproche », rappelle une phrase populaire en plein usage à Rouen en 1820, à propos d'un souvenir pénible : « Ça vous revient comme la soupe à l'ognon ».

Que d'échos du vieux langage *purin* devaient encore retentir alors dans notre bonne ville, qui se sont évanouis avant même les ruelles tortueuses et les antiques demeures en bois, dont la quasi célèbre maison de la rue Saint-Romain demeure un type si caractéristique. Il en reste, par bonheur, un répertoire authentique. L'abbé Maze ayant souvent remarqué que la langue de ses paysans

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales*, G, 1550.

Digitized by Google

est à peu près le français de la fin du XVIe siècle, on peut dire que le très regretté M. Héron a sauvé la substance du jargon si expressif des « purins » dans cette *Muse normande* qu'il a éditée avec des soins infinis. Il a pourtant avoué ne pas connaître une sorte de péjoratif de « rabâcher », qui avait, il y a un siècle, droit de cité aux abords du Vieux-Marché : le verbe *ratouager :* non plus que cette apostrophe métaphorique, près de laquelle pâliraient les audaces des écrivains les moins scrupuleux. Un commissionnaire maladroit qui s'excusait de n'avoir pu trouver ce qu'on l'avait envoyé chercher, s'entendait parfois répondre : « C'est vrai ! tu ne saurais pas trouver un âne dans un sac » (1).

(1) Le volume du Havre s'achève par quelques lignes d'un dialogue cauchois, auquel le nom de l'abbé Lebarq assure une attention particulière. A son exemple, on nous permettra de placer ici un échantillon du patois, non plus de Doudeville, mais de la banlieue d'Yvetot, vrai centre de la langue du pays de Caux. C'est une lettre sur notre *Étude*, écrite au mois de novembre dernier, par un lettré voisin de Rouen, mais né et élevé aux environs d'Yvetot, qu'il habite une partie de l'année. L'objet de cette lettre sort un peu de l'ensemble des idées familières aux villageois : aussi ne peut-elle reproduire qu'imparfaitement leur prose si peu académique, au regard même de celle de M. Jourdain, qui se défendait si fort d'en faire.

« Mécieu, l'awte jou, ej'mé rappelle pu d'trop cotêche [*quand est-ce*], j'ervénais dé Rouen, qu'ej cret; j'avais été biêsard [*bien hasard*, sans doute] pou cri queuque live... Afin [*enfin*], j'ervénais, toujou. Eune fais arrivé opré d'ma chambe, j'éperchevis d'quoi qu'été au piê. Ej montis lé marches éd m'n'escalier; pi, j'vis qu'c'était un biaw live, qu'était tout neuf.

« Jé l'prin, pi j'ergardis d'en [*dedans*], pou vê qui que c'é qu'y avait d'écrit. Pi j'peu pas vo die cobiin qu'j'étais cotan, quante j'ai lui [*lu*] d'ssus : « Étude sur le langage »...

« Jé m'dis come cha : « Çu bon pé X..., y n'oublie point z'zamis [*ses amis*] ; y viin de rfé oco un live, et pi un live qu'est rud'ment biin pêê [*conditionné*] oco : ca, c'est poin d'la gnognotte qué c't'affé là; et pi y a biin dé gens qui font leu malin qu'en frê [*feraient*] poin oten, sieu bié sur [*je suis bien sûr*].

« Mê, fadra qu'j'aille l'ermercié : ca, y m'a doné çu livré-là, mê y était pa forchê. Du moman qu'y m'a donê cha pou m'fé plaisi, à tout du moin qué j'y en dise merci.

« Don qué l'soué [*donc le soir*], j'alli à vote chambe, qué vo y étiez poin. Ça m'embêyti un brin su l'cou, cha, qu'vo n'y seyez poin. « Mê, qu'jé m'di, est pa oco la pêyne éd s'en tourmanté l'cor. El pé X... est poin là duoman [*du moment*] ; mê y rvindra biêsard ; et pi c'est biin dérévisé qu'éj l'ertrouve poin, à queuque jou ».

« Don que j'm'en alis. Et pi j'ém di come cha, qu'éj frais pétête oco biin dé

Digitized by Google

Bien des locutions qui ne sont pas encore imprimées, mériteraient cependant d'être recueillies, d'autant plus qu'elles réclament parfois quelques mots de commentaire. Pour marquer, par exemple, que le fort de l'hiver ne se fait communément sentir qu'en janvier, on a dit : *Celui qui veut un hiver avant Noël, en demande deux.* Le mot, qui semble venir des environs de Saint-Saens, paraît peu connu auprès de Rouen, où s'employait une formule littéralement moins claire, quoique de valeur assez équivalente : *Les longs jours, les longs froids.* Dieppe, ou ses environs, a su envelopper d'une formule presque énigmatique un mauvais compliment. Sans jeter à la tête d'un homme : *Tu es un niais* (ou au-dessous), on lui disait gentiment : *Tu es de la quatrième fête de Noël!* — « Il fait un temps affreux » semble trop vulgaire à nos paysans, qui aiment mieux dire : *Y fait un temps à ne pas mettre un chien dehors;* ou avec des variantes pittoresques : *... mettre un honnête chien dehors*; et *pas mettre un chien dehors, si méchant qu'il soit.*

Naguère, un groupe d'érudits concluait que *espère-moi* (pour « attends-moi »), bien loin d'être un néologisme de bas étage, remonte au plein moyen âge, sinon même aux textes classiques, comme du Cange en fait foi.

N'oublions pas, en terminant, de reproduire le pressant appel adressé aux lecteurs de l'*Étude*, en vue du supplément que ces sortes de recherches appellent de toute nécessité. Le *Recueil* de la Société d'Études diverses en sera l'organe naturel, comme l'a très bien vu son distingué président, M. le professeur L. Rouette, dont l'enseignement littéraire est justement apprécié au Havre.

L'Abbé A. Tougard.

y écri eune lette; ès'sais ]*je serais*] toujou sur d'y die es qué j'veu coc cha [*comme ça*].

« Don qu'éj vos écri cé queuque mô [*mots*] anui, Mécieu, pou vô die qu'éj sieu bié cotan d'avé vote live; et pi qu'ej vo en rmercie biawcou.

« Ej vo salue, et pi j'vo prie d'erchevé toutes mé civilités.

« J. F. »

---

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

---

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

14me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1904

E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — L. Couppey : L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — F. Somménil : L'abbaye du Valasse (*suite*). — Cte E. Fourier de Bacourt : M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*). — E. Le Corbeiller : Un billet italien de Mme Roland. — Bon J. Angot des Rotours; A. Tougard : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1904

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 fr[illegible] par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente che[illegible] libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Od[illegible]

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

14me ANNÉE — 3me LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1904

E. DEVILLE : Notices sur quelques manuscrits [illegible] conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève [illegible] — L. COUPPEY : L'abbaye de Notre Dame du Vieux [illegible] bourg : Ses abbés (*suite*). — F. SOMMÉNIL : L'abbaye de [illegible] (*suite*). — Cte E. FOURIER DE BACOURT : M. de [illegible] grand doyen de la cathédrale d'Avranches [illegible] (*suite*). — E. LE CORBEILLER : Un billet italien [illegible] — Bon J. ANGOT DES ROTOURS; A. [illegible] bibliographique.

e politique, ecclésias-
andie, depuis les temps

nde partie d'ouvrages impri-
nctionnaires de divers ordres,
et d'abbés.
e de ce manuscrit est collée une
u siècle dernier, et ainsi conçue :
*la Normandie*, selon la dénomina-
éfain du XVIIIe siècle a [illegible] le tort de
crit et [illegible] de nos de[illegible]
rep[illegible] dessus
*ustrie* [illegible]
VIIe siècle

Digitized by Google

## SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

—


| | | |
|---|---|---|
| I. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . | **E. Deville.** | 121 |
| II. — L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*) . . . . . | **L. Couppey.** | 137 |
| III. — L'abbaye du Valasse (*suite*). . . . | **F. Somménil.** | 148 |
| IV. — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*) . . . | **Cte E. Fourier de Bacourt.** | 161 |
| V. — Un billet italien de Mme Roland. | **Le Corbeiller.** | 170 |
| VI. — Bulletin bibliographique . . . . | **Bon J. Angot des Rotours.** | 175 |
| | **A. Tougard.** | 177 |


## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye du Valasse, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Nos origines chrétiennes, par le Bon J. ANGOT des ROTOURS.

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

---

### § III. Manuscrits rouennais

*(Suite)*

**XXXIII. Compilation sur l'histoire politique, ecclésiastique et administrative de la Normandie, depuis les temps mérovingiens jusqu'en 1652.**

C'est une compilation tirée en grande partie d'ouvrages imprimés et contenant des listes de fonctionnaires de divers ordres, d'évêchés et d'évêques, d'abbayes et d'abbés.

Sur le second feuillet de garde de ce manuscrit est collée une note rédigée dans le courant du siècle dernier, et ainsi conçue : « Ceci n'est point un *Traité de la Normandie*, selon la dénomination ridicule qu'un génovéfain du XVIIIe siècle a eu le tort de « mettre en tête du manuscrit et qu'un de nos derniers prédécesseurs n'aurait pas dû reproduire ci-dessus. Ce sont des « *Recherches sur la Neustrie* ou Normandie, compilées vers la « seconde moitié du XVIIe siècle soit dans les *Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie*, par Ch. de Bourgueville (ou

Digitized by Google

« Bourgeville), sieur de Bras (1), soit dans l'*Histoire des derniers* « *troubles de France, 1594*, de Pierre Mathieu (2), soit dans le « *Mercure* et la *Gazette de France* ».

L'auteur de cette compilation cite en marge l'indication et les pages des auteurs qu'il a consultés, notamment (fol. 2) des *Chroniques de Normandie*, manuscrites, qu'il a vues « en la librairie de l'Université de Caen ».

Je note simplement dans ce manuscrit :

Fol. 3, liste des monastères de l'archevêché de Caen;

Fol. 5, de l'évêché de Bayeux;

Fol. 5 v°, d'Avranches et de Lisieux;

Fol. 6, de Séez.

Fol. 7, noms de messieurs les premiers présidents depuis l'érection de la Court de Parlement, 1490;

Fol. 14, de l'Université de Caen;

Fol. 14, de la ville de Caen.

Fol. 24, « Suite de l'histoire de Normandie tirée des Antiquités de Caen en lœuvre de Charles de Bourgueville, sieur de Bras..... »

Fol. 24, liste des évêques de Bayeux.

Fol. 25, églises de Caen.

Ce manuscrit, qui me paraît inachevé, se termine par une liste chronologique qui s'arrête à l'an 1652.

Papier, 34 ff., 300 sur 195 millim., XVII^e siècle. Ancien n° 7, 4^e carton. Il y a en moyenne de 50 à 52 lignes par page, d'une écriture régulière mais très serrée, n'offrant que peu d'abréviations. Les ff. 1, 32, 33, 34 sont déchirés. Couverture en toile, moderne, avec ce titre au dos : *Recherches sur la Normandie*. N° 879 actuel.

**XXXIV. Recueil de titres, privilèges, armoiries de quelques familles de Normandie, XV^e-XVII^e siècles.** La plus grande partie de ce manuscrit est écrite de la même main que le manus-

(1) *Les Recherches et antiquitez de la province de Neustrie, a présent duche de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, et spécialement de la ville et université de Caen*, par Charles de Bourgueville, sieur du Lieu, du Bras et de Brues; Caen, le Fevre, 1588, in-4°.

(2) *Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes d'Henry III et d'Henry IV, depuis les premiers mouvemens de la Ligue (en 1585) jusqu'à la clôture des États de Blois, en 1589*, en quatre livres. Lyon, 1594; Paris, 1597; Lyon, 1604; in-8°.

Digitized by Google

crit 2037 (1), lequel paraît dû à un habitant de Valognes, nommé Pierre Mangon. Il y a 13 feuillets blancs au début de ce manuscrit. Voici ce que je relève d'intéressant dans ce volume :

Fol. 1 et 2, armoiries anciennes de Valognes. Ces armoiries sont peintes. Celles du fol. 2 sont encadrées de deux palmes retenues par une banderolle rouge.

Fol. 3, quelques extraits d'ouvrages de géographie avec des reproductions à la main de cartes gallo-romaines du Cotentin et de la Bretagne.

Fol. 9, un extrait du *Spicilége* de d'Achéry, relatif à la fondation de l'abbaye de Cerisy.

Fol. 18, diverses copies de chartes du xv^e siècle, relatives à Valognes.

Fol. 30, gouverneurs du château de Valognes, 1496-1699.

Fol. 31, gouvernement du château de Valognes.

Fol. 35, imprimé. « Édit du Roy portant création des offices de gouverneurs héréditaires dans toutes les villes closes du royaume. Donné à Versailles, au mois d'août 1696. A Paris, chez Étienne Michallet, premier imprimeur du Roy, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Paul, proche la fontaine Saint-Séverin. MDCXCVI » De 7 pages imprimés au milieu desquelles est relié un très long extrait des Registres du Conseil d'État du 2 novembre 1696, relatif au gouvernement de Valognes.

Fol. 50, mairie et officiers de ville.

Fol. 51, imprimé. « Édit du Roy portant création de maires perpétuels et d'assesseurs dans les hostels de villes et communautez du royaume. Donné à Versailles au mois d'août 1692. » A Paris, comme plus haut, 1692. 8 pages imprimées dans lesquelles on a intercalé un factum manuscrit de 4 feuillets.

Fol. 66, bailliages et officiers, diverses copies extraites des « Nottes de Jean Gallot advocat et Robert Gautier tabellion pour le Roy à Vallognes ».

Fol. 114, officialité de Valognes.

Fol. 130, maisons nobles à Valognes, avec des notices et des fragments généalogiques grossièrement tracés. Cette longue liste se poursuit jusqu'au recto du folio 193, avec de nombreux blancs dans le cours de sa rédaction, faite sans ordre.

(1) *Nobiliaire et armorial de la vicomté de Valognes* qui sera étudié plus tard.

Digitized by Google

Fol. 194, fiefs nobles et forêts : du Quesne, de Marende, de la Brisette et de Montaigu.

Fol. 277 v°, officiers de police.

Fol. 319, sergenterie de Beaumont.

Fol. 330, juridictions du ressort du Parlement de Rouen.

Fol. 338, privilèges de Valognes.

Fol. 403, patronages et dîmes.

Papier, 445 ff., 238 à 240 sur 175 à 180 millim., XVIIe siècle. Il y a dans ce mss. de nombreuses pages blanches, notamment fol. 10-17, 22-29, 65, 128, 129, 140, 141. On voit combien ce recueil est intéressant pour l'histoire de Valognes et de la région, bien que rédigé sans grand ordre. Rel. en parchemin, dos en papier, n° 2033 actuel.

XXXV. **Selecti Normaniæ flores.**

Ce sont des éloges en vers latins des hommes célèbres de la Normandie et sur quelques villes de cette province, de Rouen en particulier. L'auteur, André de Chaligny de Plaine, nous révèle ses noms et qualités au folio 2 du manuscrit, dans ces lignes :

« Senatui populoque Rothomagensi offerebat humillimus et obsequentissimus servus Maria Andreas de Chaligny Virdunensis ecclesiæ canonicus, doctor et socias Sorbonicas.

« Mai 10a die an. 1789. »

Voici l'ordre suivi dans le manuscrit avec les deux premiers vers de chaque article que je reproduis à titre de pure curiosité :

Fol. 1, Titre : *Selecti Normaniæ flores.*

Fol. 1 v°, table des matières.

Fol. 2, « Ad Senatum Populumque Rothomagensem dedicatio :

« Accipe de gremio lectos Normania flores
Quos artes variæ jam perpere tibi... »

Fol. 2 v°, Noël Alexandre, Dominicain de Rouen (1639-1729).

« Dominico magno inter numerare sequaces
Hunc liceat vero qui suæ scripta vovet... (1). »

(1) Noël Alexandre, savant Dominicain, né à Rouen et mort aveugle en 1724. Zélé janséniste, il fut exilé à Chatellerault en 1709, pour avoir lutté contre la bulle *Unigenitus* et souscrit le fameux *Cas de conscience*. On lui doit surtout une *Histoire ecclésiastique* en 24 volumes in-8°, de 1676 à 1686; il y ajouta,

Digitized by Google

Pierre Alix d'Alançon *(sic)* (1714).

« Heu quia nam oblitus vir religionis avitæ
Anglorum profugus sæva venena bibit?... »

Fol. 3, Georges d'Amboise (1460-1520, 25 mai).

« Quam pretiosa tibi revocant momimenta verendum.
Pontificem felix Gallia prole vivum... (1). »

Fol 3 v°, Aubin de Gournay (1695-1742).

« Te quoque Gornacum celebrabunt carmine sanctæ
. . . . . .
Albinus vario nomine, dignus avis... »

Roch, bailli de Falaise (1605).

« Ballius æternam tibi dat falletia laudem
Qui medicos inter dum bene notus adest.... »

Fol. 4, Pierre Baudin, de Rouen (1637).

« Plangite Bardinum doctæ de Monte Sorores
Qui sophiæ pressit limina scura pede... »

Basnage, de Rouen.

« Quam Rothomagense ornat Basnagia muros
Gens Themidi et Musis cara labore suo... »

Fol. 4 v°, Jean de Belfort (1435).

« Ad Sequanæ ripas vasto sub fornice templi
Betforti cineres non sine honore jacent... »

en 1689, une *Histoire de l'Ancien Testament*. Le tout a été réuni en 8 vol. in-fol., Venise, 1749. Un supplément à cette histoire a paru à Venise en 1778, en 2 vol. in-fol.

(1) Georges d'Amboise fut d'abord évêque de Montauban à quatorze ans, puis aumônier de Louis XI, fut nommé archevêque de Narbonne en 1493, puis de Rouen, le duc d'Orléans étant alors gouverneur de la Normandie. Quand le prince devint roi sous le nom de Louis XII, d'Amboise devint premier ministre pour tout le règne. Vertueux, prudent, économe, il n'augmenta pas les impôts malgré les guerres d'Italie, réforma la législation et les finances. Légat du pape en France en même temps que ministre, il aspira au souverain pontificat sur le conseil du cardinal Julien de la Rovère qui fut lui-même nommé et prit le nom de Jules II.

Digitized by Google

Fol. 5, Samuel Bochard, de Rouen (1599-1667).

« Quam doctos inter fulget Bochardius ille
Qui linguas omnes decerat esse suas... (1). »

De Boesmont, de Rouen (1788).

« Sit tibi cares amans Musans Boesmontius ille
Qui patrio luxit gens bene nata sinu... »

Fol. 5 v°, Pierre Brumoi, de Rouen (1620-1742).

« Brumeus insudans super exemplaria græca
Linguam sublimem fuerat esse suam... (2). »

Caen, seconde ville de Normandie.

« Ambitiosus adest undis crescentibus orna
Nam Cadomi vastos irrigat ille sinus
Huc ruit effusis semper Normaniæ campis... »

Fol. 6, Le Cauchois, de Rouen (1788).

« Quantus erat celebrem Themidis cocceus ad aram
Cum jaceret vindex debita sacra deæ... »

(1) Samuel Bochard, ministre protestant et savant orientaliste, neveu par sa mère du célèbre Pierre Dumoulin, né à Rouen en 1599, mort en 1667 d'une attaque d'apoplexie en disputant, dans l'Académie de cette ville, avec le docte Huet. Appelé en Suède par la reine Christine, il n'y resta que fort peu de temps, revint en France et fut nommé pasteur de l'église réformée de Caen. Il composa quelques ouvrages de controverse qui sont oubliés aujourd'hui, mais sa *Géographie sacrée*, 1646 (1re édit.), et Leipsick, 1796, 3 vol. in-4°, tient toujours un rang distingué parmi les ouvrages où l'érudition étonne autant qu'elle instruit. Ses œuvres complètes ont été imprimées à Leyde, en 1712, 3 vol. in-fol.

(2) Pierre Brumoy, savant Jésuite né à Rouen. Il professa dans les collèges de son Ordre, cultiva avec succès les lettres anciennes et la poësie latine, publia le 11e volume de l'*Histoire de l'Église gallicane*, par Longueval et Fontenay, et achevait le 12e lorsqu'il mourut. On estime ses poëmes latins sur la *Verrerie* et sur les *Passions*, insérés dans ses *Œuvres diverses*, 1741, 4 vol. in-12. L'ouvrage qui lui a fait le plus de réputation est le *Théâtre des Grecs*, 3 vol. in-4°, 1730, qui fut réimprimé à Paris en 1820-1825 en 16 vol. in-8° avec des notes et des remarques de Raoul Rochette.

Digitized by Google

Fol. 6 v°, Pierre Corneille, de Rouen (1606-1684).

« Magnanimus redit in patriam victorque triumpho
Illustri superat nomina magna suo... (1). »

Thomas Corneille (1625-1709).

« Laudandam in pindo sedem sine fratre teneret
Ille Thomas cujus scenica scripta manent... (2). »

Fol. 7, des Callières, de Thorigny (1645-1717).

« Ille Torinca veniens Callerius urbe
Clarus erat patribus clarior arte sua... (3). »

Crasset, de Dieppe.

« Exiit a Deppæ castus Crasettus arena
Ut loyolæ castris viveret ille deo... »

Fol. 7 v°, Jacques Dalchamps, de Caen (1588).

« Ad ripas araris Cadomorum tuta relinquens
Quam medicos inter fulsit Dalcampius ille... (4). »

(1) Pour la vie et les ouvrages de P. Corneille, voyez, outre le *Commentaire* de Voltaire, la *Vie de Pierre Corneille*, par Fontenelle, son neveu; l'*Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfaict; la *Vie de Corneille*, par M. Guizot, 1813, et augmentée en 1832, sous le titre de *Corneille et son temps;* l'*Esprit du grand Corneille*, par F. de Neufchâteau, 1819; l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille*, par M. Taschereau, 1829; enfin les *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille*, par M. Viquier, Rouen, 1846.

(2) Né à Rouen en 1625. Écrivain laborieux et poëte fécond, mais sans originalité, sans imagination, et doué d'une malheureuse facilité de style qui ne s'élève que très rarement au-dessus du médiocre. Le grand nom de son frère, qui l'écrase aujourd'hui, l'a soutenu aussi quelque temps.

(3) François de Callières, né à Thorigny, en 1645, fut employé par Louis XIV aux négociations secrètes qui préparèrent la paix de Ryswick, où il fut un des plénipotentiaires français. Il avait la charge de secrétaire du cabinet et fut reçu à l'Académie française en 1689. On a de lui : *Des mots à la mode et nouvelles façons de parler et du bon et mauvais usage de s'exprimer*, Paris, 1692-1693, 2 vol. in-12; *Du Bel Esprit*, 1695, in-12; etc.

(4) Jacques Dalechamps naquit à Bayeux en 1513; étudia à Montpellier, s'établit à Lyon en 1552, où il se fit une grande réputation comme chirurgien. Il s'occupa de la botanique avec beaucoup de zèle et s'appliqua à rechercher l'histoire de cette science dans les auteurs grecs et latins. Entre autres ouvrages, on doit remarquer : *Historia generalis plantarum*, Lyon, 1586, 2 vol. in-fol.

Digitized by Google

Fol. 8, George Fournier, de Caen (1595-1652).

« A Cadomo profugus ferventes inter alumnos
Castrorum loyolæ Furnerus ecce venit... »

Fol. 8 v°, Gui le Febvre de la Broderie (1641-1698).

« Dives opum mentis doctum Normania jactet
Fabricium cujus plurima scripta manent
Ille dabat linguis operam, nec pluribus impar... »

De Fontenelle.

« Fontanellus adest centeno proximus anno
Qui juvenes animos corpore servat adhuc,.. (1). »

Fol. 9, Thomas Fournier, de Dieppe (1675-1743).

« Non sic parva maris dilexit deppa tridentem
Ut ellusis sacras nollet adire domos... »

Fol. 9 v°, Robert Garnier, de la Ferté-Bernard (1546-1602).

« Garnerus a Themidis templo pervenit ad altos
Parnassi colles incentus amore thealdi... (2). »

Le Père Gouge, de Dieppe.

« Gugius ille fuit puræ virtutis amator
Namque suo Christo voverat ille dies... »

(1) Fontenelle, né à Rouen en 1657, rendit de grands services, en popularisant avec un art plein d'élégance les travaux des savants. Sceptique, mais circonspect, il convenait parfaitement à cette tâche. Il avait connu les grands hommes du XVII^e siècle, et favorisa, quoique discrètement, les nouvelles tendances du siècle suivant. Les œuvres complètes de Fontenelle ont paru en 1758, 11 vol. in-12; en 1790, 8 vol. in-8°, et en 1823, 5 vol. in-8°.

(2) Robert Garnier, poëte tragique, né en 1545 à la Ferté-Bernard. Il fit son droit à Toulouse, où il remporta l'églantine d'or aux jeux floraux. Avocat, lieutenant général au bailliage du Mans, puis conseiller au Grand Conseil de Henri IV, il fut, avec Jodelle et Hardy, l'un des pères de notre théâtre. Garnier a le sentiment de la grandeur et ses pièces doivent être comptées parmi nos plus remarquables essais dans le genre tragique. On a fait un recueil de ses tragédies, Lyon, 1597, petit in-12.

Digitized by Google

Fol. 10, Guillaume le Conquérant.

« Subdita Guilelmo summos decrevit honores
Anglia præsenti facta beata jugo
Jam nova progenies ex illo possidet aulam
Trinaque sub solo principe regna vigent.
Quot Galli venere simul, tot pectora fida
Littera littoribus nunc inimica manent
De maris imperio semper gens utraque certat
Armis ut paribus sic quoque laude pari. »

Daniel Huet, de Caen (1637-1721).

« Quam Cadomi muros illustrat Huetius ille
Incola parnassi pieridumque decus!... (1). »

Fol. 10 v°, Jouvenet, de Rouen (1644-1717).

« Ecquis sublimi rapitus super astra volatie... »

« Iter Normanicum.

« O quis lætititiæ sensus quæ causa triumphi
Cum venit in mentem Sequana magnus acquis!...
Qua Rothomagensis Neptuni compita plena
Terrarum agglomerant divitiasque muris... »

Fol. 11, sur le même sujet.

« Quantus adest doctos inter Launoius ille
Cujus opes portans sub pondere fama... »

(1) Daniel Huet, évêque d'Avranches, né à Caen en 1630. Il fonda l'Académie de Caen en 1662 et fut adjoint, en 1670, à Bossuet, en qualité de sous-précepteur pour l'éducation du Dauphin. Il fut reçu à l'Académie française en 1674, obtint en 1678 l'abbaye d'Aulnay, près de Caen, et devint évêque d'Avranches en 1689. Ses principaux écrits sont : *Demonstratio evangelica*, Paris, 1679; *De interpretatione lib. duo*, Paris, 1661, in-4°; *Censura philosophiæ Cartesianæ*, 1689 et 1694; *Lettre sur l'origine des romans*, Paris, 1670 et 1722, etc. D'Olivet a publié un *Huetiana* en 1722, et on trouve à la Bibl. Nat. 500 lettres latines de Huet écrites de 1650 à 1714.

Digitized by Google

Fol. 11 v°, Nicolas Lemery, de Rouen.

« Pharmacopol fuit quondam celeberrimus ille
Lemerius varios herbarum nolcere succos... (1). »

De Malherbe, de Caen (1556-1628).

« Gloria vestra decusque fuit Cadomense lycæum
Hic doctus sacra Cingere fronde comam... (2). »

Fol. 12, Martin Le Métayer, d'Évreux, XVII^e siècle.

« Ebroicensis ager non multis floribus ornat
Aras musarum nam meliora facit... »

Fol. 12 v°, Eudes de Mézeray (1610-1683).

« Francorum annales evolvens erudius orbi
Incultum nobis sic patefacit iter... (3). »

(1) Nicolas Lemery, célèbre chimiste né à Rouen en 1645. Il professa pendant vingt-cinq ans à Paris et compta parmi ses auditeurs Tournefort et le grand Condé. En 1675, il publia son *Cours de chimie*, dont la meilleure édition fut donnée par Baron, 1756, ce livre fut traduit dans toutes les langues. Il entra à l'Académie des Sciences en 1699.

(2) François de Malherbe, né à Caen vers 1555, mort en 1628. Doué d'un esprit plus vigoureux que fécond, d'un jugement droit et d'un goût sévère plutôt que d'une imagination brillante, poëte par art et grammairien par nature, Malherbe entreprit la réforme tout à la fois de la versification et de la langue, et il la poursuivit jusqu'à sa dernière heure avec une constance singulière. Il y a une *Vie de Malherbe* par Racan et un discours sur ses œuvres par Godeau. Les œuvres de Balzac, le *Segraisiana*, Baillet, Bayle, etc., contiennent sur ce poëte des anecdotes et des jugements curieux. Voir aussi *Recherches biographiques sur Malherbe et sa famille*, par M. Roux-Alpheran, dans les *Mém. de l'Acad. d'Aix*, 1840; et *Malherbe, recherches de sa vie et critiques de ses œuvres*, par M. de Gournay. Caen, 1852. Enfin, dans les manuscrits de M. Léchaudé d'Anisy, à la Biblioth. Nat., il y a de curieuses *Recherches sur Malherbe et sa famille*.

(3) François-Eudes de Mézerai, célèbre historien né en 1610 à Ry, près Argentan. Il a composé une *Histoire de France*, avec portraits des rois et des princesses, 3 vol. in-fol., et qui eut un succès prodigieux. Il en fit un abrégé qui ne fut pas moins bien accueilli, 1667, 3 vol. in-4°. Il entra à l'Académie française en 1648, et y remplaça Conrart en 1675, comme secrétaire perpétuel. Son œuvre capitale est son *Histoire de France*, défectueuse pour les premiers temps, mais de Louis IX à Louis XIII, une des plus exactes et des meilleures que nous ayons.

Digitized by Google

Étienne Le Moine, de Caen (1624-1689).

« Monacus a ripis ornæ ducente Minerva
Phœbei est ausus quærere montis opes. »

Fol. 13, N. du Monstier, Récollet.

« Quis non Monstieri pretiosa volumina laudet... »

De Monville, chanoine de Rouen.

« O Monville tuos inter carissime fratres
Ad te jucundum quam mihi pandis iter... »

Fol. 13 v°, Jean Pecquet, de Dieppe (1651-1706).

« A Deppe portu veniens Pecquettius ad arces
Palladis et Phœbi quam magna laude potitus!... (1). »

Pierre Célestre, de Rouen (1635-1710).

« Et Rothomagenses inter celebratur alumnos
Musarum et Phœbi templa pelester amans... »

Fol. 14, Nicolas Poussin, des Andelys (1594-1665).

« Sequana qua lymphis Andelia mænia lambit
Antris Pussincem nutriit ipse suis... (2). »

Abraham du Quesne (1610-1688).

« Quesneus imperium pelagi et Neptunia juva
Servat victor agens per freta cuncta rates... »

(1) Jean Pecquet, anatomiste, né à Dieppe vers 1610, pratiqua la médecine à Dieppe puis à Paris, où il devint membre de l'Académie des Sciences, et fut le constant ami du surintendant Fouquet C'est lui qui découvrit le canal thoracique et le réservoir du chyle connu sous le nom de « réservoir de Pecquet ». Il a laissé sur ce sujet trois opuscules estimés, publiés à Paris, 1654, in-4°, et reproduits par Manget dans sa *Bibliothèque anatomique*.

(2) Nicolas Poussin, célèbre peintre de l'école française. Poussin était un esprit méditatif et contemplateur. Si on peut lui reprocher quelques monotonies dans les attitudes et les expressions, il en modifia toujours la composition. La profondeur unie à la plus vive imagination, une grande exactitude historique et morale, l'ont fait surnommer à juste titre, le philosophe de la peinture, le peintre de la raison et des gens d'esprit.

Digitized by Google

Fol. 11 v°, Nicolas Lemery, de Rouen.

« Pharmacopol fuit quondam celeberri
Lemerius varios herbarum nolcere suc

De Malherbe, de Caen (1556-1628).

« Gloria vestra decusque fuit Cadomen
Hic doctus sacra Cingere fronde coman

Fol. 12, Martin Le Métayer, d'Évreux, XVII^e

« Ebroicensis ager non multis floribus
Aras musarum nam meliora facit... »

Fol. 12 v°, Eudes de Mézeray (1610-1683).

« Francorum annales evolvens erudius
Incultum nobis sic patefacit iter... (3).

(1) Nicolas Lemery, célèbre chimiste né à Rouen en 1
vingt-cinq ans à Paris et compta parmi ses auditeur
Condé. En 1675, il publia son *Cours de chimie*, dont
donnée par Baron, 1756, ce livre fut traduit dans tout
l'Académie des Sciences en 1699.

(2) François de Malherbe, né à Caen vers 1555, m
esprit plus vigoureux que fécond, d'un jugement dr
plutôt que d'une imagination brillante, poëte par
nature, Malherbe entreprit la réforme tout à la fois de
langue, et il la poursuivit jusqu'à sa dernière heure av
lière. Il y a une *Vie de Malherbe* par Racan et un disc
Godeau. Les œuvres de Balzac, le *Segraisiana*, Baillet,
sur ce poëte des anecdotes et des jugements curieux
*biographiques sur Malherbe et sa famille*, par M. R
*Mém. de l'Acad. d'Aix*, 1840; et *Malherbe, recherches*
*ses œuvres*, par M. de Gournay. Caen, 1852. Enfin,
M. Léchaudé d'Anisy, à la Biblioth. Nat., il y a de
*Malherbe et sa famille*.

(3) François-Eudes de Mézerai, célèbre historien
Argentan. Il a composé une *Histoire de France*, avec
princesses, 3 vol. in-fol., et qui eut un succès prodigi
qui ne fut pas moins bien accueilli, 1667, 3 vol. in-4
française en 1618, et y remplaça Conrart en 1675, com
Son œuvre capitale est son *Histoire de France*, défect
temps, mais de Louis IX à Louis XIII, une des plus e
que nous ayons.

Digitized by Google

Étienne [illegible] 1621-1689.

[illegible] Minerva
[illegible] »

[illegible]

[illegible] laudet... »

[illegible]

[illegible] fratres
[illegible] ... »

[illegible] 1631-1706

[illegible] ad arces
[illegible] potitus ... »

[illegible]

[illegible] alumnos
[illegible] amans... »

[illegible] 1704-1665.

[illegible] lambit
[illegible] »

[illegible]

[illegible] juva
[illegible] »

[illegible] 1660 pratiqua la médecine à [illegible] des Sciences et fut le [illegible] découvrit le canal thora- [illegible] de « réservoir de Pecquet ». [illegible] Paris, 1651, in-4°, et [illegible]

[illegible] Poussin était un [illegible] reprocher quelques mono- [illegible] sur la composition- [illegible] grande exactitude histo- [illegible] philosophe de la peinture.

Es-
ées
urs
ces
ier

u-
le
2),
jà,
ité
31,
ait
le
»,
ye.

on
ie,
le
de
iel
tre
el,

Digitized by Google

Fol. 15, la rivière d'Eure.

« Carnutum lente veniens a pinguibus cura
Finibus immisso flumine ditat agros... »

Le cardinal de la Rochefoucaud, archevêque de Rouen (1).

« Huic ades o pastor quam magni nominis hæres!... »

Fol. 15 v°, Gilles-André de la Roque (1597-1662).

« Impiger Andreas Rupes cognomine dictus
Ad ripas ornæ lustravit multa labore... (2). »

Saint Romain, archevêque de Rouen.

« Quam bene victuro Romanus nomine fulget!
Qui tibi sollicitus Sequana pastor erat
Ille manus vivens occidit monstra timenda
Et precibus sanctis herculis instar erat
Mortuus hic servat cives a morte quotannis
Si liceat castos tangere fronte pedes.
Dulce mihi res Romani componere gestas
Ultima perpetuo gloria major erit (3). »

Rouen, la métropole.

« Quis Rothomagensis nescit miracula templi. »

(1) Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucaud, fut archevêque de Rouen en 1759, cardinal en 1778, présida les assemblées du clergé de 1780 et de 1782, fut député aux États-Généraux de 1789, refusa de prêter le serment constitutionnel et émigra après le 10 août 1792.

(2) Gilles-André de la Roque, héraldiste, né en 1597 à Cormelles, près de Caen, fut d'abord prêtre, puis obtint du pape une dispense pour se marier. On a de lui : *Éloge de la maison de Bellièvre*, 1653, in-fol.; *Histoire générale des maisons nobles de Normandie*, Caen, 1654, in-fol., ouvrage inachevé; *Histoire généalogique de la maison d'Harcourt*, Paris, 1662, 4 vol. in-fol.; *Traité du blason; Traité du ban et arrière-ban; Traité de la noblesse et de ses différentes espèces; Traité de l'origine des noms, surnoms et de leur diversité*; etc.

(3) Saint Romain, évêque de Rouen, en 626, était issu des rois francs. Suivant la légende, il délivra la campagne de Rouen d'un dragon monstreux appelé la Gargouille. Le privilège de la « Fierte de saint Romain » a donné à M. Floquet l'objet d'une intéressante étude sur un point peu connu de l'histoire du droit au moyen âge : Rouen, 1833, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Fol. 16, Rouen, capitale de la Normandie.

« Ad Rothomagenses accedens advena muros
Undique suspenso lumine quanta videt... »

Fol. 16 v°, ses citoyens.

« Regibus illa suis quondam quam fida remansit
Urbs quæ Sequanico littore prima sedet
Æqualis ligat hanc cœlo observantia semper...
Cum cogit nubes hæresis astra suas... »

Rouen, le Parlement, sa constance.

« Invicti salvete patres, salvete columnæ
Quas summis voluit numen abesse malis... (1). »

Fol. 17 v°, Rouen, son académie.

« Ante alias omnes aras academia Phœbi
Exidit illa tua sequana nata sinu... »

Même sujet.

« Illa mihi proceres placcant nunc atria pindi
Quæ sibi sequanico littore phœbus habet... »

Fol. 18, le pont de bateaux.

« Dædulco tibi quale decus sub ponte seneri
Sequana! non onerant talia vincla manus.
Quam majestatem miramur fluminis altos
Cum recipit fluctus unda superba maris! »

Rouen, la Seine.

« Palladis inturgens ad dites Sequana muros
Vicino solvit quanta tributa mari! »

Fol. 18 v°, l'église Saint-Ouen.

« Hæc sunt templa dei tota celeberrima mundo
Arte sua quantum digna tonante domus!
Navis in immensum surgentibus alta columnis
Tenditur, et soli vitrea tota patet. »

(1) L'*Histoire du Parlement de Rouen* a été écrite par M. Floquet, Rouen, 1840, 7 vol. in-8°.

Digitized by Google

Fol. 19, Noël-Étienne Senadon, de Rouen (1676-1733).

« Quo spernat faciles Calamos Sanadonis amarunt
Quem Musæ, et sacri Rector Apollo chori... (1). »

Fol. 19 v°, Jean-François Sarrasin, d'Hermanville, près Caen (1604).

« Sarracenus amor Musarum et gloria pindi
Aulæ delicium gentis et usque manet... (2). »

Magdelaine de Scudéri, du Havre, 1607.

« Cara Sybilla fuit Musis Scuderia Sapho
Orta mari quamvis non erat illa Venus... (3). »

Fol. 20, Jean Renaud de Segrais, de Caen (1625-1701).

« Ad ripas Ornæ Nympharum cernere lusus
Et celebrare choros novit hic arte sua... (4). »

Fol. 20 v°, Richard Simon, de Dieppe (1638-1712).

« Vir linguas orientis amans vir plurima doctus
Venit ab oceani ripis ad Castra Berulli... (5). »

(1) Noël-Étienne Sanadon, savant Jésuite, né à Rouen en 1676, professa la rhétorique dans différents collèges, fut précepteur du prince de Conti, et, en 1728, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand. On a de lui quatre livres de poésies latines et une traduction d'Horace encore très estimée.

(2) Jean-François Sarrasin, poëte, né en 1604 à Hermanville, près de Caen. Ses travaux littéraires furent peu considérables. On a publié ses poésies à Caen. 1824, in-8°, et ses œuvres choisies avec notice par Ch. Nodier, à Paris, en 1826, in-12.

(3) Madeleine de Scudéri, née au Havre en 1607, brilla dans la société de l'hôtel de Rambouillet. C'était le temps des longs loisirs et des romans prolixes. Mlle de Scudéri porta dans ce genre de compositions l'analyse quintessenciée du cœur et des passions, si fort à la mode chez les précieuses. Son œuvre, qui n'offre qu'un intérêt purement rétrospectif, est d'une lecture fastidieuse qu'on ne saurait trop éviter de prolonger.

(4) Jean Regnault de Segrain, poëte et littérateur, né à Caen, en 1625, fut reçu à l'Académie française en 1662, à la place de son compatriote Boisrobert. Les principales œuvres de Segrais ont été imprimées à Paris en 1755, 2 vol., et la dernière édition de ses poésies est celle de Caen, 1823, in-8°.

(5) Richard Simon, célèbre hébraïsant né à Dieppe, en 1638. Il fut exclu de l'Ordre de l'Oratoire pour avoir fait imprimer son *Histoire de l'Ancien Testament*, où il attribue la composition du *Pentateuque* à des scribes du temps

Digitized by Google

N. Thères, chanoine de Rouen.

« Ad cœli proceres abiit Terrillius ille
Qui fratres inter sol velut alter erat... »

Fol. 21, Nicolas le Tourneux, de Rouen (1640-1686).

« Non sibi quæsivit famam meristoque triumphos
Torneus, at vitam post sua data novam... »

N. de Tourville (1642-1701).

« Per similis dorma blando Turvillus amori
Aspera sanguinei prælia martis amat... (1). »

Fol. 21, Adrien Tournèbe (1512-1565), des Petits-Andelys.

« In Pindo sedes Andelia parva tenebant
Donec erit doctis Carus Apollo choris .. (2). »

Fol. 22, Simon Vigor, d'Évreux (1575).

« Venit ad Ebroicis ad fontes Vigorus illos
Quos nobis aperit Navarræ docta... »

Fol. 22 v°, épilogue.

« Quam mihi jucundum vestros Normania flores
Pingere! pictoris nomen ad astra...
. . . . . .
Virduni Canebam februario
Mense anni 1789 de Chaligny. »

d'Esdras. La vie de Simon, esprit paradoxal, fut agitée par des disputes continuelles avec Bossuet et les solitaires de Port-Royal sur des points de théologie, science dans laquelle il n'était pas assez profondément versé.

(1) Anne-Hilarion de Cotentin comte de Tourville, célèbre marin né à Paris, en 1642, d'une ancienne famille de Normandie. On connaît les exploits de Tourville. On a sous son nom des *Mémoires*, 1743 et 1758, 3 vol. in-12, œuvre mauvaise d'un abbé Magon. Mais le Père Lhoste, aumônier de sa flotte, rédigea, par son ordre et sous ses yeux, un *Traité de la tactique navale*.

(2) Adrien Tournèbe ou Tournebœuf, savant philologue, né aux Andelys, en 1512. Il professa les humanités à Toulouse, puis à Paris, au collège du cardinal Lemoine. Il occupa, en 1547, au collège de France, la chaire de littérature grecque et latine, et celle de philosophie, et dirigea, de 1552 à 1556, l'imprimerie royale pour les livres grecs. Ses ouvrages ont été recueillis et imprimés à Strasbourg, 1600, in-fol., sous le titre d'*Opera Turnebi*.

Digitized by Google

Ensuite il a été ajouté une épitaphe en vers :

Æternæ memoriæ
Blanchard Rothomagi præfecti
Proconcivibus capite truncati
Januario mense anni 1419... (1).

Fol. 23, le duc d'Harcourt, enterré à Notre-Dame.

« Antiqua de stirpe jacens Harcundus ille
Virtutis meruit tot monimenta suæ... »

Papier, 23 ff., 208 sur 170 millim., couverture en papier marbré de l'époque. N° 2417 actuel.

Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand*, t. I, p. 206, cite une édition de cet ouvrage, in-8° de 48 pages, que je n'ai pu me procurer nulle part. D'après l'auteur du *Manuel*, André de Chaligny serait Normand d'origine, de Belbeuf, près Rouen. Son opuscule aurait été dédié au Parlement et au peuple de Rouen (10 mai 1789). André de Chaligny, d'après une note de l'exemplaire imprimé des *Flores*, serait l'auteur d'un autre ouvrage intitulé *Flores Benedictini*, qui doit être resté manuscrit et inconnu.

On voit, par ces extraits sommaires, combien il y a à recueillir dans ces monuments, malheureusement si peu consultés, peut-être parce qu'ils ne sont pas assez connus. Si ces notices peuvent éveiller la curiosité et susciter quelques travaux, le but que je me propose sera atteint.

*(A suivre.)*

Étienne Deville,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

(1) Alain Blanchart. On sait peu de chose sur cet homme qui appartenait au parti bourguignon et joua un rôle important en Normandie au commencement du xv^e siècle. Capitaine aux arbalétriers de Rouen, il se distingua en défendant cette place contre les Anglais (1418-1419). Après la prise de la ville, il fut livré au dernier supplice. On lui attribue une parole sublime. D'autres prisonniers avaient obtenu leur liberté en payant une rançon : « Pour moi, dit-il, je n'ai pas d'or ; mais si j'en avais, je ne voudrais pas racheter les Anglais de leur déshonneur ».

Digitized by Google

# L'ABBAYE

DE

# NOTRE DAME DU VŒU

## (PRÈS CHERBOURG)

*(Suite)*

## SES ABBÉS

### CHAPITRE VI

GUILLAUME I (1225 jusques vers 1235)

Guillaume, chanoine du Vœu, occupa le siège abbatial aussitôt après la mort d'Eudes, et c'est probablement à lui qu'à la fin de 1225, « Thomas, abbé de Saint-Sauveur et son couvent cèdent, moyennant 5 sous de rente, la terre qu'ils ont à Neuville (1). » Cependant le premier document dans lequel nous rencontrons le nom de Guillaume date de mars 1226; c'est un acte chirographaire de l'abbé du Vœu et son couvent donnant à Herbert Lhôte, pour cinq quartiers de froment, quatre sous et six gélines de rente, plusieurs terres assises en Réville.

La même année 1226, l'abbé et le couvent de Cherbourg paient 10 livres tournois l'abandon fait par Guillaume des Barres, chevalier, de toute réclamation sur les tènements Hortepel, Boissart, Ansgier situés en Saint-Marcouf, et sur trois masures dans la paroisse Sainte-Marguerite de Neuville (2).

Ce fut aussi en 1226, le 8 novembre, que mourut Louis VIII, roi

(1) Cartulaire du Vœu, H 2995.
(2) Ibidem, H 2996 et 3404.



Digitized by Google

de France, et commença le règne de Louis IX qui, monté sur le trône à l'âge de douze ans, l'illustra par sa sainteté.

Cependant Henri III, roi d'Angleterre, désirant profiter des soucis donnés à la régente Blanche de Castille par les hauts barons français, avait renoué des intrigues avec les seigneurs de notre province, dont un grand nombre regrettaient vivement la brusque rupture de l'union anglo-normande. La puissante famille des Paisnel et ce qui restait au Cotentin de la grande maison des Bohon répondirent avec empressement aux avances de Henri III et commencèrent à préparer ce soulèvement qui, en 1229, essaya de remettre la Normandie sous la domination du souverain anglais. De son côté, celui-ci mit la plus grande bonne volonté à s'y créer des partisans; c'est sûrement le motif qui lui fait confirmer (juin 1227) à notre abbaye le manoir de Hacq avec l'église, ses franchises et ses appartenances, qui comprenaient des terres à Glevestone, Brandone et Ryngesthoppe, au comté de Lincoln, terres dans lesquelles elle avait libre garenne (1).

A cette même époque, Robert Folliot, seigneur de Morfarville, confirmait, lui aussi, aux chanoines du Vœu, deux tènements à eux donnés en Barfleur par Guillaume, son frère et Martin Leflamand; en Gatheville, par Robert Durescu, chevalier, et Guillaume de Gatheville, fils Onfroy (2).

Mais la noblesse et l'Église n'avaient pas le monopole des possessions territoriales. Il y avait alors à Cherbourg un riche bourgeois armateur, Jean des Vaux, dont nous avons déjà cité le nom. Ce Jean des Vaux (*de Vallibus*) achetait ou fieffait des terres de tous côtés : à Cherbourg, à Sainte-Croix-Hague, à Octeville, etc. En dernier lieu, il avait acquis de Guillaume Rualem un grand tènement en Saint-Germain-à-la-Hague, tout près de ceux qu'en 1224 le même chevalier avait donnés au Vœu. Désirant arrondir ce nouveau domaine, Jean des Vaux obtint (mars 1227) de Guillaume, abbé du couvent de Sainte-Marie, la rétrocession de cette propriété, qui lui fut concédée avec : en Cherbourg une terre appelée le Franquet et quatre masures, dont une en la rue Neuve (*in vico novo*); en Octeville des terres assez considérables au travers des Fourches et de la chapelle Sainte-Honorine; à Side-

(1) Cartulaire du Vœu, H 2300.
(2) Ibidem, H 2316, et M. Desmons, *Hist. manuscrite de Cherbourg*, p. 493.

Digitized by Google

ville, la terre que les chanoines avaient reçue de Hugues d'Eschaulleclin; en Osmonville, trois vergées, qui avaient été données par trois frères : Raoul, Robert et Onfroy Le Clerc, pour leurs âmes et celles de leurs ancêtres. Jean des Vaux tiendra tous ces biens des religieux en leur payant annuellement un demi-quartier de froment et 16 sous monnaie courante (1).

Dans nos Études sur Héauville, nous avons édité deux documents constatant la donation, faite à ce prieuré par Guillaume le Conquérant, du patronage de l'église Sainte-Marie des Pieux (2), dont le curé Hugues (*Helgo presbyter*) venait de mourir, et déjà, dans notre premier ouvrage sur la même maison, nous avions cité un confirmatur aussi inédit du roi Henri Ier confirmant, vers 1131, la donation de son père (3). Toutefois cette largesse n'emportait le patronage que de la moitié de l'église, moitié connue sous le nom de « grande portion des Pieux »; l'autre, « la petite portion », ayant été aumônée en 1090 (4) par Néel le Vicomte à son abbaye de Saint-Sauveur, qui l'a conservée jusqu'à la Révolution.

Je ne sais ni comment ni pourquoi le patronage en question cessa d'appartenir aux moines d'Héauville. Toujours est-il que, vers 1220, Robert de Baubigny (5) le possédait, et, vers 1224, le vendit avec la terre des Pieux à un chevalier que Toustain de Billy appelle d'abord (6) Michel Murdrac, et plus loin (7) Michel Mansel, tandis que les divers documents du Cartulaire de notre abbaye donnent à ce personnage le nom de Michel Maucael, Malcael, Maukael, que l'ensemble des chartes prouve être vraiment le nom différemment orthographié du nouvel acquéreur. Or, ce seigneur se proposait de gratifier l'abbaye du Vœu de cette acquisition. Il le fait par une charte dont nous ne connaissons pas exactement la date, mais qui fut sans doute donnée vers 1224 ou 1225. Puis, désirant assurer autant que possible sa donation, il adresse à l'évêque de Coutances une lettre curieuse par les

(1) Cart. du Vœu, H 2444.

(2) *Encore Héauville, R. C. N.*, n° de janvier 1901, p. 348; T. P., p. 4.

(3) *Etudes hist. sur le prieuré d'Héauville, R. C. N.*, n° du 15 mai 1898; T. P., p. 25 et 26.

(4) L. Delisle, *Hist. de Saint-Sauveur*, pièces justificatives, p. 53.

(5) Les Baubigny étaient une branche de la maison de Bricquebecq.

(6) *Hist. ecclés. du diocèse de Coutances*, p. 333.

(7) Ibidem, p. 362.

Digitized by Google

détails qu'elle fournit sur la conduite tenue en ces temps-là, lorsqu'on voulait aumôner quelque possession aux églises et aux monastères : « A vénérable personne notre père en Jésus-Christ, « Hugues, par la grâce de Dieu, évêque de Coutances, Michel « Maukael, son serviteur en toutes choses, salut. Sachez que pour « le salut de mon âme, de celles de mes prédécesseurs et succes- « seurs, j'ai donné, concédé et même confirmé, par ma charte, en « pure et perpétuelle aumône, à Dieu, à l'église Sainte-Marie du « Vœu, près Cherbourg, et aux chanoines qui y servent Dieu, le « patronage de la moitié de l'église des Pieux (*patronagium « medietatis ecclesie de Podiis*). C'est pourquoi je vous requiers, en « qualité de seigneur et père spirituel, que pour l'amour de Dieu, « il vous plaise recevoir et admettre les dits chanoines à ce patro- « nage. Pour obtenir cette grâce, je vous envoie à Coutances, ce « jour de Pâques, le mémoire de mes dettes, ainsi que vous me « l'avez ordonné étant à Valognes dans votre chambre. Si vous « m'accordez cette faveur, je demeurerai éternellement votre « obligé. Portez-vous bien dans le Seigneur (1). »

Comme on l'aura remarqué par cette lettre, les évêques n'avaient pas attendu l'intervention de l'État pour réglementer les donations pieuses, et ils ne les approuvaient qu'après une enquête minutieuse, dans laquelle ils examinaient soigneusement si les donateurs étaient en situation de les faire sans préjudice pour personne.

Cette vente et cette donation furent confirmées en 1229 par Roger des Monts (*Rogerius de Montibus*) (2); ce qui n'empêcha pas Robert de Baubigny d'élever des prétentions sur ce patronage qu'il avait vendu. D'où, devant le bailliage de Valognes, un procès renvoyé à la Cour du Roi, puis de là devant le grand bailli de Cotentin, jugé enfin (janvier 1230) en l'assise de Carentan, le samedi après la fête saint Hilaire; résultat que Jean de Friscamp s'empresse de faire connaître à Hugues de Morville, lui écrivant que l'abbé du Vœu y a produit deux chartes, l'une dudit Robert de Baubigny attestant qu'il a transféré à Michel Malcael sa terre des Pieux avec le patronage de la moitié de l'église de cette paroisse, l'autre de Michel Malcael lui-même donnant ce patronage

(1) Cartulaire du Vœu, H 3268.
(2) Ibidem, 3276.

Digitized by Google

à l'abbaye. Au vu de ces titres, les chevaliers qui étaient à l'assise ont, à l'unanimité, adjugé le patronage à l'abbé et ont même décidé qu'il doit avoir la féauté du curé de cette portion. C'est pourquoi le bailli mande au prélat de faire rendre cette féauté par Raoul Maucael (1) alors titulaire du bénéfice, auquel, sur la présentation des chanoines du Vœu, il avait remplacé Guillaume de Baubigny, mort récemment. Et l'évêque de Coutances s'empresse à son tour de rendre ce jugement officiellement public.

Presque en même temps prenait fin un autre différend, que nous racontent Toustain de Billy (2) et Rouhaut (3), entre les abbé et couvent de Notre Dame du Vœu d'une part, et Thomas de Mortain, encore titulaire de la cure de Nacqueville, quoique devenu chanoine de Coutances. Ils s'agissait de régler leurs prétentions réciproques sur la chapelle Saint-Clair. Deux chanoines de Bayeux, Guillaume de Tancarville (4) et Jourdain de Rouen, pris pour arbitres, tranchèrent la question en décidant que la chapelle resterait aux religieux, moyennant le paiement, au jour saint Clair, d'une rente de 10 sous qu'ils feraient au dit Thomas et à ses successeurs.

En 1230, le XII des calendes de janvier, notre abbé Guillaume fut désigné par le pape Grégoire IX, avec l'abbé de Lessay, Robert II Pasturel, pour connaître de l'appel venu en Cour de Rome d'une sentence de l'Official d'Avranches, qui avait approuvé l'excommunication lancée par Raoul de Villedieu, abbé du Mont Saint-Michel, contre Raoul des Iles. Forcé par les infirmités à descendre du siège abbatial, ce dernier vécut en paix sous son premier successeur Thomas des Chambres, mais aussitôt Raoul de Villedieu intronisé, il s'éleva entre eux une querelle dont la cause nous est inconnue, et dans laquelle cependant tous les torts n'étaient pas au nouvel abbé. Quoiqu'il en soit, les délégués pontificaux s'en étant remis à l'arbitrage de plusieurs religieux du

(1) Toustain de Billy, *Hist. ecclés. du diocèse de Coutances*, p. 362, l'appelle mal à propos Mouchant.

(2) Même ouvrage, p. 363.

(3) *Vies des évêques de Coutances*, p. 219.

(4) Assez habitué aux mauvaises lectures, Toustain de Billy l'appelle Guillaume de Toucarville, mais c'est bien Guillaume de Tancarville qui est le vrai nom de ce chanoine, dont on trouve, au cartulaire de l'église de Bayeux, le testament et plusieurs chartes. Il mourut en 1240. (Lechaudé, II, p. 455).

Digitized by Google

Mont, l'ancien supérieur refusa de se soumettre au jugement de ses anciens sujets et fut de nouveau excommunié (1). Un peu plus tard intervint enfin, entre les deux moines, un arrangement, auquel présida l'évêque d'Avranches, Guillaume d'Ostilly (2).

En 1231, les affaires du Vœu amenèrent, elles aussi, une sentence d'excommunication. Les abbés de Caen, celui d'Ardennes et son prieur furent délégués par le pape pour juger « une cause que les abbé et couvent de Cherbourg avaient contre Foulque Mansel ». Mais le dit chevalier refusa de comparaître devant eux. Ils l'excommunièrent, avec recommandation à tous d'éviter soigneusement le coutumace, jusqu'à ce qu'il ait sollicité humblement l'absolution. Le seigneur censuré ne tarda sans doute pas à faire cette démarche, car, dès l'année suivante, il donnait une charte ratifiant la vente faite par Thomas Boet d'une terre assise en Réville et tenue de lui par Guillaume Carbonnel. Quelques jours auparavant, ce même Foulque Mansel avait vendu à notre abbaye cinq champs ayant appartenu à son frère feu Thomas de Commendal, et, le dimanche de la Sexagésime, frère Guillaume Vincent, chanoine du Vœu, en était saisi au nom de sa communauté devant la paroisse d'Anglesqueville-Lestre.

La baronnie de Sainte-Geneviève s'agrandissait ainssi peu à peu. En 1232 elle s'accrut encore, en cette paroisse même, des tènements de Roger fils Liècc, Guillaume Chevalier, Jean Le Couvey, Geoffry fils Emma, que vendit au couvent de Cherbourg Robert Vallecan, fils Raoul (3).

Suivant le nécrologe du Vœu, Guillaume I mourut le XII des calendes de janvier (21 décembre); mais en quelle année? Impossible de le préciser. Pourtant il semble certain que ce fut à lui qu'en 1234 Richard des Moutiers assigna en Saint-Pierre-d'Alonne une terre située sur le Mont près du ruisseau venant du hameau Bosquel, du côté du moulin Ketefi, terre dont on avait posé les bornes devant Richard de Querqueville, prieur de la Taille, Guillaume Le François, son compagnon, chanoines de Notre Dame du Vœu, le dit chevalier et plusieurs de ses amis.

Ce fut encore en ces temps que notre abbaye reçut ou acquit la seigneurie de Biville. La moitié de cette paroisse dépendait du fief

(1) *Gallia christ.*, XI, col. 522.
(2) *Gallia christ.*, XI, col. 484.
(3) Cartulaire du Vœu, H 3331, 32, 33, 3436 et 2322.

Digitized by Google

de Rafoville (1) appartenant à Thomas de Gorges. Or, entraîné très probablement par ses alliances avec la famille de Bohon presque tout entière devenue anglaise, ce seigneur Thomas prit part, en 1230, à la conspiration et au soulèvement des Pesnel contre le jeune roi de France Louis IX. Le roi d'Angleterre Henri III, débarqué à Saint-Malo, s'avança rapidement vers le Cotentin pour y soutenir ses alliés. En passant il prit Saint-James; Pontorson se rendit sans résistance, et c'est peut-être à cette place forte que fait allusion un jugement de l'Échiquier de Normandie rendu en 1237, contre « Thomas de Gorges, qui livra une forteresse du seigneur roi en la main de ses ennemis et s'en alla en Angleterre (2) ». C'est qu'en effet la révolte fut promptement vaincue, malgré cette intervention de Henri III aidé du duc de Bretagne; les révoltés prirent la fuite et, comme le château des Pesnel à la Haye, le manoir de Thomas, atteint lui aussi de forfaiture, fut détruit, ses biens confisqués (3) et une partie fut incorporée au domaine royal (4), tandis qu'en Biville, la presque totalité des possessions du seigneur de Gorges venait à l'abbaye du Vœu, ce qui amena même entre nos chanoines et le prieur d'Héauville, un débat de tenure sur Guillaume Vaslet et Guillaume fils Néel, différend qui, après avoir été soumis à toutes les juridictions, prit fin par la donation faite au prieuré d'une terre achetée 100 sous par l'abbé de Cherbourg (5).

## CHAPITRE VII

### ROGER I DE VAUVILLE (1235-1240)

Un chanoine du Vœu nommé Roger succéda à Guillaume I. Roger appartenait à cette branche de la grande maison de Bricque-

(1) Grand fief dont le chef était assis en Saint-Eny, possédait de nombreuses dépendances dans tout le Cotentin. Voir *Encore Héauville, R. C. N.*, n° du 15 mai 1901, p. 528, et T. P., p. 15 et 30.

(2) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, XXII, 377; *Jugements de l'Échiquier*, n° 663, ad ann. 1237.

(3) « Nobiles illi miserabiliter fecerunt, Rex Francorum in continenti exhederavit eos, castella et omnia quæ illis erant potenter in sua jura convertens. » (Mathieu Paris, *Hist. Major.*).

(4) Archives de la Manche, A 3851, 3810, 3866, etc., et *Polypticum diœcesis Constantiensis*, p. 512.

(5) *Encore Héauville, R. C. N.*, n° du 15 juillet 1901, p. 26, et T. P., p. 35.

Digitized by Google

becq, qui, fixée de très bonne heure à Vauville, prit le nom de cette paroisse. Nous avons déjà rencontré quelques-uns de ses membres; d'abord Guillaume, aidant si largement le duc Guillaume (1061) à fonder sa collégiale au château de Cherbourg (1) comme il l'aida bravement à conquérir l'Angleterre; puis Richard, son petit-fils, fondant lui-même vers 1160 le riche prieuré Saint-Michel de Vauville (2), tandis que d'autres membres de sa famille enrichissaient de leurs dons certaines églises et maisons religieuses du pays, entre autres Guillaume de Vauville qui, en 1155, aumônait à Saint-Sauveur l'église Saint-Jean-des-Chesnes en Jersey et tout ce qui lui appartenait dans l'église Saint-Pierre de Fontenay-sur-le-Vey (3).

Notre nouvel abbé était probablement le petit-fils de Richard, et dès lors l'oncle du seigneur Gauvain, ami du bienheureux Thomas.

Le premier acte auquel nous trouvions le nom de Roger de Vauville est une charte de 1236 par laquelle Roger, abbé de Sainte-Marie-du-Vœu, et son couvent donnent, sa vie durante, à Durand Danclin, clerc, un champ situé à Cherbourg sur le douet du Nouet, du côté de la rue Sainte-Trinité. Après la mort du preneur, ce champ revertira à l'abbaye, à qui l'avait donné Mathilde, fille de Raoul Cauvin (4).

Une autre Mathilde, Mathilde de la Buscaille, fille de Robert de Querqueville, chevalier, dans le temps de son veuvage, aumônait (1236) au Vœu un quartier de froment, deux pains de deux mançais et deux chapons de rente qu'elle percevait, au hameau de Reineville en Benoitville, sur les héritiers de Roger Cocoin, à cause de la terre que Guillaume, son frère, lui avait donnée en libre mariage. Cette aumône servira à la pitance des chanoines le jour de l'obit ou service anniversaire de la donatrice, dont le dit frère ratifie la largesse (5).

L'année suivante (1237), une troisième Mathilde, fille de Thomas d'Anneville, et son mari, Guillaume de Montigny, cheva-

(1) *Fondation de l'abbaye du Vœu, R. C. N.*, n° du 15 juillet 1900, p. 51 et 57, et T. P., p. 13 et 19.

(2) *Notes historiques sur le prieuré de Héauville, R. C. N.*, n° du 15 mai 1868, et T. P., p. 33.

(3) Cartulaire de Saint-Sauveur, fol. 88 recto, cart. 31.

(4) Cartul. du Vœu, H 2447.

(5) Cartul. du Vœu, H 2391.

Digitized by Google

lier, donnent, en la paroisse d'Anneville, une acre de terre valant une mine de froment (1), mesure du lieu. Quelques années après (1240), ces pieux donateurs y ajoutaient une demi-acre tenue par Robert du Puits (*de Puteo*), sur lequel les chanoines percevront chaque année un quartier de froment d'hiver *pour confectionner le pain des messes à célébrer dans leur abbaye.* De plus, par le même acte, Guillaume et Mathilde confirment au Vœu deux acres de terre situées dans le flac de la Pierre, aumônées par Robert Giser pour l'âme de son oncle, Raoul Picot, tué dans une rixe par ce même Robert du Puits, qui, pour arriver sur ce sujet à paix et accord, avait cédé au dit neveu les huit vergées en question (2). Toutes donations que, sur la prière de Guillaume de Montigny et de sa femme, Hugues de Morville ratifie de son sceau. En même temps il écrivait à Jean de Friscamp, bailli de Cotentin, que Guillaume Piet vient d'être excommunié « pour s'être résilié d'un arrangement fait avec les religieux de Notre Dame du Vœu, et ce pour autant de temps qu'il persisterait en son opiniâtreté à ne pas tenir ce qu'il a promis (3).

En 1238, Robert Folain, prêtre, ajoutait à ces largesses toute la terre qu'en Neuville tenait de lui Richard du Chemin (*de Chemino*), et un pré avec les Corchires d'Estonneville, tandis qu'en Querqueville Richard de Hiéville et Ibert, son fils, donnaient à l'abbaye cinq champs aux travers de la Marche, de la Valette, de Neteric et de la Pierre. La même année, un autre seigneur, Raoul Morvan, fils du chevalier Guillaume Morvan, aumôna à Notre Dame du Vœu la masure que « tient de lui le roi (*rex*) en Saint-Jean-de-Torgisville (de la Rivière), et ratifia la donation faite depuis quelques années dans la même paroisse par Me Roger Poutrel, de deux terres, dont l'une située à la cornière du cimetière du côté du Mont, l'autre du côté de la mer (*inter monasterium et mare*), et d'une troisième assise en Saint-Maurice, au-dessus de la mare Trutain (*supra maram Trutani*) (4).

(1) A cette époque le sextier de blé ou un peu plus de quatre boisseaux coûtait 5 sols 7 deniers.

(2) Cartul. du Vœu, H 2325 et 2326.

(3) T. de Billy, *Hist. ecclés. du diocèse de Coutances*, I, p. 378. — En cette même année, sur la présentation des abbé et couvent du Vœu, Hugues de Morville conféra la cure de Hardinvast a Jean Joë, clerc.

(4) Cartulaire du Vœu, H 3301, 2402 et 2403.

Digitized by Google

Toujours en 1238, pendant son veuvage, Lucie, dame du Quesnay (*de Kesneto*) (1), donne tout le revenu qu'elle a dans le manoir de Valognes aux chanoines de Sainte-Marie du Vœu, desquels le tiendra désormais Raoul, fils de Michel Maukael; à cette première largesse, la même bienfaitrice ajoute la terre du ménage Guillot, situé en Lieusaint; Simon de Valognes, plusieurs rentes en froment, pains, gélines; Guillaume Baurelois, clerc, neuf boisseaux de blé à prendre chaque année sur une pièce de terre assise auprès du ménage des Lépreux, et Richard de Tonneville, un quartier de froment à percevoir sur le tènement de Renaud du Bosc (2).

En cette même année 1238, le 27 octobre, mourut le grand et saint évêque Hugues de Morville, qui avait si bien compris le bienheureux Thomas Hélye et, d'un pieux instituteur devenu cénobite, avait fait, pour la grande édification du diocèse, un saint missionnaire. Voici en quels termes le nécrologe de Sainte-Marie du Vœu signale cette mort : « Le VI des calendes de « novembre mourut Hugues de Morville, d'heureuse mémoire, « évêque de Coutances, qui nous a donné deux gerbes de la dîme « de Sainte-Geneviève, un quartier de froment, deux pains, deux « gélines et vingt œufs de rente; mourut aussi le même jour « Nicolas, son père. Il a été résolu en plein Chapitre, du consente- « ment du révérend seigneur abbé et de tout le couvent, qu'à « l'avenir un service solennel et une grand'messe seront célébrés « pour le dit Hugues, évêque de Coutances. »

L'année qui suivit cette mort, Raoul Quentin, bourgeois de Cherbourg, aumôna en Equeurdreville tout son clos des Groseilliers (*Closum de Grosilliers*), à condition que les chanoines lui paieront, sa vie durante, un quartier de froment, et qu'après sa mort le revenu de ce clos serait assigné pour leur pitance au jour de son anniversaire (3).

Roger de Vauville venait d'obtenir du pape Grégoire IX une bulle confirmant toutes les possessions de son abbaye, mais ces sortes de confirmations étaient loin d'immobiliser les biens de ceux à qui elles étaient données, aussi presqu'aussitôt l'abbé et le couvent de Sainte-Marie vendaient à Gislebert, abbé du Val-

(1) Le Quesnay, près Valognes, jadis l'un des grands fiefs du Cotentin. — Le sceau de Lucie portait un lys à cinq branches.

(2) Cartulaire du Vœu, H 3826, 3827 et 3736.

(3) Cartulaire du Vœu, H 2588.

Digitized by Google

Richer (1), tout ce qu'ils possédaient en Englesqueville et à la Bonneville-sur-Touque (2). Du prix de cette vente, nos chanoines achetèrent en Aseville (1240), de Robert Morin, deux pièces de terre contenant cinq acres et demi, sur lesquelles est assise la maison du vendeur, et de Richard de Vasteville, prêtre, un quartier de froment et une oie de rente à prendre sur la terre que tenait de lui Guillaume Angot, au Ham.

En 1243, R., abbé du Vœu, et son couvent cédèrent ces dernières acquisitions à Robert de Cristetot. Mais quel était ce R., abbé du Vœu? Était-ce encore Roger de Vauville? Était-ce déjà son successeur? Le nécrologe se contentant de nous dire que Roger de Vauville mourut le XIV des calendes de décembre, « decimo quarto kalendas decembris (18 novembre) obiit frater Rogerius de Vauvilla, abbas hujus ecclesie », sans indiquer l'année, admettons que ce fut en 1240 et que, dès lors, l'abbé fieffateur était le suivant.

*(A Suivre).*

L. COUPPEY,
Curé de Clitourps.

(1) Abbaye du diocèse de Bayeux, non loin de Vire.
(2) *Gallia christ*, XI, col. 7447.

Digitized by Google

# L'ABBAYE DU VALASSE

*(Suite)*

## CHAPITRE IX

L'ABBAYE DU VALASSE SOUS LA GESTION DU CHANCELIER PHILIPPE HURAULT DE CHEVERNI, REPRÉSENTÉ PAR SON FRÈRE RAOUL HURAULT DE CHEVERNI. — SON FILS PHILIPPE HURAULT DE CHEVERNI, ÉVÊQUE DE CHARTRES, LUI SUCCÈDE. — IL REMET LES SCEAUX DE FRANCE A HENRI IV.

La *Gallia christiana* et le Père Arthur Dumoustier dans sa *Neustria pia* donnent pour successeur à Antoine Olivier, Raoul Hurault de Cheverni. Les archives de l'abbaye mentionnent, après l'évêque de Lombez, maistre Martin de Beaune, chancelier de Catherine de Médicis, petit-fils de Jacques de Beaune, baron de Semblançai, exécuté au gibet de Montfaucon en 1527. Il était abbé de Coullombs et du Valasse.

Le 5 janvier 1569, on le voit, en son abbaye du Valasse, vendre à Charles Graindor, Olivier Boutren et Pierre de Ville-Dieu, plusieurs pièces de terre appartenant à l'abbaye [1], et le procureur de l'abbaye verse à son procureur Jean Cruet, sieur du Puy, le produit de cette vente, pour payer en partie les *taxes* et *cotisations* dues pour les affaires du roi [2]. La Cour, à bout de ressources, avait obtenu du clergé l'aliénation des biens de l'Église jusqu'à la

1. *Arch. dép.*, Val., origin.
2. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

somme de 570.000 écus d'or[1]. Le diocèse de Rouen, pour sa part, était taxé à 114.114 livres.

Après Martin de Beaune, le bénéfice du Valasse vint entre les mains du chancelier Philippe Hurault de Cheverni, mais il figure dans l'histoire monastique sous le nom de Raoul de Cheverni. Voici comment s'explique ce fait : par un indult accordé au Parlement de Paris, et ensuite réclamé par les autres Parlements, « chaque conseiller avait droit, sous le nom d'un tiers, au premier bénéfice qui, après sa réception, viendrait à vaquer dans l'archevêché ou l'évêché que ce magistrat aurait désigné lui-même, en se faisant recevoir dans son office[2] ».

C'est par suite de cet indult que l'abbaye du Valasse passa sous la gestion de Raoul de Cheverni, l'un des sept frères du chancelier.

Le comte Philippe Hurault de Cheverni, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1554, suivit en Pologne le duc d'Anjou, et devint son chancelier. Quand le duc fut roi de France sous le nom de Henri III, il lui confia les sceaux de France à la mort du chancelier de Birague; mais il les lui enleva sur la fin de son règne.

Cheverni a laissé des mémoires écrits avec une impartialité rare dans ces temps de divisions et de troubles. Ils débutent par la généalogie de la famille de Cheverni. On y voit d'illustres alliances. Le marquis de Nesle, son gendre, succomba à la bataille d'Ivry, « blessé en quinze endroits de son corps ». Sa deuxième fille épousa Gilbert de la Trémoille, sieur de Royan. Deux membres de sa famille périrent à la bataille d'Auray. Son père, Raoul de Cheverni, mourut auprès de Lautrec, au siège de Naples. On trouve parmi ses ancêtres ou ses alliés, un évêque d'Autun, un abbé de Marmoutiers, un archevêque de Tours, et Renaud de Beaune, petit-fils du surintendant Semblançai. Lui-même épousa « damoiselle Anne de Thou », fille de Christophe de Thou, président au Parlement de Paris.

Le 19 septembre 1578, Anne de Thou donna le jour à son second fils, qui deviendra plus tard abbé du Valasse.

A son baptême, en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, il eut pour parrains le cardinal de Birague, chancelier de France, le maréchal de Matignon; et pour marraine, Melle de Vaudemont,

1. H. Martin, *Hist. de France*, X, 302.
2. Floquet, *Hist, du Parlem. de Norm.*, II, 216.

Digitized by Google

sœur de la reine régnante; « lequel, dit Philippe de Cheverni, fut « nommé de mon nom, et, dès lors, par moy destiné à estre « d'Église. Le dit cardinal luy ayant, en signe de ce, mis au col, « sur les fonds, une assez belle croix pastorale de grands saphirs « qu'il portoit d'ordinaire[1] ».

Après la mort du roi Henri III, Henri IV, de son camp de Falaise, fit offrir la dignité de chancelier à Groulard, président du Parlement royaliste à Caen, par le fameux d'O, surintendant des Finances. Il y aura, dans cette grande charge, de nombreux abus à tolérer, d'autres non moins grands à commettre. Groulard voudra-t-il s'y prêter? consentira-t-il au moins à fermer les yeux? Le surintendant eut mission de le pressentir. « Non, répondit Groulard, si je devenais chancelier, je me conduirais tout autrement. » C'en est assez, les sceaux retourneront à Hurault de Cheverni, homme moins raide, qui n'aura point tous ces scrupules et qui sera plus commode dans une Cour où déjà tant d'intrigants se démènent. « Ils avaient bien vu que je n'estois point leur « homme, disait Groulard; aussi ne m'en ont-ils plus parlé[2]. »

Henri IV envoya Emery de Thou, l'historien, vers Philippe de Cheverni, son beau-frère, avec une lettre de sa main, pour le gagner à son service. Cheverni demanda un mois pour mettre ordre à ses affaires. Pour l'actif Béarnais. c'était trop long : il lui donna huit jours.

Le nouveau chancelier dut partir précipitamment, « laissant là « tous ses enfants à sa maison d'Eschimont, et nombre suffisant « de toutes personnes pour les servir et les garder et ma dite « maison, avec quelques soldats que je choisis dans mes terres et « quelques-uns d'extraordinaire que l'on faisoit entrer en garde « tous les jours, tous de mes subjets et villages ». Peu satisfait de ces précautions, « voyant la commodité que j'avois de tirer avec « seureté mes pauvres enfants que j'avois laissé à Eschimont, et « les oster de péril et des continuels desseins que l'on faisoit tous « les jours, en Beausse, de les prendre prisonniers pour m'affliger « et m'incommoder grandement, je priai le maréchal d'Aumont, « qui allait en Bretagne, de les prendre et conduire en Tourraine; « ce qu'il fit ».

1. *Mémoires*, 240.
2. *Hist. du Parlem.*, III, 454.

Digitized by Google

Son abbaye du Valasse n'était guère plus en sûreté que sa maison d'Eschimont. Après tous les ravages et saccagements qu'elle avait soufferts, elle était encore exposée aux courses des partis, aux coups de main des Ligueurs et des royalistes.

Le pays de Caux comptait un grand nombre de Ligueurs. Rouen, le Havre, Montivilliers, Caudebec, Saint-Valery avaient adhéré au formulaire de la Ligue. Beaucoup de seigneurs, qui avaient hésité entre la Ligue et Henri IV, tant que vécut Henri III, après la mort de ce roi catholique, passèrent à la Ligue; et tandis qu'en Allemagne, en Suède, en Angleterre, les rois et les ducs disposaient de la religion de leurs peuples, la France resta fidèle à sa foi et à sa royauté catholique. Quand Henri IV voulut s'assurer de la contrée pour préparer le siège de Rouen, il la trouva en grande partie au pouvoir de la Ligue. Il lui fallut, pour la soumettre, la faire occuper et parcourir par ses armées.

Le 4 et le 15 janvier 1591, le maréchal de Biron, toujours aux prises, comme son roi, avec les difficultés d'argent, campait à Fécamp, et, par le bailli, faisait lever des tailles. En avril 1592, les soldats de Henri IV faisaient le siège de Saint-Valery. Lui-même, au camp de Valliquerville, tenait tête au chef de la Ligue et au duc de Parme, tandis que ses fourrageurs parcouraient au loin la campagne.

Les seigneurs se mettaient aussi de la partie. Jean de Canouville, sieur de Raffetot, avait fortifié son château de Raffetot, et, avec les deux frères Blondel de la Moissonnière, faisait *courses* et *contraintes* et tenait fort sur ses terres contre la Mailleraye, lieutenant pour le roi, dans le pays de Caux [1].

Fontaine-Martel, à la tête d'une troupe de partisans, faisait le siège du château de Bacqueville.

Les démêlés de Villars, gouverneur du Havre, avec ce seigneur, avec les Grillon et les Boisrosé, étaient continuels. Courcy et Boisrosé lui enlevèrent Caudebec et Lillebonne.

Ces armées ont laissé sur le sol la marque de leur passage. Le plateau qui domine le *Chemin des Mares*, à main gauche, presque en face la *Mare aux Loups*, montre, dans le bois, aujourd'hui calme et silencieux, un campement, témoin encore intact de la marche des troupes.

1. Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, III, 44.

Digitized by Google

Sur la colline qui regarde le *Chemin des Mares*, dont elle n'est séparée que par les *Plantis* et le vallon qui descend vers le presbytère, à la *Roche*, au-dessous de l'excavation creusée pour la pierre druidique, le chemin qui descend de ce retranchement naturel vers l'église, marche parallèlement à un fossé qui peut avoir servi de défense militaire.

L'église de Gruchet se trouve au pied de ces deux collines, construite en pierre blanche du Valasse, à peu près à la même époque que les chœurs de Saint-Eustache et de Raffetot, bâtis par le monastère du Valasse et probablement par Pierre Boutren. Elle porte aussi les marques de cette malheureuse époque. On voit sur son transept du midi de nombreuses traces de balles. Les assiégés avaient dû se cantonner dans les combles : c'est surtout autour de l'ouverture qui les éclaire que se concentrent les coups d'arquebuse.

Située sur les routes parcourues par les armées, l'abbaye du Valasse ne paraît pas avoir souffert de leur passage.

Depuis qu'Antoine Olivier avait disparu, on ne rencontre plus, dans les archives, traces de difficultés, plus de tiraillements, plus de plaintes ni du côté de l'abbé ni de la part des religieux. Le prieur claustral Guillaume d'Orange et le cellerier Robert lè Lièvre, conjointement avec Raoul Hurault, prête-nom du chancelier, s'occupaient de la vente de plusieurs terres afin d'acquitter la lourde somme à laquelle l'abbaye avait été taxée « pour subvenir « aux frais de la guerre faite pour la deffense de l'Église « catholique ».

Raoul Hurault écrivit à cette occasion une lettre dans laquelle il manifeste sa confiance et son affection envers les religieux. « J'ai reçu votre lettre du XXIIII janvier et la copie de la commission « que les députés, pour l'aliénation du domaine de l'Église, ont « fait signifier pour la vente du domaine de l'abbaye du Valasse, « jusqu'à la somme de 3.900 livres » accordée au roi et autorisée par le pape le 18 juillet 1576; « j'ai pareillement vu que vous et « les autres religieux, avez trouvé bon de mettre en vente les « terres que vous me signalez. Pour l'assurance que j'ay de vos « intégrités et du bon zèle quant à la conservation des droits et « biens de l'abbaye, j'approuve votre choix..... Quand mon neveu « aura ses bulles et qu'il cognoistra le bon mesnage dont vous y « aurez usé, cela lui donnera plus d'occasion de vous gratiffier en

Digitized by Google

« ce que vous aurez besoin de luy, vous priant affectueusement « cependant d'assister aux adjudications et de faire en sorte qu'il « n'en soit vendu que pour la somme que le roi demande..... Il y « a un nommé Monsieur Pierre Dujardin qui m'a escript une « lettre par laquelle il me mande qu'il a esté et est encore « procureur fiscal de l'abbaye; et d'autant que je n'en suis point « asseuré, je vous envoie sa requête, en attendant que mon neveu « ait ses bulles..... Vous luy baillerez ce qu'il demande, si ainsi « est qu'il soit procureur, et userez en toutes les affaires de « l'abbaye et qui concernent les droits d'icelle et de mon nepveu, « comme j'en ai en vous fiance ».

« Blois, xe jour de febvrier 1577.

« Votre meilleur ami, Hurault de Cheverni. A frère Robert le « Lièvre, procureur de l'abbaye du Valasse. »

Parmi les terres mises en vente, figuraient la *Coste Fernagu;*
*Les Plantis*, bornés par le presbytère, 13 acres 1 vergée;
Une pièce de terre de 10 acres au Petit-Bec;
Une autre de 20 acres à Fongueusemare;
Une maison à Fécamp.

On vendit les Plantis à Olivier Boutren, 56 livres 10 sols *par chacun acre.*

Charles Graindor eut les 10 acres du Petit-Bec, *70 livres pour chacun acre.*

La pièce de terre de Fongueusemare fut adjugée à Jean Houel, de Montivilliers, *pour 100 livres tournois.*

Dans sa lettre aux religieux, Raoul Hurault parle en deux circonstances des bulles que doit recevoir son neveu. Ce fut en effet vers cette époque que le chancelier entreprit d'assurer à son fils des abbayes et un évêché.

« En cette année, dit-il dans ses mémoires, désirant établir la « condition de mes enfants, et ayant de longtemps fait dessein « d'en faire un d'Eglise, je choisis mon fils Philippe Hurault, lors « baron d'Uriel, pour le mettre de cette condition, le jugeant, « grâces à Dieu, assez bien nay et avec assez bon esprit pour « réussir en icelle ».

Le jeune baron avait alors quatorze ans, et il aimait les armes et le monde plus que ses frères.

« Néantmoins, luy ayant fait recognoistre ma volonté et l'asseu- « rance que j'avois qu'il prendroit après moy l'appuy et la



Digitized by Google

« conduite de tout le reste de la maison, il se soubmit respec-
« tueusement à ma volonté et bonne intention. »

Son père lui fit aussitôt prendre la soutane et mit auprès de lui « des gens de lettres et de conscience pour luy faire continuer et « augmenter ses estudes ordinaires et tascher de le rendre capable « des honneurs et dignités desquels je voulais le pourvoir, l'ayant « dès lors assuré de deux abbayes. De Pontlevoy, dont je lui fis « prendre le nom et que j'avais toujours conservé comme venant « de la maison des Cheverni, sous le nom de mon nepveu de la « Plisse; et de celle de Valasse en Normandie, que j'avais de « Monsieur du Puy, mon cousin, en récompense de celle de « Saint-Nicolas d'Angers dont m'avait gratifié le roi Henri III. De « cette façon, je commençai d'établir et de donner mon second « fils à l'Église[1] » (1593).

Cependant, Henri IV, après avoir fait abjuration à Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, fut sacré à Chartres par Nicolas de Thou, évêque de cette ville et oncle du jeune abbé de Pontlevoy et du Valasse.

L'évêque de Bourges, n'ayant pu faire cette cérémonie, m'accusa, dit le chancelier, « que j'avois voulu gratifier en cela « le sieur de Chartres, pour ce que je destinais mon fils pour son « successeur[2] ».

L'abbé de Pontlevoy et du Valasse fréquentait le collège de la ville de Chartres, sous la conduite d'un précepteur. Peu de temps après, son père le fit venir à Paris pour continuer ses études au collège de Navarre.

Ce fut alors qu'il fit pourvoir son second fils à Rome, de quatre abbayes par une même bulle, avec dispense de son âge, n'ayant lors que dix-sept ans; « et fut la première expédition que le pape « (Clément VIII) fit pour la France, qui me gratifia beaucoup en « cela ».

Les quatre abbayes étaient Pontlevoy, le Valasse, Royaumont et Saint-Père de Chartres. Il obtint celle de Royaumont de M. du Puy, son cousin à la mode de Bretagne, frère de M. de Bourges depuis archevêque de Sens.

L'évêque de Bourges était titulaire de l'abbaye de Royaumont,

1. *Mémoires*, 294-295.
2. *Mémoires*, 301.

Digitized by Google

« après avoir quasi eu tous les plus beaux bénéfices de France... « et avoir mangé et dissipé plus de cinquante mille livres de « rente... par mauvais ménage, ne lui restant plus que la dite « abbaye de Royaumont sur sa vieillesse, et qui estoit saisie de « tant de créanciers qu'il n'en pouvoit jouir, il la relégua à mon « fils. Le revenu était de 4.500 livres [1] ».

L'abbaye de Saint-Père, sise à Chartres, donnée par le roy aux sieurs de Roquelaur, de Fontenay et de Balé, gentilshommes qui servoient Sa Majesté, fut retirée de leurs mains par le chancelier.

Un petit château bon et fort, nommé Courville, voisin de la maison d'Eschimont, dépendait de l'abbaye de Saint-Père. « Des- « tinant mon fils pour parvenir à l'évêché de Chartres, je ne « pouvais lui en acquérir de plus propre et commode. »

Nicolas de Thou, évêque de Chartres, mourut âgé de soixante-dix ans. Comme c'était une place et dignité en l'Église « que je « luy avais moyennée et que j'avais toujours infiniment souhaitée « après luy pour l'un de mes enfants, j'en avais de temps en « temps pris et tiré des brevets de réserve, tant du feu roi « Henri III que du roi alors régnant ».

Dès que l'évêque de Chartres eut fermé les yeux, Cheverni en informa sans retard Mme de Sourdis. Et, comme cette duchesse allait recommander au roi le jeune Philippe, abbé de Pontlevoy et du Valasse : « Cela est fait, » lui dit Henri IV, et il commanda au sieur de Gèvre de délivrer le brevet, y compris le don de régale. Ainsi, dit le chancelier, « je vins au bout de ce que j'avais « si longtemps poursuivy et fis mon dit fils, évêque de Chartres. »

L'année suivante, le chancelier subit le même sort que Nicolas de Thou. Son fils Philippe, frappé de la mort inopinée de son père, se montra d'abord fort peu résolu. « Chacun, dit-il, s'aban- « donna aux cris pitoyables dans toute cette misérable maison, « et cela dura près de deux heures. Mais comme il faut tost ou « tard se résoudre à tout ce qu'il plaît à Dieu, et se conformer en « sa sainte volonté, excité par cent ou six vingts personnes, tant « maistres que serviteurs, qui estaient lors à Cheverni et par son « frère plus résolu que lui, couché sur un lict plus plain de « désespoir que de vye et véritablement incapable de toute conso- « lation, il s'advisa qu'il devait laisser les larmes pour les sœurs

1. *Mémoires*, 318.

Digitized by Google

« et pour les plus faibles esprits, et résouldre tout ce qu'il fallait « faire. »

Le jeune abbé du Valasse comprit qu'il devait, avant tout, rendre au roi les sceaux de France. Lui-même, dans un mémoire qui ne contient guère que cette relation, va nous dépeindre l'assemblée devant laquelle se fit cette remise, et la bienveillance du roi à son égard.

Il se conduisit en homme habile, connaissant bien le monde et ménageant adroitement les intérêts de sa famille. « Je pris les « sceaux qui furent tirés d'un coffre de la chambre du feu « sieur chancelier, gardant lui-même la clef et les petites clefs « d'argent du coffret d'iceulx, qu'il portait toujours à son col. « Lesquelles petites clefs, je mis de même au mien, et je baillai « des dits sceaux avec leurs sacs et porte-manteau de velours au « sieur de Chaunoy (intendant du chancelier défunt), que je « désirais qu'il vînt avec moi, le petit Grignolles et cinq ou six « autres de la maison; et avec cela je montai à cheval à Cheverni, « sur les sept heures du matin du vendredi trentiesme juillet 1599, « qui estoit deux heures après le déceds du sieur chancelier et « allai droit à Blois. »

Le roi était encore à Beaugency. Philippe descendit « au petit « logis d'en bas, soubs le château, qui estoit à mon dit sieur le « chancelier, dans l'intention d'aller incontinent trouver le roi ». Mais Messieurs du Conseil envoyèrent leur secrétaire prier l'abbé de Pontlevoy de venir les trouver. « Et pour ce, ayant bien « enfermé les sceaux dans un cabinet du logis, je montai au dit « château de Blois. »

Après que Messieurs du Conseil se furent *condolés* avec le fils du chancelier, ils lui proposèrent de remettre les sceaux aux plus anciens d'entre eux. L'abbé de Pontlevoy, bien avisé, répondit qu'il ne pouvait les remettre entre les mains de personne du monde autre que le roi lui-même; « mon père, dit-il, ayant eu « l'honneur de les avoir fidèlement gardés et tenus jusques à sa « mort ». Tous l'approuvèrent, « chascun étant bien aise que « son compagnon ne les eût pas; car ils étaient trois qui y « prétendaient ».

Le roi, consulté pour la remise des sceaux, répondit directement à l'abbé de Pontlevoy « qu'il ne les baillast à personne et « les gardast jusqu'à ce qu'il fût venu à Blois; et qu'il s'en confiait

Digitized by Google

« bien à moy après mon père; et que quand il me verrait, il m'en « diroit davantage ».

Le jeune abbé du Valasse garda les sceaux quatre jours entiers, « avec trop d'honneur pour moy, dit-il, mais aussy avec trop « d'apprehension de quelque fausseté ou fourbe, pendant ce « temps. Durant lequel estant visité comme c'est l'ordinaire en « telles afflictions, et moy estant contraint de visiter quelques-uns « des dits sieurs du Conseil, je reconnus diversement ce qui est de « la face et vent de la Cour, suivant que l'on sent le roy nous « estre plus ou moins favorable ».

Le roi, arrivé à Blois, fit appeler l'abbé de Pontlevoy et du Valasse au milieu de son Conseil. Philippe chargea des sceaux le sieur de Chaunoy et se rendit à l'appel de Sa Majesté. Ému par la douleur, il adressa au roi quelques mots « que les pleurs arrê- « tèrent, mais il entendit cette bienveillante parole : *Appaisez-* « *vous, Monsieur de Pontlevoy. Si vous avez perdu vostre père, vous* « *en retrouverez un autre en moy : je vous serai père et protecteur* « *en tout.*

« Je lui présentai les dits sceaux, dans leur sac et porte- « manteau ordinaire, que le dit sieur de Chaunoy avait derrière « moy; lesquels il commanda au sieur de Beringben, premier « valet de chambre, de prendre et serrer dans un des coffres de « son cabinet et luy en rapporter la clef; et moy, en ce même « temps, je luy présentey les petites clefs des sceaux avec le « même cordon que les portoit le feu sieur chancelier. Lesquelles « petites clefs Sa Majesté receust et prist elle-même et voulut que « je les luy attachasse à ung des boutons de son pourpoinct, les « ayant fourrés dedans; et après cela, se mist sur les louanges du « dit chancelier ».

En commençant la narration qui précède, l'abbé de Pontlevoy nous informe que les mémoires du chancelier « restèrent entre « ses mains avec sa bibliothèque et infinis autres excellents « papiers. Il continua, dit-il, les mémoires de son père et com- « mença d'écrire ses propres mémoires ».

Nous n'avons comme mémoires de l'abbé du Valasse que la narration de la remise à Henri IV des sceaux de France.

Pour le Valasse, nous ne connaissons la gestion de Philippe Hurault, évêque de Chartres, que par la vente de plusieurs terres.

Digitized by Google

Elle avait été préparée par Raoul de Cheverni, son oncle, afin d'achever de payer la somme de 3.900 livres, à laquelle avait été taxé le monastère. L'aliénation de ces terres avait été autorisée par le pape Grégoire XIII, « pour subvenir aux frais de la guerre « que le roi a esté et est contraint de faire pour la deffense de « l'Église catholique, délivrer son peuple des extrêmes foules et « misères et oppressions qu'il a souffert par le passé et souffre « encore de présent à cause des guerres ».

Les archives de l'abbaye mentionnent encore l'évêque de Chartres à l'occasion de la vente de plusieurs maisons situées à Rouen, à Olivier Boutren. L'évêque avait saisi le Chapitre général de cette cession. Sans causer aucun préjudice au monastère, c'était un acte de gratitude envers un magistrat qui avait rendu de réels services. Le prieur claustral, trouvant que ces maisons pouvaient être utiles à ses religieux, invita ces derniers, dans son Chapitre du Valasse, à revenir sur cette décision. L'évêque leur en témoigna sa surprise dans la lettre suivante : « Je ne puis « que je ne sois infiniment étonné de l'advis que Monsieur le « conseiller Boutren m'a donné que vous faisiez maintenant des « difficultés à l'exécution du contrat de nos maisons de Rouen, « que vous sçavez que nous n'avons faict que pour le bien de « l'abbaye, ainsi qu'il a esté jugé et recognu par les supérieurs de « votre Ordre, en plain Chapitre général. Je veux croire aussi que « quelques petits intérêts particuliers, plustot que meilleures « raisons, vous convient à cela, dont je me suis voulu prendre à « votre prieur..... J'ay pensé vous debvoir prier de bien consi- « dérer l'estat et la qualité de ceste affaire et le mérite et la « recommandation particulière du dit sieur Boutren duquel nous « recevons tous, tant pour le général que pour le particulier de « la maison, tant de bons offices et faveurs; et je n'estime que « quelqu'un de nous ne puisse avoir regret à si chétive gratifica- « tion.....; et partant, je vous supplie d'user de toute courtoisie et « franchise en son endroit, comme je m'assure qu'il ne manquera « de revange en la vostre. Sur ce, je prierai Dieu, Messieurs, qu'il « vous assiste de ses grâces et vous conserve pour sa gloire.

« De Royaulmont, ce 17 octobre 1607. Hurault, évêque de « Chartres. »

Nous ignorons la réponse des religieux à la lettre pleine de calme et de tact de l'évêque de Chartres; mais nous verrons, dans la

Digitized by Google

suite de ce récit, qu'ils se montrèrent, comme le leur demandait leur abbé, pleins de courtoisie à l'égard d'Olivier Boutren.

C'était le fils de Charles Boutren qui s'était distingué dans la vallée du Valasse et la vicomté de Gruchet par son intégrité dans la magistrature et par son dévouement héroïque pour Henri IV. Il s'était, par devoir, rangé dans le parti royaliste, persuadé que le roi de Navarre avait pour lui le droit, et que, selon sa promesse, il se ferait instruire et deviendrait catholique.

Henri IV, « désirans recognoistre les bons et agréables services « que notre amé et féal Charles Boutren, sieur des Essarts, a faits « à nostre estat et couronne depuis trente ans en ça au faict de la « justice et particullièrement pendant les troubles derniers et « révolte des Ligueurs, où il n'a pas seulement employé sa personne « près de nous au voyage de Dieppe ou ailleurs, ou il a esté deux « fois prisonnier de guerre et paié des grandes et notables ransons; « mais aussi a entretenu feu Jean Boutren, son oncle et cadet de « son feu père, à ses fraitz en bon équipage d'armes et chevaulx « jusques à la bataille d'Ivry, où le dit Jean fut tué après avoir « vertueusement combattu et monstré l'affection qu'il avait à « nostre service, ainsi qu'il nous a esté rapporté par plusieurs « notables seigneurs de nos plus spéciaux serviteurs, et les quels « services nous ont esté continués par nostre cher et bien aimé « maistre Charles Boutren, son fils aisné, lequel justement a « poussé à l'exemple de son père, au commencement des troubles « derniers rompant le cours de ses estudes, aurait quitté les villes « ligueuses et s'étoient tous deux, abandonnant leurs biens, rangés « à nostre service, assisté le sieur de la Garde à la deffense de la « ville de Caudebec, et depuis retirez en nostre armée navalle à « Henrycarville (Quillebeuf), et plusieurs fois hasardé leurs vies « tant à la desroute et naufrage qui pensa arriver à nostre diste « armée navalle que à la prinse de la gallère arrivée pour favoriser « le passage de nos ennemis; et ayant faict aussy entretenir aux « estudes ses deux autres fils afin de les rendre capables de nous « servir lorsqu'ils seront parvenus en âge compétent : à ces causes « nous avons icelluy Charles Boutren, les enfants et postérité « masles et femelles, nais et à naistre en loyal mariage, annobly « et anoblissons de nostre grâce spéciale, pleine puissance et « auctorité royalle du tiltre et qualité d'escuyer et de noblesse.....; « et sans que à cause de ceste nostre présente grâce et anoblisse-

Digitized by Google

« ment, ils soient tenus pour aucune finance.....; à la charge « toutefois de vivre noblement.

« Donné à Mantes, au mois de janvier l'an de grâce mil cinq « cens quatre-vingts-quatorze. »

Malgré le parti qu'avait pris le sieur des Essarts, il est juste de reconnaître sa valeur et son héroïque dévouement.

Il habitait à Gruchet un château normand, dont nous avons vu la triple cour, les ailes et la tourelle centrale. Modifié par M. le marquis de Lillers, il a perdu son ancien caractère.

*(A suivre).* L'abbé F. Somménil.

Digitized by Google

# M. DE BRIGEAT

## DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

## (1733-1794)

*(Suite)*

La retraite simultanée de Mgr de Malide et celle de M. de Contrisson, grand-doyen, eût été très fâcheuse pour l'Église d'Avranches si son archidiacre avait cédé aux sollicitations de Mgr de Couët, depuis 1769 évêque de Tarbes (1), et à celles de l'évêque de Châlons, protecteur de sa famille. Les parents de M. de Brigeat le pressaient d'accepter dans cette dernière ville un poste qui les rapprochait d'eux (2). Il resta sourd à toutes les instances, ainsi que le prouve une lettre qui nous a été conservée. Dans cette lettre datée de Villiers-Fossard, près de Saint-Lô (3),

(1) Ce vieil et très cher ami de M. de Brigeat était né à Metz, le 9 janvier 1727, de Jacques de Couët, sieur de Lorry, et de Marguerite-Anne le Duchat. Il quitta en 1782 l'évêché de Tarbes pour celui d'Angers.

(2) Son oncle Claude Brigeat de Lambert était receveur de l'évêché de Châlons et seigneur de la Borde. De Dlle Marie Pensey il eut, entre autres enfants, Nicolas, curé de Droyes, et Marie-Thérèse, que l'abbé Brigeat maria à un gentilhomme normand, le chevalier Charles d'Aboville.

(3) Château où l'archidiacre passait alors la plus grande partie de ses vacances. Il appartenait à M. le Jolis, vieux gentilhomme que l'on disait avoir été ramené aux pratiques de la religion par M. de Brigeat. Ce dernier négocia en 1787 le mariage du jeune Léonor le Jolis, officier au régiment de Vermandois

Digitized by Google

l'archidiacre ne cache pas son attachement pour l'Avranchin et la force des liens qui l'y retiennent. On devine aisément que sa présence est nécessaire aux œuvres qu'il a entreprises et dont la plus importante est l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens confiés aux Eudistes (1). D'ailleurs, il connaissait Mgr de Belbeuf.

Avant d'être archidiacre à Rouen, son diocèse d'origine, Pierre-Augustin Godard de Belbeuf avait été vicaire général de Mgr de Nicolaï à Verdun (2) et écolâtre de la cathédrale de 1760 à 1767 (3). Nommé évêque d'Avranches par Louis XV, préconisé par le cardinal de Bernis ambassadeur de France dans le monitoire du 28 février, proposé dans le consistoire du 3 avril, il fut sacré dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette à Issy, le 15 mai suivant. Le prélat consécrateur était Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin de Culé, archevêque d'Aix, assisté de Mgr de Malide et de Mgr de Marbeuf, évêque d'Autun. A la cérémonie du sacre, le nouveau doyen Saint-Germain, M. de Meaux, grand-chantre (4), et deux ecclésiastiques de moindre importance, MM. Noël Le Moyne et Roger, représentèrent le diocèse d'Avranches.

et plus tard maire de Saint-Lô, avec Mlle de Géraldin, fille du grand-bailli de Mortain. Voici ce qu'écrivait notre abbé à ce sujet : « *La première fois qu'on voit quelqu'un, on s'en forme certaines idées dont il n'est pas facile de revenir ensuite, et pour tant, je suis assuré que M. de Buat changera entièrement quand il aura de l'estimable Léonore une plus parfaitte connoissance* ». — Et à M. Dumont, archidiacre du Neufbourg, à Évreux : « *Pendant que vous couronnés des rosières je m'emploie, et pour une fois de bon cœur, aux accordailles de Zoroastre et d'Amélite...* ».

(1) Parmi ceux-là, MM. Prével et Lesplu qui furent professeur du collège et chanoine titulaire de Coutances, mais M. de Brigeat avait aussi des pupilles chez un maître de pension de la ville nommé Servin.

(2) Aymar-François-Chrétien-Michel de Nicolay, mort à Verdun le 9 avril 1769. Le musée de Bar-le-Duc conserve son portrait avec celui de M. Colin de Contrisson, grand-doyen d'Avranches, évêque des Thermopyles.

(3) A cette époque, l'Écolâtrerie du Chapitre de Verdun n'était plus qu'un titre honorifique : l'écolâtre étant dispensé de la résidence faisait diriger l'école capitulaire par des maîtres à gages. On ne connaissait l'écolâtre, dit un auteur du XVIIIe siècle, que le jour de la perception de ses revenus. (Manuscrit n° 160 de la Bib. de Verdun). A Verdun, l'écolâtre était désigné par les écoliers sous le surnom très significatif de *chauffe-cul*, allusion aux corrections en usage. Dès 1554, une conclusion capitulaire fait allusion à ce sobriquet. (*Pouillé du diocèse de Verdun*, I, p. 82, note 1).

(4) Denis de Meaux, chanoine de Noirpalu et grand-chantre dès 1739. Il mourut à 85 ans, le 23 octobre 1794, au Mont Saint-Michel où il était incarcéré.

Digitized by Google

L'un des premiers actes du nouvel évêque avait été de prévenir M. de Brigeat, désormais archidiacre de Mortain, de son désir de le conserver comme collaborateur. Lorsqu'il prit possession de son siège par procureur, il désigna l'abbé pour en remplir l'office. Le jour de l'entrée solennelle du pontife, ce fut encore M. de Brigeat qui harangua celui-ci devant le portail de l'église Saint-Gervais. Après avoir exprimé la joie du diocèse, présenté les vœux du clergé et des fidèles et fait une allusion flatteuse à la devise de l'évêque — *candor et odor* (1) —, l'orateur eut un souvenir ému pour M. de Contrisson dont l'administration avait été longue et productive (20 septembre 1774).

Mgr de Belbeuf qui a laissé la réputation d'un prélat fastueux mais sincèrement pieux, ne tarda pas à se rendre compte de la situation de son Église (2). Il comprit qu'il y trouvait un clergé attaché à ses devoirs et il reconnut en M. de Brigeat un administrateur consommé connaissant parfaitement le diocèse et jouissant de la confiance générale. Il lui accorda bien vite la sienne et ce fut avec lui, et pour ainsi dire à son école qu'il voulut étudier les trois archidiaconés. Dès lors s'établirent entre les deux derniers dignitaires de la cathédrale d'Avranches les plus étroites relations.

L'évêque avait laissé à son premier vicaire général le soin de se désigner un collaborateur. C'était l'usage du diocèse, et à part de rares exceptions que l'on citait, les prédécesseurs de Mgr de Belbeuf n'y avaient pas dérogé jusque-là. Mais combien M. de Brigeat eût souhaité de ne pas assumer cette responsabilité! Il ne pouvait décliner la tâche, elle lui causa de grands tourments. « *Priez pour moi sans relâche*, écrit-il au clergé de Pontorson, *la nécessité de faire un choix parmi tant de capacités et de vertus n'est-elle point déjà par elle-même assez douloureuse?...* ». A sa sœur Bourgeois : « *M'est advis que M. notre bon père ne s'est trouvé jamais devant un problème pareil, dont la solution exige tout à la*

(1) Mgr de Belbeuf portait : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 2 molettes d'éperon d'argent en chef, à la rose d'argent tigée de même, en pointe.*

(2) Il vivait en grand seigneur, mais il était pieux et s'occupait de son diocèse. Cependant il faisait tous les ans un voyage dans sa famille à Rouen, souvent de plusieurs mois. C'était un homme de beaucoup d'esprit et parlant avec infiniment d'intérêt et de charme. On le voit néanmoins se décharger volontiers d'une partie de l'administration sur M. de Brigeat, surtout pendant ses longues absences. (Note communiquée par le chanoine Pigeon).

Digitized by Google

*fois réflexion et vivacité* ». L'archidiacre eût pu ajouter *et diplomatie*, car l'intrigue se donnait libre carrière, tout poste de vicaire général pouvant mener à l'épiscopat. La famille et les compatriotes de l'abbé présentent des candidats, les Avranchinais ont les leurs, des diocèses voisins arrivent des recommandations pressantes... Aux uns il déclare que l'élu sera pris dans le clergé du diocèse, aux autres il répond : « *La piété, la science, les mœurs ne suffisent pas pour faire un administrateur et le besoin presse d'un administrateur qu'on ne puisse contester* (1) ».

Ce fut donc vite fait des candidatures mais non des difficultés. Certes, si M. de Brigeat n'écoutait que ses préférences, son choix serait rapide; il a sous la main un ecclésiastique très apte à concevoir et à exécuter ce qui est à propos. Dans une affaire épineuse qui mettait aux prises, à Mortain, le clergé de la ville et les officiers du duc d'Orléans (2), il a donné la mesure de son tact et de sa fermeté. C'est un prêtre si réglé, si laborieux, si édifiant, que les Eudistes l'ont prié de se loger au séminaire sous prétexte d'aider à ses travaux, en réalité pour qu'il servit d'exemple aux clercs. Le choix de cet ecclésiastique, probablement M. de Gouvetz (3), n'eût étonné personne, son nom était dans toutes les bouches comme il était dans la pensée de M. de Brigeat. Cependant il fut écarté. Avec un désintéressement louable, l'archidiacre se rendait à l'opinion du principal du collège, M. de Longueville (4). Avant d'être Eudiste, ce supérieur, dont l'action s'exerça aussi au collège de Valognes, avait étudié longtemps en Angleterre d'où il était revenu féru d'idées neuves qui effarouchaient parfois son entourage, mais que sa foi profonde faisait plus facilement accepter. L'abbé Brigeat, que ne retenait aucune attache féodale, aimait à faire causer M. de Longueville et savait profiter de ses

(1) Lettre à M. Demary, secrétaire de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans.

(2) Louis V de Bourbon, duc d'Orléans, était alors comte de Mortain depuis 1752. C'est lui qui fit démolir le vieux château. Son fils Philippe-Égalité hérita en 1785 du comté et le vendit en 1792 à un nommé Collet. Le dernier grand-bailli fut le marquis de Géraldin, comte de Lapenty.

(3) Le nom n'est désigné que par l'initiale *G.* — Louis de Gouvetz, nommé chanoine en 1772, fut massacré par une horde révolutionnaire en 1796.

(4) Depuis 1769, le supérieur du séminaire n'était plus en même temps supérieur du collège. Le séminaire fondé par Mgr de Tessé avait été confié aux Eudistes par l'évêque Daniel Huet. Il n'en reste que des débris. M. de Longueville fut principal du collège de 1774 à 1779.

Digitized by Google

conversations. De l'un de ces entretiens sortit la nomination de M. Abraham de Boisgobey.

Quelle était alors la situation?

M. de Saint-Germain vient de succéder comme grand-doyen à l'abbé de Contrisson. La succession est moins lourde assurément que celle de M. Artur en 1761. Le titre de vicaire général est attaché à la dignité décanale : M. de Saint-Germain a demandé de n'en pas assumer les charges fatigantes. Il en serait incapable : une santé qui demande des ménagements continuels et de fréquents séjours à la campagne ne s'accommode point d'une existence mouvementée et pleine de tracas. Pour parer à l'inconvénient, M. de Brigeat, sacrifiant ses préférences à l'intérêt du diocèse, s'associera donc pour collègue M. de Boisgobey. Veut-on savoir ce qu'est le nouveau vicaire général de Mgr de Belbeuf?

Par certains côtés de son humeur, il rappelle l'évêque des Thermopyles. Certes il n'en a ni l'extérieur imposant, ni les grandes manières, ni la dignité sereine; aussi pénétré de sa fonction, moins de sa valeur, il se commet bien davantage avec ses inférieurs. Mais, comme lui, il aime la représentation, la nouveauté, comme lui il a le goût des choses de l'esprit et recherche les salons où l'on cause. Sa curiosité évolue volontiers dans ce chaos d'idées claires que les hommes intelligents de son temps s'essaient à coordonner pour le profit de l'ère nouvelle que l'on sent déjà s'esquisser. En un mot, c'est un homme moderne. Les anciens lui reprochent une imagination trop brillante et sa complaisance pour cette liberté large de penser qu'on prône déjà partout; les novateurs, d'autre part, s'étonnent de son dévouement non déguisé aux intérêts de l'Église. De ce dévouement, il a donné plusieurs preuves, notamment en s'opposant à l'attribution d'un bénéfice ecclésiastique à un jeune gentilhomme, presque un enfant. M. de Brigeat qui venait de prendre parti dans un cas semblable contre un jeune Avranchinais imprudemment pourvu d'un canonicat à Vannes, apprécia l'acte d'indépendance de M. de Boisgobey et lui sacrifia son candidat personnel (1).

Cette nomination de M. Abraham de Boisgobey était d'autant

(1) M. Abraham de Boisgobey, qui succéda à M. de Brigeat comme archidiacre d'Avranches, lui succéda aussi comme archidiacre de Mortain le 23 août 1788. Il émigra à la Révolution, mais rentra en 1797 et mourut en 1804.

Digitized by Google

plus méritoire que l'aversion de celui-ci pour la *bureaucratie* augmentait fort la responsabilité et la tâche de l'archidiacre de Mortain (1). M. de Boisgobey se forma assez rapidement dans le poste qu'il avait, du reste, postulé, mais jusque-là, moitié par obligeance moitié par nécessité, M. de Brigeat en arriva à diriger presque seul le diocèse, surtout pendant les longues absences de Mgr de Belbeuf. Presque tous les ans, ce prélat faisait un voyage dans sa famille à Rouen, et y séjournait pendant plusieurs mois. Quand parut le *Diurnal* d'Avranches, on en attribua la confection à MM. de Contrisson et Brigeat, lequel avait auparavant sérieusement travaillé au *Manuel*, mais la collaboration de ces deux docteurs d'esprit si différent est plus que douteuse (2); si elle eut lieu, ce ne put être que par l'effet de la complaisance de l'abbé Brigeat, complaisance qu'il n'aurait pas tardé à regretter puisque le chanoine Gaalon écrit : « On le sollicita du depuis d'entreprendre le remaniement d'un bréviaire qui rappelât moins les traditions d'une Église voisine (3) mais il n'en voulut rien faire par modération ou bon conseil car il étoit fort sage, et il donna pour prétexte de son échappement l'excès de ses charges qui étaient, à la vérité, excessives ». Il faut en convenir d'après ce qui précède.

Comment pouvait-il donc, en dehors des offices du chœur, se livrer à de nombreuses prédications, donner des retraites, fréquenter les clercs du séminaire, paraître aux examens et aux concours, répondre aux consultations, accompagner l'évêque, visiter les hospices et les pauvres? Sans doute, il était servi par une constitution robuste et une mémoire excellente, un esprit vaste et pénétrant, et par ces habitudes de régularité qui lui

(1) L'archidiacre qui visite les paroisses de son archidiaconé signale l'état moral et matériel de la paroisse, surtout de l'église et du presbytère, indique l'état des vases sacrés, des ornements, des fonts baptismaux, des confessionnaux, des autels, etc., etc , l'état de la couverture, indique les restaurations à faire dans un temps déterminé sous peine d'interdire l'usage des autels ou même de l'église. Il visite le trésor et voit si les comptes sont bien rendus. (*Reg.* de l'archidiaconé d'Avranches).

(2) D'autant plus douteuse que le *Diurnal* était un abrégé du bréviaire de César Le Blanc. M. de Contrisson, qui était janséniste et bibliophile, le voulut soigné. L'édition, en deux petits volumes, est en effet assez belle.

(3) Le bréviaire d'Avranches publié par l'évêque Le Blanc en 1734 était janséniste, peu intéressant et très inférieur à celui de Daniel Huet. Il rappelait par son esprit les bréviaires de Rouen et de Dol.

Digitized by Google

faisaient dire que son père lui avait, le premier, « appris le métier », mais ces dons naturels ou acquis n'eussent pas longtemps soutenu l'activité de l'archidiacre si elle n'avait eu sa source dans un zèle vraiment apostolique. « *Nous devons à Dieu le compte de tous ceux qu'il nous aura donnés* », disait-il un jour avec une sorte d'effroi à M. Hamelin, son secrétaire. Aussi le salut des âmes était-il resté sa première préoccupation ».

En qualité d'archidiacre de Mortain, M. de Brigeat avait la visite de l'Hôtel-Dieu qui venait d'être érigé en hôpital général (1774) et transporté dans les bâtiments d'un ancien prieuré vide de religieux (1). Il s'y rendait souvent. Sa venue y était accueillie avec des manifestations de joie : « la bonté de ses yeux, le sourire de ses lèvres étoient comme un aimant qui attiroit chacun des cœurs de ces misérables. Il conversoit avec eux compatissant à leurs maux avec une mansuétude grande à ce point que je l'ai vu mesler et combien souvent, ses pleurs aux leurs ». En 1783 il fera envoyer à Mme de Saint-Quentin, supérieure des Sœurs hospitalières d'Avranches, 2.000 livres provenant de l'héritage d'un parent. Six ans après il donnera, à chacun des hospices d'Avranches et de Mortain, une somme de 12.000 livres, sous la condition qu'après chaque obit et le corps présent, l'on récitera ou chantera, suivant la circonstance, l'antienne *Salve Regina*, touchante fondation qui témoigne à la fois la charité de l'archidiacre pour les pauvres et sa filiale confiance en Celle que les chrétiens invoquent comme la porte du Ciel (2).

La sollicitude que l'abbé Brigeat avait pour les âmes les suivait au-delà de la tombe. Habituellement et jusqu'à sa promotion au décanat, il célébrait le saint Sacrifice dans la chapelle abbatiale de Moutons, mais deux fois par semaine il allait à la cathédrale et l'offrait pour les âmes du Purgatoire dans cette chapelle de la Compassion qu'il affectionnait particulièrement et devant laquelle il manifesta plus tard le désir d'être inhumé (3). Cette dévotion pour le mystère de la Rédemption en union avec la mère de

(1) Fondé en 1348 par Guillaume le Sotterel, l'Hôtel-Dieu était situé en face de la Collégiale.

(2) Depuis la suppression de la liturgie d'Avranches, le *Salve Regina* ne se dit plus. (Note de M. le chanoine Pigeon).

(3) Dans la compagnie de deux autres doyens d'Avranches : Guérin Sanguin, nommé en 1521, et Bernard de Juvigny, mort en 1586.

Digitized by Google

douleurs étaii, chez lui, une dévotion d'enfance et l'on voit encore, dans l'église de son pays natal, la *Pieta* devant laquelle, tout jeune, il allait déjà méditer. La chapelle de Notre-Dame de Pitié, dans le transept méridional de la cathédrale d'Avranches, était assez délaissée, il pourvut, dès l'an 1771, à son embellissement et, dans la suite, en encouragea le pèlerinage.

Nous venons de parler de l'abbaye de Moutons. Fondée vers 1130 par Henri Ier, roi d'Angleterre, elle se trouvait primitivement dans le doyenné de Mortain et dans une enclave de la forêt de la Lande-Pourrie. Sous l'épiscopat de Daniel Huet elle fut unie au couvent d'Avranches (1693). Le couvent des Bénédictines de Sainte-Anne d'Avranches devint alors plus important, et ses bâtiments, qui n'ont pas été terminés, témoignent encore de sa prospérité.

M. de Brigeat était le directeur de ce monastère où les idées jansénistes ne pénétrèrent jamais (1). Quand, en 1780, il posa la première pierre du Pont-Gilbert sur la rivière de Sée qui coule à cent quatre mètres au-dessous du tertre de la ville, les religieuses demandèrent la permission de suivre la cérémonie du haut des mansardes du cloître. Leurs pensionnaires les accompagnaient. Parmi celles-ci, se trouvaient Melle Guérin, filleule de l'abbesse Mme de Coëtlogon (2), qui vit offrir à l'archidiacre une truelle dorée, Melle Suzanne Gérard, parente du consécrateur, qui fit plus tard profession au monastère, Melles du Gué, Dulaurent, du Hamel et Tardif qui, maintes fois, ont rappelé cet important souvenir de leur enfance.

En 1781, M. de Brigeat ayant résigné son canonicat de Céaux en faveur de M. Guillotel, ancien professeur du collège d'Avranches, fut pourvu de celui de Braffais (3) qui rapportait 673 livres. Le chanoine titulaire était de droit patron temporel de la paroisse urbaine de Saint-Saturnin. C'est en vertu de ce pouvoir que l'archidiacre nomme, le 28 mars 1782, un prêtre qu'il appréciait

(1) Les Bédédictines de Moutons disaient leur office dans le bréviaire romain et conservèrent le *Propre* de Daniel Huet. (Note du chanoine Pigeon).

(2) Élisabeth-Marie de Coëtlogon, née le 5 juin 1726 de Charles et de Marie-Françoise de Veteris du Revest.

(3) Braffais était situé dans la sergenterie de Pont et à proximité de Saint-Pience où Mgr de Malide fit construire le beau château du Parc. Il appartenait au Chapitre depuis le XIIIe siècle.

Digitized by Google

fort, M. Lesplu-Dupré, frère aîné de ce chanoine Nicolas Lesplu qui fut, au siècle suivant, supérieur du grand-séminaire et vicaire général de Coutances. Les deux frères étaient les pupilles de l'archidiacre qui avait assisté avec une joie mêlée d'orgueil aux succès brillants qu'ils remportaient au collège et au séminaire d'Avranches. Quant à ceux-ci, ils demeurèrent si fidèles au Confesseur de la Foi qu'ils en parlaient souvent et avec une inaltérable émotion. C'est grâce à eux surtout et au chanoine Poilvilain que le souvenir bienfaisant de M. de Brigeat resta populaire non seulement à Avranches, mais dans le clergé du diocèse de Coutances. Ce n'est pas qu'ils célassent ses défauts — nous le constaterons bientôt — mais ils aimaient à magnifier devant leurs confrères ou devant les jeunes lévites cette Foi profonde et agissante qui, malgré les formidables difficultés d'une époque incomparablement troublée, avait continuellement maintenu dans les hauteurs l'âme vraiment sacerdotale du dernier doyen d'Avranches.

*(A suivre.)* C^te E. Fourier de Bacourt.

---



Digitized by Google

# UN BILLET ITALIEN

DE

# MADAME ROLAND

On connaît surtout le ménage Roland à propos de la Révolution, et il ne paraît guères se rattacher à la Normandie que par le suicide du mari à quelques lieues de Rouen. Longtemps avant cependant, le futur ministre de Louis XVI, outre des liens professionnels, eut des attaches dans notre province.

Il avait de bons amis à Dieppe, et ces amis et lui faisaient échange de services littéraires : à cette époque-là, on le voit chercher dans les librairies les vieux historiens grecs pour revoir et corriger le manuscrit sur l'histoire de la Grèce du Dieppois Cousin-Despréaux, et pendant ce temps le frère, Michel Cousin, corrigeait les Lettres adressées de Suisse et d'Italie à Melle Manon Phlipon.

D'assez nombreuses lettres en ma possession sont pleines de détails à ce sujet, mais je ne veux en toucher ici qu'un point.

Mme Roland se plaint, au commencement de ses *Mémoires*, d'un « ami fou d'italien » dont les trop nombreuses citations auraient fait tort aux « Lettres ». Qu'il y ait abondance et parfois même surabondance de vers et de prose, tous les lecteurs, je le crois, l'accorderont facilement, mais l'auteur est le premier coupable en la matière.

Le 21 février 1779, il recommandait de mettre dans l'ouvrage « quelques mots grecs pour les sots, quelques passages latins pour les demi-savants, et beaucoup d'italien pour ceux qui ont ce gout et qui sont communs dans ce siècle ».

Le correcteur avait « ce gout » à un haut point, rien d'étonnant donc qu'il lui ait donné libre carrière et qu'il ait agi trop à sa

Digitized by Google

guise pour les citations, comme il faisait un peu pour le texte, et il était difficile ensuite de l'arrêter.

Des souvenirs de famille le dépeignent en effet comme assez fantasque, M. l'avocat du roi au bailliage d'Arques, et comme ne se gênant guères parfois avec les autres lorsque quelque chose n'allait pas. Plus philosophe que dévot, (à quelques années de là il allait dédier une traduction de l'italien à S. M. Frédéric II, roi de Prusse), mais élevé dans un milieu provincial et n'ayant sans doute jamais été bien loin de sa ville natale, il avait conservé un grand fond de respect pour la religion et pour l'autorité, les mots un peu crus l'effarouchaient et il raturait sans pitié.

Roland, lui, était depuis longtemps émancipé de tout respect, sauf pour son administration, et tout ce qui lui paraissait un abus il était prêt à le dénoncer vertement sans ménager les mots et sans se demander qui il frappait, de plus son humeur était plutôt maussade. Il avait donc quelquefois d'acerbes répliques lorsqu'on voulait atténuer ses expressions.

« Il n'est pas vrai que ce fait soit présenté d'une manière indécente, ou ce qui est indécent à Dieppe ne l'est pas à Paris...

« . . Puisque Monsieur votre frère (c'est adressé à Cousin-Despréaux) ne peut pas ne pas être extrême à mon égard j'aime beaucoup mieux qu'il soit nul (juillet 1780)... »

C'est que le correcteur ne se contentait pas toujours de corriger des mots, il changeait complètement des phrases et envoyait à l'impression sans plus.

« Si j'ay refait et changé l'alinéa, écrit-il un jour, c'est parcequ'icy l'auteur disoit aux souverains une injure bien marquée, il fallait d'ailleurs en ôtant l'injure y substituer quelque chose pour remplir le vuide, la feuille étant prête à être tirée en tierce quand je m'en suis aperçu. »

Tout cela, on le pense bien, ne pouvait qu'amener des froids et des arrêts dans la correspondance, mais Roland tenait à ses Lettres et ne pouvait s'en occuper lui-même, Michel Cousin n'était pas fâché d'un rôle si agréable pour un amateur d'italien, aussi le sage Despréaux, Platon comme on le nommait entre initiés, s'interposant, auteur et correcteur échangeaient de nouvelles épîtres, comme celle-ci où Roland veut être aimable mais mêle encore aux remerciements quelques mots aigres dans un style alambiqué.

Digitized by Google

« Je vous écris si peu, M. l'avocat du roi, parceque je vous ai déjà écrit, que je ne le ferois point du tout si je n'avois des remerciements à vous renouveler, et certainement mon acte ou plutôt mon défaut d'acte seroit plus conséquent que votre raisonnement, puisque vous ne m'avez pas répondu. Ce sera donc pour cette raison que je ne répondrai pas aux questions que vous me faites, sans doute *per vi burlar di me,* puisque vous m'aviez fait à peu près les mêmes et que votre silence m'a paru une dénégation de l'audition de mes petites observations. Cependant je vous observerai que je n'ai dit nulle part le *je le veux* que vous me prêtez ni le *tout entier* que vous me donnez, que les mots ni le sens de *notifier*, de *défense*, etc., ne sont point exprimés dans ma lettre, et que c'est le désir de voir hâter cette besogne qui m'a fait proposer des moyens d'abréger les choses en perdant moins de temps. *Non sono per far tremer nessuno, e si ben ch'ella non capace di questo, ma la preggo di non tanto sfogarsi.*

« J'ai reçu manuscrits et impression, j'ai fait remettre la lettre à son adresse et de l'autre part est le résultat de vos demandes et de vos démarches. Molini qui a reconnu votré écriture croit se souvenir que vous avez le 16e volume de Goldoni, et dit que le 17e paroit bien à Venise mais qu'il ne faut pas l'attendre en France de deux mois, et qu'à l'égard des œuvres de Savioli, *Opere drammatiche giocose*, il ne connoit ni l'auteur ni ses ouvrages, j'en ai parlé à d'autres libraires qui n'en savent pas davantage.

« Je vous ai acheté le mémoire sur le *Rakitiski*, v. in-8o, br., prix 2 l. 15, s'il eut été moins gros je vous l'aurois fait passer sous le contreseing, je profiterai de la 1re occasion, n'oubliez pas de me la procurer s'il y a lieu. Je joins ici une table et un errata fait très précipitamment. Je crois que quelques feuilles sont imprimées bien faiblement tandisque d'autres le sont fortement, ce qui est frappant au coup d'œil, il est des pages très pâles, d'autres très noires. Si vous croyez qu'il n'y ait point d'inconvénient à le dire à l'imprimeur je vous en prie, il seroit bon aussi qu'il mit les feuilles sous la presse en masse comme font tous les imprimeurs de Paris, je dis cela pour cette besogne comme pour celle du cher frère, le caractère en parait plus beau, il ressort beaucoup mieux. Ma femme et moi disons à vous, M. l'avocat du roi, ainsi qu'à Mme votre épouse mille jolies choses. »

Suit l'errata annoncé, un espace blanc venait ensuite.

Digitized by Google

Mme Roland, qui se doutait sans doute qu'une lettre de son mari ne pouvait jamais être complètement aimable, ou qui ayant peut-être lu celle-ci, avait trouvé que les « mille jolies choses » de la fin ne compensaient pas le reste, Mme Roland voulut amadouer tout à fait le farouche critique en lui écrivant quelques lignes, dans la langue qu'il affectionnait.

« La moglie di Melindo (1) proffita subito del luogo che si trova sulla carta per metterci l'assicurezza della sua stima al signor tanto cortese, vorrei ben saper meglio servireme della lingua leggiadra per scriver ad un virtuose come lui, ma cosi cosi, credero ancora aver ben fatto se ho saputo metrismarmi al suo sovenire e dirmi l'ammiratrice del suo talento, anche l'amica sua. »

Un homme d'esprit ne pouvait résister à ce billet, et Michel Cousin l'était; après avoir peut-être répondu par un madrigal (il en faisait à ses heures), il se remit à ses corrections.

Mais le caractère des hommes ne change pas facilement; à quelque temps de là il écrivait à son frère :

« Il reste encore 2 volumes à imprimer, je te dispense de m'en faire passer le manuscrit, parceque je suis décidé à ne m'en mêler ni de près ni de loin, la raison en est simple, je ne veux point m'exposer davantage à mettre de l'italien qui déplairait, de plus M. Roland peut très bien avoir sur la musique et sur les spectacles d'Italie une façon de penser qui ne seroit pas la mienne, n'aurois-je pas tort d'entreprendre une nouvelle besogne pour la voir ensuite bâtonner! L'humeur n'a aucune part à ma résolution, tu le sais et je le prouverois s'il le falloit, quoiqu'étonné et mortifié de la façon dont me traite ton ami après avoir fait tout ce que je pouvois. Je n'en ay pas moins veillé à ce qui pouvoit le contenter, je luy avois promis d'écrire à M. Goldoni pour luy procurer des éclaircissements qu'il désiroit sur la querelle entre ce poëte et Carlo Gazzi, la réponse telle que je la désirois n'est pas venue encore, en outre si M. Roland désire une copie de la lettre de de M. Goldoni sur les usages de Venise je la luy feray, je le prie à son tour de copier celle que je luy ay confiée en original et dans laquelle est l'histoire de Chiari, puis de me la renvoyer dès qu'il

(1) Melindo Pindarico était le nom de Roland comme membre de l'Académie romaine des Arcades, Michel Cousin en faisait aussi partie sous le nom de Palmiro.

Digitized by Google

luy sera possible, je ne connois M. Goldoni que par lettres mais je l'aime tout à fait et je serois fâché à un point que je ne puis pas t'exprimer si je perdois rien de ce qu'il m'a écrit. »

La brouille cette fois persista-t-elle, je ne sais, mais j'en doute. Dans le tome VI des Lettres de Roland sont insérées deux lettres de Goldoni à Michel Cousin (p. 78-86), et dans une note, l'auteur nomme celui-ci « l'un de mes bons et anciens amis, le François que je connoisse qui a le plus de tact de la langue italienne, qui certainement s'en occupe le plus, qui par une application assidue, sans autre secours que celui des livres, est parvenu à la manier en prose et peut-être en vers comme la sienne propre ».

Il y a à la bibliothèque Nationale, dans un manuscrit du fonds français concernant Dieppe, des œuvres en vers et en prose de Michel Cousin, dont un fragment en vers des stances de Goldoni avec accompagnement de chant.

Édouard Le Corbeiller.

---

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JEAN HALBOUT DE LA BECQUETIÈRE (1593-1626), par le *Père Ubald d'Alençon* (1).

On sait qu'à la suite de l'édit de Nantes le début du XVII^e siècle fut marqué en France par une véritable rénovation chrétienne. Parmi les saints personnages qui apparaissent alors en Normandie, il en est un dont la physionomie est singulièrement originale et dont la vie sort de l'ordinaire, Jean Halbout de la Becquetière. Ayant épousé, au commencement de 1619, Anne de la Boderie et l'aimant profondément, il se sépara d'elle, en janvier 1622, après avoir perdu deux petits enfants, et s'en alla revêtir l'habit de Capucin, tandis que sa femme se faisait Cistercienne à Villers-Canivet, près Falaise. M. de la Ferrière (2) avait déjà raconté cette histoire, plus attiré par la douce et tendre Anne de la Boderie que par son mari qu'il traite de fanatique. C'est au contraire à celui que la tradition appelle le *bienheureux Halbout* qu'est principalement consacré le livre bref, mais précis et documenté, que vient d'écrire le Père Ubald d'Alençon.

Cet excellent ouvrage aide à replacer dans son milieu M. de la Becquetière qui était neveu de Jean Le Houx, auteur des *Vaux-de-Vire*, qui remplit comme son père des fonctions judiciaires au bailliage de sa ville natale, qui connut M^me^ Acarie avant son entrée au Carmel et M. de Renty, le futur ami du Père Eudes. On peut y lire plusieurs lettres de celui qui, dans les cinq dernières

(1) Paris, Picard, 1904, in-16 de XI-180 p. (Prix : 2 fr.).
(2) *Amour mondain, amour mystique*, C. Lévy, 1888.

Digitized by Google

années de sa vie, signa *Frère Elzéar, Capucin indigne*, et plusieurs pages des mémoires qu'avait écrits sa femme, la Mère Élisabeth de Sainte-Anne, et qu'a recueillis en partie Dom Le Chevalier, un moine d'Aunay, au XVII^e siècle. On entre ainsi en quelque intimité avec ces âmes vaillantes. Et, bien qu'elles aient suivi une voie peu commune, on les sent très humaines, très aimantes. En annonçant à M^me de la Boderie l'étrange décision qu'ils prennent, son gendre et sa fille lui disent : « Ce qui nous a fait assez de peine dans l'exécution de notre entreprise, ç'a été le regret de nous éloigner de nos amis, particulièrement de vous, Madame, que nous honorons avec tant de soumission et que nous aimons avec tant de tendresse... Nous sommes bien persuadez qu'il n'y a point d'enfans au monde qui ayent plus d'obligation à ceux qui leur ont donné la vie que nous vous en avons ». Et sous la plume de la Mère Élisabeth, on rencontre des lignes comme les suivantes : « Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans tout l'univers une plus grande union que celle que nous avions... Bien loin que notre amour fut diminué ou refroidy, il se purifia et s'affermit beaucoup lorsque nous fumes entrés l'un et l'autre en religion. De ma part, j'en suis assurée... De son côté... je ne fais nul doute qu'il ne se souvienne toujours de moy... Je ne veux céder à aucune femme du monde dans le désir qu'elles pourroient avoir de conserver la mémoire de leurs maris défuncts et de l'aimer autant que Dieu me le permet en la profession que j'ay embrassée ».

La Mère Élisabeth vécut pieusement dans sa retraite de Villers-Canivet jusqu'en février 1658. Dès l'année 1626 au contraire, le nécrologe des Capucins de la province de Paris porte cette mention : « Fr. Elzéar de Vire, clerc, aiant vécu cinq ans en religion, mourut martir de charité servant les pestiferez le 6^e Aoust à Caen ». Les dernières paroles qu'il prononça furent les suivantes : « Que l'amour du bon Dieu est rempli de charmes! »

Contre la corruption plus ou moins élégante du temps des Valois, on voit avec quelle intensité réagit le XVII^e siècle à ses débuts. Il est particulièrement intéressant d'observer cette haute poussée, cette exaltation, si l'on veut, de vie morale et religieuse en pays normand. C'était comme un foyer d'idéal et d'héroïsme dans la province qui allait donner à la France l'auteur du *Cid*.

B^on J. Angot des Rotours.

Digitized by Google

## Le XXIVe volume du Recueil des Historiens de France.

On a, ces dernières années, épuisé les ressources de la langue pour louer M. Léopold Delisle et c'est vraiment dommage. Car quel concert d'éloges lui mériterait l'incomparable volume dont on vient de lire le titre!

Néanmoins, son plus éloquent panégyrique, tout muet qu'il est, tient peut-être encore dans ce simple fait : par sa merveilleuse organisation de la Bibliothèque Nationale, il a rendu possible cet invraisemblable *Catalogue général des Imprimés*, déjà si bien arrêté dans son ordonnance d'ensemble que l'article Bossuet, tiré à part, est emprunté au XVIe volume, tandis que saint Bonaventure est entré dans le XVe, et Boileau dans le XIVe. C'est là un service véritablement national que M. Delisle a su rendre à notre malheureux pays. Alors que toutes les gloires de la France s'éclipsent, la bonne renommée de son érudition et des trésors de savoir qu'elle s'est plu à recueillir, s'affirmera davantage dans tout l'univers lettré.

N'essayons donc pas de louer une fois de plus M. Delisle. Faisons uniquement admirer son œuvre en l'analysant brièvement; et surtout signalons aux Normands les secours qu'elle fournit à nos études locales.

Au-dessous du titre général, on lit : *Enquêtes administratives du règne de saint Louis*, et *Chronique de l'anonyme de Béthune*. Le tout forme un volume in-folio de 1,328 pages, exécuté avec cette perfection soutenue dont l'Imprimerie Nationale est coutumière : ce grand établissement n'a pas dérogé, loin s'en faut, des impressions achevées que le cardinal Richelieu lui demanda (par exemple le *De Imitatione Christi*, 1640, in-folio).

Depuis l'origine du *Recueil*, soit environ cent cinquante ans, ce volume est le premier qui n'ait pas été fait en collaboration. Un seul homme en a préparé la gigantesque copie, un seul homme en a surveillé l'impression.

Pour la première fois aussi, le texte proprement dit est précédé d'une introduction monumentale, qui, de calcul fait sur le nombre des lignes à la page et des lettres dans chaque ligne, remplirait au moins trois volumes des *Origines* de Taine. Qu'on juge de la prodigieuse lecture qu'elle suppose par ce simple fait, que chaque

Digitized by Google

page contient de vingt à trente notes. Cette *Chronologie des baillis depuis les origines jusqu'à Philippe de Valois* résume des études commencées par M. Delisle il y a plus d'un demi-siècle.

Quant aux *Enquêtes* ordonnées par saint Louis, et qui sont le fond même de la publication, elles sont l'un des plus touchants monuments du règne du pieux roi. Elles attestent ce souci vigilant d'équité et du bien de ses sujets qui le préoccupa durant tout son règne. Car si la plupart des Actes datent du milieu de sa vie, l'information de Picardie ne fut faite que peu de temps avant sa mort. Ce bienfaisant contrôle avait été si bien apprécié qu'environ cinquante ans plus tard le pape Jean XXII le proposait pour exemple au roi Philippe le Long.

Les commissaires enquêteurs furent pris dans le clergé séculier ou chez les Franciscains et les Dominicains. Bien délicate, d'ailleurs, était leur tâche. Tout en obéissant aux règles de la justice et de l'humanité, ils devaient en même temps se garder contre l'exagération des plaintes et les imputations calomnieuses.

La Normandie n'occupe dans ce volume qu'une place un peu effacée. Voici tous les titres de son enquête, faite en 1247 :

Plaintes recueillies à Dozulé, p. 2.
Session à Beaumont-en-Auge, p. 4.
» à Touques, p. 5.
» Vicomté de Pont-Audemer, p. 9 et 16.
» Pont-Audemer, p. 10.
» Vicomté de Bernay, p. 13.
» Pays d'Auge, p. 15.
» Vicomté de Falaise, p. 16 et 48.
» Vicomté de Breteuil, p. 16 et 30.
» Vicomté de Bellesme et Corbon, p. 17.
» Vicomté de Verneuil, p. 30.
» Vicomté d'Exmes, p. 62.

A tous ces textes, divisés en 551 paragraphes, s'ajoute, p. 729-731, un fragment relatif au territoire de Laigle et à quelques villages de l'Orne et de l'Eure.

Le volume se termine par une chronique de Béthune qui ne compte point trente pages, et est assez pauvre en faits normands.

Pour donner quelque idée des enseignements qu'offre l'ouvrage, en voici deux citations. La première signale incidemment un voyage de saint Louis dont la date reste à déterminer :

Digitized by Google

« Robin Loveth, de Condé-sur-Risle, dit et se plaint que son manoir de Condé, que le roi avait eu en sa garde aussi bien que tout son domaine durant près de vingt ans, ait été étrangement saccagé pendant cette garde, et détruit en partie; et que néanmoins il n'ait point été réparé par Jean des Vignes, à qui le seigneur roi avait ordonné de faire remettre en état ledit manoir, quand ce prince se rendait de l'abbaye du Bec à Pont-Audemer. Aussi Loveth dit-il qu'il a éprouvé un dommage de plus de 200 livres (plus de 6,000 francs en valeur actuelle), principalement parce qu'il y a environ douze ans Jean des Vignes avait voulu donner 160 livres pour cette restauration (p. 14, n° 85). »

Les faits de l'article 88 se passent aux environs de Bernay :

« Pierre du Montier, clerc d'Heudreville, et Jocelin dit Le Grand, de Thiberville, se plaignent pour la vavassorerie des Poteaux (*Postellorum*), qui devait leur revenir à cause de la forfaiture de Robert, écuyer du Mesnil-Vace, accusé d'homicide, et qui n'a osé comparaître à la cour du seigneur roi. pour répondre à ses adversaires.

« Or, depuis environ vingt ans, le roi la retient en ses mains, et elle n'a été rendue ni à Jocelin, ni au père de Pierre du Moustier, ni à lui-même; et cependant elle devrait leur être restituée par cet écuyer Robert, qui tient la vavassorerie d'Heudreville de Jocelin lui-même et de son père. Ses revenus sont évalués à 40 sous par an. »

Encore quelques mois, et M. Léopold Delisle entrera dans sa quatre-vingtième année. Daigne la bonne Providence nous conserver bien longtemps, dans toute son activité juvénile, ce patriarche de nos chères études locales, qui débuta dès 1847 dans une carrière où il ne connait plus d'égaux.

L'Abbé A. Tougard.

---

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

14me ANNÉE — 4me LIVRAISON

15 JANVIER 1905

F. Somménil : L'abbaye du Valasse (*suite*). — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — Bon J. Angot des Rotours : Nos origines chrétiennes. — P. Le Cacheux : L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent. — J.-L. Adam : Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances. — P. de L.; A. Tougard; X... : Bulletin bibliographique. — L. Petit : Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure : Prix Lucien Fouché, concours littéraire.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

## SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON


| | | |
|---|---|---|
| I. — L'ABBAYE DU VALASSE (*suite*). . . . | **F. Somménil.** | 181 |
| II. — NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE (*suite*) . . . . . | **E. Deville.** | 197 |
| III. — NOS ORIGINES CHRÉTIENNES . . . . | **Bon J. Angot des Rotours.** | 210 |
| IV. — L'ARCHITECTURE NORMANDE DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE AU MOYEN AGE, D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT | **P. Le Cacheux.** | 215 |
| V. — QUELQUES NOTES SUR L'ORIGINE DES GRANDS SÉMINAIRES ET L'HEUREUSE INTERVENTION DE M. CHARLES GODEFROY, CURÉ AU DIOCÈSE DE COUTANCES. . . . . | **J.-L. Adam.** | 226 |
| VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . | **P. de L.** | 235 |
| | **A. Tougard.** | 236 |
| | **X...** | 238 |
| VII. — SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE : PRIX LUCIEN FOUCHÉ, CONCOURS LITTÉRAIRE. . . . . | **Léon Petit.** | 239 |


## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'ABBAYE DU VALASSE, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. DE BRIGEAT, DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES (1733-1794), par le comte FOURIER DE BACOURT (*suite*).

NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

L'ARCHITECTURE NORMANDE DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE AU MOYEN AGE, D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT, par Paul LE CACHEUX (*suite*).

QUELQUES NOTES SUR L'ORIGINE DES GRANDS SÉMINAIRES ET L'HEUREUSE INTERVENTION DE M. CHARLES GODEFROY, CURÉ AU DIOCÈSE DE COUTANCES, par l'abbé J.-L. ADAM, ancien chapelain des Augustines, à Valognes (*suite*).

LE BAILLI DE CHEVESTRE-CINTRAY, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# L'ABBAYE DU VALASSE

*(Suite)*

## CHAPITRE X

L'ABBAYE DU VALASSE. — ALEXANDRE DE BOURBON, DUC DE VENDÔME. — HENRI DE BOURBON, DUC DE VERNEUIL. — DIFFICULTÉS POUR UNE RENTE DE SEL. — CASIMIR, ROI DE POLOGNE. — LES DRAGONNADES. — FRANÇOIS D'ARGOUGES, ÉVÊQUE DE VANNES. — LE TEMPLE DU MONT-CRIQUET. — L'ÉVÊQUE DE VANNES AFFERME SON BÉNÉFICE; SON ACCORD AVEC LES RELIGIEUX. — NOUVEAU PARTAGE. — CONSTRUCTION DE LA MAISON ABBATIALE. — ÉTABLISSEMENT DE DEUX SŒURS GRISES A GRUCHET POUR VISITER LES MALADES.

Par ses victoires, le roi Henri IV s'annonçait comme un grand capitaine, actif, intrépide, plein de ressources et d'habileté. Mais il trouvait les populations de son royaume surexcitées, les prétentions des religionnaires exagérées; le plus souvent il ne retirait de ses exploits que la gloire d'avoir vaincu. Les catholiques étaient toujours sous le coup de la crainte. Le Concile de 1581 défendait aux curés de sortir la nuit pour l'administration des sacrements, à moins d'être appelés par des catholiques notoirement bons et pour un motif pressant. Il leur était enjoint de conserver les hosties consacrées dans un endroit sûr et convenable. Le jour, c'était avec prudence et respect qu'ils devaient porter le saint Sacrement, accompagnés, autant que possible, d'un cortège d'hommes nombreux et capables de se faire redouter[1]. La désolation régnait partout : dans nombre d'endroits les monastères étaient en ruines,

1. Concile de Rouen, tenu en 1581.

Digitized by Google

les prieurés, les chapelles et même les églises paroissiales portaient des traces de violence et de pillage.

Les religionnaires, eux, continuaient de faire entendre le chant de leurs psaumes et de tenir publiquement leurs prêches. De Moy de la Mailleraye qui commandait en Caux, zélé catholique, que ces prêches incommodaient fort, demandait au Parlement de lui indiquer la marche qu'il devait suivre.

Le pays de Caux était suspect à la Ligue. Elle poursuivait les réformés et leur imposait des abjurations publiques, des amendes honorables à genoux, la torche à la main, à la grand'messe, à la porte des églises. On ne saurait croire combien de protestants de la région furent ainsi traités à cette époque.

Ce fut dans ces circonstances difficiles qu'Alexandre de Boutren, dit le chevalier de Vendôme, prit la gestion du monastère du Valasse. Il était grand prieur de France et général des galères de Malte, abbé commendataire de Marmoutiers, de Saint-Lucien de Beauvais et de Saint-Faron de Meaux. Ce fut sous son administration que Denis Largentier, abbé de Clairvaux, vint faire la visite de l'abbaye du Valasse, qu'il appelait *son dévot monastère*.

Il y trouva douze prêtres, un treizième était absent, deux jeunes religieux, actuellement au collège des Bernardins à Paris, et deux novices, en tout dix-sept religieux. D'après les ordonnances de la précédente visite, ils devaient être vingt.

Les injonctions de cette même visite ont été, dit le visiteur, assez mal observées, « surtout ce qui regarde la révérence du saint « service et dévotion du matin, honneste entretien et tout ce qui « appartient à l'église, et spécialement le saint Sacrement et la « lampe ardente, le silence, l'oisiveté, les jeux, les banquets sécu- « liers, les souliers et collets mondains.

« Afin que personne ne prétende cause d'ignorance, avons laissé « nostre charte pour y avoir recours au besoin et avons fait la pré- « sente en français, avec commandement aux prieur et soupprieur, « sous peine de honteuse déposition, de les faire observer [1] ».

En somme la visite indique une communauté qui a besoin d'être soutenue, mais, pour le temps, presque régulière. On ne saurait la mettre au rang de ces communautés religieuses contre

1. *Arch. dép.*, Valasse, 23 août 1619.

Digitized by Google

lesquelles s'élevait le procureur du roi devant le Parlement de Normandie : « Il aurait, dit-il, été informé qu'en divers Ordres de « cette province, il s'est glissé de tels déréglements, qu'en plu- « sieurs maisons, le service divin est souvent abandonné et que « la plus grande partie des religieux d'icelles sont vacabonds, se « retirant et demeurant dans les villes sans congé, ny obédience, « sans habit, sans tonsure et sans aucune marque de religion; et « qu'en ces lieux, ils n'y ont d'autre emploi que d'y hanter les « cabarets et les lieux où l'on tient les jeux publics, au préjudice « de l'honneur et de l'estat régulier, au grand scandalle du « public. »

On se rappelle que, dans une lettre de 1607, Philippe Hurault de Cheverni, évêque de Chartres, engageait ses religieux « à user « de toute courtoisie et franchise » à l'égard d'Olivier Boutren, acquéreur de quelques maisons de l'abbaye à Rouen. La prière de l'évêque de Chartres ne resta pas sans effet. Les religieux entrèrent dans ses vues, tout en se réservant une maison à l'usage des religieux allant à Rouen, et en demandant au grand prieur une somme encore due par Olivier Boutren. C'est ce que nous apprend la lettre suivante.

Le procureur du duc de Vendôme prétendait recevoir l'intérêt de l'argent resté aux mains de M. Boutren, à cause de l'acquisition qu'il avait faite de quelques maisons à Rouen. « Nous avons « espéré, répondent les religieux, que M. le grand prieur nous « l'accorderait pour notre infirmerie ou quelques autres néces- « sités. Nous prions de faire surseoir à cette affaire, jusqu'à ce que « Dieu nous donne la grâce de faire entendre à Monseigneur les « justes et favorables raisons que nous pouvons avoir pour « obtenir cela de lui. »

Henri de Bourbon, duc de Verneuil, succéda à son frère Alexandre de Vendôme en 1629. Il porta longtemps le titre d'évêque de Metz et fut en même temps abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Fécamp, du Valasse, de Bonport et de plusieurs autres bénéfices considérables. Mais, ayant été fait chevalier des Ordres du roi le 1er janvier 1662, et reçu duc et pair de France le 15 décembre 1663, il prit le titre de duc de Verneuil, sous lequel il fut ambassadeur extraordinaire en Angleterre en 1665.

Son abbaye du Valasse eut à lutter avec les fermiers généraux de la gabelle pour la conservation de la rente de sel.

Digitized by Google

A l'origine de sa fondation, l'abbaye avait reçu de Gautier Giffard une pesée de sel, *unum pondus salis*. Elle est mentionnée dans la charte de fondation de Mathilde et de Henri II. Une autre pesée de sel fut donnée par Mathieu de Graville. Le monastère reçut encore de Guillaume d'Angerville deux salines situées entre le val *Sancti Erkenondi* et Aurricher, avec un jardin cultivé sous les falaises, à proximité des mêmes salines (1216). Robert d'Angerville, son père, les avait précédemment données en 1199, le jour même de la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. C'était à ces deux salines que faisait allusion Dom Orillard dans un de ses nombreux mémoires. « Des salines, dit-il, avaient été « données au Valasse, où l'on faisait du sel. On prétend que la « citadelle a été bâtie sur les dites salines; c'est alors que la rente « de sel fut délivrée par les greniers de Leure. »

Outre les salines de Leure, d'autres furent données à Bouteilles par un certain clerc du nom de Robert. Jean de Bouteilles donna un boisseau de sel, *modium salis*, à Bouteilles, à prendre sur la saline *Corbuchon* (sans date). Dans la suite du temps, soit que les salines de Bouteilles aient disparu, soit que la rente ait été aliénée, les procureurs du Valasse n'en font plus mention.

Tant que la gabelle ne fut point inventée, les religieux du Valasse reçurent, chaque année, leur pesée de sel. Mais dès qu'un impôt fut assis sur cette denrée, les fermiers généraux troublèrent le monastère dans la perception de sa rente. Dès 1498, les conseillers du roi durent enjoindre aux *grenetiers* et *contrerolleurs* du grenier à sel, établi à Harfleur ou à Leure, de servir cette rente. « Mandons que du sel que les religieux, couvent et abbé du « Valasse dient avoir droict de prendre, chacun an, de rente, sur « la prévosté de Leure, à cause de la fondation de leur église, « laquelle rente, comme ils mentionnent, estre de six quaisses de « sel, vous à iceulx baillez et delivrez la quantité de huit septiers « de sel, mesure de Paris, pour la provision et despens de la dite « abbaye et autres leurs serviteurs et familiers....., sans droit de « gabelle, pourvu toutefois que aucune chose du dit sel ne sera « converty ni employé ailleurs qu'en leurs dits despens ». Le surplus de leur dite rente « vendez et distribuez..... au droict de « gabelle à tel et semblable prix que celui de marchand » (13 décembre 1498). La partie de sel qui dépassait les besoins du monastère, fut ainsi vendue par la suite; et le grenier à sel déli-

Digitized by Google

vrait annuellement à l'abbaye, comme équivalent, une somme de 300 livres.

A chaque changement de fermiers, il fallait que l'abbaye produisît ses titres, et à chaque production de titres elle devait discuter la valeur du *pondus salis* primitif. Nous le trouvons représenté par six *quaisses*, puis par huit *septiers*, et enfin par *neuf* et plus tard par vingt-deux *minots* de sel. La quantité avait varié, comme le grenier qui devait la rente : d'abord ce fût Leure, puis Harfleur et enfin le Havre.

En 1658, Henri de Bourbon, duc de Verneuil, dut réclamer contre les fermiers de la gabelle, en faveur de la rente de sel de son abbaye. Le roi s'empressa de donner ordre au commis du grenier à sel du Havre de restituer la somme de 300 livres au monastère du Valasse (7 février 1659). « A notre très cher oncle « Henri de Bourbon, évêque de Metz, écrivait Louis XIV; nous « avons continué et confirmé tous et chacun, les privilèges qui « concernent la rente de sel des religieux du Valasse. »

Les comptes du monastère mentionnent la visite de Mgr l'archevêque de Rouen, accompagné de Mgr l'évêque de *Sets* et de M. de la Vallère [1].

Depuis la mort du dernier abbé régulier, les abbés commendataires touchaient les revenus de l'abbaye sans songer aux réparations des lieux réguliers. Les religieux n'avaient pas à s'en occuper; ils recevaient une pension et ne prenaient aucune part à l'administration. Les réparations négligées devinrent nombreuses et urgentes. Le duc de Verneuil, avant de résilier son bénéfice, donna dans ce but une somme d'argent à l'abbaye.

« Par devant Michel de Monfreulles, notaire en la vicomté de « Bolbec, fut présent maître Jacques de la Vergne, procureur du « puissant prince Monseigneur Henri de Bourbon, duc de Ver- « neuil, ci-devant abbé commendataire du Valasse; et religieuses « personnes : Dom François Crevel, docteur en théologie, prieur « de la dite abbaye; Dom Charles Marais, sous-prieur; Dom « Nicolas Varin, sacristain; Dom Pierre Bosquet, portier; Dom « Jean Ascelin, Dom Nicolas Renoult, Dom Jacques Bosquet, « celerier et procureur, Dom Jacques de la Fosse et Dom « Guillaume Prevel, en tout dix religieux profez de la dite abbaye,

1. *Arch. dép.*

Digitized by Google

page contient de vingt à trente notes. Cette *Chronologie des baillis depuis les origines jusqu'à Philippe de Valois* résume des études commencées par M. Delisle il y a plus d'un demi-siècle.

Quant aux *Enquêtes* ordonnées par saint Louis, et qui sont le fond même de la publication, elles sont l'un des plus touchants monuments du règne du pieux roi. Elles attestent ce souci vigilant d'équité et du bien de ses sujets qui le préoccupa durant tout son règne. Car si la plupart des Actes datent du milieu de sa vie, l'information de Picardie ne fut faite que peu de temps avant sa mort. Ce bienfaisant contrôle avait été si bien apprécié qu'environ cinquante ans plus tard le pape Jean XXII le proposait pour exemple au roi Philippe le Long.

Les commissaires enquêteurs furent pris dans le clergé séculier ou chez les Franciscains et les Dominicains. Bien délicate, d'ailleurs, était leur tâche. Tout en obéissant aux règles de la justice et de l'humanité, ils devaient en même temps se garder contre l'exagération des plaintes et les imputations calomnieuses.

La Normandie n'occupe dans ce volume qu'une place un peu effacée. Voici tous les titres de son enquête, faite en 1247 :

Plaintes recueillies à Dozulé, p. 2.
Session à Beaumont-en-Auge, p. 4.
» à Touques, p. 5.
» Vicomté de Pont-Audemer, p. 9 et 16.
» Pont-Audemer, p. 10.
» Vicomté de Bernay, p. 13.
» Pays d'Auge, p. 15.
» Vicomté de Falaise, p. 16 et 48.
» Vicomté de Breteuil, p. 16 et 30.
» Vicomté de Bellesme et Corbon, p. 17.
» Vicomté de Verneuil, p. 30.
» Vicomté d'Exmes, p. 62.

A tous ces textes, divisés en 551 paragraphes, s'ajoute, p. 729-731, un fragment relatif au territoire de Laigle et à quelques villages de l'Orne et de l'Eure.

Le volume se termine par une chronique de Béthune qui ne compte point trente pages, et est assez pauvre en faits normands.

Pour donner quelque idée des enseignements qu'offre l'ouvrage, en voici deux citations. La première signale incidemment un voyage de saint Louis dont la date reste à déterminer :

Digitized by Google

« Robin Loveth, de Condé-sur-Risle, dit et se plaint que son manoir de Condé, que le roi avait eu en sa garde aussi bien que tout son domaine durant près de vingt ans, ait été étrangement saccagé pendant cette garde, et détruit en partie; et que néanmoins il n'ait point été réparé par Jean des Vignes, à qui le seigneur roi avait ordonné de faire remettre en état ledit manoir, quand ce prince se rendait de l'abbaye du Bec à Pont-Audemer. Aussi Loveth dit-il qu'il a éprouvé un dommage de plus de 200 livres (plus de 6,000 francs en valeur actuelle), principalement parce qu'il y a environ douze ans Jean des Vignes avait voulu donner 160 livres pour cette restauration (p. 14, n° 85). »

Les faits de l'article 88 se passent aux environs de Bernay :

« Pierre du Montier, clerc d'Heudreville, et Jocelin dit Le Grand, de Thiberville, se plaignent pour la vavassorerie des Poteaux (*Postellorum*), qui devait leur revenir à cause de la forfaiture de Robert, écuyer du Mesnil-Vace, accusé d'homicide, et qui n'a osé comparaître à la cour du seigneur roi. pour répondre à ses adversaires.

« Or, depuis environ vingt ans, le roi la retient en ses mains, et elle n'a été rendue ni à Jocelin, ni au père de Pierre du Moustier, ni à lui-même; et cependant elle devrait leur être restituée par cet écuyer Robert, qui tient la vavassorerie d'Heudreville de Jocelin lui-même et de son père. Ses revenus sont évalués à 40 sous par an. »

Encore quelques mois, et M. Léopold Delisle entrera dans sa quatre-vingtième année. Daigne la bonne Providence nous conserver bien longtemps, dans toute son activité juvénile, ce patriarche de nos chères études locales, qui débuta dès 1847 dans une carrière où il ne connaît plus d'égaux.

L'Abbé A. Tougard.

---

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

« capitulairement assemblés dans le Chapitre du monastère.

« Les parties ayant pris connaissance du procès-verbal, fait le « 12 et 13 du présent mois par Monsieur de Courcerières, touchant « les réparations à faire aux lieux réguliers; considérant que tout « retard empêcherait de faire cette année les réparations « urgentes, les deux parties ont fait les conventions suivantes : « Jacques La Vergne promet aux religieux de leur donner dans « quinze jours la somme de 3.000 livres, et six mois après pareille « somme de 2,000 livres. Moyennant ce, les religieux se sont « engagés à réparer les couvertures et les vitres de l'église, « dortoir, réfectoire, cloistre, le chartrier; de préparer dans le « dortoir seize chambres, de faire faire, au dit dortoir, une « chambre à cheminée pour le sous-prieur, un chauffoir pour la « communauté, un réfectoire au rez-de-chaussée et cuisine, une « salle pour recevoir toutes sortes de personnes; et au-dessus du « réfectoire une infirmerie et la bibliothèque, une chambre au-« dessus de la cuisine pour la conférence du prieur et des reli-« gieux et une salle pour recevoir les personnes de condition.

« Au-dessus des voûtes qui sont au rez-de-chaussée, à côté du « cloître, à l'opposite du dortoir, on disposera trois ou quatre « chambres pour les hôtes. L'appartement du sous-prieur restera « ce qu'il est, un escalier sera fait au coin près de l'ancien réfec-« toire pour les deux étages.

« Les murs de clôture seront rétablis à la hauteur de dix pieds, « compris le chaperon.

« Tous les dits ouvrages seront livrés dans trois ans. Moyennant « ce, ils ont déchargé Monseigneur de Verneuil de tout ce qu'ils « auraient pu prétendre contre lui pour la réparation des lieux « réguliers. Dans cette décharge ne sont point comprises les répa-« rations à la mense abbatiale, laissées de tout temps à la charge « de l'abbé, ni les murs d'enclos de l'abbaye. »

Mre Louis Berryer, conseiller d'État, était présent à cette convention. « Chargé par le roi de diriger et d'administrer les « revenus temporels de l'abbaye du Valasse, et de celles de Saint-« Germain des Préz, Fescamp, Bonport, Saint-Thaurin d'Évreux, « les Vaux de Cernay et Thiron », il approuva le traité passé au Valasse en 1664, un an après que le duc de Verneuil eût résilié son bénéfice, en présence de David Gresnier, patron et seigneur de Cauville, et de Pierre Le Masurier, bailli du Valasse.

Digitized by Google

Ce fut en cette circonstance qu'il nomma Dom François Crevel son lieutenant pour la conservation des eaux et forêts du Valasse, avec le pouvoir de déléguer. Avant de devenir prieur du Valasse, Dom Crevel remplissait la même charge à Mortemer. Le supérieur de Clairvaux l'avait autorisé à solliciter la permission doctorale, aux fins d'enseigner, de prêcher et de remplir d'autres fonctions (11 février 1661).

Sous la gestion de Henri de Bourbon, le pays de Caux fut très agité à l'occasion des princes de Condé et de Conti, son frère, et du duc de Longueville.

Pendant que le sieur de Fresmoutiers levait des troupes dans nos quartiers pour renforcer la garnison du Havre qui tenait pour le roi; les soldats de Longueville, levés en Picardie, en faveur de Condé, prisonnier du roi, furent réunis puis licenciés après les conférences de Ruel. Cette soldatesque mise en liberté se livre au vol et au pillage. « Il y eut en Normandie beaucoup de lieux où « l'ennemy n'eût point fait plus de mal ». Mais dès que le cardinal Mazarin eut ouvert lui-même aux princes la porte de leur prison, le calme se rétablit. Le monastère du Valasse ne paraît pas avoir souffert de cette agitation.

Le bénéfice du Valasse échut ensuite à Jean-Casimir, roi de Pologne. Ce prince s'était de bonne heure destiné à l'Église. Après avoir visité presque toutes les cours de l'Europe, il passa deux ans à Rome, dans la Société de Jésus. Créé cardinal par Innocent X, il fut élu par les Polonais pour succéder à son frère, Ladislas-Sigismond, mort le 24 mai 1648. Avec la dispense du pape, il épousa Louise-Marie de Gonzague, veuve du roi son frère, dont il n'eut pas de progéniture mâle. Après une guerre cruelle que lui suscita Gustave-Adolphe, roi de Suède, il le chassa de ses États et fit la paix avec son successeur en 1660. A la mort de la reine, il abdiqua et se retira en France. Louis XIV lui donna par des bénéfices, le moyen de vivre en prince de son rang. C'est ainsi qu'il devint abbé du Valasse, après le duc de Verneuil.

C'était à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes. Depuis la prise de la Rochelle, les protestants avaient vu leur influence et leur nombre diminuer. Louis XIV crut qu'il suffirait d'un dernier coup pour abattre l'hérésie, et l'opinion publique semblait partager son avis.

L'Édit du roi défendit aux protestants l'exercice de leur culte. Il

Digitized by Google

fut prescrit à leurs pasteurs de sortir du royaume sous peine des galères. Les religionnaires, ainsi qu'on les appelait, furent obligés de fermer leurs écoles et d'élever leurs enfants dans la foi catholique. Ce fut le signal d'une révolte du Midi. Il fallut trois maréchaux de France, Montrevel, de Villars et de Berwick pour les soumettre dans les Cévennes.

Ailleurs on employa un autre système. Beuvron et Marillac allèrent prêcher par les dragonnades dans le pays de Caux, rempli naguère de réformés et qui en comptait encore un très grand nombre. Vingt-quatre compagnies du régiment royal les suivaient, commandées par le marquis de Choiseul-Beaupré. Elles eurent presque partout un grand succès. Au secrétaire de l'intendant de Marillac étaient échus en partage Bolbec, Motteville et les environs. Il travaillait tant qu'il pouvait pour la conversion des religionnaires, ayant à sa suite deux compagnies de cavalerie. A Harfleur, à Montivilliers avaient été logés des dragons dont l'aspect et surtout les manières de faire eurent bientôt vaincu les récalcitrants. Au Havre, les réformés, avertis de ce que cette soldatesque savait faire, s'étaient convertis le même jour tous ensemble. Dieppe se mit dans la résistance. Cent quatre-vingt-quatre mille religionnaires sortirent de la Normandie, plus de vingt-six mille habitations restèrent désertes. Presque tout commerce avait cessé à Rouen, ainsi que dans le reste de la Normandie [1].

Après les compagnies de soldats venaient les magistrats; ils achevaient ce que les dragons n'avaient pu accomplir. Les protestants, ne pouvant plus faire baptiser leurs enfants au prêche, devaient les présenter aux prêtres catholiques. Une fille de Saint-Nicolas-de-la-Taille, Magdeleine Massieu, voulant se soustraire à cet arrêt, avait célé sa grossesse. Pierre Massieu, son frère, transporta le jeune enfant à Criquetot pour être baptisé par le ministre Launey. Refus de la part du ministre. L'enfant mourut sans baptême. Condamné par le bailli de Lillebonne, Massieu appela de sa sentence. La Cour mit l'appel à néant et le condamna à 5 francs d'amende envers le roi et à 100 livres d'aumônes applicables aux pauvres par le curé du lieu. Massieu fut ensuite conduit par le sergent de Lillebonne devant la principale porte de l'église de Saint-Nicolas pour y demander à genoux pardon à

1. Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, VI, 183-184.

Digitized by Google

Dieu, au roi et à la justice. Quant à sa sœur, elle avait pris la fuite et fut condamnée au bannissement perpétuel.

Quand les religionnaires étaient malades, les prêtres catholiques pouvaient pénétrer dans leurs maisons accompagnés du juge et des archers, pour essayer de les persuader[1]; de sorte que le religionnaire, après une vie si tourmentée, expirait au milieu des obsessions ou plutôt des exhortations pressantes des magistrats et des clercs. Aux processions de la Fête-Dieu, les réformés de Bolbec durent tolérer que leurs voisins catholiques couvrissent de tentures blanches la façade de leurs maisons. Par ces mesures que l'Église n'a jamais employées, et dont le pouvoir civil est seul responsable, ils étaient donc poursuivis, mais non plus pour en faire, comme précédemment, des auto-da-fés; ils en étaient quittes pour des abjurations publiques ou des amendes honorables.

Ce fut dans ces circonstances que se déroula l'affaire du temple du Mont-Criquet.

On a vu qu'en 1575, l'abbaye dut vendre une partie de son domaine pour payer les dons gratuits. Une terre du Petit-Bec fut adjugée à Charles Graindor, sieur de Fresmoutiers. Charles Graindor, légitime possesseur de la terre du Petit-Bec, permit aux religionnaires d'y bâtir un temple. Or, en 1638, les religieux furent remis en possession de cette terre; une requête fut aussitôt présentée au Parlement contre les protestants, qui exerçaient leur culte dans le temple du Mont-Criquet. On en demanda la démolition, et Charles Graindor reçut défense d'y faire célébrer le culte réformé. Les religieux du Valasse, ne se trouvant point les plus forts et craignant une sédition, s'adressèrent au Conseil du roi.

En 1633, le bailli de Caux condamna le sieur de Fresmoutiers. En 1637, le Parlement renouvela cette condamnation, et en 1638, le 17 septembre, il régla l'indemnité à donner à Charles Graindor.

Les arrêts se multipliaient; mais le temple restait toujours debout. Les moines firent prier les réformés de ne plus y venir, et tentèrent sans succès de les en empêcher.

Beaucoup de prêches furent interdits à cette époque, entre autres Bosc-Roger, Quillebeuf, Luneray, Harfleur, Fontaines, Bacqueville, Criquetot, Lintot. Parmi tous ces prêches supprimés figurait le temple de Mont-Criquet. « Abattu comme ayant été

1. Floquet, *ibid.*, VI, 93.

Digitized by Google

« bâti sur le terrain d'une abbaye, il ne put, quoique l'édit en eût « ordonné, être reconstruit ailleurs. Sa réédification fut empêchée « par ceux-là mêmes qui l'avaient su faire abattre[1]. » On ne dit pas si, comme c'était alors un usage fréquent, une croix fut établie sur l'endroit même du temple, comme pour le purifier. « C'était « ainsi, remarque l'abbé Cochet, que l'on marquait le triomphe « du catholicisme sur l'hérésie. »

Le temple du Mont-Criquet n'existait plus quand l'évêque de Vannes devint abbé du Valasse. Il avait succédé à Jean-Casimir, roi de Pologne, qui, tombé malade à Nevers, y mourut en 1678. Le père du nouvel abbé était président au Parlement de Bretagne. La régente Anne d'Autriche l'avait en grande estime; par son testament du 3 août 1665, elle lui légua 30.000 livres, et le nomma son exécuteur testamentaire, conjointement avec le ministre Colbert, Thubeuf, président de la Chambre des Comptes à Paris, et le secrétaire d'État Le Tellier.

L'évêque de Vannes ne mit pas de retard à prêter son serment de fidélité à la Chambre des Comptes de Rouen (23 septembre 1680). Dans l'aveu qu'il rend à cette occasion, il mentionne plusieurs chartes, dont deux surtout sont à remarquer; ce sont les donations des patronages des églises de Gruchet et de Saint-Jean-d'Auberville.

Comme ses prédécesseurs, Mgr d'Argouges afferma son bénéfice et servit une pension à ses religieux. Cette convention entre les moines et l'abbé commendataire étant la seule que nous ayons rencontrée dans les archives du Valasse, il nous paraît utile de la faire connaître dans sa teneur.

Mgr François d'Argouges, demeurant à Paris, rue Neuve-Sainte-Catherine, par devant les conseillers du roi, « baille à titre de « ferme de loyer, pour neuf années, du jour de saint Michel 1682, « à maistre Jean Caille, bourgeois de Paris, tout le revenu « temporel et casuel du Valasse, ensemble la coupe des bois « taillis, profits et fiefs, droits de rachapt de lots de vente, « amendes, aubaynes, confiscations de chevaux, despens et autres « droits casuels; même le droit de chasse et de pesche.

« A la réserve de la ferme de la basse-cour, délaissée aux reli- « gieux par la transaction passée le 19 avril 1674;

1. Floquet, *ibid.*, 57-58.

Digitized by Google

« Et encore le Clos-Vallée de la petite dîme du Bequet, de « cinquante et une livres de rente deubs par Monsieur « Boutren;

« Le moulin et four qui sont dans l'enclos de l'abbaye;

« Du pré des Fontaines-Murées;

« Des cours et jardinages de la dite abbaye;

« Des fermes de Montignelet, de Valleuses;

« Plus, se réserve encore le dit seigneur abbé, cinquante chap- « pons, cinquante poulles, vingt-cinq journées de charrois, « chacun an, hors les temps de moisson;

« Se réserve encore le dit seigneur, les tuilles, long feures, « plastre, journées de maçons, terriers, tout ce qui regarde la « réparation des fermes de l'abbaye;

« Se réserve encore, le dit seigneur, la collation et nomination « des bénéfices et offices des sieurs bailli, lieutenant, procureur « fiscal, notaires, sergents et autres offices de justice.

« Le preneur laissera la jouissance de la ferme du Clos-des- « Vignes aux religieux qui seront tenus de payer au preneur « 200 livres par an.

« Il livrera aux religieux, pendant les neuf ans, dix minots de « sel, des vingt-deux levés en la ville du Havre.

« Le présent bail fait moyennant la somme de 24,000 livres, « sur laquelle sera fait déduction au preneur de la somme de « 5,629 livres qu'il payera en deniers, à l'acquit du bailleur, par « an, aux religieux pour leur pension et mense conventuelle. « Plus 1,930 livres, valeur de cinq cents boisseaux de bled fro- « ment, et quatre cent soixante-cinq de bled mestrel, mesure de « Bolbec, à raison de quarante sols le boisseau.

« Plus 1,040 livres qu'il payera à Monsieur Chevalier pour sa « pension;

« Plus au sieur curé de Gruchet 200 livres, 100 livres à son « vicaire; au chapelain de Fongueusemare, 200 livres;

« Au bailli de la justice, 30 livres; à son lieutenant, 20 livres; « au procureur fiscal, 30 livres; au verdier, 40 livres; aux quatre « gardes, 400 livres;

« Et pour l'occupation d'une salle où se tient la juridiction à « Bolbec, 20 livres; aux pauvres de Rouen, 20 livres. En tout « 11,029 livres.

Digitized by Google

« Le surplus sera remis au bailleur. — L'an 1682[1]. »

Avant la fin de ce bail, un arrêt du Conseil du 29 juin 1689, ordonna de procéder au partage des revenus de l'abbaye entre l'abbé commendataire et les religieux.

Pour se conformer à cet arrêt, par un acte passé par devant notaires, le 2 juillet 1689, l'évêque de Vannes fit, avec les religieux, un premier partage. « Il céda aux moines du Valasse toutes les « rentes seigneuriales dues par les vassaux tenant et mouvant tant « de la haute justice que des autres fiefs et domaines de la dite « abbaye, et la moitié de tous les treizièmes qui écherraient, « l'autre moitié réservée.

Restait à faire le partage des bois. Jean Legendre reçut de Mgr d'Argouges l'ordre d'arpenter tous les bois du Valasse et de Fongueusemare. Ils formaient ensemble dix-huit cent quatre-vingt-dix acres, vergée et demie. C'était le prélude d'un partage à faire en trois lots entre les religieux et l'évêque de Vannes « de présent en sa maison abbatiale » (1691).

Les religieux, assemblés en Chapitre, procédèrent à la réception de leur lot.

Dom François Crevel, docteur en théologie de Paris, prieur; Dom Jean-Joseph Hébert, procureur et celerier; Dom Jean-Baptiste Blondel, Dom Jacques Duchesne et Dom Nicolas Julien, sous-prieur, tous religieux profès, « présents, assemblés..... pour « nous et nos confrères, Dom Louis Le Sauvage, Dom Claude de « Coquiel, Dom François Asselin, Dom François de la Brière, « frère Catherine Lucas et frère François Bourracher, étudiant, « absents et profez aussi de la dite abbaye; déclarons que depuis « que la dite abbaye est en commende et possédée par nos sei- « gneurs de Vendôme, grand-prieur de France, et par Son Altesse « de Verneuil, prieur du Saint-Empire, évêque de Metz, et par « Casimir, roi de Pologne, de glorieuse mémoire; nous n'avons eu « aucune part dans l'administration du temporel de cette abbaye « et que ayant esté de tout temps pensionnaires de Messieurs les « abbés commendataires, nous n'avons commencé à entrer en « jouissance d'un tiers de tout le domaine et revenu de la dite « abbaye, pour nostre mense conventuelle, que à la saint « Michel 1691; ayant esté obligés, avant d'entrer en jouissance,

1. *Arch. dép.*

Digitized by Google

« de rompre une transaction concernant nostre pension, bien et « duement ratiffiée et depuis cassée, par arrêt du Conseil, le « 27 juin 1689, entre Mgr d'Argouges, évesque de Vannes; « par lequel arrêt est ordonné partage estre faict des biens et « revenus de l'abbaye du Valasse. Ayant fait lots, nous commen- « çons à entrer en possession de la troisième partie de tous les « bois taillis de la contenance de cinq cent trente et un arpents « et demi, à la mesure ordinaire du roy : douze poulces au pied, « vingt-deux pieds par perche, et cent perches à l'arpent. Plus « deux cent quarante-six à Fongueusemare, parmy lesquels il y a, « en nombre, plusieurs places vagues et *brières*, et ne sont « plantés la plupart que de bois blanc, profitant si peu qu'à peine « on a pu fournir, de la couppe de la présente année, à l'entre- « tien et au chauffage de la communauté, tant par la mauvaiseté « du terrain que pour la quantité des baliveaux anciens et « modernes qu'on ne peut estimer à rien.....; en sorte que dans « la vente d'iceulx, on ne peut les estimer à plus de vingt-cinq « francs l'acre.....; encore, ce serait la mesure du Valasse qui est « d'un tiers plus forte que celle du roy. Joint que le débit en est « d'autant plus difficile, qu'il n'y a présentement ni de lieu ni de « ville, pour la consommation, plus proche que le Havre de « Grâce..... En égard aussi qu'on aurait payé la somme de « 12,000 francs depuis dix-huit années dans la recherche de « l'exemption du droit de régalle....., quoi qu'exempts de le « payer.

« Qui sont de fortes et puissantes considérations pour n'estre « pas inquiétés ni compris dans la recherche de ce pour quoi l'on « demande aux ecclésiastiques la présente déclaration. »

Conformément à l'arrêt précité, on fit trois lots des bois environnant l'abbaye et de ceux de Fongueusemare.

Au Valasse, le premier lot fut pour la mense conventuelle; coté SBC sur le plan.

Triage S. — 159 arpents 1/4, 130 acres, vergée.

Petit-Bosc, médiocre.
Sente-Jeannet, médiocre, *brières*.
Coste de la Croix, mauvaise.
Val des Forges } bonnes.
Val-Meiller }

Digitized by Google

Triage B. — 222 arpents 1/2, 181 acres, 3 vergées 1/2.

Côte du Fourneau, médiocre.
Côte des Viviers, médiocre.
Vente-Brûlée, assez bonne.
Vente-Broquebeuf, bonne.
Le Chambelan, assez bonne.
Vente de la Gambie, très médiocre.
Val des Bouliers, .....

Triage C. — 92 arpents et 40 perches, 75 acres 1/2, 10 perches.

Côte-à-Saux, assez bonne.
Côte des Epessarts, médiocre.
Côte de la Broche, ne vault rien.
Le Val-au-Grain, médiocre.

Portion du Triage A. — 57 arpents, 39 acres.

Butte-du-Four
Fosse-à-la-Tuée } sans évaluation.
Coste-Blondel

A Fongueusemare, le troisième lot forme partie de la mense conventuelle : 246 arpents.

Vente-des-Houches
Grande-Vente
Les Bouliers } sans évaluation.
Queue-du-Piseat
Le reste forme la mense abbatiale.

Mgr d'Argouges venait volontiers à son abbaye du Valasse. On a vu qu'il s'y trouvait en 1691, à l'occasion du partage fait avec les religieux. En 1707 il recevait comme garde Jean-Baptiste Dubois, pour la conservation des chasses dans les bois et terres du Valasse. Il s'y trouvait encore les 28 et 29 décembre 1708, et signait les baux de ses fermiers. En y allant, il rendait facilement service à ses religieux, et il leur apportait de Paris des livres d'église, dont le prieur lui remit un reçu.

L'abbatiale où il résidait, était une vaste habitation, sortie de la carrière du Valasse comme les autres bâtiments de l'abbaye.

Digitized by Google

Soutenue par de puissants contreforts et couverte d'un toit très élancé, ses combles affectaient la forme d'une coque de bateau renversée, de tout point semblables aux combles de l'église de Saint-Thomas de Gruchet et de la chapelle de Saint-Julien de Beauvais.

On dut la bâtir aussitôt après le décès de Pierre Boutren, mais les archives de l'abbaye n'ont conservé aucun souvenir de cette construction. Elle se trouvait tout près de l'abbaye, à l'extrémité de la ferme, dans l'enclos du monastère et à proximité de l'église. Un membre de la famille Fauquet nous en a conservé un dessin. Comme les constructions monastiques, elle était faite pour défier les siècles.

Son intendant Defforges maintenait les droits de chasse au Mont-Criquet et à Fresmoutiers. « Trois particuliers s'étaient avisés « de chasser, dans la campagne du Petit-Bec et dans les bois de « Fresmoutiers, avec chiens et fusils, et avaient tué plusieurs « perdrix. — Ailleurs, les curés du Parc-d'Anstot convenaient « que, le jour de saint Hubert, ils avaient chassé dans les bois de « Beuzeville; que leurs chiens ayant levé un renard, ils l'auraient « poursuivi jusque dans les bois de Fresmoutiers. » Defforges leur fit défendre de chasser sur les bois et terres dépendant du siège du Valasse : ils furent condamnés aux frais curiaux.

L'évêque de Vannes resta pourvu du bénéfice du Valasse de 1672 à 1729 environ, c'est-à-dire plus de quarante ans. Les auteurs de la *Gallia christiana* insèrent dans leur liste des abbés commendataires un personnage appelé N. de Valorge, cité, disent-ils, en juillet 1684. Nulle part nous n'avons rencontré ce nom dans les archives de l'abbaye. A cette époque, d'ailleurs, Mgr d'Argouges était toujours abbé commendataire du Valasse; il n'en disparut qu'en 1729.

Dans un testament olographe en faveur de Mme Suzanne d'Argouges, veuve de maistre Jean de Creil, demeurant à Paris, rue Neuve-Sainte-Catherine, l'évêque de Vannes témoigne le désir d'établir à Gruchet, paroisse dépendante de l'abbaye de Notre-Dame du Valasse dont il est pourvu, des Sœurs Grises. Elles devaient avoir soin des pauvres de la dite paroisse sous la direction de Messieurs de la Congrégation de Saint-Lazare de Paris. A cet effet, « la dite dame achette, le 18 octobre 1729, du sieur Guillaume Pantot, marchand drapier en la paroisse de *Saint-*

Digitized by Google

*Anthoine*-la-Forêt, un héritage scis à Gruchet, dans la grande rue nommée la rue Neuve, et le paye mille livres ».

La grande rue où s'établirent les Sœurs Grises prit le nom de rue du Couvent, qu'elle conserve encore de nos jours. L'ancien couvent, actuellement en la possession de Melle de la Croix, est borné à l'est par une propriété de Melle Maria Ruffin. C'est le seul souvenir laissé à Gruchet par les abbés commendataires du Valasse. Il a été sécularisé par la Révolution.

*(A suivre).* L'abbé F. Somménil.

---

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

### § IV. Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen

L'histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen a été si magistralement écrite par M. C. Hippeau (1) qu'il m'est inutile de m'attarder à raconter ici le passé historique de ce célèbre monastère. Le document, qui fait l'objet de cette notice, est d'une importance tellement capitale pour l'histoire de l'abbaye que je le reproduis in-extenso. C'est une analyse d'un cartulaire qui contient des chartes des XIe et XIIe siècles et dont le manuscrit original est aujourd'hui perdu. Déjà, en 1834, lorsque M. Léchaudé d'Anisy publiait (2) l'*Inventaire sommaire des chartes conservées aux archives du Calvados*, ce cartulaire n'existait plus, ou du moins on en avait perdu la trace : « la perte de ces titres originaux, disait-il, « devient d'autant plus irréparable maintenant, que le cartulaire, « ou du moins une copie du cartulaire de cette abbaye, que « j'avais vu autrefois, n'existe plus (3)... »

(1) *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen (1066-1790)*, Caen, Hardel, 1855, in-4° de XII-538 pages.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. VII et VIII.

(3) Léchaudé d'Anisy, loc. cit., t. VII, p. 268.



Digitized by Google

Et M. Hippeau : « A défaut d'un cartulaire du XIIIe siècle, dans « lequel l'abbé de La Rue avait largement puisé... plus tard, un « obligeant confrère, M. le vicomte H. de Toustain a bien voulu « mettre à ma disposition une copie de celui dont je déplorais la « perte (1)... » S'agit-il ici du manuscrit dont M. Léchaudé d'Anisy regrettait la disparition ou bien est-ce d'un autre cartulaire qu'il faut entendre ces paroles? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, l'analyse contenue dans le manuscrit de Sainte-Geneviève mérite d'être publiée, et je suis heureux d'en faire profiter tous ceux qui s'intéressent à notre histoire de Normandie.

XXXVI. **Index cartularii pervetusti abbatiæ Sancti Stephani Promartyris** *(sic)* **Cadomensis.**

Fol. 1. Carta Willermi Regis Anglorum fundatoris, cujus initium : « Quisquis Deo, seu pro Deo, etc... » continet enumerationem donationum quibus dictum cænobium dotavit. Hæc in eo habentur verba de ejus filii : « Qua spe ductus, ego Willermus, Anglorum rex, Normannorum et Cenomannorum princeps, cænobium in honorem Dei ac Beatissimi Promartyris, inter burgum quem vulgari nomine vocant Cadomum, pro salute animæ meæ, uxoris, filiorum ac parentum meorum dispositi construendum... » qui cartam firmaverunt hoc ordine recensentur (2).

Willermus, rex Anglorum, dux Normannorum, et princeps Cænomannorum (3). Mathildis regina (4). Johannes archiepiscopus (5). Lanfrancus, arch. (6). Odo, Bajocensis, ep. (7). Hugo, Luxoviensis ep. (8). Gillebertus, Ebroicensis ep. (9). Robertus, Sag. ep. (10). Michael, Abrincensis ep. (11). Gaufridus, Constan-

(1) Hippeau, loc. cit., p. VI.

(2) C'est la charte ou copie de la charte de fondation de l'abbaye. Le *Gallia christiana* lui assigne la date de 1077, c'est-à-dire de l'année même où l'église de cette abbaye fut consacrée. Cf. Léchaudé d'Anisy, loc. cit., VII, 269.

(3) Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, roi d'Angleterre.

(4) Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant.

(5) Jean II, archevêque de Rouen (1067-1079).

(6) Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

(7) Odon Ier de Conteville, évêque de Bayeux (1049-1097).

(8) Hugues d'Eu, évêque de Lisieux (1050-1077).

(9) Gilbert II, évêque d'Évreux (1071-1112).

(10) Robert II, évêque de Séez.

(11) Michel I, évêque d'Avranches (1070-1094).

Digitized by Google

tiensis ep. (1). Robertus, comes de Moretonio (2). Rogerius de Bellomonte (3). Robertus, comes de Mellent (4), Henricus de Bellomonte (5), Hugo de Gornaico (6). Walterius Gifardus (7). Ricardus, Abrincensis, vicecomes (8). Hugo, comes (9). Willelmus, comes Ebroicencis (10). Willelmus de Bretolio (11). Rogerius, comes de Montegomerico (12). Robertus de Belesme (13). Hugo de Monteforti (14). Hugo de Grentemesnil (15). Nigellus, de Constantino (16). Willelmus, Dunelmensis ep. (17). Ricardus de Corceio (18). Willelmus Crispinus (19). Ingilrannus, filius Hilberti (20). Alannus comes (21). Willelmus de Warenna (22). Henricus de Ferrariis (23).

Fol. 3. Carta ejusdem Willelmi regis, firmata post dedicationem Ecclesiæ Cænobii qua enumerantur plures aliæ donationes ejusdem facta eidem cænobiis (24). Qui eam firmaverunt hoc ordine subscripti sunt. Willermus, rex Anglorum. Robertus, filius Regis. Henricus, filius Regis. Willermus, archiepiscopus. Gauffridus, Constantiensis ep. Robertus, Sagiensis ep. Gillebertus, Luxoviensis

(1) Geoffroi de Monbray, évêque de Coutances (1049-1094).
(2) Robert, comte de Mortain, frère utérin de Robert, comte d'Eu.
(3) Roger de Beaumont, cousin issu de germain du duc Robert.
(4) Robert, qui fut comte de Meulan, en 1082.
(5) Henri de Beaumont.
(6) Hugues de Gournay.
(7) Gautier Giffard, seigneur de Longueville, comte de Buckingham.
(8) Richard, vicomte d'Avranches.
(9) Le comte Hugues, d'Avranches, comte de Chester. (Ord. Vital, II, 219).
(10) Guillaume, comte d'Évreux, petit-fils de l'archevêque Robert.
(11) Guillaume de Breteuil, fils de Guillaume fils d'Osbern, il mourut le 12 janvier 1103.
(12) Roger, comte de Montgommeri.
(13) Robert de Bellême.
(14) Hugues de Montfort.
(15) Hugues de Grentemesnil.
(16) Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin.
(17) Guillaume, évêque de Durham.
(18) Richard, seigneur de Couci-sur-Dive.
(19) Guillaume Crespin.
(20) Ingelranne, fils d'Hilbert.
(21) Le comte Alain.
(22) Guillaume de Varenne, oncle du duc, à la mode de Bretagne.
(23) Henri de Ferrières.
(24) Léchaudé d'Anisy, loc. cit., 269. La date peut en être reportée à 1080 ou 1081. L'original, conservé aux archives du Calvados, est endommagé, la fin est à peu près illisible et les noms des témoins y sont effacés.

Digitized by Google

ep. (1). Rogerius, comes. Robertus, comes Moretanii. Robertus, comes de Mellent. Hugo, comes. Willelmus de Bretolio. Rogerius Bigoti (2). Ricardus de Corceio. Robertus de Molberaco (3). Eudo, filius Huberti. Radvilsus de Cordeneio. Hugo de Gornaico. Henricus de Ferrariis. Walterius Gifardus. Willelmus Crispinus. Castellum Cadomi nominatur in hac carta quæ habet etiam hæc nomina propria non vulgaria. Arfastus, Osbernus, Goiffridus, Turstinus, Odelinus, Rannulfus, Gunsulinus, Hunfredus, Godeboldus, Ansfridus, Harmelinus de Galamancia, Harderedus, Anschitillus, Fremillus, Tedaldus, Fulcheredus.

Fol. 4. Carta Odonis, episcopi Bajocensis (4) in qua continentur ea quæ concedente capitulo Bajocensi tradit cænobio Cadomensi, quorum possessionem habebat ante dedicationem ecclesiæ, vel ipsa die qua consecrata est villa Cabourg, qua Catburgum, in prima carta, Carburgum in hac vocatur (5). Hæc nomina propria non vulgaria : Serlo, Bertrannus, Euremerus, Herfrdeus, Ascelinus. Pro illos traditione Rex Willelmus dedit silvam quam vocant Elam ecclesiæ S. Mariæ Bajocensi perpetuo jure possidendam. Hanc cartam firmaverunt : Willermus, rex Anglorum, Princeps Normannorum et Cenomannorum. Willelmus, Rothomagensis arch. Odo, Bajocensis ep. Mathildis, regina Anglorum et comitissa Normannorum et Cenomannorum. Willelmus, abbas Fiscanni (6). Robertus, comes, Regis filius. Ricardus, filius Gisleberti, comitis. Robertus de Bellomonte. Hugo de Grentemaisnil. Henricus de Ferrariis.

Fol. 5. Carta Rogerii de Montegomerico continens donationes

(1) Gilbert Maminot, évêque de Lisieux (1077-1101).

(2) Roger Bigot, posséda de vastes domaines dans le comté de Norfolk. Roger Bigot était probablement fils de ce Robert Bigot, parent de Richard d'Avranches, qui révéla l'usurpation de Guillaume Werlenc (Cf. Will. Gem., l. VII, cap. 22). Ce Robert Bigot paraît être devenu un personnage important; dans la charte de donation de Saint-Philbert-sur-Risle, on le voit cité comme témoin d'une renonciation de Robert de Beaufou, avec le duc Guillaume et Roger de Beaumont, seuls.

(3) Robert de Monbrai, neveu de Geoffroi, évêque de Coutances.

(4) On retrouve la signature de ce prélat dans diverses chartes de l'abbaye, 1066, 1077, 1082. Sur ce personnage, voir l'excellente étude de M. l'abbé Bourrienne, parue dans la *Revue catholique de Normandie*, t. VII, VIII, IX et X.

(5) Cabourg, canton de Troarn.

(6) Guillaume, abbé de Fécamp (1001-1025), qui fut ensuite abbé de Bernay.

Digitized by Google

ab eo forestas et firmata postea in die dedicationis ecclesiæ (1). In sunt hæc nomina non vulgaria : Aiulfus, Haimo, Gulferus.

Carta Roberti de Moretonio de donatione Hultivilla (2) post mortem suam pleno jure possidenda a cænobio. Testibus, Lanfrancus, Cant. arch. et Odone Baj., etc.

Carta Ricardi, filii Turstini vicecomitis Abrincensis, donationis juris sui in Ruschivilla (3).

Fol. 6. Carta Ranulfi vicecomitis Bajocensis donationis ecclesiæ de Boiavilla (4).

Carta Roberti Bertranni donationis imminente morte quidquid terræ habebat in Bristivilla Orgulosa cum parte sua ecclesiæ (5).

Carta Eudonis, qua non immemor beneficiis a B. Stephano in Agritudine sua sibi collato, tradit cænobio, totam partem suam de villa cujus nomen Balta, in illa carta cænobium constitutum dicitur in Burgo Cadomo, dedit etiam terram de Hotot, silva in ejus domino remanente consuetudinem concessit pasturam nempe porcis, et reliquis animalibus, et ligna ad focos. Inter testes, Turgilus, Gaudefridus, Gunfridus (6).

Fol. 7. Carta Roberti, comitis de Northumberland, donationis ejus quod habebat in territorio de Villeriis in Alge (7).

Carta Ingelranni cum Agnete uxore sua (8) donationis ecclesiæ in villa quam vocant Alnetuus (9) ab omni episcopati consuetudine libera, sicut ipse et antecessores ejus habuerant. Inter testes : Rannulfus, filius Ulgeri; Rodulfus, filius Anseredi; Robertus de Ebreceio.

(1) Léchaudé d'Anisy, loc. cit., 269. Cette charte est imprimée dans le *Gallia christiana*, sous la date de 1082. Roger de Montgommeri, devenu duc de Sherensbury, donna le bourg de Trun et ses appartenances, avec une forêt dans le pays d'Auge. Hippeau, loc. cit., p. 9.

(2) Robert de Mortain, frère utérin du roi, la ville de Hutteville.

(3) Richard, fils de Toustain, vicomte d'Avranches, la terre de Rucqueville, canton de Creully.

(4) Rannlphe, vicomte de Bayeux, l'église de Beuville.

(5) Une terre à Bretteville-l'Orgueilleuse, canton de Tilly-sur-Seules, avec sa part de l'église, donation confirmée plus tard par Hugues, comte de Chester.

(6) Le comte Eudes, la terre de Hotot-les-Bagues ou Hottot-en-Bessin, canton de Caumont, et tout ce qu'il possédait à Baupte.

(7) La terre de Villers, dans le Bourg-l'Abbé.

(8) Enguerrand de Say et sa femme Agnès.

(9) Aunay ou Aunay-sous-Odon, canton de Vire.

Digitized by Google

Carta Rodulfi, filii Anseredi (1), donationis sexaginta et tredecim acrarum terræ alodis sui, in territorio de Boseval (2).

Carta Rodulfi, filii Herfredi (3) donationis medietatis terræ quam habebat juxta Badventum (4).

Carta Rainardi, Regis Willelmi Camerarii (5), donationis super altare S. Stephani, molendini de Waimara (6) quod tenebat de rege « ea conditione in quocumque die voluere fieri monachus pro eo in jam dicto cænobio suscipiar... »

Fol. 8. Carta Roberti, donationis domus quam habebat Rotomagi, juxta murum civitatis.

Carta Willelmi filii Sueni donationis domus suæ quam habebat Rothomagi, cum viridario, concedente sua Albereda. Inter testes : Fulco, abbas Divensis (7); Ivolinus Ministor.

Carta Serlonis de Lingeurio (8) donationis ecclesiæ de Bruxedello (9), cum tribus acris terræ et dimidia, et tota recta decima de dominio suo et Villanis suis, cum tertia quoque parte decima de militibus suis concedentibus. Willermo rege, Willermo Camerario et Roberto de Molbras de quorum feodo terram et ecclesiam illam tenebat ut hac donatio firma esset, recepit a Gisleberto abbate, quadraginta quinque libras denariorum, et duas marcas argenti.

Carta Willelmi Gor (10) donationis terræ quam tenebat de se Robertus Medicus in Stavilla (11) et Columbeio (12). Inter testes : Rannulfus Tesardon; Rogerus, filius Murdaci.

Fol. 9. Carta Hugonis de Rosel (13) donationis terræ quam

(1) Raoul, fils d'Ansered.

(2) Beuseval, canton de Dozulé.

(3) Raoul, fils d'Herfred.

(4) Bavent, canton de Troarn.

(5) Rainard le Chambellan.

(6) Le moulin de Gémare, à Caen.

(7) Fouques, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives; il indisposa beaucoup ses administrés à cause de sa sévérité. Obligé de s'expatrier en 1092, il recouvra ses fonctions à la fin du siècle et mourut à Winchester, en 1106.

(8) Serlon de Lingivres.

(9) L'église de Bucéels, canton de Balleroy; toute la dîme de ses domaines, de ses vilains et le tiers de la dîme de ses chevaliers.

(10) Guillaume, fils de Robert de Gouvix.

(11) Esterville, canton d'Evrecy.

(12) Colomby-sur-Than, canton de Creully.

(13) Hugues de Rozel.

Digitized by Google

tenebat in Grainvilla (1) ea conditione ut in presenti abbas et monachi ad ordinem eum reciperent. Firmaverunt hanc cartam Willelmus, rex Anglorum cum Mathildi regina, suis filiis, Lanfrancus, Cantuar. archiep.

Carta Willelmi regis de emptionibus abbatum Lanfranci, Willermis, Gisleberti.

Emit Lanfrancus (2) ab Hersenda et filiis ejus Fulberto et cæteris duo jugera et terra non longe ab Olna fluvio (3) datis 50 solidis. Sub hac conditione ut liceat omni tempore ad reconandum alveum ut duni terram proices super terram quam ipsi habent juxta utrumque fluvium.

Emit ab Herturo 20 solidis sedem molendini de Bacco cum alveo suo et ipsis utriusque partis.

Emit a Valeranno sex jugera pratis non longe ab Olna, decem libris.

Emit a Milone quidquid terræ alveus ut dumi habet ab eo loco exit de vetero alveo.

Fol. 10. Emit a Rodulfo Cocherello duo jugera terræ quinquaginta solidis et in eadem terra, concessit sibi domum liberam ab

(1) Grainville.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la nomination de Lanfranc à l'abbaye de Caen. Les auteurs de l'*Hist. litt. de la France*, t. VIII, p. 266, donnent l'année 1062 ou 1063; D. Cellier, t. XXI, 1063; Mabillon, *Annales ord. Sanct. Bened.*, t. IV, 590, 1063; Du Monstier, *Neustria pia*, p. 625, 1064; le *Gallia Christ.*, t. XI, col. 123, 1063 ou 1066; Charma, *Lanfranc*, p. 21; Hippeau, loc. cit., p. 5; de Crozals, *Lanfranc*, p. 77, adoptent l'année 1066, s'appuyant sur le témoignage d'Orderic Vital, t. III, p. 126. Le chanoine Porée, *Hist. de l'abb. du Bec*, t. I, 119, préfère la date de 1063, donnée par Robert de Torigni, édit. Delisle, I, 49, et qui concorde avec une lettre de saint Anselme, et avec le *Vetus chronicon Beccense*, rédigé au plus tard vers 1136, et qui reproduit la supputation de saint Anselme. Les contrats de ventes qui se trouvent énumérés dans les chartes de fondation prouvent qu'il eut beaucoup à faire pour hâter l'exécution des travaux déjà commencés. Une grande partie des achats de terrain qu'il fit avait pour objet l'emplacement que devaient occuper les bâtiments, les servitudes et les vastes jardins renfermés dans l'enceinte murée de l'abbaye. Cf. Hippeau, loc. cit., p. 18. L'abbé de la Rue dut avoir sous les yeux le manuscrit original du cartulaire dont je reproduis l'analyse, car, à la page 52 de ses *Essais historiques sur Caen*, t. II, il dit : « On trouve en effet dans le cartulaire de Saint-Étienne le détail de vingt-trois contrats d'acquêts — c'est exactement le nombre reproduit par notre manuscrit — par lui faits de terrains qui font aujourd'hui partie de l'abbaye ».

(3) L'Orne, rivière.

Digitized by Google

omnibus consuetudinibus quæ ad telonarios pertinere solent.

Commutavit a Rodulfo Taillebosc, octo jugera terræ quæ ipse habebat ante monasterium et ad mensuram tantumdem dedit sibi in territorio Villariensi (1).

Emit a Godefrido, 50 solidis, quinque jugera terræ, quæ sita erant juxta et inter culturas ecclesiæ.

Emit a Mangiso, 20 libris, terram quam habebat in territorio Villariensi.

Emit a Ranulfo et fratre ejus Ricardo, 10 solidis, hortum quem tenebat Walterius et mater ejus.

Emit a Goiffrido Bratario duo jugera prati, 20 solidis, non longe a prato censii.

Emit a Golda et filio ejus Rainaldo aream domus juxta Uldunum fluvium (2) sitam cum pomerio et horto ad ipsam aream pertinentibus.

Emit a Goiffrido presbytero, censum solidis, aream domus jux Uldunum fluvium sitam, cum pomerio et horto. Inter testes : Rodulfus filius Mariæ.

Fol. 11. Emit a Willelmo de Corcella (3) 4 libris et decem solidis, sex jugera prati non longe a prato censii.

Emit a Durando, quindecim solidis, terram quam habebat infra maceriam et cemiterium, et terram quam habebat infra macerias horti.

Emit, 16 solidis, ab Abiro, arcam domus suæ cum omnibus ad eam pertinentibus.

Emit a Goiffrido, 10 solidis, partem horti sui et ripa Olvei (4) quæ est juxta domum suam versus hortum monasterii.

Emit terram Rainaldi, sitam in territorio Villarii, 9 libris. Inter testes : Rannulfus, filius Oteri Ebremerius.

Emit a Rannulfo, filio Ascelini quatuor jugera terræ unde lapides extrahuntur ad opus monasterii, 30 solidis (5).

(1) Villers-sur-Glos.

(2) L'Odon, rivière, affluent de l'Orne que l'on trouve quelquefois appelé *Alvum veteris Ulduni, novus Uldunus, Huldunus, duos Uldones*, l'Odon forme en effet deux branches, le grand et le petit Odon.

(3) Guillaume de Courcelles.

(4) Peut-être l'Orne?

(5) Citée par l'abbé de La Rue, loc. cit., II, 53.

Digitized by Google

Emit a Gisla uxore Willelmi Patrici et Willelmo ejus filio, 31 solidis, quinque jugera terræ in territorio Cadomi.

Emit a filiis Milonis, culturam inter duos Uldunos Venuncii sitam et hospitem in eodem territorio.

Emit a Ranulfo filio Ascelini tria jugera terræ non longe a vinea ecclesiæ, 33 solidis.

Emit a Lupo, terram quam habebat Bilieti (1) et Valmeriti (2) de beneficio comitis cum parte ecclesiæ quæ ad eum pertinebat, 11 libris.

Fol 12. Commutavit Willelmo presbytero, duo jugera terræ pro sua terra quæ duo jugera post mortem idem Willelmus S. Stephano habenda reliquit.

Emit Willelmus, abbas (3), a Roberto Marmione concedentibus ejusdem uxore ac liberis, molendinum super Lesiam (4) fluvium cum medietate unius jugeri terræ, datis 30 libris.

Emit, 100 solidis, ab Herluino, partem insulæ quam habebat juxta idem molendinum, concedente domino suo Roberto Marmione (5).

Emit a Morello, 15 solidis, reliquam ejusdem insulæ, partem similiter concedente domino suo Roberto Marmione.

Emit ab Hunfredo mariscales, 40 solidis, duo jugera prati.

Emit a Rogero Harundel unum jugerum prati et dimidium, 40 solidis. Inter testes : Alveredus de Bannivilla.

Emit terram Radulfi Pitot in Badvento (6) juxta terram Rodulfi filii Herfredi, 12 libris concedente dno suo Huberto de Ria.

Fol. 13. Emit, novem libris, a Serlone de Curleio (7) 12 jugera terræ in eodem Curleio.

(1) Billy, canton de Bourguébus.

(2) Valmeray, commune réunie, en 1828, à Airan, canton de Bourguébus.

(3) Guillaume Bonne-Ame, deuxième abbé (1070-1079), fils de Ratbode, évêque de Séez. Pendant les neuf années de son administration, il ajouta aux acquisitions faites par son prédécesseur, des propriétés considérables à Caen, à Bavent, à Cully, à Caumont-sur-Dive. Hippeau, loc. cit., p. 27. Ce fut lui qui, après avoir fini tous les travaux commencés par Lanfranc, fit célébrer la dédicace de l'église, par Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, le 13 sept. 1077. De La Rue, loc. cit., p. 55.

(4) La Laize, affluent de l'Orne.

(5) Robert Marmion.

(6) Bavent, canton de Troarn.

(7) Serlon, de Cully, canton de Creully.

Digitized by Google

Emit a Waltero de Argenciis (1) quinque virgas terræ vineæ, 14 libris, in eisdem Argenciis. Istius vineæ omnem consuetudinem quam in ea habebat Boscelinus pro societate suscepta S. Stephano donavit.

Emit, 11 libris, ab Hugone et fratre ejus Berengario de Engulvilla, vineam quam habebant Argenciis juxta prædictam vineam Walteri. Inter testes : Saffredus, præpositus.

Emit, tredecim libris, cellarium, Rotomagi situm super ripum Sequanæ, ab Osmundo, et nepote ejus, Hugone, ea conditione ut quam diu vixerit de rebus monasterri, vestiatur et alatur.

Emit, triginta libris, ab Osmundo, Ricardo et Rogerio, alodium quod habebant in Calvo monte super divam (2). Inter testes : Mathildis, regina, et Willelmus.

Emit ab Ernotio, clerico de Billeio (3) quidquid habebat de feodo quondam Luponio in eodem Billeio, 60 solidis, additis in super societate monasterii.

Emit a Rannulfo, filio Ascelini, duobus optimis equis, 4 jugera prati, et dimidium, unum ad mortem acutum alterum et dimidium juxta pratum Taillebosc (4) et plura alia.

Fol. 14. Emit a Mainardo, filio Mainardi, duo jugera terræ ultra mortem, unum quoque jugerum prati eaque fuerunt Rannulfi, filii Ascelini, 55 solidis.

Emit quatuor virgas terræ a Willelmo, filio Theobaldi, inter duos Uldones citas (5), juxta hortum nostrum, 20 solidis et uno equo.

Emit, 15 libris, a Giraldo, filio Brunæ, in Alamannia (6) 30 jugera terræ cum quinque virgis prati. Cæteram autem terram cum sua domo, filiæ suæ reliquit, ea conditione, ut si legaliter non vixerit, vel absque hærede obierit, in dominium B. Stephani deveniat.

Emit a Godefrido, filio Vindmundi de L 5 (?) unum jugerum terræ, viginti solidis.

Emit, 3 libris, a Durando, filio Fulcranni, 4 jugera terræ et dimidium.

(1) Gautier, d'Argences, canton de Troarn.
(2) Caumont-sur-Dives, canton de Thury-Harcourt.
(3) Billy, canton de Bourguébus.
(4) Commune de Tourville.
(5) Entre les deux branches de l'Odon, affluent de l'Orne.
(6) Allemagne, canton de Caen.

Digitized by Google

Accepit a Godefrido Malsaveir, 4 jugera terræ, tria pro relevamine, quartum pro anima ejus. Recuperavit idem abbas duo jugera prati, quondam Odonis de Carpichet (1) de feodo præposituræ censii.

Recuperavit alia duo jugera quæ tenuerat Goisfridus Balistarius olim ex jure terræ villerii juxta pratum Odonis Gobiani.

Fol. 15. Commutavit ab Ansfrida, uxore Roberti Doisnel, unum jugerum terræ de tribus quæ erant infra viridiarium S. Stephani, pro terra que erat ante portam ejusdem Ansfridæ; reliquorum vero duum jugerum dedit, unum S. Stephano vir ejusdem uxoris Robertus, et aliud filius ejus, Philippus, pro animabus suis. Inter testes : Rannulfus, filius Ascelinæ.

Accepit super altare S. Stephani, a Gauffrido, mariscalco, donationem terræ in qua monachi alveum Ulduni fecerant, et Calumniam quam inde adversus monasterium habuerat.

Commutavit a Rodulfo, filio Durandi domum suam quam occupata fuit ad officinas monasterii, pro alia domo in Crapoldaria.

Emit Gislebertus abbas (2) a Wimare et filiis ejus, 5 virgatas vineæ, 16 libris. Inter testes : Bevragius.

Emit a Buterico acram et dimidiam 20 libris, quinque solidis minus. Inter testes : Saffridus.

Emit a Lancelino et Frederico, filio ejus, 9 virgas, 30 libris, de qua venditione Saffridus est fidei jussor de vr calumnia.

Fol. 16. Emit a Malgero, tres vergas, duodecim libris.

Emit a Mabumet Arturo, tres virgas et tertiam partem unius virgæ, 13 libris et 10 solidis.

Emit a Rannulfo filio Seredæ, tres virgas, 12 libris.

Emit a Gauffrido et Fulcone generocius. acram et dimidiam, 30 libris.

Emit ab Angoto, genero Planeti, tres virgas, 15 libris.

Emit a Rodulfo, filio Roberti quinque virgas, quindecim libris.

Has quippe ampliones fecerunt prædicti abbates consensu et consilio meo, quas ego manu mea, confirmo et auctoritate corro-

(1) Carpiquet, canton de Tilly-sur-Seulles. Ce territoire, avait, au XIIe siècle, de nombreux vignobles.

(2) Gislebert de Coutances, troisième abbé (1079-1101). Il employa à l'achat de nombreuses propriétés, en champs, en prairies et principalement en vignes, des sommes considérables dues à l'inépuisable générosité du roi d'Angleterre. Cf. Hippeau, loc. cit., p. 29.

Digitized by Google

boro, presentibus et concedentibus meis, quorum nomina hac subjecta in margine continentur. Willelmus, rex. Mathildis, regina. Willelmus, arch. Robertus, comes, filius regis. Henricus, filius regis. Lanfrancus, arch. Odo, Bajocensis ep. Gislebertus, Luxoviensis ep. Gislebertus, Ebroicensis ep. Robertus, Sagiensis ep. Michael, Abrincensis ep. Gauffridus, Constantiensis ep. Rogerius, comes de Montegomerico. Robertus, comes de Moretonio. Hugo, comes. Rogerius de Bellemonte. Robertus, comes de Mellent. Willelmus de Bretuel. Hugo de Gornaico. Hugo de Monteforti. Walterius Gifardus. Henricus de Ferrariis. Willelmus, comes Ebroicensis. Robertus de Belesme. Hugo de Grentemaisnil. Willelmus Bertrannus. Ingilrannus filius Ilberti. Robertus de Monbrai. Robertus, Aucensis comes.

Carta Roberti, comitis Normannorum (1) de mercato de Ceus, cujus initium : Ego Robertus, dux Normannorum, etc. Hac carta concedit ecclesiæ B. Stephani quam Willelmus rex, pater ejus, construxerat (fol. 18) Cadomi, mercatum ad diem dominicam in manerio de Ceus et unam feriam in anno ad illum terminum, quam abbas et monachi elegerint (2). Hæc nomina subscribuntur : Robertus, comes Normanniæ. Willelmus, Rothomagensis arch. Turoldus, Bajocensis ep. (3). Rodulfus, Constantiensis ep. (4). Rannulfus, Dunelmensis ep. (5). Willelmus, comes Warenna (6). Robertus de Monteforti. Gislebertus de Aquila (7). Rainaldus de Aureavalle (8). Willelmus de Ferrariis (9). Rodulphus Taisson (10). Robertus Marmion. Robertus de Grentanismainilio (*sic*).

Carta Henrici Regis, qua concedit S. Stephano Cadomensi,

(1) Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant.

(2) Ce marché, établi à Cheux, chaque semaine, eut lieu le dimanche pendant le XII^e siècle et fut ensuite mis au mardi par le duc Jean-sans-Terre.

(3) Turold, évêque de Bayeux (1097-1104).

(4) Raoul, évêque de Coutances (1094-1110).

(5) Ranulfe, évêque de Durham.

(6) Guillaume, comte de Varenne, premier du nom.

(7) Gilbert de Laigle, frère puîné de Richer de Laigle.

(8) Rainaud d'Orval.

(9) Guillaume, baron de Ferrières-Saint-Hilaire, près Bernay, fils de Henri de Ferrières qui assista à la bataille d'Hastings.

(10) Raoul Taisson, que l'on trouve comme témoin dans plusieurs chartes du duc Guillaume en faveur de l'abbaye de Saint-Evroult. Cf. Orderic Vital, édit. Le Prévost, V, 178.

Digitized by Google

manerium dictum Briditono in vicecomitatu Dorsetat in Anglia, cum aliis locis et consuetudinibus ad idem manerium pertinentibus, partim pro corona cæterisque ornamentis eidem coronæ adjacentibus quæ pater ejus moriens prædicto sancto dimiserat (1). Eorum qui cartam (fol. 19) firmaverunt hac sunt nomina : Henricus, rex Anglorum. Œgar, rex Scotiæ (2). Mathildis, regina. Robertus, episcopus Lincoliensis (3). Joannes, Badoniensis ep. (4). Robertus, comes de Mellent. Eudo, dapifer. Rogerius Cancellarius. Ricardus de Redèveris. Hugo de Euremou. Willelmus Malet (5). Nigellus de Oilleio (6).

Carta ejusdem qua confirmat concessionem mercatii de Ceus factam a Roberto comite fratre suo. Testibus Roberto de Mellent et Waldrico Cancellario apud Lecanot.

*(A suivre.)*

Étienne DEVILLE,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

(1) Ce fut Henri Ier, Beau-Clerc, qui termina le rachat des ornements royaux de son père, commencé par Guillaume-le-Roux, lequel mourut avant que l'échange fût consommé. Henri donna aux moines de Caen la terre de Brideton, dans le comté de Dorset. Cf. *Neustria pia*, p. 638.

(2) Peut-être l'etheling Edgard, de la descendance des rois anglo-saxons.

(3) Robert, évêque de Lincoln.

(4) Jean, évêque de Bath, comté de Somerset, en Angleterre.

(5) Guillaume Malet.

(6) Néel d'Ouilli.

Digitized by Google

# NOS ORIGINES CHRÉTIENNES [1]

Les belles vies laissent-elles une vertu secrète aux lieux qui les ont encadrées et comme enchâssées? Rien n'interdit absolument de croire à ces influences mystérieuses et prolongées. Mais, quelles qu'elles puissent être, on conçoit aisément que le souvenir des morts s'évoque mieux sur la terre même qu'ils ont foulée et que l'on se sente là moins éloigné d'eux. Ainsi ce qui semblait n'être que ruines et reliques garde une merveilleuse puissance de résurrection et de fécondité. Ce sont de vraies richesses, et, grâce à Dieu, notre province n'en est pas dépourvue. Avant de s'appeler Normandie, elle avait déjà reçu plusieurs labours profonds de christianisme. C'est ce que rappellent des ouvrages récents, qui évoquent des figures de saints de chez nous, soit de l'époque gallo-romaine, soit de l'époque mérovingienne.

Lorsqu'à la fin du IVe siècle l'empereur Théodose, réduisant la Seconde Lyonnaise aux sept cités qui sont devenues les diocèses d'Avranches, de Bayeux, de Coutances, d'Évreux, de Lisieux, de Rouen et de Sées, traça, le premier, l'esquisse de notre province, sa métropole, Rouen, avait pour prélat un saint qui, né peu après saint Martin, l'illustre évêque de Tours, ne fut pas seulement son ami, mais marche presque de pair avec lui. Il s'appelait Victrice, et paraît être issu de quelque famille de légionnaire romain, aux confins de l'Empire. Lui-même fut soldat; mais à peine baptisé il résolut de se vouer entièrement au service du Christ. Il n'obtint

(1) Voir trois ouvrages récents : de M. l'abbé E. Vacandard, *Saint Victrice*, dans la collection *Les Saints*, et *Vie de saint Ouen* (in-8° de XXI-394 p.); et de Dom Besse, *Saint Wandrille*, dans la collection *Les Saints*. Ces trois ouvrages sont édités par la librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, à Paris.

Digitized by Google

son licenciement qu'après avoir été cruellement torturé, et ce fut un miracle qui lui fit accorder la grâce de la vie. Il consacra plusieurs années à l'étude. Dans ce qui nous est parvenu de sa prose on reconnaît un lettré, attentif à l'art de la composition et à la cadence des périodes. C'est vers 380 que les Rouennais le choisirent pour évêque, et il demeura près de trente ans leur pasteur.

Ce long épiscopat fut bien rempli. Lutte contre l'arianisme qui frappait le christianisme au cœur, comme toute doctrine qui s'attaque à la divinité du Christ, développement de la vie monastique, telle qu'on la voyait en Gaule s'ébaucher à Trèves, à Marmoutiers; évangélisation des campagnes, où le paganisme n'était pas mort, et fondation d'églises rurales; obtention pour sa ville de précieuses reliques reçues avec une joie dont son *De Laude Sanctorum* est tout imprégné : voilà qui ne parut point suffisant à l'activité de cet ancien légionnaire. Il parcourut, en missionnaire, les pays qu'arrose l'Escaut; il ne refusa pas d'aller en Grande-Bretagne pacifier des chrétientés troublées; il vint visiter, en Italie, son ami Paulin de Nole. Et peu avant de mourir, ce qu'il avait travaillé à édifier avec tant de patience et tant d'amour lui sembla détruit, anéanti, sous le flot barbare qui promena ses ravages du Rhin à l'Océan pendant les terribles années 406 et 407.

Deux siècles plus tard, en notre région, des chrétientés sont reconstituées, autrement nombreuses et vigoureuses. C'est l'époque de Dagobert, l'ami de saint Éloi, et de Clovis II, le mari de sainte Bathilde. Or il n'y a guère de personnages qui, dans l'Église et l'État francs d'alors, aient joué un rôle comparable à celui de saint Ouen ou Dadon (*Audoenus*), encore un évêque de Rouen, qui, mort plus qu'octogénaire, occupa ce siège durant près d'un demi-siècle, de 641 à 684.

Il méritait bien que l'on mit à profit les meilleurs travaux de l'érudition française et allemande sur ces temps lointains pour lui consacrer une ample et définitive bibliographie. C'est ce que vient de faire le savant compatriote auquel nous devons déjà une magistrale *Vie de saint Bernard*. Et cette biographie est un large morceau de notre histoire nationale. Saint Ouen en effet vit à la fois l'apogée et l'affaissement de la royauté mérovingienne; il vit se ruiner, avec Clovis II et ses fils, malgré la régence trop courte de Bathilde, l'édifice élevé sous ses yeux par les mains puissantes

Digitized by Google

d'un Clotaire II et d'un Dagobert Ier. « Mais, écrit M. l'abbé Vacandard (p. 297), ni la faiblesse des rois, ni leurs fautes, ni leurs crimes n'avaient découragé la fidélité de l'évêque de Rouen. N'est-il pas remarquable que sa vie entière ait été dépensée au service de l'État, en même temps qu'à celui de l'Eglise? Les intrigues de cour ne l'ont jamais atteint. Être pendant cinquante ans, sous le gouvernement de dix monarques et d'une régente, (titulaire d'une charge (1) ou simple évêque), l'égal des plus grands et un conseiller toujours écouté, cela témoigne d'un rare mérite. C'est que saint Ouen excelle en toutes les qualités qui font le politique et le diplomate. Il a la mesure, le sens pratique, la souplesse, l'esprit de conciliation. De là son autorité, non seulement auprès des rois, qui sont parfois tenus à l'écart des affaires, mais encore auprès des ministres les plus jaloux du pouvoir, tels qu'un Ebroïn et un Pépin. »

Lorsqu'il mourut à Clichy, le 24 août 684, ses funérailles furent un vrai triomphe. « Le roi Thierry et la reine Chrodehilde menaient le deuil. Le maire du palais, les évêques, tous les palatins se disputaient l'honneur de porter la fierte sur laquelle il reposait. Comme il avait exprimé le vœu d'être inhumé à Rouen, dans l'église Saint-Pierre, près des moines qu'il avait tant aimés, le cortège prit la grande voie romaine de Paris à la mer. » On fit halte à Pontoise; on traversa le Vexin; et, au passage du corps, le peuple accourait en foule comme pour une translation de glorieuses reliques.

Il est facile de présumer que, dans une société aussi troublée, sauvage et désordonnée, les épreuves de toute sorte ne manquèrent pas à cette longne vie. Parmi les plus pénibles ne faut-il pas ranger les mesures qu'on lui fit prendre contre l'abbé de Jumièges, saint Philibert, qui avait osé s'insurger contre la politique sanguinaire d'Ebroïn, le persécuteur de saint Léger, et lui reprocher en face ses cruautés? Mais après la mort d'Ebroïn, le vaillant moine put revenir en Neustrie, à la grande joie de son évêque. Aucun nuage ne voila jamais l'amitié qui unit celui-ci à un autre moine qui, en 649, près des lieux où devait naître peu après l'abbaye de Jumièges, avait institué celle de Fontenelle. Elle

(1) Celle de référendaire, que lui confia Dagobert, était la première, en fait, après le poste de maire du palais.

Digitized by Google

fut souvent désignée et s'acquit une juste célébrité sous le nom même de son fondateur, saint Wandrille.

L'érudition sûre et lucide de Dom Besse vient de recueillir avec amour tout ce que l'on peut savoir de ce patricien apparenté à Pépin de Landen, attaché de bonne heure à la cour mérovingienne où il connut saint Ouen, saint Éloi et saint Didier, vite épris de perfection évangélique et allant chercher des modèles jusqu'en Italie, à Bobbio, qui gardait encore l'empreinte fraîche de saint Colomban. Sur le rôle social, en ces tristes époques, du monastère offrant un asile hospitalier aux voyageurs, aux malades, aux pauvres, un modèle de labeur patient et bien ordonné aux populations d'alentour, se trouvent, dans le charmant volume que nous recommandons, des pages où l'on sent bien la vigueur et la suavité de l'esprit bénédictin, celle-ci, par exemple, (p. 97) qui est consacrée à la prière monacale. « Il y a longtemps que les moines chantent dans la basilique les louanges du Créateur, lorsque la lumière du jour fait son apparition. Leur liturgie nocturne est prolixe, surtout en hiver... Il fait si bon prier et chanter quand tout s'absorbe dans le silence. Du point du jour au commencement de la nuit, de trois heures en trois heures, les moines vont à l'église et chantent de nouveau les merveilles de Dieu... Ces chants d'hommes, unis par la communauté d'esprit, de sentiment, de vie, ont sur le monde qui les environne une influence surnaturelle. C'est un exorcisme intense et continu... On ne saurait exagérer la part qui revient à cette liturgie des moines dans l'œuvre de la civilisation chrétienne. »

Aux lieux que l'abbaye de Saint-Wandrille avait sanctifiés du VIIe siècle au XVIIIe, étaient revenus, en février 1894, des moines bénédictins, partis de Ligugé. La petite colonie, qui renouait de si glorieuses traditions, commençait à prospérer. « L'avenir lui souriait lorsque la persécution la contraignit, en 1901, à quitter le pieux vallon de Fontenelle. L'antique moutier, où tout parle du passé et des saints, s'est vidé de nouveau. »

Au milieu du IXe siècle, les routes de Neustrie furent sillonnées de cortèges vagabonds de moines qui fuyaient terrifiés par l'approche des envahisseurs du Nord, et emportaient, comme leur plus cher trésor, les reliques de leurs protecteurs. Les dépouilles de saint Victrice, de saint Ouen et de saint Wandrille voyagèrent



Digitized by Google

ainsi, à travers des populations désespérées. Mais à peine un demi-siècle s'était-il écoulé, que l'archevêque de Rouen, Francon, conférait le baptême (912) à Rollon pour lequel le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911) venait de constituer le duché de Normandie. En 918, le duc ramena lui-même triomphalement les restes de saint Ouen à Rouen. Et, remplaçant des édifices plus anciens, commença de s'élever, au XIVe siècle, la merveilleuse église, à l'élégante tour centrale, qui est une sorte de châsse gigantesque ciselée par la métropole de notre province en l'honneur de son plus glorieux évêque.

Bon J. Angot des Rotours.

---

Digitized by Google

# L'architecture normande dans l'Italie méridionale

## AU MOYEN AGE

### D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

La conquête de l'Italie méridionale par les Normands, qui remplit une soixantaine d'années du XIe siècle (1016-1073), a déterminé dans ce pays l'éclosion d'un art nouveau. Mais cet art, essentiellement architectural, s'est-il inspiré des traditions et des méthodes qui régnaient alors en Normandie? Fut-il un art normand dans la pleine acception du mot? Les historiens l'ont cru jusqu'à présent. Rattachant par une filiation directe l'architecture que la conquête normande importa dans le royaume des Deux-Siciles à celle qui florissait vers le même temps sur les bords de la Seine et dans la plaine de Caen, ils n'ont pas craint de déclarer que les plans et les procédés de construction de notre école normande des XIe et XIIe siècles avaient passé les Alpes à la suite des vainqueurs; et l'un d'eux a même cru reconnaître dans les lignes sévères de telle église de la région apulienne ou calabraise

(1) Tout le fond de cet article est emprunté à l'ouvrage de M. Émile Bertaux : *L'Art dans l'Italie méridionale*, t. I, Paris, Fontemoing, 1904, in-4°, et spécialement au livre III, qui traite de l'*Art provincial et municipal sous la domination normande* (p. 311-508). En s'efforçant de mettre en relief les conclusions de l'auteur, on a cru bon d'employer le plus souvent possible les expressions même dont il s'est servi. Œuvre d'art autant que d'érudition, aussi remarquable par l'éclat et la fermeté du style que par l'ampleur des vues et la nouveauté des aperçus, ce livre magistral se recommande encore aux lecteurs par une splendide illustration, presqu'entièrement empruntée aux photographies et aux dessins de l'auteur. Véritable monument de la science et du goût français, il fait le plus grand honneur à notre école de Rome et il classe M. Bertaux au premier rang parmi les écrivains qui ont le plus contribué à renouveler dans notre pays l'histoire de l'art du moyen âge.

Digitized by Google

« comme la signature d'un architecte normand (1) ». Cette façon de parler crée une équivoque. M. Emile Bertaux, ancien membre de l'École française de Rome, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Lyon, s'est attaché à le démontrer dans un chapitre de son magnifique ouvrage sur l'*Art dans l'Italie méridionale*, luxueusement édité par la librairie Fontemoing. Il y a, semble-t-il, pleinement réussi. Des influences françaises sont visibles dans plusieurs édifices de l'Italie du Sud, contemporains de la domination normande; mais l'art normand lui-même y est très peu représenté. Si pénible que soit cette constatation pour notre patriotisme local, le souci de la vérité historique doit nous engager à réformer une opinion, encore aujourd'hui très répandue en Normandie, qui ne s'autorise pas d'une analyse critique et de rapprochements précis et qui n'est pas d'accord avec le témoignage des monuments, seul témoignage vraiment important en matière d'archéologie.

L'enquête menée par M. Bertaux, au cours de pittoresques chevauchées et d'excursions aventureuses, dont le récit ferait à lui seul l'objet d'un livre très vivant, ne porte que sur les édifices religieux de l'Italie du Sud; ceux de la Sicile méritent d'être étudiés à part et le seront en effet prochainement. Mais les conclusions de l'auteur trouvent leur application aussi bien dans l'île que dans la péninsule. Le détroit de Messine ne séparait pas au moyen âge deux civilisations différentes, et le milieu propice au développement de la culture artistique était sensiblement le même au-delà comme en-deça du Phare. Tout au plus pourrait-on dire que les influences venues du Nord se sont exercées en Sicile plus librement, et, en se combinant avec d'autres influences venues de l'Orient, ont donné naissance à un art très original, dont les églises de Palerme et de Monreale sont la plus parfaite expression. Mais les souvenirs de la province lointaine d'où les maîtres du pays tiraient leur origine s'y rencontrent aussi rarement que sur le continent : il n'y a pas plus d'édifice vraiment normand sur les rivages heureux, couverts d'orangers et de citronniers, qui se déroulent de Palerme à Syracuse, que de l'autre côté du détroit, dans la région montueuse et sauvage de l'Aspromonte.

L'histoire de la conquête suffit à expliquer cette anomalie. Les

(1) Abbé Delarc, *Les Normands en Italie*, p. XI.

Digitized by Google

deux guerres d'aventures dont les récits ont bercé l'imagination des hommes du XIe siècle et qui ont abouti : l'une à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, l'autre à la fondation du double royaume de Sicile et d'Apulie par les fils de Tancrède de Hauteville, ces deux chapitres détachés d'une même chanson de geste, ont pour héros des Normands. Mais c'est le seul rapprochement que l'on puisse faire entre deux entreprises, aussi différentes par leur but que par leurs résultats. L'une et l'autre ont affirmé la vitalité de ces races scandinaves, auxquelles les derniers rejetons de la dynastie carolingienne avaient dû abandonner une des plus riches provinces de leur royaume, et qui semblaient guetter toutes les occasions de montrer leur goût pour les expéditions lointaines et les chevauchées héroïques, leur énergie mêlée d'astuce, leurs puissantes facultés d'assimilation. L'une et l'autre cependant n'occupent pas la même place dans l'histoire du monde. Tandis que l'entreprise longtemps mûrie par le duc Guillaume, exécutée avec le concours de tout son peuple, a eu des suites qui ont influé d'une façon notable sur les destinées de la France et de l'Angleterre, que la charrue normande a tracé de l'autre côté de la Manche des sillons profonds, dont il est facile de retrouver encore aujourd'hui la direction, et que la fusion des deux races a été l'épilogue de la conquête, les glorieux faits d'armes des fils de Tancrède n'ont abouti qu'à juxtaposer vainqueurs et vaincus, à substituer une aristocratie nouvelle à l'ancienne et à réunir dans une cohésion éphémère, sous un régime brutalement importé du Nord, des populations de races diverses, italiennes, lombardes et grecques, habituées aux changements de maîtres. « Les clercs et les artisans qui suivirent les hommes d'armes de Guillaume le Conquérant au-delà de la Manche imposèrent à des vaincus, qui étaient encore des barbares, leurs coutumes, leurs lois et leur langue, en même temps que leur art. Le dialecte français parlé par le trouvère de la chanson de Roland réduisit à l'état de servage l'idiome populaire des *thanes* et des fermiers. De même l'architecture des grandes églises normandes, transplantée dans le pays des Saxons, y fit oublier les rares basiliques de plan romain et les églises de bois dont on croit reconnaître la silhouette scandinave sur la tapisserie de Bayeux. » Aussi l'Angleterre nous offre-t-elle encore aujourd'hui toutes les variétés d'églises romanes normandes, avec les particularités de leur construction et de leur décoration.

Digitized by Google

Dans l'Italie méridionale il ne se produisit rien de semblable. On connaît l'étrange destinée de cette famille de Hauteville, petits gentilshommes des environs de Coutances, qui, rêvant de coups d'épée et d'aventures, séduits par des récits de pèlerins ou répondant à l'appel de quelque compatriote, abandonnent le manoir paternel et s'en vont

« Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal, »

constituer au-delà des Alpes une puissante féodalité militaire, fonder une dynastie royale et mener une vie d'empereurs byzantins dans cette cour de Palerme, dont le luxe tout oriental contraste singulièrement avec l'humilité de leurs origines et la rudesse de leurs mœurs. Le régime introduit par eux ne pouvait modifier profondément l'état social du pays. Chaque petit seigneur normand se taille un domaine aux dépens des anciens possesseurs du sol; mais il ne cherche à imposer aux habitants ni sa langue ni ses usages. Bien plus, il se laisse séduire par le charme d'une civilisation en avance sur la sienne; il apprend le grec qu'on parle autour de lui; sur les rives de la mer Ionienne qui sont en constantes relations de commerce avec l'Orient, il rêve de ces contrées merveilleuses dont les poëtes et les marchands lui vantent la richesse, et son établissement dans la péninsule n'est bientôt à ses yeux qu'une première étape sur la route de Constantinople. Les seuls changements que les Normands apportent aux institutions en vigueur dans l'Italie du Sud concernent la propriété féodale. « Les groupes de Normands réunis au commencement du XI^e siècle à Troja, où ils servirent d'abord sous les ordres du Catapan qui avait fondé la ville, et à la fin du même siècle à Squillace, sur la côte calabraise de la mer Ionienne, n'étaient que des colonies militaires ou plutôt des garnisons, qui sans doute se dispersèrent quand le pays d'alentour fut pacifié. Les aventuriers qui avaient pris part aux exploits de Rainulf ou des fils de Tancrède, eurent pour la plupart leur fief et leur château. Les Français que le roi Roger attira à son service étaient encore des chevaliers. Ceux d'entre eux qui ne vécurent pas à la cour de Palerme durent se faire octroyer des terres. Neustriens et Français, disséminés au milieu des Italiens, des Lombards et des Grecs, formèrent une féodalité militaire, qui ne se trouvait pas appuyée, comme la féodalité franque du royaume de Jérusalem, par une population de bourgeois et de

Digitized by Google

marchands, attirée à la suite des chevaliers. » Des hommes d'Église vinrent bien occuper les évêchés grecs, que les Normands, alliés du pape, enlevaient à l'autorité du patriarche de Constantinople. Des moines normands furent bien mis à la tête des abbayes fondées par les vainqueurs et soumises à leur patronage. Mais dans le clergé séculier et régulier, l'élément normand fut toujours une infime minorité. La conquête militaire ne fut pas suivie d'une conquête pacifique. Aussi, dès le XIIIe siècle, il ne subsistait aucun vestige du dialecte normand dans les noms de lieu de l'Italie du Sud, sauf un mot emprunté à la langue féodale, celui d'*honneur*, par lequel on continuait à désigner le fief du Gargano. Aujourd'hui le type normand a presque entièrement disparu de ce pays, et il faut beaucoup d'attention et de perspicacité pour retrouver dans les massifs montagneux de la Basilicate et de la Calabre ou sur les côtes ensoleillées de l'Adriatique quelques souvenirs de l'art robuste qui enchanta nos pères, à l'époque où, suivant l'expression du chroniqueur Raoul Glaber, la Normandie, comme les autres provinces du royaume, « se couvrait d'un blanc manteau d'églises ».

Le seul des monuments consacrés à la gloire de la famille de Hauteville qui, en dehors des grandes églises de Sicile, nous soit parvenu dans son intégrité, est la chapelle funéraire de Bohémond, élevée dans la ville apulienne de Canosa, où mourut, en 1111, le prince d'Antioche. C'est un édicule de plan rectangulaire, surmonté d'un tambour octogonal, qui porte une petite coupole hémisphérique. Le tambour s'appuie d'un côté sur le mur de l'église; de l'autre il est porté par trois arcades qui retombent sur deux colonnes de granit oriental, surmontées de chapiteaux à feuillages aigus, sculptés pour l'édifice. Une inscription en vers, gravée sur les cinq faces visibles de ce tambour, célèbre le magnanime prince de Syrie, qui quatre fois a vaincu la Grèce et a fait retentir son nom jusque dans la Parthie. A trois reprises différentes, dans ces distiques qui sonnent le fer, revient le nom prestigieux de la Syrie. Sur les portes de bronze qui ferment la chapelle, à l'extérieur, sont gravées les silhouettes de Bohémond, du duc Roger, son frère, et de leurs trois fils. Ce petit édifice n'a rien de normand. Sa vue emporte l'imagination vers l'Orient; il évoque le souvenir d'un *turbeh* funéraire élevé devant une mosquée. Conçu sans doute par un Latin revenu des pays musulmans, le mausolée du fils de Robert Guiscard est moins un souvenir

Digitized by Google

de la conquête normande qu'un monument de la croisade.

Un groupe de fondations normandes, contemporaines de Robert Guiscard et du grand comte Roger, se trouvait à l'extrémité de la Calabre, sur les deux versants de l'Aspromonte. Le tremblement de terre de 1783, qui bouleversa toute cette région, les a détruites. « Des deux cathédrales de Nicastro et de Squillace, il ne resta pas pierre sur pierre; de la grande église abbatiale de la Sainte-Trinité, élevée par le comte Roger près de Mileto, il ne subsista que des fûts monolithes de colonnes antiques, gisant parmi les herbes. L'église de Santa-Eufemia, fondée, dit-on, par Robert Guiscard, fut engloutie avec le village et ses habitants. » Dans le massif montagneux de l'Aspromonte on ne rencontre plus aujourd'hui qu'un seul édifice qui date de l'époque du comte Roger : c'est la cathédrale de Gerace, située sur le versant qui regarde la mer Ionienne. Les voyageurs attirés dans ce pays sauvage par la beauté des sites et la persistance des anciens usages locaux, après avoir parcouru les quelques kilomètres de route pittoresque qui relient Gerace-Marina à Gerace-Superiore, ne sont pas peu surpris de se trouver en présence d'une grande basilique latine à trois nefs, avec des colonnes antiques et des chapiteaux antiques. Cet édifice, qui ne rappelle en rien les églises romanes de notre province, doit reproduire le type des monuments élevés en Calabre à la même époque : ce ne sont pas des spécimens de l'art normand que la catastrophe de 1783 anéantit, mais bien plutôt des exemplaires d'une architecture qui s'inspirait encore des traditions romaines et qui tirait ses matériaux des ruines magnifiques accumulées par les Barbares sur le littoral.

C'est ce genre de construction que l'on retrouve dans la cathédrale de Salerne, seule église de la région campanienne qui nous reporte au temps de Robert Guiscard. Le nom du célèbre aventurier se lit encore, à côté de celui de Jordan, prince normand de Capoue, au-dessus de la porte qui donne accès dans l'atrium et au-dessus du portail de marbre de l'église. Mais si l'atrium, entouré d'une colonnade où figurent de beaux fûts de granit oriental et de vert antique, arrachés aux ruines de la Pœstum romaine, est resté debout comme un souvenir de l'édifice consacré en 1084 par le pape Grégoire VII, l'intérieur, entièrement stuqué, avec ses piliers tout blancs que de larges arcades relient les uns aux autres, donne au visiteur l'illusion que rien ne subsiste plus de la cons-

Digitized by Google

truction primitive et qu'un monument de style baroque a remplacé celui du XIe siècle. Il faut se rendre compte que l'architecte a simplement transformé une colonne sur trois en pilier et relever par la pensée les colonnes absentes entre les colonnes qui sont en place, pour reconstituer la nef de la cathédrale fondée par le conquérant normand. C'était une pure basilique latine. On peut en dire autant de la cathédrale de Capoue. Cette ville fut, comme Salerne, la capitale d'une principauté normande. En 1068, le Normand Hervé en devint archevêque : il fit bâtir devant sa cathédrale un atrium dont celui de Salerne devait être une imitation. L'édifice, reconstruit après 1120 par l'archevêque Othon, conserva l'aspect d'une basilique latine. Des moines du Mont-Cassin ont décoré ces deux monuments, dont le plan est exactement celui de la grande église édifiée sur la sainte montagne par l'abbé Didier et consacrée en 1071.

L'architecture du Nord apparaît enfin aux portes de Venosa dans les ruines de la plus célèbre fondation de Robert Guiscard, l'abbaye de la Sainte-Trinité. « Le monument, isolé près de la ville que les chefs normands donnèrent presque en entier à l'abbaye, occupe une aire déserte et nue, sans cesse balayée par le vent qui souffle du mont Vulture. Sur une longueur de près de 150 mètres, deux églises se font suite; l'une, couverte d'une charpente moderne, est de construction mesquine et encombrée de cloisons parasites; l'autre, très grande, est restée inachevée. Elle enclôt dans les murs de sa nef et de son abside un jardin d'oliviers et d'amandiers. » Cette dernière église est la seule qui doive nous intéresser. Magnifiquement bâtie en grands blocs antiques pris à l'amphithéâtre et aux autres monuments de Venosa, elle offre un plan exceptionnel en Italie : chaque bras du transept porte une absidiole, le chœur est entouré d'un déambulatoire. Il y a là une marque évidente de l'influence française : à n'en pas douter, l'architecte qui a bâti dans la patrie d'Horace cette église, dont les murs, formés de matériaux antiques, sont un vrai musée d'épigraphie latine, était venu d'au-delà des Alpes. Mais ce n'était pas un Normand, contemporain de Robert Guiscard.

Un plan aussi développé que celui de la grande église de Venosa ne pouvait pas être conçu, même en France, au milieu du XIe siècle. M. Bertaux a très clairement démontré que la construction de cet édifice a été reprise par deux fois, avant d'être défini-

Digitized by Google

tivement abandonnée. Le chœur, avec toute l'enveloppe murale du chevet et de la nef et les deux portes latérales, offre des spécimens d'une sculpture fort archaïque, et, dans son ensemble, paraît antérieure au XIIe siècle. La nef, aussi française par le détail de son architecture et de sa sculpture que le chevet l'est par son plan, présente une ornementation d'un caractère bien différent. Les superbes chapiteaux à collerette de feuillage qui couronnent ses piliers ronds, la base attique de ces piliers au tore légèrement aplati, les feuilles larges et grasses qui ornent les culots préparés pour recevoir les voûtes des bas-côtés, tout cela dénote une construction plus récente. Entre ces deux parties de l'œuvre, il s'est écoulé peut-être un intervalle de cinquante ans. C'est vers 1135 que les moines de Venosa, chassés de leur abbaye par les troubles qui suivirent le couronnement du roi Roger, se dispersèrent dans les monastères de Calabre qui dépendaient de leur Ordre. Les travaux, interrompus à cette date, ne furent pas repris avant les dernières années du XIIe siècle. La décadence morale et matérielle dans laquelle sombra bientôt l'Ordre bénédictin de la Sainte-Trinité et son remplacement, en 1297, par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, amenèrent l'abandon définitif de l'entreprise. Mais les plans de l'abbatiale inachevée qui s'élève en face du mont Vulture ont été réalisés dans un édifice qu'une distance de moins d'une journée de route à cheval sépare de Venosa : la cathédrale d'Acerenza. C'est le même chœur à déambulatoire, flanqué de trois chapelles rayonnantes. La construction est seulement plus pauvre, plus sommaire et, dans le détail des moulures et des chapiteaux, plus éloignée des modèles français. Bien loin du groupe que forment en Basilicate ces deux églises voisines, à quelques milles de Naples, la cathédrale d'Aversa conserve un chœur qui est identique, en son plan, aux chevets des églises de Venosa et d'Acerenza. Il y a toutefois une différence capitale dans le système des voûtes : le déambulatoire d'Aversa est couvert, non plus d'une suite de voûtes d'arêtes, mais bien de voûtes d'ogives, pesantes et carrées. Leur profil rustique fait penser plutôt aux ogives archaïques du clocher de Moissac ou de Saint-Victor de Marseille qu'à ces nervures normandes, bizarrement dentelées et godronnées qui se sont conservées dans les plus vieilles cathédrales d'Angleterre.

M. Bertaux rattache ces trois édifices, isolés dans l'Italie du Sud,

Digitized by Google

à un monument déjà connu, qui s'élève au cœur d'un district montagneux de la Toscane, l'église abbatiale de Sant'Antimo au mont Amiata. C'est une église française, de type bourguignon. Sa présence au-delà des Alpes s'explique par le rayonnement lointain de l'art monastique dont le chef-d'œuvre gigantesque et le vivant foyer étaient à Cluny. Comme l'architecte de Sant'Antimo, les maîtres d'œuvre inconnus qui, à deux reprises différentes, se sont trouvés à Venosa, venaient des monastères bénédictins de France. Les deux édifices sont, en Italie, des exemplaires authentiques de l'architecture clunisienne. L'abbatiale inachevée de la Sainte-Trinité a servi de modèle pour la cathédrale d'Acerenza; le plan de Sant'Antimo a été reproduit dans la cathédrale d'Aversa. L'histoire ne peut établir aucune relation entre les Normands d'Italie et ce groupe de constructions unique dans la péninsule, qui témoigne du prestige exercé par l'art bourguignon bien au-delà de ses frontières naturelles et fournit une nouvelle preuve du rôle joué par les grandes abbayes bénédictines du moyen âge dans le développement de la culture artistique.

A Venosa, ce n'est pas la grande église abandonnée, mais bien la petite, depuis longtemps consacrée au culte, qui marque l'emplacement de l'abbatiale fondée par Robert Guiscard. Le chef normand avait rêvé de faire de cet édifice la nécropole de sa famille. Les restes de ses frères aînés, Guillaume Bras-de-Fer, Humfroy et Drogon, y furent déposés de son vivant. Lorsque lui-même mourut à Corfou, en 1085, son corps fut rapporté à Otrante et de là à Venosa, où il fut placé côte à côte avec les autres fils de Tancrède de Hauteville. Mais la vieille abbatiale a subi depuis lors de tels remaniements qu'il faut un puissant effort d'imagination pour en reconstituer le plan primitif. C'était une pure basilique latine, dans le genre de celle de Gerace. « Aujourd'hui on cherche en vain dans le monument défiguré les sarcophages des frères héroïques. Aucun marbre ne porte plus l'épitaphe citée par William de Malmesbury et où quatre vers, aussi sonores et aussi fiers que les distiques gravés sur le bronze du tombeau de Bohémond, célébraient celui qui avait chassé de Rome l'empereur romain et germanique et devant qui l'empereur d'Orient n'avait été sauvé que par la fuite, Guiscard, terreur du monde. » Seul, est resté debout le tombeau d'Alberada, Auvraie, femme répudiée de Robert Guiscard, remariée en secondes noces à un neveu de son

Digitized by Google

premier époux, le sénéchal Richard, fils du comte Drogon, et, en troisièmes noces, à un noble normand, Roger de la Pommeraie. Ce sarcophage, formé de cinq plaques de marbre cipollin et adossé à une paroi de même marbre, est abrité par un toit de marbre blanc que soutiennent deux consoles et deux colonnes de cipollin. Il conserve sans doute une image fidèle des autres tombeaux élevés à la mémoire des conquérants de l'Apulie; mais il n'a rien de particulièrement normand. Sa vue évoque plutôt le souvenir de certains tombeaux du moyen âge qui ornent aujourd'hui le narthex de quelques basiliques de Rome ou fait songer à ces sarcophages des rois, de Jérusalem dont Chateaubriand a vu encore, en 1806, les restes délabrés dans l'église du Saint-Sépulcre.

Tous ces édifices, dont l'origine remonte aux premiers chefs normands, ont subi dans la suite d'importantes retouches : en parvenant jusqu'à nous, les types primitifs se sont altérés et déformés. Voici un monument resté intact depuis sa fondation par Tancrède, fils naturel du roi Roger, et le dernier membre de la dynastie normande qui ait porté la couronne de Sicile. C'est l'église de San-Nicola-et-Cataldo, près de Lecce, dans cette presqu'île de la terre d'Otrante qui représente le talon de la botte italienne. Elle fut achevée en 1180. L'architecte inconnu qui en a dressé les plans a su combiner dans une heureuse mesure les traditions françaises avec les influences venues d'Orient. A la croisée du transept se dresse une coupole fine et svelte, entourée d'une couronne de colonnettes et surmontée d'un toit hémisphérique, blanchi à la chaux. Sur l'abside s'élève un clocheton à double baie qui, avec ses arcs brisés, évoque le souvenir d'une petite église des campagnes françaises. A l'intérieur, les hautes voûtes du vaisseau et du transept, interrompues par la lanterne de la petite coupole, sont des voûtes en berceau brisé, appuyées sur des doubleaux que supportent de hautes colonnettes. Les bas-côtés sont voûtés d'arêtes. Toutes les arcatures sont tracées en tiers-point. Au lieu des colonnes antiques, partout des colonnes appareillées, dont les assises continuent régulièrement le lit de l'appareil des murs et des piliers carrés. La décoration sculptée, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, n'a rien de byzantin. Ce sont là tous les éléments d'une petite église française de la fin du XIIe siècle, et spécialement d'une église monastique de Bourgogne. « Cet édifice, composite et harmonieux, où tous les détails fran-

Digitized by Google

çais sont corrects, comme classiques, tandis que la coupole est une création originale, et sans pareil en Grèce et en Italie, peut être considéré comme l'œuvre d'un étranger qui, en se souvenant des formules de l'art du Nord, aura pris plaisir à imiter librement la silhouette des églises grecques de la terre d'Otrante. » Cet étranger était sans doute un moine clunisien ou cistercien. Le monument qu'il a bâti dépendait en effet d'un monastère de l'Ordre de Saint-Benoît, fondé par Tancrède. Si l'on juge de l'origine de l'architecte par le style de l'œuvre, celui-là non plus n'était pas un Normand.

*(A suivre).* Paul Le Cacheux.

---

Digitized by Google

# QUELQUES NOTES

SUR

# L'origine des Grands Séminaires

ET

## L'HEUREUSE INTERVENTION

## DE M. CHARLES GODEFROY

CURÉ AU DIOCÈSE DE COUTANCES

---

Un Séminaire est une pépinière (*seminarium*), un lieu où l'on garde loin des vents du nord des semences précieuses, des plantes trop faibles encore pour être exposées en plein air. Ainsi fit Notre-Seigneur quand il garda près de Lui pendant trois ans, dans la retraite, dans le silence, ses douze Apôtres avant de les envoyer à la conquête des âmes. Jésus-Christ, le Verbe de Dieu fait chair, la Toute-Puissance et la Sagesse incréées, aurait pu, par sa parole appuyée de l'éclat de ses miracles, convertir le monde entier. Il ne l'a pas fait; et tout son ministère s'est borné à instruire et à former aux vertus de l'apostolat quelques disciples qu'il destinait à être ses envoyés et ses représentants sur la terre. Le premier Séminaire fut donc, en un certain sens, l'école de Jésus; les premiers séminaristes furent les Apôtres et le premier directeur fut le Sauveur du monde lui-même.

Mais, à proprement parler, les Séminaires tels que nous les voyons aujourd'hui n'existent que depuis trois siècles à peine. En droit, ils remontent au saint Concile de Trente (1545-1563). En fait, ils datent seulement de la première moitié du XVII^e siècle, et

Digitized by Google

l'un des principaux promoteurs de leur établissement en France fut un humble prêtre du diocèse de Coutances, Mre Charles Godefroy, curé de Cretteville (ou Quettreville). Nous voudrions, pour l'honneur du clergé normand et pour la gloire de l'illustre Église de Coutances, essayer de tirer sa mémoire de l'oubli (dans lequel elle est tombée même parmi ses compatriotes) et rappeler brièvement ce que fit ce vertueux ecclésiastique, en 1625, à l'assemblée du clergé, pour rendre efficaces les prescriptions des Pères du Concile concernant l'institution des séminaires.

* * *

Durant les persécutions, on ne rencontre nulle part d'écoles offrant quelque analogie avec nos Séminaires actuels. Après que la paix eut été accordée à l'Église, les clercs furent formés à la science et à la vertu dans les monastères, puis dans les écoles épiscopales et cathédrales du moyen âge. Plus tard vinrent les universités; elles emportèrent au dehors et jetèrent sur la place publique toute la jeunesse ecclésiastique. Ce fut, hélas! au grand détriment de la piété, qui s'évapora presque complètement dans cette vie extérieure, mondaine et dissipée.

En voyant de nos jours la régularité, le désintéressement, la soumission et le dévouement du clergé, nous pouvons à peine nous figurer l'indifférence, la cupidité et les scandales qui désolaient l'Église il y a trois cents ans. Et cependant, pour concevoir l'excellence du remède, ne faudrait-il pas au moins soupçonner l'*étendue du mal?* « La corruption des mœurs au xve siècle, écrit Mgr Bougaud (1), les guerres du protestantisme au xvie, avaient peu à peu fait disparaître les écoles fondées au moyen âge pour l'éducation du clergé. On ne s'occupait presque plus ni de discerner les vocations, ni de préparer les ordinations. Aux yeux de beaucoup, le sacerdoce n'était qu'un métier, une sorte de gagne-pain que l'on choisissait parce qu'il semblait plus facile et plus sûr que les autres. Il est vrai qu'il restait la Sorbonne et les grandes universités de France. Mais d'abord elles donnaient la science, ce qui n'est pas la même chose que de donner la vertu. De plus, elles ne la donnaient qu'à quelques-uns, à l'élite du clergé, à ceux qui avaient assez de fortune pour habiter Paris et les grandes

(1) *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 189. Paris, Poussielgue, 1899.

Digitized by Google

villes. Enfin, et c'était là le comble du malheur, ceux qui avaient été formés dans les universités se trouvaient trop savants pour aller dans les campagnes; ils méprisaient un tel ministère. Et ainsi, dans les villages, il y avait une foule de prêtres ignorants, grossiers, parfois même peu édifiants. Et dans les villes, que voyait-on? des prêtres mondains, des cadets de grandes familles, entrés dans les Ordres malgré eux, disputant les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et n'ayant pas toujours une vertu égale à leur ambition (1). Sans doute, grâce à la fécondité et à la divinité de l'Église, il y avait au milieu de cela une multitude de saints prêtres qui gémissaient de l'abaissement du sacerdoce, et beaucoup de pieux évêques qui se demandaient avec angoisse comment on pourrait sortir d'un pareil état. »

* * *

Pour remédier à des abus si criants, le *Concile de Trente* prescrivit l'érection des Séminaires et leur traça un code de lois qui subsiste encore aujourd'hui. Le 15 juillet 1563, en signant ce décret disciplinaire qui forme le chapitre XVIIIe de la session XXIIIe, *De reformatione*, les Pères du Concile poussaient des cris de joie, et ils déclaraient qu'ils étaient suffisamment payés de toutes leurs fatigues, quand même le saint Concile n'aurait pas d'autre résultat. S'ils parlaient ainsi, que dirons-nous donc, nous qui avons vu ce décret réalisé enfin, après des difficultés inouïes, et créer en France un clergé tous les jours plus régulier et plus pieux!

Relisons tout d'abord les paroles du saint Concile de Trente :

« Comme les jeunes gens, s'ils ne sont bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde; et comme, sans une protection de Dieu très puissante et toute particulière, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si dès leurs tendres années ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement : le saint Concile ordonne *que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celles-ci*, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues

(1) Voy. Costil, *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, t. I, p. 28. « État du clergé et du peuple dans le diocèse de Coutances au commencement du XVIIe siècle ».

Digitized by Google

et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, si dans le lieu il ne s'en trouve pas suffisamment, en un *collège* que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable.

« On ne recevra dans ce collège aucun enfant qui n'ait au moins *douze ans*, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations ne donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. Le saint Concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des *pauvres;* il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs dépens, et qu'ils témoignent désir et affection pour le service de Dieu et de l'Église.

« L'évêque, après avoir départi ces enfants en autant de *classes* qu'il trouvera bon, suivant leur nombre, leur âge et leur progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises, lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être instruits dans le collège, en remettant toujours d'autres *en la place* de ceux qu'il en aura tirés, *de manière que ce collège soit un perpétuel séminaire pour le service de Dieu.*

« Et afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours, dès leur entrée, la *tonsure et l'habit clérical.* Ils y *apprendront* la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Écriture Sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, des formes et des manières d'administrer les sacrements, principalement ceux qui seront capables d'entendre les confessions; enfin de toute autre coutume et cérémonie de l'Église. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au Sacrifice de la messe, qu'ils se confessent au moins tous les mois, et qu'ils reçoivent de leur confesseur, le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, servant les jours de fête dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu.

« Toutes ces choses, et autres nécessaires et opportunes à cet effet, *seront réglées par les évêques, assistés du conseil de deux chanoines* des plus anciens et des plus expérimentés, et choisis par les évêques mêmes, selon que le Saint-Esprit le leur inspirera; et, par leurs *fréquentes visites,* ils auront soin que tout ceci soit toujours bien observé. Ils *châtieront sévèrement* les mutins, les incor-



Digitized by Google

rigibles, et ceux qui sèmeront parmi les autres le vice; ils les chasseront même, s'il en est besoin. Enfin, ils ôteront tous empêchements, et entretiendront tous les moyens qu'ils jugeront propres à conserver et à affermir un établissement si saint et si pieux.

« Et comme quelques *revenus* certains seront nécessaires pour le bâtiment du collège, pour les gages des maîtres et des domestiques, pour la nourriture de la jeunesse, et des autres dépenses : outre les revenus déjà destinés en certaines églises et autres lieux à l'instruction et entretien des enfants, qui seront censés dès là même réellement appliqués au nouveau Séminaire par les soins de l'évêque du lieu, les mêmes évêques, assistés *du conseil de deux membres du Chapitre,* dont l'un sera choisi par l'évêque, l'autre par le Chapitre même, et de *deux autres ecclésiastiques de la ville*, dont l'un sera pareillement nommé par l'évêque, et l'autre par le clergé du lieu, feront distraction d'une certaine portion de tous les revenus épiscopaux et du Chapitre, et de toutes les dignités..., abbayes et prieurés..., et généralement de tous les bénéfices, même réguliers.. ; ensemble des fabriques des églises et autres lieux...; comme aussi de tous les revenus des monastères... : et ils appliqueront et incorporeront audit collège ladite part et portion de tous les susdits revenus ainsi distraits. »

Le Concile entre dans un plus grand détail encore, pour faciliter à l'évêque l'érection d'une si bonne œuvre, et lui fournir les moyens de vaincre tous les obstacles.

Pour mieux montrer l'importance souveraine qu'il attache à ces nécessaires institutions, il ajoute : « Que si les prélats des cathédrales et autres églises supérieures étaient *négligents à établir et à maintenir de tels Séminaires*, ou refusaient de payer leur portion, ce sera à l'archevêque de reprendre vivement l'évêque, et au synode provincial de reprendre l'archevêque et les autres supérieurs, et les obliger à tout ce que dessus; et enfin d'avoir un soin particulier de procurer et avancer, au plus tôt et partout où il pourra, un ouvrage si saint et si pieux. L'évêque devra recevoir *tous les ans le compte des revenus* dudit Séminaire, en présence de deux députés du Chapitre et de deux autres du clergé de la ville. »

« Ensuite, afin qu'on puisse avec moins de dépense pourvoir à l'établissement de telles écoles, le saint Concile ordonne que les évêques, archevêques, primats et autres ordinaires des lieux

Digitized by Google

obligeront ceux qui sont pourvus de la dignité *d'écolâtre* et tous autres qui tiennent des places auxquelles est attachée l'obligation de faire des leçons et d'enseigner; ils les contraindront, même par la soustraction de leurs fruits d'en *faire les fonctions*, dans les dites écoles et d'y instruire par eux-mêmes, s'ils en sont capables, les enfants qui y seront, sinon de *mettre en leur place des gens qui s'en acquitteront comme il faut*; qu'ils choisiront eux-mêmes et qui seront approuvés par les Ordinaires. Que si ceux qu'ils auront choisis ne sont pas jugés capables par l'évêque, ils en nommeront quelque autre qui le soit, sans qu'il y ait lieu à aucune appellation; et s'ils négligent de le faire, *l'évêque même y pourvoira.*

« Il appartiendra aussi à l'évêque de leur prescrire *ce qu'ils devront enseigner* dans lesdites écoles, selon qu'il le jugera à propos. Et à l'avenir, ces sortes *d'offices ou de dignité d'écolâtre, comme on les nomme, ne seront données* qu'à des docteurs ou maîtres, ou à des licenciés en théologie ou en droit canon, ou à d'autres personnes capables, qui puissent s'acquitter par eux-mêmes de cet emploi; autrement la provision sera nulle et sans effet, nonobstant tout privilège et coutume, même de temps immémorial.

« Or, si en quelque province les églises se trouvent en une si *grande pauvreté* que l'on ne puisse établir de collège en quelques-unes, le synode provincial ou le métropolitain, avec deux des plus anciens suffragants, aura soin d'établir dans son église métropolitaine ou dans quelque autre église de la province plus commode, un ou plusieurs collèges, selon qu'il le jugera à propos, du revenu de deux ou plusieurs desdites églises, qui ne peuvent commodément suffire à entretenir chacune un collège : et là seront instruits les enfants de ces églises.

« Mais dans les églises qui ont de grands diocèses, l'évêque pourra avoir en divers lieux un ou *plusieurs Séminaires*, selon qu'il le jugera à propos; toutefois, ils seront entièrement dépendants de celui qui sera érigé et établi dans la ville épiscopale.

« Enfin, si au sujet de ces unions ou de cette taxe, assignation et incorporation de ces portions, ou par quelque autre moyen que ce soit, il survenait quelque difficulté qui empêchât l'établissement de ce Séminaire ou qui le troublât dans la suite, l'évêque avec les députés ci-dessus nommés, ou le synode provincial, selon l'usage du pays, pourra, ayant égard à l'état des églises et des

Digitized by Google

bénéfices, régler et ordonner toutes les choses en général et en particulier, qui paraîtront nécessaires et utiles pour l'heureux progrès du Séminaire, MODIFIER MÊME OU AUGMENTER, s'il en est besoin, ce qui a été dit ci-dessus. »

Dans tout ce chapitre, on voit avec quel soin, quelle tendresse, quelles précautions la sainte Église travaille à l'œuvre des Séminaires. On dirait une mère qui prépare le berceau du fils qu'elle va mettre au monde. A travers les douleurs et les larmes, son cœur bondit de joie. Effectivement, il s'agit bien d'une création nouvelle de l'Esprit de Dieu dans l'Église et par l'Église : création spirituelle, qui renouvellera la face de la terre : création merveilleuse, où l'Église même « renouvellera sa jeunesse comme l'aigle », et renaîtra sans cesse, toujours ancienne et toujours nouvelle.

* * *

A première vue, cette création des Séminaires paraissait facile. Néanmoins toutes les *tentatives* qui furent faites dans ce sens échouèrent pendant plus d'un demi-siècle.

Le pape Pie IV, en sa qualité d'évêque de Rome, voulut donner le premier l'exemple : le *Séminaire romain* fut inauguré le 1er février 1565 et confié aux Pères de la Compagnie de Jésus (1). Le Père Jean-Baptiste Pérusco, Jésuite romain, qui avait déjà exercé cette charge au Collège germanique, en devint le premier recteur. En 1608 seulement, Paul V lui donna une demeure

(1) Benoît XIV, parlant surtout de l'Italie, nous apprend que nombre de Séminaires sont confiés à des Ordres réguliers, et que lui-même, étant archevêque de Bologne, confia son Séminaire aux Pères Barnabites. Quand Pie IX fonda un Séminaire dans sa ville natale, à Sinigaglia, il le confia, comme Pie IV, aux Pères Jésuites. Il n'est donc pas du tout contraire à l'esprit du décret du Concile de Trente de confier la direction d'un Séminaire à une congrégation religieuse ou à un *Ordre régulier*. Le décret du Concile laisse aux évêques la plus grande liberté pour le choix des directeurs de leur Séminaire; il n'exige, pour ces directeurs, aucune condition spéciale, sinon qu'ils soient capables de remplir leurs fonctions, encore moins exige-t-il qu'ils soient pris dans le *clergé séculier*. Nous n'ignorons pas que la Congrégation des Évêques et Réguliers exige aujourd'hui un *Indult* pontifical pour qu'un évêque confie son Séminaire à une congrégation religieuse; la raison n'en est pas que cela soit contraire à l'esprit de l'Église, mais que la direction d'un Séminaire par une congrégation entraîne une certaine diminution des droits accordés aux commissions directrices instituées par le Concile de Trente.

Digitized by Google

stable, *via del seminario*. Les élèves suivirent les cours du Collège romain jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV, en 1773. Ce ne fut qu'à partir du 4 novembre 1824 que le Séminaire romain eut ses facultés et ses cours spéciaux, au moment où Léon XII en confia exclusivement la direction aux prêtres séculiers de Rome. Grégoire XIII fonda lui aussi le *Collège romain*, mais ce ne fut qu'une académie, une suite de leçons et de conférences pour les externes. *Saint Charles Borromée* établit à Milan deux ou trois Séminaires; mais malgré l'autorité de sa vertu, ces Séminaires ne sortirent pas de Milan ou de la province, et l'Italie tout entière leur resta fermée. Un autre saint évêque, *Barthélemy des Martyrs*, établit un séminaire dans la ville épiscopale de Brague, en Portugal; mais, célèbre lui aussi par sa sainteté, il n'entraîna aucun évêque par son exemple. *Saint François de Sales* enfin paraît n'avoir pas même essayé, tant les difficultés lui semblaient insurmontables. Un jour que M. Bourdoise lui témoignait son étonnement de ce qu'il ne consacrait pas ses talents à la formation des ecclésiastiques : « J'avoue, lui répondit le saint évêque, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église; mais après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi; et je n'ai pensé aux Filles de la Visitation et à quelques séculiers que lorsque j'ai eu perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques (1) ».

En France, l'œuvre n'était guère plus avancée. L'article XXIV de l'*Ordonnance royale de Blois*, qui est de l'année 1579, enjoignait aux archevêques et évêques de dresser et instituer sans retard des Séminaires dans leurs diocèses, conformément aux prescriptions du Concile œcuménique. Tous les *Conciles provinciaux* revenaient sur ce sujet et y insistaient : le Concile de Rouen en 1581 (2), le

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XXV, p. 246, Paris, Gaume, 1859.

(2) « Ce Concile de 1581, dit Mgr Fuzet (dans sa Lettre pastorale du 15 août 1900 exposant la réorganisation du Séminaire de Rouen, p. 16), loin de dissimuler les abus qui affligeaient alors la société normande, les signale avec une implacable franchise et une cruelle précision. » Voy. Dom Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ*, I, p. 197 à 240, et II, p. 571. A Rouen, chez Vautier, 1717, in-fol.

Digitized by Google

Concile de Bordeaux en 1582, le Concile de Reims et le Concile de Tours en 1583, le Concile de Bourges en 1584, le concile d'Aix en 1585, le Concile de Toulouse en 1586. Mais les évêques qui avaient signé ces ordonnances, rentrés dans leurs diocèses, ne savaient comment s'y prendre dans la pratique et abandonnaient à regret une œuvre qu'ils jugeaient à la fois nécessaire et impossible.

Ce qui augmentait le *découragement*, c'est que les plus saints évêques et d'autres qui avaient à leur disposition des ressources immenses avaient essayé l'œuvre et n'avaient pas réussi. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims; Jacques Sacrati, évêque de Carpentras, avaient vu leurs Séminaires s'éteindre après dix ou vingt ans, ou, s'ils subsistaient, ils dégénéraient en collèges et ne donnaient pas de prêtres (1). Richelieu lui-même, habitué à être obéi, ne l'avait pas été en ce point.

Or, disait-on, si de tels hommes avaient échoué, comment songer à réussir? On était donc en train d'y renoncer de toutes parts, et il se formait dans les meilleurs esprits l'idée que la chose était impossible.

Et cependant, en dépit de ces magnifiques échecs, on approchait de l'heure fixée par la divine Providence pour la création des Grands Séminaires.

(*A suivre*).

L'Abbé J.-L. Adam,
Ancien Chapelain des Augustines,
à Valognes.

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 420, Paris, Poussielgue, 1873.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

JEAN BOURDON ET SON AMI L'ABBÉ DE SAINT-SAUVEUR, par l'*abbé Gosselin*, docteur ès-lettres, membre de la Société royale du Canada, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Un volume in-12 de 248 pages, 1904, Québec, Dussault et Proulx, éditeur.

Notre collaborateur M. l'abbé Gosselin vient d'éditer à Québec un intéressant volume où il reproduit une série d'articles parus dans la *Revue catholique de Normandie* il y a une dizaine d'années, sous le titre *Les Normands au Canada*. Naturellement, des documents nouveaux complètent heureusement le travail que nous avons lu naguère. *Jean Bourdon et son ami l'abbé Lesueur* forment un volume fort intéressant où sont retracées deux des figures les plus attrayantes qui apparaissent au berceau de l'histoire de la Nouvelle-France.

Le volume de M. l'abbé Gosselin apporte sans conteste une contribution importante à l'histoire des premières années du Canada, mais il fournit aussi une étude très complète des qualités de la race normande, qualités physiques et qualités morales, « ce mélange du bon sens et de la finesse, la force tempérée par la règle », comme le disait le duc de Broglie. A ce double titre nous ne saurions trop en recommander la lecture à nos amis. Ils reconnaîtront sans doute les pages qu'ils ont lues, mais nous sommes persuadés qu'il n'en apprécieront que plus les qualités d'historien de M. l'abbé Gosselin. P. DE L.

AU TEMPS DE LA PUCELLE, récits et tableaux, par *Marius Sepet*. Un volume in-12 de 408 pages, 1905, Paris, maison Douniol, Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon.

C'est encore à l'un de nos collaborateurs les plus appréciés, M. Marius Sepet, que sont dues ces pages si attachantes. L'auteur

Digitized by Google

tient à préciser que ce n'est pas un livre de critique ou d'érudition, mais bien quelques peintures historiques empruntées aux chroniqueurs d'antan. Une fois de plus nous reconnaissons bien là cette entière modestie qui pousse M. Marius Sepet à s'effacer toujours; le lecteur est habitué à cette façon de faire et il reconnaît vite l'érudition si profonde, si vraie du maître.

Quoi de plus intéressant et de plus tristement opportun que ces récits du temps de la Pucelle au moment où l'histoire est faussée à plaisir et où la mémoire même de Jeanne d'Arc est traînée dans la boue par ceux qui veulent faire litière de nos gloires et de nos traditions! *L'enfance de Charles VII; Armagnacs et Bourguignons; Les trois Frances; Jean sans Peur et le Dauphin; Le meurtre de Montereau; Déchéance nationale; L'enfant d'Angleterre et le roi de France; Coups d'État, intrigues de cour; Paris sous la domination anglaise; Mœurs, coutumes; Le théâtre; La France en détresse; Le péril et le remède.* Tels sont les titres des principaux chapitres. Ils suffisent à montrer l'intérêt du livre. Et quelle époque plus passionnante en effet que l'époque de celle qui refit la France presqu'anéantie par la lâcheté des uns, la trahison des autres et les intrigues de tous. P. DE L.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GRESTAIN, par *Ch. Bréard.* Rouen, Lestringant, 1904; grand in-8°.

Pendant que nos lecteurs pouvaient ici même parcourir les annales du Valasse, un autre asile monastique, voisin d'Honfleur, voyait mettre en ordre et publier ses trop rares souvenirs.

Par une fortune singulière, pour exprimer sur ce docte livre le jugement le plus rigoureux, il n'y a qu'à reprendre celui de l'auteur. C'est que M. Charles Bréard n'est pas seulement l'un des plus estimables travailleurs de la Normandie, il en est aussi l'un des historiens les plus autorisés (on n'est pas impunément compatriote de M. Albert Sorel).

Après s'être défendu d'avoir employé vingt ans à cette tâche ingrate, M. Bréard ajoute dans une confidence que nous avons sous les yeux : « Est-il bien certain que Grestain et ses ruines méritassent ce travail? » Mais, outre que les moindres vestiges du passé ont leur prix, l'abbé Cochet, envisageant la question sous

Digitized by Google

un autre aspect, répétait parfois : « De rien faire quelque chose, voici de quoi donner du cœur à l'ouvrier! »

« Peut-être se dira-t-on, continue M. Bréard, qu'il y a là-dedans pas mal de temps perdu; puisqu'en somme Grestain n'a ni annales ni histoire à proprement parler. Je m'en étais si bien rendu compte que j'ai abandonné toutes recherches à plusieurs reprises. Puis je les recommençai, et enfin elles ont donné l'étude que je viens de publier. » Bref, tout en convenant que son labeur a été « difficile et long », il conclut pour dernier mot : « Ce n'est pas merveilleux ». Peut-on s'exécuter plus impitoyablement?

Il est très vrai que, malgré des tronçons de murailles du XIIe siècle, Grestain est maintenant réduit à des constructions « qui ne sont ni considérables ni intéressantes ». Et entre les cent vingt ou cent trente monastères normands, notre abbaye est aussi l'un de ceux qui ont tenu la plus modeste place dans nos fastes religieux. Enfin M. Bréard a dû se faire l'avocat de la Révolution, injustement calomniée (ce péché est assez rare) au sujet de la ruine de Grestain, consommée dès 1757.

On comprend dès lors ce qu'il a fallu d'application et de patience pour interroger la Bibliothèque et les Archives Nationales, celles du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de Honfleur, les Bibliothèques d'Arras et d'Avranches, avec quelques collections privées; et en tirer sept chapitres, dont les quatre-vingts pages qui racontent la décadence ne sont pas les moins importantes. Sans appartenir, grâce à Dieu, à l'école hypercritique, laquelle n'a guère droit aux communes sympathies, l'auteur sait avec la réserve convenable mettre toutes choses au point et redresser çà et là l'un des principaux érudits de la région. Il en vient ainsi, mais charitablement et sans nommer le coupable, à condamner « un livre où fourmillent les méprises et les erreurs de tout genre ».

« Peut-être, dit M. Bréard en terminant son introduction, les chercheurs pourront-ils découvrir ici quelque chose de nouveau. » Le doute n'est pas permis pour d'autres avec les cent pièces justificatives et au-delà (dont plusieurs des XIIe et XIIIe siècles) qui jettent de plus vives clartés sur les mœurs, us et coutumes des bords de la Seine pendant sept cents ans.

Il n'est pas jusqu'à l'histoire littéraire qui ne doive prendre quelque intérêt à notre volume, où six pages environ concernent

Digitized by Google

le célèbre abbé de Boismont, né à Pont-Audemer, prédicateur distingué et membre de l'Académie française, qui fut près de trente ans abbé commendataire de Grestain. Bien connu par les mentions, plus fréquentes peut-être qu'il n'eût souhaité, qu'en firent les *Mémoires secrets* et d'autres gazettes plus ou moins malignes, Thirel de Boismont nous apparaît ici sous le jour nouveau d'un paisible bénéficier qui voit s'écrouler matériellement une institution monastique dont la ruine morale s'accentuait depuis un siècle et demi.

De Boismont (l'histoire locale nous reprocherait de l'omettre) a souvent résidé au château du Lendin, où il avait fieffé plusieurs terres de l'abbaye de Jumiéges. Canel semble avoir le premier précisé le lieu de naissance de cet abbé, qu'on avait cru jusqu'alors originaire « des environs de Rouen ». Serait-ce que l'académicien ait tenu lui-même à cette vague indication, ne jugeant pas sa famille assez relevée pour avouer sa parenté? Cette petitesse de cœur de certains grands esprits n'était pas sans doute bien rare à cette époque. J.-B. Rousseau n'avait-il pas rougi du cordonnier auquel il devait la vie?

Félicitons enfin M. Lestringant, l'excellent libraire rouennais, d'avoir donné ses soins à l'œuvre méritoire de M. Bréard. Il en a sûrement fait l'un des beaux livres normands publiés en 1904.

L'Abbé A. Tougard.

Institué par Guillaume le Conquérant, Le Palinod de Normandie, ou « La Fête aux Normands », reconstitué après un siècle d'interruption : année 1904.

Seize poëtes normands ont fourni leur contribution. Sujet : *Corneille*. Tirage à 200 exemplaires, Prix de l'exemplaire : 1 fr. 50.

Les poëtes normands vous demandent de les aider à publier leur *Palinod* et vous prient d'envoyer votre contribution (en souscrivant), par un mandat à l'ordre de M. Maché, 22, place Saint-Marc, Rouen (Seine-Inf.), à raison de 1 fr. 50 par exemplaire. Ils espèrent que tous les poëtes normands, qu'ils aient ou non collaboré, et que tous les amis des Lettres normandes, répondront à leur appel.

---

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

# PRIX LUCIEN FOUCHÉ

# CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1905, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet de biographie ou de critique littéraire intéressant le département.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant le 1er avril 1905.** Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

*Évreux, le 23 août 1903.*

Le Secrétaire perpétuel,
Léon Petit.

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE

DE

# NORMANDIE

14me ANNÉE — 5me LIVRAISON

15 MARS 1905

Ch. Bréard : Un souvenir de l'ancienne chapelle Notre-Dame à Montfort-sur-Risle. — P. Le Cacheux : L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent (*fin*). — J.-L. Adam : Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances (*fin*). — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — F. Somménil : L'abbaye du Valasse (*suite*). — L. Couppey : L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*).

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

## SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON


I. — Un souvenir de l'ancienne chapelle Notre-Dame a Montfort-sur-Risle . . . . . **Ch. Bréard.** 241

II. — L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen age, d'après un ouvrage récent (*fin*). . . . . **P. Le Cacheux.** 245

III. — Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances (*fin*) . . . **J.-L. Adam.** 253

IV. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 269

V. — L'abbaye du Valasse (*suite*). . . . **F. Somménil.** 277

VI. — L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*) . . . . . **L. Couppey.** 295


## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye du Valasse, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# UN SOUVENIR

DE

# L'ANCIENNE CHAPELLE NOTRE-DAME

## A MONTFORT-SUR-RISLE

*Le* Dictionnaire de l'Eure *a résumé (II, 548-549) le peu de renseignements qui subsistent sur une chapelle Notre-Dame, située à Montfort-sur-Risle, et qui fut démolie vers 1750.*

*La pièce suivante* (Bibliothèque Nationale, *mss. fr., collection Dupuy, I, 224 et s.), que la* Revue *doit à la parfaite obligeance de M. Ch. Bréard, prouve que, dès 1443, Charles VII s'intéressait à ce petit sanctuaire et à ceux qui le fréquentaient. Ce fut le 10 octobre 1443 qu'il accorda ce sauf-conduit temporaire.*

L'Abbé A. Tougard.

Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à tous nos lieuxtenans, connestables, mareschaulx, maistre des arbalestriers, admiral, visadmiral et autres noz chiefs de guerre, séneschaulx, Baillifs, prevostz, cappitaines de gens d'armes et de trait, et autres estans en nostre service suivans et fréquentans la guerre, cappitaines, messiers et gardes des bonnes villes, citez, chasteaulx, forteresses, pontz, portz, passages et autres jurisdictions et destroictz, et à tous nos autres justiciers, officiers et subjectz et à leurs lieuxtenans ausquelz ces présentes seront monstrées, salut et dilection. Scavoir vous faisons Nous avoir donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes bon, seur et loyal sauf conduit durant du jourd'huy jusques à un an entier prouchain venant, et après non vallable, pour et afin que en l'honneur et revérence de Dieu et de la Vierge Marie que plusieurs chrestiens

Digitized by Google

pour leur singulière dévocion et pour accomplir leurs vœux et promesses faitz en leurs nécessitez vont prier et adaurer en certaine chappelle *située et assize en la paroisse de sainct Pierre de Montfort-sur-Rille* ou diocèse de Rouen; aux pellerins ou pellerines de quelque estat et condition qu'ilz soyent hors la nation d'Angleterre, et autres non suivans les armes, faisans leurs voiages et pellerinages tant allant que demourant durant leur dit pellerinage séjournant et en retournant en leurs hostelz et domicilles semblablement, avons octroyé et octroyons saufconduit comme dessus aux curez, chappellains et personnes ecclésiastiques, paroissiens, manans et habitans de *nostre Dame de Montfort* occupée par les Anglois nos anciens ennemis et adversaires et aussy au maistre de l'œuvre, maçons, pierriers, charpentiers, charretiers, artissans, manouvriers et autres ouvriers quelz conques qu'ilz soient, qui pour l'œuvre de la dite esglise s'occuperont tant ès bois que dehors pour estre, vivre et demourer seurement et sauvement en leurs hostelz et domicilles avecques leurs femmes et enfans, gens familliers et serviteurs, y tenir, nourrir et gouverner chevaulx, bœufs, vaches, pourceaulx et autres bestes et nourritures, ou cultiver et faire labourer et cultiver par gens à ce connoissans leurs terres, vignes, jardins et autres heritages quelz conques, maisonner et faire maisonner, cueillir, lever et recevoir leurs vins, fruictz, foings, grains, et autres revenus d'iceulx, provisions et garnisons et iceux mener, conduire et retraire à seurté à chevaulx; charrettes, charriotz, attelez de telles bestes et en tel nombre que bon leur semblera à bast, à somme, à col ou autrement ainsy que mieulx pourront et à tels habillemens que nécessaires et convenables que besoing leur sera pour faire ce que dit est en leurs hostelz et domicilles en ladite paroisse de Saint-Pierre de Montfort et ailleurs en l'obéissance de noz dictz ennemis à toutes heures de jour et de nuit, par eaue ou par terre; et pour faire toutes les autres besongnes et affaires et pour marchander avec les autres de leur obéissance de toutes denrées et marchandises quelz conques à eux nécessaires, hors habillemens de guerre, et les mener en l'obéissance de nosditz ennemis de l'un pais à l'autre à tel nombre de chevaux et de charettes suffisant attelées de bestes chevalines ou autres et garnies de gens en tel nombre que bon leur semblera, tout ainsy qu'ilz faisoient et avoient accoustumé faire en temps de paix.

Digitized by Google

Et en outre avons octroyé et octroyons de grâce espécial par ces dites présentes ausditz manans et habitans que au cas que ce présent saufconduit seroit enfrainct par aulcuns tenans nostre party et de nostre obéissance que deux ou trois personnes d'église ou autres de ladite paroisse portant cedit sauf conduit ou vidimus d'icelluy fait soubz scel royal ou authenticque de nostre obéissance auquel nous voullons plaine foy estre adjoustée comme à ce présent original puissent aller et venir en nostredit party et obéissance, à pied ou à cheval, ou sur austres bestes de jour et de nuict portant ou non espées, esperons, grands et petitz cousteaux, poincons, forcettes, jacquettes, or ou argent monnoyé ou à monnoyer, lectres, besongnes, bouges, pacquetz, livres et autres choses et biens quelz conques soit par eaue ou par terre, excepté vrays habillemens de guerre, par devers noz amez et féaux chevalier, conseiller et chambellan Pierre de Breszé, sieur de la Varenne, ou Robinet de Flocques dict Flocquet, nostre escuier d'escurie, bailly d'Evreux, auxquels et chascun d'eux pour le tout et en leur absence leurs lieuxtenans Nous avons donné et donnons puissance et auctorité de congnoistre et déterminer à plain de l'infraction de cedit saufconduit s'il estoit enfrainct et les infracteurs pugnir selon l'exigence du cas et restituer les dessus ditz et leurs biens s'aucuns estoient prins ou occupez par les dessus dictz infracteurs, et ce faict eux en retourner seurement et sauvement en leur dit party où bon leur semblera. Sy vous mandons expressement et enjoignons et à chacun de vous si comme à lui appartiendra que de noz presentz seurtez et saufconduit vous faictes; souffrez et laissez lesditz pellerins et pellerines, curez, chappellains, verdiers et forestiers, paroissiens; manans et habitans; familliers et serviteurs et ceulx qui s'occuperont en leurs besongnes et affaires et le maistre de l'œuvre, maçons, pierriers, charpentiers, charretiers, ouvriers, manouvriers et ceulx qui viendront en notre obéissance pour la réparation de cedit sauf conduit ou cas qu'il seroit enfrainct par aulcuns de nos gens comme dit est, joir et user plainement et paisiblement par la manière dessus dite sans leur faire ne souffrir leur estre fait, mis ou donné ne a aulcuns d'eux en corps ne en biens, soict pour mercque, contremercque prinse, requeste ou instance de partye; contrevenge ne autrement aucun dommage destourbier ou empeschement en quelque manière que ce soit, ainçois que tout

Digitized by Google

ce qui leur seroit ou sera fait au contraire; réparez les ou faictes réparer tantost et sans délay, et de ce certiffier à tous le contenu en ce présent saufconduit toutesfois et requis en seront : sachant que ceux qui seront trouvez faisant ou avoir faict le contraire Nous en ferons telle punition que ce sera exemple à tous autres pourveu que, le temps de ce présent sauf-conduit durant, les comprins en icelluy ne aucun d'eux ne feront ne pourchasseront chose prejudiciable à nous, nos subjectz, amis, alliez et bien-vueillans. Toutesfois nous n'entendons pas que s'aucuns des pellerins, manans et habitans et aultres comprins en cedit sauf-conduit faisoyent aulcune chose contre la teneur de ces présentes que ce porte préjudice aux autres mais seullement à celuy ou ceulx qui l'auront enfrainct. Et seront tenus les dessus dictz manans et habitans avoir et prendre bulletins à Louviers avecques entretenement deppendant de ces présentes de nostre amé et féal chevalier, conseiller et chambellan le sieur de la Varennes, ayant de par nous la charge de la guerre ès païs de pardelà.

Donné à Saumur, le dixiesme jour d'octobre, l'an de grâce mil quatre cens quarante trois, et de nostre règne le vingt et cinquiesme.

---

Digitized by Google

# L'architecture normande dans l'Italie méridionale

## AU MOYEN AGE

### D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

*(Fin)*

Le seul édifice de l'Italie du Sud qui soit visiblement imité de l'architecture normande, est l'église de Saint-Nicolas, à Bari. On connaît l'histoire de sa fondation. En 1087, des marins de cette ville, tombée depuis seize ans au pouvoir des Normands, s'emparent des reliques de saint Nicolas, déposées à Myra, et les transportent de la côte lycienne en Apulie. Une grande église est aussitôt bâtie pour abriter le précieux trésor que les confréries religieuses et les habitants de Bari se disputent à main armée. Dès l'année 1089, le pape Urbain II consacre la crypte du nouvel édifice, et, grâce à l'activité de l'archevêque Hélie, l'église supérieure est achevée avant l'année 1105. La translation du corps de saint Nicolas provoque un merveilleux enthousiasme dans tout le

(1) Tout le fond de cet article est emprunté à l'ouvrage de M. Émile Bertaux : *L'Art dans l'Italie méridionale*, t. I, Paris, Fontemoing, 1904, in-4°, et spécialement au livre III, qui traite de l'*Art provincial et municipal sous la domination normande* (p. 311-508). En s'efforçant de mettre en relief les conclusions de l'auteur, on a cru bon d'employer le plus souvent possible les expressions mêmes dont il s'est servi. Œuvre d'art autant que d'érudition, aussi remarquable par l'éclat et la fermeté du style que par l'ampleur des vues et la nouveauté des aperçus, ce livre magistral se recommande encore aux lecteurs par une splendide illustration, presqu'entièrement empruntée aux photographies et aux dessins de l'auteur. Véritable monument de la science et du goût français, il fait le plus grand honneur à notre école de Rome et il classe M. Bertaux au premier rang parmi les écrivains qui ont le plus contribué à renouveler dans notre pays l'histoire de l'art du moyen âge.

Digitized by Google

monde chrétien. La crypte de Bari fait concurrence, dès la fin du xi^e siècle, à la caverne de Gargano, le plus ancien sanctuaire de saint Michel en Occident. En Normandie spécialement, cette dévotion acquiert une prompte popularité, qu'atteste un passage très connu de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital (1). Des Normands viennent en foule s'agenouiller devant les restes miraculeux du saint évêque de Myre, et de retour dans leur pays, ils en propagent le culte autour d'eux. En 1092, Guillaume Pantoul fait le voyage de Pouille pour obtenir une dent du saint, qu'il rapporte à Noron, et il entreprend d'édifier une église pour y déposer cette relique : sa mort interrompt l'œuvre, qui reste inachevée (2). Au temps du comte Bohémond, il y a des relations suivies entre les rives normandes de la Manche et la côte apulienne de l'Adriatique, et la crypte de Bari sert de trait d'union entre deux civilisations bien différentes que la conquête seule n'aurait pas suffi à rapprocher.

La façade de Saint-Nicolas de Bari offre une incontestable ressemblance avec les façades de l'Abbaye-aux-Hommes et de Saint-Nicolas de Caen. C'est la même haute muraille nue, régulièrement percée de fenêtres, surmontée d'un pignon triangulaire et flanquée de deux tours. L'influence normande n'est pas moins sensible à l'intérieur. Si l'on supprime par la pensée les trois arcs de soutènement élevés au xv^e siècle en travers de la nef, on reste en présence d'une construction d'une hauteur imposante, dont les collatéraux, voûtés d'arêtes, sont surmontés d'une tribune, couverte en charpente comme la nef. Cette dernière présente un

(1) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, édit. Le Prévost, t. III, 205-218.

(2) M. Bertaux a commis une grave erreur chronologique en datant de l'année 1093 la fondation de l'église de Saint-Nicolas de Caen. Une charte de 1083, réglant un différend qui avait surgi entre les moines de Saint-Étienne et les religieuses de Sainte-Trinité au sujet des droits respectifs des deux abbayes sur le territoire où était située l'église Saint-Nicolas, nous apprend que dès cette époque l'édifice était achevé. Il a été dans la suite l'objet d'importantes retouches, mais sa fondation est antérieure à la translation des reliques de saint Nicolas en Apulie. (Hippeau, *Monographie de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, dans *Mém. de la Société des Antiq. de Normandie*, t. XXI, p. 33, et Gervais, *Note sur l'église de Saint-Nicolas*, Ibid., t, XIV, p. 384-394). De même ce n'est pas en l'année 1102, comme le dit M. Bertaux, mais en l'année 1092 qu'Orderic Vital place le voyage de Guillaume Pantoul en Apulie et son retour à Noron avec une dent du saint. (Orderic Vital, *Hist. Eccl.*, t. III, p. 220-221, et aussi t. II, p. 432-433).

Digitized by Google

caractère distinctif de l'école normande : elle est très étroite par rapport à la hauteur du toit. Même en expliquant cette étroitesse par la faible portée des bois de chêne destinés à former la charpente du toit (le chêne était le seul bois que les architectes pussent employer); même en mettant en doute que l'usage des tribunes au-dessus des bas-côtés, adopté à l'époque romane par la plupart des écoles d'architecture de l'Occident, ait été directement importé de Normandie en Pouille, un détail bien normand demeure, qui attire aussitôt l'attention : la série des colonnes antiques, sur lesquelles devaient reposer les murs de la nef, est interrompue par un pilier rectangulaire, flanqué de deux fûts monolithes. Cette alternance de deux colonnes avec un pilier, disposition très rare en Italie, peut passer pour un souvenir des édifices normands où un pilier rond alterne avec un pilier rectangulaire, flanqué de deux colonnes engagées. C'est le cas, par exemple, de l'abbatiale de Jumièges. L'architecte de Saint-Nicolas de Bari s'est d'ailleurs écarté des modèles normands dans l'emploi des matériaux, dans le style de la décoration et jusque dans les détails du plan. Ainsi la nef de Saint-Nicolas est barrée à son extrémité par une sorte de haut portique, formé de trois arcades qui s'appuient d'une part sur les parois du vaisseau, de l'autre sur deux colonnes dressées devant le sanctuaire. En outre, la croisée du transept n'est pas occupée, comme dans les églises normandes, par une tour-lanterne de plan rectangulaire : des trompes d'angle sont préparées pour soutenir une coupole qui n'a jamais été édifiée. Enfin les tours de la façade, au lieu de s'élever à l'entrée des nefs latérales, sans dépasser l'alignement, ou de faire saillie en avant, ont été rejetées aux angles; on ne retrouve à Saint-Nicolas de Bari ni le narthex intérieur de l'Abbaye-aux-Hommes ni le narthex ouvert de Saint-Nicolas de Caen : les trois portails de l'église donnent accès de plain-pied dans les trois nefs. Mais en dépit de ces légères différences, le monument édifié dans le grand port d'Apulie offre un caractère normand bien accusé. Sa vue évoque le souvenir de l'abbatiale de Jumièges. Un tel édifice ressemble moins aux églises bâties à Capoue et à Palerme pendant le XIe et le XIIe siècles qu'au monument dont les ruines superbes s'élèvent en vue de la Seine.

Pour établir ce rapprochement judicieux entre l'architecture normande et celle de Saint-Nicolas de Bari, M. Bertaux s'est principalement appuyé sur l'abbatiale de Jumièges et sur les deux

Digitized by Google

églises de Caen, Saint-Étienne et Saint-Nicolas. A s'en tenir aux documents écrits, on serait tenté d'ajouter à cette liste un quatrième nom : celui de la cathédrale édifiée à Coutances, vers le milieu du XIe siècle, par l'évêque Geoffroi de Montbray. L'édifice actuel, dont les flèches orgueilleuses dominent les fraîches vallées cotentinaises et s'aperçoivent jusque de Jersey, appartient, pour la plus grande partie, à l'épiscopat d'Hugues de Morville (1208-1238). Mais on a retrouvé presqu'entières, englobées dans la construction magnifique du XIIIe siècle, les deux tours de la façade primitive, qui remontent à l'époque romane. MM. de Dion et le chanoine Pigeon ont pu en dresser le plan aux différents étages et tenter sur le papier un essai de reconstitution de cette façade, qui rappelait, dans ses grandes lignes, celles des églises de Caen (1). Or, la chronique du *Livre noir* du Chapitre, rédigée par un contemporain de Geoffroi de Montbray, nous apprend que cet évêque se rendit en Apulie et en Calabre auprès de Robert Guiscard et des seigneurs normands, ses parents, pour solliciter leur appui en faveur de son église, et qu'il revint d'Italie avec de grandes richesses, dont il se servit pour mener son œuvre à bonne fin (2). La première cathédrale de Coutances serait antérieure à Saint-Nicolas de Bari, puisque, d'après la chronique, elle fut consacrée (mais non achevée) en 1056. Toute la question est de savoir si le voyage de Geoffroi de Montbray remonte aux premières ou aux dernières années de son épiscopat (1048-1093). On sait qu'il érigea dans sa cathédrale une chapelle en l'honneur de saint Nicolas, à laquelle fut attaché de bonne heure un titre curial. On sait aussi par la description du *Livre noir* que le plan de Notre-Dame de Coutances était analogue à celui de Saint-Nicolas de Bari. Il ne faut pas tirer de ce rapprochement des conclusions trop absolues. Le vieil évêque qui accompagna Guillaume le Conquérant dans son expédition d'Outre-Manche a plus contribué sans doute a faire connaître l'architecture normande en Angleterre que dans l'Italie du Sud. Mais on ne peut se défendre de songer à son voyage auprès de Robert Guiscard en se rappelant l'opinion émise par M. Bertaux au sujet de l'architecte de Saint-Nicolas de

(1) V. A. de Dion, « Tours romanes de la cathédrale de Coutances », dans *Bulletin monumental*, t. 50, p. 620-625.

(2) *Gallia christiana*, XI, *Instrum.* col. 217-225.

Digitized by Google

Bari. D'après lui, cet inconnu ne devait pas être un Normand émigré en Apulie, mais plutôt un Apulien qu'un de nos compatriotes aura mis au courant des procédés de construction usités alors en Normandie et qui se sera donné la tâche de les imiter librement, en tenant compte des ressources locales et en faisant leur part aux influences venues d'Orient.

Les villes prospères de la côte apulienne voulurent pour la plupart posséder une église imitée du colossal édifice que les habitants de Bari avaient élevé en l'honneur de saint Nicolas. C'est ainsi que des monuments, très différents des basiliques romaines par l'élévation, dressèrent, les uns après les autres, le long de la Terre de Bari, leurs hautes silhouettes d'églises romanes. Mais les reproductions successives qui furent faites de l'église Saint-Nicolas, pendant le XIIe siècle, admirent des variantes et des additions qui constituèrent bientôt, pour le type de la basilique à tribunes, une variété originale. Parmi les exemplaires les plus remarquables de ce type d'édifices, il faut citer en première ligne la collégiale de Barletta, qui fut achevée vers 1150. Sa façade ne diffère de celle de Bari que par deux détails : les fenêtres y sont moins nombreuses parce que le vaisseau est plus étroit, et l'architecte n'a pas élevé de tours d'angle devant l'édifice. La cathédrale de Trani se rattache à la même école. Cette église, plus proche encore de la mer que celle de Saint-Nicolas de Bari, domine de son énorme abside les eaux calmes du port, et les vagues du large viennent mourir à quelques pas de sa facade. Les reproductions que M. Bertaux en a données comptent parmi les plus artistiques de son livre. L'extérieur de ce monument a été empâté du côté de la mer par des constructions parasites : sacristie, trésor, logements; mais l'intérieur a gardé son aspect primitif sous les stucs de couleur criarde pour lesquels l'archevêque Gaëtano a gaspillé, en 1837, la somme de 40 000 ducats. Les différences entre cette église et celle de Bari sont minimes. A Trani, on ne trouve point au milieu de la file des colonnes un pilier rectangulaire; les supports des arcades de la nef, au lieu d'être des colonnes isolées, sont formés chacun de deux colonnes accouplées. Mais le modèle le plus achevé de cette catégorie d'églises existe à Bari même, à quelques pas de Saint-Nicolas : c'est la grande cathédrale que l'archevêque Rainaldo entreprit de réédifier sur l'emplacement de celle qu'avaient ruinée, en 1156, les soldats de Guillaume le

Digitized by Google

Mauvais. Des restaurations d'un goût douteux, exécutées au XVIIIe siècle, ont altéré la physionomie de ce monument. On retrouve cependant aujourd'hui, de chaque côté de la nef, dont les dimensions et les proportions rappellent celles de l'église voisine, les colonnes et les arcades de l'ancien triforium, ouvert sur l'intérieur par de triples baies. La façade elle-même, moins sévère et moins nue, avec son mur rayé de larges corniches et percé d'une grande rose, sur le cadre de laquelle font saillie des figures d'animaux en ronde-bosse, reproduit les lignes principales des façades de Saint-Nicolas et de Barletta. Les différences les plus notables portent sur le transept, dont chaque bras a lui-même une véritable façade, avec une rose à remplage de marbre ajouré et de grandes fenêtres géminées; sur le chevet, qui, au lieu de laisser apparaître la saillie de trois absides, s'élève devant elles comme une nouvelle façade, plus riche que la façade antérieure et, comme elle, flanquée de deux tours (l'une de ces tours, celle du sud, a été abattue par le tremblement de terre du 25 novembre 1613); enfin, sur la croisée du transept, surmontée d'une coupole octogonale, dont le tambour, richement décoré de colonnettes, d'arcatures et de frises ouvragées, s'amortit en forme de calotte basse. Le long des murs des bas-côtés, à l'extérieur, l'architecte a construit de hautes arcades qui jouent le rôle de contreforts; une sorte de galerie à claire-voie, composée d'une longue file de colonnettes supportant des archivoltes étroites, surmonte ces contreforts et égaie toute la façade latérale. Cette disposition parut si heureuse qu'elle fut imitée dans la suite à Saint-Nicolas même. On peut voir encore, à l'extérieur de cette dernière église, les grandes arcades latérales, surmontées d'un long portique de colonnettes, dont l'idée est empruntée au monument voisin. M. Bertaux a donc pu remarquer avec beaucoup de justesse que le développement du type de la basilique à tribunes, sur le littoral de la Terre de Bari, semble parcourir, de la fin du XIe siècle à la fin du XIIe, une courbe qui s'ouvre à Saint-Nicolas et vient s'y refermer.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la décoration des églises et leur mobilier. Même dans les édifices où les influences normandes sont le plus visibles, la sculpture monumentale s'écarte des modèles fournis par notre province; elle est infiniment plus riche et plus variée. A Saint-Nicolas de Bari par exemple, sur les colonnes

Digitized by Google

antiques de la nef, l'architecte n'a pas mis de chapiteaux à godrons, mais des chapiteaux de marbre grec, dont le feuillage épineux est de travail byzantin. A San-Nicola-e-Cataldo de Lecce, que M. Bertaux considère comme « une église bourguignonne de *pietra leccese* dans une enveloppe d'architecture gréco-apulienne », la décoration sculptée n'est pas byzantine; mais rien dans les chapiteaux des colonnettes, les feuillages des archivoltes, les fleurettes à quatre feuilles de la frise n'évoque le souvenir de la Normandie; partout apparaît l'art bourguignon. Ce sont les mêmes influences qui se révèlent dans la nef de la grande église de Venosa. Un des portails de la cathédrale de Monopoli avait autrefois un linteau chargé de figures, que l'on conserve aujourd'hui dans la sacristie. Il représente trois scènes du Nouveau-Testament : la descente de croix, les saintes femmes au tombeau, la descente de Jésus aux limbes. Ce morceau de sculpture assez grossière pourrait être l'œuvre d'un Normand. M. Bertaux le croit plutôt sorti d'un atelier lombard. Une ancienne porte latérale de la cathédrale d'Aversa, qui remonte à l'épiscopat du moine normand Guimond, aujourd'hui transportée à l'entrée de la sacristie, rappelle seule par sa décoration l'art robuste et sommaire qui florissait chez nous à la fin du XIe siècle. L'archivolte de cette porte, ornée de denticules et d'oves, repose sur deux corbeaux formés de têtes humaines, qui sont probablement l'œuvre d'un ouvrier normand. On peut citer encore l'énorme chapiteau qui sert aujourd'hui de bénitier à l'entrée de l'église de Venosa : quatre lions, taillés par méplats, se suivent tout autour de ce chapiteau, alternant avec quatre têtes de lion, qui mordent des corps nus d'hommes et de femmes. M. Bertaux croit reconnaître dans ce bloc de monstres la marque d'un ciseau normand ou lombard. Ce n'est pas suffisant pour établir qu'une école de sculpteurs normands avait passé les Alpes et s'était fixée dans l'Italie du Sud sous la dynastie des Hauteville. L'étude du mobilier conduit à une conclusion identique. Les trônes sacerdotaux de Montevergine et de Monte Sant'Angelo, celui de l'archevêque Hélie à Saint-Nicolas de Bari (1098), les ambons des cathédrales de Ravello, de Canosa et de Troja sont des œuvres byzantines, qui reproduisent, comme les portes de bronze du mausolée de Bohémond et celles, vraiment merveilleuses, de la cathédrale de Bénévent, les procédés les plus délicats des arts orientaux. Dans le mobilier de l'église

Digitized by Google

Saint-Nicolas de Bari, l'art français n'est représenté que par un émail de Limoges, encastré au milieu d'une des quatre architraves du ciborium et sur lequel on voit le roi Roger debout, en costume de *basileus*, recevant la couronne des mains de saint Nicolas. La *stola* qui recouvre les épaules du conquérant normand rappelle le goût presque enfantin des descendants des Hauteville pour les usages et les modes de Byzance : les influences byzantines, prépondérantes à la cour de Palerme, se retrouvent dans tous les monuments de l'Italie du Sud contemporains de la domination normande.

En résumé, la fondation du royaume des Deux-Siciles n'a pas provoqué l'expansion de notre art provincial au-delà des Alpes. Les plans et les procédés de construction usités en Normandie dans la seconde moitié du XIe siècle n'ont été connus et imités qu'à Saint-Nicolas de Bari. Jusque-là les architectes au service des princes normands s'en étaient tenus aux traditions romaines : la basilique latine à trois nefs fut longtemps le seul type qu'ils adoptèrent. L'église élevée dans le grand port d'Apulie pour recevoir les reliques de saint Nicolas marque une étape importante dans le développement de l'architecture religieuse en Italie. Son influence s'est exercée dans les villes du littoral, sur toute l'étendue de la Terre de Bari; mais cette influence devait être de courte durée. Une architecture à coupoles, de type très original, ne tarda pas à se répandre dans ce pays. De même les églises à coupoles de l'Orient byzantin, copiées à Palerme, furent imitées en Calabre et en Basilicate. L'art du Nord a laissé quelques traces dans le duché d'Apulie et le comté d'Aversa, mais leur aspect évoque plutôt le souvenir des églises monastiques de Bourgogne que celui des églises normandes. Ainsi, pour employer les expressions mêmes de M. Bertaux, « la conquête normande n'a guère contribué à l'importation de l'architecture française dans l'Italie du Sud qu'en attirant au-delà des Alpes quelques moines français ».

Paul Le Cacheux.

---

Digitized by Google

# QUELQUES NOTES

SUR

# L'origine des Grands Séminaires

ET

## L'HEUREUSE INTERVENTION

## DE M. CHARLES GODEFROY

CURÉ AU DIOCÈSE DE COUTANCES

*(Fin)*

Les procès-verbaux de l'Assemblée du clergé nous montrent bien nettement où en était la question en 1625, c'est-à-dire soixante-deux ans après le décret de Trente. La situation était si désespérée que les archevêques et les évêques écoutaient volontiers les projets proposés par de simples prêtres pour les sauver : le sauveur que Dieu choisit alors fut un modeste curé de campagne de la Basse-Normandie, M. l'abbé Godefroy. Voici comment le P. Costil, qui écrivait en 1722, parle de l'œuvre et de l'ouvrier, qu'il ne craint pas d'appeler « LE PRÉCURSEUR DE TOUS LES SÉMINAIRES », dans le tome premier des *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie* (1).

« On doit rendre toute la gloire de l'exécution d'un dessein que les gens de bien désiraient depuis tant d'années, ou, pour mieux dire, depuis plusieurs siècles, à la sagesse et à la piété de

(1) P. Costil, *Annales*, I, p. 87 à 97; à Caen, 1722. Hennebont, autographie de la probation de saint Joseph de Kerlois, 1878.

Digitized by Google

Me Charles Godefroy, docteur de la Faculté de théologie de Paris et curé de Cretteville-en-Beauptois, dans le diocèse de Coutances (1); lequel brûlant d'un zèle ardent pour la beauté de la maison de Dieu, de l'honneur de l'Église et du salut des âmes, *forma le dessein et le plan des Séminaires tels qu'on les voit aujourd'hui*, le présenta aux prélats de l'Église de France dans l'assemblée de 1625, tenue à Paris, dans un traité qu'il fit exprès, pour en faire voir la nécessité, les avantages et la facilité. Ce qui, réveillant ceux des évêques qui ne pensaient plus aux Séminaires, les engagea à y travailler fortement et excita plusieurs bons prêtres à entrer dans une entreprise si agréable à Dieu, pour en être les chefs ou les membres, les uns et les autres dans l'unique vue de remédier efficacement aux maux que l'Église souffrait de l'ignorance et du désordre d'un très grand nombre de ses ministres, qui, par une suite nécessaire, se communiquaient au reste des fidèles.

« Comme j'ai recouvré ce traité, qui est très rare à présent, j'ai cru qu'on serait édifié d'en voir l'abrégé. Il porte pour titre : *Le collège des SS. exercices, où est donné le moyen unique, très aisé et très efficace de porter, maintenir et élever les pasteurs et le corps*

(1) Une ombre profonde enveloppe la vie de M. Godefroy, qui ne nous est connu que par son heureuse intervention en faveur de l'érection des Séminaires à l'assemblée de 1625. Jusqu'ici, il ne nous a pas encore été possible de retrouver avec certitude le lieu et la date de sa naissance (à Carentan, vers la fin du XVIe siècle, dit Pluquet, *Bibliographie du département de la Manche*, suivi par de Pontaumont, Lecanu et autres), non plus que le lieu et la date de sa mort (vers 1626 ou 1627, d'après le P. Costil, *Annales*, I, 92). Nous sommes même réduit à nous demander ce que peut bien signifier au juste le titre de *curé* de Cretteville, donné généralement à M. Godefroy. M. le vicaire général Leroux a daigné relever, pour nous, sur les registres des collations conservés aux Archives de l'évêché de Coutances, les noms des curés de Cretteville, pour l'époque à laquelle vivait M. Godefroy. Les voici : Me Pierre Guillotte (1545-...); Jehan Couppey (...1571-1572); Jehan Le Mareschal (1572 à 1574); Fr. de la Hague (1574-1581); Martin Ferey (1581); Pierre Ferey (1581-1582); Pierre Le Liepvre (1582-1592); Jacques Travers (1593-1608); Jean Le Petit (1608-1631); Fr. Le Riche (1631-1665). Cette liste officielle nous apprend donc que M. Jean Lepetit fut curé de cette paroisse de 1608 à 1631. Or, en 1625, l'Assemblée du clergé, dans son acte d'approbation du traité de M. Godefroy, reproduit ci-dessous, lui décernait le titre de curé de Cretteville. (Collection des procès-verbaux, t. 11, 1768, in-fol. p. 566, assemblée de 1625). D'autre part, M. le docteur Godefroy, qui ne pouvait, ce semble, avoir intérêt à usurper, devant le haut clergé de France, un titre aussi modeste, *se dit lui-même* curé de Cretteville, en tête de son *Collège des saints exercices*, analysé ici et

Digitized by Google

*universel de l'Église en leur perfection, proposé et dédié à Nos Seigneurs les illustrissimes et révérendissimes prélats de l'assemblée du clergé.* L'auteur commence par *s'excuser* de ce qu'il ose proposer des avis à ceux qu'il reconnaît pour ses maîtres et les capitaines des fidèles contre leurs ennemis, par les instances qui lui ont été faites par ceux qui avaient droit de le lui commander (ce qui semblerait désigner Mgr de Briroy ou Mgr Bourgoing qui gouvernaient l'Église de Coutances en ce temps-là) et par les exhortations réitérées de la part des *personnes les plus saintes et les plus célèbres de l'Europe*, et les sollicitations pressantes d'un grand nombre de ses confrères. Outre que les exemples tirés de l'histoire de l'Écriture font voir que Dieu se sert le plus souvent de la faiblesse de ses créatures pour manifester sa toute-puissance, et fait reluire sa plus grande bonté sur ceux qui n'auraient rien à publier que le plus grand nombre de leurs péchés, il ajoute : « Ce qui touche le salut éternel est bien pressant, et, en ce genre d'affaires, la nécessité ne s'accorde pas toujours avec la bienséance. En certaines circonstances, contrefaire trop le respec-

publié chez Sorbon, à Paris, en 1625; in-12 de 51 p., conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote 36.283, invent. D. — Le savant M. Faillon, qui avait coutume de puiser ses renseignements aux bonnes sources, parle de M. Godefroy en différents endroits de la *Vie de M. Olier* (t. I, p. 72, 73, 87, 384, note; t. III, p. 269 et suiv.). Tantôt il lui décerne le titre de curé au diocèse de Coutances, tantôt celui de curé de Cretteville. De même en est-il du consciencieux annaliste de la Congrégation de Jésus et Marie, le P. Costil. Comment dès lors concilier ces données en apparence contradictoires? Faut-il placer la nomination de M. Godefroy à la cure de Cretteville après Pierre Guillotte (1545-...) et avant Jehan Couppey (...1571-1572) et supposer qu'il eût résigné sa cure vers 1570? C'est bien difficile, pour ne pas dire impossible. Faut-il au contraire penser qu'il fut « desservant » de Cretteville pendant l'année du « deport » en 1608 ou en 1593? Peut-être. En attendant que de plus amples recherches nous aient fixés sur ce point vraiment obscur, nous croyons pouvoir nous servir des termes employés par M. Godefroy et par l'Assemblée de 1625, et nous persistons à croire que M. Godefroy était non seulement curé au diocèse de Coutances (ce qui, du reste, n'est pas contesté et nous suffirait à la rigueur), mais encore curé de Cretteville, ainsi qu'il le proclame lui-même; et, par là, nous entendons Cretteville-en-Bauptois (canton de la Haye-du-Puits, 485 h.), comme le dit justement le Père Costil, puisqu'il n'y a pas en France d'autre commune du nom de Cretteville (sauf pourtant Quettreville-sur-Sienne, près Coutances, parfois appelé Cretteville, de même que Cretteville-en-Bauptois est souvent nommé Quettreville dans les registres des collations de l'époque et surtout des époques antérieures).

Digitized by Google

tueux, c'est se rendre véritablement criminel. Dans l'embrasement d'une ville, on ne prend pas loisir de donner l'honneur au gouverneur de crier le premier au feu. La voix d'un valet y est aussi bien reçue que celle du Magistrat. Je prends bonne part au péril où je vois mes confrères, c'est pourquoi j'espère que vous excuserez plutôt mon zèle que vous n'accuserez ma témérité, puisque je procure pour autrui ce que je souhaite justement pour moi-même, étant engagé par une disposition assez remarquable de la Providence de Dieu dans un Ordre où la perfection est autant difficile à trouver et à conserver qu'elle y est éminente, où elle est autant rare qu'elle est nécessaire, et aussi accidentellement qu'elle y y devrait être essentiellement ».

« Entrant en matière, il remarque que *ce qui avait fait échouer* ou rendu plus inutiles les bonnes intentions de ceux du clergé qui en avaient désiré sincèrement la réforme, c'était le *peu d'union et de correspondance* sans lesquelles on ne peut rien faire de grand; ce qu'il prouve par l'exemple et l'expérience des monastères de ce temps-là, qui commençaient à se réformer, où les exercices de piété, qui ne sont pas différents de ceux des personnes du monde ou du clergé qui veulent mener une vie régulière, ont toute une autre force par le bel ordre qui se rencontre entre les supérieurs et les inférieurs et l'édification mutuelle qu'on se donne les uns aux autres. Il montre ensuite qu'*il faut recommencer le rétablissement de la perfection ecclésiastique par les pasteurs* qui sont les seuls qui y peuvent travailler plus efficacement, que comme on ne peut pas aller chercher les curés dans leur maison pour les instruire de leurs devoirs, il faut les en retirer au moins pour un temps, comme l'espace d'*un mois*, leurs fonctions ne leur permettant pas de s'absenter plus longtemps de leur troupeau.

« Il est donc nécessaire, continue-t-il, d'*ériger un collège spirituel de directeurs ou régents de la vie dévote*, en chaque archevêché de France, au lieu le plus commode, où les *curés* ou autres officiers de la hiérarchie et tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent être religieux puissent être reçus à faire les exercices. Là *ils apprendront*, s'ils ne le savent pas, à se bien et dignement acquitter de leurs charges, à s'y affectionner, à traiter avec un honorable respect les saints sacrements, et principalement à dire et célébrer dévotement la sainte messe, à tenir leurs autels bien parés, leurs églises nettes de toutes immondices et saletés, comme

Digitized by Google

aussi les ornements qui servent à l'autel purs, nets et propres, et autres choses nécessaires à savoir, conformément à leur esprit, jugement, tempérament, condition, étude, vocation et grâce; que s'ils savent tout cela, comme on doit croire de la plupart, on trouvera encore assez de quoi leur donner de l'exercice, et une très ample matière pour bien passer le temps durant qu'ils seront dans les collèges, puisque les plus grands saints et les plus grands prélats se sont servis de cette méthode pour se maintenir et accroître en sainteté de vie.

« Il montre ensuite la nécessité qu'ont les prêtres, quelque vertueux qu'ils soient, de se retirer quelque temps pour *se renouveler dans leur intérieur*, par l'exemple de ces saints évêques et religieux, et de Jésus-Christ même, et de ses apôtres, qui l'ont pratiqué; et demande après cela ce que doivent faire ceux qui n'ont d'autre recueillement que le tracas de leurs affaires, ni d'autre règle que celle que leur liberté, pour ne point dire leur sensualité, leur donne, et qui, pour la plupart insensibles au bien et au mal, passent misérablement leur vie, comme s'ils avaient reçu leur âme en vain, s'occupant tout à fait au soin d'acquérir des biens temporels ou autres choses fort inutiles, et laissent le soin de leurs églises et de leur troupeau.

« Il relève les *avantages* qui reviendront de l'érection de ces saintes retraites, où six directeurs dans chacune pourront recevoir par an mille ou douze cents curés, et instruire par leur moyen plus de vingt millions d'âmes (1), en augmentant en France le clergé de cent personnes seulement, pour fournir les collèges, qui sont au nombre de quinze, qui était celui des archevêchés de ce temps-là.

« Ces *cent directeurs ne seront point à charge au public*, mais ils vivront de leurs revenus ou de bénéfices simples, qu'on leur pourra donner. Ceux qui viendront en retraite n'y seront point à charge non plus, parce qu'étant curés, ils auront de leurs bénéfices de quoi s'entretenir et payer leur pension pendant le temps

(1) Travailler à former de saints prêtres, c'est travailler sur des multiplicateurs; « c'est, écrivait en 1657 le V. P. Eudes, sauver les sauveurs, diriger les directeurs, enseigner les docteurs, paître les pasteurs, éclairer ceux qui sont la lumière du monde, sanctifier ceux qui sont la sanctification de l'Église et faire dans la hiérarchie ecclésiastique ce que les chérubins et les séraphins font dans la céleste patrie ». Costil, *Annales*, t. I, p. 316.



Digitized by Google

qu'ils y séjournent. Ces saints lieux pourront être occupés dans l'espace du carême ou de l'automne, où les curés sont retenus pour les besoins des âmes et pour la récolte de leurs dîmes, par les *jeunes ecclésiastiques* qui paraîtront avoir quelque disposition ou quelque crédit pour servir un jour l'Église. Les prélats pourront encore s'en servir pour instruire, pour quelque peu de temps, ceux qu'ils auront *reçus pour les saints Ordres*. On y pourra enfin recevoir ceux du clergé qui auront fait quelque *faute* qui mériterait la prison ou quelque autre pénitence canonique, avec un avantage très grand pour leur salut, au lieu que la prison ordinaire les rend plus mauvais par la manière dont il sont traités et l'oisiveté dans laquelle ils y vivent; ainsi ces collèges instruiront tous les différents ordres de l'Église en formant les pasteurs.

« Ils seront encore un *remède efficace pour guérir tous les maux* qui viennent de l'ignorance et de l'indévotion des ecclésiastiques, tels que sont l'hérésie, l'athéisme, les sortilèges, le mépris des choses saintes, la négligence à assister aux offices ecclésiastiques et l'indifférence pour la décoration et l'ornement des églises paroissiales, qui ne sont abandonnées que par le peu de soin que l'on prend de les tenir en bon ordre, et de leur conserver les biens qui leur ont été donnés; au lieu que la propreté des églises des réguliers et le bon usage qu'ils font de leur pauvreté leur attirent les libéralités des fidèles. Enfin on remédiera par ce moyen à la misère spirituelle où se trouve le *pauvre peuple de la campagne*, dans lequel on voit un grand nombre d'âmes innocentes et d'un bon naturel, lesquelles vivant en solitude et en une perpétuelle mortification par la nature des travaux auxquels la Providence les a destinées, seraient en état d'offrir tous les jours à Dieu des sacrifices très agréables dans la pureté et simplicité de leur cœur, pour peu qu'elles fussent dressées aux exercices de la vie chrétienne, et qui, faute de ce secours, demeurent sans aucun mérite de toutes les peines qu'elles ont à essuyer, et ne pensent qu'à s'occuper de choses inutiles ou de pensées d'impatience et de chagrin; de sorte, continue-t-il, qu'il se trouve assez de matière en ces seules personnes pour ceux du clergé qui, par un zèle extraordinaire, souhaitent la conversion des Indiens et des Barbares, puisque sans sortir de la France on y trouve la barbarie des Indiens. Vingt ou trente mille curés entre plus de cent trente-deux mille qui sont en France, au sentiment des géographes, instruits

Digitized by Google

et animés de cet esprit saint et apostolique, seront autant d'hospitaliers, catéchistes, prédicateurs, maîtres d'école, enfin *bons curés et ouvriers parfaits* en toutes sortes de bonnes œuvres, sans parler d'une infinité de saintes inventions qui leur seront communiquées par les directeurs pour accroître la grâce de Dieu.

« L'auteur se promet un autre bien de cette instruction solide qu'on donnera aux pasteurs, c'est l'*union qu'elle procurera entre eux et les religieux mendiants* destinés par leur institution à soulager les curés dans leurs fonctions, en ce qu'ils auront plus d'estime pour ces derniers en voyant leur capacité, et plus de vénération pour un Ordre où ils ne croyaient voir que des défauts, et que réciproquement les curés se feront un mérite de les appeler à leur secours pour partager avec eux leurs travaux, comme il assure qu'il a déjà fait et qu'il espère faire à l'avènir, espérant autant de faveurs des bons religieux, qu'il craint et redoute la cruelle censure de quelques mauvais prêtres dont quelques-uns lui avaient déjà donné des traverses incroyables et qui contrarient entièrement la sincérité de ceux qui veulent faire profession de dévotion.

« La conclusion de ce traité est qu'il n'y a pas de moyen plus efficace pour procurer tous les avantages, et remédier aux maux qu'on a montrés, que l'*érection d'une société* de peu de personnes bien zélées, qui prenne ce soin et se porte entièrement au rétablissement des pauvres églises et au salut des âmes qui sont entre les mains de ces mauvais gouverneurs, comme à son but, parce que ce bien sera universel et stable de sa nature, *ces sortes de sociétés étant immortelles et leur esprit ne changeant point*. Il est vrai qu'un évêque zélé, sans ce secours, pourra bien y travailler utilement durant quelque temps à raison de l'étendue de son pouvoir et de son autorité; mais qui peut s'assurer que tous les successeurs des bons évêques leur ressemblent?

« *L'esprit de cette société* ne sera pas celui d'une vie solitaire et particulière, mais d'une vie ecclésiastique telle que la doivent pratiquer ceux qui sont destinés à travailler au salut des autres : c'est pourquoi les *directeurs qu'on y recevra seront tirés du corps des pasteurs* pour apprendre aux autres ce qu'ils auront fait les premiers.

« Ils leur *apprendront* à préparer leurs âmes à la tentation, à donner leur vie pour leurs ouailles, à l'exemple de Notre-Seigneur,

Digitized by Google

le modèle des bons pasteurs, à supporter les peines d'une charge si onéreuse et l'art de tourner tout en souffrance et d'accepter tout en pénitence et faire en sorte, pour le mérite et l'union de la mort et passion de Notre-Seigneur, que tout cela se puisse convertir en mérites, sans s'inquiéter à rechercher un mieux qui ne se peut trouver qu'en l'aquiescement volontaire à l'ordre de Dieu et de sa Providence, et à posséder ainsi leur âme en patience et acquérir un repos qui ne se trouve qu'en l'acceptation des inquiétudes, qui est un état de paix imperturbable, le vrai paradis de ce monde, le chemin assuré du ciel, le plus haut degré de perfection et le plus exempt de passion, de scandale et de péché.

« Lorsque le dessein aura fait quelque progrès, et que, par ce moyen, l'Ordre pastoral sera enrichi de sujets dévots, zélés et judicieux, plusieurs bonnes âmes qui l'avaient auparavant en horreur et appréhendaient de s'y perdre, quoiqu'elles fussent très sensibles au bien public et au salut des âmes, prendront d'autres sentiments et ne penseront plus à se jeter dans les cloîtres comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de se sauver. Mais ils *travailleront à se rendre dignes d'augmenter le nombre des bons ouvriers*, voyant par l'expérience des autres la facilité qu'il y a de se sauver dans la charge de curé, et d'y procurer le salut du prochain, et se convaincront ainsi eux-mêmes que l'Ordre pastoral est aussi parfait, en soi, que la plupart de ceux qui y demeurent sont parfaits, et qu'il est autant noble qu'il est mésestimé.

« Il finit en assurant les prélats de l'assemblée que *lui et ceux qui se proposaient de commencer ces établissements* n'incommoderaient et ne donneraient aucun sujet de se plaindre à personne et que, pourvu qu'ils voulussent bien leur accorder la *permission* de commencer et l'*approbation* de leur dessein, ils ne manqueraient ni de lieux ni de sujets très capables de l'exécuter, et les presse de la manière la plus touchante d'appuyer une si bonne œuvre de leur crédit et de leur autorité : « J'ose me promettre, dit-il, que « cette entreprise sera bien reçue de tous ceux qui désirent « l'avènement du royaume de Dieu et veulent renoncer à leurs « mauvais intérêts pour l'accroissement de la gloire de Dieu que « nous faisons profession d'honorer et de faire honorer à tout le « monde; au moins y sommes-nous engagés et ce serait une chose « fort prodigieuse qu'il en arrivât autrement. Et puisque ce « royaume que nous demandons tous les jours commence si bien

Digitized by Google

« par la réforme de presque tous les Ordres religieux, pourquoi « les pasteurs de l'Église ne feraient-ils pas les mêmes efforts pour « se rendre participants des grâces que Dieu répand sur ceux qui « procurent son honneur et leur propre salut en tâchant de vivre « selon la perfection de leur état. N'y aura-t-il que les religieux « qui fassent profession de vertu et de perfection? En ont-ils plus « besoin que nous qui en devons avoir pour nous et pour les « autres? La mère et nourrice ne doit-elle pas être mieux nourrie « que celle qui n'a besoin de manger que pour elle? On dressera « des collèges pour la grammaire, la rhétorique, la philosophie et « pour tous les autres arts et les sciences bien vaines, aux dépens « des villes et des communautés; et l'Église n'en pourra pas « bâtir pour apprendre la vie chrétienne à ses enfants, et les « exercer à la milice spirituelle! Ignorons-nous la qualité des « ennemis que nous avons à vaincre? Ne voit-on pas par expé- « rience que cent soldats exercés en l'art de la guerre en mettent « en fuite un bien plus grand nombre lorsqu'on vient au combat? « Ne donnez point l'honneur du commencement de cette réforme « de religion aux *nations étrangères* qui en ont déjà entendu parler « et *m'ont témoigné par leurs lettres* qu'ils la souhaitaient de tout « leur cœur. Toute la Chrétienté et toute l'Europe ont les yeux « ouverts pour voir l'heureux succès de cette nombreuse et « célèbre assemblée. Contentez tout le monde en établissant ce « puissant moyen de perfection, et vous acquerrez un nom « immortel en ce monde et une gloire éternelle en l'autre. Ne « frustrez pas l'attente de la plus grande partie de vos sujets et « curés qui soupirent après vous. Nous ne vous demandons que « ce que vous êtes obligés de nous donner, nous ne vous prions « que de ce que vous devez nous commander, et nous nous « portons de notre propre poids au bien auquel vous devez nous « forcer par vos lois, c'est-à-dire à votre obéissance, à notre per- « fection et à l'instruction de votre peuple. »

* * *

Chose très digne de remarque, *l'Assemblée ne dédaigna nullement ce projet d'un simple petit curé de campagne;* elle ne répondit pas que les évêques savaient ce qu'ils avaient à faire, qu'ils n'avaient pas besoin de conseil, qu'en tout cas ils ne voulaient pas entendre

Digitized by Google

parler d'une société destinée à diriger leur Séminaire. Tout au contraire, l'Assemblée, avec beaucoup de sagesse et d'humilité, approuva hautement le dessein du curé normand et l'exhorta même à le mettre en pratique (1). Voici, toujours d'après le P. Costil, l'acte authentique d'approbation qu'elle lui donna le 22 décembre après-midi, tel qu'il avait été dressé par Mgr l'évêque de Chartres qu'elle en avait chargé :

« Les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques « de l'assemblée du clergé souhaitant de voir l'état hiérarchique « en sa première splendeur, et considérant les grands biens qui « peuvent arriver à toute l'Église de la bonne vie et dévotion de « ses pasteurs; désirant aussi remédier aux scandales qui suivent « l'ignorance et l'imperfection de quelques-uns, *ont approuvé et « autorisé* le dessein qui leur a été proposé par Maître Charles « Godefroy, curé de Cretteville, pour l'exercice des saints exercices « par les provinces de ce royaume, comme le moyen très efficace « et très souverain de parvenir et de se conserver en la perfection « chrétienne. Et pour mettre une si sainte entreprise en exécution, « *nos dits Seigneurs l'ont exhorté et lui ont donné puissance et « autorité de former et d'établir une congrégation d'ecclésiastiques « et de bâtir des Collèges et Séminaires* pour y effectuer et faire « pratiquer les articles contenus en son livre des Saints Exercices : « où il pourra avec ses associés célébrer la sainte messe, prêcher, « enseigner et faire toute autre chose utile au bien de l'Eglise, « nécessaire et convenable pour l'exécution d'un si bon dessein, « sous le bon plaisir des évêques dans le diocèse desquels ils « seront établis; et pour *marque d'une plus ferme autorisation*, « Nos Seigneurs ont promis lui donner tous secours, faveur et « protection; et d'inviter en leurs visites et synodes les ecclésias- « tiques de leurs diocèses, et particulièrement les curés, à la « pratique de ces exercices. Et parce qu'ils *prévoient que cette « œuvre réussira* à l'honneur de l'Église gallicane, et au contente- « ment des autres états de ce royaume, ils *ont ordonné que la*

(1) Voy. un article ayant pour titre : *Origine des Grands Séminaires en France*, par Léonard de la V., dans l'*Univers* du 21 octobre 1904, et un autre article sur *Les Grands Séminaires et la législation de l'Église catholique*, dans le même journal, n° du 15 octobre 1904.

Digitized by Google

« *connaissance en sera donnée par toutes les provinces*, à la diligence « des agents généraux.

« Fait en l'Assemblée, ce 22e jour de décembre 1625.

« *Signé :* † FRANÇOIS, archevêque de Rouen, président. »

« On découvre dans le traité de M. Godefroy et le plan qu'il formait pour ériger des Séminaires en France, tant de bon sens, de prudence, de religion, de zèle et de désintéressement, ajoute le P. Costil, qu'on ne peut douter qu'il ne fût très capable de le mettre à exécution. Mais *étant prévenu de la mort, il ne put y travailler par lui-même. Ses vues furent néanmoins bientôt suivies,* au moins pour l'essentiel de son dessein; car on vit plusieurs congrégations ecclésiastiques s'élever dans Paris et dans les provinces, dans le but de s'appliquer aux exercices des Séminaires, ce qui donna une sainte émulation aux autres d'en faire autant. »

La voie était enfin trouvée : elle allait conduire, à très bref délai, à l'établissement des Exercices des Ordinands, puis des Grands Séminaires tels que nous avons le bonheur de les posséder aujourd'hui.

* * *

Mgr Potier, évêque de Beauvais, l'un des membres les plus recommandables de l'Assemblée de 1625, établit dans son diocèse les *exercices des ordinands*, dès 1628; et, trois ans plus tard, à l'instigation de M. Bourdoise, Mgr de Gondi, archevêque de Paris, publia un mandement, le 21 février 1631, ordonnant que tous ceux qui voudraient être promus eussent à se présenter (au collège des Bons-Enfants) quinze jours avant l'ordination, pour être instruits *gratuitement* de leurs obligations et des fonctions de leurs Ordres. De Paris, les exercices des ordinands se répandirent dans les diocèses, grâce au zèle des évêques de France qui rendirent ces exercices obligatoires pour le bien de leurs ordinands et aussi pour la décharge de leur conscience, selon la recommandation qu'avait osé leur faire M. Godefroy en 1625 (1). Mais cette introduction s'y fit assez lentement. On pleure en lisant l'histoire du saint Mgr de Donnadieu, sacré évêque de Comminges en 1625, qui exigeait que les ordinands de son diocèse vinssent l'après-midi de

(1) *Collège des saints exercices*, p. 28.

Digitized by Google

la veille de l'ordination pour s'y préparer par une confession générale. Vers trois heures, il leur faisait une exhortation commune, et le soir il envoyait des visiteurs pour parcourir les lieux où les ordinands étaient logés, afin de connaître ceux qui s'y comportaient mal et de les rayer de l'ordination pour cette fois. Ainsi, malgré la recommandation de l'Assemblée générale en 1625, cet ordre de choses persévéra encore de même à Comminges durant tout l'épiscopat de Mgr de Donnadieu, qui ne mourut qu'en 1637 (1).

Il fallait pour la régénération du clergé de France quelque chose de plus profond et de plus universel, qui saisît et renouvelât tous les diocèses. Il fallait ce qui a fait depuis la grandeur, la puissance, la fécondité de l'Église de France : il fallait les Séminaires.

* * *

Pour fonder cette grande œuvre des Séminaires, Dieu multiplia les saints : le cardinal de Bérulle, le P. de Condren, saint Vincent de Paul, M. Olier, M. Bourdoise, le V. P. Eudes, entre lesquels notre cœur reconnaissant ne sait plus distinguer.

Tous ces saints personnages, après avoir tâtonné pendant quelque temps, ne tardèrent pas à comprendre qu'il fallait tout d'abord *créer des prêtres pour diriger* les Séminaires qu'ils rêvaient de fonder, des prêtres qui eussent tous les talents et toutes les vertus, mais qui consentissent à s'enfouir sous terre, dans une obscurité impénétrable, semblables à ces racines qui portent les arbres et les vivifient, mais que personne ne voit. Or, tous les instituteurs des Séminaires, dont nous venons de rappeler les noms vénérés, furent unanimes à suivre le sentiment de M. Godefroy, c'est-à-dire à vouloir que tous les directeurs fussent tirés du clergé séculier et lui appartinssent. Saint Vincent de Paul, que l'on pressait tant de faire de ses disciples des religieux à vœux solennels, s'y refusa absolument. M. Olier voulut que ses disciples s'appelassent simplement : prêtres du clergé, prêtres du Séminaire; qu'ils ne prissent pas le nom de Pères; et il posa la loi : *Nec aliter vivit nisi vita cleri.* Ainsi du P. de Condren, très énergique sur ce point, et du V. P. Eudes, dont la Compagnie mérita

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, p. 87 et 387.

Digitized by Google

d'être approuvée le 23 juillet 1647 par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, comme étant « l'Ordre des Séminaires de Normandie ».

Point de vœux solennels dans ces Sociétés de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, de l'Oratoire, du V. P. Eudes, mais une complète dépendance des évêques et une obéissance encore plus délicate et plus empressée vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques que s'il y avait des vœux solennels. A toutes on peut appliquer ces magnifiques paroles de Bossuet : « Elles n'ont point d'autre esprit que l'esprit de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autre lien que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce (1) ».

* * *

Semblables aux anges dont parle Daniel, qui battaient des ailes les uns au-dessus des autres, ces sociétés s'excitèrent mutuellement au service de Dieu (2) et rivalisèrent d'ardeur pour l'éducation des clercs. En 1642, dans les premiers jours du mois de janvier, M. Olier, « destiné par Dieu pour jeter les premiers fondements des Séminaires du royaume de France », selon la prédiction de la Vénérable Mère Agnès de Langeac, institua le Séminaire de *Vaugirard* (transféré à Saint-Sulpice le 15 août suivant), qui est le premier Grand Séminaire établi en France. La même année, saint Vincent de Paul, après avoir essayé de diverses façons à Paris, à Annecy, à Aleth, fonda le Grand Séminaire des *Bons-Enfants;* et le P. Bourgoing, général de l'Oratoire, celui de *Saint-Magloire*, qui n'eût que de faibles débuts; le V. P. Eudes, encouragé par le cardinal de Richelieu, en commença un l'année suivante, 25 mars 1643, à *Caen* (qui fut le quatrième fondé en France et le premier établi en province); enfin la communauté ecclésiastique de *Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, à Paris, fut constituée par M. Adrien Bourdoise, comme Grand Séminaire l'année 1644. Ces divers établissements, formés immédiatement après celui de Vaugirard, justifièrent pleinement l'assurance que le P. de Coudren avait donnée avant sa mort, de la facilité qu'on

(1) Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 238.
(2) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. III, p. 301.

Digitized by Google

aurait à commencer les Séminaires en France, pourvu qu'on n'y recût que des jeunes gens qui eussent terminé leurs études de latin, contrairement au décret du Concile de Trente qui demandait que l'on prît les enfants dès l'âge de douze ans, comme on le fit dans les Séminaires-Collèges, mais sans résultat pratique pour le recrutement du clergé.

Dix-huit ans après la fondation de Vaugirard, le 18 juin 1660, saint Vincent de Paul écrivait en ces termes à M. Jolly, à Rome, au sujet d'une grande mission que le V. P. Eudes venait de prêcher à Paris : « Nous avons la consolation de voir que nos petits emplois ont donné de l'émulation à quantité de bons ouvriers, qui se mettent à les exercer, non seulement quant aux missions, mais encore quant aux *Séminaires, qui se multiplient beaucoup en France* ». Les provinces, en effet, ne tardèrent pas à avoir elles-mêmes leurs Séminaires.

M. Olier et les Messieurs de la Compagnie de Saint-Sulpice contribuèrent à fonder, ou acceptèrent de diriger après leur fondation, les Séminaires de Nantes (1649), du Puy (1652), d'Aix (1656), de Clermont (1656), de Notre-Dame-de-l'Hermitage (1659), de Saint-Irenée-de-Lyon (1659), de Besançon (1665), de Limoges (1666), d'Angers (1694), d'Avignon et de Viviers (1706), etc. Mgr Bagni, nonce apostolique, demanda même à M. Olier des sujets pour établir un Séminaire en Grèce; d'autres furent demandés pour fonder un Séminaire au Siam, où était vicaire apostolique Mgr de la Mothe-Lambert, évêque de Béryte, ancien conseiller à la Cour des Aides de Rouen. Le zèle de M. Olier exerça sa bienfaisante influence jusqu'en Amérique, où il contribua puissamment à la fondation de la Ville-Marie en 1642, et où il établit le Séminaire de Montréal, en 1657.

Les Prêtres de la Mission acceptèrent de diriger les Séminaires d'Amiens (1662), Tours, Saint-Flour, Beauvais, Aleth, Châlons-sur-Marne, Noyon, Sens, Chartres, Bayeux, Montauban, Béziers, Auxerre, Bordeaux, Sarlat, Saint-Paul-de-Léon (1689). Ce dernier établissement avait été fondé en 1671 par Mgr de Néboux de Labrosse qui le confia aux fils de saint Vincent de Paul, « voyant « qu'il ne pouvait se soutenir, *par manque de sujets propres à le « soutenir* ».

Par ce même motif, un grand nombre d'autres Séminaires, déjà établis et fondés depuis plusieurs années et dirigés jusqu'alors par

Digitized by Google

des prêtres du diocèse, furent confiés à des congrégations (1).

De 1684 à 1762, les RR. PP. de la Compagnie de Jésus acceptèrent ainsi en France la direction de plusieurs Séminaires (2) diocésains, parmi lesquels figurent au premier rang ceux de Toulouse, d'Auch, d'Alby et de Rodez.

Le V. P. Eudes, outre le Séminaire de Caen dont il a déjà été fait mention, établit les Séminaires (3) de Coutances (8 décembre 1650), de Lisieux (1653), de Rouen (1658), d'Évreux (1667), de Rennes (1670). Outre ces six Grands Séminaires fondés par le V. P. Eudes lui-même, la « Congrégation des Séminaires de Jésus et Marie », dite des Eudistes, eut encore à diriger, avant la Révolution, ceux de Valognes, d'Avranches, de Blois, de Dol, de Senlis et de Séez.

* * *

Une fois de plus, le Bon Dieu, qui est un excellent ouvrier, avait fait voir qu'il « aime à faire de bonne et belle besogne avec d'humbles outils, pourvu qu'ils soient souples et dociles dans ses mains divines », selon la jolie expression de la V. Mère Marie-Madeleine, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, traduisant, à sa façon, la pensée de saint Paul : *Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia* (I Cor., I, 27). Ce que des saints canonisés et des princes de l'Église, riches et puissants, avaient vainement tenté, un pauvre petit curé de campagne de la Basse-Normandie avait réussi à le faire mettre à exécution.

« Nous devons remarquer à l'honneur du clergé de France, écrit M. Faillon (4), que l'érection des maisons cléricales, sous le

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. III, p. 300.

(2) « En 1761, les Pères Jésuites dirigeaient encore dix-sept Grands Séminaires; les Sulpiciens, environ vingt-cinq; les Lazaristes autant; les Eudistes, les Oratoriens et les Doctrinaires se partageaient la plus grande partie du reste. » P. Brucker, *Les congréganistes hors les Séminaires*, n° du 20 nov. 1904 des *Études religieuses*, p. 570.

(3) Le P. Costil nous a conservé de curieux détails sur ces fondations (notamment sur celle du Grand Séminaire de Coutances et de sa chapelle, dédiée aux saints Cœurs de Jésus et de Marie dès l'année 1655) dans le tome I de ses *Annales*, p. 106, 228, 274, 329, 488 et 506.

(4) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 73 et 384. Voy. O. Marcault, *Essai historique sur l'éducation des clercs dans l'Église depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Paris, Amat, 1904.

Digitized by Google

nom de Séminaires ou Collèges des exercices des ordinands, fut proposée à l'Assemblée générale de 1625 par Charles Godefroy, docteur de Paris et curé au diocèse de Coutances, dans son écrit : *Le collège des saints exercices*, etc. L'Assemblée, non contente de louer et d'approuver hautement les pratiques salutaires exposées dans cet opuscule pour la sanctification du clergé, eut encore soin d'en recommander l'observation dans toutes les provinces du royaume. »

En moins d'un quart de siècle, cette recommandation solennelle donnée par le haut clergé de France au traité de M. Godefroy avait déjà sorti son effet. L'œuvre à la fois si nécessaire et si difficile des Grands Séminaires était définitivement fondée, et la France, et l'Europe, et le Nouveau-Monde lui-même, n'allaient pas tarder à en ressentir la douce et bienfaisante influence : par elle fut formé le grand clergé français qui fit l'étonnement de la seconde moitié du XVII^e siècle; qui traversa, sans trop s'affaiblir, l'ignoble et impur XVIII^e siècle; qui était encore assez vivant et puissant pour donner, en 1793, des confesseurs et des martyrs; et qui, revenu de l'exil et des pontons, s'est acquis la réputation du premier, du plus pieux, du plus pur, du plus vénérable de tous les clergés.

Prêtres et fidèles, gardons dans notre souvenir reconnaissant une place de choix à l'humble prêtre normand — à peine mentionné dans nos grandes histoires ecclésiastiques — qui a contribué, pour une très grande part, à doter l'Église catholique d'une institution si glorieuse pour Dieu et si féconde en fruits de bénédiction et de salut pour les âmes.

L'Abbé J.-L. ADAM,
Ancien Chapelain des Augustines,
à Valognes.

---

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

---

### § IV. Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen

*(Suite)*

Carta Willelmi, archiepiscopi Rotomagensis (1), his verbis : Notum sit omnibus christianæ Religionis cultoribus, quod ego Willelmus, Rotomagensis archiepiscopus, trado cænobio quod a Domino meo Willelmo Anglorum rege, Normannorum et Cenomannorum Principe in burgo Cadomi, in honorem beatissimi Protomartyris Stephani constructum est synodoticum (fol. 20) et circatam et omne debitum quod pertinet ecclesiæ S. Mariæ Rotomagi de Ecclesia S. Martini de Longo Campo. Sit enim habuerant monachi S. Benigni de Divione, et clericus illius ecclesiæ sit legitime statutis temporibus ad synodum veniat, ne sub aliqua occasione ab eo pecunia requiratur (2).

(1) Guillaume, archevêque de Rouen (1079-1110).

(2) Guillaume, devenu archevêque de Rouen, fit remise à l'abbaye de tous les droits qu'avait sur l'église Saint-Martin de Longchamps, l'église Notre-Dame de Rouen. Cf. Hippeau, loc. cit., p. 29. Cette église, située près de la forêt de Lyons, avait été l'objet d'un échange entre l'abbé Gislebert et Lerenton, abbé de Dijon, vers l'an 1092 ou 1093. L'abbaye de Saint-Étienne avait cédé l'église de Saint-Hippolyte de Courtbertault avec toutes ses dépendances situées en

Digitized by Google

Carta Roberti, filii Mabiliæ, et fratris ejus, invadiationis Eudoni abbati, duarum acrarum optimæ terræ et unius prati pro 50 solidis Cenomanensium.

Carta Henrici, Regis Anglorum, quæ sit habet : Henricus, Rex Anglorum, Johan. ep. Lexoviensi (1) et Rogerio de Magn. salutem. Præcipio vobis ut facietis tenere plenum certum abbati de Cadomo de aqua de Vei (2) desicati ipsa jacebat ad manerium in tempore patris mei, ita ne inde clamorem audiam.

Carta Rogeri de Novoburgo dapiferi (3) totius Normanniæ, data in plena assisia apud Abrincas, in qua recognitum fuit quod homines abbati Cadomi de manerio de Vei quitanciam suam habent de omnibus rebus venditis et emptis, in Abrincis, excepto die mercati.

Carta Ricardi Abrincensis episcopi (4) collationis (fol. 21) Godefrido archidiacono ecclesiæ S. Nicolai de Bosco Balduini (5) assensu et petitione abbatis et monachorum S. Stephani de Cadomo.

Carta Stephani consulis Mauretaniæ ad Willelmum de Vern et omnes forestorios et ministros suos qua precipit quod abbas Cadomi et monachi sui teneant eleemosynam quam dedit eis comes Robertus, et nullus eis noceat, et habeant de nemore ad focum suum et ad reficiendas domos et omnia necessaria quæ pertinent ad manerium.

Carta Willelmi Regis de concordia monachorum S. Stephani et sanctimonialium sanctissimæ Trinitatis data anno 1083 (6). Ibi testes subscripserunt. Gislebertus ep. Ebroicensis (7). Michael, ep. Abrincensis. Odo cappellanus et Goiffridus. Robertus, comes de

Bourgogne, qui lui avait été donnée par Roclenus, évêque de Cabillon. L'original de cette charte se trouve aux Archives du Calvados, n° 8. Cf. Léchaudé d'Anisy, loc. cit., VII, 270.

(1) Jean, évêque de Lisieux (1107 — 21 mai 1141).

(2) Peut-être la Vie, affluent de l'Orne.

(3) Roger du Neubourg. Peut-être Roger de Beaumont surnommé « à la Barbe », qui parait avoir été le premier seigneur du Neubourg. Cf. Porée, *Hist. de l'abb. du Bec*, t. I, p. 329, note 2.

(4) Richard Ier de Baufou, évêque d'Avranches (1134 — vers 1138).

(5) L'église de Saint-Nicolas du Bosc-Baudoin. Cf. Hippeau, loc. cit., p. 375.

(6) Une contestation s'étant élevée au sujet de la délimitation des deux abbayes, cette charte y mit fin en déterminant d'une manière plus précise ce qui appartenait aux deux monastères. Cf. Hippeau, loc. cit., p. 33.

(7) Gilbert II (1071 — 29 août 1112).

Digitized by Google

Moretonio. Robertus de Belesme. Osbernus Gifardus. Hubertus de Portu. Godefridus, filius Alberedæ et Turstinus Hastevilain.

Sequuntur nomina parochianorum de Burgo S. Stephani qui vadunt ad ecclesias sanctimonialium de S. Trinitate nemque ad S. (fol. 22) Martinum vel ad S. Stephanum veterem quorum subsequentia non sunt vulgaria, Orieldis conjux Leguini sellaris. Rodbertus Canutus. Ogerus Faber. Ansgotinus nepos Berengarii presbyteri. Olricus. Anslet. Franco. Heldulfus. Rainaguardus. Gaigerius. Heldebertus. Hunfredus. Atrardus. Hermanus. Engelboldus. Herveus. Teraldii. Doriel. Hugotinus. Mesgedicarius. Amelina. Muriel. Osmundus filius Tetscelini. Durandus filius Amet. Gualterius filius Hadenc. Ledolfus. Godescaleus. Ansfridus Turstinus.

Commutavit Willelmus abbas, a Rodulfo filio Normanni, tria iugera terræ, et tres virgas.

Item, a Radulfo filio Edulfi, unum jugerum terræ quam habebat incultam.

Item, ab Anslecca, duo jugera et dimidium.

Item, a Mainardo Sicco, pratum quod habebat juxta nostrum hortum, nunc intra inclusum. Reddidit autem omnibus æqua mensura, pro prato, pratum; pro terra, terram.

Emit post dedicationem ecclesiæ, a Durando (fol. 23) filio Fulcranni, 4 libris et 10 solidis, 6 jugera terræ.

Emit ultra montem, a Durando ejusdem Mainardi filio, duo jugera, 20 solidis.

Emit a Rannulfo, filio Ascelini, unum jugerum super vallem Pavot, 40 solidis.

Emit ab eodem, juxta domum leprosorum (1), quatuor jugera, 100 solidis.

Accepit ab eodem, ante ostium leprosorum, unum jugerum in Vadro, pro 25 solidis.

Emit ab eodem, quadraginta solidis, duo jugera ultra montem, et dimidium ex hac parte montis.

Emit ab eodem ultra montem, unum jugerum et dimidium, 15 solidis.

(1) L'abbé de la Rue, loc. cit., II, 182, parlant de cette léproserie, en fait remonter la fondation à Lanfranc, alors qu'il s'occupait de la construction de l'abbaye. C'est sans doute cette léproserie qui fut appelée dans la suite : *Capella Sanct. Trin. de Umbilico Dei.*

Digitized by Google

Emit ab eodem, ex hac parte montis, duo jugera, juxta viam qua itur Bajocas, 40 solidis.

Emit etiam 100 solidis, a Rainaldo, filio Goldæ, totam terram quam habebat in horto monasterii.

Commutavit Gunfrido, pro dimidia virga terræ, quam intra eumdem hortum habebat, unam virgam, super vallem Pavot.

Rannulfus, filius Ascelini, vendidit monachis S. Stephani, pro 30 libris et 5 solidis, unum jugerum terræ, ante ostium leprosorum situm, et tres virgas, sitas contra fossam Sarti, quæ omnia Willelmus habuerat prius, partim vadio, partim emptionis conventione. Inter testes (fol. 24) Fulco, medicus, Hivolinus.

Carta Ricardi de Rosel (1), qua dedit S. Stephano et monachis ejus, ecclesiam quam habebat in Rosel, cum decima et septem acris terræ et concessit, domum quam Rogerius presbyter concessit. Inter testes. Haimelinus de Carum (2). Ingulfus, filius Robelini.

Carta Henrici, regis Anglorum, qua confirmat donationem quam fecit Radulfus de Grainvilla (3), quando factus est monachus in ecclesia S. Stephani de Cadomo, nempe duarum garbarum decima de tota terra sua de Grainvilla, quæ est de feodo S. Stephani. Inter testes. Ricardus, Bajocensis episcopus (4).

Emit Willelmus abbas, terram de Herpuismaisnil, a Roberto filio Haymonis, 40 libris, ea conditione ut si ipse et hæredes sui eam quietam facere non possunt commutationem redderent in Scaio (5), acram pro acra, et domum pro domo. Inter fideijussores. Roscelinus de Scaio.

Anno 1077, Ind. 5, mense septembri, 13 die mensis fuit dedicatio monasterii S. Stephani (6). Post quam dedicationem, 27 die ejusdem mensis, placitavit Osbernus Gifardus, cum (fol. 25) uxore sua Adeguisa contra abbatam Willelmum, in præsentia Lanfranci archiepiscopi, de domo quæ fuit Roberti Abrincensis in quo pla-

(1) Rosel, canton de Creully.

(2) Cairon, canton de Creully. Le fief de Cairon dépendait de l'abbaye de Saint-Étienne.

(3) Grainville-sur-Odon, canton de Tilly-sur-Seulle.

(4) Richard II, évêque de Bayeux (1107 — avril 1133).

(5) Ecajeul, canton de Mézidon. C'est à la paroisse d'Ecajeul qu'appartenait le prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge ou de Saint-Martin d'Ecajeul.

(6) Cette dédicace fut faite par l'archevêque Jean d'Avranches le 13 septembre 1077. Cf. Ord. Vit., *Hist. eccles.*, lib. V, t. II, p. 128, 303, édit. Le Prévost. Hippeau, loc. cit., p. 127.

Digitized by Google

cito omnino quieta dimissa est ab eo et ab ea ab omnibus deinceps calumniis et querimoniis. Inter testes, Lanfrancus, arch. Alteredus de Baninvilla.

Eodem anno, mense octobri, septimo die mensis, mortuus est Philippus de Vileriis, monachus, et in cemiterio S. Stephani honorifice sepultus, pro cujus anima fecerant donationem super altare S. Stephani, Robertus frater ejus, cum matre sua, trium jugerum terræ quæ sunt in viridiario de quibus jugeribus dedit unum Robertus pro anima sua, de alio autem uxor ejus postea Scambium accepit, et terram quam ibidem tenebat Gauffridus de S. Stephano. Tertium vero dedit Philippus, pro anima sua, cum equo suo optimo, pro quo monachus factus est et in monasterio sepultus. Commendavit se etiam eo die Robertus frater ejusdem Philippi Willelmo abbati, et terram quam prædictus frater ab eo tenuerat, de eo suscepit, et eo signo quo equum quem a Philippo susceperat eidem Roberto abbas donavit; ut deinceps nulla querimonia per eos ecclesiam sequeretur.

(Fol. 26) Anno 1080, mense junio, die festivitatis S. Benedicti, cognovit Tedaldus terram de Monceio (1) a S. Stephano deinceps tenendam, præsente et concedente domino Gisleberto abbate, præsentibus et testibus ejusdem rei, tam monachis et clericis, quam laïcis. Helgoto priore, Rogero Celeratio, Roberto Capellano, Anschitillo de Alamannia (2), Anschitillo filio Belesendæ.

Gislebertus abbas excambiavit a Rogero milite, totam decimam quam habebat in Alemannia, et Itio concedentibus filiis ejusdem Rogeri, dans ei pro ipsa decima, 10 acras terræ cum 50 solidis.

Durandus, filius Fulcheranni, suscepit nostram societatem (3) hoc modo, ut concederetur esse particeps orationum et omnium beneficiorum nostrorum, et quod a finem vitæ suæ sepeliretur in nostro cimiterio, et quod quamdiu viveret omni die haberet unum

(1) Moncy, commune de Creully.

(2) Allemagne, canton de Caen.

(3) Les moines recevaient dans leur fraternité spirituelle les personnes séculières qui voulaient participer à leurs suffrages et à leurs bonnes œuvres. Il était également d'usage que les abbayes établissent entre elles des liens de même ordre. Cf. D. Martène, *De ant. mon. rit.*, lib. V, cap. XIII. *De suffragiis pro defunctis deque societatibus apud veteres monachos.* Du Cange (*Glossarium*, II, 531-532) donne plusieurs textes relatifs à cette participation des laïcs aux prières, suffrages et bonnes œuvres des moines, mais ces témoignages concernent surtout les XII^e et XIII^e siècles.



Digitized by Google

panem, et justam cervisiæ. Ipse vero donavit quietas S. Stephano duas mansuras terræ de quibus faciebat nobis calumniam. Dedit etiam quatuor acras terræ de quibus duæ erant in Vadimonio pro tribus libris et quatuor solidis, quas disvadiavimus. Inter testes Brientius.

(Fol. 27) Godefridus de Vedeves concessit S. Stephano annuente fratre suo Rodulfo, tres acras terræ in Alemannia, pro quibus Gislebertus abbas dedit eis 100 solidos tali conditione, quod ex quo Rodulfus filius Rodulfi Taisson, haberet terram suam in potestate, facerent eum hanc conventionem concedere. Dedit etiam iis prædictus abbas, societatem monasterii, et omnibus parentibus eorum, tam vivis quam defunctis (1).

Emit Gislebertus abbas, pro 3 libris, a Rannulfo filio Ascelini, 7 virgatas terræ quas habuerant Berengarius, et Ansgerus, presbyteri, juxta culturam de Serlone. Item unam acram prati ab eodem quod vocatur Insulula, pro 7 libris.

Adelvia, filia Anschetilli de Redveriis concessit ut S. Stephanus, post obitum suum, in dominio duos hostes quos ipsa tenebat de eodem sancto in territorio de Rosel. Inter testes, Osguardus. De quibus hominibus prædicta mulier, posuit donationem super altare S. Stephani, per particulam ligni, et per duos denarios (2)

Donecannus de Airello cum jaceret in agritudine unde mortuus fuit, dedit S. Ste-(fol. 28)-phano duas acras prati quas habebat de Rege Willelmo, in territorio Cadomi, abbas vero et fratres receperunt eum in suam societatem et orationes, et universa cetera beneficia sua, et post mortem ipsius Donecanni pulsata sunt pro eo signa in ecclesia et servitium pro defuncto sicut oportuit factum est. Hanc donationem apportaverunt ad abbatem Gislebertum homines prædicti Donecanni, videlicet Torchetillus presbyter.

(1) Charte de Godefroy de Vieux, citée dans Hippeau, loc. cit., p. 371.

(2) Pour que le souvenir des donations se gravât davantage dans la mémoire des assistants, on avait soin de frapper les yeux par quelque signe matériel, par quelque symbole parlant qui figurât, pour ainsi dire, la transmission de la terre des mains du propriétaire dans celles du donataire. On peut voir dans du Cange, loc. cit., II, 103 et seq., la liste de ces divers modes d'investiture. Les plus ordinaires étaient une motte de gazon posée sur l'autel, un chandelier, des gants, un bâton, une branche d'arbre, etc. Cf. Du Cange, loc. cit.; Hippeau, loc. cit., p. 337; Cartul. de Priaux (Arch. de l'Eure); Le Prévost, *Mém. et Notes*, III, 301; Porée, *Hist. de l'abb. du Bec*, I, 342.

Digitized by Google

Guillelmus, dapifer ejusdem Donecanni. Hanc ipsam donationem concessit Rex Willelmus (1).

Dedit Rohais Nonna S. Stephano, duas partes domus suæ, pro salute animæ suæ, et pro victu et vestitu corporis sui, quam diu viveret (2), unde unoquoque anno recipiebat ad victum quotidie, duos panes, et duas justas cervisiæ depisis, unoquoque mense quadrantem unum, pro carne, per annum viginti solidos pro caseo, 4 solidos aut quatuor caseos ejusdem pretii. Ad vestium autem, unoquoque anno, super pellicium unum nigrum tinctum, cum uno velo similiter nigro. Renonem unum agminum, staminiam unam, caligarum et calciamentorum par unam. Infra tres annos, duas carratas lignorum ad focum (3). Inter testes, Odelinus.

(Fol. 29) Turstinus de Condeto (4) dedit S. Stephano, terram de Cantepia (5), pro anima sua. Hujus donationem concesserunt et posuerunt super altare S. Stephani, Rannulfus et Hugo filius ejus.

Godefridus infans de Fonteneto dedit et vendidit S. Stephano, pro sex libris et decem solidis, et quatuor sextariis frumenti, et duobus ordei et tribus avenæ, duas partes decimæ de 80 acris terræ de suo dominio, tali conventione, ut si ipsa terra, non est tota in suo dominio, perficiet decimam ipsam ex alia terra, et hoc faciet filios suos concedere S. Stephano. Et inde dedit Gisleberto abbati fideijussores, Murdac, Bardellum, Willelmum filium Restæ. Inter testes, Tescelinus frater abbatis, Hermaldus de Tilleio (6).

(1) Charte de Donecan d'Airel, citée dans Hippeau, loc. cit., p. 371.

(2) Cet usage a donné naissance aux frères familiers, *familiares*, ou *donati*, qui donnaient leurs biens aux monastères, soit en propriété, soit en usufruit, et recevaient en échange le vivre et le couvert. Ces gens qui portaient un habit moitié monacal, tout en restant laïcs, devenaient parfois de véritables fléaux pour les communautés qui les avaient accueillis. C'est du moins ce que dit Pierre le Vénérable, dans les Statuts de l'Ordre de Cluny, cap. 48 : « Statutum est ne hi qui vocantur familiares, hoc est nec monachi, nec conversi, quorumdam monasteriorum pessimi destructores, nec etiam pro maximo lucro alicubi recipiantur. Causa hujus instituti fuit familiarium illorum multis nota perversitas, qui nec Deo servientes, nec manibus operantes, nec aliud utile domibus providentes, ad garriendum, ad detrahendum, ad dissipandum quæ poterant in quibusdam monasteriis alebantur et vestiebantur ». Cité dans Du Cange, *Glossarium*, II, 338.

(3) Charte de Rohais, la Nonne, citée dans Hippeau, loc. cit., p. 373.

(4) Turstin de Condé.

(5) Cantepie, commune de Beaumais.

(6) La Tillaye, commune de la Folletière-Abenon.

Digitized by Google

Odo de Modam (1) vendidit S. Stephano duas partes decimæ de triginta acris terræ, pro 30 solidis, et dedit Willelmum filium suum fideijussorem de ac quietatione hujus decimæ contra omnes homines. Inter testes, Watchelinus. Præter hoc, recepit idem Odo, societatem nostram sibi et uxori suæ, et ipsi concesserunt S. Stephano, post mortem suam, totam substantiam suam, præter terram.

(Fol. 30) Godefridus de Vedeves, post priorem venditionem de tribus acris, vendidit iterum Gisleberto abbati, tres acras terræ, et parum plus in territorio Alemannia, concedente hoc fratre ejus Radulfo, et inde suscepit Godefridus, societatem et beneficium monachorum in capitulo ipsorum, conveniens quod Radulfum Taisson de quo illam terram tenebat faceret has venditiones concedere. Inter testes, Serlo, famulus celararii.

Rodulfus Malo dedit S. Stephano 8 acras de terra sua, in vita sua, et post decessum suum, totum quod remansit, concessit, quod si ipse Radulfus ante uxorem suam moreretur, ipsa ejus uxor quamdiu viveret, si tamen sine viro esse vellet, haberet domum ipsius cum una acra terræ qua defuncta haberet iterum, scilicet totum et domum scilicet et acram.

Golda, uxor Gauffridi Pratarii, petiit ab abbate Gisleberto, orationes et beneficium hujus monasterii quod abbas ei concessit. Illa vero concessit sancto [Stephano] post mortem suam, domum suam et omnia quæcumque haberet. Inter testes, Osmundus Nero, Girulfus, Godefridus, Willelmus Gambuel.

*(A suivre).*

Étienne Deville,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

(1) Moult, canton de Bourguébus.

Digitized by Google

# L'ABBAYE DU VALASSE

*(Suite)*

## CHAPITRE XI

DERNIÈRES ANNÉES DE L'ABBAYE. — VEXATIONS INFLIGÉES AUX PROTESTANTS. — ADMINISTRATION DE DOM ORILLARD. — RECONSTRUCTION DES BATIMENTS. — LA RÉVOLUTION S'EN EMPARE.

Depuis la mort du dernier abbé régulier, les abbés commendataires avaient joui des revenus du Valasse sans s'inquiéter des réparations. En 1707, elles étaient considérables et urgentes. Les religieux adressèrent une requête au roi pour obtenir l'autorisation de couper les baliveaux des trois quarts des bois du Valasse, en porter le prix au Trésor et constituer des rentes sur l'hôtel de ville de Paris. La demande présentée le 22 mars 1707, fut examinée par Louis XIV le 17 octobre de la même année. Il donna ordre au sieur Savary, grand-maître des eaux et forêts de Normandie, d'examiner les coupes à faire et d'adresser son procès-verbal au Conseil du roi. Sur le vu du procès-verbal, dont les récolements s'élevaient à 13,400 livres, le roi ordonna que dix mille baliveaux, des plus anciens, de la mense du commendataire, et six mille cinq cents dans le partage des religieux seraient abattus et le prix employé à constituer des rentes au denier vingt sur l'hôtel de ville de Paris. Cet ordre fut donné à Versailles, le 31 octobre 1707 [1].

Mgr Oswald de la Tour d'Auvergne était alors commendataire. Son prédécesseur, Mgr Frédéric de la Tour d'Auvergne, son frère, n'avait joui qu'une année de son bénéfice.

1. *Arch. dép.*

Digitized by Google

Ce grand prélat était chargé de titres honorifiques : archevêque et comte de Vienne, primat des primats des Gaules, vice-régent du Souverain Pontife dans la province viennoise et dans sept autres provinces, abbé, chef, supérieur général et administrateur perpétuel de la Sacrée-Abbaye et de tout l'Ordre de Cluny, premier aumônier du roi, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, abbé de Saint-Sauveur de Redon, de Saint-Pierre de Conches et de Notre-Dame du Valasse, chanoine et grand prévost de l'église cathédrale de Strasbourg [1].

Le 31 janvier 1736, nous le voyons admettre comme procureur fiscal Me François Levesque, avocat de Bolbec, après s'être informé des bonne vie et mœurs, capacité, expérience du candidat, et de sa religion catholique, apostolique et romaine.

En 1712, il eut à payer, pour son abbaye du Valasse, 161 livres, du don gratuit de 8,000,000 [2], accordé au roi en 1711, par l'assemblée générale du clergé; 42 livres 18 sols pour don gratuit accordé au roi, en 1710, par le clergé de France, et 78 livres pour l'imposition ordonnée en 1693, afin d'augmenter les pensions des ministres convertis [3].

Les ouailles de ces ministres, fidèles à leur idée religieuse, étaient toujours poursuivies.

A la requête du curé de Gruchet, un de ses paroissiens, Le Saunier, devait être condamné à 30 sols d'amende, « et défense lui « être faite de faire travailler son moulin à foullon, pendant les « jours de dimanche et de fêtes [4] ».

Également sur l'instance du même curé, Abraham Lavotte et Louis Lavotte étaient condamnés chacun à 60 sols d'amende « pour irrévérence contre et au mépris de notre sainte religion « catholique [5] ». Ils avaient reproché à Le Caron de s'être retourné catholique.

Le 22 février 1733, à Bolbec, par devant M. de la Fautels, bailli, requête de M. Levesque, procureur fiscal, « contre Thomas « Firard, de Gruchet, qui a fait enterrer sa fille protestante, sans « avertir ni curé ni vicaire, ni la justice. Le procureur fiscal dit,

1. *Arch. dép.*
2. *Arch. dép.*
3. *Arch. dép.*
4. *Arch. dép.*, Plumitif.
5. *Ibid.*

Digitized by Google

« qu'encore que les lois aient de tout temps prévu avec justesse et « exactitude à tenir une parfaite discipline, pour ranger dans le « devoir les protestants; cependant, il s'en trouve qui, accablés « sous le poids d'un pernicieux entêtement, font toujours leur « possible pour s'opposer à ce qui est de plus juste et de plus « raisonnable..... C'est ce qui a porté le prince à faire plusieurs « déclarations, notamment celle du 24 mai 1724 qui enjoint aux « protestants de déclarer le jour et l'heure du décès et pareille- « ment de dénoncer les malades au sieur curé ou vicaire des lieux. « Cependant, il se trouve encore aujourd'hui des rebelles qui « non seulement cachent et tâchent de faire ensevelir dans l'oubli « la mort de leurs proches, mais encore, dans cet instant pré- « cieux, s'érigent en prédicants, et, sous des prétextes faux et « illusoires, concourent à l'envy l'un de l'autre, à la perte des « âmes. C'est ce qui détermine de réclamer l'autorité de la justice « pour punir ces réfractaires; et c'est dans ce temps même que « le siège doit s'armer d'une juste sévérité pour faire des « exemples [1]. »

C'est probablement à cette époque qu'il convient de rapporter un acte malheureux commis au préjudice des protestants.

Poursuivis, surveillés, traqués de toutes parts, les réformés prirent le parti de célébrer leur culte dans des endroits solitaires, *loin des regards hostiles*. Ces lieux de leurs assemblées, on les appelait *les églises du désert*. Ils se persuadèrent qu'ils pourraient se réunir sans crainte dans la carrière du Valasse. Elle était large et profonde, écartée des habitations. Son entrée se dérobait sous le feuillage des bois. Leurs réunions passeraient inaperçues. Elles parvinrent cependant à la connaissance de plusieurs habitants du Valasse. Quand les religionnaires furent entrés dans leur sombre et silencieux repaire, l'ouverture fut chargée de matières combustibles et de bourrées qui s'enflammèrent aisément et produisirent une épaisse fumée : elle envahit promptement tout le souterrain, portant avec elle la crainte de l'asphyxie. Les plus courageux des religionnaires s'ouvrirent un passage au travers des broussailles enflammées et permirent à leurs compagnons de s'évader. Cet acte fut le fait de deux catholiques, trois au plus, et mérita la réprobation générale [2].

1. *Ibid.*
2. *Traditions locales.*

Digitized by Google

Dom Claude Orillard, docteur en Sorbonne, était alors prieur, après avoir rempli les mêmes fonctions à Moutiers et à Froidmont [1]. Il arrivait juste à point pour accélérer les réparations de l'abbaye et défendre ses privilèges attaqués à la fois de tous les côtés.

L'urgence des réparations se joignant à l'activité naturelle du nouveau prieur, la connaissance qu'il avait des nécessités de la vie du cloître, lui fit sentir le besoin de se mettre à la tête des travaux à exécuter.

Les réparations comprenaient quatre objets : 1° l'église et les cloîtres; 2° les murs formant l'enceinte de l'abbaye; 3° un grand bâtiment, aménagé de plusieurs salles, et servant en outre de réfectoire et de cuisine; 4° le bâtiment des hôtes.

Le produit de l'adjudication des bois étant insuffisant pour toutes les réparations, dont le devis s'élevait à 74,000 livres [2], il fut arrêté que l'adjudicataire des travaux commencerait par le plus urgent. Les religieux devaient indiquer ensuite les restaurations les plus importantes.

Quand il fut question du bâtiment servant de réfectoire, l'entrepreneur Beuret fit remarquer que les murs avaient perdu leur aplomb et que les fondations étaient mauvaises. Après de longues réflexions, on prit le parti de rebâtir à neuf. Dom Orillard réunit son Chapitre et souscrivit avec ses confrères l'engagement suivant :

« Nous soussignés, Dom Claude Orillard, docteur de Sorbonne « et prieur, Dom Guillaume Vallot, Dom Antoine Chambellan, « Dom Nicolas Housset, Dom François Leclerc, Dom J.-Baptiste « Boitel, Dom Charles Ribaucourt et Dom Louis Bapault, tous « religieux composant la communauté régulière, reconnaissons « que le sieur Beuret, marchand, demeurant à Caudebec, nous a « remis à *nos risques et fortunes* l'adjudication des réparations des « lieux réguliers de l'abbaye du Valasse..... Le dit Beuret ayant « bien voulu nous faire la cession de l'adjudication afin de nous « faciliter les moyens de mieux réparer notre maison, nous pro- « mettons de l'indemniser » (Au Valasse, 28 octobre 1634) [3].

Ce fut en 1740 que fut commencée la restauration du bâtiment central.

1. *Archives.*
2. *Arch. dép.*
3. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

Le prieur prit pour maître maçon Robert Soyer, et pour appareilleur Jean Regnault, entrepreneur d'ouvrages à Caudebec. Les plans furent demandés à de France, architecte distingué.

A l'occasion de la première pierre qui fut posée le jour de l'Ascension, le prieur gratifia les ouvriers de 12 livres 4 sols. Il nous paraît utile de signaler le salaire des ouvriers et le prix de certains matériaux, comme point de comparaison.

L'appareilleur gagnait chaque jour, de la Toussaint à Pâques, 35 sols, et le surplus 40 sols. Il est nourri et logé pendant l'année.

La dépense pour la pierre de la carrière s'élève à 2 sols 6 deniers le pied.

30 toises de pierre du Trait, rendue à l'abbaye, 139 livres 10 sols.

Les tailleurs de pierre gagnent 20 et 22 sols, et reçoivent à boire.

Les maçons gagnent 12 sols et 14 sols avec la boisson; 16 sols sans la boisson.

Les charpentiers, 12 sols par jour avec la boisson.

Les journaliers, 10 et 12 sols par jour.

Les maçons ont employé 1,004 journées à construire la partie de l'abbaye qui regarde le midi [1].

En 1744, Mgr Oswald de la Tour d'Auvergne récapitulait ainsi les mises faites pour le bâtiment, et les adressait à Messieurs de la maîtrise de Caudebec :

| | |
|---|---|
| Les ouvriers carrieurs, pour le bâtiment neuf, ont reçu . . . . . | 1,762 l. 12 s. |
| Bois pour réparations et édifications. . . . | 6,219 l. 15 s. |
| Maçons et charpentiers . . . . . | 14,942 l. 12 s. |
| Fer et plomb. . . . . | 6,072 l. 11 s. |
| Chaux et tuilles, ardoise, pierre de Caumont et du Trait, carreau acheté à Caen . . . . . | 4,683 l. 12 s. |
| Charpentiers, couvreurs, brique, sable, cailloux, mortier et emploi des dits matériaux [2] . . . . | 2,025 l. 17 s. |

Ce bâtiment s'élevait à peine de sept ou huit mètres au-dessus du sol, quand Augustin Leboullenger, maître particulier des eaux et forêts de Caudebec, avec Charles Dallet, aussi conseiller du roi, et le greffier Charles Bardin, et Charles Gallot, architecte, de Saint-Georges-l'Abbaye, et l'adjudicataire Beuret se présen-

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

tèrent à l'abbaye pour visiter les *réparations prétendues faites.*

« Pour ce qui regarde l'église, la balustrade qui devait être « relevée, ne l'a point été.

« Six pyramides devaient être réparées comme les anciennes. « Elles ont été tronquées et diminuées de la hauteur de trois à « quatre pieds; ce qui diminue non pas la bonté de l'ouvrage, « mais bien le prix et la régularité.

« Pour les gros murs qui font l'enceinte de l'église, nous avons « observé qu'il n'a été construit aucun mur vers le lieu nommé « Gruchet, quoique cette construction fût jugée surtout néces- « saire, jusqu'à dix-sept toises de l'autre côté de la rivière.

« Pour l'enclos des lieux réguliers, le sieur Gallot a trouvé « environ deux cents toises de murs, tant bâtis que réparés, en « bon état.

« Au lieu de réparer le bâtiment contenant le réfectoire, Beuret « a fait démolir l'aile du bâtiment qui contenait le réfectoire, la « cuisine, puis bâtir un bâtiment neuf sur cave. Ce travail ne « pouvait être fait de l'autorité du Prieur : cependant, sur la « demande de Beuret, l'architecte Gallot l'estime à deux cent « vingt-huit toises; à 45 livres, donne 10,260 livres. Tous les « ouvrages montent à la somme de 15,987 livres [1].

Grâce à l'initiative du prieur et à l'obligeance de Beuret, la partie centrale de la demeure des moines, qui regarde le midi, fut rebâtie à neuf sur une longueur de cent trente-quatre pieds, et treize pieds d'élévation; elle est ornée de trois frontons sur lesquels le sculpteur a représenté les instruments du culte et de la justice. Une innovation importante fut introduite dans la construction. Le côté du cloître attenant à cette partie de l'édifice vers le nord était, comme le reste du bâtiment, exposé à des inondations fréquentes; la proximité de la rivière et l'abaissement du sol y maintenaient une humidité habituelle. La nouvelle partie du cloître fut faite dans œuvre et assez élevée pour la soustraire à l'invasion des eaux [2].

Dom Orillard fut distrait de ses réparations par un procès concernant le treizième d'une acquisition faite à un sieur Fiquet par Robert-Louis d'Estrepagny, prêtre, curé de la première

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

portion de Normanville. Il s'agissait d'un héritage, masure et labour, contenant trois acres.

Le sieur d'Estrepagny laissa Mgr de la Tour d'Auvergne et les religieux régler cette affaire entre eux et Jean Fiquet, écuyer, seigneur de Normanville, qui prétendait posséder depuis plus de quarante ans.

Dom Orillard écrivit au seigneur de Normanville pour obtenir une transaction; mais sans succès. L'affaire fut portée au Grand Conseil qui maintint l'abbé du Valasse dans la possession de la directe seigneurie et mouvance de Normanville, et notamment sur la masure acquise par Louis d'Estrepagny, l'obligea à payer le treizième de l'acquisition par lui faite, à l'abbé du Valasse; condamna Jean Fiquet à indemniser Louis d'Etrepagny, et à payer tous les dépens faits en la justice du Valasse, au bailliage de Cany et au Grand Conseil [1].

Les occupations du prieur ne l'empêchaient pas de travailler à l'embellissement de son église. Sur les dessins de Dom Lemaitre, le prieur de Bernay, Dom Lepicard, avait fait exécuter, par un artiste de Paris, six grands chandeliers, un tabernacle avec sa croix et une exposition pour le saint Sacrement. L'assomption de la sainte Vierge, un saint Bernard et les armes de l'abbaye ornaient le pied des chandeliers. L'intérieur du tabernacle était tapissé d'un velours cramoisi. Sur la porte, un agneau; à droite et à gauche l'assomption et saint Bernard.

Le prieur du Valasse demanda une garniture d'autel en tout semblable à celle de Bernay, dont le prix fut fixé à 2,150 livres, non compris l'exposition dont la valeur devait égaler celle de l'exposition de Bernay [2].

L'attention de Dom Orillard fut cependant détournée de ses restaurations par l'archevêque de Rouen. Dès 1695, l'évêque de Vannes, Mgr d'Argouges, abbé commendataire du Valasse, avait « remontré à Mgr Claude-Maur d'Aubigné, qu'il y a plusieurs « domaines et fermes dans l'enclos et aux environs de l'abbaye, « appelés les Manoirs du Valasse, et exploités par des fermiers, « auxquels un religieux de la dite abbaye administre les sacre- « mens et dit la messe dimanches et fêtes dans une chapelle

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

« séparée de l'église abbatialle; et bien que cette chapelle ne soit « ni paroisse ni succursale, néantmoins le dit religieux y admi- « nistre les sacremens de baptême, etc. Les religieux produisent « une bulle qui le leur permet. » Mais l'évêque de Vannes apporte les décrets des conciles qui annulent ce privilège, et prie Mgr l'archevêque de remédier à ces abus (26 décembre 1695) [1].

Le 20 février 1696, le promoteur Lefébure décida que « les fer- « miers, femmes, enfants, domestiques des fermes appelées les « Manoirs du Valasse, se retireront vers le sieur curé de Bol- « bec....., pour y recevoir..... la communion paschalle, le sacre- « ment de mariage, le baptême....., le viatique et l'extrême- « onction, comme de leur propre pasteur; veu l'esloignement des « autres églises..... et l'incompatibilité de recevoir les sacremens « dans une chapelle éloignée du monastère, qui est sans taber- « nacle, fonts baptismaux [2]. »

Soit force de l'habitude chez les paroissiens des Manoirs du Valasse, soit négligence de la part des religieux, rien ne paraît avoir été changé dans les anciens usages; mais l'attention de l'autorité fut éveillée de nouveau sur cette affaire. En 1750, le 21 mars, Mgr de Saulx-Tavannes adressa, aux moines du Valasse, la lettre suivante : « Ayant été informés que la cure des Manoirs « du Valasse....., située dans l'enclos de l'abbaye....., était desser- « vie par un religieux qui y administre les sacrements sans autre « approbation spéciale. Ce qui nous paraissant peu conforme aux « règles de l'Église, nous avons cru qu'il était de notre devoir « pastoral de faire entendre au sieur abbé .... que notre intention « était de révoquer le consentement que nous aurions jusqu'ici « tacitement donné à une pareille administration, et de faire « juridiquement des deffenses aux dits religieux d'administrer les « sacrements aux habitants des dits manoirs du Valasse, sans être « approuvés par nous à cet effet, en la forme ordinaire [3]. »

Les moines du Valasse, en réponse à cet avis de l'autorité, délé- guèrent leur Prieur Dom Orillard vers l'archevêque pour le prier d'accorder son approbation à celui des religieux qu'ils choisiraient comme curé, et de demander un règlement qui, en prévenant les difficultés, pût en même temps contenir le religieux qui sera

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.
3. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

pourvu de la cure dans le respect et l'obéissance qu'il doit à ses supérieurs réguliers. L'archevêque, d'accord avec le prieur, donna le règlement suivant :

« Article 1er. Les sieurs prieur et religieux de l'abbaye du « Valasse nommeront et présenteront à nous et à nos successeurs, « archevêques de Rouen, un religieux de leur Ordre, demeurant « actuellement dans la dite abbaye du Valasse, pour être, par « nous et nos successeurs, pourvu et institué curé de la dite « paroisse de Notre-Dame des Manoirs du Valasse. Lequel reli- « gieux se présentera personnellement devant nous ou nos grands « vicaires, pour recevoir son institution canonique, après qu'il « aura été par nous ou nos grands vicaires examiné sur sa doc- « trine et sa capacité, qu'il aura été trouvé capable, et qu'il nous « sera apparu de ses bonnes vie et mœurs.

« 2° Dans le cas où la dite abbaye du Valasse serait dans la suite « possédée en règle, la dite nomination et présentation appar- « tiendra à l'abbé régulier.

« 3° Le religieux qui sera pourvu de la dite cure, sera à « l'avenir, comme il a toujours été, amovible à la volonté de ses « supérieurs réguliers, lesquels pourront, avec notre consente- « ment, le rappeler dans le cloître;..... et réciproquement les dits « supérieurs réguliers seront tenus de le rappeler à la première « réquisition de nous ou de nos successeurs.

« 4° Ledit religieux-curé sera tenu de résider personnellement « dans la dite abbaye, de célébrer l'office de la paroisse, d'admi- « nistrer les sacrements.

« 5° Le dit religieux sera tenu d'assister au synode général qui « se tient tous les ans.

« 6° A l'égard des conférences..... particulières des curés, si « nous jugeons à propos d'en rétablir l'usage, le dit religieux ne « sera pas tenu d'y assister.

« 7° Les sieurs prieur et religieux seront tenus de pourvoir à la « subsistance et entretien du dit religieux.....; seront tenus en « outre de l'entretien et décoration de la chapelle.

« 8° La visite du curé et de la chapelle sera faite annuellement, « si nous le jugeons à propos.

« 9° Le religieux pourvu de la dite cure nous répondra du soin « des âmes que nous lui confions, et il demeurera soumis à notre

Digitized by Google

« juridiction pour raison de ses fonctions de curé; mais il « demeurera soumis à la juridiction conventuelle, pour raison des « délits contre les statuts de son ordre.....; et arrivant le décès du « dit curé, les sacrements lui seront administrés et il sera inhumé « par la communauté du Valasse.

« 10° Le dit religieux-curé recevra, selon l'usage ordinaire, le « saint Chrême des mains de notre doyen rural.

« 11° Nous faisons remise par ces présentes du droit de procu- « ration..... qui pourrait nous être deub pour les visites, lesquelles « nous ferons faire gratuitement.

« 12° Dans le cas où il serait nécessaire d'établir un vicaire dans « la paroisse, nous choisirions un religieux de la dite abbaye.

« 13° Promet le dit Dom Orillard de faire agréer ces présentes « au sieur abbé commendataire de la ditte abbaye du Valasse, et « nous rapporter acte de son consentement dans un mois de ce « jour.

« Ce 21e jour de mars 1750.

« † Nic., archev. de Rouen,
« F. Orillard[1]. »

Le 31 mars de la même année, Dom Orillard présenta ce règlement à son Chapitre qui l'approuva et présenta à la cure son propre prieur Dom Claude Orillard.

Dès 1711, les fermiers des gabelles avaient renouvelé leurs prétentions contre les vingt-deux minots de sel dus à l'abbaye. Ils prétendaient que le sel dû au Valasse par le grenier du Havre était un sel de franchise et de privilège. Dom Orillard, toujours sur la brèche pour défendre les droits de son abbaye, leur répondit : c'est une rente *patrimoniale et dotalle*, de la même nature que tous les autres biens possédés par l'abbaye; c'est le prix d'une partie considérable de son domaine et patrimoine, cédée à la ville d'Harfleur, moyennant une rente fixe et invariable de 300 francs[2].

En 1752, nouvel assaut des fermiers généraux. Cette fois encore, le Conseil du roi maintint les droits de l'abbaye.

L'abbé Fumée, alors abbé commendataire, écrivit à Dom

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

Orillard : « Je vous scay un gré infini, Monsieur, de la démarche « que vous faites pour défendre des droits que l'on nous conteste « avec autant d'injustice que d'opiniâtreté. M. Daguesseau « de Fresne a demandé à M. Trudaine de rapporter notre « affaire; il nous promet son appuy..... vous pouvez avec con- « fiance le voir, il vous produira à M. Trudaine pour exposer « vos moyens de deffense. Je vous scay trop intelligent pour exa- « miner des mémoires que vous avez travaillés. Produisez vos « ouvrages, je vous réponds du succès..... Lorsque M. de « Chantreine sera aussi actif et vigilant que je vous connais, j'ai « lieu de croire que cette affaire ne prendra pas racine au « Conseil » (Poitiers, 28 novembre 1752) [1].

Dom Orillard, en allant à Paris, se rendit à Blois, dans sa famille. « Vous avez parfaitement bien fait de préférer la douceur « et l'agrément d'être au milieu des vôtres aux tracas et inquié- « tudes que vous auraient causé nos affaires, sans apparence d'un « prompt succès. Le Conseil et le Parlement sont en guerre « ouverte. Tout un royaume doit supporter ces afflictions par le « peu d'affaires que l'on fait. J'ai prévenu M. d'Aguesseau de « Fresnes sur la visite que vous lui ferez. Il me mande qu'il vous « aidera de tout son pouvoir. Poitiers, 24 décembre 1752, « FUMÉE [2]. »

Dom Orillard était en famille chez le lieutenant général d'Amboise. Il ne put jouir longtemps de son bonheur. Dès le 7 janvier 1753, le commendataire le rappelait à ses affaires :

« Votre chère famille, Monsieur, doit trouver nos affaires heu- « reuses puisqu'ils jouissent de l'agrément de vous voir. Mais il ne « sera pas si long que vous vous le proposez, suivant ce qu'a dû « vous mander M. de Chantreine, qui m'écrit que votre présence « à Paris est nécessaire; je ne doute nullement du progrès que « vous y fairez par la connaissance que vous avez des affaires et « votre activité à les décider [3]. »

Dom Orillard ne perdit pas ses peines. Aux fermiers qui prétendaient que l'abbaye ne pouvait consommer vingt-deux minots de sel, il répondait : « Cette consommation a lieu dans l'abbaye « composée de neuf religieux, d'un grand nombre de domes-

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Ibid.*, lettre de l'abbé Fumée.
3. Lettre de l'abbé Fumée.

Digitized by Google

« tiques et d'ouvriers nourris par le monastère, sans compter la « mense abbatiale et tout le personnel qui en dépend; sans « compter encore les logements et repas fournis aux étrangers, « seigneurs, gentilshommes voisins, qui s'y rendent fréquemment « à cause de la proximité du grand chemin. M. Brissard, fermier « général, hébergé pendant plusieurs semaines à l'abbaye, peut « témoigner de ces faits.

« Les religieux n'ont jamais vendu de sel. Messieurs les fermiers « le savent, ils ont fait veiller d'assez près une troupe de com- « mis....., qui ont passé bien des jours et des nuits autour du « couvent; ils ont perdu leur temps. » La rente du sel et des 300 francs fut encore maintenue en 1753 [1].

Outre cette rente, Dom Orillard défendait encore la verderie et la haute justice. Il compulsait les archives et répondait à tout. Appuyé sur les chartes de Mathilde, de Henri II, de Richard, il démontrait que les religieux ont toujours conservé le droit « de « nommer, d'establir des juges particuliers pour le faict des eaux « et forêts dans l'étendue de leur domaine; et quoique les guerres « et les incendies leur aiyent ravy une bonne partie d'actes judi- « ciaires émanés de leurs officiers, ils en rapportent encore « d'assez anciens et en assez grand nombre pour ne laisser aucun « doute d'une très ancienne possession [2]. »

En 1710, un sieur Cerquié, chargé du recouvrement de la taxe pour l'établissement des gruyeries dans les seigneuries, imposa à l'abbaye une taxe de 300 francs. L'abbaye ne doit point cette taxe, répondit Dom Orillard, « les titres des religieux font connaitre « qu'ils sont en droit d'avoir dans l'étendue de leur domaine, un « verdier, gruyer, gardes forestiers et greffier qui de tout temps « administrent la justice et juridiction sur leurs vassaux, leurs « bois, leurs chasses, et tout ce qui regarde les eaux et forêts [3]. »

C'est en vain que Dom Orillard défendait ses immunités. Le temps des privilèges était passé. L'État travaillait à les abolir et préparait l'égalité de la Révolution.

L'indiscipline pénétrait dans l'esprit du peuple. Les justices particulières manquaient de l'énergie nécessaire pour faire prévaloir la loi.

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.
3. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

A l'occasion d'une visite faite dans les bois par les employés de la maîtrise de Caudebec, « ils remarquèrent qu'un nombre consi-« dérable de baliveaux étaient coupés à la hache, à la scie ou à la « serpe, à la hauteur de un à trois pieds du sol. Les gardes, « interrogés, répondirent : le même désordre se retrouvera dans « toutes les autres portions du bois qui composent la réserve. « Les particuliers des villages voisins ayant coupé en toute saison, « tant de jour que de nuit, et quelquefois attroupés au nombre de « vingt et trente, disent hautement que les bois de réserve appar-« tenant au roi, ils ont la liberté d'y aller sans que les sieurs « abbé, non plus que leurs gardes, puissent les en empêcher [1] ».

Le receveur général du Valasse portait ces plaintes au bailli du Valasse. « Il est à votre cognoissance le grand nombre et quantité « de ruines et dégâts qui, par le passé et même journellement, « se commettent dedans les bois taillis de la seigneurie du Valasse, « et particulièrement à Fongueusemare. Les agents sont ceux « mêmes qui, les premiers, avec plus d'abus et mauvaise foy, « font et commettent les dites ruines.

« L'un des sergents, pour mieux couvrir et cacher les dits abus, « fait le métier de tavernier; et sa maison et taverne recèlent « toutes personnes qui ruinent les dits bois et avec eux en trafique « et marchande à deniers comptants. L'un et l'autre des dits « sergents ont troupeaux de moutons, de vaches et bestiaulx « qu'ils tiennent et font garder journellement dans les ventes. »

M. Boutren, conseiller à la Cour des Aides, chargé des affaires de l'abbaye, « fait les mêmes plaintes pour les bois taillis, à « l'environ de l'abbaye, qui sont semblablement ruinés et dégastés « totallement [2] ».

Le bailli changeait les sergents, confisquait les bestiaux trouvés dans les bois. Mais le moment de la sévérité passé, on retombait dans les mêmes abus.

Quelques années après les premières restaurations, les religieux appelèrent de nouveau l'attention du cardinal d'Auvergne sur l'état déplorable de leurs cloîtres. Ils avaient dû les étançonner pour ne pas être ensevelis sous leurs décombres. Le cardinal résolut d'aller au Valasse pour se rendre compte du travail à

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.



Digitized by Google

exécuter. Mais il en fut empêché; sa mort eut lieu sur ces entrefaites. Mre Charles-Geouffroy de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France, fut son légataire universel, et Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

L'abbé Fumée, prieur de Sainte-Radegonde de Poitiers, trouva, en arrivant au Valasse, une abbaye presqué en ruines : les cloîtres, l'appartement des hôtes étaient en plein délabrement. Une transaction eut lieu entre le duc de Bouillon et l'abbé commendataire. Le légataire du cardinal lui proposa 8,000 francs et finit par lui en donner 24,000; Mgr de la Rochefoucauld lui promit en plus et versa 6,000 francs, à condition qu'on rétablirait les cloîtres et l'hôtellerie[1].

L'abbé Fumée employa un quart environ de la somme qu'il avait reçue à la réparation de ses fermes. Quant à la restauration des cloîtres, il fit venir un architecte et présenta requête au roi pour rejeter cette réparation sur le compte des religieux.

Dom Orillard, surpris, rédigea un long mémoire qu'il fit imprimer. Après avoir exposé les dépenses faites pour les premières restaurations, il raconte la transaction qui eut lieu entre le duc de Bouillon et l'abbé Fumée, les 24,000 francs reçus par celui-ci, les 6,000 francs versés par l'archevêque de Rouen, en tout 30,000 francs, à condition qu'il réparerait les cloîtres et déchargerait la succession du cardinal d'Auvergne. Il témoigne son étonnement que le commendataire demande de charger ses religieux d'une restauration pour laquelle il a reçu des fonds[2].

« Il cherche à tirer de toutes les manières. Non content de tout « cela, M. l'abbé demande encore la disparition des baliveaux. »

Du milieu de son chartrier, Dom Orillard était un terrible jouteur; le commendataire et son procureur le redoutaient. Ce dernier prit le parti de l'expulser de ses archives. Le prieur s'adressa sans retard au Conseil. Laissons-le raconter lui-même cette aventure qui le fit bien souffrir :

Mre Pierre-François Fumée, dit-il, a donné « toute sa confiance « à un nommé Cousté qui en abuse. Il n'y a pas de chicane qu'il « n'imagine pour tracasser les religieux.

« Il a commencé par faire nombre de procès au nom du sieur

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

« Fumée; ensuite il a excité cinq religieux à une révolte scandaleuse contre leur supérieur. Surprenant la religion du Grand Conseil, il a fait poser une ou deux serrures au chartrier, a ordonné de faire perquisition dans les différents appartements pour rechercher tous les tiltres pour la confection d'un inventaire. Les titres ne peuvent être pris sans récépissé.

« Cousté surprend le prieur à table, consigne toutes les portes et se fait ouvrir tous les appartements, suivi d'un serrurier. Ce jour-là se tenait, au bourg de Bolbec, un marché considérable, où tout l'appareil et esclandre de la descente du commissaire dans l'abbaye donna lieu à une surprise étonnante et à des discours déshonorants. Tout cela pour satisfaire l'animosité de Cousté et des cinq religieux rebelles. On prit tous les papiers pelle mêle et on les porta au chartrier, jusqu'aux lettres missives, malgré les représentations du prieur; après quoi le commissaire et Cousté sont allés boire et manger à l'abbatiale. Il n'a trouvé dans la chambre du prieur que des pièces concernant les démêlés actuels et des papiers particuliers qui tous ont été pris, croyant et favorisant les religieux rebelles, qui s'arrogeaient le titre de communauté.

« Au lieu d'un notaire, Cousté a préposé à l'inventaire le greffier de sa justice, et, depuis un mois, ils entrent soir et matin au chartrier, cherchant, dans les papiers du prieur, prise contre lui. Ne pouvant réussir, les religieux rebelles se sont encore écartés avec plus de scandale et font paraître une révolte plus marquée. Ce qui a obligé le prieur, après avoir épuisé tous les moyens de douceur, d'en faire mettre un en prison, de l'ordre du supérieur majeur, comme le plus mutin et animant les autres. Le lendemain, les quatre autres et Cousté ont rédigé une accusation contre le prieur, au Parlement de Rouen. Un juge est venu et a entendu plus de quatre-vingts témoins.

« Cependant le visiteur est venu et a informé de son côté. Il a condamné les religieux et les a envoyés dans d'autres maisons en leur retirant les clefs du chartrier. Le prieur, sans les titres, ne peut se faire payer, ni se défendre de tous les procès intentés par Cousté, ni former l'état d'impenses et améliorations dont l'abbé Fumée est condamné à leur rembourser les deux tiers des héritages dans lesquels les suppliants se sont fait envoyer en possession.

Digitized by Google

« Demande le suppliant au Conseil de casser le procès-verbal, « de rentrer en possession des papiers et de condamner l'abbé « Fumée à 3,000 livres de dommages-intérêts[1]

« 9 juillet 1756. Dom Orillard, prieur; frère Thomasson, pro- « cureur; frère Borel, sous-prieur. — Les cinq rebelles étaient « frère Boitelle, frère Jaunard, frère Paris, frère Lasserre, frère « Barbaud. »

Dom Orillard, dans son mémoire contre l'abbé Fumée, prie le roi de le débouter de ses demandes sans fin. « Il cherche, dit-il, « de tirer à toutes manières et à détruire ce qui pourrait lui « attirer des réparations. Il avait un beau jardin fermé de murs, « dans lequel il y avait de beaux canaux pour mettre du poisson; « il a détruit les murs pour en remplir les dits canaux, et mis le « tout en terre labourable. Il y avait de grandes et belles écuries « avec des bâtiments attenants pour les palefreniers et autres « domestiques..... M. l'abbé en a fait démolir, cette année, les « murs jusqu'aux fondements pour en faire une terre labourable.

« Non content de tout cela, il demanda encore la disposition « des baliveaux qui se trouvent dans les coupes ordinaires.

« Les suppliants ont recours à Votre Majesté à ce qu'il vous « plaise, Sire, de débouter le sieur abbé de sa demande ou « ordonner que la vente des baliveaux sera faite de la manière la « plus profitable et la moins dispendieuse à l'abbaye pour être le « prix qui en proviendra, avec celui auquel ont été estimées les « réparations du cloître desquelles le dit sieur abbé s'est chargé « par accommodement avec les héritiers de son prédécesseur, être « employé à la reconstruction à neuf du côté du cloître qui est en « entrant dans l'abbaye, dans la même forme que la partie qui « existe dans le bâtiment neuf; et vous ferez justice[2]. »

Le mémoire de Dom Orillard n'est écrit qu'en partie de sa main. Il paraît probable que le zélé prieur succomba dans la lutte. C'est par un nouveau prieur, frère Lorrain, que les actes subséquents sont signés.

Comme on le voit, il était toujours question de refaire les cloîtres à neuf. Outre le côté à rebâtir sous œuvre en entrant dans l'abbaye, un architecte avait proposé de se servir de la sous-aile

1. *Arch. dép.*, Val.
2. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

de l'église pour en faire le troisième côté. Quant au dortoir, situé à l'ouest, on le trouvait en bon état.

Ces plans furent tout à coup abandonnés. On voit les religieux intervenir entre l'abbé Fumée et le duc de Bouillon. Ils demandent que les 2,125 francs que doit verser ce dernier leur soient remis.

C'était le moment où la banque de Law succombait. Plus de cinq cent mille chefs de famille venaient déposer deux milliards deux cent vingt millions de papiers, qui furent payés à cinq pour cent.

L'abbaye du Valasse fit des pertes dans cette banqueroute. Outre une rente de 301 livres au principal de 7,625 francs qui fut réduite au denier quarante et n'a plus cours que pour 188 francs, d'autres valeurs assez considérables, destinées aux reconstructions, disparurent dans la débâcle.

La somme versée par le duc de Bouillon fut employée à des constructions nouvelles, « vu que la dépense du rétablissement « des trois côtés de cloître..... tomberaient en pure perte, à cause « du mauvais état et de la vétusté originaire du dit cloître, telles « bonnes réparations que l'on y fasse ». Les religieux reçurent encore 300 francs pour travailler à la démolition du bâtiment des hôtes, jugé inutile[1].

Le 30 avril 1760, les religieux justifient l'emploi de la somme reçue de la succession du cardinal d'Auvergne.

Quittance de « Jehan Hermel, maçon, demeurant en la paroisse « de Saint-Jean-de-Folleville, qui a reconnu avoir reçu « 1,200 francs pour avoir tiré et toisé cinq mille cent pieds de « pierre de taille dans la carrière de la dite abbaye, destinés à la « construction du bâtiment neuf que les religieux ont commencé « à faire bâtir dans leur cour d'entrée, au lieu et place de l'ancien « bâtiment des hôtes.

« Plus 500 francs pour réparations faites à la petite paroisse, « construction d'un chauffoir et logement de professeur.

« Plus 300 francs pour avoir démoli deux chapelles collatérales « de l'église conventuelle, et les avoir rétablies à neuf. »

L'acte capitulaire où les religieux rendent compte de leurs travaux, est signé par le nouveau prieur, frère Lorrain; frère Perrot, sous-prieur; frère Ecureux; frère Vienot, curé; frère Rigault, professeur; frère Devilloys; frère Gruyer, professeur.

1. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

Contre-signé, approuvé et scellé par frère Pierre Mayer, abbé de Clairvaux, supérieur immédiat du Valasse[1].

Les religieux achevèrent le bâtiment commencé dans leur cour d'entrée; mais nous n'avons aucun document sur ces derniers travaux.

L'abbé Fumée était encore abbé commendataire le 17 juillet 1761. Ce jour-là même, il assistait, dans l'église du Valasse, à l'abjuration de Catherine Lucas qui faisait profession de foi catholique entre les mains de Mgr D. de la Rochefoucauld, en présence de M. P.-F. Fumée, abbé du Valasse; François-Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor-en-Caux, doyen de l'église métropolitaine de Rouen; Pierre-Alexandre de Langlade, prieur de Nogent-le-Rotrou; Claude-Louis Vote, archidiacre du Grand-Caux; Dom Toussaint Lorrain, prieur de l'abbaye du Valasse, et de Louis-Charles-Osmont de Mortemer, curé de Lintot.

1777. « Nous, mestre Jean Duchilleau, licentié de la Faculté de « de Paris, de la Maison royalle et Société de Navarre, chanoine, « grand aumônier de l'Église de Metz et vicaire général du diocèse, « aumônier de la reine et abbé commendataire de l'abbaye du « Valasse, Jean Marion, notaire royal à Bolbec, procureur fiscal « du Valasse. En notre manoir abbatial du Valasse, le 8 février. » — Est cité dans un acte de 1778.

Ce dernier abbé commendataire, né au château de la Charrière (Saintes), le 7 octobre 1735, fut nommé évêque de Châlons-sur-Saône en 1781. Transféré au siège archiépiscopal de Tours en 1817, il mourut le 26 novembre 1824.

Le 16 décembre 1775, il écrit à Me Grenier, procureur de l'abbaye : « Je suis très flatté de la satisfaction que vous paraissez « avoir de ma nomination à l'abbaye du Valasse. Je serai très aise « d'entretenir une parfaite intelligence avec vous, Monsieur, et « M. le prieur que j'estime depuis longtemps. J'attendrai que les « cardinaux nous aient donné un chef de l'Église, pour aller « vous faire une visite et renouveler connaissance avec vous ».

*(A suivre).* L'abbé F. Somménil.

1. *Arch. dép.*, Val.

Digitized by Google

# L'ABBAYE

DE

# NOTRE DAME DU VŒU

## (PRÈS CHERBOURG)

*(Suite)*

## SES ABBÉS

### CHAPITRE VIII

#### ROGER II POUTREL (1240-1256)

Le catalogue que nous fournit le manuscrit 114 de la bibliothèque municipale de Cherbourg donne comme successeurs à Roger de Vauville, d'abord « l'abbé Roger de Montebourg », puis « l'abbé Poutrel »; le *Neustria pia* (1) et le *Gallia christiana* (2), réunissant ces deux noms, en font « Roger Poutrel », originaire de Montebourg, et ils ont raison, comme le prouve le nécrologe du Vœu.

La famille Poutrel semble avoir occupé un rang assez élevé dans le Cotentin; les noms de ses membres se trouvent mêlés à ceux des principaux seigneurs comme témoins aux chartes du temps, entre autres Henri Poutrel souscrit à la donation faite naguère par Richard de Pech à l'abbaye même du Vœu; et notre Roger II est très probablement le « maistre Roger Poutrel » dont nous signalions tout récemment, vers 1235, la générosité envers notre abbaye, sans doute au moment d'y embrasser la vie religieuse; c'est à peu près sûrement lui aussi qui, vers 1235, avait aumôné à

(1) P. 814.
(2) XI, col. 949.

Digitized by Google

Saint-Sauveur un quartier de froment, un pain et une géline de rente (*ex dono Rogerii Poutrel clerici*) (1). Les Poutrel se maintinrent assez longtemps en bonne situation, et, au XVIe siècle, s'alliaient encore dans nos quartiers à l'antique famille Le Fort, seigneurs de Carneville, en Martinvast, puis aux Onfroy du Bessin (2).

Nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons exactement marquer l'année d'intronisation de Roger Poutrel, mais sûrement il occupa le siège abbatial du temps que Jean de Maisons était bailli du Cotentin (1236-1245) et avant la mort de la reine Blanche (1253). Si nous faisons cette dernière remarque, c'est que Jean de Maisons fut une deuxième fois bailli de Cotentin en 1254.

Roger Poutrel était donc certainement abbé du Vœu avant 1245; en effet, dans un « extrait mot après mot du chartrier de l'abbaye « de Chierebourg nomé le Livre Pelu, en tant que touchent cer- « taines clauses qui ensuient faictes en matière de jugemens fais « ja pieca par les baillifs et officiers royaulx du baillage de « Costentin, sur plusieurs gens condampnés à mourir por lours « demerites donc les reddicions ont esté faictes par lesdiz officiers « royaulx aus religious dudit lieu et a lours officiers par reson de « lour haulte justice quil peult apparoir par icelluy Livre Pelu ». Dans cet extrait, dis-je, il est rapporté que « el temps de labbey « Poutrel que Jehan de Mesons estoit baillif et que il travella « labbey et le convent del play de lespee. Labbey alla au roy « Louys et lui monstra ses chartes et a madame sa mère, il « lenveierent a leschiquier et luy feut adjugée par ces chartes que « ils devoient tenir ausi franchement et ausi quictement comme « abbeye de Normendie plus. Et il se tint à Cerisye et fue escript « en registre. Et estoient mestres en leschiquier dan Jehan de « Beaumont et dan Gieffrey de la Cappelle ».

Nous pouvons donc raisonnablement faire remonter à 1240 l'intronisation de Roger Poutrel, qui semble n'avoir pas eu trop à se plaindre des Anglais, puisqu'en mai 1241 leur roi Henri III prenait la peine d'écrire à l'évêque de Coutances et au Chapitre pour les prier de confirmer aux abbé et religieux de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg, le don qu'il leur fait de l'église Sainte-

(1) Cartulaire normand, n° 884.
(2) *Recherche* de G. Chamillard, p. 615 et 688.

Digitized by Google

le nord du comté en visitant les principales églises et maisons religieuses. Voici l'abrégé du procès-verbal de sa venue à l'abbaye du Vœu : « Le 6 des calendes de septembre nous arrivâmes à Cherbourg, où se trouvent des religieux de l'Ordre de Saint-Augustin. Nous y passâmes la nuit..... Là sont vingt-sept chanoines..... tous prêtres, excepté six..... il ont environ 800 livres de revenu..... ils doivent 700 livres ». Au dehors, les prieurés étaient au complet, sauf Barfleur, où un chanoine demeurait seul; ce qui suppose une vingtaine de religieux vivant soit dans les paroisses, soit au prieuré de l'Islet à Jersey, et porte à quarante-sept ou quarante-huit le nombre des chanoines du Vœu. Leur vie, du moins à l'abbaye, était assez mal réglée; les séculiers entraient dans le cloître, les femmes dans l'église; nul n'était chargé de recevoir les étrangers, on ne mesurait point le blé en le mettant dans les greniers, l'économe ne rendait aucun compte, dépensait même beaucoup pour un certain clerc, son frère, qui était accusé de faux. L'abbé qui souffrait tous ces désordres était lui-même moins d'édifiant : il se promenait trop souvent, passait beaucoup de temps à la chasse, entouré de domestiques trop nombreux et peu convenables (*ebriosus erat*). Me Jean d'Essey, archidiacre de Coutances, qui gouvernait alors le diocèse, le siège étant vacant, fut chargé de veiller à la réforme de tous ces abus. Nous verrons plus loin qu'il n'y réussit guère, quoique dès l'année suivante (janvier 1251) il devint évêque et commençât un long et fécond épiscopat.

Cependant, les relations entre la Normandie et l'Angleterre tendaient à redevenir tout intimes; les maisons religieuses étaient surtout de la part de Henri III l'objet de prévenances très grandes. C'était le fait d'une politique avisée qui voulait empêcher les Normands d'oublier le passé et ne point rompre par d'inutiles vexations les attaches qui reliaient encore les deux pays.

Saint Louis, revenu de Palestine, résolut de répondre à ces manœuvres en se montrant dans nos contrées. Il y vint donc, mais cette apparition (avril 1256), course plutôt que voyage, produisit peu de fruit et ne ralentit pas les relations avec l'Angleterre; en effet, au cours de la même année (juin), Eudes Rigaud visitant de nouveau sa province, constata plusieurs fois en passant dans les maisons religieuses, que les supérieurs étaient en Angleterre rendre hommage au roi pour les biens qu'y possédaient leurs monastères.

Digitized by Google

achetèrent ou reçurent en Couville plusieurs terres fournissant six quartiers de froment, tandis que, pour « avoir part aux biens qui se font et se feront dans leur maison », Thomas Loste donnait aux dits religieux toute la part qui lui appartiendra de droit dans ses meubles lors de son décès et de plus en pure aumône une pièce de terre située à Maltot (*Meletot*) en Réville, sur laquelle pièce il s'engage à faire un ménage, d'y avoir sa résidence et de payer annuellement un boisseau de froment (1). D'autre part, Guillaume de Rouvré aumône à Sainte-Marie du Vœu tout ce qu'il possède à Virandeville, Equeurdreville et Tourlaville (2); Hugues d'Estratone, un tènement à Brix; Raoul de Fierville, 12 deniers sur son moulin de Portherbert (*de Portu Herberti*); Jean du Tot, une pièce de terre à Varouville; Henri le Bigot d'Osouville, une autre en Sainte-Croix-Hague; puis, en juillet 1248, Mathilde, veuve de Guillaume de Montigny, ajoutait à ses précédentes largesses quatre quartiers de froment à prendre chaque année sur son moulin du Pont en Anneville, aumône destinée à l'*entretien d'une lampe qui brûlera nuit et jour à perpétuité dans le Chapitre de l'abbaye pour l'âme de son mari* (3).

En 1250, Louis IX qui avait entrepris la cinquième croisade, était prisonnier en Égypte. C'est en cette même année que l'archevêque de Rouen, Odon ou Eudes Rigaud, entreprit pour la première fois de visiter les maisons religieuses de sa province.

Cet Eudes Rigaud, appelé par saint Louis (1248) au siège archiépiscopal de Rouen, était un religieux de Saint-François, un frère mineur. Désigné à cette charge importante à cause de son seul mérite, il ne tarda pas à devenir l'ami, le conseiller écouté du roi. Ce fut, paraît-il, sollicité par les évêques eux-mêmes qu'il entreprit ces visites dont il nous a laissé un journal si fidèle. Zélateur ardent de la discipline ecclésiastique et monacale, il essaya de réprimer les abus nombreux qui s'y étaient introduits à la faveur des désordres inhérents à l'état de guerre presque continuelle qui avait désolé la Normandie jusqu'à sa réunion à la couronne. Ses prédécesseurs n'avaient pu ou osé l'entreprendre.

Entré au Cotentin par le Mortainais, l'archevêque remonta vers

(1) Cartulaire du Vœu, H 3334.

(2) Ibidem, H 3994. — En 1224, Thomas Morna, présenté par les chanoines du Vœu remplaça Robert d'Urville à la cure d'Urville-Hague.

(3) Cartul. du Vœu, H 3437, 2329.

Digitized by Google

le nord du comté en visitant les principales églises et maisons religieuses. Voici l'abrégé du procès-verbal de sa venue à l'abbaye du Vœu : « Le 6 des calendes de septembre nous arrivâmes à Cherbourg, où se trouvent des religieux de l'Ordre de Saint-Augustin. Nous y passâmes la nuit..... Là sont vingt-sept chanoines..... tous prêtres, excepté six..... il ont environ 800 livres de revenu..... ils doivent 700 livres ». Au dehors, les prieurés étaient au complet, sauf Barfleur, où un chanoine demeurait seul; ce qui suppose une vingtaine de religieux vivant soit dans les paroisses, soit au prieuré de l'Islet à Jersey, et porte à quarante-sept ou quarante-huit le nombre des chanoines du Vœu. Leur vie, du moins à l'abbaye, était assez mal réglée; les séculiers entraient dans le cloître, les femmes dans l'église; nul n'était chargé de recevoir les étrangers, on ne mesurait point le blé en le mettant dans les greniers, l'économe ne rendait aucun compte, dépensait même beaucoup pour un certain clerc, son frère, qui était accusé de faux. L'abbé qui souffrait tous ces désordres était lui-même moins d'édifiant : il se promenait trop souvent, passait beaucoup de temps à la chasse, entouré de domestiques trop nombreux et peu convenables (*ebriosus erat*). Me Jean d'Essey, archidiacre de Coutances, qui gouvernait alors le diocèse, le siège étant vacant, fut chargé de veiller à la réforme de tous ces abus. Nous verrons plus loin qu'il n'y réussit guère, quoique dès l'année suivante (janvier 1251) il devînt évêque et commençât un long et fécond épiscopat.

Cependant, les relations entre la Normandie et l'Angleterre tendaient à redevenir tout intimes; les maisons religieuses étaient surtout de la part de Henri III l'objet de prévenances très grandes. C'était le fait d'une politique avisée qui voulait empêcher les Normands d'oublier le passé et ne point rompre par d'inutiles vexations les attaches qui reliaient encore les deux pays.

Saint Louis, revenu de Palestine, résolut de répondre à ces manœuvres en se montrant dans nos contrées. Il y vint donc, mais cette apparition (avril 1256), course plutôt que voyage, produisit peu de fruit et ne ralentit pas les relations avec l'Angleterre; en effet, au cours de la même année (juin), Eudes Rigaud visitant de nouveau sa province, constata plusieurs fois en passant dans les maisons religieuses, que les supérieurs étaient en Angleterre rendre hommage au roi pour les biens qu'y possédaient leurs monastères.

Digitized by Google

C'est que Eudes Rigaud, persuadé de l'utilité de ses visites et voulant faire passer en usage cet essai isolé et tout personnel, avait recommencé sa tournée en 1256. Il était à l'abbaye du Vœu près Cherbourg le VIII des calendes de juin.

Les six années écoulées n'avaient pas apporté grande amélioration aux abus signalés par lui à Jean d'Essey; l'abbé, sûrement encore le meme, car les deux portraits qu'en fait l'archevêque se ressemblent trait pour trait, l'abbé, dis-je, ne s'était point corrigé et n'avait pas réformé ses religieux; « la clôture était aussi mal gardée, les séculiers parlaient toujours avec les chanoines en passant dans le cloître; les coffres ou écrins n'étaient pas visités, les religieux mangeaient souvent ailleurs qu'au réfectoire; leurs habits n'étaient pas dans l'ordre, et ils portaient des fourrures faites de peaux de lapin. L'abbé n'était pas assez tempérant, couchait peu au dortoir, n'assistait guère aux Matines, ne s'occupait nullement des comptes, le bailli et autres officiers faisaient de même, les malades étaient mal soignés. — Les vingt-six chanoines demeurant alors à l'abbaye accusaient 700 livres de revenu et 500 de dettes ».

Il est vraisemblable, je dirais même certain, qu'en présence d'une telle situation, Eudes Rigaud mit l'évêque de Coutances en demeure de sévir et que Jean d'Essey, suivant les règles canoniques exposées plus haut, déposa Roger Poutrel, ou du moins le força à démissionner. Toujours est-il qu'à sa mort, arrivée le 22 septembre 1259, il n'était plus abbé en titre, le nécrologe est formel : « *Undecimo kalendas octobris obiit frater Rogerius Poutrel* quondam *abbas hujus ecclesiæ;* — le 11 des calendes d'octobre mourut frère Roger Poutrel *jadis* abbé de cette maison ».

## CHAPITRE IX

### RAOUL I MACQUEREL (1256 jusques vers 1267)

Suivant tous les catalogues des abbés du Vœu, le successeur de Roger Poutrel fut frère Raoul Maquerel, Macquerel ou Maskerel, d'une famille alors importante, dont un peu plus haut nous avons vu un membre, R. Maskerel, réclamer le droit de patronage sur l'église de Nacqueville. Il y renonça d'ailleurs presque aussitôt avec l'assentiment de son fils aîné Raoul, qui pouvait être le

Digitized by Google

même personnage que notre nouvel abbé. Leurs prétentions sur Nacqueville nous semblent indiquer des attaches avec les familles de l'Isle, Picot, Carbonnel et de Reviers (1).

L'administration de Raoul I au Vœu ne tarda pas à se trouver en présence de graves difficultés extérieures. En octobre 1259, en effet, fut signé le traité d'Abbeville par lequel le roi d'Angleterre renonçait à revendiquer la Normandie, moyennant, dit Guillaume de Nangis, « grant somme de deniers et grant terre vers Pierregort et Engenis (2) ». Ce traité et la guerre civile qui, ensuite, déchira l'Angleterre pendant dix ans, rendirent presque impossible aux abbayes le recouvrement de leurs revenus d'Outre-Mer. Plusieurs maisons religieuses de Normandie réussirent, avec l'assentiment des souverains réciproques, à échanger ce qu'elles possédaient en Angleterre avec les abbayes ou prieurés anglais qui, à cette époque, avaient encore des biens dans nos contrées. Il ne semble pas que Sainte-Marie du Vœu ait rien tenté de semblable, du moins nous n'en avons point rencontré de traces. Il fallut donc, en escomptant l'avenir, vivre avec ce que nos chanoines touchaient de revenus en Cotentin.

Mais pour en vivre de ces revenus, il fallait les sauvegarder. Le nouveau curé de Nacqueville, Martre de Falaise, n'aurait pas mieux demandé que d'en prendre une partie, c'est pourquoi, en 1260, renouvelant l'entreprise de Thomas de Mortain, il prétendit à tout le revenu de la chapelle Saint-Clair; l'abbé du Vœu n'étant pas de cet avis, on prit pour juge l'évêque de Coutances. Jean d'Essey adjugea lui aussi tout le revenu en litige aux reli-

(1) Guillaume Makarel, Macquerel ou Masquerel avait épousé Peronne d'Hastings, aussi cette maison semblait anglaise puisque Nicolas Makarel était seigneur de Karleton en la comté de Lancastre, sous le règne d'Édouard II (*Généalogie de la maison d'Harcourt*, p. 1984). — Cette famille se maintint aussi de France : de Jean Makarel, seigneur de Hermanville, et de Luce de Bréauté était issu Guillaume Masquerel, seigneur de Hermanville, qui épousa Marie de la Heuse vers 1400 » (Ibidem); ils eurent un fils, Jean, seigneur de Hermanville, Imbleville, Saint-Germain et en partie de Barentin et de Clères, marié à Marguerite de Boissay, s'était allié aux Anglais et y était encore en 1428 (*Chroniques de Normandie de 1223 à 1453*, réimprimées par A. Hellot, p. 264). Ce dernier Jean avait été aussi un des défenseurs de Dieppe avec Robert dit le Borgne de la Heuse, maréchal de Normandie (*Masseville*, IV, p. 39 et 40).

(2) 300.000 livres, et en Gascogne des terres valant 30.000 de revenu. (*Hist. de France*, XX, p. 413).

Digitized by Google

gieux, à condition que, comme par le passé, ils paieraient 10 sols au curé et qu'à l'avenir l'abbaye ne ferait aucun prélèvement sur la tierce gerbe de la paroisse (1).

Malgré quelques petites largesses faites en ce temps-là (2), le domaine du Vœu ne reçut point de considérables accroissements sous l'administration de Raoul I. En revanche, ce qui était beaucoup plus important, la discipline se rétablit, la vie régulière reprit, dans la maison, son cours normal, la vie intellectuelle elle-même rentra en ses droits parmi ces chanoines qui, si longtemps, avaient brillé par leurs vertus et leur science. Tout cela ressort du procès-verbal de la nouvelle visite faite par Eudes Rigaud en 1266 : « Le II des ides de septembre, dit-il, par la grâce « de Dieu, nous avons visité l'abbaye de Cherbourg. Là résidaient « vingt-cinq chanoines, vingt autres étaient dehors dans le prieurés « et les paroisses. Ils avaient beaucoup de bons livres pour « étudier; nous avons ordonné de les conserver soigneusement, « de les mettre tous dans un même appartement aménagé pour « les recevoir, de les apporter au moins une fois chaque année « dans le Chapitre et de les passer en revue devant tout le « couvent ».

Les affaires temporelles de la maison avaient, elles aussi, repris meilleure tournure : « les chanoines du Vœu, continue l'illustre « visiteur, ne doivent plus que 100 livres, on leur en doit même « davantage. De plus, ils possèdent beaucoup de provisions et « aussi de nombreux troupeaux ». Ce qui prouve qu'on peut être un saint religieux observant et faisant observer la régularité et en même temps un administrateur aussi sage que prévoyant. Tel fut Raoul Macquerel.

*(A Suivre).*

L. Couppey,
Curé-Doyen de Barneville-sur-Mer (Manche).

(1) T. de Billy, *Hist. du diocèse de Coutances*, II, p. 28.
(2) Cartulaire du Vœu, II 2311, 2589, 2363, 3743, 2589.

---

*Le Gérant* : L. Odieuvre.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

# REVUE CATHOLIQUE
DE
# NORMANDIE

14me ANNÉE — 6me LIVRAISON

15 MAI 1905

Cte A Fourier de Bacourt : M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) *(suite)*. — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — A. Tougard : Louis XI et l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer. — Congrès des Sociétés normandes au Havre. — E. Deville : Table des treize premiers volumes de la *Revue catholique de Normandie*. — Table de 1904-1905.

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

## SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON


I. — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*). **Cte E. Fourier de Bacourt.** 303

II. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 315

III. — Louis XI et l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer . . . . . **A. Tougard.** 325

IV. — Congrès des Sociétés normandes au Havre . . . . . 329

V. — Table des treize premiers volumes de la *Revue catholique de Normandie* . . . . . **E. Deville.** 334

VI. — Table de 1904-1905 . . . . . 363


## POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye du Valasse, par l'abbé SOMMÉNIL (*suite*).

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

# M. DE BRIGEAT

## DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

## (1733-1794)

*(Suite)*

L'origine des relations de M. de Brigeat avec l'abbé Lesplu-Dupré a été révélée par ce dernier à une nièce de l'archidiacre. Dans sa simplicité, l'anecdote n'est pas sans saveur.

Dès le début de son séjour à Avranches, le nouveau vicaire général célébra le saint Sacrifice dans l'oratoire du doyenné avec, pour servant, un élève externe du séminaire (1). Un jour, celui-ci, empêché par la maladie, délégua le jeune Lesplu alors enfant. La messe de l'abbé Brigeat durait longtemps; rien d'anormal dans la première partie, mais une fois la préface dite, il n'en finissait plus. Et de fait, la célébration de l'auguste mystère auquel il se préparait avant l'aube le mit toute sa vie dans une sorte de prostration extatique dont un clerc minoré pouvait mieux s'accommoder qu'un enfant de neuf ans. On devine donc ce que fut pendant cette longue séance le tourment du petit Lesplu. Il se promit de cesser son service le surlendemain qui était un dimanche. Le vicaire général le sut ou le devina. L'intelligence éveillée de l'enfant lui plaisait. Le lendemain, pour le dédommager, il lui fit remettre, au moment de s'avancer vers l'autel, un cornet de fines dragées, des dragées de Verdun. C'était un dédommagement sérieux et cependant quand il se retrouva, comme la veille, condamné à demeurer agenouillé dans une longue attente,

(1) Il eut pendant longtemps deux clercs, MM. Prével et Fouilleul, qui furent : l'un, professeur au séminaire, et l'autre, curé de Bion.



Digitized by Google

l'enfant fut saisi d'un violent désir de s'échapper. Que faire? Il ne pouvait pourtant emporter une friandise qui était le prix de sa patience. Le combat dura quelque temps. Enfin la loyauté l'emporta. Tirant héroïquement de sa poche le succulent cornet, l'enfant le pose devant lui, et non sans lui avoir jeté un regard chargé de regrets, il s'esquive sans bruit.

La suite? L'enfant élevé avec le plus grand soin par M. de Brigeat devint prêtre et ne quitta plus son protecteur tant que celui-ci habita Avranches. Le 22 novembre 1837, il mourut (1), suivi de près dans la tombe par son propre frère devenu vicaire général et supérieur du grand séminaire de Coutances.

Nous arrivons ici à l'un des évènements les plus importants de l'histoire d'Avranches au XVIIIe siècle, la transformation du collège. Ce fait si banal en apparence devint important par l'extraordinaire mouvement qu'il provoqua non seulement dans la ville, mais aussi dans tout le pays. M. de Brigeat, premier vicaire général lors de l'inauguration, n'y était pas resté étranger. Le rôle qu'il joua justifie l'attention qu'y ont donnée ceux de ses contemporains auxquels nous devons ces notes.

Le collège d'Avranches avait été fondé en 1520 par Mgr Herbert et confié en 1693 à la congrégation du Père Eudes qui avait aussi la direction du séminaire (2). Mais depuis 1763 et par ordre, l'administration diocésaine était devenue étrangère au collège. Son éviction avait été si complète que la nomination du principal dépendait désormais uniquement d'un conseil de laïques. Cette transformation imprévue avait causé une peine infinie à Mgr de Missy et abrégé ses jours. Ses protestations et celles de son Chapitre avaient été vaines : son successeur, Durfort, qui se désintéressait de tout et n'était jamais là, ne prit pas la peine d'en faire. Les Eudistes, n'osant encore envisager les difficultés que rencontrerait à l'avenir le supérieur unique du séminaire et du collège, attendaient. Mais le Chapitre continuait à s'agiter : les uns, avec MM. Duquesnoy et Mariette, voulaient qu'on tentât l'impossible pour mettre en échec la combinaison nouvelle; les autres, à la tête desquels M. de Contrisson, qu'on en restât là; d'autres enfin,

(1) A l'âge de quatre-vingt-trois ans.
(2) Le collège était situé au même lieu que le collège actuel.

Digitized by Google

dont MM. de Saint-Germain, Brigeat et bientôt l'évêque, Mgr de Malide, qu'on prît dans le séminaire tout ce qu'on perdait d'action dans le collège et que, sous le gouvernement d'un supérieur spécial à la discrétion absolue de l'évêque, la formation des clercs fût plus soigneusement cultivée. Les Eudistes se rangèrent à ce dernier avis, mais il fallut deux ans pour aboutir. Enfin, en 1769, le collège et le séminaire eurent chacun leur directeur particulier (1).

L'un des premiers soins de Mgr de Belbeuf fut d'ordonner la reconstruction du collège devenu si exigu que la distribution des prix fondée par Mgr de Missy avait lieu dans la grande salle des exercices du séminaire (2). Commencés en 1776, les travaux étaient terminés sept ans plus tard. C'est pendant cette période que se produisit l'incident qui occasionna cette lettre de l'abbé Brigeat au doyen Saint-Germain, alors à Parigny :

*J'approuve fort d'exhorter les pères qui ont des enfans inclinés vers l'état ecclésiastique, à les y encourager par toutes sortes de voies, mais il ne me paroît point résonnable ni digne d'assentiment que de certains ecoliers sur lesquels l'on fondoit des esperances qui du depuis se sont dissipées soient reçus et surtout habitués dans les Séminaires parce qu'il y a quelque intérêt à le faire, ou, comme au cas particulier, pour le motif qu'étant habiles dans les Lettres ils se trouvera toujours dans les diocèses des postes apropriés à leur scavoir. Le cas dont j'ai tiré un sujet de representation à M. Augée est unique à ce qu'il paroît, mais ce cas unique est encore excessif et si l'on ouvre la porte à un abus aussi considérable, n'est-il pas à craindre qu'il encourage des tendances que vous-même avez réprouvé* (sic) *si fortement? Les succès obtenus ailleurs par M. Augée et dont M. de Marguery* (3) *s'est porté le garant ne sauroient être résonnablement rappelés icy.* (28 novembre 1778).

(1) M. le chanoine Laveille, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, a fait paraître en 1900 un remarquable travail sous ce titre : *Le collège d'Avranches depuis ses origines jusqu'à la Révolution.* Nous y retrouvons cité au nombre des principaux, M. Longueville (1774-1779) après M. Dalidan (1770-1794) et M. Lemonnier (1769-1770).

(2) Il nous reste un livre de prix aux armes de Mgr de Malide avec cette mention : *In solemni prœmiorum distributione Abrincensis Episcopi primum interpretationis gallicè prœmium in 5a classe meritus consecutus est Franciscus Dupont, die Augusti 6a anno Dni 1771. — S.-H. de Brigeat, vic. gén.*

(3) Probablement M. de Marguerye qui mourut dernier doyen du Chapitre de la cathédrale de Bayeux.

Digitized by Google

Que signifie tout cela? Faute de documents il est bien difficile à un collectionneur de notes de se prononcer sur la portée exacte de cette lettre et sur son objet. Il semblerait, d'une part, qu'un étudiant de remarquable intelligence mais de vocation plus que douteuse aurait été imprudemment admis dans le cours de théologie. D'antre part, nous savons par son mémoire de 1784 à Mgr de la Ferronnais, évêque de Lisieux, et par une lettre qu'il adressait à M. Dulézart, vicaire général de Tréguier (1), le grand cas que M. de Brigeat faisait des Eudistes, nous connaissons l'affectueuse estime qui l'unissait à M. de Longueville, principal du collège d'Avranches, et le renom que s'acquit le Père Augé dans la direction de celui de Valognes. Pourquoi l'archidiacre s'en prend-il à ce dernier? Encore un coup, il est plus facile de constater que de conclure. Au reste, le débat, s'il y en eut un véritable, fut réglé à la satisfaction des parties et n'altéra pas leurs bons rapports, car, en 1783, M. Brigeat était à Valognes l'hôte de M. Augé.

Ce qui est certain, ce que prouve le fait précédent, c'est que sur la question des vocations et en matière de bénéfices ecclésiastiques, M. Brigeat se montrait d'une exigence que ses contemporains ont jugée sans bienveillance. L'un d'eux, et non des moins dévoués, va même jusqu'à écrire que « dans quelques circonstances il montra, contre toute apparence de raison, une affligeante opiniâtreté dont l'excuse fut sa seule bonne foi ». La bonne foi mérite des égards et c'est encore lui rendre hommage que d'accepter sans les approfondir les critiques de ceux qui connurent le vicaire général d'Avranches. Admettons donc que dans le cours de son administration, il fut plusieurs fois mal inspiré quand il tenta de retenir loin de l'autel un sujet qu'il crut incapable ou indigne et qui n'était ni l'un ni l'autre, quand il opposa une résistance, vaine heureusement, à ce que des bénéfices ecclésiastiques fussent attribués à des jeunes gens qui les méritaient. Nous ne rechercherons donc pas si, dans la suite de leur vie, les abbés Gauclin, Coupelle, Dossin qui avaient failli être arrêtés dans leur vocation par le mauvais vouloir de M. Brigeat, justifièrent ou non les terreurs de

(1) Louis de Biziers du Lézart, chanoine, chantre et vicaire général de Tréguier depuis le 10 juillet 1767, était l'homme de confiance de Mgr de Hercé à Dol. — M. de Brigeat fit venir de Châlons Charles et Nicolas d'Aboville pour les confier aux Eudistes, ce qui prouve qu'il appréciait leur enseignement.

Digitized by Google

celui-ci. Bornons-nous à constater que l'archidiacre témoigna en ces circonstances d'une grande modération à leur sujet puisqu'il respecta la liberté de leur choix tout en le déplorant. Quant à la résistance désespérée qu'il opposa à l'octroi d'un bénéfice ecclésiastique au jeune Saintrait, résistance à laquelle M. Lesplu lui-même ne trouve d'autres excuses que la bonne foi et un zèle excessif, nous avons le droit de chercher à en démêler les causes, car, au double point de vue de son rôle à Verdun et de communes attaches de famille, l'abbé de Saintrait nous appartient.

Né à Avranches, en 1754, d'un ancien officier qui cultivait la musique de chambre avec M. de Brigeat (1), Lucien-François de la Corbière montra de bonne heure une intelligence extraordinaire, aussi brillait-il dans le groupe d'enfants aux études de qui s'intéressait particulièrement l'archidiacre et que l'on avait surnommé *la petite communauté*. De figure fort aimable et de taille avantageuse, joignant le goût vif des réunions joyeuses à une religiosité exubérante, bon musicien, bon rimeur, aimant à railler les hommes et à embarrasser les femmes, quelquefois mordant, souvent applaudi, toujours spirituel et de gaieté entraînante, Lucien de la Corbière manifesta tôt pour le métier des armes un enthousiasme assez bruyant pour que l'on s'autorisât à croire qu'il l'embrasserait. Il n'en fut pas ainsi, et bien que les gens d'alors ne s'étonnassent plus de rien, ils durent apprendre avec curiosité qu'à l'exemple de son frère aîné, le jeune *Saintrait*, ainsi qu'il se nommera désormais, se donnait à l'Église. C'est ici qu'intervient l'abbé Brigeat. L'incroyable mouvement qu'il se donna pour empêcher Lucien d'être pourvu d'un canonicat à Vannes déconcerte de la part d'un homme à la fois si ponctuel et si bon. Après d'inutiles instances auprès des intéressés, non seulement il fit à deux reprises le voyage de Rennes où Mgr des Nos était évêque (2),

(1) René-Gilbert-Anne de la Corbière, né en 1704, mort à Avranches le 5 décembre 1767, fut capitaine au régiment du Roi et eut sept enfants de son mariage avec Françoise Pitatouin, fille de Louis, écuyer, commissaire de la marine royale et inspecteur des troupes françaises au Canada, et de Madeleine Girard de Saint-Cyr.

(2) Henri-Louis-René des Nos était cousin-germain des abbés de la Corbière. Né à Redon, évêque de Rennes de 1761 à 1770, de Verdun de 1770 à 1791, mort à Coblentz le 2 décembre 1793, victime de sa charité envers les prisonniers français atteints de la dyssenterie.

Digitized by Google

mais il tenta de faire intervenir l'autorité séculière (1). Son effort échoua et le bénéfice fut accordé. L'échec affecta tellement M. Brigeat que tout en restant affectueusement uni à l'abbé de Juvigné, frère de celui-ci (2), il ne voulut jamais revoir M. de Saintrait devenu prêtre, puis chancelier de l'évêché de Verdun. L'aventure avait fait du bruit. Plusieurs années après, dans une réunion au château épiscopal (3), il échappa à un habitant d'Avranches, M. de Vauclair (4), cette boutade : « *Si l'on ouvroit le cœur de M. le doyen après sa mort, on y trouveroit le nom de l'abbé Saintrait!* » M. de Brigeat joignit les mains et abaissa vers le sol des yeux qui se remplissaient de larmes...

Lui ferons-nous l'honneur de croire qu'en cette circonstance il ne se dépensa à ce point que pour éviter à son pupille et à l'Église les maux résultant d'un entraînement irréfléchi vers le service des autels? Si un tel mobile guida notre abbé, c'est bien possible et même probable, mais n'oublions pas que, quoique hostile aux privilèges par son éducation et la tendance de son esprit, il appartenait à une époque où l'on était, par nécessité et par habitude, moins difficile qu'aujourd'hui sur les vertus exigées des aspirants au sacerdoce. Dans une circonstance presque analogue, M. de Brigeat ne sollicita-t-il pas avec persévérance un canonicat à la cathédrale d'Avranches pour Mre Loyvet qui était « joueur comme les cartes et passé maître en la grande prime et au cavaniol? (5) ». Mais il faut dire aussi qu'en ce temps-là le jeu était en

(1) Ce qui était d'un usage courant à une époque où les bénéfices étaient le plus souvent à la nomination des seigneurs laïques.

(2) Pierre Olivier-François de la Corbière, dénommé *M. de Juvigné*, né à Avranches le 22 avril 1745, était le frère aîné de Lucien. Pourvu en 1774 de la trente-neuvième prébende canoniale dans la cathédrale de Verdun, il résigna en 1788 et eut pour successeur le célèbre abbé de Bassinet qui lui succéda aussi comme archidiacre de Woëvre. Prévôt de la collégiale de la Madeleine en 1778 (après M. de la Croix), vicaire général, abbé commendataire de Talmont, au diocèse de Luçon, premier aumônier de Mme Adélaïde de France, il fut déporté à Jersey et y mourut en 1793. C'était un homme de grande vertu.

(3) Au Gué-de-l'Épine, dans la paroisse du Val-Saint-Pair.

(4) Charles-François Tardif, officier au régiment de Limousin, né le 21 janvier 1743, marié le 25 juin 1766 à Dlle Le Breton de Clivonne, fille de Jean-Baptiste, sieur de Beaucoudrey et de la Motte.

(5) Il faudrait écrire *Caragnole*, jeu de hasard analogue au biribi. La prime, jeu où il n'y a que quatre cartes.

Digitized by Google

usage parmi les personnes les plus respectables : sa place dans l'ordonnance de la vie était fixée comme celle des repas. Il suffira donc de raconter, sans épiloguer, ce que devint le jeune chanoine de Vannes.

Lorsque Mgr des Nos échangea par disgrâce le siège de Rennes pour celui de Verdun (1), il prit pour vicaire général son parent, Claude-Elisabeth de la Corbière (2), lequel attira à son tour dans l'antique cité épiscopale ses deux cousins Pierre-Olivier-François de la Corbière-Juvigné et Lucien-François de la Corbière-Saintrait. Ce dernier était chanoine et chancelier à Verdun quand, le 6 avril 1788, il devint aumônier de Mme Adélaïde (3). De 1794 à 1796, il servit dans l'armée de Condé aux gages de 12 sols par jour, puis vécut à la cour du duc de Weimar jusqu'en 1801. Dans les mémoires manuscrits qu'il a laissés, il raconte avec un étonnant cynisme ses aventures à l'étranger. Ce récit mêlé de notions de géographie, d'astronomie, de sermons, et surtout de poésies trop libres, dépeint parfaitement ce que fut cet abbé de cour. Rentré en France, Lucien de la Corbière qui plaisantait et qui rimait toujours, bouda l'Empire qui ne lui offrit rien. La Restauration lui donna le titre de vicaire général de Luçon en lui promettant la première place vacante au Chapitre de Saint-Denis ou l'évêché de Bayeux que ses infirmités ne lui permettaient pas d'accepter. Il mourut en 1826.

Répétons-le : nous ignorons et il convient peu de savoir ce que devinrent les autres ecclésiastiques dont l'archidiacre contraria les projets d'avenir ou plutôt la nomination à de certains postes, mais, dans son autobiographie, l'abbé de Saintrait se révèle si peu édifiant qu'il faut louer M. Brigeat d'avoir essayé de lui barrer le chemin du sanctuaire. Celui qui l'en blâme n'a pas bien connu

(1) Où il fit oublier par sa sage administration, sa conduite exemplaire et son inépuisable charité les griefs qu'on lui avait reprochés à Rennes.

(2) Cousin-germain des suivants. Né le 5 octobre 1734, pourvu le 29 novembre 1770 d'une prébende à Verdun, vicaire général, puis doyen du Chapitre en 1781. Arrêté à Verdun en 1792, traduit devant le tribunal révolutionnaire à Paris et exécuté le 25 avril 1794. Sa maison de Verdun fut vendue le 11 prairial an II, au prix de 16.000 livres en assignats. Cet ecclésiastique a laissé les meilleurs souvenirs dans le pays verdunois.

(3) Par résignation de son frère aîné.

Digitized by Google

M. de Saintrait qui quitta de très bonne heure Avranches, sans que il n'a pas connu le fameux manuscrit.....

Un autre grief qu'enregistre M. de Gaalon, comme pour bien montrer qu'il ne concourt pas à un panégyriste — ce dont il y a bien de le louer — c'est la sévérité de M. Brigeat à l'égard de la fréquention des chapelles au détriment des églises paroissiales. Par ce qui se passe de nos jours, on comprend toute l'importance que les habitudes de la société du XVIII^e siècle durent donner à cette question.

A la suite d'un désaccord avec son curé, le lieutenant général du bailliage, M. Vivien (1), s'avisa de se transporter le dimanche suivant à la chapelle des Capucins avec sa famille et tout son domestique. Le beau monde s'éprit vite de cette innovation et il devint de mode d'aller « capuciner ». Les plaintes des bons Pères ne furent pas mieux accueillies en haut lieu que celles du curé Roquet, délégué par ses confrères : Valait-il pas mieux que cette troupe élégante s'en fût à la messe ailleurs que nulle part?... A ce moment-là, M. de Brigeat n'y pouvait rien, mais il eut une habile inspiration. En transportant, comme nous l'avons dit déjà, leur musique de chambre dans les églises, lui et ses amis y ramenèrent assez rapidement les notables de la ville et la mode finit par passer comme elle était venue.

De cette aventure, l'archidiacre avait conservé un souvenir profond. Devenu le maître, il tint la main à ce que les chapelles ne fussent plus des « lieux de rendez-vous ». Il le fit « avec une rigueur et un entêtement de bourgeois qui auroient été ridicules sans la parfaite connoissance qu'on avoit de ses idées paroissiennes et de son esprit de religion ». Hâtons-nous de le dire : ce n'est pas un prêtre qui a écrit cette note critique où l'auteur, sans s'en douter, rend un bel hommage au digne abbé Brigeat : elle émane d'un vieux survivant de l'aristocratie locale, ardent janséniste sous l'ancien régime, et, depuis la Révolution, épicurien aimable et sceptique incorrigible.

Mais ce n'était là qu'un incident dans la carrière tourmentée du premier vicaire général.

A notre époque, on a peine à s'imaginer quelles difficultés devait

(1) Charles-René Vivien, seigneur de Plomb, lieutenant général au bailliage d'Avranches.

Digitized by Google

rencontrer au XVIIIe siècle un administrateur diocésain épris de ses fonctions. Sans doute, dans les questions d'ordre purement matériels ses soucis étaient limités; le clergé de France, en Normandie surtout, jouissant alors d'une tranquilité et d'une aisance qu'il ne reverra plus. Mais à tous autres égards, que de contrariétés à prévenir, de difficultés à résoudre, de sacrifices à subir!

Le diocèse d'Avranches était divisé, nous l'avons dit, en deux archidiaconés. On y comptait cent quatre vingt cures dont trois ayant deux pasteurs, et cent soixante dix-sept paroisses avec deux annexes; douze de ces paroisses étaient gouvernées par des prêtres réguliers ou des moines (1). Ajoutons-y pour mémoire six abbayes : le Mont Saint-Michel, l'Abbaye Blanche, Savigny, la Lucerne, Montmorel et Moutons (2), une collégiale (Mortain), un couvent de capucins (Avranches), treize prieurés, des séminaires, des hôtels-Dieu, des maladreries, et *une foule* de chapelles publiques et privées. Dans toutes ces chapelles fondées par des seigneurs ou de simples bourgeois qui y exerçaient leur droit de patronage, la messe était célébrée soit quotidiennement soit à certains jours de la semaine par des chapelains particuliers. Se représente-t-on le surcroît de besogne et de préoccupations qu'une aussi grande quantité de bénéfices dans un si petit diocèse occasionnait à l'évêque ou pour mieux dire à ses vicaires généraux? Le *Patronage* s'exerçant sur chaque cure de village et sur chaque chapelle était le moyen le plus ordinaire d'obtenir un bénéfice, il y en avait d'autres : la *Résignation*, la *Permutation*, le *Dévolu* (3). Courir un bénéfice, solliciter un patron, travailler à obtenir une résignation étaient au XVIIIe siècle pratiques journalières entrées dans les mœurs depuis des siècles et qui n'étonnaient personne. Néanmoins, ces pratiques avaient créé dans la société ecclésiastique

(1) Pigeon, *le Diocèse d'Avranches*, I, 135.

(2) L'Abbaye Blanche et Moutons étaient des abbayes de filles.

(3) La *résignation*, était une démission entre les mains du collateur tantôt pure et simple tantôt sous la condition que le bénéfice serait conféré à un autre, le démissionnaire se réservant habituellement une pension. La *permutation* était l'échange d'un bénéfice contre un autre. L'administration épiscopale en usait souvent pour corriger les inconvénients de l'inamovibilité. Sous M. de Brigeat Me Pierre Gallien, chanoine de la cathédrale, devint curé de Briqueville-sur-Mer. Le *dévolu* était l'impétration en cour de Rome d'un bénéfice fondée soit sur l'incapacité du pourvu soit sur le défaut de ses titres.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] l'abbé Brigeat qui venait de loin [illegible] de cet état de choses : il s'en réjouit tout d'abord. Rien en effet ne semblait plus avantageux ni plus naturel

(1) Abbé Mathieu, *L'ancien régime dans la Province de Lorraine et Barrois*, Paris, 1879.

(2) « Le comté de Mortain a été possédé par des comtes qui ont été roys ou de mai ou royalle ou souveraine. » En 1627 il passa des Montpensier aux ducs d'Orléans. Philippe Égalité vendit le comté en 1792 à un s^r Collet pour huit cent mille francs.

Digitized by Google

au clergé lui-même dont les dignitaires appartenaient à l'aristocratie et dans un temps où les décisions du Souverain-Pontife n'étaient acceptées qu'après avoir reçu l'estampille du monarque. De bonne heure néanmoins l'archidiacre s'aperçut que dans un trop grand nombre de localités la tutelle des seigneurs ou des privilégiés s'exerçait au détriment de la dignité du clergé. Delà certaines mesures qui provoquèrent de l'émoi.

Quelque opinion qu'on se forme de M. de Brigeat, il est une constatation qui s'impose l'orsqu'on a entendu ceux qui le connurent ou lu ce qu'ils ont écrit de lui. C'est celle que résume Mgr Rousseau en envoyant à Mgr d'Osmond des notes recueillies en Normandie sur le confesseur de la foi. « ..... Les évêques qu'il aidoit avec un dévouement égal lui ont témoigné un tendre attachement..... Quant au clergé il suivoit avec confiance ce prêtre vraiment digne de ce nom qui en toutes choses ne poursuivoit que les intérêts de la sainte Eglise... » Quoique bien postérieur, le témoignage de Lesplu-Dupré, supérieur du grand-séminaire de Coutances aboutit à la même conclusion. « ..... Tous les prêtres l'honoraient parce qu'il les avait habitués et aidés à faire prévaloir autour d'eux cette vérité : un curé est le serviteur de tous, le serf de personne. Il faut avoir vécu à cette époque pour mesurer ce qu'il lui fallut pour cela de courage et de persévérance... »

Nous l'avons constaté plus haut, le chevalier de L. donne un autre nom à la *persévérance* avec laquelle l'abbé Brigeat *poursuivoit les intérêts de la sainte Eglise*. Il avait, écrit-il, l'*entêtement du bourgeois*. Bourgeois? Oui, M. Brigeat était un bourgeois. Il l'était par sa naissance, son père, fils lui-même d'une noble Irlandaise n'ayant eu des lettres d'anoblissement qu'en 1759 (1); il l'était par son éducation à la fois forte et saine, par la régularité de ses habitudes, par son respect de la tradition, il l'était aussi par la clarté de son jugement, par la simplicité digne de ses manières, par l'indépendance un peu frondeuse de son humeur. Dans plusieurs circonstances cette humeur jaillit en boutades parfois

(1) Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, donne à Commercy le 2 septembre 1759, des lettres patentes de reprise de noblesse maternelle à François, Claude, Nicolas et Jean de Brigeat comme fils de Jeanne Lambert de Ballihyre, lettres scellées le 2 septembre à Lunéville enregistrées à Bar-le-Duc le 12 septembre 1759. Elles furent confirmées par Louis XVI en 1777. L'abbé de Brigeat était né en 1733.

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

---

### § IV. Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen

*(Suite)*

Fol. 31. Hugoni de Rosel (1) dedit Gislebertus abbas, in feudium, terram, quam pater ejusdem Hugonis, per concessionem Willelmi regis, et ipsius Hugonis dedit S. Stephano, quando in eodem loco, ipse Hugo monachus effectus est. Inter testes, Tedaldus, frater Adeloldi.

Rannulfo filio Herfasti, concessit Gislebertus abbas in feudium, totum quidquid pater et mater ipsius Rannulfi habuerunt in Venuncio (2). Ipse vero Rannulfus ob hoc devenit homo ligis ejusdem abbatis, et 30 libras dedit ei. Concessit etiam idem Rannulfus venditionem quam mater ipsius fecerat de rustico de Valceolis (3), etc.

Robertus de Belfour (4) concessit S. Stephano in elemosynam totam terram quam Hugo de Diva (5) tenebat, in eam scilicet habeat in perpetuum solidam et quietam. Abbas vero, et monachi

(1) Rosel, canton de Creully.
(2) Venoix, canton de Caen.
(3) Vaucelles, faubourg de Caen.
(4) Beaufour, canton de Cambremer.
(5) Dive, canton de Dozulé.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] cum novem acris terræ, quæ est allodium ejus, cum decimis oblationibus, sepulturis, et omnibus quæ ad ejusdem ecclesiæ jus pertinent, item sexaginta acras terræ in eadem villa; pro qua donatione suscepit a Domino Gisleberto abbate 20 libras. Inter fideijussores, Stormidus, Rualolus de Herpuitsmaisnil.

Gislebertus abbas dedit Hugoni Paganello decem denariorum libras et duas marcas argenti condonavit eis quas idem Hugo debebat ipsi abbati; et ob hoc reddidit ipse Hugo abbati, decimam Ernaldi de Tilleio, etc.

(1) Peut être Druval, canton de Cambremer.
(2) Angerville ou Angerville-en-Auge, canton de Dozulé.
(3) Guillaume de Seulles.
(4) Dive, canton de Dozulé.
(5) Caumont, canton de Thury-Harcourt.
(6) Montpinçon, canton de Saint-Pierre-sur-Dive.
(7) Douville, canton de Dozulé.

Digitized by Google

Mathildis abbatissa S. Trinitatis (1) et domna Cæcilia filiæ regis concedente hoc tota congregatione ipsius ecclesiæ, concesserunt abbati S. Stephani in fedium hoc quod clericus ipsarum tenebat de illis in parte quam habebant in ecclesia S. Michaelis, quæ est in territorio de Valcedis, de qua parte sua nunquam antea habuerunt per annum, ab ullo clerico, plusquam decem solidos. (Fol. 34) Et abbas dat eis unoquoque anno 20 solidos ad feriam de prato, et veniat ad placita earum ad S. Trinitatem convenienter secundum quod fedium est. Pro concessione vero hujus fedii dedit eis abbas in præsenti, decem solidos. Huic conventioni inter fuerunt ex parte S. Trinitatis, Domna Cæcilia (2), Roza, Mathildis de Gornaco, etc. Ex parte S. Stephani, Gislebertus abbas. Herluinus Prior, etc.

Carta Roberti, Normannorum ducis, filii Willelmi Regis Anglorum (3), qua confirmat commutationem factam inter Gerentonem, abbatem S. Benigni Divionensis et Gislebertum abbatem Cadomensem, terræ quæ vocatur S. Albertus et omnium ad eam pertinentium, et ecclesiæ et decimarum, et terrarum de Longo Campo juxta silvam qua dicitur Leons, quæ omnia possidebat dictus abbas Gerento cum suo cænobio Divionensi, cum ecclesia Curti Berthaldis et omnibus quæ monachi Cadomenses possidebat propæ cænobium S. Benignis.

(1) Mathilde, première abbesse de la Sainte-Trinité; l'histoire nous apprend qu'elle appartenait aux premières familles de la province; mais elle ne nous a pas conservé le nom de la sienne (De La Rue, *Essais*, t. II, p. 6). L'administration de l'abbesse Mathilde paraît, d'après un document authentique et contemporain (la lettre encyclique écrite à l'occasion de sa mort), avoir duré cinquante-quatre ans et non quarante-sept seulement comme le dit Orderic Vital (lib. VIII, t. III, p. 194, édit. Le Prévost). Elle mourut le 6 juillet, « *pridie nonas julias* », porte l'encyclique, 1120 d'après M. Le Prévost, 1113 suivant M. Léopold Delisle qui la déclare être la fille de Guillaume le Conquérant (*Rouleaux des morts*, éd. Delisle, p. 177).

(2) Cécile, fille de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, avait été consacrée à Dieu par les mains de l'archevêque Jean, à Caen, au moment même de la dédicace, en 1066, avec l'assentiment (*favente*) de l'archevêque Maurile, ainsi que l'atteste la charte de fondation (*Gallia christ. instrum. eccles. Bajoc.* c. 61), et non à Fécamp comme l'a écrit Orderic Vital (lib. V, t. II, p. 303, édit. Le Prévost).

(3) Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Cette charte fut confirmée par le pape Pascal II en 1105. (Cf. Hippeau, loc. cit., p. 29).

Digitized by Google

mais il tenta de faire intervenir l'autorité séculière (1). Son effort échoua et le bénéfice fut accordé. L'échec affecta tellement M. Brigeat que tout en restant affectueusement uni à l'abbé de Juvigné, frère de celui-ci (2), il ne voulut jamais revoir M. de Saintrait devenu prêtre, puis chancelier de l'évêché de Verdun. L'aventure avait fait du bruit. Plusieurs années après, dans une réunion au château épiscopal (3), il échappa à un habitant d'Avranches, M. de Vauclair (4), cette boutade : « *Si l'on ouvroit le cœur de M. le doyen après sa mort, on y trouveroit le nom de l'abbé Saintrait!* » M. de Brigeat joignit les mains et abaissa vers le sol des yeux qui se remplissaient de larmes...

Lui ferons-nous l'honneur de croire qu'en cette circonstance il ne se dépensa à ce point que pour éviter à son pupille et à l'Église les maux résultant d'un entraînement irréfléchi vers le service des autels? Si un tel mobile guida notre abbé, c'est bien possible et même probable, mais n'oublions pas que, quoique hostile aux privilèges par son éducation et la tendance de son esprit, il appartenait à une époque où l'on était, par nécessité et par habitude, moins difficile qu'aujourd'hui sur les vertus exigées des aspirants au sacerdoce. Dans une circonstance presque analogue, M. de Brigeat ne sollicita-t-il pas avec persévérance un canonicat à la cathédrale d'Avranches pour Mre Loyvet qui était « joueur comme les cartes et passé maître en la grande prime et au cavaniol? (5) ». Mais il faut dire aussi qu'en ce temps-là le jeu était en

(1) Ce qui était d'un usage courant à une époque où les bénéfices étaient le plus souvent à la nomination des seigneurs laïques.

(2) Pierre Olivier-François de la Corbière, dénommé *M. de Juvigné*, né à Avranches le 22 avril 1745, était le frère aîné de Lucien. Pourvu en 1774 de la trente-neuvième prébende canoniale dans la cathédrale de Verdun, il résigna en 1788 et eut pour successeur le célèbre abbé de Bassinet qui lui succéda aussi comme archidiacre de Woëvre. Prévôt de la collégiale de la Madeleine en 1778 (après M. de la Croix), vicaire général, abbé commendataire de Talmont, au diocèse de Luçon, premier aumônier de Mme Adélaïde de France, il fut déporté à Jersey et y mourut en 1793. C'était un homme de grande vertu.

(3) Au Gué-de-l'Épine, dans la paroisse du Val-Saint-Pair.

(4) Charles-François Tardif, officier au régiment de Limousin, né le 21 janvier 1743, marié le 25 juin 1766 à Dlle Le Breton de Clivonne, fille de Jean-Baptiste, sieur de Beaucoudrey et de la Motte.

(5) Il faudrait écrire *Cavagnole*, jeu de hasard analogue au biribi. La prime, jeu où il n'y a que quatre cartes.

Digitized by Google

usage parmi les personnes les plus respectables : sa place dans l'ordonnance de la vie était fixée comme celle des repas. Il suffira donc de raconter, sans épiloguer, ce que devint le jeune chanoine de Vannes.

Lorsque Mgr des Nos échangea par disgrâce le siège de Rennes pour celui de Verdun (1), il prit pour vicaire général son parent, Claude-Elisabeth de la Corbière (2), lequel attira à son tour dans l'antique cité épiscopale ses deux cousins Pierre-Olivier-François de la Corbière-Juvigné et Lucien-François de la Corbière-Saintrait. Ce dernier était chanoine et chancelier à Verdun quand, le 6 avril 1788, il devint aumônier de Mme Adélaïde (3). De 1794 à 1796, il servit dans l'armée de Condé aux gages de 12 sols par jour, puis vécut à la cour du duc de Weimar jusqu'en 1801. Dans les mémoires manuscrits qu'il a laissés, il raconte avec un étonnant cynisme ses aventures à l'étranger. Ce récit mêlé de notions de géographie, d'astronomie, de sermons, et surtout de poésies trop libres, dépeint parfaitement ce que fut cet abbé de cour. Rentré en France, Lucien de la Corbière qui plaisantait et qui rimait toujours, bouda l'Empire qui ne lui offrit rien. La Restauration lui donna le titre de vicaire général de Luçon en lui promettant la première place vacante au Chapitre de Saint-Denis ou l'évêché de Bayeux que ses infirmités ne lui permettaient pas d'accepter. Il mourut en 1826.

Répétons-le : nous ignorons et il convient peu de savoir ce que devinrent les autres ecclésiastiques dont l'archidiacre contraria les projets d'avenir ou plutôt la nomination à de certains postes, mais, dans son autobiographie, l'abbé de Saintrait se révèle si peu édifiant qu'il faut louer M. Brigeat d'avoir essayé de lui barrer le chemin du sanctuaire. Celui qui l'en blâme n'a pas bien connu

(1) Où il fit oublier par sa sage administration, sa conduite exemplaire et son inépuisable charité les griefs qu'on lui avait reprochés à Rennes.

(2) Cousin-germain des suivants. Né le 5 octobre 1734, pourvu le 29 novembbre 1770 d'une prébende à Verdun, vicaire général, puis doyen du Chapitre en 1781. Arrêté à Verdun en 1792, traduit devant le tribunal révolutionnaire à Paris et exécuté le 25 avril 1794. Sa maison de Verdun fut vendue le 11 prairial an II, au prix de 16.000 livres en assignats. Cet ecclésiastique a laissé les meilleurs souvenirs dans le pays verdunois.

(3) Par résignation de son frère aîné.

Digitized by Google

M. de Saintrait qui quitta de très bonne heure Avranches, surtout il n'a pas connu le fameux manuscrit.....

Un autre grief qu'enregistre M. de Gaalon, comme pour bien montrer qu'il ne concourt pas à un panégyriste — ce dont il y a lieu de le louer — c'est la sévérité de M. Brigeat à l'égard de la fréquention des chapelles au détriment des églises paroissiales. Par ce qui se passe de nos jours, on comprend toute l'importance que les habitudes de la société du XVIIIe siècle durent donner à cette question.

A la suite d'un désaccord avec son curé, le lieutenant général du bailliage, M. Vivien (1), s'avisa de se transporter le dimanche suivant à la chapelle des Capucins avec sa famille et tout son domestique. Le beau monde s'éprit vite de cette innovation et il devint de mode d'aller « capuciner ». Les plaintes des bons Pères ne furent pas mieux accueillies en haut lieu que celles du curé Roquet, délégué par ses confrères : Valait-il pas mieux que cette troupe élégante s'en fût à la messe ailleurs que nulle part?... A ce moment-là, M. de Brigeat n'y pouvait rien, mais il eut une habile inspiration. En transportant, comme nous l'avons dit déjà, leur musique de chambre dans les églises, lui et ses amis y ramenèrent assez rapidement les notables de la ville et la mode finit par passer comme elle était venue.

De cette aventure, l'archidiacre avait conservé un souvenir profond. Devenu le maître, il tint la main à ce que les chapelles ne fussent plus des « lieux de rendez-vous ». Il le fit « avec une rigueur et un entêtement de bourgeois qui auroient été ridicules sans la parfaite connoissance qu'on avoit de ses idées paroissiennes et de son esprit de religion ». Hâtons-nous de le dire : ce n'est pas un prêtre qui a écrit cette note critique où l'auteur, sans s'en douter, rend un bel hommage au digne abbé Brigeat : elle émane d'un vieux survivant de l'aristocratie locale, ardent janséniste sous l'ancien régime, et, depuis la Révolution, épicurien aimable et sceptique incorrigible.

Mais ce n'était là qu'un incident dans la carrière tourmentée du premier vicaire général.

A notre époque, on a peine à s'imaginer quelles difficultés devait

(1) Charles-René Vivien, seigneur de Plomb, lieutenant général au bailliage d'Avranches.

Digitized by Google

rencontrer au XVIIIe siècle un administrateur diocésain épris de ses fonctions. Sans doute, dans les questions d'ordre purement matériels ses soucis étaient limités; le clergé de France, en Normandie surtout, jouissant alors d'une tranquilité et d'une aisance qu'il ne reverra plus. Mais à tous autres égards, que de contrariétés à prévenir, de difficultés à résoudre, de sacrifices à subir!

Le diocèse d'Avranches était divisé, nous l'avons dit, en deux archidiaconés. On y comptait cent quatre vingt cures dont trois ayant deux pasteurs, et cent soixante dix-sept paroisses avec deux annexes; douze de ces paroisses étaient gouvernées par des prêtres réguliers ou des moines (1). Ajoutons-y pour mémoire six abbayes : le Mont Saint-Michel, l'Abbaye Blanche, Savigny, la Lucerne, Montmorel et Moutons (2), une collégiale (Mortain), un couvent de capucins (Avranches), treize prieurés, des séminaires, des hôtels-Dieu, des maladreries, et *une foule* de chapelles publiques et privées. Dans toutes ces chapelles fondées par des seigneurs ou de simples bourgeois qui y exerçaient leur droit de patronage, la messe était célébrée soit quotidiennement soit à certains jours de la semaine par des chapelains particuliers. Se représente-t-on le surcroît de besogne et de préoccupations qu'une aussi grande quantité de bénéfices dans un si petit diocèse occasionnait à l'évêque ou pour mieux dire à ses vicaires généraux ? Le *Patronage* s'exerçant sur chaque cure de village et sur chaque chapelle était le moyen le plus ordinaire d'obtenir un bénéfice, il y en avait d'autres : la *Résignation*, la *Permutation*, le *Dévolu* (3). Courir un bénéfice, solliciter un patron, travailler à obtenir une résignation étaient au XVIIIe siècle pratiques journalières entrées dans les mœurs depuis des siècles et qui n'étonnaient personne. Néanmoins, ces pratiques avaient créé dans la société ecclésiastique

(1) Pigeon, *le Diocèse d'Avranches*, I, 135.

(2) L'Abbaye Blanche et Moutons étaient des abbayes de filles.

(3) La *résignation*, était une démission entre les mains du collateur tantôt pure et simple tantôt sous la condition que le bénéfice serait conféré à un autre, le démissionnaire se réservant habituellement une pension. La *permutation* était l'échange d'un bénéfice contre un autre. L'administration épiscopale en usait souvent pour corriger les inconvénients de l'inamovibilité. Sous M. de Brigeat Me Pierre Gallien, chanoine de la cathédrale, devint curé de Briqueville-sur-Mer. Le *dévolu* était l'impétration en cour de Rome d'un bénéfice fondée soit sur l'incapacité du pourvu soit sur le défaut de ses titres.

Digitized by Google

mais il tenta de faire intervenir l'autorité séculière (1). Son effort échoua et le bénéfice fut accordé. L'échec affecta tellement M. Brigeat que tout en restant affectueusement uni à l'abbé de Juvigné, frère de celui-ci (2), il ne voulut jamais revoir M. de Saintrait devenu prêtre, puis chancelier de l'évêché de Verdun. L'aventure avait fait du bruit. Plusieurs années après, dans une réunion au château épiscopal (3), il échappa à un habitant d'Avranches, M. de Vauclair (4), cette boutade : « *Si l'on ouvroit le cœur de M. le doyen après sa mort, on y trouveroit le nom de l'abbé Saintrait!* » M. de Brigeat joignit les mains et abaissa vers le sol des yeux qui se remplissaient de larmes...

Lui ferons-nous l'honneur de croire qu'en cette circonstance il ne se dépensa à ce point que pour éviter à son pupille et à l'Église les maux résultant d'un entraînement irréfléchi vers le service des autels? Si un tel mobile guida notre abbé, c'est bien possible et même probable, mais n'oublions pas que, quoique hostile aux privilèges par son éducation et la tendance de son esprit, il appartenait à une époque où l'on était, par nécessité et par habitude, moins difficile qu'aujourd'hui sur les vertus exigées des aspirants au sacerdoce. Dans une circonstance presque analogue, M. de Brigeat ne sollicita-t-il pas avec persévérance un canonicat à la cathédrale d'Avranches pour Mre Loyvet qui était « joueur comme les cartes et passé maître en la grande prime et au cavaniol? (5) ». Mais il faut dire aussi qu'en ce temps-là le jeu était en

(1) Ce qui était d'un usage courant à une époque où les bénéfices étaient le plus souvent à la nomination des seigneurs laïques.

(2) Pierre Olivier-François de la Corbière, dénommé *M. de Juvigné*, né à Avranches le 22 avril 1745, était le frère aîné de Lucien. Pourvu en 1774 de la trente-neuvième prébende canoniale dans la cathédrale de Verdun, il résigna en 1788 et eut pour successeur le célèbre abbé de Bassinet qui lui succéda aussi comme archidiacre de Woëvre. Prévôt de la collégiale de la Madeleine en 1778 (après M. de la Croix), vicaire général, abbé commendataire de Talmont, au diocèse de Luçon, premier aumônier de Mme Adélaïde de France, il fut déporté à Jersey et y mourut en 1793. C'était un homme de grande vertu.

(3) Au Gué-de-l'Épine, dans la paroisse du Val-Saint-Pair.

(4) Charles-François Tardif, officier au régiment de Limousin, né le 21 janvier 1743, marié le 25 juin 1766 à Dlle Le Breton de Clivonne, fille de Jean-Baptiste, sieur de Beaucoudrey et de la Motte.

(5) Il faudrait écrire *Cavagnole*, jeu de hasard analogue au biribi. La prime, jeu où il n'y a que quatre cartes.

Digitized by Google

usage parmi les personnes les plus respectables : sa place dans l'ordonnance de la vie était fixée comme celle des repas. Il suffira donc de raconter, sans épiloguer, ce que devint le jeune chanoine de Vannes.

Lorsque Mgr des Nos échangea par disgrâce le siège de Rennes pour celui de Verdun (1), il prit pour vicaire général son parent, Claude-Elisabeth de la Corbière (2), lequel attira à son tour dans l'antique cité épiscopale ses deux cousins Pierre-Olivier-François de la Corbière-Juvigné et Lucien-François de la Corbière-Saintrait. Ce dernier était chanoine et chancelier à Verdun quand, le 6 avril 1788, il devint aumônier de Mme Adélaïde (3). De 1794 à 1796, il servit dans l'armée de Condé aux gages de 12 sols par jour, puis vécut à la cour du duc de Weimar jusqu'en 1801. Dans les mémoires manuscrits qu'il a laissés, il raconte avec un étonnant cynisme ses aventures à l'étranger. Ce récit mêlé de notions de géographie, d'astronomie, de sermons, et surtout de poésies trop libres, dépeint parfaitement ce que fut cet abbé de cour. Rentré en France, Lucien de la Corbière qui plaisantait et qui rimait toujours, bouda l'Empire qui ne lui offrit rien. La Restauration lui donna le titre de vicaire général de Luçon en lui promettant la première place vacante au Chapitre de Saint-Denis ou l'évêché de Bayeux que ses infirmités ne lui permettaient pas d'accepter. Il mourut en 1826.

Répétons-le : nous ignorons et il convient peu de savoir ce que devinrent les autres ecclésiastiques dont l'archidiacre contraria les projets d'avenir ou plutôt la nomination à de certains postes, mais, dans son autobiographie, l'abbé de Saintrait se révèle si peu édifiant qu'il faut louer M. Brigeat d'avoir essayé de lui barrer le chemin du sanctuaire. Celui qui l'en blâme n'a pas bien connu

(1) Où il fit oublier par sa sage administration, sa conduite exemplaire et son inépuisable charité les griefs qu'on lui avait reprochés à Rennes.

(2) Cousin-germain des suivants. Né le 5 octobre 1734, pourvu le 29 novembre 1770 d'une prébende à Verdun, vicaire général, puis doyen du Chapitre en 1781. Arrêté à Verdun en 1792, traduit devant le tribunal révolutionnaire à Paris et exécuté le 25 avril 1794. Sa maison de Verdun fut vendue le 11 prairial an II, au prix de 16.000 livres en assignats. Cet ecclésiastique a laissé les meilleurs souvenirs dans le pays verdunois.

(3) Par résignation de son frère aîné.

Digitized by Google

M. de Saintrait qui quitta de très bonne heure Avranches. surtout il n'a pas connu le fameux manuscrit.....

Un autre grief qu'enregistre M. de Gaalon, comme pour bien montrer qu'il ne concourt pas à un panégyriste — ce dont il y a lieu de le louer — c'est la sévérité de M. Brigeat à l'égard de la fréquention des chapelles au détriment des églises paroissiales. Par ce qui se passe de nos jours, on comprend toute l'importance que les habitudes de la société du XVIIIe siècle durent donner à cette question.

A la suite d'un désaccord avec son curé, le lieutenant général du bailliage, M. Vivien (1), s'avisa de se transporter le dimanche suivant à la chapelle des Capucins avec sa famille et tout son domestique. Le beau monde s'éprit vite de cette innovation et il devint de mode d'aller « capuciner ». Les plaintes des bons Pères ne furent pas mieux accueillies en haut lieu que celles du curé Roquet, délégué par ses confrères : Valait-il pas mieux que cette troupe élégante s'en fût à la messe ailleurs que nulle part?... A ce moment-là, M. de Brigeat n'y pouvait rien, mais il eut une habile inspiration. En transportant, comme nous l'avons dit déjà, leur musique de chambre dans les églises, lui et ses amis y ramenèrent assez rapidement les notables de la ville et la mode finit par passer comme elle était venue.

De cette aventure, l'archidiacre avait conservé un souvenir profond. Devenu le maître, il tint la main à ce que les chapelles ne fussent plus des « lieux de rendez-vous ». Il le fit « avec une rigueur et un entêtement de bourgeois qui auroient été ridicules sans la parfaite connoissance qu'on avoit de ses idées paroissiennes et de son esprit de religion ». Hâtons-nous de le dire : ce n'est pas un prêtre qui a écrit cette note critique où l'auteur, sans s'en douter, rend un bel hommage au digne abbé Brigeat : elle émane d'un vieux survivant de l'aristocratie locale, ardent janséniste sous l'ancien régime, et, depuis la Révolution, épicurien aimable et sceptique incorrigible.

Mais ce n'était là qu'un incident dans la carrière tourmentée du premier vicaire général.

A notre époque, on a peine à s'imaginer quelles difficultés devait

(1) Charles-René Vivien, seigneur de Plomb, lieutenant général au bailliage d'Avranches.

Digitized by Google

rencontrer au XVIIIe siècle un administrateur diocésain épris de ses fonctions. Sans doute, dans les questions d'ordre purement matériels ses soucis étaient limités; le clergé de France, en Normandie surtout, jouissant alors d'une tranquilité et d'une aisance qu'il ne reverra plus. Mais à tous autres égards, que de contrariétés à prévenir, de difficultés à résoudre, de sacrifices à subir!

Le diocèse d'Avranches était divisé, nous l'avons dit, en deux archidiaconés. On y comptait cent quatre vingt cures dont trois ayant deux pasteurs, et cent soixante dix-sept paroisses avec deux annexes; douze de ces paroisses étaient gouvernées par des prêtres réguliers ou des moines (1). Ajoutons-y pour mémoire six abbayes : le Mont Saint-Michel, l'Abbaye Blanche, Savigny, la Lucerne, Montmorel et Moutons (2), une collégiale (Mortain), un couvent de capucins (Avranches), treize prieurés, des séminaires, des hôtels-Dieu, des maladreries, et *une foule* de chapelles publiques et privées. Dans toutes ces chapelles fondées par des seigneurs ou de simples bourgeois qui y exerçaient leur droit de patronage, la messe était célébrée soit quotidiennement soit à certains jours de la semaine par des chapelains particuliers. Se représente-t-on le surcroît de besogne et de préoccupations qu'une aussi grande quantité de bénéfices dans un si petit diocèse occasionnait à l'évêque ou pour mieux dire à ses vicaires généraux? Le *Patronage* s'exerçant sur chaque cure de village et sur chaque chapelle était le moyen le plus ordinaire d'obtenir un bénéfice, il y en avait d'autres : la *Résignation*, la *Permutation*, le *Dévolu* (3). Courir un bénéfice, solliciter un patron, travailler à obtenir une résignation étaient au XVIIIe siècle pratiques journalières entrées dans les mœurs depuis des siècles et qui n'étonnaient personne. Néanmoins, ces pratiques avaient créé dans la société ecclésiastique

(1) Pigeon, *le Diocèse d'Avranches*, I, 135.

(2) L'Abbaye Blanche et Moutons étaient des abbayes de filles.

(3) La *résignation*, était une démission entre les mains du collateur tantôt pure et simple tantôt sous la condition que le bénéfice serait conféré à un autre, le démissionnaire se réservant habituellement une pension. La *permutation* était l'échange d'un bénéfice contre un autre. L'administration épiscopale en usait souvent pour corriger les inconvénients de l'inamovibilité. Sous M. de Brigeat Me Pierre Gallien, chanoine de la cathédrale, devint curé de Briqueville-sur-Mer. Le *dévolu* était l'impétration en cour de Rome d'un bénéfice fondée soit sur l'incapacité du pourvu soit sur le défaut de ses titres.

Digitized by Google

des habitudes qui nous déconcertent aujourd'hui. « Voyez tous ces candidats courant des bénéfices et comblant les patrons de visites, de prévenances, de cadeaux, toutes ces ambitions éveillées, tous ces intérêts rivaux, toutes ces compétitions, tous ces procès qui naissaient chaque jour d'un état de choses compliqué et litigieux, enfin le danger toujours croissant de voir les bénéfices achetés par la simonie (1). Jamais l'Eglise ne souffrit plus du patronage qu'au XVIIIe siècle, à cette époque malheureuse où le dépôt sacré des vérités éternelles était tombé en tant de mains défaillantes, si ce n'est indignes.....

En regard d'un clergé trop souvent occupé à d'humiliantes sollicitations, considérez l'attitude arrogante, le sans-gêne, les exigences du Patronat et son insupportable ingérence dans les affaires de l'Eglise, voyez tous ces patrons intervenant continuellement dans les nominations ecclésiastiques et liant les mains à l'évêque, des seigneurs nommant leur propre curé, des bourgeois ou de simples paysans nommant des chapelains, et au-dessus d'eux tous le duc d'Orléans comte souverain de Mortain (2), et le roi de France lui-même! Il n'est donc pas surprenant que les archives de l'Avranchin révèlent nombre de démêlés entre les pouvoirs ecclésiastiques et civils, entre l'administration diocésaine et des seigneurs et même entre laïques divisés à l'occasion de leurs privilèges. Mieux préservé dans sa foi et dans ses traditions que beaucoup d'autres contrées de la France, le diocèse d'Avranches souffrit cependant plus que celles-ci du patronage parce qu'il subissait plus qu'elles l'influence de la féodalité. La noblesse y était nombreuse, très riche, moins travaillée qu'ailleurs par la philosophie mais en revanche extrêmement jalouse de ses prérogatives et tout à fait persuadée qu'elle avait part à la prépondérance du Roi dans l'Eglise.

Dès son arrivée à Avranches, l'abbé Brigeat qui venait de loin fut vivement frappé de cet état de choses; il s'en réjouit tout d'abord. Rien en effet ne semblait plus avantageux ni plus naturel

(1) Abbé Mathieu. *L'ancien régime dans la Province de Lorraine et Barrois*, Paris, 1879.

(2) « Le comté de Mortain a été possédé par des comtes qui ont été roys ou de maison royalle ou souveraine. » En 1627 il passa des Montpensier aux ducs d'Orléans. Philippe-Egalité vendit le comté en 1792 à un sr Collet pour huit cent mille francs.

Digitized by Google

au clergé lui-même dont les dignitaires appartenaient à l'aristocratie et dans un temps où les décisions du Souverain-Pontife n'étaient acceptées qu'après avoir reçu l'estampille du monarque. De bonne heure néanmoins l'archidiacre s'aperçut que dans un trop grand nombre de localités la tutelle des seigneurs ou des privilégiés s'exerçait au détriment de la dignité du clergé. Delà certaines mesures qui provoquèrent de l'émoi.

Quelque opinion qu'on se forme de M. de Brigeat, il est une constatation qui s'impose l'orsqu'on a entendu ceux qui le connurent ou lu ce qu'ils ont écrit de lui. C'est celle que résume Mgr Rousseau en envoyant à Mgr d'Osmond des notes recueillies en Normandie sur le confesseur de la foi. « ..... Les évêques qu'il aidoit avec un dévouement égal lui ont témoigné un tendre attachement..... Quant au clergé il suivoit avec confiance ce prêtre vraiment digne de ce nom qui en toutes choses ne poursuivoit que les intérêts de la sainte Eglise... » Quoique bien postérieur, le témoignage de Lesplu-Dupré, supérieur du grand-séminaire de Coutances aboutit à la même conclusion. « ..... Tous les prêtres l'honoraient parce qu'il les avait habitués et aidés à faire prévaloir autour d'eux cette vérité : un curé est le serviteur de tous, le serf de personne. Il faut avoir vécu à cette époque pour mesurer ce qu'il lui fallut pour cela de courage et de persévérance... »

Nous l'avons constaté plus haut, le chevalier de L. donne un autre nom à la *persévérance* avec laquelle l'abbé Brigeat *poursuivoit les intérêts de la sainte Eglise*. Il avait, écrit-il, l'*entêtement du bourgeois*. Bourgeois? Oui, M. Brigeat était un bourgeois. Il l'était par sa naissance, son père, fils lui-même d'une noble Irlandaise n'ayant eu des lettres d'anoblissement qu'en 1759 (1); il l'était par son éducation à la fois forte et saine, par la régularité de ses habitudes, par son respect de la tradition, il l'était aussi par la clarté de son jugement, par la simplicité digne de ses manières, par l'indépendance un peu frondeuse de son humeur. Dans plusieurs circonstances cette humeur jaillit en boutades parfois

(1) Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, donne à Commercy le 2 septembre 1759, des lettres patentes de reprise de noblesse maternelle à François, Claude, Nicolas et Jean de Brigeat comme fils de Jeanne Lambert de Ballihyre, lettres scellées le 2 septembre à Lunéville enregistrées à Bar-le-Duc le 12 septembre 1759. Elles furent confirmées par Louis XVI en 1777. L'abbé de Brigeat était né en 1733.

Digitized by Google

cruelles à l'égard des gens de Cour, et en brusqueries qui choquaient les petits maîtres. On prétend même que dans ses choix il favorisa plus souvent les ecclésiastiques de moyenne condition. Il avait peut-être de bonnes raisons pour cela mais avant de tout juger, même les opinions que l'abbé Brigeat afficha plus tard quand il n'eut plus de responsabilités, il faut se rappeler l'évêque de Coutances résumant l'appréciation générale des contemporains: *En toutes choses il ne poursuivoit que les intérêts de l'Eglise.*

*(A suivre.)* Cte E. Fourier de Bacourt.

---

Digitized by Google

# NOTICES

SUR

# QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

## conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

*(Suite)*

---

### § IV. Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen

*(Suite)*

Fol. 31. Hugoni de Rosel (1) dedit Gislebertus abbas, in feudium, terram, quam pater ejusdem Hugonis, per concessionem Willelmi regis, et ipsius Hugonis dedit S. Stephano, quando in eodem loco, ipse Hugo monachus effectus est. Inter testes, Tedaldus, frater Adeloldi.

Rannulfo filio Herfasti, concessit Gislebertus abbas in feudium, totum quidquid pater et mater ipsius Rannulfi habuerunt in Venuncio (2). Ipse vero Rannulfus ob hoc devenit homo ligis ejusdem abbatis, et 30 libras dedit ei. Concessit etiam idem Rannulfus venditionem quam mater ipsius fecerat de rustico de Valceolis (3), etc.

Robertus de Belfour (4) concessit S. Stephano in elemosynam totam terram quam Hugo de Diva (5) tenebat, in eam scilicet habeat in perpetuum solidam et quietam. Abbas vero, et monachi

(1) Rosel, canton de Creully.
(2) Venoix, canton de Caen.
(3) Vaucelles, faubourg de Caen.
(4) Beaufour, canton de Cambremer.
(5) Dive, canton de Dozulé.

Digitized by Google

ob hoc concesserunt ipsi Roberto, et patri et matri ejus, et uxori ejus, et filiis et filiabus ipsius, societatem suam et beneficium. Convenit etiam ei abbas, quod quatuor vicibus per annum, illum hospitio reciperet, una quaque vice una nocte si tamen mensurate id (fol. 32) est non cum multitudine veniret, et cum apud abbatem minime hospitaretur, abbas ei caritatem mitteret, si tamen ipse Robertus abbati se adesse mandaret et insuper abbas dedit ipse Roberto centum solidos cenomannicorum monetæ. Inter testes, Ernaldus Faber, Ansgotus le Caron, Turgisus de Drudeval (1), Turoldus de Angervilla (2).

Willelmus de Sola (3) concessit S. Stephano solidum ac quietum hoc quod Hugo de Diva tenebat de illo in territorio Divæ (4), et Calvi montis (5). Abbas vero et monachi ob hoc concesserunt ipsi Willelmo, et patri, et matri ejus, et uxori ejus, et filiis et filiabus ipsius societatem suam et partem totius beneficii sui, et insuper dedit ei abbas 20 libras denariorum, et uxori ejus unam uniciam auri. Inter testes, Rannulfus Malaherba, et Rannulfus filius ejus. Erneis de Trum. Drogo pistor. Rodulfus de Monte pinceio (6), Aigulfus de Dotvilla (7) Biæ positus ipsius. Hanc donationem concessit Willelmus de Bretulio. Gualterius filius Hoel. Willelmus Baduel.

Carta Roberti de Meltuitz qua tra (fol. 33) dit Cadomensi cænobio S. Stephani, Ecclesiam S. Hilarii quæ est sita in villa Meltuitz, cum novem acris terræ, quæ est allodium ejus, cum decimis oblationibus, sepulturis, et omnibus quæ ad ejusdem ecclesiæ jus pertinent, item sexaginta acras terræ in eadem villa; pro qua donatione suscepit a Domino Gisleberto abbate 20 libras. Inter fideijussores, Stormidus, Rualolus de Herpuitsmaisnil.

Gislebertus abbas dedit Hugoni Paganello decem denariorum libras et duas marcas argenti condonavit eis quas idem Hugo debebat ipsi abbati; et ob hoc reddidit ipse Hugo abbati, decimam Ernaldi de Tilleio, etc.

(1) Peut-être Druval, canton de Cambremer.
(2) Angerville ou Angerville-en-Auge, canton de Dozulé.
(3) Guillaume de Seulles.
(4) Dive, canton de Dozulé.
(5) Caumont, canton de Thury-Harcourt.
(6) Montpinçon, canton de Saint-Pierre-sur-Dive.
(7) Douville, canton de Dozulé.

Digitized by Google

Mathildis abbatissa S. Trinitatis (1) et domna Cæcilia filiæ regis concedente hoc tota congregatione ipsius ecclesiæ, concesserunt abbati S. Stephani in fedium hoc quod clericus ipsarum tenebat de illis in parte quam habebant in ecclesia S. Michaelis, quæ est in territorio de Valcedis, de qua parte sua nunquam antea habuerunt per annum, ab ullo clerico, plusquam decem solidos. (Fol. 34) Et abbas dat eis unoquoque anno 20 solidos ad feriam de prato, et veniat ad placita earum ad S. Trinitatem convenienter secundum quod fedium est. Pro concessione vero hujus fedii dedit eis abbas in præsenti, decem solidos. Huic conventioni inter fuerunt ex parte S. Trinitatis, Domna Cæcilia (2), Roza, Mathildis de Gornaco, etc. Ex parte S. Stephani, Gislebertus abbas. Herluinus Prior, etc.

Carta Roberti, Normannorum ducis, filii Willelmi Regis Anglorum (3), qua confirmat commutationem factam inter Gerentonem, abbatem S. Benigni Divionensis et Gislebertum abbatem Cadomensem, terræ quæ vocatur S. Albertus et omnium ad eam pertinentium, et ecclesiæ et decimarum, et terrarum de Longo Campo juxta silvam qua dicitur Leons, quæ omnia possidebat dictus abbas Gerento cum suo cænobio Divionensi, cum ecclesia Curti Berthaldis et omnibus quæ monachi Cadomenses possidebat propæ cænobium S. Benignis.

(1) Mathilde, première abbesse de la Sainte-Trinité; l'histoire nous apprend qu'elle appartenait aux premières familles de la province; mais elle ne nous a pas conservé le nom de la sienne (De La Rue, *Essais*, t. II, p. 6). L'administration de l'abbesse Mathilde parait, d'après un document authentique et contemporain (la lettre encyclique écrite à l'occasion de sa mort), avoir duré cinquante-quatre ans et non quarante-sept seulement comme le dit Orderic Vital (lib. VIII, t. III, p. 191, édit. Le Prévost). Elle mourut le 6 juillet, « *pridie nonas julias* », porte l'encyclique, 1120 d'après M. Le Prévost, 1113 suivant M. Léopold Delisle qui la déclare être la fille de Guillaume le Conquérant (*Rouleaux des morts*, éd. Delisle, p. 177).

(2) Cécile, fille de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, avait été consacrée à Dieu par les mains de l'archevêque Jean, à Caen, au moment même de la dédicace, en 1066, avec l'assentiment (*favente*) de l'archevêque Maurile, ainsi que l'atteste la charte de fondation (*Gallia christ. instrum. eccles. Bajoc.* c. 61), et non à Fécamp comme l'a écrit Orderic Vital (lib. V, t. II, p. 303, édit. Le Prévost).

(3) Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Cette charte fut confirmée par le pape Pascal II en 1105. (Cf. Hippeau, loc. cit., p. 29).

Digitized by Google

Gislebertus abbas commutavit Willelmo de Tornebu, duo molendina quæ sunt in Odura fluvia (1), in territorio Leredi (2), (fol. 35) et unam domum, et totam vineam, et terram quam S. Stephanus de Cadomo habebat in eodem Leredo, pro terra quam idem Willelmus habebat in villa quæ dicitur Læ consilio concessione, et testimonio Willermi Regis Anglorum. Inter testes, Torchetillus de Scio, Willelmus brito frater Gisleberti abbatis. Restaldus Morardus nepos abbatis Rogeris de Monte S. Michaelis.

Rogerius de Jurcio reddidit S. Stephano totam terram quam Hugo avunculus ejus tenuerat in manerio de Ceus (3). Hanc enim terram dedit idem Hugo S. Stephano pro salute animæ suæ dum adhuc viveret. Qua propter Rogerius reddidit eam idem sancto, quia injuste eam tenebat. Pro qua tamen redditione dedit Gislebertus abbas eidem Rogerio 13 marcas argenti et quinque solidos Anglicæ monetæ. Inter testes, Willelmus Dunelmensis episcopus (4), Haimarus miles ejus, Rodulfus de Bracio (5), Ingenulfus.

Radulphus de Borsigneio dedit S. Stephano duas partes decimæ de tota terra quam habebat in Fonteneto. Abbas autem Gislebertus, et monachi (fol. 36) concesserunt Radulfo, et uxori ejus, et filiis, societatem, et dederunt insuper eidem Radulfi in caritate unum equum qui valebat 7 libras et quinque solidos Cenomannensis monetæ. Inter testes, Alvinus anglicus, Gislemarus, Airulfus, Estormidus.

Dedit Rodulfus de Bonesbor (6) S. Stephano duas partes decimæ totius terræ suæ de Fontaneto pro societate monasterii, et octo libris denariorum de caritate. Testes, Gislebertus abbas, Helgotus prior, Rannulfus homo Dominæ Odelinæ.

Ricardus de Meltuitz concessit S. Stephano, venditionem quam Robertus pater ejus fecerat de decima totius parochiæ de Meltuitz. Huic conventioni inter fuerunt Gislebertus abbas et totus conventus.

(1) L'Eure, rivière, affluent de la Seine.

(2) Léry, canton de Pont-de-l'Arche (Eure).

(3) Cheux, canton de Tilly-sur-Seulle. La baronnie de Cheux, dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne, s'étendait sur les paroisses de Mouen, Grainville, Tourville et Mondrainville.

(4) Guillaume, évêque de Durham.

(5) Bras, commune d'Ifs-lès-Allemagne.

(6) Bonnebosq, canton de Cambremer.

Digitized by Google

Ansfridus de Polceio (1), vendidit S. Stephano, concedente filio suo Eustachio, 20 acras terræ ad perticam de 20 pedibus, in Alge, pro quatuor libris denariorum. Inter testes Willelmus de Warachvilla, Gauffridus Malaqura, Herfredus de Vileriis.

Gislebertus abbas emit ab Hunfredo (fol. 37) forto vineam quam habebat in territorio de Modol. Pro qua vinea dedit abbas ipsi Hunfredo 8 libras Cenomannicæ monetæ, et societatem, etc. Inter testes, Godefridus de Codavilla, Saffridus de Comitis villa (2).

Willelmus Bacun dedit S. Stephano in eleemosynam, illam partem, quam habebat in ecclesiis de Seduans. Abbas vero et monachi concesserunt ipsi Willelmo, societatem. Dedit præter hoc 20 acras terræ sitas in circuitu Ecclesiæ S. Laurentii, pro 20 libris Rotomagensium.

Gislebertus abbas fecit concordiam cum Willelmo de Berenguel de calumnia quam frater ipsius, et idem ipse longo tempore habuerant in terra S. Stephani de Clivilla (3), et dedit autem ei abbas unum equum decem librarum Rotomagensium, et unum bonum thoracem. Inter testes, Heldulfus.

Gislebertus abbas, et Ansgotus de Badvent (4), habebant unum locum aptum ad molendinum, ita utrisque communem, ut alter sine altero ibi construere molendinum non posset. Placuit autem ambobus ut molendinum ibi construi facerent, etc. Inter testes, Willelmus filius (fol. 38) Tedboldi, Willelmus filius Murdaci, Tancredus.

Gislebertus abbas emit a Saffredo per quadraginta quinque libras, quatuor acras vineæ sitas juxta lucum de Argenteis. Inter testes, Geroldus, filius Alanni; Aller, filius Roscelini; Rodulfus, filius Robelini.

Hubertus de Comitisvilla vendidit Gisleberto abbati, tres acras vineæ positas juxta illam vineam quam idem abbas emerata Saffredo juxta lucum de Argenceis (5), pro quibus abbas dedit ipsi Huberto 34 marcas argenti.

Turgisus de Drudaval dedit S. Stephano duas partes decimæ de

(1) Poussy, ou Poussy-en-Auge, canton de Bourguébus, que l'on trouve quelquefois appelé « *Polci in Algia* ».

(2) Conteville, canton de Bourguébus.

(3) Cléville, canton de Troarn.

(4) Bavent, canton de Troarn.

(5) Argences, canton de Troarn.



Digitized by Google

quinque acris vineæ quam habebat in territorio juxta Divam, et alias decimas. Abbas vero dedit ipsi Turgiso 50 solidos Rotomagensium. Inter testes, Turoldus de Angersvilla (1).

Anschitillus de Usseio concessit S. Stephano in infirmitate de qua et mortuus est, terram de Locellis (2), quam Grento de illo tenebat, ob hoc scilicet ut frater esset loci, et ut post mortem suam sepeliretur in cimiterio S. Stephani. Quo defuncto et in cimiterio sepulto, etc.

(Fol. 39) Hugo de Roures (3) dedit S. Stephano, concedente uxore sua, totam terram, et pratum, quæ sunt inter domum S. Stephani de Modol et rivum ibidem decurrentem, excepto illo tantillo ubi pressorium ipsius est. Concessit etiam Sancto dangerium, et pressoragium, de tribus virgatis vineæ, quas abbas Gislebertus emerat. Concess. ei societas, et datus unus mulus decem librarum. Inter testes, Elimandus molendinarius, Willelmus de Ingulfi villa (4).

Willelmus, filius Tedbaldi, clamavit Gisleberto abbati, quietas omnes calumnias, de quibus eum unquam calumniatus fuerat, et calumni abatur. Abbas vero post haec de concilio monachorum, etc., dedit ipsi Willelmo de suo dono totam partem Herberti fratris sui de alodio suo, quod ipse Herbertus dederat S. Stephano, exceptis duabus acris. Inter testes, filius Gereldis, Aigulfus.

Robertus filius Ricardi, filii Tedaldi, dedit ex parte S. Stephano, pro sepelitione aviæ suæ, quam monachi sepelierunt in cimiterio S. Stephani, ex parte vendidit pro octo libris Rotomagensium, domum quam pater ejus Ricardus habuerat, et ipse habebat in burgo S. Stephani. Convenitque quod hoc (fol. 40) ipsum concedere faceret patrem suum si reversus esset. Fideijussores, Hugo de Rosel (5), Willelmus de Britavilla (6), Nigellus de Cambes (7).

Robertus de Grentonis maisnilio (8), et Agnes uxor ejus (9),

(1) Angerville, canton de Dozulé.
(2) Loucelles, canton de Tilly-sur-Seulle.
(3) Rouvres, canton de Bretteville-sur-Laize.
(4) Ingouville, commune de Moult.
(5) Hugues de Rosel.
(6) Guillaume de Bretteville.
(7) Néel de Cambes.
(8) Robert de Grentemesnil, fils de Hugues.
(9) Agnès de Briquessart, femme de Robert de Grentemesnil.

Digitized by Google

acceperunt societatem suam in ecclesia nostra, etc. Ipsi vero, pro suscepta prædicta societate dederunt in eleemosynam S. Stephano, totam illam partem quæ ad ipsos pertinebat in manerio Bernardi filii Uspaci apud Rotomagum. Inter testes, Gislemarus.

Fulcheredus qui accepit uxorem filiam Willelmi, filii Arturi, devenit homo ligis Gisleberti abbatis, accepitque in feodem ab eodem abbate, domum ipsius Willelmi, filii Arturi. Inter testes. Goisbertus Jerosolimita.

Gislebertus abbas emit ab Huberto filio Walteri Beneventani, unum arpentum vineæ apud Arganceis (1), pro decem libris Rotomagensium. Inter fideijussores, Everardus.

Petrus, filius Godefredi, infantis de Fontaneto (2), vendidit S. Stephano, pro 10 libris Rotomagensium, duas partes decimæ de toto dominio Willelmi Paganelli (3) duas quoque partes decimæ quatuor vavassorum suorum. Inter fideijussores (fol. 41), Haimo de Gisleberti villa. Fortum in curia S. Stephani apud Cadomum, ab inc. dom. 1101, domini. Caprima quadragesimæ. Inter testes, Nigellus Cananæus.

Humfredus Tortus de Argenceis, vendidit S. Stephano unam acram vineæ et dimidiam in territorio de Modol (4) pro quindecim libris Rotomagensium. Inter fideijussores, Guerardus, Emna.

Carta Rainaldi de Orivallo (5) qua tradit S. Stephano de Cadomo, partem totam quam habebat in manerio Baltat, pro 250 libris, quas Gislebertus abbas dedit ei pro donatione. Inter testes, Odo, Bajocensis episcopus (6).

Carta Roberti ducis Normanniæ (7) et principis Cenomannorum, qua concedit et confirmat S. Stephano, donationem manerii de Vedim, quam fecit Willelmus Rex, pater ejus in infirmitate, qua mortuus est, excepto teloneo de hominibus qui de foris venientes in ipso manerio aliquid emunt, vel vendunt.

Carta ejusdem, qua confirmatur commutatio facta inter abbatem

(1) Argences, canton de Troarn.

(2) Fontenay, canton d'Isigny, réuni par décret du 16 janvier 1861 à Géfosse, qui, depuis, porte le nom de Géfosse-Fontenay.

(3) Guillaume Pesnel.

(4) Moult, canton de Bourguébus.

(5) Orival, commune de Vaux-sur-Aure.

(6) Odon Ier de Conteville, évêque de Bayeux (1049-1097).

(7) Robert Courte-Heuse, duc de Normandie.

Digitized by Google

Cadomensem et abbatem S. Benigni Divionensis. Cui subscripsit ut testis ipse Gerento, abbas, S. Benigni (1).

(Fol. 42) Carta ejusdem qua confirmat commutationem factam inter Gislebertum abbatem Cadomensem, et Willermum de Tornebu.

Carta Willermi, regis Anglorum, fratris prædicti Roberti (2), qua confirmat cum suo fratre dictam commutationem.

Dedit B. Stephano Rodulfus filius Herfredi, medietatem terræ quam juxta Badventum (3) habebat. Cum consuetudine pasturæ sicut ipse habebat.

Ansfredus monachus emit ab Arnulfo Falconario, præcepto Gisleberto abbatis sui, per unum equum valentem centum solidos, tres acras terræ, sitas in territorio de Salineles (4). Inter fideijussores, Huguerius de Catnie. Inter testes Rainfredus.

Robertus de Pointel dedit S. Stephano totum quod habebat in Sicca villa (5) et insuper unam domum et unam acram terræ in eadem villa. Inter testes Roberti de Pointel, Rogerius Mala corona nepos ipsius, Gunduinus filius Roberti Asnelli, Osmundus filius Alveredi presbyteri.

(Fol. 43) Anno 1095 Robertus filius Pagani (6) vendidit Gisleberto abbati S. Stephani, totam terram suam de Lu (7), pro 7 marcis arg.

Eudo abbas (8) separavit Robertum Blundum ab uxore sua coram Osberto archidiacono, qui fuit ibi in loco episcopi Ricardi filii comitis.

S. Stephanus de Cadomo habet decimas de toto territorio

(1) V. *supra*.

(2) Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, frère du duc Robert.

(3) Bavent, canton de Troarn. Il y avait à Bavent deux prieurés : celui de Roncheville, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Étienne, et celui de Saint-Julien de Bavent, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. D'aucuns titres y mentionnent une léproserie sous l'invocation de sainte Madeleine : « *leproseria de arbore Martini* ».

(4) Sallenelles, canton de Troarn; l'abbaye y possédait le patronage de la chapelle de Saint-Ouen.

(5) Secqueville-en-Bessin, canton de Creully.

(6) Robert Pesnel.

(7) Luc, canton de Douvre.

(8) Eudes Ier, cinquième abbé (1108-1140).

Digitized by Google

duarum parochiarum S. Martini et S. Albini de Fontaneto, scilicet duas garbas, et prædictæ ecclesiæ habent tertiam garbam.

Carta Hugoni Paganelli et Lescelinæ matris ejus (1), quam multa concedunt S. Stephano pro 80 libris Cenomannensis monetæ, de quibus redemit se de captione, in qua dict cum multa anxietate et ingenti damno rerum suorum detentus fuerat et pro una mula de 20 marcis argenti. Hanc cartam firmavit Robertus dux Normannorum, Willelmus Durelnensis ep. (2) etc.

Dedit Hugo de Rosel S. Stephano 40 acras terræ de Groleio quam tenebat de beneficio Rannulfi vicecomitis, ut susceperetur ad ordinem monachi in monasterio.

(Fol. 44) Domnus abbas Eudo reddidit Willelmo filio Ernucionis per consilium Henrici Regis domum de Darnestal, quam Theodoricus presbyter dederat S. Stephano, tali conditione, ut ipse Willelmus teneat eam de sancto et inde reddat per annum 40 solidos Rotomagensium, 20 scilicet in Pascha et 20 ad feriam de Prato. Testes, Henricus Rex Anglorum, Gislebertus de Aquila (3), Willelmus de Albinneio (4), Ranulfus filius Olgeri, Robertus de Grainvilla (5).

Carta Henrici regis Anglorum (6) qua notum facit Simonem filium Gaufridi de Bosvilla (7) concessisse S. Stephano de Cadomo, in sua, et baronum suorum præsentia duas partes totius decimæ de præfata villa, tam in blado, quam in vino et sicero et in aliis quæ decimam reddunt cum una acra terræ in sua cultura ad granciam faciendam. Subscripserunt Henricus rex Anglorum, Ricardus Bajocensis (8) ep., Ricardus Constantiensis (9) ep., Robertus comes, filius regis, Willelmus de Albinio (10), Radulfus

(1) Hugues Pesnel et Lesceline, sa mère.

(2) Guillaume, évêque de Durham. Cette charte est citée dans Hippeau, loc. cit., p. 41-42.

(3) Gilbert de L'Aigle.

(4) Aubigny, canton de Falaise.

(5) Grainville-sur-Odon, canton de Tilly-sur-Seulle.

(6) Henri Ier, roi d'Angleterre.

(7) Beuville, canton de Douvre.

(8) Richard II, évêque de Bayeux (1107-1133).

(9) Richard de Bruix, évêque de Coutances (1124-1131).

(10) Guillaume d'Aubigny.

Digitized by Google

Taisso (1), Simon de Bosvilla (2), Robertus filius Bernardi, Hugo Bigotus, Willelmus Crassus, Gaufridus filius Pagani, Robertus de Agnis, Robertus de Sigillo, Hunfredus de Boliun, Willelmus de Bruis.

*(A suivre).*

Étienne DEVILLE,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

(1) Radulphe Taisson.
(2) Simon de Beuville.

Digitized by Google

# LOUIS XI

ET

# l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer

*Renouvelant ses obligeantes communications, M. Ch. Bréard vient de mettre à la disposition de la* Revue catholique *un curieux document du* XV^e^ *siècle. Copié avec la plus scrupuleuse fidélité, ce texte présente çà et là quelques phrases étranges et mal construites, ce qu'on ne peut attribuer qu'au vice de la rédaction primitive ou de la transcription conservée aux Archives nationales (JJ. 207, f° 88^vo^, acte 186).*

*En tête de la pièce on lit en latin ce titre :*

Permission de démolir l'église de Saint-Aignan aux faubourgs de Pont-Audemer, et d'en bâtir une nouvelle à l'intérieur de cette ville. — Juillet 1482.

*Voilà un fait qui n'a jamais été connu à Pont-Audemer. Ce qui permet d'être si affirmatif, c'est que Canel n'en a pas dit un mot, bien qu'il ait toute sa vie étudié avec amour le passé de sa ville natale. Il en faut toujours revenir à ce mot célèbre : « Nous ne savons le tout de rien ». C'est un honneur pour la* Revue *d'ajouter une petite page à cette histoire si consciencieusement travaillée.*

*Tel est le texte découvert par M. Bréard :*

Loys etc. Scavoir faisons a tous présens et à venir. Comme puis naguieres pour la seureté de nostre ville du Ponteaudemer en nostre duché de Normendie, et de la chose publicque dudict pais, et pour obvier aux entreprinses que nos ennemys et adversaires

Digitized by Google

eussent peu ou pourroient faire à lencontre de nostreville du Ponteaudemer qui est une des fortes et notables et deffensables villes de nostre dict païs de Normendie, avons fait abatre et démolir, par ladvis et délibération de nostre conseil, les faulxbourgs de ladicte ville du Ponteaudemer, et mectre dedans la ville, à la réserve de l'église parroichial fondée en lonneur du glorieulx et benoist sainct Monseigneur Sainct Aygnien, estant esdicts faulxbourgs, laquelle ayons voulu et ordonné demourer en son entier.

Mais pour ce que ladicte église par le moien de ladicte démolicion, est dutout discontinuée et délaissée par les paroissiens qui souloient demourer esdicts faulxbourgs, lesquels se sont retirés en ladicte ville du Ponteaudemer et ailleurs, où bon leur a semblé, et que si icelle eglise, quy est grande et forte, demourroit ainsi en son entier besoin, comme ung chasteau et forteresse à lencontre de ladicte ville du Ponteaudemer, et pour le temps à venir cause d'un grant péril et inconvénient à icelle, et par conséquant de nous, nos successeurs, de ladicte ville et de la chose publicque dudict païs de Normendie.

Aussi la totale perdicion des drois obtenus de nous d'icelle église, et cession (*cessation*) du divin service, ainsi que ces choses certains; les curé et parroissiens dicelle église et parroisse de mondict seigneur Sainct Aignen nous ont fait dire et remonstrer en nous humblement requérant que, actendu ce que dit est, Il nous plaise leur octroyer et permectre que ladicte église de Sainct Aignen esdicts faulxbourgs dudict Ponteaudemer soit démolie et abatue; et que ou lieu dicelle soit faicte et édiffiée une autre église au dedans de ladicte ville; et sur ce leur imparoir nos grace et remède convenable.

Pourquoy nous, ce que dit est considéré; et pour obvier aux inconvéniens dessus dicts et aussi lesdictes choses en la meilleur et plus convenable disposicion pour le bien et utilité de ladicte église, du curé dicelle, de nous, nos successeurs, de ladicte ville du Ponteaudemer, de toute la chose publicque dudit païs; et par l'advis et délibéracion des gens de nostre grant Conseil; avons ausdicts supplians permis et octroyé, permectons et octroyons, voulons et nous plaist de grâce espécial, plaine puissance et auctorité Royal par ces présentes; que ladicte église de Monseigneur Sainct Aignien, ainsi estans esdicts faulxbourgs du Pont-

Digitized by Google

eaudemer, soit démolie et abatue; et que aulieu dicelle, ils en fissent faire et édiffier une autre belle et sumptueuse église et parroisse pareillement de Monseigneur Sainct Aignen en et sur la place d'une masure qui à présent appartient à Nicolas Diefreville et de son consentement; et laquelle église et parroisse portera le nom comme par avant elle faisoit esdicts faulxbourgs dudict glorieulx sainct Monseigneur Saint Aignen.

Et que tous les parroissiens de ladicte esglise et parroisse qui estoient demourans esdicts faulxbourgs, et ont este démolis à cause de fortiffier nostredicte ville du Ponteaudemer, certains se y sont retirés et fait édiffier maisons habitacions pour leur demoures en quelque lieu que ce soit et tel nombre quils y seront et pourront estre, et aussi les manans et maisons dicelle parroisse de Sainct Aignen soient et demeurent entièrement et perpétuellement parroissiens dicelle église et parroisse estans en ladicte ville le puissent contredire ne empescher, nonobstant la diversité des diocèses, à cause de ladite démolition et mutacion de ladicte église et paroisse, si non estans que en récompense de ce et pour le plus aise desdicts parroissiens ils vouldroient et seroient contens bailler et délaisser à icelle église et cure de Sainct Aignen alentour et au plus d'elle autant et à lestimacion d'autres parroissiens dicelle église laquelle chose se pourroit convenablement faire et à ce ladicte parroisse et cure de Sainct Aignen s'acorder le tout, toutes voyes soubs le bon plaisir et vouloir de nostre Sainct Père le Pape.

Et oultre, et pour perpétuelle consécration du lieu saint où aura este démolie ladicte église et parroisse esdits faulxbourgs, voulons et ordonnons, et ausdicts supplians avons aussi permis et permectons, faire faire et édiffier certaine petite chappelle et cymetiere qui servira à la sépulture des parroissiens dicelle église et parroisse dudict Sainct Aignen estans audedans de ladicte ville.

Et avecques ce voulons et ordonnons, et nous plaist, que la Rue en laquelle sera construite et édiffiée ladicte église et parroisse dudict Sainct Aignen en ladicte ville du Ponteaudemer de present appellée Rue aux Juifs soit doresnavant appellée à tousiours mais la Rue Sainct Aignen. Et icellui nom de Sainct Aignen en icelle Rue aux Juifs avons auctorisé et décrété, auctorisons et décrétons par cesdites présentes; pourveu que à ce le Diocesain se consente submais es mandement par ces mesures faictes à nos ainés et

Digitized by Google

feaulx les gens de nostre dicte chambre, grant sénéchal de Normandie, bailly de Rouen, vicomte du Ponteaudemer et à tous etc.

Que de nos présens ordonnances octroy vouloir et bon plaisir ils facent, seuffrent et laissent lesdicts supplians et leurs successeurs joyr et user plainement et paisiblement, sans y faire mectre ou donner ne souffrir estre fait mis ou donné en quelque manière ne par quelque personne que ce soit aucun destourbier ou empeschement au contraire lequel se fait mis ou dame avoit esté ou estoit le facent réparer et remectre tantost et sans délay au premier estat et deu. Car ainsi nous plaist il et voulons estre fait. Et afin etc.

Donne à Clery ou mois de juillet lan de grâce mil quatre cens quatre vings et deux et de nostre regne le vingt-et-deuxiesme. Ainsi signé Par le Roy, vous maistre Pierre Loubat et autres présens.

La mention si peu attendue du Pape et du *Diocésain* (l'évêque) exige un mot d'explication. Ce recul de l'église, même pour une si faible distance, allait amener dans l'organisation ecclésiastique un changement considérable. Saint-Aignan, jusqu'alors du diocèse de Rouen, devait, en passant sur la rive gauche, faire partie du diocèse de Lisieux. On voit que Louis XI connaissait la situation, et respectait les exigences de la hiérarchie.

La mort de ce prince, arrivée l'année suivante, suffirait déjà à se demander si la concession a été exécutée. Or diverses autres raisons rendent cette exécution tout à fait douteuse. Canel ne parle jamais de Saint-Aignan, quartier ou église, que comme d'un faubourg de la rive droite. Il remarque que la démolition de cette église a montré des détails d'architecture romane. Pont-Audemer possède toujours sa « rue aux Juifs », vouée par le projet à un changement de nom. Enfin si la rive droite ne fût pas restée pourvue d'église, elle ne se serait pas repeuplée comme elle l'a fait.

Par bonheur, la *Permission* ne se borne pas à des vues restées sans résultat. Elle relate encore quelques faits positifs antérieurs. Elle méritait donc à tous égards d'être mise en lumière.

L'Abbé A. Tougard.

---

Digitized by Google

# Congrès des sociétés normandes au Havre

*(15-18 juillet 1905)*

*La société d'Etudes diverses, d'accord avec une intelligente municipalité, vient de prendre au Havre une initiative qui lui fait honneur. Alors que l'on s'efforce de tous côtés de rétablir ou de fortifier l'action provinciale, elle va tenir un vaste Congrès ouvert à toutes les sociétés de la Normandie. Ce que l'Association normande de M. de Caumont accomplit si fructueusement depuis tant d'années pour l'Archéologie, les Etudes diverses proposent de l'étendre aux Lettres, aux Sciences et aux Arts dans des Assises périodiques dont les conditions seront déterminées dans ce Congrès.*

*Voici du reste la circulaire que la* Revue Catholique *est heureuse de reproduire. Si son programme avait besoin d'une recommandation, il la trouverait dans ce fait très significatif : c'est que le doyen de nos groupes littéraires, et l'un des plus justement estimés, l'Académie de Caen, l'a honoré de sa pleine et entière adhésion.*

*Par une très heureuse inspiration, l'appel a été généralisé dans cette disposition additionnelle :*

*« Les travailleurs isolés, qui s'intéressent à l'étude de la Normandie, trouveront le meilleur accueil au Congrès et profiteront des avantages assurés aux membres des sociétés. »*

*Voilà qui est aussi encourageant que possible, et propre à assurer une véritable affluence à cette belle manifestation. — A. T.*

*Le Havre, le 22 décembre 1904.*

Monsieur le Président, du 13 au 20 juillet 1905, Le Havre doit avoir une semaine de **Fêtes Sportives, Artistiques et Littéraires.**

Alternant avec un Grand Concours de Gymnastique, des Auditions Musicales, des Régates auxquelles on a l'intention de donner un éclat inaccoutumé, des Artistes de la Comédie-Française et de l'Odéon viendront interpréter, sous les ombrages

Digitized by Google

de la Forêt de Montgeon, le *Mystère de Saint-Nicolas et des trois belles filles qu'il sauva du péché*, œuvre de notre concitoyen, M. Robert de la Villehervé, couronnée, l'an dernier, à notre Concours de Poésie.

Il nous a semblé que ces Fêtes étaient une occasion toute naturelle de mettre à exécution un projet longtemps caressé, celui d'une union plus intime des **Sociétés** qui, en **Normandie**, s'occupent de **Lettres**, **Sciences** et **Arts**.

Le vent est à cette façon toute pacifique de ressusciter les anciennes Provinces. Presque tous nos centres normands s'inquiètent de rechercher et de conserver les vestiges d'un Passé qui fut glorieux. Mais il reste à grouper ces efforts.

Pour cela, **d'accord avec notre Municipalité**, nous avons décidé d'appeler en un **Congrès** ces diverses Sociétés, et de leur proposer — l'autonomie de chacune d'elles étant absolument réservée — de jeter les bases d'une **Fédération Amicale**.

Nous estimons que ce premier Congrès devrait être suivi d'**Assises** qui, **d'année en année**, tenues successivement **dans les principales villes de notre Province**, contribueraient à y réveiller ou entretenir le mouvement intellectuel.

Les Représentants des Sociétés auront à se prononcer sur ce point ainsi que sur les Etudes qu'il conviendra de promouvoir. Le **Questionnaire** ci-joint que nous prenons la liberté de vous soumettre, n'est en effet qu'une amorce, et l'échange d'idées ne peut manquer d'en suggérer d'autres.

Le Programme **provisoire** du Congrès est le suivant :

Ouverture le *samedi 15 juillet à 2 heures.*

*Le soir :* Séance publique annuelle de la *Société Havraise d'Etudes diverses*, où seront remises les Récompenses aux Lauréats de ses Concours.

Le *Dimanche 16 :* Représentation du Mystère.

Le *Lundi 17 :* Excursion à l'antique cité d'**Harfleur**, avec station sur la tombe de l'**abbé Maze**, le savant auteur de l'*Etude sur le langage de la Banlieue du Havre*, puis à **Orcher**, où sera inaugurée une stèle en l'honneur du poète havrais **Toutain-Mazeville**, décédé en cette commune (1).

(1) A cette excursion pourront être jointes des Visites aux principaux Etablissements Industriels et Maritimes du Havre, une Promenade Géologique dans les Falaises de la Hève et une Promenade en mer.

Digitized by Google

Le *Mardi 18, à 10 heures et à 2 heures :* Continuation des Travaux du Congrès. — Clôture.

*Le soir :* Banquet.

Persuadés, Monsieur le Président, que votre Société voudra bien réserver à notre proposition un accueil favorable, nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir **au plus tôt** son adhésion.

Vous seriez bien aimable aussi, dès qu'il vous sera possible, de nous indiquer quels de ses Membres — et nous les espérons nombreux — daigneront nous faire l'honneur d'être des nôtres et de quelles communications ils auraient l'intention de nous entretenir.

Aussitôt ces renseignements obtenus, nous arrêterons le Programme définitif du Congrès et nous nous empresserons de vous l'adresser.

Déjà nous pouvons vous informer que des démarches, faites en temps utile, assureront aux Congressistes **le voyage à demi-place** sur les *Chemins de fer de l'Ouest* et sur les Bateaux de la *Compagnie Normande.*

Une liste des principaux Hôtels de notre ville, avec indication des prix modérés obtenus, vous sera envoyée en même temps que le Programme.

Comptant, Monsieur le Président, sur votre précieux concours, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre très-haute considération.

*Le Président,*

L. Rouette.

*Le Secrétaire Général,*
L'abbé Joseph Dubois.

*Le Vice-Président,*
Richard le Minihy de la Villehervé.

## QUESTIONNAIRE

A. Quels sont les moyens les plus propres à assurer la *Fédération Régionale* des Sociétés qui, en Normandie, s'occupent de *Lettres, Arts* et *Sciences?*

B. Congrès annuels? Où se tiendra *celui de 1906* (300e Anniversaire de Pierre Corneille)?

Digitized by Google

C. Quels travaux permanents devront poursuivre les Congrès? N'y aurait-il pas lieu de provoquer notamment les suivants :

1° Géologie, flore et faune de la Normandie.

2° Etudes sur la Normandie préhistorique, la Normandie à l'époque Gauloise et à l'époque Franque; sa situation politique et sociale avant l'invasion des Normands.

3° Histoires locales et régionales dont l'ensemble constituerait les éléments d'une *Histoire complète* de la Normandie.

4° Monographies des monuments religieux, militaires et civils, des châteaux, maisons bourgeoises et chaumières qui peuvent servir de spécimens d'architecture Normande.

5° Etudes sur l'Art Normand : ferronnerie, mobilier, ustensiles de ménage, broderies, dentelle, etc.

6° Recueils critiques des divers patois Normands (proverbes et refrains populaires).

7° Recherches sur les Légendes Normandes.

8° Histoire des Sociétés littéraires qui ont existé en Normandie avant la Renaissance et de celles qui ont pu lui survivre.

9° Les Ecrivains d'origine Normande qui, à un titre quelconque, ont servi la cause des Lettres (Etudes biographiques et critiques).

10° Recherches sur la musique profane et sacrée en Normandie. Chants populaires, hymnes et proses sacrées particulières aux différents diocèses Normands.

11° L'Enseignement en Normandie aux diverses époques de son histoire.

12° Jeux populaires Normands; comparaison avec les sports actuels.

13° L'art de la construction navale dans les ports Normands.

14° Principaux navigateurs, découvertes faites par eux. Corsaires, leurs aventures.

15° Commerce Normand, ses origines, son développement. Moyens propres à accroître sa prospérité.

16° Industries particulières à la Normandie, leur origine, leur développement (maîtrises et corporations), leur avenir probable.

17° L'Elevage, ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devient. Races Normandes.

Digitized by Google

18° Culture. Comment elle se faisait autrefois? Comment elle se fait aujourd'hui? Plantes cultivées, arbres fruitiers. La Pomme, son passé et son avenir.

19° Description des sites les plus curieux de la Normandie. Mesures de protection à leur égard.

20° Conditions sociales des paysans et des ouvriers d'autrefois. Conditions actuelles. Sociétés de prévoyance, de secours mutuels, etc., etc.

**Un compte-rendu sera publié.**

---

Digitized by Google

# REVUE CATHOLIQUE DE NORMANDIE

(1891-1904)

# TABLE DES TREIZE PREMIERS VOLUMES

PAR

ETIENNE DEVILLE,

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

COMPRENANT

I. TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS. — II. TABLE MÉTHODIQUE. — III. TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES. — IV. TABLE BIBLIOGRAPHIQUE.

## I

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

### A

A. (PAUL). Les anciens calvaires de la paroisse de Cany, XIII, 249.

A. E. Université de Caen, faculté des lettres, soutenance de thèses de Doctorat, XI, 127.

ADAM (J. L.). Le Prieuré de Saint-Pierre de la Luthumière à Brix, II, 172, 286.

— La Fête de l'Immaculée Conception dite fête aux Normands, V, 115, 357.

— La Confrérie du Saint Sépulcre, de Valognes, VI, 443. — VII, 5, 146.

ADAM (J. L.). Le culte de la Très Sainte Trinité à Valognes et en Basse Normandie dans le passé, VIII, 325, 369.

— Le Collège de Valognes, IX, 171, 216.

— Notes sur la vie et l'œuvre de Félix Buhot, peintre graveur, IX, 326.

— Recherches sur les rentes de l'église de Valognes au moyen âge, X, 227, 293, 373.

ALLARD (C.). Nécrologie : Mgr Racine, III, 223.

— Mgr Le Filleul de La Chapelle, évêque de Vabres, IV, 511.

Digitized by Google

ALLARD (Paul). Verres chrétiens des premiers siècles conservés dans une collection rouennaise, I, 7.

— Paul Lamache, professeur aux facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la société de Saint Vincent de Paul (1810-1892), II, 527, 560.

ANGOT DES ROTOURS (J.). Clergé d'autrefois, IV, 402.

— Les Périodiques de l'Orne, IV, 410.

— Bull. Bibliographique (Jean Baptiste de la Salle, X, 291.

APPERT. Essai sur le prieuré et la baronnie de la Ferté Macé d'après les chartes fertoises de l'abbaye de S. Julien de Tours, I, 66, 165, 273, 327.

B

BACOURT (E. Fourier de) Les Normands en Lorraine, X, 259.

— Relation d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677), XII, 113, 197, 251.

— Mgr de Bigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches, XIII, 61, 256, 340.

BALLE (de la) Jeanne d'Arc et le pays d'Evreux, II, 373.

— Saint Louis, roi de France et et comte d'Evreux, IV, 259, 450, 529.

— Un apôtre en Normandie ou missions du vénérable P. Maunois à Bernay, Grandcamp, Orbec, etc. (1606-1683) VII, 453.

— Bulletin Bibliogr. : Vie de Madame de la Tour-Neuvillars, III, 532.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr. X.) Inventaire du mobilier de messire Antoine François la Fauche, en 1743, V, 59.

BARRET (P.). Chronique normande, II, 334, 449, 557, 679. — III, 103.

— Bulletin bibliogr. l'abbé de Fontenay I, 182. — La vie et les œuvres de J. J. Rousseau, I, 587.

BEAUREPAIRE (Ch. de) Lettres inédites de Tanevot d'Herbault, ancien député du commerce à Rouen, II, 193.

— Gay de Planhol avocat à Morlaix, VI, 57.

— Notice sur le chanoine Jean le Prevost, bibliothécaire du chapitre de Rouen (1600-1648), VII, 181.

— Notes sur saint Victor l'abbaye, XII, 91, 151

BERNIER (P.). Essai sur le prieuré et la baronnie de la Ferté Macé d'après les chartes Fertoises de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, I, 66, 165, 273, 327.

BERNIER (P.). Un coin du Bocage normand d'après un livre récent, III, 516.

BLANGY (cte de) Deux lettres inédites de P. D. Huet, VII, 489.

— Extrait d'un manuscrit du xve siècle, XIII, 75.

BOURRIENNE (abbé V.). Thomas Corneille, sa famille, ses premières années, I, 51, 141, 203.

— Points obscurs et nouveaux de la vie normande de Malherbe, III, 537. — IV, 142, 323, 468, 575. — V, 227.

— Un pèlerinage au tombeau de saint Martin, V, 594.

— Les tours et murailles de Caen vers la fin de la Ligue, VI, 429.

— Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la première croisade, VII, 389. — VIII, 20, 242, 336, 507. — IX, 420, 530. — X, 266.

— Le huitième centenaire de la prise de Jérusalem. La part des Normands, IX, 83.

BRÉARD (Ch.). Notice sur Jacques de Saint-Pierre, V, 563.

BREBISSON (R. de) La porcelaine tendre de Rouen, V, 582. — VI, 25.

— Les Rabodanges, X, 421, 477. — XI, 33, 69.

BRIÈRE (L. de la) La sainteté dans l'ordre de Malte, VI, 77.

C

CAHAGNE (J.). Eglise de Tourny, patronage, architecture, XII, 82.

— Le curé et la perception des dîmes dans la paroisse de Tourny avant la Révolution, XI, 357.

CAPRON (abbé) Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens, VII, 253, 342, 407. — VIII, 60.



Digitized by Google

CHENNEVIÈRES (mis de) Notre clergé gouvernant ses artistes, II, 463.

COMONT (G.). Essai historique et archéologique sur Angerville l'Orcher, IX, 348, 441, 485.

COUPPEY (L.). Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Heauville, à La Hague, VII, 421. — VIII, 42, 144, 215, 359. — IX, 120, 232, 303, 451, 469. — X, 315, 437, 516. — XI, 23, 84, 168.

— L'abbaye de N.-D. du Vœu près Cherbourg (Manche) : sa fondation, X, 41, 210. — Ses abbés, XII, 212, 315. — XIII, 41, 122, 178, 266.

D

DANZAS (Georges). Le mouvement catholique en Allemagne, I, 284. — II, 544. — III, 503, 630.

— Nécrologie : Mgr d'Hulst, VI, 267.

— Bulletin Bibliographique : Les adversaires du pouvoir temporel et la triple alliance, III, 113. — Juifs et catholiques en Autriche Hongrie, VI, 169.

DANZAS (H.). Bull. bibliogr. : M. l'abbé Kanengieser : Kerteler et l'organisation sociale, IV, 285.

— Le Homested ou l'insaisibilité de la petite propriété rurale, IV, 606.

DEVILLE (Etienne). Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève : I. Manuscrits provenant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge (Calvados), XIII, 232, 280.

— II. Manuscrits provenant du prieuré de Saint-Lo de Rouen, XIII, 358.

E

EDOUARD (P. d'Alençon). Le couvent des Capucins d'Evreux, III, 478, 573.

E. M. Notes sur la Sainte Epine conservée dans la cathédrale de Séez, III, 316.

ESNEVAL (bon d'). Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure :
Roquefort, I, 213.
Malleville-les-Grès, III, 368.
Villers-Ecales, IV, 541.

F

FILLEUL DES GUEROTS (Le). Familles nobles des élections d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchâtel, qui embrassèrent la Réforme, IV, 244.

G

GASTÉ (A.). Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen, II, 349, 477, 573.

— Correspondance de R. P. Huet et du P. Martin, V, 5, 93, 209, 321, 421, 521. — VI, 5, 87, 237, 337, 366, 459. — VII, 89, 167, 205, 276, 357.

GODEFROY (abbé). Notice sur le maréchal Jacques, II, de Matignon, IV, 172.

— Une célèbre baronnie normande : Torigni, V, 513. — VI, 34, 181, 314, 353.

— Le chevalier de Caillières gouverneur du Canada (1648-1703), VIII, 5, 138, 228, 310, 456. — IX, 5.

GOSSELIN (abbé). Le mouvement catholique au Canada, I, 568.

— Les Normands au Canada, II, 241, 641. — III, 49, 601. — IV, 72.

— Le mouvement catholique aux Etats-Unis, IV, 104.

— Les Normands au Canada : Henri de Bernières, premier curé de Québec, VI, 117, 205, 274, 369, 473. — VII, 61.

— Les Normands au Canada : juridiction exercée par l'archevêque de Rouen, V, 69, 152.

— Mgr de Saint-Vallier et son temps, VIII, 117, 255, 279, 408, 470. — IX, 18, 157.

— Les Normands au Canada : journal d'une expédition de d'Iberville par l'abbé Beaudouin ; 1696-1697 ; lettres de d'Iberville, IX, 377, 511. — X, 60, 124, 243.

GRISELLE (E.). Lettre d'Antoine Halley à P.-D. Huet, IX, 481.

GUÉRY (C.). Vie de Mgr de Laval, archidiacre d'Evreux, premier évêque de Québec et apôtre du Canada (1622-1708), I, 542. — II, 95, 162, 272.

Digitized by Google

— Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt, III, 197, 277, 333.

— Histoire des commanderies dans le département de l'Eure, IV, 199, 219, 353, 557. — V, 48, 171, 393, 443.

— La Commanderie de Chanu, IX, 40, 144, 244.

— Commanderie de Bourgoult, X, 469. — XI, 11, 111, 141, 209, 273, 337. — XII, 34, 65, 132, 178.

— Huit lettres inédites de M. Rouault, curé de Saint-Pair-sur-Mer, à M. Adam, curé de Saint-Thomas à Evreux, XII, 322. — XIII, 22, 77, 140.

— Bulletin Bibliographique : le docteur Labué, XIII, 369.

## H

HAVARD (P.). Un chapitre de la vie de M. l'abbé Gilbert, ancien vicaire général de Coutances, III, 164.

HÉBERT (P.). La noblesse en Normandie, avril 1791 à novembre 1792, X, 324, 394, 503. — XI, 101, 179, 224, 298.

— La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux (1791-1793), XII, 285. — XIII, 5, 99, 165, 222.

HOMMEY (l'abbé). De l'influence de l'Eglise dans la conversion des premiers Normands au christianisme, I, 193.

HUET (L.). Les anciens registres de paroisse de Saint-Etienne-de-Caen, I, 26.

— Une paroisse constitutionnelle pendant la Révolution, I, 431.

## L

LALLEMAND (Paul). Octave Feuillet et l'idée chrétienne, VII, 269.

— La cloche, allocution prononcée le 24 juin 1899 dans l'église Saint-Ouen de Caen, IX, 53.

LANFRANC DE PANTHOU. Un ambassadeur du temps d'Henri IV, I, 97, 239.

— Des traitements ou allocations ecclésiastiques, leur nature juridique et légale, I, 553. — II, 5.

— Le protestantisme en Béarn et au pays basque; un capitaine normand en 1569 V, 31.

— Richelieu et la direction des âmes, V, 341, 470.

— Deux saints prêtres du diocèse de Bayeux (1786-1877), X, 23, 197.

LANGLOIS (S.). Communautés enseignantes pour les jeunes filles au xvii^e siècle dans le diocèse d'Evreux, I, 14.

LAVEILLE (A. L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution, I, 35, 124, 345.

— Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au xvii^e siècle, VI, 497. — VII, 21.

— Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le Mont-Saint-Michel, IX, 186, 265.

— Bulletin Bibliographique : saint Vital et l'abbaye de Savigny, dans l'ancien diocèse d'Avranches, V, 91.

LE BOURGUIGNON DU PERRÉ. Notes d'un détenu de la maison de réclusion des cy devant Carmélites de Caen pendant la Terreur, XII, 217, 260, 307. — XIII, 31, 113.

LE CACHEUX (P.). La légende de l'abbaye de Montebourg, IV, 48.

— Un examen de pharmacie au siècle dernier, V, 494.

— Une visite à l'Hotel-Dieu de Coutances au xvii^e siècle, V, 273.

— Le règlement de l'hôpital général de Valognes, VI, 302.

— Un aveu de la baronnie de Bricquebec en 1456, VII, 223.

— Anecdotes bas normandes de Constantin de Renneville, VIII, 489. — IX, 132.

— L'établissement des frères prêcheurs à Coutances et plusieurs anciennes chartes françaises en Normandie, X, 136.

— La date de fondation de l'abbaye Blanche de Mortain, X, 309.

— Léopold Delisle historien normand, XII, 225.

La Réforme de l'Hotel-Dieu de Coutances et l'établissement des religieuses augustines par l'évêque Léonor I^er de Matignon, XII, 157, 210.

Digitized by Google

— Bulletin bibliographique : le Recueil des pouilles de la province de Rouen, XII, 347.

LE COINTE. La bataille du Val-ès-Dunes, documents nouveaux inédits, III, 390, 421.

LE CORBEILLER (Edouard). Jehan Veron et ses fondations à Dieppe et à Offranville, I, 301.

— Les Bibliothèques du diocèse de Rouen au moyen âge, III, 302.

— Les livres de famille en Haute Normandie, IV, 123.

— Les débris des bibliothèques normandes au moyen âge, V, 127.

— Dieppe et les Anglais de 1435 à 1443, VI, 105.

— Une victime de la Terreur, VII, 130.

— Les Livres de raison en Normandie : une famille de robe aux xvii^e, xviii^e siècles, IX, 197.

— Les Livres de raison en Normandie : une famille Cauchoise du xiv^e au xviii^e siècle, X, 101.

— Madame Le Vaillant et son anti Malebranche, XI, 91.

— Notes Dieppoises, XII, 48.

— Dieppe en l'an 1000, le nom et son origine, XII, 169.

— Quelques notes sur Arques, XII, 302.

— Bulletin bibliographique : Le Clergé normand en Angleterre à la fin du xviii^e siècle, XIII, 313.

LE VAVASSEUR (G.). Hyems, poésie, II, 440.

— Tiphaine, poésie, III, 80.

— Idillie, poésie, III, 628.

— Simon Pierre, poésie, IV, 603.

LE PAULMIER (Dr). Notice sur Gervais Chrétien, fondateur du collège de maître Gervais, à Paris, et sur Gui Chrétien, trésorier du roi, VII, 40, 97.

LE VERDIER (P.). Notes sur le dernier état et les derniers jours du prieuré de Longueville, II, 402.

— Le mystère du lavement des pieds composé pour la Confrérie de la Passion de Rouen, par M. Nicole Mauger, III, 24.

LONGUEMARE (P. de) Nécrologie : l'abbé Riverony, I, 299.

LONGUEMARE (P. de) Le mouvement catholique en France. I, 79, 173, 383. — II, 109, 221, 329, 443, 670. — III, 86, 216, 320. — VI, 511. — VII, 480.

— Nécrologie : Mgr Thomas, archevêque de Rouen, III, 513.

— Le mouvement catholique. Congrès scientifique de Bruxelles, IV, 305.

— Nécrologie : M. de la Sicotière, IV, 504.

— La Science et la Religion. Le Congrès des Sociétés savantes, IV, 625.

— Nécrologie : M. Carel, VI, 261.

— Nécrologie : Mgr Trégaro, évêque de Séez, VI, 427.

— Nécrologie : Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, VI, 265.

— Nécrologie : R. P. Benigne de Junville, VII, 334.

Nécrologie : Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux, VII, 496.

— Mgr Amette, évêque de Bayeux, VIII, 89.

— Nécrologie : M. Buffet, VIII, 274.

— Mgr Amette, évêque de Lisieux et Bayeux, VIII, 429.

— Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches, VIII, 432.

— Pèlerinage national d'hommes à Lourdes, VIII, 558.

— Une famille d'auteurs aux xvi^e, xvii^e, xviii^e siècles : les Sainte Marthe, VIII, 74, 103, 191, 299, 396, 533. — IX, 69, 395. — X, 81, 145, 356, 444. — XI, 45, 191, 241, 306, 344.

— Nécrologie : Le cardinal Sourrieu. — Le marquis de Chennevières. — Eugène de Beaurepaire. — Georges Danzas, IX, 62.

— Nécrologie : M. de la Brière, IX, 285.

— Nécrologie : le docteur Stephan Le Paulmier, XIII, 245.

— Bulletins bibliographiques. L'œuvre scolaire de la Révolution, I, 386.

— Marianne Aubry, histoire d'une servante. — La mort du commandant de Poli. — Histoire de la paroisse Saint-Etienne de Caen. — Histoire de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, II, 125.

Digitized by Google

— L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution, II, 344.
— L'Eglise et les Belles-Lettres. — Jubilé sacerdotal de S. E. le cardinal Taschereau évêque de Québec, II, 457.
— Gerbes d'œillets. — Inscriptions du cloître des Capucins d'Evreux, III, 232.
— Artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles, III, 532.
— L'Orvietan. — Le Sillon, III, 645.
— Médecins normands. — La quinzaine. — Deux poèmes en prose, IV, 318.
— Les premiers imprimeurs de Saint-Lô. — Histoire nobiliaire. — Le mysticisme à la Renaissance ou Marie des Vallées, dite la sainte de Coutances, IV, 633.
— Le Lycée et l'abbaye Saint-Etienne de Caen. — Contes et souvenirs, V, 90.
— Les Charités à Caen avant la Révolution d'après le *Caen illustré* de M. E. de Beaurepaire, V, 606.
— Poésies complètes de G. Le Vavasseur, VI, 73.
— La jeune Mariée, VI, 177.
— Etudes sur le patois normand, VII, 177.
— Champollion inconnu. — Henri de Bernières, curé de Québec, VII, 338.
— Un vicomte de Briosne conférencier et théologien à Elbeuf en 1660, VIII, 276.
— Pour ma paroisse. — Madame Louise de France. — Chateaubriand. — Ecoles et érudition bénédictines. — Histoire de la Congrégation de Savigny, VIII, 435.
— Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances, IX, 285.
— Voyages de corps et d'esprit, X, 188.
— Le département de l'Orne en 1799-1800. — Origines catholiques du théâtre moderne, X, 531.
— Le clergé canadien et la déclaration de 1732. — Bonaparte et Pie VII, le Concordat de 1801, XI, 65.
— Le vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, XI, 205.
— Villedieu les Poeles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers XI, 369.
— La France au XIX^e siècle, la Restauration. — Henri de Bernières, premier curé de Québec, XII, 165.
— Saint Alphonse de Liguori, XII, 280.
— Vie populaire du bienheureux Thomas Hélye, XII, 337. — Madame Julie Lavergne et sa correspondance, XIII, 70.
— Notes d'état civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, XIII, 372.
LORIOT (Ch. Florentin). La cathédrale de Coutances, IV, 382, 431.
— Histoire du prieuré de Notre-Dame-sous-l'Eau, VI, 141, 225.
— Les alliances franco-arméniennes et la Normandie, VI, 411.

## M

MARSY (c^te de). Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie, IV, 98.
— Ecclésiastiques normands émigrés à Maestricht, IV, 275.
— Un poète normand de la fin du XII^e siècle, VII, 349.
— Eustache de Bernart d'Avernes : glanes à propos de ce personnage, XI, 62.
MARTIN (A.). Notes sur le clergé normand au temps de la Révolution, I, 389, 501. — II, 51.
MASSELIN (M. J.). Le collège des Jésuites de Caen, VII, 303, 377, 463. — VIII, 171, 207.
MOLLE (M.). Passage du roi Louis-Philippe dans l'Eure, lors de la Révolution de 1848, racontée par M. Renard, fermier de Melleville, I, 113.
MONTIER (Edouard). Le sonneur de Saint-Ouen, poésie, I, 342.
— Poème chrétien, VII, 333.

## O

ODIEUVRE (l'abbé). Mgr Colomb, évêque d'Evreux, VII, 419.
— Sa Grandeur Mgr Philippe Meunier, évêque élu d'Evreux, VII, 494.

Digitized by Google

— Sa Grandeur Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, IX, 365
— Bulletin Bibliographique Mgr Saivet. — Charles II roi de Navarre, comte d'Evreux et la Normandie au XIVe siècle, IX, 373.

P

PEPIN (Léon). De la condition actuelle de la philosophie dans l'enseignement secondaire, I, 333.
— Bossuet, historien du protestantisme, II, 88.
— Bossuet et la révocation de l'Edit de Nantes, II, 309, 101, 628.
— Bulletin bibliographique : Les manuscrits et les éditions originales des ouvrages de Bossuet, VII, 335.
PORÉE (le chanoine). L'abbaye du Bec et ses écoles, I, 407, 513. — II, 28, 129.
— M. le duc de Broglie (1821-1901), X, 493.

Q

QUESNÉ (V.). Histoire du désert des carmes déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers, VII, 346, 439. — IX, 105.

R

RÉGNIER (Louis). Notice sur les sociétés savantes du département de l'Eure et bibliographie de leurs publications, I, 228, 310, 453.

S

SAUVAGE (abbé). Discours sur l'histoire de Dieppe, II, 67.
— Un registre de visites pastorales du diocèse de Bayeux au XIIIe siècle, III, 77.
— Bulletins Bibliographiques : Vie du R. P. Marie-Joseph Coudrin. — Histoire de la maîtrise de Rouen, I, 495.
— Les origines de l'Eglise, saint Paul, ses missions, II, 569.
SEPET (Marius). Les projets de retraite de Louis XVI en Normandie, III, 5.
— Les plus anciens drames en langue française, IV, 5.
SICOTIÈRE (de la). Notes sur la Petite Eglise du diocèse de Seez, III, 454.
SOMMÉNIL (F.) Origines de l'abbaye du Valasse, XI, 251, 287, 325. — XII, 5, 206, 272 329. — XIII, 49, 85, 129, 202, 286, 325.

T

TOUGARD (abbé). L'abbé Cochet et quelques uns de ses correspondants, III, 128, 237.
— César est-il venu à Lillebonne, V, 500.
— Note à propos de la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant, VII, 175.
— Les œuvres catholiques d'Elbeuf, IX, 369.
— Deux notices normandes : Simon Hervieu de la Boissière. — M. Pelvert, X, 157.
— La Normandie à l'exposition de 1806, X, 411, 461. — XI, 5.
— Chronique : le Cinquantenaire de M. de Beaurepaire, XI, 58.
— Louis Le Roy, de Coutances, professeur au Collège de France, XI, 159.
— Les Météorologistes ecclésiastiques dans nos villages normands, XI, 366.
— Bulletin bibliographique : Jeanne d'Arc en Berry, III, 331.
— Vie du R. P. Fessard, VI, 74.
— Gustave Gouellain. — Actes et documents concernant le Bienheureux Urbain V. — Un Lamennais inconnu, VII, 499.
— Vie de la Mère Saint-Joseph, et origines de la Communauté des Sacrés-Cœurs de Saint-Aubin, VIII, 93.
— Histoire des Dominicains de la province de France, VIII, 188.
— Marseille (évêques, prévots, statuts), IX, 286.
— Catalogus auctorum qui scripserunt de theologia moralis et practica, X, 96.
— Iconographie de Bourdaloue, X, 457.
— Ordinaire et Coutumier de l'église cathédrale de Bayeux, XII, 60.
TOURNOUER (H.). Les Périodiques de l'Orne, IV, 410.

Digitized by Google

TRAVERS (E.). Nécrologie : G. Le Vavasseur, VI, 178.
— L'Histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicolle, VIII, 383.
— Rectification à la liste de Julien Nicolle, VIII. 552.
— Bulletins bibliographipues : Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du centenaire. — Les Villages de Saint-Lô. — Histoire de Falaise. — Les derniers malades de la léproserie de N.-D. de Beaulieu, à Caen, I, 92.
— Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie. — Journal des choses mémorables arrivées à Caen. — Maison de Malherbe, à Caen. — Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Séez, au XVIIIe siècle, I, 183.
— Congrès archéologique de France, LVIe session, I, 297.
— De Mente humana apud Joannem Baptistam du Hamel. — Etat sur le tiers état rural ou les paysans de la Basse-Normandie au XVIIIe s., I, 492.
— Témoignage sur la vie et les vertus de M. Vincent de Paul, opuscule inédit de Bossuet, I, 585.
— Mémoires, Notices et documents. Soc. Agricul. de la Manche, II, 121.
— L'Eglise et le Trésor de Conques. — L'enlèvement des tribunes de l'église Saint-Pierre de Caen, II, 237.
— Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. — Chapelle de N.-D. de la Victoire, à Valognes, II, 339.
— La Morale du Cœur, II, 455.
— La Chute de l'ancienne France, II, 566. — V, 510.
— Un procès criminel à la haute justice de l'abbaye de Montivilliers en 1493. — Esquisse topographique de Constantinople, II, 685.
— L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans. — Organisation et fonctionnement des laiteries coopératives en Danemarck, III, 108.
— Mémoires de Michelot-Moulin sur la chouannerie normande. — L'abbé Lebuy et la Normandie, III, 226.
— Annuaire normand. — La Seneca Berg de Borght-lez-Vilvorde (Brabant), III, 326.
— Lettre de Mgr l'évêque de Bayeux et Lisieux sur l'enseignement de la philosophie, III, 415.
— Bossuet en Normandie, III, 529.
— La Tapisserie de Bayeux d'après un ouvrage espagnol, III, 641.
— Monographie de l'église de Nonancourt. — Histoire véritable de la guerre des Turcs et des Troyens, IV, 116.
— Histoire de Fécamp. — Un peintre bayeusain au XVIIIe siècle : Joachim Rupalley, IV, 214.
— Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique. — Eglise abbatiale du Bec, IV, 315.
— Mémoires de l'académie de Caen. — Le Comté d'Eu au moment de la convention des Etats généraux de 1789. — L'origine de la Malaguette et les Dieppois, IV, 423.
— Les défenseurs du Mont-Saint-Michel (1413-1450), IV, 506.
— Les Tapisseries des Ursulines de Caen, IV, 631.
— Une châsse de la cathédrale d'Astorga. — Le calice dit de Bossuet au Plessis-Grimoult, V, 89.
— Un écrivain saintongeais inconnu : Mathieu Alamande. — Une impression de Toulouse et un libraire rouennais à Castres. — Association française pour l'avancement des Sciences, V. 200.
— Le Théâtre à Caen (1628-1830), V, 307.
— L'Hôtel-Dieu de Coutances. — Dictionnaire paleoethmologique du Calvados. — Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande, V, 607.
— Le « Caen illustré » de M. de Beaurepaire, VII, 159, 217.
— Bulletin de la Société des Antiq. de Normandie, tome XVI, VII, 93.
— Le règne de la foi dans les Gaules. — Sainte Foy, VII, 341.
— Aube de siècle, VIII, 97.
— Saint Gildas de Ruis, IX, 464.

Digitized by Google

— Notes sur Nicolas de Toulon, évêque de Coutances (1386-1387), XII, 281.

V

VACANDARD (E.). Nécrologie : l'abbé Sauvage, III, 99.
— Un essai d'histoire des archevêques de Rouen, III, 117.
— Liste chronologique des archevêques de Rouen, XIII, 189.
— L'abbé de Rancé et Bossuet, ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle (étude bibliogr.), XIII, 302.

Anonymes

— Le mouvement catholique en France. I, 487.
H. V. M. François Durécu, fondateur de l'hospice de Darnétal, IV, 492.
X. Notes chronologiques sur l'ancien bourg de Darnétal près Rouen, XIVe siècle. — IX, 289, 407. — X, 5.
X. Inauguration du buste de M. de la Sicotière à Alençon, X, 161.
X. Léon XIII. — Le Pape Pie X, XIII, 73.
X. Bulletins bibliographiques Bourdaloue et sa prédication, histoire critique, XI, 271.
— Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes, XI, 324.
— Le Drame religieux au moyen âge, XII, 224.
— Six mois d'histoire revolutionnaire (juillet 1790-janvier 1791), XIII, 71.

---

# II

## TABLE MÉTHODIQUE

### I. — LITURGIE

Le Culte de la Très sainte Trinité à Valognes et en Basse Normandie dans e passé, VIII, 325, 369.
La Fête de l'Immaculée-Conception, dite fête aux Normands, V, 115, 357.
Les Drames liturgiques de la cathédrale de Rouen, II, 349, 477, 573.
Le Mystère du Lavement des pieds composé pour la confrérie de la passion de Rouen par Me Nicole Mauger, III, 24.

### II. — PHILOSOPHIE

De la condition actuelle de la Philosophie dans l'enseignement secondaire, I, 33.

### III. — JURISPRUDENCE

Des traitements ou allocutions ecclésiastiques, leur nature juridique et légale, I, 553. — II, 5.
Le Homested ou l'insaisibilité de la petite propriété rurale, IV, 606.

Digitized by Google

## IV. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : GÉNÉRALITÉS

Clergé d'autrefois, IV, 402.
De l'influence de l'Eglise dans la conversion des premiers Normands au Christianisme, I, 193.
Le Mouvement catholique en France, I, 79. 173, 383. — II, 109, 221, 319, 443, 670. — III, 86, 216, 320. — VI, 511. — VII, 480.
Le Mouvement catholique en France, I, 487.
Le Mouvement catholique. Congrès scientifique de Bruxelles, IV, 305.
Le Mouvement catholique aux Etats-Unis, IV, 104.
Le Mouvement catholique en Allemagne, I, 284 — II, 544. — III, 505, 630.
Le Mouvement catholique en Canada, I, 568.
La sainteté dans l'ordre de Malte, VI, 77.
Notre clergé gouvernant ses artistes, II, 463.
La Science et la religion; le Congrès des sociétés savantes, IV, 625.
Pèlerinage national d'hommes à Lourdes, VIII, 558.
Léon XIII. — Le Pape Pie X, XIII, 73.

## V.— HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : VARIÉTÉS

Le Protestantisme en Béarn et au pays basque. Un capitaine normand en 1569, V, 31.
Richelieu et la direction des âmes, V, 341, 470.
Un pèlerinage au tombeau de Saint Martin, V, 594.
Octave Feuillet et l'idée chrétienne, VII, 269.

## VI. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, NORMANDIE

Un essai d'histoire des archevêques de Rouen, III, 117.
Liste chronologique des archevêques de Rouen, XIII, 189.
S. G. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, IX, 365.
Mgr Joseph Guérard, évêque de Coutances et Avranches, VIII, 432.
Mgr Amette, évêque de Bayeux, VIII, 89, 429.
Mgr Colomb, évêque d'Evreux, VII, 419.
Mgr Philippe Meunier, évêque d'Evreux, VII, 494.
Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le Mont Saint-Michel, IX, 186, 265.

## VII. — HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, NORMANDIE, VARIÉTÉS

Les météorologistes ecclésiastiques dans nos villages normands, XI, 366.
Le Clergé normand en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, XIII, 313.
Ecclésiastiques normands émigrés à Maestricht, IV, 275.
Les normands au Canada : Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen, V, 69, 152.
Un apôtre en Normandie ou missions du vénérable P. Mannois à Bernay, Grandcamp, Orbec, etc. (1606-1683), VII, 453.
Notes sur le clergé normand au temps de la Révolution, I, 389, 501. — II, 51.

## VIII. — VARIÉTÉS HISTORIQUES

Un ambassadeur du temps d'Henri IV, I, 97, 239.
Bossuet historien du protestantisme, II, 88.
Bossuet et la révocation de l'Edit de Nantes, II, 309, 501, 628.

## IX. — SOURCES DE L'HISTOIRE DE NORMAMDIE

Notice sur les sociétés savantes du département de l'Eure et bibliographie de leurs publications, I, 218, 310, 453.

Digitized by Google

Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie, IV, 98.
Les Périodiques de l'Orne, IV, 410.
Les débris des bibliothèques normandes au moyen-âge, V, 127.
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte Geneviève : I, Manuscrits provenant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge (Calvados), XIII, 232, 280. — II, Manuscrits provenant du prieuré de Saint Lô de Rouen, XIII, 358.

## X. — HISTOIRE GÉNÉRALE DE NORMANDIE

Odon de Conteville, évêque de Bayeux, son rôle au début de la 1re croisade, VII, 389. — VIII, 20, 242, 336, 507. — IX, 420, 530 — X, 266.
Note à propos de la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant, VII, 175.
Saint Louis, roi de France, et comte d'Evreux, IV, 259, 450, 529.
Jeanne d'Arc et le pays d'Evreux, II, 373.
La bataille du Val-ès-Dunes, documents nouveaux et inédits, III, 390, 421.
Les Livres de raison en Normandie : une famille Cauchoise du XIVe au XVIIIe siècle, X, 101.
Les Livres de raison en Normandie : une famille de robe aux XVIIe, XVIIIe siècles, IX, 497.
Le huitième centenaire de la prise de Jérusalem, la part des Normands, IX, 83.
Les alliances franco-arméniennes et la Normandie, VI, 411.
Les Normands au Canada, II, 241, 641. — III, 49, 691. — IV, 72.
Journal d'une expédition de d'Iberville par l'abbé Beaudouin, 1696-1697; lettres de d'Iberville, IX, 377, 511. — X, 60, 124, 243.
La noblesse en Normandie, avril 1791 à novembre 1792, X, 324, 394, 503. — XI, 101, 179, 224, 298.
Une victime de la Terreur, VII, 130.
Les projets de retraite de Louis XVI en Normandie, III, 3.
Passage du roi Louis-Philippe dans l'Eure, lors de la Révolution de 1848, racontée par M. Renard, fermier de Melleville, I, 113,

## XI. — HISTOIRE DE NORMANDIE. VARIÉTÉS.

Extrait d'un manuscrit du XVe siècle, XIII, 75.
Chronique normande, II, 334, 449, 557, 679. — III, 103.
Les Normands en Lorraine, X, 259.
La Cloche, allocution prononcée le 24 juin 1899 dans l'église Saint-Ouen de Caen, IX, 53.
Les livres de famille en Haute Normandie, IV, 123.
Un examen de pharmacie au siècle dernier, V, 494.
La Normandie à l'Exposition de 1806, X, 411, 461. — XI, 5.
Le cinquantenaire de M. de Beaurepaire, XI, 58.
Inauguration du buste de M. de la Sicotière à Alençon, X, 161.

## XII. — HISTOIRE PAR DÉPARTEMENTS. — SEINE-INFÉRIEURE.

Les Bibliothèques du diocèse de Rouen au moyen âge, III, 302.
Le Recueil des pouillés de la province de Rouen, XIII, 347.
La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux (1791-1793), XII, 285. — XIII, 5, 99, 165, 222.
Notes chronologiques sur l'ancien bourg de Darnétal près Rouen, XIVe siècle. — 1805. — IX, 289, 407. — X, 405.
Notes sur le dernier état et les derniers jours du prieuré de Longueville, II, 402.
Les œuvres catholiques d'Elbeuf, IX, 369.
César est-il venu à Lillebonne? V, 500.

Digitized by Google

Dîme des agneaux et des oies. Procès entre le curé d'Anneville-sur-Seine et quelques-uns de ses paroissiens, VII, 253, 312, 407. — VIII, 60.
Essai historique et archéologique sur Angerville-l'Orcher, IX, 348, 441, 485.
Origines de l'abbaye du Valasse, XI, 251, 287, 325. — XII, 5, 206, 2'2, 329. — XIII, 49, 85, 129, 202, 286, 325.
Jehan Veron et ses fondations à Dieppe et à Offranville, I, 301.
Discours sur l'histoire de Dieppe, II, 67.
Dieppe et les Anglais de 1435 à 1443. — VI, 105.
Notes Dieppoises, XII, 48.
Dieppe en l'an 1000 le nom et son origine, XII, 169.
Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure : I. Villers-Ecalles, IV, 541. — II. Malleville-les-Grès, III, 368. — III. Roquefort, I, 213.
Notes sur Saint-Victor-l'Abbaye, XII, 91, 151.
Les anciens calvaires de la paroisse de Cany, XIII, 249.
Familles nobles des élections d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la Réforme, IV, 244.
Quelques notes sur Arques, XII, 302.

## II. — CALVADOS.

Une paroisse constitutionnelle pendant la Révolution, I, 431.
Les anciens registres de paroisses : Saint-Etienne de Caen, I, 26.
Le Collège des Jésuites de Caen, VII, 303, 377, 463. — VIII, 171, 207.
Les Charités à Caen avant la Révolution d'après le *Caen illustré* de M. E. de Beaurepaire, V, 506.
Les tours et murailles de Caen vers la fin de la Ligue, VI, 429.
Notes d'un détenu de la maison de réclusion des cy-devant Carmélites de Caen pendant la Terreur, XII, 217, 260, 307. — XIII, 31, 113.
Un registre de visites pastorales du diocèse de Bayeux au XIII^e siècle, III, 77.

## III — EURE.

Histoire des commanderies dans le département de l'Eure, IV, 199, 219, 353, 557. — V, 48, 171, 393, 443.
La Commanderie de Chanu, IX, 40, 144, 244.
La Commanderie de Bourgoult, X, 469. — XI, 11, 114, 141, 209, 273, 337. — XII, 34, 65, 132, 178.
Le Couvent des Capucins d'Evreux, III, 478, 573.
Communautés enseignantes pour les jeunes filles au XVII^e siècle, dans le diocèse d'Evreux, I, 14.
L'abbaye du Bec et ses écoles, I, 407, 513. — II, 28, 129.
Histoire du désert des Carmes déchaussés de la Garde-Chatel, près Louviers, VIII, 346, 439. — IX, 105.
Annales de la communauté des religieuses hospitalières d'Harcourt, III, 197, 277, 333.
Le curé et la perception des dîmes dans la paroisse de Tourny, avant la Révolution, XI, 357.
Eglise de Tourny, patronage et architecture, XII, 82.

## IV. — MANCHE.

La cathédrale de Coutances, IV, 382, 431.
L'établissement des frères prêcheurs à Coutances et plusieurs anciennes chartes françaises en Normandie, X, 136.
Une visite à l'Hotel-Dieu de Coutances au XVII^e siècle, V, 273.
La réforme de l'Hotel-Dieu de Coutances et l'établissement des religieuses Augustines par l'évêque Léonor I^er de Matignon, XIII, 157, 210.

Digitized by Google

L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution, I, 35, 124, 345.
Les saints prêtres du diocèse d'Avranches au XVII^e siècle, VI, 497. — VII, 21.
L'histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicolle, VIII, 383.
Rectification à cette liste, VIII, 552.
La date de la fondation de l'abbaye Blanche de Mortain, X, 309.
Le règlement de l'hôpital général de Valognes, VI, 302.
Recherches sur les rentes de l'église de Valognes au moyen âge, X, 227, 293, 3[illegible]3.
Le Collège de Valognes, IX, 171, 216.
La confrérie du Saint Sépulcre de Valognes, VI, 443. — VII, 5, 146.
Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Heauville, à la Hague, VII, 121. — VIII, 42, 144, 215, 359. — IX, 120, 232, 303, 451, 469. — X, 345, 437, 516. — XI, 23, 84, 168.
Un aveu de la baronnie de Bricquebec, VII, 223.
L'abbaye de Notre-Dame du Vœu près Cherbourg : sa fondation, X, 41, 210. — Ses abbés, XII, 242, 315. — XIII, 41, 122, 178, 266.
La légende de l'abbaye de Montebourg, IV, 48.
Le prieuré de Saint-Pierre de la Luthumière à Brix, II, 172, 286.
Une célèbre baronnie normande : Torigni, V, 543. — VI, 34, 181, 314, 353.

## V. — ORNE.

Notes sur la Petite Eglise au diocèse de Séez, III, 454.
Notes sur la Sainte Épine conservée dans la cathédrale de Séez, III, 316.
Essai sur le prieuré et la baronnie de la Ferté-Macé d'après les chartes fertoises de Saint-Julien de Tours, I, 66, 165, 273, 327.
Histoire du prieuré de Notre-Dame sous l'Eau, VI, 141, 225.

## XIII. — ARCHÉOLOGIE.

Verres chrétiens des premiers siècles conservés dans une collection rouennaise, I, 7.
Inventaire du mobilier de messire Antoine François la Fauche, en 1743, V, 59.
La porcelaine tendre de Rouen, V, 582. — VI, 25.

## XIV. — LETTRES.

Lettres inédites de Tanevot d'Herbault à M. de Behic, ancien député du commerce à Rouen, II, 193.
Huit lettres inédites de M. Rouault, curé de Saint-Pair-sur-Mer à M. Adam curé de Saint-Thomas à Evreux, XII, 322. — XIII, 22, 77, 140.
Correspondance de P. D. Huet et au P. Martin, V, 5, 93, 209, 321, 421, 521. — VI, 5, 87, 237, 337, 366, 459. — VII, 89, 167, 206, 276, 357.
Deux lettres inédites de P. D. Huet, VII, 489.
Lettre d'Antoine Halley à P. D. Huet, IX, 481.

## XV. — VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

L'abbé Cochet et quelques uns de ses correspondants, III, 128, 237
Un coin du Bocage normand d'après un livre récent, III, 516.
Les plus anciens drames en langue française, IV, 5.
Le « Caen » illustré de M. de Beaurepaire, V, 159, 247.
Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville, VIII, 489. — IX, 132.
Madame Le Vaillant et son anti-Malebranche, XI, 91.
Université de Caen, faculté des lettres, soutenance de thèses de doctorat, XI, 127.
Relation d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677), XII, 113, 197, 251.

Digitized by Google

Léopold Delisle, historien normand, XII, 225.
L'abbé de Rancé et Bossuet, ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle, XIII, 302.

## XVI. — POÉSIES

Le sonneur de Saint-Ouen, I, 342.
Hyems, II, 440.
Tiphaine, III, 80.
Idillie, III, 628.
Simon Pierre, IV, 603.
Poème chrétien, VII, 333.
Un poète normand de la fin du XII^e siècle, VII, 349.

## XVII. — NÉCROLOGIE

L'abbé Révérony, I, 299.
L'abbé Sauvage, III, 99.
Mgr Racine, III, 223.
Mgr Thomas, arch. de Rouen, III, 513.
M. de la Sicotiere, IV, 504.
G. Le Vavasseur, VI, 178.
M. Carel, VI, 261.
Mgr d'Hulst, VI, 267.
Mgr Trégaro, évêque de Séez, VI, 427.
Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, VII, 265.
R. P. Benigne de Junville, VII, 334.
Mgr Hugonin, évêque de Lisieux et Bayeux, VII, 496.
M. Buffet, VIII, 274.
Le cardinal Sourrieu, le marquis de Chennevières, Eugène de Beaurepaire, Georges Danzas, IX, 62.
M. de la Brière, II, 285.
Le Docteur Stéphan Le Paulmier, XIII, 245.

## XVIII. — BIOGRAPHIES

Thomas Corneille, sa famille, ses premières années, I, 51, 141, 203.
Mgr de Laval, archidiacre d'Evreux, premier évêque de Québec et apôtre du Canada (1622-1708), I, 342. — II, 95, 162, 272.
Paul Lamarche, professeur aux facultés de Strasbourg et de Grenoble, l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (1810-1892), II, 527, 606.
Un chapitre de la vie de M. l'abbé Gilbert, ancien vicaire général de Coutances, III, 164.
Points obscurs et nouveaux de la vie normande de Malherbe, III, 537. — IV, 142, 323, 468, 575. — V, 227.
Notice sur le maréchal Jacques II de Matignon, IV, 172.
M. François Durécu, fondateur de l'hospice de Darnétal, IV, 492.
Mgr Le Fileul de La Chapelle, évêque de Vabres, IV, 511.
Notice sur Jacques de Saint-Pierre, V, 563.
Gay de Planhol, avocat à Morlaix, VI, 57.
Henri de Bernières, premier curé de Québec, VI, 117, 205, 274, 369, 473. — VII, 61.
Notice sur Gervais Chrétien, fondateur du collège de M^e Gervais, à Paris, et sur Guy Chrétien, trésorier du roi, VII, 40, 97.
Notice sur le chanoine Jean Le Prévost, bibliothécaire du Chapitre de Rouen (1600-1648), VII 181.
Le chevalier de Caillières, gouverneur du Canada (1648-1703), VIII, 5, 158, 228, 310, 456. — IX, 5.
Une famille d'auteurs aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles : les Sainte Marthe,

Digitized by Google

VIII, 74, 103, 191, 299, 396, 533. — IX, 69, 395. — X, 81, 145, 356, 444. — XI, 45, 191, 241, 306, 314.
Mgr de Saint Vallier et son temps, VIII, 117, 255, 279, 403, 470. — IX, 18, 157.
Notes sur la vie et l'œuvre de Félix Buhot, peintre graveur, IX, 326.
Deux saints prêtres du diocèse de Bayeux (1786-1877), X, 23, 197.
Les Rabodanges, X, 121, 177. — XI, 33, 69.
Simon Hervieu de la Boissière, M. Pelvert, X, 157.
M. le duc de Broglie (1821-1901), X, 493.
Eustache de Bernart d'Avernes : glanes à propos de ce personnage, XI, 62.
Louis Le Roy, de Coutances, professeur au collège de France, XI, 159.
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches, (1733-1791), XIII, 61, 256, 340.

## XIX. — BIBLIOGRAPHIE

I, 92, 183, 297, 386, 492, 585. — II, 121, 237, 339, 455, 566, 684. — III, 108, 226, 326, 415, 529, 641. — IV, 116, 214, 315, 423, 506, 631. — V, 89, 200, 307, 511, 607. — VI, 73, 169. — VII, 92, 176, 335, 499. — VIII, 93, 188, 276, 434. — IX, 285, 373, 464. — X, 96, 188, 290, 457, 531. — XI, 65, 205, 271, 324, 369. — XII, 60, 165, 224, 280, 337. — XIII, 70, 369.

# III

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

## A

ALENÇON (Le buste de M. de la Sicotière à), X, 161.

ALLEMAGNE (Le mouvement catholique en) I, 8, 284. — II, 544. — III, 505, 630.

ALLIANCES franco arméniennes et la Normandie, VI, 411.

AMETTE (Mgr), évêque de Bayeux, VIII, 89, 429.

ANGERVILLE-L'ORCHER, essai historique et archéologique, IX, 348, 441, 485.

ANGLAIS (Dieppe et les), VI, 105.

ANGLETERRE (Le Clergé normand en), à la fin du XVIIIe siècle, XIII, 313.

ANECDOTES bas normandes de Constantin de Renneville, VIII, 489. — IX, 132.

ANNALES de la communauté des religieuses d'Harcourt, III, 197, 277, 333.

ANNEVILLE-SUR-SEINE. Procès entre le curé et quelques uns de ses paroissiens au sujet des dîmes des agneaux et des oies, VII, 253, 312, 407. — VIII, 60.

ARC (Jeanne d') et le pays d'Evreux, II, 373.

ARQUES (Familles nobles de l'élection d'), qui embrassèrent la Réforme, IV, 244.

ARQUES (Quelques notes sur), XII, 302.

AVERNES (Eustache de Bernart d'), XI, 62.

Digitized by Google

AVEU de la baronne de Bricquebec en 1456, VII, 223.

AVRANCHES (L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'), avant la Révolution, I, 35, 124, 345. — Histoire chronologique des évêques, de Julien Nicolle, VIII, 383, 552. — Mgr Joseph Guérard, VIII, 432.

B

BAYEUX. Un registre de visites pastorales au XIIIe siècle, III, 77. — Odon de Conteville, évêque de, VII, 389. — VIII, 20, 242, 336 507. — IX, 420, 530. — X, 266. — Mgr Amette, VIII 89, 429. — Deux saints Prêtres du diocèse, 1786-1877, X, 23, 197.

BEAUREPAIRE (E. de). Art. nécrologique, IX, 162.

BEAUREPAIRE (de). Son cinquantenaire, XI, 58.

BEC (Abbaye du) et ses écoles, I, 407, 513. — II, 28, 129.

BERNAY (Missions du P. Maunoir à), VII, 453.

BERNIERES (Henri de), premier curé de Québec, VI, 117, 205, 274, 369, 473. — VII, 61.

BIBLIOTHÈQUES du diocèse de Rouen au moyen âge, III, 302.

BIBLIOTHÈQUES normandes au moyen âge (débris des), V, 127.

BIBLIOTHÈQUE Sainte-Geneviève, Mss. normands, XIII, 232, 280, 358.

BIBLIOGRAPHIE des publications des Sociétés savantes du département de l'Orne, I, 228, 310, 453.

BIOGRAPHIES DIVERSES, I, 51, 141, 203, 542. — II, 95, 162, 272, 527, 606. — III, 164, 537. — IV, 142, 172, 323, 468, 492, 541, 575. — V, 227, 563. — VI, 57, 117, 205, 274, 369, 473. — VII, 40, 61, 97, 181. — VIII, 5, 74, 103, 117, 158, 191 228, 255, 279, 299, 340, 396, 408, 456, 470, 533. — IX, 18, 69, 157, 326, 365. — X, 23, 81, 145, 157, 197, 356, 421, 444, 477, 493. — XI, 33, 45, 62, 69, 139, 191, 241, 306, 344. — XIII, 61, 256, 340.

BLANCHE (Abbaye) à Mortain, sa fondation, X, 309.

BOCAGE NORMAND (Un coin du), III, 516.

BOISSIÈRE (Simon de la), X, 157.

BOSSUET, historien du Protestantisme, II, 88. — La Révocation de l'Edit de Nantes, II, 309, 501, 628, et l'abbé de Rancé, XIII, 302.

BOURGOULT (Commanderie de), XI, 11, 114, 141, 209, 273, 327. — XII, 34, 65, 132, 178.

BRICQUEBEC (Un aveu de la baronnie de), VII, 223.

BRIÈRE (de la). Nécrologie, IX, 285.

BRIGEAT (M. de), dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches, (1733-1794, XIII, 61, 256, 340.

BRIX (Le prieuré de Saint-Pierre de la Luthumière à), II, 172, 286.

BROGLIE (le duc de), (1821-1901), X, 493.

BRUXELLES (Congrès scientifique de), IV, 305.

BUFFET (M.). Nécrologie, VIII, 274.

BUHOT (Félix), peintre, graveur, sa vie, son œuvre, IX, 326.

C

CAEN. Les anciens registres de la paroisse Saint-Etienne, I, 26. — Une paroisse constitutionnelle, I, 431. — Les Chantés avant la Révolution, V, 506. — Caen illustré, VII, 159, 217. — Les tours et murailles vers la fin de la ligue, VI, 429. — Le Collège des Jésuites, VII, 303, 377, 463. — VIII, 171, 207, — Soutenance de Thèses à la Faculté des Lettres, XI, 127. — Notes d'un détenu de la prison des Carmes, XII, 217, 260, 307. — XIII, 31, 113.

CANADA. Le mouvement catholique, I, 568. — Les Normands au Canada, II, 241, 611. — III, 49, 691. — IV, 72. — Juridiction de l'archevêque de Rouen au Canada, V, 69, 152.

CAILLIÈRES (Le chevalier de), gouverneur du Canada (1648-1703), VIII, 5, 158, 228, 340, 456. — IX 5.

CALVAIRES de la paroisse de Cany, XIII, 249.

CAPUCINS (Couvent des) d'Evreux, III, 478, 573.

CAREL (M.). Nécrologie, VI, 261.

CARMES de la Grande Châtel, histoire, VIII, 346, 439. — IX, 105.

Digitized by Google

CAUDEBEC (familles nobles de l'élection de), qui embrassèrent la Réforme, IV, 214.

CAUX (La révolution dans le pays de), XII, 285. — XIII, 5, 99, 165, 222.

CÉSAR, est-il venu à Lillebonne, V, 500.

CHAMPAGNE (relation d'un voyage en) au XVII^e siècle, XII, 113, 197, 251.

CHANU (La Commanderie de), IX, 40, 144, 244.

CHAPELLE (Mgr le Filleul de la), IV, 511.

CHARITÉS de Caen avant la Révolution, V, 506.

CHARTES françaises les plus anciennes, X, 136.

CHENNEVIÈRES (Le m^is de). Art. nécrologique, IX, 62.

CHRÉTIEN (Gervais), fondateur du collège de maître Gervais à Paris, VII. 40, 97.

CHRÉTIEN (Guy), Trésorier du roi, VII, 40, 97.

CHRONIQUE NORMANDE, II, 334, 449, 557, 679. — III, 103.

CLERGÉ NORMAND au temps de la Révolution, I, 389, 501. — II. 51, — gouvernant ses artistes, II, 463, — d'autrefois, IV, 402, — normand en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, XIII, 313.

CLOCHE (La). Allocution, IX, 53.

COCHET (l'abbé) et quelques-uns de ses correspondants, III, 128, 237.

COLLÈGE Gervais à Paris et son fondateur, VII, 40, 97, — des Jésuites de Caen, VII, 303, 377, 463. — VIII, 171, 207. — de France, Louis Le Roy, professeur, XI, 159.

COLOMB (Mgr), évêque d'Evreux, VII, 419.

COMMANDERIES du département de l'Eure, leur histoire, IV. 199, 219, 353, 557. — V, 48, 171, 393, 443, — de Chanu, IX, 40, 144, 244, — de Bourgoult, X, 469, — XI, 11, 114, 141, 209, 273, 337. — XII, 31, 63, 132, 178.

CONFRÉRIE du Saint-Sépulcre à Valognes, VI. 443. — VII, 5, 146.

CONGRÈS des Sociétés savantes, IV, 625.

CONTEVILLE (Odon de), évêque de Bayeux, son rôle au début de la première croisade, VII, 389. — VIII, 20, 242, 336, 507. — IX, 420, 530. X, 266.

CORNEILLE (Thomas), sa famille, ses premières années, I, 51, 141, 203.

COUTANCES, la cathédrale, V, 382, 431. — Rue visite à l'Hôtel-Dieu au XVII^e siècle, V, 273. — Mgr Joseph Guérard, VIII, 432. — Etablissement des frères prêcheurs, X, 136. — La réforme de l'Hôtel-Dieu, XIII, 157, 210.

## D

DANZAS (Georges), IX, 62.

DARNÉTAL, l'hospice et son fondateur, IV, 492. — Notes chronologiques, IX, 289, 407. — X, 5.

DELISLE (Léopold), historien normand, XII, 225.

DIEPPE (Fondations de Jehan Veron à), I, 301. — Discours sur son histoire, II, 67. — Dieppe et les Anglais au XV^e siècle, VI, 105. — Dieppe en l'an 1000, le nom et son origine, XII, 169. — Notes dieppoises, XII, 48.

DRAMES liturgiques de la cathédrale de Rouen, II, 319, 477, 573. — Les plus anciens en langue française, IV, 5.

DURÉCU (François), fondateur de l'hospice de Darnétal, IV, 492.

## E

EGLISE, son influence dans la conversion des premiers normands au christianisme, I, 193

ELBEUF (Œuvres catholiques d'), IX, 369.

ETATS-UNIS (Le mouvement catholique aux), IV, 104.

EURE (Passage du roi Louis-Philippe dans l') lors de la Révolution de 1848, I, 113. — Sociétés savantes du département, I, 228, 310, 453. — Histoire des commanderies du département, IV, 199, 219, 353, 557. — V, 48, 171, 393, 443.

EVREUX. Communautés enseignantes de jeunes filles dans le diocèse, I, 14. — Jeanne d'Arc et le pays d', II, 373. — Le Couvent des Capucins, III, 478, 573. — Saint Louis

Digitized by Google

roi de France et comte d'Evreux, IV. 259, 450, 529. — Mgr Colomb, VII, 419. — Mgr Philippe Meunier, VII, 494.

EXPOSITION de 1806 (Les normands à l'), X, 411, 461. — XI, 5.

F

FANCHE (François de la). Inventaire de son mobilier en 1743, V, 59.

FERTÉ-MACÉ (Essai sur le prieuré de la), I, 66, 165, 273, 327.

FEUILLET (Octave) et l'idée chrétienne, VII, 269.

FRANCE (Le mouvement catholique en), I, 79, 173, 383, 487. — II, 109, 221, 329, 443, 670. — III, 86, 216, 320. — VI, 511. — VII, 480. — Relation d'un voyage au XVII^e s. — XII, 113, 197, 251.

FUZET (Mgr) archevêque de Rouen, IX, 365.

G

GARDE-CHATEL (Histoire du désert des Carmes de la), VIII, 316, 439. — IX, 105.

GERMAIN (Mgr). Art. nécrologique, VII, 265.

GILBERT (L'abbé), ancien vicaire général de Coutances, III, 164.

GRANDCAMP (Missions du P. Maunoir à), VII, 453.

GUÉRARD (Mgr Joseph), évêque de Coutances et Avranches, VII, 432.

GUILLAUME le CONQUÉRANT. Notes à propos de la liste de ses compagnons, VII, 175.

H

HALLEY (Antoine). Lettres à P. D. Huet, IX, 481.

HARCOURT (Annales de la Communauté des religieuses d'), III, 197, 277, 333.

HEAUVILLE (Le prieuré d'), VII, 421. — VIII, 42, 144, 215, 359. — IX, 120, 232, 303, 451, 469. — X, 345, 437, 516. — XI, 23, 84, 168.

HENRI IV (Un ambassadeur du temps d'), I, 97, 239.

HOMESTED (Le), ou l'insaisibilité de la petite propriété rurale, IV, 606.

HUET (P. D.). Correspondance avec le P. Martin, V, 5, 93, 209, 321, 421, 521. — VI, 5, 87, 237, 337, 366, 459. — VII, 89, 167, 205, 276, 357. — Deux lettres. VII, 489.

HUGONIN (Mgr). Art. nécrologique, VII, 496.

HULST (Mgr d'). Art. nécrologique, VI, 267.

HYEMS (poésie), II, 440.

I

IBERVILLE (Journal d'une expédition de d'), 1696-1697, et Lettres, IX, 377, 511. — X, 60, 124, 243.

IDILLIE (poésie), III, 628.

IMMACULÉE-CONCEPTION (La fête de l'), dite fête aux Normands, VII, 115, 357.

INVENTAIRE du mobilier de messire François de la Fauche en 1743, V, 59.

J

JÉRUSALEM (Le huitième centenaire de la prise de). La part des Normands, IX, 83.

JÉSUITES de Caen, leur collège. VII, 303, 377, 463. — VIII, 171, 207.

JUNVILLE (P. Bénigne de). Art. nécrologique, VII, 334.

L

LAMARCHE (Paul), professeur aux Facultés de Strasbourg et de Grenoble, 1810-1892, II, 527, 606.

LAVAL (Mgr de), archidiacre d'Evreux, premier évêque de Québec, I, 542. — II, 95, 162, 272.

LÉGENDE de l'abbaye de Montebourg, IV, 48.

LÉON XIII, XIII, 73.

LE PAULMIER (Le Docteur Stephan). Art. nécrologique, XIII, 245.

LE PRÉVOT (Jean), bibliothécaire du Chapitre de Rouen, VII, 181.

LE ROY (Louis), professeur au Collège de France, XI, 159.

LETTRES DIVERSES, II, 193. — V, 5, 93, 209, 321, 421, 521. — VI, 5, 87, 237, 337, 366, 459. — VII, 89, 167, 205, 276, 357, 489. — IX, 481. — XII, 322. — XIII, 22, 77, 140.



Digitized by Google

LETTRES de d'Iberville, IX, 377, 511. X, 60, 124, 243.

LE VAILLANT (Mme) et son anti Malebranche, XI, 91.

LE VAVASSEUR (G.). Art. nécrologique, VI, 178.

LILLEBONNE (César y est-il venu?). V, 500.

LIVRES de famille en haute Normandie, IV, 123.

LIVRES DE RAISON en Normandie; une famille de robe au XVIIe siècle. — IX, 197. — Une famille Cauchoise du XIVe au XVIIIe siècle, X, 101.

LONGUEVILLE (Les derniers jours du prieuré de), II, 402.

LORRAINE (Les Normands en), X, 259.

LOUIS (Saint), roi de France et comte d'Evreux, IV, 259, 450, 529.

LOUIS XVI, ses projets de retraite en Normandie, III, 5.

LOUIS PHILIPPE, son passage dans l'Eure lors de la Révolution de 1848, I, 113.

LOURDES (Pèlerinage national d'hommes à), VIII, 558.

## M

MAESTRICHT (ecclésiastiques normands émigrés à), IV, 275.

MALHERBE, sa vie normande, points obscurs et nouveaux, III, 537. — IV, 142, 323, 468, 575. — V, 227.

MALLEVILLE LES GRÈS. Notes et documents pour servir à son histoire, III, 368.

MALTE (La sainteté dans l'ordre de), VI, 77.

MANUSCRIT (Extrait d'un), du XVe siècle, XIII, 75.

MANUSCRITS normands de la bibliothèque Sainte-Geneviève, XIII, 232, 280, 358.

MARTIN (le P.), sa correspondance avec P. D. Huet, V, 5, 93, 209, 321, 421, 521. — VI, 5, 87, 237, 337, 366, 459. — VII, 89, 167, 205, 276, 357.

MATIGNON (Le maréchal Jacques II de), IV, 172. — Léonor Ier de Matignon établit les religieuses Augustines à l'Hôtel-Dieu de Coutances, XIII, 157, 210.

MAUGER (Nicole), Le mystère du lavement des pieds, III, 24.

MÉTÉOROLOGISTES ecclésiastiques dans nos villages normands, XI, 366.

MEUNIER (Mgr Philippe), évêque d'Evreux, VII, 494.

MONTEBOURG (La légende de l'abbaye de), IV, 48.

MONTIVILLIERS (familles nobles de l'élection de), qui embrassèrent la Réforme, IV, 244.

MONT SAINT-MICHEL (Les derniers jours de l'abbaye du), IX, 186, 265.

MORTAIN, la date de fondation de l'abbaye Blanche, X, 309.

MOUVEMENT CATHOLIQUE, en France, I, 79, 173, 383, 487. — II, 109, 221, 329, 443, 670. — III, 86, 216, 320. — VII, 511. — VIII, 480, — en Allemagne, I, 284. — II, 544. — III, 505, 630, — au Canada, I, 568, — aux Etats-Unis, IV, 104, — au congrès scientifique de Bruxelles, IV, 305.

MYSTÈRE du lavement des pieds composé pour la confrérie de la Passion de Rouen, III, 24.

## N

NANTES (Révocation de l'Edit de), et Bossuet, II, 309, 501, 628.

NÉCROLOGIE, I. 299. — III, 99, 223, 513. — IV, 504. — VI. 178. 261, 267, 427. — VII, 265. 334, 496. — VIII, 274. — IX, 62, 283. — XIII, 245.

NEUFCHATEL (familles nobles de l'élection de), qui embrassèrent la Réforme, IV, 244.

NICOLLE (Julien), son histoire chronologique des évêques d'Avranches, VIII, 383, 552.

NORMANDIE (Projets de retraite de Louis XVI en), III, 5. — Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie, IV, 98. — Alliances franco-arméniennes et la Normandie, VI, 411. — Un apôtre, le P. Maunoir, VII. 453. — Le culte de la Sainte Trinité en basse Normandie, VIII, 325, 369. — La noblesse en 1791-1792, X, 324, 394, 503. — XI, 101, 179, 224, 298. — Relation d'un voyage au XVIIe siècle, XII, 113, 197, 251.

NORMANDS au Canada, II, 241, 641. — III, 49, 601. — IV, 72. — La

Digitized by Google

prise de Jérusalem, IX, 83. — En Lorraine, X, 259. — A l'Exposition de 1806, X, 411, 461. — XI, 5.

NOBLESSE (La), en Normandie, 1791-1792, X, 324, 394, 503. — XI, 101, 179, 224, 298.

NOTRE-DAME-SOUS-L'EAU, histoire du prieuré, VI, 141, 225.

NOTRE-DAME DU VŒU près Cherbourg; sa fondation, ses abbés, X, 41, 210. — XII, 242, 315. — XIII, 41, 122, 178, 266.

O

OFFRANVILLE (fondations de Jehan Véron à), I, 301.

ORBEC (Missions du P. Maunoir à). VII, 453.

ORNE (Les Périodiques de l'), IV, 410.

P

PAROISSE constitutionnelle à Caen pendant la Révolution, I, 431.

PELVERT (m.), X, 157.

PÉRIODIQUES de l'Orne, IV, 410.

PETITE ÉGLISE au diocèse de Séez, notes, III, 454.

PHARMACIE (Un examen de), au siècle dernier, V, 494.

PHILOSOPHIE, sa condition actuelle dans l'enseignement secondaire, I, 333.

PICARDIE, relation d'un voyage au XVII^e siècle, XII, 113, 197, 251. —

PIE X, XIII, 73.

PLANHOL (Guy de), avocat à Morlaix, VI, 57.

POÉSIES DIVERSES, I, 342. — II, 440. — III, 80, 628. — IV, 603. — VII, 333, 349.

POÈME chrétien, VII, 333.

POÈTE normand de la fin du XII^e siècle, VII, 349.

PORCELAINE tendre de Rouen, V, 582. — VI, 25.

POUILLÉS de la paroisse de Rouen, XIII, 347.

PRÊTRES (les saints), du diocèse de Bayeux, VI, 497. — VII, 21.

PROTESTANTISME (Bossuet historien du), II, 88. — En Béarn et au pays basque, V, 31.

R

RABODANGES (Les), X, 421, 477. — XI, 33, 69.

RACINE (Mgr), Art. nécrologique, III, 223.

RANCÉ (l'abbé de), et Bossuet, XIII, 302.

RÉFORME, familles nobles des environs de Rouen qui l'embrassèrent, IV, 244.

RELIGION et la science au Congrès des Sociétés savantes, IV, 625.

RENNEVILLE (Constantin de), anecdotes bas normandes, VIII, 489. — IX, 132.

RENTES de l'église de Valognes au moyen âge, X, 227, 293, 373.

REVERONY (l'abbé), I, 299.

RÉVOLUTION à Rouen et dans le pays de Caux, XII, 285. — XIII, 5, 99, 165, 222.

RICHELIEU et la direction des âmes, V, 341, 470.

ROQUEFORT, notes et documents pour l'histoire de cette localité, I, 213.

ROUAULT, ses lettres à l'abbé Adam. XII, 322. — XIII, 22, 177, 140.

ROUEN. Les drames liturgiques de la cathédrale II, 349, 477, 573. — Mystère du lavement des pieds de la Confrérie de la Passion, III, 24. — Un essai d'histoire des archevêques, III, 117. — Bibliothèques du diocèse au moyen âge, III, 302. — Juridiction exercée par l'archevêque au Canada, V, 69. 152. — Porcelaine tendre, V, 582. — VI, 25. — Jean Le Prévost bibliothécaire du Chapitre au XVII^e siècle, VII, 181. — Mgr Fuzet, IX, 365. — — La Révolution à Rouen, XII, 285. — XIII, 5, 99, 165, 222. — Liste chronologique des archevêques, XIII, 189. — Pouillés de la province, XIII, 347. — Prieuré de Saint-Lô, XIII, 358.

S

SAINTE BARBE EN AUGE, le prieuré, XIII, 232, 280.

SAINT-LO de Rouen, le prieuré, XIII, 358.

SAINTE MARTHE, une famille d'auteurs, VIII, 74, 103, 191, 299, 396,

Digitized by Google

333. — IX, 69, 395. — X, 81, 145, 356, 444. — XI, 45, 191, 244, 306, 344.

SAINT MARTIN, pèlerinage à son tombeau, V, 594.

SAINT-PIERRE DE LA LUTHUMIÈRE, le prieuré, II 172, 286.

SAINT-PIERRE (Jacques de), V, 563.

SAINT SÉPULCRE (la confrérie du), à Valognes, VI, 443. — VII, 5, 146.

SAINTE TRINITÉ, son culte à Valognes et en basse Normandie dans le passé, VIII, 325, 369.

SAINT-VALLIER (Mgr de), et son temps, VIII, 117, 255, 279, 408, 470. — IX, 18, 157.

SAINT-VICTOR L'ABBAYE (notes sur), XII, 91, 151.

SAINT-VINCENT DE PAUL (la société de), et son fondateur, II, 527, 606.

SAINTETÉ (la), dans l'ordre de Malte, VI, 77.

SAUVAGE (l'abbé), art. nécrologique, III, 99.

SAVIGNY, les derniers jours de l'abbaye, IX, 186, 265.

SCIENCE et la religion au congrès des Sociétés savantes, IV, 625.

SÉEZ, la sainte Epine de la cathédrale, III, 316.

SICOTIÈRE (M. de la), art. nécrologique, IV, 504. — Inauguration de son buste à Alençon, X, 161.

SIMON PIERRE, poésie, IV, 603.

SOCIÉTÉS SAVANTES du département de l'Eure, I, 228, 310, 453.

SONNEUR DE SAINT-OUEN, poésie, I, 342.

SOURRIEU (le card.) art. nécrologique, IX, 62.

## T

TANEVOT D'ERBAULT, ses lettres à M. Bihic, II, 193.

TERREUR (une victime de la), VII, 130.

THOMAS (Mgr), art. nécrologique, III, 513.

TIPHAINE, poésie, III, 80.

TORIGNI (la baronnie de), V, 543. — VI, 34, 181, 314, 353.

TOURNY, le curé et la perception des dîmes dans la paroisse, XI, 357. — Patronage et architecture de l'église, XII, 82.

TRAITEMENTS ou allocations ecclésiastiques, leur nature juridique et légale, I 553. — II, 5.

TRÉGARO (Mgr). art. nécrologique, VI, 427.

## V

VALASSE, origines de l'abbaye, XI, 251, 287, 325. — XII. 5, 206, 272, 329. — XIII, 49, 85, 129, 202, 286, 325.

VAL ÈS DUNES (la bataille du), III, 390, 421.

VÉRON (Jehan), ses fondations à Dieppe et Offranville, I, 301.

VERRES chrétiens des premiers siècles conservés dans une collection rouennaise, I 7.

VILLERS ECALES, Notes et documents pour l'histoire, IV, 541.

VALOGNES. Confrérie du Saint Sépulcre, VI 443. — VII, 5, 146. — Règlement de l'hôpital général, VI, 302. — Le culte de la Sainte Trinité, VIII, 325, 369. — Rentes de l'Eglise au moyen âge, X, 227, 293, 373.

VOYAGE en Normandie, Picardie, France et Champagne en 1677, XII, 113, 197, 251.

Digitized by Google

# IV

## TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

### OU TABLE DES AUTEURS DONT LES OUVRAGES ONT ÉTÉ ANALYSÉS DANS LES BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

---


**A**

ADAM (Abbé J. L.) Le mysticisme à la Renaissance ou Marie des Vallées dite la sainte de Coutances IV, 635.

ALLAIN. L'œuvre scolaire de la Révolution, 1789-1802, I, 386.

AMÉRIQUE. Quatrième centenaire de sa découverte. — Soc. hist. de Compiègne, II, 339.

ANGOT DES ROTOURS (Jules). La morale du cœur, II, 455. — Aube de siècle, VIII, 96. — Saint Alphonse de Liguori, XII, 280.

ANNUAIRE des cinq départements de la Normandie, 60e année, III, 326.

ARC (P. Lanéry d'), Jeanne d'Arc en Berry, III, 331.

ASSOCIATION française pour l'avancement des sciences, 23e session, V, 201.

**B**

BATIFFOL (abbé Pierre). Six leçons sur les Evangiles, VII, 177.

BAYE (bon de), une châsse de la cathédrale d'Astorga, V, 89.

BEAUDOUIN (Henri). La vie et les œuvres de J. J. Rousseau, I, 387.

BEAUREPAIRE (E. de). Journal des choses mémorables arrivées à Caen, I, 185.

BEAUREPAIRE (Ch. de), un procès criminel à la haute justice de l'abbaye de Montivilliers en 1493, II, 684.

BERNIER (P. D.), essai sur le Tiers-État rural ou les paysans de basse Normandie au XVIII siècle, I, 492. — De Mente humana apud J. B. Du Hamel, I, 492.

BLANGY (de), maison de Malherbe à Caen, I, 186.

BEAUMONT (G. du Boscq de), un peintre bayeusain du XVIIIe siècle, Joachim Rupalley, 1713-1780, IV, 217. — Les derniers jours de l'Acadie, VIII, 437.

BOUCHER DE MOLANDON, et Adalbert de Beaucorps. L'armée anglaise vaincue sous les murs d'Orléans, III, 108.

BOUILLET (abbé), l'Eglise et le Trésor de Conques, II, 237. — Sainte Foy, VII, 344.

BOURRIENNE (abbé). Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande, V, 611.

BOURDON (D.). Histoire de la maîtrise de Rouen, I, 497.

BOURSEAUD (H. M.). Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des œuvres de Bossuet, avec l'indication des traductions qui en ont été faites et des écrits auxquels elles ont donné lieu à l'époque de leur publication, VII, 335.

BRIERE (L. de la). Contes et souvenirs, V, 92. — La jeune Mariée, VI, 177. — Champollion inconnu, lettres inédites, VII, 338. — Mme Louise de France, VIII, 434.

BULLETIN de l'Association pomologique de l'Ouest, tome 8, I, 188. — De la Société des Antiquaires de Normandie, VII, 92.


Digitized by Google

BUND (R. P. J.). Catalogus auctorum qui scripserunt de theologia morali et practica, x, 96.

C

CENTENAIRE, quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde : Comité départemental du Calvados, ii, 339.

CHAPOTIN (R. P.). Histoire des dominicains de la province de France, viii, 188.

CHARMASSE (Anatole de), cartulaire de l'Eglise d'Autun, xii, 282.

CHEMIN (abbé). Histoire de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, publiée et annotée par l'abbé Guéry, ii, 127.

CHÉROT (S. J.). Iconographie de Bourdaloue, x, 457.

CHEVALIER (U.), Actes anciens et documents concernant le B. Urbain II, vii, 499. — Marseille, évêques, prévôts, statuts, ix, 286. — Ordinaire et Coutumier de l'église cathédrale de Bayeux, xii, 60.

CLAUDIN (D.). Un écrivain Saintongeais inconnu : Mathurin Alamande poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély, 1486-1531. — Notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi à Castres en 1519, v, 200.

CLÉREMBRAY. Le comté d'Eu au moment de la Convocation des Etats généraux de 1789, iv, 429.

COLETTE (abbé). Histoire de la maitrise de Rouen, i, 497.

CONGRÈS archéologique de France; séances tenues à Evreux, le Bec-Hellouin, Dreux, etc., en 1889, i, 297.

COUPPEY (abbé). Vie populaire du bienheureux Thomas Hélye, xii, 337.

COURET (A.). La mort du commandant de Poli, épisode de l'histoire d'Orléans, ii, 126.

COUTIL (L.). Dictionnaire paleoethnologique du dép. du Calvados, v, 610.

D

DECAUVILLE-LACHÊNÉE. Le lycée et l'abbaye, Saint-Etienne de Caen, v, 90.

DELAIRE. Jean-Baptiste de La Salle, x, 290.

DURO (Cesareo Fernandez). Tapiceria de Bayeux en que estan disenadas naves del siglo, xi. — iii, 641.

DUVAL (Louis). Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Séez au xviii^e siècle, i, 187. — Le département de l'Orne en 1799-1800. — Ephemérides de l'an VIII, x, 531.

DUVAL (Victor). La charité à Rouen, v, 611.

E

EUDES (P.). Chapelle de N.-D. de la Victoire à Valognes, ii, 342.

F

FLOWER (Wickham). Aquitaine. — A Traveller's. viii, 99.

FOUARD (abbé C.). Saint Paul, ses missions, ii, 569.

G

GASTÉ (Armand). Bossuet. Témoignages sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul, i, 585. — Bossuet en Normandie, iii, 419, 529. — Les tapisseries des Ursulines de Caen, iv, 631. — Le calice dit de Bossuet au Plessis Grimoult, v, 90.

GENTY (Tony). L'enlèvement des tribunes de l'église Saint-Pierre de Caen, ii, 239. — Notes sur Darès le Phrygien et sa traduction par Ch. de Bourgueville, iv, 119.

GILLOT (abbé). Le règne de la foi dans les Gaules, ou Elvina Munroë, la vierge d'Armorique, vii, 341.

GOSSELIN (abbé). Henri de Bernières premier curé de Québec, vii, 340. — Le vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, xi, 205. — La France au xix^e siècle : la Restauration, xii, 165. — Le docteur Labrie, xiii, 369.

Digitized by Google

GOURAUD (Julie). Marianne Aubry, histoire d'une servante, II, 125.

GRANDMAISON (Geoffroi de), l'ambassade française en Espagne pendant la Révolution, II, 344. — Madame Julie Lavergne et sa correspondance, 1823-1886, XIII, 70.

GRENTE (Joseph). Villedieu les Poeles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers, XI, 369.

GRISELLE (Eugène), Bourdaloue, histoire critique de sa prédication, XI, 271.

GUÉRY (abbé). Inscriptions françaises et latines placées sur les murs et les poutres du cloître des Capucins d'Evreux, III, 233.

GUESDON (abbé). Le vrai prêtre. — L'abbé de Fontenay, vicaire général et supérieur du Grand Séminaire de Séez, I, 182.

## H

HAVARD (Oscar). Villedieu les Poeles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers, XI, 369.

HEBERT (abbé). La noblesse de Normandie en émigration, XII, 167.

HÉDOUIN (abbé). Vie de la R. M. Ste-Joseph et origines de la communauté des Sacrés Cœurs de Saint-Aubin, VIII, 93.

HUET (abbé). Histoire de la paroisse de Saint-Etienne de Caen, II, 127.

HURLBERT (Villiam Henry). Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du centenaire, I, 92.

## J

JENY (Lucien). Jeanne d'Arc en Berry, III, 331.

JOIN-LAMBERT. Un vicomte de Briosne conférencier et théologien à Elbeuf en 1660, VIII, 276. — Ecoles et érudition bénédictines, VIII, 436.

JUBILÉ sacerdotal de S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec et les noces d'or de la Société Saint Jean-Baptiste, II, 459.

## K

Kannengieser (abbé). Les adversaires du pouvoir temporel et la triple alliance. III, 113. — Juifs et catholiques en Autriche-Hongrie, VI, 169.

## L

LAVEILLE (abbé A.). L'Eglise et les Belles Lettres, II, 457. — Un Lamennais inconnu. — Lettres inédites de Lamennais à Benoit d'Azy, VII, 501. — Histoire de la Congrégation de Savigny, VIII, 436.

LE CACHEUX (Paul). Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances, V, 607. — IX, 285.

LE CORBEILLER (E.). L'origine de la Malaguette et les Dieppois, IV, 429.

LE PAULMIER (Dr). L'orviétan, III, 645.

LEPINGARD (Ed.). Notes pour servir à l'histoire de Saint-Lô et ses environs, I, 94.

LETTRE de Mgr l'évêque de Bayeux et Lisieux sur l'enseignement de la philosophie, III, 415.

LE VAVASSEUR (Gustave). Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, leur emploi par certains auteurs, leur origine, leur étymologie, I, 183. — Poésies complètes, VI, 73.

LOE (Alfred de). Le Seneca-Bergh de Borght-lez-Vilvorde (Brabant), III, 330.

LONGUEMARE (Paul de). Le Théâtre à Caen, 1628-1830, V, 307.

LOTH (Abbé J.). Gustave Gouillain, VII, 499.

LOUISE (Dr E.). Organisation et fonctionnement des laiteries coopératives au Danemarck, III, 111.

## M

MARSY (Cte de). L'abbé Lebeuf et la Normandie, III, 229.

MARTIN (Alphonse). Histoire de Fécamp, IV, 214.

MÉMOIRES de Michelot-Moulin sur la chouannerie normande, III, 227. — De l'Académie de Caen, IV, 423.

MÉRIEL (Amédée). Histoire de Falaise, I, 94.

Digitized by Google

MEYER. Charles II, roi de Navarre, comte d'Evreux, et la Normandie au XIVe siècle, IX, 373.

MORDTMANN (Dr). Esquisse topographique de Constantinople, II, 686.

## N

NATAL (Camille). Gerbe d'œillets, III, 232. — Cœurs de femmes, III, 420. Deux poèmes en prose, IV, 319.

NEMOURS Godré. Pour ma paroisse, VIII, 434.

NICOLAY (Fernand). Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes, XI, 324.

NOTICES, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie de la Manche, II, 121.

## P

POLI (Vte Oscar de). Les défenseurs du Mont Saint Michel, 1417-1450, IV, 506.

POUPLARD (R.-P.). Vie du R. P. Michel Fessard, VI, 74.

POREE (Chanoine). L'église abbatiale du Bec d'après deux documents inédits du XVIIe siècle, IV, 317. — La Statuaire en Normandie, X, 193.

## R

RAULIN (T.). Les derniers malades de la léproserie de N.-D. de Beaulieu ou grande maladrerie de Caen aux XVIe et XVIIIe siècles, I, 95.

REGNIER (Louis). Monographie de l'église de Nonancourt et de ses vitraux, IV, 116.

ROGER (Dr). Médecins, barbiers et chirurgiens normands, IV, 318.

ROUS (Chanoine Em.). Mgr Saivet, d'après sa correspondance et ses écrits, IX, 373.

## S

SAINT FRANÇOIS (Fr. Joseph de). Syllogismes philosophiques et religieux, I, 591.

SAULT (Nicolas du). Vie de Mme de La Tour Neuvillars (Suzanne de la Pomélie), III, 532.

SAUVAGE. Saint Vital et l'abbaye de Savigny, V, 91.

SEPET (Marius). La chute de l'ancienne France, les débuts de la Révolution, I, 566. — Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique, IV, 315. — La Fédération, V, 511. — Saint Gildas de Ruis, aperçus d'histoire monastique, IX, 464. — Voyages de corps et d'esprit, X, 188. — Origines catholiques du théâtre moderne, X, 532. — Les drames religieux au moyen âge, XII, 224. — Six mois d'histoire révolutionnaire (juil. 1790-janv. 1791). La question politique et religieuse, XIII, 71.

SERRANT (P. Marie-Léon). L'abbé de Rancé et Bossuet, ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle, XIII, 307.

SURGÈRES (Mis des Grenges de). Artistes français des XVIIe XVIIIe siècles, III, 532. — Histoire nobiliaire, IV, 634. — A propos de Châteaubriand. Notes bibliographiques sur son pamphlet de la monarchie selon la charte, VIII, 435. — Notes d'état civil et historiques, extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, XIII, 372.

## T

TRAVERS (Emile). Les premiers imprimeurs de Saint-Lô, IV, 633.

## V

VIE du R. P. Marie-Joseph Coudrin, fondateur et premier supérieur de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle, I, 495.

---

FIN DES TABLES DES TREIZE PREMIERS VOLUMES.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — F. SOMMÉNIL. . . 5
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Suite*). — E. DEVILLE . . . 17
Pages canadiennes : Une famille de héros. — A. GOSSELIN. . 29
La Normandie sous l'ancien régime, à propos de deux ouvrages récents. — Bon J. ANGOT DES ROTOURS. . . . . 44
Le château de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Infre. — P. HÉBERT. . . . . 47
Bulletin bibliographique. — A TOUGARD . . . . . 59
Le château de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Infre) (*Fin*). — P. HÉBERT . . . . . 61
Origines de l'abbaye du Valasse (*suite*). — F. SOMMÉNIL. . . 72
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — E. DEVILLE . . . . . 93
Une mine d'or dans les environs de Caen au XVIIe siècle. — P. LE CACHEUX . . . . . 106
Le patois des environs du Hâvre. — A. TOUGARD. . . . . 108
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. DEVILLE . . . 121
L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L. COUPPEY . . . . . 137
L'abbaye du Valasse (*Suite*). — E. SOMMÉNIL . . . . . 148
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*). — Cte E. FOURIER DE BACOURT . . . . . 161
Un billet italien de Mme Roland. — LE CORBEILLER . . . . . 170
Bulletin bibliographique. — Bon J. ANGOT DES ROTOURS; A. TOUGARD . . . . . 175-177
L'abbaye du Valasse (*suite*). — F. SOMMÉNIL . . . . . 181
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. DEVILLE . . . 197

Digitized by Google

Nos origines chrétiennes. — Bon J. Angot des Rotours . . 210
L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent. — P. Le Cacheux. . . . . 215
Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances. — J.-L. Adam . . . . . 266
Bulletin bibliographique. – P. de L.; A. Tougard; X···. 235-236-237
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure : Prix Lucien Fouché, concours littéraire. — Léon Petit. . . . . 239
Un souvenir de l'ancienne chapelle Notre-Dame à Montfort-sur-Risle. — Ch. Bréard . . . . . 241
L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent (*Fin*). — P. Le Cacheux . 245
Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances (*Fin*). — J.-L. Adam . . . . . 253
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Suite*). — E. Deville . . . 269
L'abbaye du Valasse (*suite*). — F. Sommenil. . . . . 277
L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L. Couppey . . . . . 295
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) (*suite*). — Cte E. Fourier de Bacourt . . . . . 303
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*Suite*). — E. Deville . . . 315
Louis XI et l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer. — A. Tougard . . . . . 325
Congrès des Sociétés normandes au Havre . . . . . 329
Table des treize premiers volumes de la *Revue catholique de Normandie*. — E. Deville. . . . . 334

Digitized by Google

## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS


ADAM (J.-L.) — Quelques notes sur l'origine des Grands Séminaires et l'heureuse intervention de M. Charles Godefroy, curé au diocèse de Coutances . . . . . 226-253

ANGOT DES ROTOURS (Bon J.) — La Normandie sous l'ancien régime, à propos de deux ouvrages récents . . . . . 44
Bulletin bibliographique. . . 175
Nos origines chrétiennes . . 210

BRÉARD (CH.) — Un souvenir de l'ancienne chapelle Notre-Dame à Montfort-sur-Risle . . . . . 241

COUPPEY (L.) — L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés [137-295

DEVILLE (É.) — Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève . 17-[93-121-197-269-315
Table des treize premiers volumes de la *Revue catholique de Normandie*. . . . . 334

FOURIER DE BACOURT (Cte E.) — M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794) . . . . 161-303

GOSSELIN (A.) — Pages canadiennes : Une famille de héros . . . . . 29

HÉBERT (P.) — Le château de Bailleul (canton de Goderville, Seine-Infre) . 47-61

L. (P. DE) — Bulletin bibliographique. . . 235

LE CACHEUX (P.) — Une mine d'or dans les environs de Caen au XVIIe siècle . . 106


Digitized by Google

L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent. [215-245

LE CORBEILLER (E.) Un billet italien de Mme Roland. [170

PETIT (LÉON) Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure : Prix Lucien Fouché, concours littéraire . . . . . 239

SOMMÉNIL (F.) Origines de l'abbaye du Valasse [5-72-148-181-277

TOUGARD (A.) Bulletin bibliographique. 59-177- [236

Les patois des environs du Havre . . . . . 108

Louis XI et l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer . . . . . 326

X*** Bulletin bibliographique. . . 238

FIN DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

---

*Le Gérant* : L. ODIEUVRE.

Évreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## Voyage circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, délivrés toute l'année, valables trente jours.

**1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.**

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo, Saint Servan, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

### Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour

(1) Il est délivré pour l'extension de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol, et retour, de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits. Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Digitized by Google

aller rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans. Le billet d'aller pour rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne doit être délivré en même temps que celui du voyage circulaire et au moins quatre jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Digitized by Google

# Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

| PARCOURS | VALIDITÉ | PRIX DES CARTES donnant droits à des billets à demi-tarif | | |
|---|---|---|---|---|
| | | de toutes classes | de 2e et 3e clas. | 3e cl. seulement |
| Pour 1 réseau..... | 1 an | 240 fr. | 160 fr. | 100 fr. |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour 3 réseaux.... | 1 an | 255 « | 175 « | 110 « |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour les 7 grands réseaux et la Gde Ceinture | 1 an | 320 « | 220 « | 140 « |
| | 6 mois | 200 « | 135 « | 85 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |

Il est facultatif de régler le prix des cartes valables pendant un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Digitized by Google

## Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

| PARCOURS | VALIDITÉ | PRIX DES CARTES donnant droit à des billets à demi-tarif | | |
|---|---|---|---|---|
| | | de toutes classes | de 2e et 3e clas. | 3e cl. seulement |
| Pour 1 réseau... | 1 an | 240 fr. | 160 fr. | 100 fr. |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour 3 réseaux... | 1 an | 255 « | 175 « | 110 « |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour les 7 grands réseaux et la Cie Ceinture | 1 an | 320 « | 220 « | 140 « |
| | 6 mois | 200 « | 135 « | 85 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |

Il est facultatif de régler le prix des cartes valables pendant un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges; (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du *Meilet*, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 13/14
1903/05

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| | L'architecture normande dans l'Italie méridionale au moyen âge, d'après un ouvrage récent. [215-245 |
| LE CORBEILLER (E.) | Un billet italien de Mme Roland. [170 |
| PETIT (LÉON) | Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure : Prix Lucien Fouché, concours littéraire . . . . . 239 |
| SOMMÉNIL (F.) | Origines de l'abbaye du Valasse [5-72-148-181-277 |
| TOUGARD (A.) | Bulletin bibliographique. 59-177- [236 |
| | Les patois des environs du Havre . . . . . 108 |
| | Louis XI et l'église Saint-Aignan de Pont-Audemer . . . . . 326 |
| X*** | Bulletin bibliographique. . . 238 |

FIN DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

---

*Le Gérant* : L. ODIEUVRE.

Évreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis. rue du Meilet.

Digitized by Google

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## Voyage circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, délivrés toute l'année, valables trente jours.

**1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.**

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo, Saint Servan, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

### Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour

(1) Il est délivré pour l'extension de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol, et retour, de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits. Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Digitized by Google

aller rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans. Le billet d'aller pour rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, doit être délivré en même temps que celui du voyage circulaire et au moins quatre jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Digitized by Google

# Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

| PARCOURS | VALIDITÉ | PRIX DES CARTES donnant droits à des billets à demi-tarif | | |
|---|---|---|---|---|
| | | de toutes classes | de 2e et 3e clas. | 3e cl. seulement |
| Pour 1 réseau..... | 1 an | 240 fr. | 160 fr. | 100 fr. |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour 3 réseaux.... | 1 an | 255 « | 175 « | 110 « |
| | 6 mois | 150 « | 100 « | 65 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |
| Pour les 7 grands réseaux et la Gde Ceinture | 1 an | 320 « | 220 « | 140 « |
| | 6 mois | 200 « | 135 « | 85 « |
| | 3 mois | 130 « | 95 « | 60 « |

Il est facultatif de régler le prix des cartes valables pendant un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Digitized by Google

## Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien compris) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance. L'inscription de prix ment payable des prix suivants :

| PARCOURS | VALIDITÉ | Prix de la carte | Prix de la carte pendant la moitié du temps de validité | Prix de la carte pendant le quart du temps de validité |
|---|---|---|---|---|
| Pour 1 réseau | 1 an | 250 fr. | 160 fr. | 100 fr. |
| | 6 mois | 150 » | 100 » | 65 » |
| | 3 mois | 100 » | 65 | 60 |
| Pour 2 réseaux | 1 an | 350 | 175 » | 110 » |
| | 6 mois | 170 » | 100 » | 65 » |
| | 3 mois | 130 » | 85 » | 60 » |
| Pour 3 réseaux | 1 an | 420 » | 220 » | 150 » |
| | 6 mois | 200 » | 135 | 85 » |
| | 3 mois | 150 | 95 | 60 » |

Il est délivré de réduire le prix des cartes ci-dessus pendant le mois de décembre, et pendant les vacances de Pâques.

Digitized by Google

# RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

**Pour la Seine-Inf.** : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

**Pour le Calvados** :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

**Pour l'Eure** :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

**Pour la Manche** :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

**Pour l'Orne** :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

---

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

*Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.*

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

## RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

## ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

**Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.**

**Pour l'Etranger, de 12 francs par an.**

**Prix de la livraison, 2 francs.**

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google